PAUL LEMIEUX

"C'est arrivé par chez-nous....."

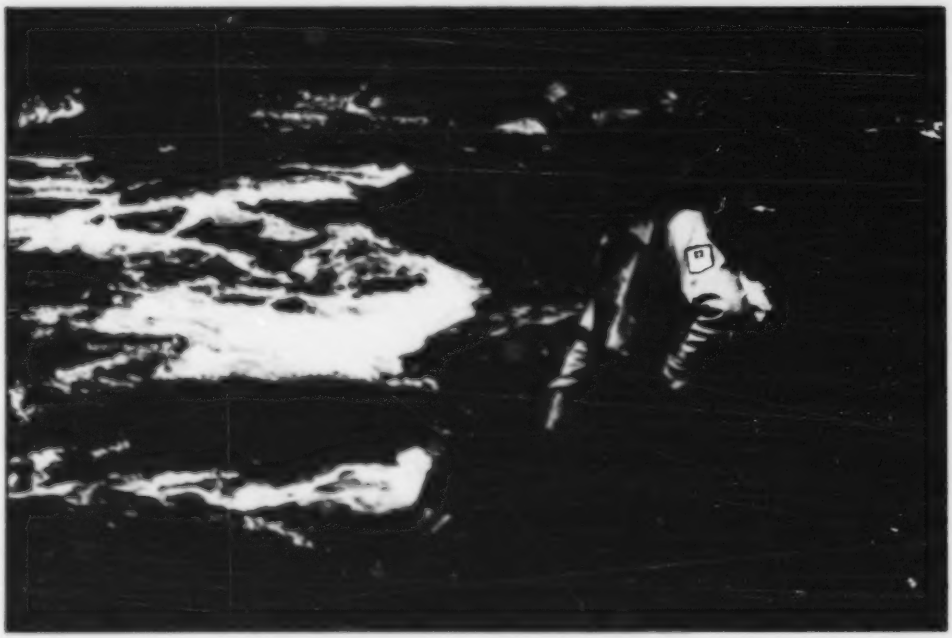

TOURISME - CHASSE - PÊCHE - LOISIR

L'HISTOIRE D'UN MINISTÈRE DANS L'EST DU QUÉBEC

Québec

À force de courage
et de ténacité,
des hommes et des femmes
ont bâti ce Ministère.
Qu'ils en soient remerciés
avec gratitude et reconnaissance

Recherche et rédaction:
Paul Lemieux

Cartes:
Claire Gagnon
Mario Charest

Comité de lecture:
Alain Gariépy
Robert Castonguay
Michèle Lavoie
Armand Dubé
Jean-Charles Fortin
Gaston Lemay

Photocomposition, montage et impression:
Les Presses de l'Est du Québec Inc.
Rimouski

Une publication de la Direction régionale du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de l'Est du Québec.
92, 2ème Rue ouest
Rimouski
G5L 8B3

Copyright 1986, MLCP ©
Tous droits réservés

Dépôts légaux:
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-2-550-16247-1

AVANT-PROPOS

Voici une histoire. Une histoire bien de chez-nous dans laquelle, nous l'espérons, tous et toutes pourront s'y reconnaître, s'y retrouver et y découvrir une facette de ce passé qui est le nôtre, à travers la chasse, la pêche, le tourisme et le loisir. Une histoire qui met en scène des hommes et des femmes d'ici et quelques-uns des plus beaux sites que l'on puisse retrouver dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.

Cette histoire, c'est celle du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, l'un des ministères québécois dont l'enracinement est peut-être le plus marqué aux quatre coins de notre vaste territoire. Mais si le MLCP peut aujourd'hui s'enorgueillir de grandes et belles réalisations, cela, à l'instar de la ville de Rome, ne s'est pas fait en un jour.

C'est pourquoi nous vous convions à refaire le chemin de l'histoire. Pour ce faire, revenons au siècle passé, plus précisément le 21 juillet 1880, car c'est à cette date que débute notre aventure.

Au fil des pages et à la lueur des événements, vous aurez l'occasion de découvrir un ministère... et bien plus.

Bonne lecture.

l'auteur

EN GUISE D'INTRODUCTION

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie
21 juillet 1880

Cher ami,

Grand plaisir est pour moi de sortir encre et plume pour vous instruire de ce coin de pays que vous chérissez tant. Un hiver plus que difficile nous a confinés dans nos chaumières pendant de nombreux mois et les premières chaleurs de mai ont été une véritable délivrance pour les nôtres. Permettez-moi cependant de faire ici diversion pour dire à quel point nous gardons un excellent souvenir de votre passage parmi nous. Mais je suppose qu'il vous tarde de savoir ce qui se passe dans ce merveilleux Bas-Saint-Laurent - Gaspésie! Alors voici.

Vous vous souvenez du Bic, de ses îlots et promontoires, de sa faune et de sa flore si riche? Laissez-moi vous dire que c'est toujours aussi magnifique et que les pilotes du Saint-Laurent s'y trouvent toujours. Ah! ces superbes trois-mâts qui hantent le fleuve juste en face du havre. Que de rêves et quel décor!

Le train y passe maintenant et vous devriez voir les estivants qu'il nous amène à chaque été. De grandes et riches familles de la ville qui viennent couler la saison chaude à Cacouna ou à Notre-Dame-du-Portage dans de véritables petits châteaux. Vraiment impressionnants ces premiers touristes. Et je crois que s'il y avait une véritable route dans la région, ils seraient légion à venir s'extasier devant nos multiples beautés naturelles. Cela viendra sûrement un jour ou l'autre.

Vous vous remémorez Percé? Son rocher est toujours aussi grandiose et l'île Bonaventure a encore la forme d'une imposante baleine au repos. Cependant, il ne règne plus la même activité sur l'île. La population est de plus en plus vieillissante et nombre de jeunes quittent vers la terre ferme. Il y a aussi moins de pêcheurs et de plus en plus d'agriculteurs. Par contre, les milliers de fous de Bassan y nichent toujours et provoquent les mêmes rires chez ceux qui les regardent. On les braconne, semble-t-il. Faudrait que les autorités gouvernementales trouvent des mesures spéciales pour les protéger, car c'est presque unique au monde.

J'ai parfois souvenance du voyage en bateau que nous avions effectué sur la baie des Chaleurs, qui portait bien son nom en cette journée de juillet. Eh bien! aux confins de la baie, dans la falaise rouge que nous avions observée avec des lunettes d'approche, des scientifiques canadiens-anglais ont découvert une véritable mine d'or de fossiles qui dateraient de millions et de millions d'années. Il paraîtrait que d'éminents scientifiques vont venir d'Europe et des États-Unis pour y faire des fouilles. Incroyable n'est-ce pas! Qui aurait cru!

Et puisqu'il est question de scientifiques, des amis m'ont informé qu'ils seraient nombreux à faire des explorations dans l'arrière-pays de la côte nord de la Gaspésie. À l'intérieur des terres, en remontant la rivière Saint-Anne, il y aurait des paysages fabuleux et des richesses géologiques, fauniques et naturelles inestimables. Si vous vous sentez d'attaque, pourquoi ne pas pousser la curiosité d'y faire une petite expédition dès l'été prochain?

Si notre projet fonctionne, nous pourrions en profiter pour aller taquiner le saumon sur l'une de nos belles rivières poissonneuses. Laissez-moi vous dire que certaines d'entre elles sont plus populaires que jamais. Nombre d'étrangers viennent s'y livrer aux joies de la pêche au saumon, même si cette espèce n'abonde pas en aussi grande quantité que par le passé. D'ailleurs, pour lutter contre la pêche illégale et protéger le saumon, le Gouvernement a l'intention de louer les rivières à des groupes de particuliers pour en faire des genres de clubs privés. Des Américains et des Canadiens-anglais seraient fortement intéressés. Espérons que ces locations de rivières permettront à la population de saumon de se regénérer car certaines rivières sont tellement affectées que le gouvernement du Canada a installé une pisciculture à Gaspé où on fait l'élevage des saumons pour ensuite les déposer dans les rivières.

Malheureusement, les abus ne concernent pas uniquement la pêche au saumon. En effet, la chasse donne lieu à de nombreuses exagérations et l'on rapporte régulièrement de nombreuses boucheries de caribous, d'orignaux et de chevreuils. Comment prévenir tout cela? Les gardes-chasse se font rares et la chasse et la pêche ne possèdent encore aucune organisation administrative. Il est cependant question que le gouvernement de la province mette sur pied un service de chasse et de pêche, mais cela n'est pas encore une réalité.

Il y aurait peut-être la formule des réserves qui existent dans vos pays européens et dont vous m'avez brossé un trop bref tableau lors de votre séjour en terre canadienne. Je n'en sais encore que trop peu sur vos fameuses réserves pour affirmer qu'il s'agirait là de la solution idéale. Mais, quoiqu'il en soit, des remèdes devront être trouvés si l'on veut conserver notre faune pour les générations futures. Tel que je vous connais, vous abonderez sûrement dans mon sens.

L'autorité gouvernementale a certes un rôle déterminant à jouer dans les domaines de la chasse et de la pêche, car ne se doit-elle pas d'être responsable de toutes les questions qui concernent la collectivité et le bien public?

Comme vous pouvez encore le constater, cher ami, je me laisse toujours porter par de grands idéaux. Mais qui sait, avec le XX[e] siècle qui est à notre porte, si toutes ces questions ne deviendront pas d'actualité brûlante et si des départements ou des ministères ne seront pas mis en place pour vaquer à ces choses. À la chasse, à la pêche, au tourisme peut-être, pourquoi pas? Et peut-être qu'un historien racontera tout ça dans un livre, un jour, en parlant de notre belle région.

Mais trêve de rêves. Nous espérons sincèrement vous revoir au cours de 1881. Au fait, votre famille danse-t-elle maintenant nos quadrilles? A-t-elle découvert le plaisir des cartes? De ce côté de l'Atlantique, nous y consacrons toujours une bonne partie de nos longs hivers et même de nos étés, comme vous avez pu le constater.

En souhaitant que le vapeur ne mette trop de temps à vous apporter cette missive, ma famille et moi offrons, à vous et aux vôtres, nos salutations distinguées.

Amitiés

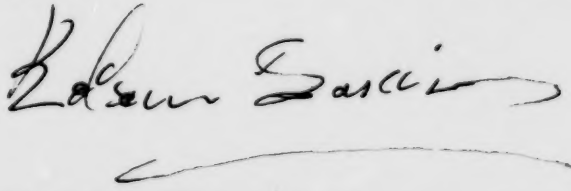

P.S. Vous aviez raison, la nouvelle Confédération canadienne semble là pour durer.

Le Dr Camille-Eugène Pouliot, député de Gaspé-Sud et ministre de la Chasse et des Pêcheries de 1944 à 1960.
(Photo: Archives Pouliot, Musée de la Gaspésie, Gaspé)

CHAPITRE I:

UNE HISTOIRE A SAVEUR POLITIQUE

La chasse et la pêche se pratiquent, selon les saisons, dans le calme et la tranquillité qu'inspirent nos forêts, nos lacs et nos rivières. Le tourisme, quant à lui, implique un déplacement, familial ou autre, qui mène vers des paysages inconnus et de nouvelles connaissances. Alors que le loisir, dans la civilisation qui l'a vu naître, offre, selon les milieux, de multiples activités à ceux et celles qui veulent s'en prévaloir et s'en servir comme moyens de détente.

Mais, pour que la chasse et la pêche soient accessibles; pour que le tourisme soit organisé; pour que le loisir soit structuré, il faut tout un encadrement politique et administratif, essentiel à la bonne marche de ces secteurs d'activités. Différents ministères et organismes gouvernementaux se sont partagés ces fonctions depuis une centaine d'années. Retournons dans le passé.

1.-LA CHASSE ET LA PÊCHE

Depuis plus d'un siècle, la chasse et la pêche, en tant qu'entité administrative, ont vogué de ministère en ministère, de département en département, au gré des décisions politiques, des changements de gouvernement et des hommes au pouvoir. Il en est ainsi depuis 1883 alors que fut mis sur pied le Service de chasse et pêche du Québec.

50 ans de ballottements

La mise en place de ce nouveau service, en 1883, coïncide avec la location des premiers territoires à des clubs privés de chasse et de pêche. Débutent alors 5 décennies de tribulations pour le Service dont l'un des premiers mandats est de gérer ces locations de territoires. Après quelques années d'automonie, le Service de chasse et pêche est intégré au Département des Terres, Forêts et Pêcheries pour une période de 4 ans, soit de 1897 à 1901, avant de rejoindre, pour un terme identique, le Département des Terres de la Couronne.

1905 marque cependant l'aube d'une première période de stabilité qui s'étendra sur un quart de siècle et, au cours de laquelle, la chasse et la pêche feront partie intégrante du ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

Au niveau politique, cette ère correspond aux gouvernements libéraux des premiers ministres Sir Lomer Gouin et Alexandre Taschereau qui ont occupé le pouvoir à Québec pendant 31 ans. C'est l'époque de la mise en place du Département de la Chasse et de la Pêche, mis sur pied pour coordonner les dossiers tels que les piscicultures, les clubs privés de chasse et de pêche, la protection du territoire... etc.

En 1930, au plus fort de la crise économique, le gouvernement Taschereau forme un nouveau ministère qui portera le nom de Colonisation, Chasse et Pêcheries et duquel relèvera le Département. La chasse et la pêche commencent à avoir une certaines notoriété et désormais, elles seront clairement identifiées à l'intérieur des ministères. Il en est de même en 1935, alors que le gouvernement Taschereau joue ses dernières manches et qu'est formé le ministère des Travaux publics, de la Chasse et des Pêcheries.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, M. Onésime Gagnon, signant le Livre d'or de la Ville de Matane en 1959. En 1937, alors qu'il était député de Matane, M. Gagnon fut l'instigateur du projet du Parc de la Gaspésie.
(Photo: Société d'Histoire de Matane)

La période unioniste de Duplessis, de 1936 à 1939, n'apportera pas de changement et c'est au cours du mandat du libéral Adélard Godbout, de 1939 à 1944, que se précisera le ministère qui sera de service pendant une vingtaine d'années. En l'espace de 2 ans, soit 1941 et 1942, 3 changements successifs font passer la chasse et la pêche du ministère de la Chasse et de la Pêche, en 1941, au ministère des

Pêcheries maritimes en 1942 pour aboutir au cours de cette même année, à la création du ministère de la Chasse et des Pêcheries. Le secteur Chasse réunira toutes les activités de chasse et de pêche alors que celui des Pêcheries pourvoira aux dossiers des pêches maritimes québécoises.

Sous l'administration Duplessis, le Dr. Arthur Labrie assume la fonction de sous-ministre aux pêcheries maritimes alors que M. L.A. Richard en fait autant du côté de la chasse. Quant au siège ministériel, il est occupé par le député de Gaspé-Sud, le Dr Camille Pouliot.

Après la chute du gouvernement unioniste, en 1960, l'Équipe du tonnerre de Jean Lesage amorcera une vaste refonte de l'appareil gouvernemental et administratif à laquelle les sociologues et les historiens québécois donneront le nom de Révolution tranquille. Dans cette enjambée de cogitation, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche prendra place sur l'échiquier politique québécois.

2.- LE TOURISME

C'est par la grande porte que le tourisme a fait son entrée au niveau ministériel en 1963, cette activité socio-économique acquérant du même coup la notoriété d'une véritable industrie. Par contre, l'effort gouvernemental dans ce domaine s'étalait sur près de 40 ans, avant la mise sur pied du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Retournons à la fin des années folles.

En 1927, le ministère de la Voirie se donne un Service du tourisme à qui il confie la tâche de publier les premières cartes routières et les premiers guides touristiques. D'ailleurs, en 1929, lors de l'inauguration du Boulevard Perron en Gaspésie, le Service publie un ouvrage ayant pour titre **La Gaspésie: Histoire, Légendes, Ressources, Beautés**. C'est également le Service qui voit à l'ouverture de bureaux de renseignements touristiques à Montréal et Québec en 1932. Mais jusque là il n'est encadré par aucune législation en matière de tourisme.

Une première dans ce sens survient en 1933, donnant ainsi une structure officielle au Service et créant du même coup le Conseil du Tourisme qui s'éteindra cependant après quelques balbutiements. Le même scénario se répètera en 1940 avec des résultats identiques. Par contre, le Service du tourisme continuait son petit bonhomme de chemin qui le fit passer en 1936 sous la juridiction du ministère de l'Industrie et du Commerce et, en 1937, sous celle du Conseil exécutif. Le

directeur du service relevait dorénavant du chef de cabinet du Premier Ministre qui avait, entre autres tâches, la responsabilité de la publicité de la Province. La période de belligérance qui marqua le tournant des années 40, taxa lourdement l'industrie touristique québécoise de même que les activités du Service du tourisme.

Au sortir de la guerre, une réorganisation est mise en branle dans le domaine du tourisme, réorganisation qui donne naissance en 1946 à l'Office provincial de Publicité. Le Service du tourisme est alors englobé dans le nouvel organisme et en devient un des volets les plus importants. Cette structure demeurera en vigueur jusqu'en 1960. Durant cette période, l'Office s'attarde à produire de nombreuses publications touristiques, à implanter d'autres kiosques d'information et à réaliser d'importantes campagnes de publicité sur la Province de Québec. À titre d'exemple, citons la campagne, menée entre le 15 avril 58 et le 15 mars 59, dans laquelle le gouvernement du Québec, par l'entremise de l'Office, a investi 500 000,00 $ pour vanter les mérites et les beautés du Québec dans le but de séduire les publics américains et canadiens. Un total de 62 journaux et de 74 revues, pour un tirage de 602 898 537 exemplaires, ont été impliqués par cette campagne qui s'est déroulée à l'échelle de l'Amérique du Nord. Sans compter la distribution mondiale de certaines revues comme Life, Time, National Greographic.. etc. Et grâce à la télé, le rocher Percé dans toute sa splendeur aura rejoint des millions et des millions de foyers qui connaîtront désormais ce massif rocheux de l'extrémité de la péninsule gaspésienne.

Avec l'avènement du gouvernement libéral en 1960, les choses vont se précipiter pour l'Office de Publicité. Tout d'abord, en 60, il passe sous la juridiction du Secrétariat de la Province et, au début 61, il est structuré en 3 services distincts dont l'un aura la responsabilité du tourisme. Par une législation, en date du 1er avril 61, le Service du Tourisme devient l'Office du Tourisme de la Province de Québec et le Conseil du Tourisme est remis sur pied à titre d'organisme consultatif.

Pendant que l'Office du Tourisme s'appliquait à redéfinir et à moderniser les concepts de la publicité de la Belle Province, le Conseil tenait une série d'audiences publiques au cours desquelles des organismes et des individus présentèrent une centaine de mémoires.

Fort de ce "vox populi", le Conseil, au début de 1962, adressait à l'autorité gouvernementale une série de 18 recommandations sur la restructuration et le développement du tourisme au Québec. La première de ces recommandations proposait la création d'un ministère du tourisme qui aurait le mandat de coordonner l'ensemble des services

touristiques et para-touristiques qui, jusque là, relevaient de différents ministères. Un an plus tard ce sera chose faite.

3.- LE TOURISME S'ALLIE À LA CHASSE ET À LA PÊCHE

Faisant suite à la recommandation du Conseil du Tourisme, le 4 avril 1963, le Lieutenant-Gouverneur en conseil sanctionne la loi créant le nouveau ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Trois organismes sont alors réunis pour former cette nouvelle entité. Ce sont l'Office du Tourisme qui relevait du Secrétariat de la Province, le Département de

Le député libéral de Bonaventure, l'Honorable Gérard D. Lévesque. En 1962, alors qu'il était ministre de la Chasse et des Pêcheries, M. Lévesque fut l'un des artisans de la création du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.
(Photo: Fonds Lacombe, ANQ, Rimouski)

la chasse et de la pêche de l'ancien ministère de la Chasse et des Pêcheries et les Services de l'artisanat et de l'hôtellerie du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le nouveau ministère est alors divisé en 2 directions générales, soit celle du tourisme et celle de la chasse et de la pêche.

La Direction générale du tourisme rassemble les volets du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat. Le secteur tourisme voit à la planification et à la coordination des interventions gouvernementales dans ce domaine. De son côté, le Service de l'hôtellerie a la responsabilité de l'application de toutes les lois régissant ce secteur et, à compter de 1968, de l'administration de l'École de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec. Quant à la section de l'artisanat, elle a pour mission de stimuler le "Made in Québec" tout en s'occupant de la Centrale d'artisanat du Québec.

Au niveau de la chasse et de la pêche, la Direction générale réunit 3 grands services qui sont la faune, la protection et les parcs et réserves. Le Service de la faune a été créé en 1961 sur les bases de l'ancien Office de biologie qui avait été mis en place en 1943. Il a pour but d'aménager les populations de gibiers et de poissons d'eau douce du Québec dans le but d'en assurer la perpétuation et l'utilisation pour des fins récréatives et commerciales. Le Service regroupe les divisions de la recherche technologique et du génie, des stations de repeuplement, de la recherche biologique et enfin de la faune aquatique et terrestre.

Le Service de la protection a comme mandat d'assurer la protection des espèces fauniques, la surveillance du territoire et l'application des lois relatives à la chasse et à la pêche. Pour réaliser ces objectifs, le Service réunit 6 divisions, à savoir les gardes-chasse et gardes-pêche, la location de territoires, l'émission de permis, les infractions, le service des fourrures et la réglementation de la chasse et de la pêche.

Enfin, le troisième volet de la Direction de la chasse et de la pêche, le Service des parcs et des réserves, voit à l'administration des parcs provinciaux, des réserves de chasse et de pêche et des sanctuaires fauniques. À cause de l'essor rapide qu'il a connu au milieu des années 60, le Service des parcs et des réserves a été promu au rang de direction générale au même titre que le tourisme et la chasse et la pêche. L'exploitation, la planification, le génie, la gestion et l'animation composent les services de la nouvelle Direction générale qui, dès 1969, a établi un bureau régional à Rimouski. Les parcs et réserves et les services de la protection et de la faune étaient désormais présents sur une base permanente dans l'Est du Québec.

4.- LES SERVICES EN RÉGION

Mais avant de faire le grand saut dans la nouvelle décennie, il serait bon de faire un petit retour en arrière pour suivre l'évolution des services dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.

Au niveau territorial, depuis les années 30, la région est divisée en 2 districts distincts. Le district de Gaspé réunit les comtés de Gaspé-Nord, Gaspé-Sud et Bonaventure, alors que celui de Rimouski rassemble les comtés de Matapédia, Matane et Rimouski; les secteurs de Rivière-du-Loup et de Témiscouata ne seront annexés à ce dernier district qu'au milieu des années 60.

Dans chacun des districts, seul le Service de la protection assure, à l'époque une présence constante avec ses équipes de gardes-chasse et de gardes-pêche sous la direction d'inspecteurs en chef. Il n'y a cependant pas de bureau permanent et c'est à la maison que s'accumulent la paperasse et les dossiers. Il en sera ainsi jusqu'au lendemain de la guerre, soit en 1946-1947, alors qu'un précédent est créé avec l'ouverture à Wakeham, près de Gaspé, du bureau du Service de la protection pour le district de la Gaspésie. Dans le Bas-Saint-Laurent, par contre, il faudra attendre 1963 pour voir s'ouvrir le bureau du district de Rimouski. Et entre-temps, chaque district s'était donné un sous-district, soit Rivière-à-Claude pour la Gaspésie et Matane pour le Bas-Saint-Laurent.

En 1963, avec la mise en place du nouveau ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, deux nouveaux services viennent s'implanter dans la région. Issus du nouvel organigramme ministériel, le Service des parcs et des réserves et le Service de la faune s'installent dans les districts de Gaspé et de Rimouski.

Ce dédoublement des services aura cours jusqu'à la fin des années 60. Mais dans l'intervalle, le BAEQ et l'Entente Canada-Québec auront amené une nouvelle perception de la région. Désormais, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie formeront une nouvelle entité que l'on désignera de plus en plus sous l'appellation de l'Est du Québec. Dans cette foulée, au tournant des années 70, le MTCP régionalisera ses services et Rimouski deviendra la capitale régionale à partir de laquelle rayonneront les services du Ministère.

5.- LES ANNÉES 70

Au cours des années 70, avant la chute du gouvernement de Robert Bourassa, plusieurs modifications seront apportées dans l'organi-

sation du Ministère. D'abord, en 1970, le Service de la protection devient le Service de la conservation de la faune, nom qui correspond mieux aux nouveaux objectifs du Ministère. En 1972, alors que la Direction générale des parcs est réunie à celle de la chasse et de la pêche, la Division de l'éducation et de la sécurité fait son entrée au MTCP et vient ajouter une nouvelle dimension à la chasse et à la pêche et un nouveau rôle de prévention pour le Ministère. Pendant ce temps, en 1974, le Service de la faune est devenu le Service de l'aménagement de la faune.

À la même époque, de nouveaux services viennent se greffer à l'intérieur des 2 directions générales. Au tourisme, les services de renseignements touristiques, de la commercialisation et des agents de voyage ont rejoint les services existants alors qu'aux parcs, chasse et pêche, l'exploitation des parcs, les établissements et les stations piscicoles font dorénavant partie intégrante de la Direction générale.

L'avènement du Parti québécois au pouvoir, en novembre 76, entraînera une réforme majeure dans la structure du Ministère. Au 31 mars 1978, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche présente le tableau suivant au niveau de ses principales composantes. Le tourisme voit maintenant l'ensemble de ses services regroupés dans 3 grandes directions, soit le marketing, le développement touristique et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, le tout chapeauté par une direction générale. Au niveau de ce domaine, il s'agira de la dernière modification avant que le tourisme ne soit rattaché à l'Industrie et Commerce en 1979.

Pour sa part, la Direction des parcs, de la chasse et de la pêche est fractionnée en 2 grandes unités administratives. La nouvelle Direction générale de la faune rassemble, à l'intérieur de 3 directions, toutes les questions et les services ayant trait à la recherche, l'aménagement, l'exploitation et la protection de la faune. De son côté, la Direction générale des parcs et du plein air rallie les parcs et les réserves, les établissements hôteliers du Ministère et le développement du plein air à l'intérieur de 3 directions.

De plus, dans le cadre d'une décentralisation des pouvoirs hors de la capitale, une nouvelle direction s'insère dans l'organigramme du Ministère. Il s'agit de la Direction des opérations régionales qui met en place des directions régionales dans chacune des 10 régions administratives de la Belle Province.

La région du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie se voit ainsi doter d'une direction régionale qui, dans l'organigramme, chapeaute le Ser-

vice de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, le Service de la conservation de la faune, le Service du plein air et des parcs et le Service de l'administration. De plus, la structure régionale comporte des unités-conseils dans les domaines des communications, du tourisme et des équipements qui oeuvrent de concert avec l'ensemble des services. Par cette délégation d'autorité, de la capitale vers les régions, un grand pas venait d'être réalisé dans le rapprochement entre l'administration des services et la population desservie d'un bout à l'autre du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Les Iles.

Et l'on changea de calendrier pour laisser entrer l'année 1979. Le tourisme allait dès lors prendre la voie du ministère de l'Industrie et du Commerce et le loisir, qui avait gagné ses galons, accédait au Ministère.

6.- LE LOISIR

À l'aube des années 60, s'amorce une mutation de la société québécoise qui se caractérise par une évolution rapide des mentalités et par une ouverture d'esprit que la période du régime Duplessis n'avait pas laissé poindre au grand jour. Et alors que s'enclanche la Révolution tranquille, quelques visionnaires prévoient déjà l'émergence d'une société où le loisir sera roi.

Dans cette société en effervescence, le loisir fait ses premiers pas et cherche à se donner des assises plus stables, plus organisées que celles mises en place par les groupes privés, religieux ou autres. Dans ce contexte, l'État, conscient de son rôle d'agent de développement, met sur pied en 1962 un comité d'études sur le loisir, les sports et l'éducation physique, sous l'instigation du ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie. Le rapport qui en découla, en 1964, recommandait notamment la formation de services et d'organismes publics en matière de loisir.

C'est pourquoi, en 1965, on assiste à la création du Bureau des loisirs et des sports que l'on rattache au ministère de l'Éducation du gouvernement Lesage. Deux ans plus tard, le Bureau s'adjoint un comité consultatif chargé d'évaluer les besoins des organismes et de la population et de conseiller l'action du Bureau au sein du milieu.

Mais la responsabilité gouvernementale en matière de loisir, question qui à l'époque fait couler beucoup d'encre, ressortit avec encore beaucoup plus de transparence lors d'audiences publiques, tenues à Lévis, en septembre 1967. Selon la majorité des participants à cette consultation, la responsabilité gouvernementale devait se traduire par la nomination d'un ministre en charge de la jeunesse, des loisirs et des

sports. Le gouvernement unioniste de Daniel Johnson ne fera pas la sourde oreille à cette requête et, dès le mois suivant, soit en octobre 67, M. Jean-Marie Morin accédait au poste de ministre d'État responsable des Loisirs et des Sports. Ces deux formes d'activités socio-récréatives faisaient leur entrée au cabinet Johnson.

Au lendemain de l'année de l'Expo, on assiste à la mise en place d'une structure qui aura cours pendant la décennie suivante. C'est en effet en avril 68 que le Bureau des loisirs et des sports est rattaché au Conseil exécutif de la province sous la nouvelle appellation de Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Malgré le caractère stable de sa nouvelle organisation, le Haut-commissariat louvoiera d'un ministère à l'autre pendant quelques années. Entre 1968 et 1972, il sera successivement rattaché au Tourisme, Chasse et Pêche, aux Communications et Fonction publique et à l'Éducation.

Magré son existence et son implication, le Haut-commissariat n'avait jamais reçu de statut officiel. Ce n'est que le 6 juin 72, qu'un arrêté en conseil viendra le doter de pouvoirs réels et d'un statut bien défini qui enracineront ses assises dans le milieu québécois. Et profitant de cette lancée, le Haut-commissariat se donne une nouvelle structuration. Son organigramme comporte désormais le Service des sports, le Service du développement régional et du plein air, le Service des activités socio-culturelles et le Service de la planification. De plus, des budgets adéquats lui permettent de créer un véritable service de l'administration autonome. Les dernières années du gouvernement Bourassa verront M. Paul Phaneuf agir à titre de ministre responsable auprès du ministre de l'Éducation, M. François Cloutier.

Et arrive le 15 novembre 76, date impromptue qui enverra les libéraux de Robert Bourassa sur les banquettes de l'opposition. Le nouveau ministre responsable du Haut-commissariat, M. Claude Charron, annonce, peu après sa nomination, la mise en chantier d'un Livre vert comme première étape de la formulation globale d'une politique québécoise du loisir.

Prendre notre temps est publié en octobre 77. Au cours des mois qui suivront, le ministre Charron, Livre vert sous le bras, effectue une vaste tournée de consultation et d'information dans 56 municipalités du Québec au cours de laquelle, des centaines et des centaines d'individus et de groupes locaux et régionaux ont eu l'occasion de prendre la parole et d'exprimer leurs points de vue sur le développement du loisir au Québec. Suite à cette tournée, des audiences nationales ont donné la possibilité à 84 organismes nationaux de déposer des mémoires auprès du ministre Charron.

Toute cette grande cogitation débouchera, le 21 septembre 1979, sur la création du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, par la réunification du Haut-commissariat et du MTCP à l'exception de la Direction générale du tourisme qui s'en allait rejoindre le ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. Lucien Lessard se voyait octroyer le poste de ministre du nouveau ministère et procédait au lancement de **On a un monde à recréer**, le Livre blanc sur la politique du loisir au Québec. Dans l'appareillage du MLCP, une Direction générale du loisir était mise en place pour coordonner les Services du développement régional et du plein air, des activités socio-culturelles et des sports, sous la direction d'un sous-ministre adjoint. Dans l'Est du Québec, le bureau régional du Ministère s'adjoint les services d'un responsable du loisir pour l'agencement des interventions gouvernementales et le développement du loisir, en collaboration avec les individus et les organismes locaux et régionaux.

Par l'accession du loisir au rang de ministère, l'État québécois ratifiait la civilisation du loisir de sa signature et confirmait la place essentielle que tient le loisir dans notre société post-industrielle.

7.- LES MINISTRES DE L'EST

Le panthéon ministériel de l'histoire du tourisme, de la chasse et de la pêche, dans l'Est du Québec, réunit sous les feux des projecteurs 6 hommes qui, sous des bannières différentes, ont assumé la responsabilité de ce porte-feuille dans la récente histoire politique de l'État québécois.

Le premier et non le moindre, fut l'Hon. Onésime Gagnon, député de Matane et ministre des Mines et des Pêcheries, d'août 1936 à novembre 1939, dans le premier cabinet du gouvernement de Maurice Duplessis. C'est au cours de ce terme que le ministre Gagnon se fera l'instigateur du projet du Parc de la Gaspésie et de la mise en oeuvre du chantier. Après un séjour dans l'opposition, de 1939 à 1944, l'Hon. Gagnon fut trésorier de la Province de 1944 à 1951 et ministre des Finances de 1951 à 1958. Cette même année, il démissionne du cabinet Duplessis et est nommé Lieutenant-gouverneur de la province, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort survenue à la résidence officielle du Bois de Coulonge en septembre 1961.

Le séjour dans l'opposition de l'équipe Duplessis laissera le pouvoir au Parti libéral d'Adélard Godbout. Pendant ce mandat, la chasse et la pêche relèveront à 2 reprises du député de Bonaventure, l'Hon.

Paul-Émile Côté. Ainsi, de novembre 39 à octobre 40 et de mai 41 à octobre 42, le ministre Côté présidera aux destinées de la chasse et de la pêche mais ses deux courts séjours au Ministère ne passeront pas à l'histoire pour la grandeur de ses oeuvres dans l'Est du Québec. M. Côté avait accédé à la députation en 1942 et avait occupé le ministère de la Voirie au début des années 30.

Mais la reprise du pouvoir par Maurice Duplessis, en 1944, propulsera à l'avant-scène un Louperivois, Gaspésien de coeur et d'action, le Dr Camille-Eugène Pouliot. Élu député de Gaspé-Sud en 1936 et 1939, le député Pouliot entre au cabinet en 1944 à titre de ministre de la Chasse et des Pêcheries. Il le restera durant 16 ans et se fera le promoteur, pendant cette période, du parachèvement et de l'ouverture du Parc de la Gaspésie, de l'implantation des premières réserves de chasse et de pêche, de la mise en place de Fort-Prével et du Cap Bon-Ami..etc. Politicien hors des sentiers battus, ministre d'une simplicité exemplaire, le Dr Pouliot se fera l'ardent défenseur de la Gaspésie et de ses gens. Ces pages renferment d'ailleurs un court texte sur cet homme qui marqua le Ministère de sa personnalité.

Les 6 années du gouvernement libéral de Jean Lesage seront marquées par une succession de 5 ministres, dont 3 du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, à la tête du porte-feuille de la chasse et de la pêche. En formant son cabinet, après sa victoire de juillet 1960, le premier ministre Lesage nomme le jeune député de Bonaventure, Gérard D. Lévesque, au ministère de la Chasse et des Pêcheries, poste qu'il occupera jusqu'en décembre 1962. Le ministre Lévesque deviendra donc l'un des artisans de cette vaste réorganisation du Ministère et de ses services qui aboutira en 1963 à la création du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Gérard D. Lévesque, élu une première fois en 1956, entreprenait, à l'époque, une longue carrière de politicien qui, aujourd'hui en 1986, n'est d'ailleurs pas encore terminée. Trente années à l'Assemblée nationale l'ont amené au MTCP, au ministère de l'Industrie et du Commerce, au ministère de la Justice sans oublier les postes de vice-premier ministre, de leader du Parti libéral en chambre et de chef intérimaire du Parti libéral qu'il a occupé tour à tour. Il demeure l'un des rares politiciens à avoir connu la fin du régime Duplessis, la Révolution tranquille, le nationalisme de Daniel Johnson, l'ère Bourassa, les 2 mandats du gouvernement péquiste, entrecoupés de la période référendaire, le tout assaisonné de 9 campagnes électorales remportées avec succès. Faut le faire.

Mais en quittant la Chasse et les Pêcheries, Gérard D. Lévesque a laissé son poste au député de Matapédia, Bona Arseneault, qui ne sera en titre que durant quelques mois, soit de décembre 62 au 4 avril 63,

date où le ministère de la Chasse et des Pêcheries est officiellement devenu le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Par la suite, M. Arseneault occupera les fonctions de Secrétaire de la province de 1963 à 1966 et détiendra le siège de Matapédia jusqu'à la vague péquiste du 15 novembre 1976.

Dans la valse des nominations au MTCP, le député de Rivière-du-Loup, le Dr J.-Alphonse Couturier, sera lui aussi amené à tenir les rênes de ce ministère. Cet ancien ministre de la Santé au début du gouvernement Lesage sera titulaire du Tourisme, Chasse et Pêche d'octobre 1965 à juin 1966, terminant ainsi le mandat des troupes libérales qui subiront la défaite contre l'Union Nationale de Daniel Johnson.

En l'espace de 30 ans, soit de 1936 à 1966, les députés de l'Est ont détenu ce ministère pendant près de 25 ans. Il est vrai que la région est un endroit de prédilection pour le tourisme, la chasse et la pêche et c'est probablement ce qui a incité les différents chefs de gouvernement à nommer des députés du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie à la direction de ce Ministère. La plupart n'auront fait que passer mais un homme, tel le Dr Camille Pouliot, constitue, à lui seul, toute une étape dans l'évolution de ce Ministère et dans l'histoire de la Gaspésie.

8.- CAMILLE-EUGÈNE POULIOT: HUMANISTE ET..... POLITICIEN

"Mon oncle avait raison de dire que vous êtes un député qui se décolle le berlot"
(1)

Deux novembre 1936. Herman Ryland, chef de district du ministère de la Colonisation, adresse une missive au nouveau député Pouliot dans laquelle il rapporte les propos tenus par son oncle. Peu importe ce que signifie "berlot", l'expression est symptomatique de l'énergie et de la fougue du nouveau député unioniste de Gaspé-Sud, élu pour la première fois en avril 1936. Dès son accession à la députation, le Dr Pouliot se fera un ardent défenseur de son coin de pays et il n'hésitera pas à le proclamer bien haut. Dans une lettre adressée à J.C. Sasseville de Ste-Anne-des-Monts, le 25 septembre 1936, il écrit "Je réclame et réclamerai toujours que nos Gaspésiens aient justice et c'est à grands cris que je répèterai: la Gaspésie aux Gaspésiens". (2) Cette simple phrase allait guider l'homme politique durant le quart de siècle suivant.

Fils du juge J.-C. Pouliot, Camille-Eugène Pouliot naît à Rivière-du-Loup en 1897. À 18 ans, il quitte le Séminaire et s'engage dans la milice canadienne pour y suivre un cours d'officier. Après un séjour

dans une Europe ravagée par la première guerre mondiale, il est de retour au pays en 1919 et c'est alors qu'il s'inscrit à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal où il décroche un doctorat avec grande distinction en 1924.

Alors que son diplôme aurait pu lui permettre une pratique facile en milieu urbain, c'est vers la Gaspésie que le jeune Dr Pouliot met le cap et s'ouvre un cabinet à Cap-d'Espoir, non loin de Percé. L'année suivante, il y amène sa nouvelle épouse, née Anna-Éva MacDonald, et se lance alors dans la difficile et exigeante profession de médecin de campagne. Homme ouvert, attentif et consciencieux, il ne peut faire autrement, en ces années d'avant crise, que de s'intéresser aux pénibles conditions d'existence des petits pêcheurs aux prises avec les grandes compagnies, des petits agriculteurs installés sur des terres de roche avec qui il partage problèmes quotidiens et espoirs de jours meilleurs.

Sa conscience collective et humanitaire l'amènera à la mairie de Cap-d'Espoir en 1930 et au poste de préfet de comté de Gaspé-Sud, pour 2 mandats, au cours des mêmes années. D'échelon en échelon, il se rendra alors compte que c'est au Parlement de Québec que se prennent les grandes décisions et que c'est là qu'il pourra travailler pour la cause de ses Gaspésiens. Dans ce contexte, il décide de se présenter à l'élection de 1936, pour l'Union Nationale, le nouveau parti que vient de fonder Maurice Duplessis.

Homme d'une grande probité et d'un sens moral peu commun, Camille Pouliot aborde l'élection avec une loyauté et une honnêteté qui tranche avec ce que l'on connaît de la politique. À Mgr François-Xavier Ross, évêque de Gaspé, il écrit: "Comme je suis, depuis hier, candidat aux prochaines élections provinciales, je crois en mon devoir de vous assurer de mon entière adhésion aux directives morales et sociales que vous nous avez données et je vous promets, Excellence, de tout faire en mon possible pour que cette élection soit scrupuleusement honnête. Je veux assurer à chaque électeur la liberté absolue de vote et je demande à mes partisans et à mes organisateurs de respecter, comme moi, cet engagement que réclame l'honnêteté la plus élémentaire".

"Permettez-moi, Excellence, de vous demander en terminant un souvenir pieux à la Ste-Messe pour les 2 candidats qui se font la lutte dans Gaspé-Sud afin que le vaincu, comme le vainqueur, n'aient pas de reproche à se faire après le 17 avril et ne gardent pas l'un contre l'autre une rancune profonde; mais qu'au contraire, ils continuent, chacun dans son comté, et dans sa sphère, à se dévouer pour la cause commune". (3)

Au soir du 17 avril 1936, le Dr Camille Pouliot était élu député du comté de Gaspé-Sud. La cause des Gaspésiens allait devenir son cheval de bataille. Dès lors, les parlementaires québécois allaient, qui sait pour la première fois, entendre parler des pêcheurs gaspésiens, de la rareté du poisson et de son ridicule prix payé aux pêcheurs, de l'exploitation faite sur leur dos par des compagnies étrangères..etc. "C'est que le sort de nos pêcheurs a été trop souvent sous le joug d'exploiteurs avides qui savaient tirer parti de l'humeur courroucée ou avenante de politiciens étroits ou prodigues", (4) lance-t-il à la Chambre des représentants du peuple.

Le député de Gaspé-Sud et ministre de la Chasse et des Pêcheries, le Dr Camille Pouliot, entouré des présidents des Chambres de Commerce de la Gaspésie.
(Photo: Fonds Pouliot, Musée de la Gaspésie)

Et pour régler les maux de son comté, le député Pouliot n'hésite pas à demander une décentralisation des pouvoirs. Ainsi, en 1938, le Gouvernement prévoit dépenser la somme de 1 485 000,00 $ dans le comté de Gaspé-Sud pour l'ensemble de la voirie, de la colonisation,

des pêcheries, de l'agriculture, des terres et forêts..etc. En plus d'avoir arraché cette somme, le député Pouliot enchaîne: "Je demande en plus le pouvoir d'administrer cet argent nous-mêmes, en pleine connaissance des besoins techniques de la région et des nécessités de la population, sans être limités à une interprétation réglementaire de fonctionnaires totalement indifférents à la misère qu'ils ne voient pas et qui n'ont aucune ambition pour développer les coins éloignés de la Gaspésie". (5) Plusieurs décennies avant la décentralisation des pouvoirs, le député Pouliot avait commencé à parler de régionalisation, en partant du principe qu'on est toujours les mieux placés pour régler nos problèmes.

Préoccupé de justice sociale et par le développement de son coin de pays, le député Pouliot est avant tout animé d'un profond sentiment religieux et épris d'un idéal chrétien qui le motive dans ses actions et transparaît grandement dans son discours. Au cours de la session 1940, alors que la guerre fait rage en Europe, il s'adresse en ces termes à ses collègues de l'Assemblée législative: "Point n'est besoin de simagrées publiques, ni d'invocations à haute voix; efforçons-nous surtout de redevenir, chacun de nous, des hommes justes devant Dieu et devant les hommes; n'hésitons pas à flétrir le mal d'où qu'il vienne et à tout faire pour ramener le règne du bien sur la terre". "Ce sera la meilleure manière de prier et, de cette façon, nous ferons beaucoup plus pour le succès de nos armées que notre contribution en argent, en armes et même en sang". (6)

À cause de son acharnement proverbial et de ses grandes qualités humaines, il n'est point surprenant de voir le Dr Pouliot accéder à un poste de ministre au lendemain de la reprise du pouvoir par Duplessis à l'été 44. Le chef du gouvernement unioniste confie alors au député gaspésien la double tâche ministérielle de la chasse, de la pêche et des pêcheries maritimes.

Au niveau des pêcheries québécoises, sujet qui lui tenait particulièrement à coeur, l'ère Pouliot verra apparaître les premières subventions à la construction des navires, les premiers chalutiers gaspésiens, de nombreux entrepôts frigorifiques, des coopératives de pêcheurs, des chantiers maritimes... etc., qui contribueront à donner un véritable élan de départ aux pêches maritimes québécoises et à les sortir du bourbier traditionnel dans lequel elles végétaient cycliquement. Il est évident que le régime Duplessis n'a pas réglé tous les problèmes de l'industrie des pêches, mais grâce à l'effort d'un ministre et à l'aide gouvernementale, un grand pas venait d'être réalisé et les premiers à en profiter furent les petits pêcheurs de la Gaspésie et d'ailleurs.

Au niveau de la chasse et de la pêche sportives, la période 1944-1960 fera entrer le Ministère dans l'ère contemporaine. Dans le cadre d'objectifs de protection et de conservation de la faune et d'accessibilité du territoire, l'équipe du ministre Pouliot met en place, à compter de 1945, toute une série de réserves fauniques sur les rivières à saumons et sur des territoires de chasse et de pêche.

Au lendemain de la guerre, le Parc de la Gaspésie, enfant chéri du ministre Onésime Gagnon, trouvera dans le ministre Pouliot un promoteur enthousiaste pour le parachèvement des travaux et après l'ouverture en 1949, le ministre y sera un des plus fidèles clients, cette mer de montagnes l'aidant à oublier toutes les tracasseries administratives et politiques de l'homme public. Au cours des mêmes années, la mise en place de l'Hôtellerie de Fort-Prével et le parc routier de Cap Bon-Ami s'ajouteront parmi les plus beaux fleurons du palmarès du ministre Pouliot.

Titulaire de la Chasse et des Pêcheries de 1944 à 1960, le ministre Pouliot avait su conserver une affabilité et une simplicité dont beaucoup ont gardé souvenance dans l'Est du Québec.
(Photo: Fonds Pouliot, Musée de la Gaspésie)

Au cours de ces 15 ans, ceux et celles qui l'on connu dans ses fonctions ministérielles sont unanimes, encore aujourd'hui, à reconnaître la grandeur et le charisme de cet homme dont la simplicité ne cessait d'étonner et qui préférait la chambre d'ami et le couvert chez le garde-chasse plutôt que le luxe et l'impersonnalité de l'hôtel. D'un bout à l'autre du comté et de la région, ses amis étaient légion et avec le temps, il avait appris à mettre un nom sur chaque visage. Peu importe les circonstances, il avait toujours un bon mot pour chacun de ses électeurs qui confondaient en lui le ministre, le député et le fidèle médecin de campagne.

Malgré ses fonctions ministérielles, l'homme avait conservé un attachement intense pour la religion et la pratique religieuse et nombre de ses collaborateurs se remémoreront les nombreux chapelets récités lors des déplacements en auto ou en avion. Et c'est lui que le Gouvernement délèguera à Rome pour représenter le Québec lors des cérémonies de l'Année Sainte en 1950. Par la suite, le ministre Pouliot recevra la Croix d'Argent de Sa Sainteté le Pape Pie XII en reconnaissance de la collaboration particulière apportée au succès de l'Année Sainte.

Et survient 1960. Le député Pouliot aborde la septième campagne électorale de sa carrière. Malgré la vague de fond libérale qui se prépare et le fait que l'Union Nationale a perdu beaucoup de son prestige, il inscrira une autre victoire à son dossier de politicien. Mais 2 ans plus tard, il ne pourra rééditer son exploit et cette huitième campagne électorale sera son chemin de Damas. Il devra alors céder le comté à son adversaire libéral Guy Fortier, un autre médecin gaspésien. Grand dans la victoire comme dans la défaite, le Dr Pouliot adressa ce télégramme au vainqueur: "Vous avez été élu dans un grand combat. Je vous félicite et vous souhaite bonne chance. J'espère particulièrement que votre famille ne subira pas les angoisses et les tracas de toutes sortes qui furent mon partage. Puissiez-vous sans retard obtenir pour plus de 18 000 personnes de Gaspé-Sud le travail quotidien dont elles ont urgent besoin. Je quitte la politique heureux d'avoir, jusqu'à la dernière minute, combattu, visière baissée, sans jamais fouler aux pieds des principes ou des adversaires. Félicitations. Bonne chance. Vive la Gaspésie". (7)

Camille Pouliot se retirait alors de la politique après avoir servi ses électeurs du comté de Gaspé-Sud pendant 26 ans.

Débarrassé des aléas de la politique, l'ex-député n'était cependant pas homme à prendre une retraite dorée et à se reposer sur ses lauriers. Il était au milieu de la soixantaine; ses enfants étaient parvenus à l'âge adulte et l'épouse, qui l'avait accompagné toute sa vie, avait été

rappelée à Dieu, suite à une longue maladie. Encore disponible pour oeuvrer pour les autres, Camille Pouliot se tourna alors vers une communauté religieuse dans l'espoir d'y finir ses jours dans le dévouement, le recueillement et la paix de l'esprit. En juin 64, il s'envole vers Paris où il est accepté comme postulant dans l'Ordre des Camilliens, un ordre fondé en 1852 et dont l'objectif est de soulager la misère des démunis et de subvenir aux besoins des malades.

À l'été 1966, l'ex-ministre de la Chasse et des Pêcheries du cabinet Duplessis prononce ses voeux et reçoit les ordres mineurs de l'Ordre des Camilliens. Il sera désormais Frère Camille. Celui que l'on avait surnommé "le médecin des pauvres" et "le père de la Gaspésie" devenait pour le reste de ses jours, soit pour quelques années encore, un disciple de Dieu au service des Hommes. Finalement, ce n'était qu'un changement d'habit; l'homme, quant à lui, n'avait pas changé d'un iota.

Camp de pêche dans la région de Témiscouata au début du siècle.
(Photo: Fonds Belle-Lavoie, Musée du Bas-Saint-Laurent, RDL, Archives publiques du Canada, PA 79741)

CHAPITRE II:

UN PAYS DE CHASSE ET DE PÊCHE

1.- LA CHASSE ET LA PÊCHE DANS LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE

La colonisation au XVIII[e] et au XIX[e] siècle a parsemé les berges du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie d'un chapelet de petites communautés ancrées au fond des anses et des baies paisibles ou enracinées à l'embouchure des rivières au parcours tumultueux. Ces collectivités, parfois minuscules, vivaient d'une façon sédentaire en suivant indéniablement le rythme des saisons.

Les contraintes géographiques d'un territoire immense et l'absence, pendant de multiples décennies, de facilités de transport ont forcé ces pionniers à faire preuve d'un sens peu commun de la débrouillardise et de l'ingéniosité, pour satisfaire la presque totalité des besoins ressentis. Ce mode de vie en autarcie conjuguait deux activités principales: l'agriculture et les pêches maritimes. Alors que la première venait combler les besoins alimentaires du clan familial, la deuxième permettait par la vente ou le troc des surplus, l'appropriation de biens essentiels impossibles à fabriquer. Quant à l'élevage, particulièrement en Gaspésie, la possession de quelques bêtes à cornes faisait figure de richesse et d'un nantissement plutôt rare alors que la boucherie d'automne, lors des premiers gels, prenait l'allure d'une véritable fête. En somme, peu ou pas d'argent sonnant pour ces défricheurs-pêcheurs.

Dans ce cadre d'existence, la chasse et la pêche ont fait partie intégrante du mode de vie des Bas-Laurentiens et des Gaspésiens depuis des générations et des générations. Considérées aujourd'hui comme des activités sportives, la chasse et la pêche ont été, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, un complément à l'agriculture et à la pêche maritime. Poissons et gibiers tirés des lacs et rivières et de la forêt venaient compléter ce que la mer et une terre aride donnaient au prix de multiples labeurs.

Certaines périodes telles que la crise économique et l'ouverture des paroisses de colonisation dans les années 30, favorisèrent ce phénomène d'auto-subsistance d'une façon encore plus accentuée. À l'époque, pour ces hommes et ces femmes partis s'installer dans les "colonies", la chasse et la pêche faisaient partie de la survie. Et l'histoire retiendra le souvenir de ce prêtre, curé de Sacré-Coeur-des-Landes, dans l'arrière-pays de Sainte-Anne-des-Monts, qui, dans ces temps difficiles, recevait ses ouailles qui venaient lui demander sa bénédiction avant de partir à la chasse en toute saison. L'abbé Provost, un témoin fidèle de l'histoire régionale, confirme encore aujourd'hui la noblesse d'intention de ses gens de jadis qui prenaient un soin méticuleux de ne

rien perdre de l'animal abattu. Même les os de l'orignal ou du chevreuil servaient à faire une excellente soupe dont M. Provost garde encore un souvenir impérissable.

Campement de chasseurs dans la région de Témiscouata en 1900. On y remarque de nombreux bois de cervidés et en particulier des bois de caribous, ces derniers à l'époque, ayant une aire de vie qui s'étendait jusque dans le Témiscouata.
(Photo: Fonds Belle-Lavoie, Musée du Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup, Archives publiques du Canada, PA-044723)

Pour le petit pêcheur, le défricheur ou le colonisateur, la chasse devenait le seul moyen de pouvoir se mettre de la viande fraîche sous la dent et d'agrémenter les menus de ces familles qui rassemblaient, plus souvent qu'autrement, de 10 à 15 bouches à nourrir. Dans ce contexte, où s'arrête la survie et où commence le braconnage?

Mais pour le Département de la chasse et de la pêche, cette pratique relevait du braconnage et le travail des trop rares gardes-chasse ne suffisait pas à enrayer le phénomène, particulièrement au niveau de la chasse de nuit. À ce sujet, J.A. Bellisle, le surintendant de la chasse et de la pêche, écrivait en 1931: "L'an dernier, il y a eu recrudescence de

ce genre de braconnage à cause du manque de travail: des milliers d'hommes habitués dans les bois et n'ayant rien à faire, ont cru qu'ils pouvaient se livrer à ce genre de chasse. Les officiers du Département en ont pris un grand nombre, mais dans la majorité des cas, le Département a dû les libérer avec une sentence suspendue, après sévère avertissement, à cause de leur état de pauvreté". (8)

Le Département de la chasse et de la pêche du Québec, malgré son mandat de faire observer la réglementation, se trouvait impuissant devant les conditions socio-économiques imposées par la crise économique de 1929 qui a frappé la région du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie d'une façon particulièrement exemplaire. Il est alors facile de comprendre pourquoi la chasse et la pêche n'avaient pas le statut d'activités sportives. Car, depuis l'aube de l'humanité, a-t-on déjà vu la survie d'individus dépendre d'un sport? Sauf, dans.....les arènes de la décadence romaine!

2.- CES CLUBS PRIVÉS DE CHASSE ET DE PÊCHE

Les clubs privés de chasse et de pêche constituent un phénomène particulier dans l'histoire de la chasse et de la pêche dans la région et au Québec. En effet, il s'agit là d'une forme d'occupation du territoire qui ne se retrouve pas ailleurs et qui a pris naissance dans l'Est du Québec.

Les débuts

La première intervention politique favorisant l'implantation de clubs privés de chasse et de pêche remonte à 1858, avant même la Confédération canadienne. En effet, à cette date, la Loi des pêches (22 Victoria, ch. 86) autorise le Gouverneur en Conseil à octroyer des baux de pêche ou des permis spéciaux de pêche sur les terres de la Couronne.

Ainsi, dès 1865, la rivière Sainte-Anne, sur le versant nord de la Gasgésie, se voit assujettie à des étrangers. Mais cette première location de territoire n'aura pas toute la grandeur et la richesse du Restigouche Salmon Club, le plus prestigieux des clubs privés qui jette ses assises le 24 juillet 1880. À cette date, un groupe de 40 financiers de New-York se liguent et se portent aussitôt acquéreur de la presque totalité des terrains en bordure des rivières Ristigouche et Matapédia dans la vallée du même nom. Car il faut dire, qu'en cette fin du XIX^{e} siècle, la réputation de nos cours d'eau comme rivières à saumons a largement débordé nos frontières. Et c'est dans le but "d'entretenir la santé des membres du club et de leur procurer la récréation par l'exercice de la

chasse et de la pêche" (9), que cette grappe de nababs étatsuniens emménage avec faste le long de ces rivières poissonneuses.

Devant ce phénomène naissant, le gouvernement de la nouvelle Province de Québec adopte la Loi des Trois Chaînes en juin 1884. Par cette législation, l'État se réserve désormais les bordures de rivières sur une largeur de 198 pieds sur l'ensemble des terres non concédées de la Couronne avec tous les droits de pêche existants. Le gouvernement est alors en mesure de louer des territoires et des droits de pêche à tous les "Gentlemen" qui en feront la demande.

Et afin de reconnaître les clubs déjà formés et en promouvoir la formation de nouveaux, le Lieutenant-Gouverneur sanctionne le 9 mai 1885 l'Acte pour "faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du gibier et du poisson" (10) Par cette loi, un groupe de 5 personnes peut obtenir une existence corporative, ester en justice contre ceux qui enfreignent les règlements de la chasse et de la pêche et acquérir des biens dont un territoire de chasse et de pêche à l'usage exclusif des membres du club.

D'ailleurs, pour l'autorité gouvernementale, cette nouvelle politique clubéiste s'avère lucrative. Ne rapporte-t-elle pas 3 000,00 $ en droits de location dès 1884? Mais au-dessus des intérêts financiers, une motivation fort louable dirige l'action du gouvernement de la future "Belle Province". En effet, à l'époque, la chasse et la pêche illégales sévissent sur une assez grande échelle et l'État n'a ni les ressources humaines, ni les ressources financières pour assurer une surveillance adéquate des terres de la Couronne. C'est pourquoi un objectif de conservation de la faune clairement défini dans la loi s'ajoute à l'élément pécuniaire.

Pour ce faire, le bail de location de territoires pour fins de chasse et de pêche oblige le locateur, sous peine de résiliation de contrat, à assurer une surveillance de l'espace loué au même titre que s'il s'agissait d'une propriété privée. Selon H. de Puyjalon, l'inspecteur général de la chasse et de la pêche en 1890, la location de territoires constitue la seule solution pour assurer la conservation du gibier. C'est sous la bannière de ce principe des plus respectables que se fait la mise en place des premiers clubs privés de chasse et de pêche.

Le phénomène prendra rapidement une tangente multiplicatrice et, dès 1899, quelques 30 territoires sont concédés en Gaspésie à des locateurs qui originent exclusivement du Canada anglais et de chez nos voisins du sud. En 1915, on en dénombre 70 et fait à signaler, le saumon n'est plus la convoitise unique des locateurs. La chasse intéresse désormais ces étrangers et de plus, les premiers Canadiens-fran-

çais, issus de la politique et de la finance, accèdent à cette élite bourgeoise.

Les clauses de location

La prise de possession d'un territoire pour fins de chasse et de pêche se fait par la signature d'un bail entre l'État et le locateur. Ce bail fort succinct, au début du siècle, fixe et énumère les conditions de location auxquelles le locateur devra se soumettre pour avoir la jouissance des lieux de chasse et de pêche.

L'un des premiers points concerne la tarification annuelle que le locateur devra verser au gouvernement. Pour les rivières à saumons, cette tarification est fixée selon la longueur du territoire en bordure des rivières, selon le nombre de fosses à saumons accessibles et selon le potentiel faunique de la rivière. Pour les territoires de chasse et de pêche, le prix annuel est déterminé par la superficie sous location. Au début du siècle, ce prix était de 1,00 $ le mille carré et aucun club ne pouvait posséder plus de 400 milles carrés.

La clause la plus importante concerne cependant la surveillance du territoire. En effet, le bail stipule qu'entre le 15 mai et le 15 novembre, le locateur devra obligatoirement défrayer le coût d'un ou plusieurs gardiens sur les lieux pour effectuer la garde du territoire contre toute chasse et pêche illégales et ce, en vertu de l'objectif de conservation de la faune qui a prévalu à l'instauration des clubs.

De plus, à la fin de chaque saison de chasse et de pêche, le locateur devra soumettre au Département de la chasse et de la pêche un rapport détaillé sur les membres et les invités qui ont séjourné au club, sur le nombre de jours de chasse et de pêche pratiqués et sur les détails des captures et des prises faites dans les limites du territoire loué. Avec ces données, le Département pouvait ainsi suivre de près l'effort de chasse et de pêche et l'évolution des ressources fauniques.

Avec les années, et plus particulièrement après la deuxième guerre, le bail connaîtra quelques modifications qui préciseront certains de ses éléments. Ainsi le club devra faire l'objet d'une surveillance annuelle par au moins un gardien; il sera interdit d'ensemencer les lacs et rivières avec des espèces autres que celles qui y vivent naturellement et enfin le locataire devra se prémunir de tout l'équipement nécessaire pour la lutte contre les feux de forêt.

Et signe des temps, le bail en vigueur à compter des années 50 précise que le Ministère peut le résilier en tout temps, avec avis de 30

jours, si le bien public commande la constitution ou l'agrandissement d'une réserve de chasse et de pêche. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

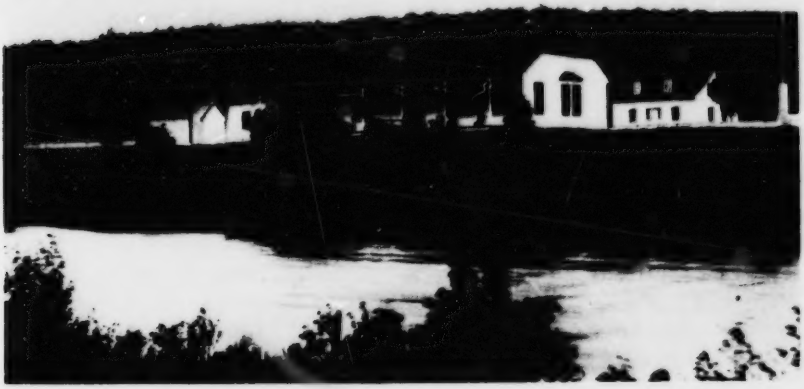

En 1875, le camp de pêche de Georges Stephen, futur Lord Mount-Stephen, sur la rivière Matapédia, au lieu dit des Fourches, à l'embouchure de la rivière Causapscal.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA-143693)

Les années d'expansion

Devant l'ampleur de ce phénomène naissant, le gouvernement du Québec ne se contente pas uniquement de répondre aux demandes de location, il en fait également la promotion. Dans un discours qu'il prononce devant l'Association de Chasse et Pêche de New-York, le 15 mars 1899, le premier ministre du Québec, l'Honorable S.N. Parent incite cordialement les Américains à venir faire la chasse et la pêche au Québec et le chef de l'État y va alors de moult qualificatifs tous plus élogieux les uns que les autres pour désigner nos rivières à saumons.

De telles invitations auront la grâce de séduire de nombreux étrangers, si bien qu'en 1912, la presque totalité des rivières à saumons du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie seront concédées à des clubs privés. C'est au cours de ces années que s'implantent quelques-uns des plus beaux joyaux des clubs privés: le Matamajaw Salmon Club sur la Matapédia, le Grand Cascapédia Salmon Club sur la Grande Cascapédia, le St-John Salmon Club sur la rivière Saint-Jean, le Bonaventure Salmon Club de la famille Molson sur la rivière Bonaventure....etc.

La majorité de ces clubs comporte toute une série de bâtiments avec pavillon central et camps disséminés le long des rivières dont le luxe et le faste relèvent de la plus pure somptuosité. Ne faut-il donc pas s'étonner de voir que plusieurs des camps sur la Ristigouche et la Matapédia sont l'oeuvre de Stanford White, un des plus célèbres architectes américains du début du siècle.

Mais noblesse oblige ou plutôt pouvoir financier le permet. Seulement à titre indicatif, dans les années 20, il en coûte 5 000,00 $ par année pour faire partie du Ristigouche Salmon Club tout comme il faut être au moins millionnaire pour faire partie du Cold Spring Camp sur la Matapédia. Sans parler de la fortune des pêcheurs qui fréquentent le "Million dollars pool" à l'embouchure de la Patapédia, dans les limites du Restigouche Salmon Club, une fosse à saumons considérée comme étant l'une des plus prolifiques de la région. D'ailleurs, toute la rivière Ristigouche, comme la plupart des rivières de la région, en ce début de siècle, fournit aux pêcheurs une généreuse moisson de saumons. Entre 1911 et 1928, les 20 à 30 membres ou invités du Restigouche Salmon Club ont sorti de la rivière quelque 22 094 saumons qui, à bord du train, sont allés rejoindre les tables déjà bien garnies des familles et des amis des grandes villes américaines et canadiennes.

Mais il n'y a pas que le saumon qui fasse la joie des palais étrangers. En effet, avec les premières décennies du siècle, notre gibier gagne en popularité auprès des amateurs de chasse de l'extérieur. Dans une conférence qu'il prononce devant le Club Rimouski, le 23 mai 1930, l'ingénieur forestier Eugène Gagné évalue environ à une cinquantaine le nombre de clubs de chasse dans les comtés de Rimouski, Matane, Gaspé et Bonaventure. Ces clubs entraînent la venue à chaque année de 500 à 600 chasseurs étrangers qui entrent dans nos forêts pour une dizaine de jours à la recherche de l'orignal, du chevreuil ou du caribou.

À l'aube de la deuxième guerre mondiale, le système de clubs privés de chasse et de pêche s'étend sur l'ensembe de la région Bas-Saint-Laurent - Gaspésie. Nos rivières à saumons et nos meilleurs coins de forêt sont l'apanage de pêcheurs et de chasseurs étrangers qui viennent y pratiquer leur sport préféré sous l'oeil déconcerté du citoyen de la région.

Pour l'autorité gouvernementale, le système semble faire ses preuves au niveau de la conservation grâce à la surveillance exercée sur les territoires loués. C'est pourquoi le Comité provincial de la chasse et de la pêche, mis sur pied en 1936 par l'Honorable Onésime Gagnon, recommande en 1938 de maintenir le système en place, mais en y ap-

portant toutefois une attention particulière sur le respect des clauses des baux de location.

Le renouvellement de ces baux de location était bien souvent laissé à la discrétion du député du comté. Ainsi, en 1938, en approuvant le renouvellement de certains baux pour des clubs de son comté, le Dr Camille Pouliot, député de Gaspé-Sud et futur ministre de la Chasse et des Pêcheries, écrit au surintendant provincial de la chasse et de la pêche, Charles Frémont: "Il n'est pas bon de louer à trop long terme, au cas où nous pourrions les exploiter nous-mêmes dès que le gouvernement sera en mesure de le faire (11)".

Était-ce un présage ou une volonté politique naissante? Mais quoi qu'il en soit, l'arrivée de ce député au ministère de la Chasse et des Pêcheries en 1944 coïncidera avec l'implantation des premières réserves gouvernementales de chasse et de pêche. Une nouvelle ère allait commencer.

Le temps d'une pause

Les années de guerre, de 1939 à 1945, ont entraîné une diminution marquée des activités sur les territoires affermés aux clubs de chasse et de pêche. Cette baisse est explicable pour plusieurs raisons. En effet, la guerre a amené sur les champs de bataille de la vieille Europe nombre de jeunes "sportsmen" américains et canadiens, alors que les plus âgés ont aussi délaissé la quiétude de nos rivières et de nos forêts pour se concentrer sur leurs affaires et sur de nouvelles activités.

Le rapport annuel de 1942 du surintendant de la chasse et de la pêche ajoute également comme raisons pour expliquer cette diminution, les restrictions imposées par la guerre sur les moyens de locomotion, la participation à l'effort de guerre et enfin l'imposition des nouvelles taxes qui ont forcé nombre de sportifs à retrancher de leur budget, la cotisation annuelle versée pour être membre du club de chasse et de pêche.

Mais cette pause dans les activités des clubs privés nous laisse cependant l'espace pour aborder deux sujets que l'on ne peut passer sous silence dans l'histoire des clubs de pêche puisqu'ils sont intimement liés à la pratique de ce sport. Ces sujets sont les guides de rivière et les canots.

Bon nombre de membres et d'invités des clubs de pêche n'étaient pas pêcheurs dans l'âme et, dans la pratique, n'avaient pas nécessaire-

ment une connaissance approfondie du cours d'eau sur lequel ils pratiquaient leurs activtés sportives. Pour suppléer à ces manques, chaque club de pêche faisait appel à des guides originaires de la région.

Le rôle du guide avait une grande importance. Il devait être un excellent canoteur et connaître la rivière et les fosses à saumons comme le fond de sa poche. Son savoir devait également comprendre tout ce qui se rapporte sur les mouches à utiliser selon les saisons, sur les heures du jour propices à la pêche, sur les conditions de l'eau... etc. De plus, il devait être un excellent pêcheur, car dans bien des cas, c'est à lui que revenait la tâche de prendre le saumon et de lui livrer une bonne partie de la bataille. Et avec l'épuisement du saumon, le guide passait la perche à l'invité qui faisait les dernières manoeuvres et sortait triomphalement le saumon des eaux froides de la rivière. En dehors des saisons de pêche, le guide servait souvent à titre de gardien de club.

Ce rôle d'acolyte n'a cepenant pas empêché un des guides sur la rivière Matapédia d'acquérir une réputation qui a largement dépassé les frontières du pays. Homme haut en couleurs et d'une expérience inégalée, Richard Adams pratique ce métier depuis plusieurs décennies et a été le guide d'un véritable bottin mondain. Ses conseils judicieux ont servi à des personnalités telles que la Princesse Louise d'Angleterre, le Duc et la Duchesse de Windsor, le célèbre boxeur Jack Dempsey, le chanteur Bing Crosby, l'ancien président américain Jimmy Carter qui, à tour de rôle, sont venus pêcher sur la Matapédia Au tournant du siècle, on y avait également vu le Prince de Galles qui deviendra plus tard le roi Édouard VII.

Et tous ces pêcheurs, qu'ils soient des célébrités ou des illustres inconnus, se servaient du canot de Gaspé pour sillonner les rivières à saumons. Cette appellation du canot de Gaspé ne signifie pas que les canots étaient construits dans cette ville, mais plutôt parce que les Américains disaient "Gaspe Canoe" pour désigner l'embarcation, ces derniers disant "Gaspe" pour l'ensemble de la Gaspésie.

C'est avec l'arrivée des Américains que l'usage de la pirogue fut graduellement délaissé sur nos rivières car ceux-ci ne la trouvaient pas assez sécuritaire. Le canot de Gaspé qui la remplaça, est constitué d'un assemblage de charpentes et il est bordé à clins. Traditionnellement, ce canot a une longueur de 24 pieds et il est manié avec une "pôle" lorsque le fond de la rivière est formé de roches ou de gravier. En cas d'eau profonde, on se servait d'une paire de rames. Lors des sorties de pêche, l'invité ou le membre du club prenait place au centre du canot et s'assoyait sur un petit banc avec dossier pour un meilleur confort.

Les guides s'installaient, quant à eux, à l'avant et à l'arrière de l'embarcation.

Confortablement installé au centre du canot, un "Gentleman" d'un club de pêche termine le combat avec un saumon que le guide s'empresse de sortir de l'eau avec l'épuisette, alors que l'autre guide maintient le canot en place avec la "pôle".
(Photo: Archives publiques du Canada, PA-48739)

Un tel canot de Gaspé, construit aux environs de 1946, fait partie de la collection d'artéfacts du Centre canadien d'Étude sur la Culture traditionnelle au Musée National de l'Homme à Ottawa.

L'après-guerre

"Les pêcheurs et les chasseurs américains sont actuellement enragés, qu'on me pardonne l'expression, pour reprendre le temps perdu qu'une fois la guerre finie et le devoir accompli envers le pays, aucune force ne pourra les empêcher d'aller prendre un repos bien mérité dans des territoires où l'on peut tuer agréablement le temps à pêcher ou à chasser. Je suis même porté à croire que les taxes si élevées soient-elles, ne pourront influencer les pêcheurs et les chasseurs. D'ailleurs,

tout le monde ou à peu près, a de l'argent, mais les occasions pour le dépenser ont été rares jusqu'ici. Il faut donc s'attendre à une grande affluence de sportsmen américains vers le Canada en 1945 et surtout à partir de 1946". (12)

Ces propos du sous-ministre de la chasse et de la pêche L.A. Richard dans son rapport de 1944, traduisent bien l'optimisme qui règne dans ces années de fin de guerre. Cette nouvelle période sera caractérisée bien sûr par un retour des chasseurs et des pêcheurs américains, mais elle ouvrira la voie à un tout nouveau phénomène qui ira en s'accentuant. Il s'agit d'une participation de plus en plus massive des gens de la région dans les clubs privés.

Traditionnellement, les territoires sous location avaient été l'exclusivité des étrangers. Mais la fin des années 40 et surtout les années 50 verront les chasseurs et les pêcheurs de chez-nous se regrouper et obtenir des baux sur des terrains pour la chasse aux gros gibiers et pour la pêche à la truite dans les lacs. Le régime Duplessis, qui a débuté en 1944 et qui s'étendra sur 16 ans de pouvoir, accordera de nombreux baux aux gens de chez-nous. Et selon les moeurs politiques en vigueur à l'époque, bon nombre d'amis du régime et de chauds partisans de l'Union Nationale se verront décerner le privilège d'occuper un territoire de chasse et de pêche.

Quant aux rivières à saumons, elles demeurent le monopole des étrangers, car la mise en place de nouveaux clubs s'y avère presque impossible compte tenu de l'accessibilité. Mais par contre, l'ouverture de réserves fauniques gouvernementales, entre 1945 et 1948, sur les rivières Matane, Port-Daniel et Petite-Cascapédia, ouvre désormais ce sport à l'ensemble de la population du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie.

Au niveau de la surveillance obligatoire des territoires sous location, une nouveauté s'ajoute au milieu des années 50. En effet, il sera désormais possible pour tous les propriétaires de club de recourir au service de la compagnie Trans-Gaspésien Aérien de Gaspé pour faire effectuer une surveillance aérienne des territoires moyennant une somme de 100,00 $ par année. La compagnie d'aviation s'engage à assurer le survol hebdomadaire des clubs adhérant à son offre et ce, particulièrement au cours de la saison hivernale.

Au tournant des années 60, le tableau de la situation des clubs de chasse et de pêche change considérablement. La libération de plusieurs rivières à saumons a entraîné le départ de nombreux Américains et Canadiens-anglais. De plus, d'autres ont laissé tomber devant les coûts d'exploitation excessifs de certains clubs. Par contre, les chas-

seurs et les pêcheurs de chez-nous ont continué à s'approprier des territoires. Si bien qu'un inventaire des clubs réalisé en 1967 permet de constater que 185 des 220 territoires loués dans l'Est du Québec sont détenus par des gens d'ici. Entre-temps, la libération du territoire avait commencé à faire son oeuvre.

La libération du territoire

Il y a un siècle, un objectif de conservation de la faune a présidé à la mise en place des clubs de chasse et de pêche. Mais avec le temps, cet objectif fort louable semble s'être effrité et avoir laissé la place à un certain laisser-aller au niveau de la surveillance des territoires en location.

D'ailleurs, en août 1968, un haut-fonctionnaire du ministère du Tourisme, Chasse et pêche rapportait: "À la lumière des témoignages des locataires et des officiers du Service de la protection, on peut affirmer que les valeurs fauniques ont diminué de façon alarmante sur les territoires sous bail. Cette diminution est attribuable en grande partie à l'inefficacité des systèmes de surveillance organisés par les locataires. Le gardien est un employé du club et il n'ose pas impliquer l'employeur. Par ailleurs, le public envahit, de plus en plus, les territoires sous bail et se moque éperdument, de ces hommes déguisés en officier. Les locataires eux-mêmes avouent cette situation bien candidement et déclarent leur incapacité à faire respecter leurs territoires. Jusqu'à quand cette farce ridicule des gardiens de clubs devra-elle durer?". (13)

Cet élément de surveillance allait devenir la pierre d'achoppement des clubs privés. Mais les cris d'alarme avaient commencé à surgir plus d'une décennie auparavant. En décembre 1957, le ministre de la Chasse et des Pêcheries, le Dr Camille Pouliot, déclarait au quotidien **Montréal-Matin** que 40% des clubs n'avaient pas le nombre nécessaire de gardiens et ne protégeaient pas la faune d'une façon adéquate sur leur territoire. Et devant la situation, le Ministre déclarait qu'il envisageait tout simplement d'abolir les privilèges réservés aux détenteurs de baux.

Cette volonté politique se concrétisera dans les années 60 plus particulièrement. Les autorités du Service de la protection dans les districts de Gaspé et Rimouski, sont les instances qui apprécient, discutent, refusent ou acceptent les baux des territoires de chasse et de pêche. Différentes raisons prévalent dans l'annulation des baux. Retenons, parmi les principales, une protection insuffisante du territoire, le non-paiement du loyer annuel, l'abandon volontaire par le locateur et enfin le bien commun du public.

En cette période de Révolution tranquille chapeautée par le gouvernement libéral de Jean Lesage, ce bien commun du public correspond à la mise en place de toute une série de réserves fauniques sur les rivières à saumons et sur de vastes espaces propices à la chasse et à la pêche. Ce mouvement amorcé après la guerre s'est amplifié sous le gouvernement Lesage et sous le gouvernement unioniste de Daniel Johnson par la suite.

La mise en place de ces réserves a impliqué l'annulation de plusieurs baux de territoires de chasse et de pêche. Ainsi de 1966 à 1969, des 51 baux révoqués dans l'Est du Québec, 35 l'ont été pour permettre l'implantation ou le développement des réserves. À titre de dédommagement, les propriétaires de clubs reçoivent, en cas de non-renouvellement ou de révocation du bail, une compensation monétaire équivalant aux améliorations physiques permanentes du territoire.

Quant aux baux qui sont reconduits, il font depuis 1962 l'objet d'un renouvellement annuel. Compte tenu de la sous-utilisation de nombreux territoires, le Ministère exige désormais une augmentation du nombre de membres à l'intérieur de chaque club de façon à obtenir un ratio de 1 mille carré par membre. Les clubs qui ne satisfont pas cette exigence, voient la superficie de leur territoire diminuer.

Le camp de pêche du prestigieux Restigouche Salmon Club, sur les berges de la rivière Ristigouche, à Matapédia. Construit dans les années 1870, il fut détruit par un incendie en 1983.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA-21676)

Cette amorce de libération du territoire mise en oeuvre par le MTCP vient ainsi répondre en partie, aux aspirations de nombreux groupes de citoyens, en particulier les associations de chasse et de pêche, qui revendiquaient une telle action gouvernementale depuis plusieurs années. Au tournant des années 70, le phénomène des clubs privés avait atteint un point de non-retour.

Le début de la fin

En 1970, en lançant l'opération "Accessibilité", Robert Bourassa, nouvellement élu chef de gouvernement, vise dans une première phase à rendre le territoire accessible à l'ensemble des citoyens québécois. La politique de mise en place de réserves se poursuit et gruge graduellement les territoires des clubs privés, pendant que d'autres baux sont résiliés pour les mêmes raisons qu'au cours des années 60.

En 1967, on recensait 220 clubs privés de chasse et de pêche dans notre région. En 1970, le nombre est descendu à 177 et il n'est plus que de 105 en 1972. Les 177 locateurs de 1970 proviennent en grande partie de la région du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie puisque l'on en dénombre 149, contre 22 pour les autres régions du Québec, 2 du Canada anglais et 4 des États-Unis. Dans la campagne électorale de 1973, le Premier Ministre Bourrassa annonce qu'il abolira complètement les clubs privés avant 1975.

En 1974, le ministre Claude Simard du MTCP annonce la phase 2 de l'opération "Accessibilité" dont l'objectif est de rendre les 250 000 chasseurs et pêcheurs québécois responsables de l'aménagement et de la protection de la faune et du territoire dans le cadre d'"unités d'aménagement".

Le projet du ministre Simard vise à mettre en place des unités de 100 milles carrés dont la gestion serait confiée à des associations de chasse, de pêche ou de récréation à but non lucratif. Les plans d'aménagement et les inventaires biologiques seraient sous la responsabilité des associations alors que le MTCP aurait la charge de la protection de la faune qui serait cependant financée par les unités. Quant aux clubs privés, ils seraient tout simplement intégrés dans la nouvelle structure et les membres pourraient demeurer propriétaire de leurs installations personnelles.

Le projet est cependant resté lettre morte et, en 1975, le gouvernement Bourrassa reconduit tous les baux de clubs privés pour une période de trois ans. Ce sera l'ultime renouvellement pour les derniers clubs existant dans l'Est du Québec.

Automne 1976. Tout le monde vibre aux accents politiques de la campagne électorale. Dans le domaine de la chasse et de la pêche, les Péquistes ont été clairs: le système des clubs privés sera définitivement aboli. Mais il faudra attendre encore un an avant que le ministre du MTCP, M. Yves Duhaime, en fasse l'annonce devant l'Assemblée Nationale.

"Monsieur le Président"

"Ce n'est pas sans une certaine fierté que je me lève aujourd'hui, ce 22 décembre 1977, pour faire la présente déclaration ministérielle.

Cette déclaration touche les pêcheurs, les chasseurs et les amateurs de plein air de tout le Québec. Depuis des décennies, et pour être plus précis, Monsieur le Président, depuis 1883, des privilèges exclusifs de droits de chasse et de pêche ont été accordés et maintenus à des groupes d'individus de notre société, ou encore à des étrangers, privant le plus grand nombre du libre accès à tout le territoire du Québec.

Ainsi donc, Monsieur le Président, pour le 1er avril prochain, aucun bail de droits exclusifs de chasse et de pêche ne sera renouvelé ou maintenu au Québec. (....)

Je vous annonce aujourd'hui la fin d'une situation anachronique et unique en Amérique du Nord. Cette déclaration répond aux objectifs que notre parti s'était fixé. Nous sommes convaincus que l'immense majorité des Québécois se comportera de façon responsable, qu'elle manifestera un esprit de conservation et de protection envers la faune et qu'elle agira avec civisme en forêt.

Cette nouvelle politique témoigne du respect et de la confiance de ce gouvernement à l'endroit de la population du Québec.

Québécois, tel que promis, nous vous remettons ces nouveaux territoires." (14)

Cette mesure annoncée par le ministre Duhaime touche l'ensemble des clubs de chasse et de pêche à l'exception de ceux sis sur 26 des 102 rivières à saumons du Québec. Dans la région, quelques clubs privés subsisteront sur les rivières Saint-Jean, Grande-Cascapédia et Ristigouche et Matapédia.

Avant l'entrée en vigueur de la proposition gouvernementale, le ministre du Tourisme, Chasse et Pêche tint une vaste tournée de consultation dans les régions du Québec dans le but de permettre aux

citoyens et aux associations concernées de s'exprimer sur l'abolition des droits exclusifs de chasse et de pêche et sur l'utilisation future des territoires libérés. La tournée s'arrête à Rimouski le 22 février 78.

Le 1er avril 1978, tous les clubs de chasse et de pêche, sauf ceux situés sur les rivières à saumons, voyaient la révocation ou le non-renouvellement de leur bail. Un moratoire d'un an était accordé aux clubs sur les rivières, le temps que l'État se donne une politique sur la gestion des rivières à saumons.

C'est pourquoi, à compter du printemps 79, les baux sur les rivières ont commencé à être révoqués, selon le rythme de croissance de la demande des pêcheurs sportifs de la région et c'est ainsi que ces clubs furent progressivement abolis. Seuls quelques clubs subsistent encore sur nos rivières à saumons. Leur non-abolition est due à la problématique de l'alternance des terres publiques et des terres privées sur ces rivières. Leur nombre ne représente plus qu'une infime minorité par rapport à la quantité de territoires de chasse et de pêche qui étaient concédés avant le 1er avril 1978.

Ils représentent les derniers vestiges d'une époque qui a connu ses heures de gloire pendant près d'un siècle.

Avec l'abolition des clubs privés, une page de l'histoire de la chasse et de la pêche venait d'être tournée.

GRANDEUR ET VICISSITUDE D'UN CLUB DE PÊCHE: LE MATAMAJAW SALMON CLUB

Le Club Matamajaw dans la Vallée de la Matapédia constitue l'un des plus beaux exemples de club privé de pêche dans la région de l'Est, tant par son ampleur et son développement que par son importance socio-économique au sein de la Vallée.

Le Matamajaw Salmon Club (MSC) est né avec le XX^{e} siècle. C'est en effet en 1902 que 6 financiers de New York s'unissent et fondent le club. Trois ans plus tard, pour la somme de 20 000,00 $, le club achète du Restigouche Salmon Club tout un ensemble de terrains, de propriétés et de droits de passage sur la rivière Matapédia que ce dernier avait acheté en 1882 de Lord Mount Stephen, le premier président du Canadien Pacifique et oncle d'Elsie Reford, l'instigatrice des célèbres Jardins de Métis.

Dans la même foulée, le MSC achète le Glen Emma Salmon Club de John S. Kennedy en 1907 et du gouvernement, il loue tous les droits de pêche sur les rivières Causapscal et Humqui. Ainsi en quelques années, le Matamajaw Salmon Club se retrouve propriétaire ou locateur des droits de pêche et de la presque totalité des terrains en bordure des rivières Matapédia, Causapscal et Humqui.

Mais l'implantation en force de ces Américains dans la Vallée ne se fit pas sans heurts, car les citoyens de l'endroit se trouvaient par le fait même dépossédés de toutes les possibilités de pêche au saumon et de toute forme d'exploitations sur ces trois rivières. Dès 1905, les gens de Causapscal protestent contre cette mainmise qui les empêche de construire un moulin à farine sur les bords de la rivière. Une requête est alors envoyée au ministère de la Colonisation mais sans succès et le moulin ne sera construit qu'une vingtaine d'années plus tard.

Et à chaque saison, les populations locales voient la montée des saumons sur "leurs rivières", mais ils n'ont plus aucune jouissance de la pêche. Quant aux gens de Causapscal, ils voient s'animer de mai à septembre les luxueuses

constructions que le Matamajaw Salmon Club a érigées au centre du village à l'embouchure de la rivière Causapscal. Devant cette situation, un sentiment d'injustice plane dans la Vallée de la Matapédia et au début des années 20, la population fait entendre son cri.

Le Matamajaw Salmon Club sur les rives de la Matapédia, au centre de la municipalité de Causapscal. Construit par George Stephen à la fin des années 1860, il fut la propriété du Restigouche Salmon Club de 1883 à 1905, alors qu'il fut racheté par des financiers de New York, fondateurs du Matamajaw Salmon Club. Il est aujourd'hui classé site historique par le ministère des Affaires culturelles.
(Photo: Collection André Roy, Causapscal)

Le 3 janvier 1922, le conseil municipal de Causapscal adopte unanimement la résolution suivante:
"M. Antoine Ouellet propose, secondé par M. Joseph Gagnon, que le conseil approuve la requête de M. J.P. Morissette

et autres demandant au gouvernement le libre usage des rivières Matapédia et Causapscal au lieu de louer ces rivières au Matamajaw Salmon Club et appuie ces requêtes de leur signature". (15)

L'année suivante, en 1923, le conseil municipal récidive sa demande au ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries pour faire annuler les droits de pêche sur les rivières Matapédia et Causapscal. Mais l'autorité gouvernementale demeure insensible à ces requêtes et un nouveau bail, pour 8 ans, est accordé au Matamajaw Salmon Club en 1923 pour la somme de 1 560,00 $ par année. Les luttes de la population s'éteindront avec les années, alors que la crise économique pointe à l'horizon. En 1928, un nouveau club, le club Casault, s'installe sur les rives enchanteresses du lac Causapscal. Un quinzaine d'années plus tard, ce club unira sa destinée à celle du Matamajaw Salmon Club.

Mais les citoyens n'ont pas oublié cette domination des "Messieurs" sur leurs richesses naturelles. Le 1er juin 1931, le conseil municipal de Causapscal porte une nouvelle offensive. S'adressant cette fois au Département de l'Immigration du Canada, le conseil demande qu'une enquête soit faite sur les personnes étrangères séjournant dans la Vallée et que ces personnes fassent l'objet d'une déportation. Le gouvernement du Canada n'obtempérera pas à cette requête.

À la longue, cette antipathie des gens de la région aura un effet certain sur les riches américains qui, un à un, quitteront le Matamajaw Salmon Club, à un tel point qu'au milieu des années 30, le club ne compte plus que 2 membres. Devant la lourdeur des charges financières qu'imposent l'entretien et le fonctionnement du club, un rapprochement est entrepris avec les membres du club Casault et en 1941, ces derniers sont admis dans le MSC. L'existence des deux clubs sera désormais étroitement liée. Si bien qu'au début des années 50, le Matamajaw Salmon Club délaisse son fastueux pavillon de Causapscal pour se loger, membres et invités, au club Casault sur les rives du lac Causapscal. À la même époque, le MSC cède une partie de ses droits et propriétés situées en aval de la Matapédia à un noyau de ses membres qui reprennent le nom d'un club existant au début du siècle: le Glen Emma Salmon Club.

Malgré l'avortement des moyens de pression dans le passé, la population locale n'a pas dit son dernier mot et en 1957-1958, elle structure son action en mettant sur pied une association de chasseurs et de pêcheurs dont l'un des objectifs sera de faire la lutte contre la mainmise des clubs privés sur les rivières à saumons. Au cours des années qui suivront, la nouvelle association assurera le leadership dans ce dossier de libération des rivières de la Vallée et elle multipliera les interventions auprès des autorités gouvernementales, tout en effectuant de la sensibilisation dans le milieu.

En cette fin des années 50, il s'agit là d'un dossier fort complexe. Le détenteur des droits de pêche est installé dans la région depuis plus de 50 ans et en 1958, il vient de signer un nouveau bail pour une période de 9 ans au prix de 3 500,00 $ par année. Son pouvoir financier est immense et de plus il constitue un employeur non-négligeable dans une région comme la Vallée de la Matapédia. Le tableau 1 donne d'ailleurs une idée de grandeur de l'importance financière et des activités du Matamajaw Salmon Club et de ses deux clubs dépendants.

Tableau 1

Statistiques et budget d'opérations des clubs Matamajaw, Casault et Glen Emma

	1963	1964	1965	1966	1967
Jours pêchés:	344	352	322	263	457
Captures:	284	275	237	164	176
Coût par saumon:	581,00 $	640,00 $	828,00 $	1 247,00 $	1 364,00 $
Nombre d'employés	76	81	76	77	79
Salaires versés:	106,855,00 $	117,163,00 $	141 657,00 $	150 572,00 $	183 854,00 $
Dépenses locales:	30 000,00 $	23 400,00 $	29 300,00 $	27 400,00 $	25 900,00 $
Tarif du bail:	5 250,00 $	5 250,00 $	5 250,00 $	5 250,00 $	5 250,00 $
Coût total d'opérations:	164,933,00 $	175 991,00 $	196 223,00 $	204 506,00 $	240 098,00 $

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et l'on comprendra qu'une organisation de pêche qui est capable de supporter un coût de revient de 1 364,00 $ par saumon, se doit de compter obligatoirement sur la richesse financière de ses membres et de ses invités. Et en regard du nombre d'em-

ployés et des salaires versés, le Matamajaw Salmon Club fait figure de PME, compte tenu que les masses salariales inscrites au tableau représentent la valeur du dollar des années 60.

C'est justement cette influence sur l'économie de la région qui fut au centre de l'affaire Dacquaire, une histoire qui fit beaucoup de bruit à l'époque. Un garde-pêche du club avait été mortellement blessé en surprenant des braconniers sur le fait. Cette histoire contribua à diviser la population en deux clans: les pro-américains qui pour des raisons d'économie et d'emploi, acceptaient la présence des Américains et les anti-Américains qui militaient en faveur de la récupération des droits de pêche et s'opposaient à cette présence étrangère.

Les gens de Causapscal célèbrent la Saint-Jean-Baptiste et le défilé longe le Matamajaw Salmon Club, symbole de la présence américaine dans la Vallée de la Matapédia.
(Photo: Collection André Roy, Causapscal)

Le débat n'allait cependant pas s'éterniser, car le milieu des années 60 allait apporter plusieurs changements notoires. Tout d'abord, par l'arrêté en conseil 1685, en date du 4 septembre 1964, le MTCP institue la réserve de pêche de la rivière Matapédia qui comprend un ensemble de parcelles

de terrains disséminés le long de la rivière Matapédia et du Lac-au-Saumon. De plus, la nouvelle réserve englobe certaines parties des rivières Humqui et Assemetcouagan. La pêche contrôlée au saumon devient alors possible sur les secteurs de la Matapédia alors que l'arrêté en conseil la prohibe sur les rivières Humqui et Assemetcouagan. Les pêcheurs de la Vallée pourront désormais "tirer une ligne" dans ces eaux dont ils n'avaient pas eu la jouissance depuis le début du siècle.

Les années 64 et 65 voient également le Matamajaw Salmon Club commencer à se départir de ses propriétés à cause du coût astronomique de ses opérations. Par exemple, la municipalité de Causapscal acquiert des terrains du club avec l'intention d'y mettre en place un parc municipal. Et comme il le faisait déjà depuis plusieurs années, le club de pêche continue de souscrire dans différents projets collectifs mis de l'avant par la municipalité.

Mais l'espoir d'une libération complète des rivières à saumons ne faisait que sommeiller. Fin 66, les gens de la Vallée font circuler une pétition demandant au ministère du Tourisme, Chasse et Pêche de décluber leur rivière pour l'été 67. Devant le non-suivi de la requête par les autorités du Ministère, le mouvement de contestation s'amplifie et atteint un point culminant dans le secteur de Sainte-Florence, alors que des groupes d'opposants empêchent les Américains de pêcher en tirant des pierres dans les eaux de la rivière.

À la fin des années 60, le processus enclenché depuis plusieurs décennies semble maintenant irréversible et les pressions populaires auront finalement gain de cause. En 1970, un certain nombre de fosses à saumons de la Matapédia sont ouvertes aux pêcheurs sportifs détenteurs d'un permis et l'année suivante, le Ministère acquiert la plupart des droits de pêche du Matamajaw Salmon Club, incluant le club Casault et le Glen Emma Salmon Club. Finalement, trois ans plus tard, soit le 5 novembre 1974, le M.T.C.P. achète l'ensemble des propriétés et dépendances de ce club de pêche qui aura marqué l'histoire de la Vallée de la Matapédia.

Le club de pêche de Matamajaw entrait désormais dans l'histoire.

3.-CHASSEURS ET PÊCHEURS DE CHEZ-NOUS

Dans notre société traditionnelle, la chasse et la pêche ont pendant longtemps été reliées au phénomène d'auto-suffisance alors que le gibier et le poisson de nos lacs et de nos rivières contribuaient directement à la survie de la cellule familiale. Mais l'évolution des mentalités et des modes de vie a modifié ce comportement.

La Deuxième Guerre mondiale sera en quelque sorte la charnière entre ces deux époques. Précisons, cependant, que pendant ces années de belligérance, les activités de chasse et de pêche ont passablement diminué dans notre région et dans l'ensemble du Québec. En effet, différents facteurs tels que l'effort de guerre, un presque plein-emploi, la hausse du coût de la vie, les nouvelles taxes sur les revenus, le rationnement de l'essence et les restrictions de toute sorte ont justifié cette baisse dans la pratique de la chasse et de la pêche que ce soit sur les terres de la Couronne ou dans les clubs privés.

De plus, en ces années 39-45, une autre contrainte a influé directement sur la chasse. Il s'agit de la rareté des munitions. Dans son rapport de 1944 , le surintendant provincial de la chasse et de la pêche, Charles Frémont, note que nombre de chasseurs n'ont pu trouver de cartouches durant les années de guerre suite à l'ordonnance de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qui avait décrété que la priorité dans la fabrication des munitions allait à l'effort de guerre. Inutile de dire que dans ce contexte, les réserves de cartouches pour la chasse valaient de l'or en barre.

Le retour au bois

Mais avec le retour à la paix et l'arrivée de l'année 46, on assiste alors à une recrudescence rapide du nombre de chasseurs et de pêcheurs. Ce qui s'explique, selon Charles Frémont, par les heures de travail plus courtes, par l'apparition des congés payés, par un goût de plus en plus grand pour la vie au grand air et puisque nous sommes au lendemain d'une guerre, par ces milliers et ces milliers de jeunes qui ont appris à se servir des armes à feu.

De plus, l'instauration, en 1940, du permis de chasse et de pêche pour tous et la refonte des lois de chasse et de pêche en 1941 encadrent désormais ces activités d'une manière plus structurée, plus organisée. Sans oublier que la prospérité économique engendrée par les années de guerre se perpétue à la fin des années 40 et dans les années 50 et se caractérise par une diversification de l'emploi et de l'activité économique.

Le 15 novembre 1935, avec son traineau et ses chiens, M. Antoine Castonguay de Rivière-à-Claude revient d'une expédition de chasse au caribou dans les montagnes de l'actuel Parc de la Gaspésie. Sur la photo de droite: M. Castonguay soulevant la peau et le panache de l'animal abattu.
(Photo: Collection Robert Castonguay, Rimouski)

D'une façon générale, l'ensemble de ces éléments a amené une certaine amélioration de la qualité de la vie et les gens de l'Est ne chassent et ne pêchent désormais plus pour subvenir à leurs besoins primaires. Ces activités prennent de plus en plus l'allure d'un ajout, d'un complément, d'une forme de délassement. Dans nos moeurs et dans notre mode de vie, au fil des ans, la chasse et la pêche étaient devenues des sports alliant la vie au grand air, une adresse certaine et de succulents mets de gibiers et de poissons de nos lacs et de nos rivières. Et est-il besoin de rappeler que ces sports permettent de retrouver le goût de l'aventure, l'attrait des grands espaces et l'attirance de cette vie au grand air sans les tracas du quotidien. Avec au retour, ces plus merveilleuses et parfois invraisemblables histoires de chasse et de pêche qu'il fera bon raconter des dizaines et des dizaines de fois lorsqu'un verre aura grisé l'esprit. La chasse et la pêche permettaient

en ces époques pas si lointaines de vivre quelques jours de franches coudées entre hommes. Car signe des temps, en cette période de prélibération de la femme, nombreuses étaient les veuves de chasse et de pêche. Mais les choses ont-elles réellement changé?

Des statistiques....récentes

Dans l'âme de chaque Gaspésien et de chaque Bas-Laurentien se cachent-ils un chasseur et un pêcheur? Il est assez difficile de dire si cette question relève de la plus pure tradition folklorique ou si ce n'est qu'une image forgée et entretenue par les gens de l'extérieur à cause de la proximité constante de nos forêts giboyeuses et de nos lacs poissonneux.

Appartient-il à l'histoire de trancher cette question? Ou ne serait-t-il pas plus sage de laisser ce dossier à quelques sociologues de l'histoire qui prendront un malin plaisir à disséquer les motivations individuelles et collectives des gens de l'Est face aux forêts et aux lacs. Nous y repasserons.

Mais il est possible d'affirmer hors de tout doute qu'il existe une tradition de chasse et de pêche dans notre région depuis les tous débuts de la présence humaine sur les territoires. Par contre, sauf pour les dernières années, il est pratiquement impossible de quantifier cet effort de chasse et de pêche. La mise en circulation du permis obligatoire de chasse et de pêche en 1940 a entraîné la compilation des premières statistiques, mais à une échelle provinciale uniquement, car à l'époque, la "belle province" n'est pas divisée en région et l'on est encore loin de parler de régionalisation des services.

Car c'est avec l'avènement de ce dernier élément et l'ouverture du bureau permanent du Service de la protection du Ministère, à Rimouski, en 1962-1963, qu'émergeront les premières statistiques sur les chasseurs et les pêcheurs de l'Est du Québec. Ainsi à l'aube de la Révolution tranquille, le nombre de permis émis à des gens de la région s'établit comme suit: en 1962, 11 720 personnes se sont procuré un permis de chasse au chevreuil, alors que 2 531 permis de chasse à l'orignal étaient octroyés. Il ne s'agit évidemment que de la chasse aux gros gibiers, car la chasse aux petits gibiers n'a pas fait l'objet de statistiques disponibles pour la postérité. De plus, il n'est pas possible de cerner la distinction entre les résidents et les non-résidents chez ces détenteurs de permis.

Par contre, au cours de la même période, la pêche sportive semble attirer beaucoup plus d'adeptes. Par exemple, en 1964, 23 209 permis

de pêche sont émis dans la région. La grande majorité de ces permis concerne la pêche à la truite dans les lacs et les rivières, car on ne recense que 1 126 permis pour la pêche au saumon. Il faut cependant préciser qu'en 1964, bon nombre de rivières de la région ont encore des droits de pêche détenus par les clubs privés.

Mais la chasse et la pêche sportive connaîtront une popularité grandissante au cours des décennies qui suivront et les effectifs hausseront d'une façon significative. Différents facteurs expliquent cet essor. N'oublions pas qu'au cours des années 60 et 70, la civilisation du loisir a fait son entrée par la grande porte; que les premières négociations de conventions collectives ont augmenté les congés fériés et les périodes de vacances annuelles; que de nombreuses réserves de chasse et de pêche ont été mises sur pied pour le bénéfice des pêcheurs et des chasseurs; que les rivières à saumons sont désormais accessibles avec la radiation des clubs privés et enfin que le goût des activités de plein air a définitivement incrusté nos moeurs.

Au tournant des années 80, la cueillette de données plus précises permet de brosser un tableau de la situation et d'évaluer les effectifs, les dépenses encourues et l'impact économique de la chasse et de la pêche dans la région. 1980 présente donc la situation illustrée au tableau 2.

Tableau 2

Impact économique de la chasse et de la pêche dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie en 1980

1980	Chasse	Pêche
Amateurs actifs:	30 600	40 705
Dépenses totales (en millions):	9,5 $	7,6 $
Dépenses annuelles moyennes:	309,00 $	196,00 $
Dépenses quotidiennes moyennes:	19,00 $	18,00 $
Jours chassés et pêchés:	507 082	428 279

De ce tableau, ressortent les éléments suivants. Depuis 20 ans, le nombre de pêcheurs et de chasseurs a presque doublé et, en 1980, tout comme au début des années 60, la pêche rejoint plus de monde que la chasse d'autant plus qu'elle se révèle une activité moins onéreuse à pratiquer. Cependant, la dépense moyenne quotidienne du pêcheur est pratiquement similaire à celle du chasseur. On peut donc en conclure que, en nombre de jours, le pêcheur accorde moins de temps à son sport favori que le chasseur. D'ailleurs, les mêmes chiffres permettent d'établir que le chasseur accorde en moyenne 16 jours par

année à la pratique de son sport, alors que le pêcheur en consacre 10 en moyenne.

Quant à l'apport à l'économie de la région, elle totalise pour 1980 la somme de 17,1 millions de dollars, ce qui est non négligeable dans une région comme l'Est du Québec surtout si l'on considère qu'il s'agit uniquement de la pratique d'un sport. Mais contrairement à beaucoup d'autres sports, la chasse et la pêche rassemblent des mordus, des invétérés, qui, à chaque année, répondent fébrilement à un appel intérieur lancé par la nature qui les conduira inlassablement vers la quiétude de la forêt, l'ataraxie rassurante d'un lac ou la sérénité de la rivière qui "s'agite dans les pierres sous les grands arbustes épanouis" comme l'a si bien écrit le poète Maupassant.

Chasseurs et pêcheurs s'organisent

La chasse et la pêche constituent des activités sportives qui font appel à une certaine individualité. Même s'ils sont pratiqués en petits groupes, ces sports tablent sur le caractère individuel du chasseur ou du pêcheur. En effet, l'homme se mesure seul à l'espèce animale recherchée et c'est l'adresse, la maîtrise et le savoir-faire de ce seul homme qui décidera de l'enjeu entre lui et la capture. D'autres peuvent l'entourer, mais dans la plupart des cas, ils respecteront ce lien tacite entre l'homme et l'espèce.

Malgré cet aspect d'individualité, la chasse et la pêche réfèrent à des préoccupations, à des causes qui font appel à la collectivité des chasseurs et des pêcheurs. Faune, pollution et environnement retiennent aujourd'hui l'attention de l'ensemble de ces sportifs.

Mais il y a près de 30 ans, c'est une autre question collective qui a entraîné la formation des premières associations de chasse et de pêche. En effet, au milieu des années 50, la propriété exclusive des droits de pêche sur les rivières de la Vallée de la Matapédia a amené les chasseurs et les pêcheurs de ce secteur à se regrouper dans le but de lutter contre le monopole des étrangers.

Au printemps 57, lors de l'assemblée de fondation de l'Association de chasse et de pêche de la Matapédia, l'un des instigateurs , M. Gaston Deschênes, s'exprimait ainsi: "Nous avons à notre portée les plus beaux lacs et les plus belles rivières en bas de Québec. Vous savez cependant que ces lacs et ces rivières sont ou bien loués à des étrangers, ou bien pollués, ou bien pillés. C'est pourquoi, il est urgent pour tous les intéressés de se regrouper et d'étudier comme il se doit ce problème afin d'y remédier le plus tôt possible et pour le plus grand bien de tous". (16)

Des questions de territoires sous bail, de pollution et de pillage, il semble bien que ce soit le point des clubs privés qui retiennent l'attention et incitent les pêcheurs et les chasseurs à se réunir en vue d'établir un rapport de force avec les tenants de ces baux. La Vallée de la Matapédia innove en ce sens au printemps 57, suivie peu après par la région de la Métis dont les pêcheurs et les chasseurs s'assemblent au cours de la même année.

Mené par les associations naissantes, le dossier du déclubage fera un certain bruit au sein de la population. D'ailleurs, **L'Écho du Bas St-Laurent** titre en manchette dans son édition du 27 mars 1957 "Notre gibier et notre poisson aux étrangers" pour expliquer le travail de l'Association de chasse et pêche de la Matapédia et la requête qui circule à l'époque dans le comté de Rimouski demandant que les baux de location des territoires soient réservés aux gens de la région et non plus aux étrangers. 1957 marque donc le coup d'envoi des associations de chasse et de pêche dans la région.

Si le dossier des clubs privés a présidé à la formation des premiers groupes de chasseurs et de pêcheurs, l'ensemble des associations qui naissent en même temps que la Révolution tranquille, partagent des objectifs et des dossiers différents. Qu'il soit permis de retenir l'harmonisation d'intérêts communs aux chasseurs et aux pêcheurs, la préservation et la restauration du poisson et du gibier sportif, le respect du milieu naturel et de l'environnement, l'aménagement des lacs et des rivières, l'éducation du public... etc. Dans ces dossiers et ces moyens d'action, une collaboration étroite s'installe entre les associations et le nouveau ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, car les deux parties partagent nombre de visées communes dans les domaines de l'aménagement et de la conservation.

En une dizaine d'années, des associations de chasseurs et de pêcheurs ont germé un peu partout sur le territoire. Dans le Bas-Saint-Laurent, des groupes ont rapidement vu le jour à La Pocatière, Rivière-du-Loup, Saint-Fabien, Rimouski ou Mont-Joli, alors qu'en Gaspésie, il en fut de même à Matane, Cap-Chat, Mont-Louis, Gaspé ou Chandler... etc. Au niveau du recrutement des membres, la grande majorité des associations ont fait boule de neige. Ainsi, en Gaspésie du Nord, l'Association de chasse et de pêche du Mont-Jacques-Cartier, dans le secteur Marsoui-Mont-Louis, a recruté pas moins de 1 500 adhérents au cours de ses premières années d'existence. Un peu partout, des milliers et des milliers de chasseurs et de pêcheurs ont ainsi décidé de mettre en commun leurs expériences et leurs énergies pour améliorer la pratique de leurs sports favoris.

En 1967-1968, le ministre du Tourisme, Chasse et Pêche, l'Honorable Gabriel Loubier, ne voulant plus négocier avec les 286 groupes de chasseurs et de pêcheurs au Québec, invite les associations locales à se réunir en 11 fédérations régionales qui agiront comme interlocutrices privilégiées avec le Ministre. La Fédération des Associations de Chasse et de Pêche du Bas-Saint-Laurent jette ses assises à La Pocatière en 1967. Elle se donne comme objectif de promouvoir la vie au grand air, d'encourager les législations de nature à conserver la faune, d'être un organisme de consultation et de représentation auprès des autorités gouvernementales et enfin de voir au repeuplement des forêts nécessaires à la conservation du gibier et pour des fins de récréation.

À compter de 1957, les chasseurs et les pêcheurs sportifs de l'Est ont réussi à briser leur isolement traditionnel et à se structurer tant sur le plan local qu'au niveau régional.

Organismes de pression, de recommandations et de consultations, les associations feront désormais partie intégrante de l'évolution et du développement de la chasse et de la pêche dans notre région. Au fil des ans, elles se détermineront des champs d'intervention et prendront une part active aux débats sur les grandes questions d'environnement, d'aménagement et de conservation de la faune.

Mais les associations réunissent avant tout des chasseurs et des pêcheurs. Et c'est pourquoi, lorsque l'automne a ramené le feuillage au sol, nombre d'entre elles célèbrent la fin des activités par les traditionnels concours de panaches, de "calls", de grosses prises, le tout parsemé de joviales retrouvailles et d'histoires à presque.....dormir debout.

Car c'est cela aussi la chasse et la pêche.

4.- L'ÉTAT: PARTENAIRE DU CHASSEUR ET DU PÊCHEUR

Comment définir cette notion de "partenaireship" qui implique l'État et les sportifs des rivières et des forêts? Précisons avant tout qu'il s'agit d'une notion moderne qui s'est tissée au fil des ans par l'intensification des relations, des démarches, des actions et des consultations entre les deux parties. D'un côté, l'État légifère et rend des services disponibles alors que de l'autre, les chasseurs et les pêcheurs exercent un sport et utilisent ces services.

Par le réalisme et le bien-fondé de ses politiques, l'État permet les meilleures conditions possibles pour la pratique de ces sports. Alors que par le respect de ces normes et de ces mêmes politiques, les chasseurs et les pêcheurs s'associent par le fait même à l'État dans

Pêcheurs, guides et saumons capturés sur la Sainte-Anne, une rivière dont l'histoire garde entre autres le souvenir de George et Cécilia Wertheim qui en furent les locataires de 1935 à 1969 et des Pelletier, une célèbre famille de guides de pêche.
(Photo: Collection Roland Provost, Cap-Chat)

une visée commune qui est la protection et la conservation de la faune et du milieu naturel. C'est sous ce dénominateur commun que s'établit une relation de "partenaireship" qui met en présence le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et les sportifs dans un exercice de respect et de confiance mutuelle. Mais comme la ville de Rome, cela ne s'est pas fait en deux jours.

Il y a un siècle.....

Pour assister à la première intervention gouvernementale en matière de chasse et de pêche, il faut remonter à beaucoup plus qu'un siècle. C'est en effet en 1807 qu'un premier règlement est adopté pour déclarer "illégal le fait de tendre ou de remorquer des filets en amont des premiers rapides de la rivière Ristigouche, en amont des premiers rapides de la rivière Cascapédia ou d'aider les sauvages à le faire". (17)

Une telle réglementation aura probablement été comme un grand coup d'épée dans l'eau, car le gouvernement de la colonie britannique est dans la stricte impossibilité d'assurer une surveillance constante dans cette péninsule immense et presque dépeuplée. D'ailleurs, à cette époque, la chasse et la pêche ne relèvent d'aucune autorité particulière, car ce n'est qu'en 1883 que sera structuré le Service de la chasse et de la pêche du Québec.

Il faut dire qu'en cette fin de XIX^{e} siècle, la chasse et la pêche s'apparentent beaucoup plus à l'auto-subsistance qu'à une activité sportive. Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, les gens chassent et pêchent dans le but premier de s'alimenter et de survivre tout simplement. Une telle pratique peut parfois conduire à des outrances, surtout qu'à l'époque, aucune limite de captures ne venait freiner les ambitions des colonisateurs.

C'est pourquoi le 10 juin 1884, un amendement à la Loi de la chasse déjà en vigueur limite pour une saison de chasse les prises de gibiers à 2 orignaux, 3 chevreuils et 2 caribous. Et pour dépasser cette norme, l'amendement oblige le chasseur à se procurer un permis spécial émis par le Commissaire des terres de la Couronne qui donne droit à 3 chevreuils et 3 caribous supplémentaires. Au début du siècle, ce permis se vend 5,00 $. Selon le Surintendant de la chasse, J.-M. Proulx, cet amendement permettra d'éviter les nombreuses boucheries de caribous et d'orignaux qui se produisent dans maints endroits au Québec, dont la Vallée de la Matapédia.

Ainsi une première mesure visant la conservation des espèces venait d'être mise en vigueur. Mais un tel effort de chasse aura une influence négative sur les cheptels qui décroîtront à un tel point qu'une espèce comme le caribou disparaîtra presque complètement au sud du fleuve Saint-Laurent au cours de ces mêmes années. D'autres mesures s'imposaient.

La question du permis

Jusqu'au tournant du XX^{e} siècle, la question du permis de chasse et de pêche ne concerne que les étrangers qui viennent s'adonner à ces sports dans la province de Québec. C'est en effet depuis mai 1882 que les chasseurs et pêcheurs canadiens et américains sont dans l'obligation d'être détenteurs d'une licence émise par le Service de chasse et de pêche du Québec.

Pendant plusieurs décennies, les prix demandés pour ces permis ne fluctueront pas, mais il faut cependant mentionner qu'ils étaient as-

sez onéreux pour l'époque. Ainsi, en cette fin du XIX[e] siècle, le chasseur étranger doit débourser 25,00 $ pour chasser au Québec, ou 10,00 $ s'il est membre d'un club privé. Pour les pêcheurs, le tarif est de 25,00 $ pour tout le monde pour la pêche au saumon et de 10,00 $ pour la pêche à la truite et les autres espèces. Selon les rapports de l'époque, il semble que les étrangers se pliaient de bonne grâce à cette obligation pendant que l'État voyait se gonfler ses goussets.

Peu après 1900, la question du permis de chasse et pêche refait surface et connaîtra 3 décennies marquées de multiples soubresauts au cours desquelles apparaîtront et disparaîtront diverses catégories de permis. Le tableau 3 présente l'état de la situation des permis au début des années 30.

Tableau 3

Catégories de permis de chasse et de pêche, les coûts et les sommes rapportées au gouvernement du Québec pour l'année 1933-1934

Catégorie	Coûts	Recettes
Permis de pêche sportive au saumon:	25,00 $	7 550,00 $
Permis de pêche sportive, membres de clubs:	20,00 $	200,00 $
Permis de pêche sportive:	10,00 $	16 270,00 $
Permis de pêche sportive, membres de clubs:	5,00 $	6 655,00 $
Permis de pêche sportive, dames, invités:	5,00 $	90,00 $
Permis de pêche sportive, familles:	1,00 $	112,00 $
Permis spécial de pêche, Anticosti:	---	358,00 $
Permis de pêche, touristes:	5,00 $	445,00 $
Permis de chasse sportive:	25,00 $	17 320,00 $
Permis de chasse, membres de clubs:	10,00 $	6 285,00 $
Permis de chasse, orignal:	1,00 $	833,00 $
Permis de chasse, chevreuil	1,00 $	4 363,00 $
Permis de chasse, caribou:	1,00 $	44,00 $
Permis de chasse, résidents non sujets britanniques:	----	435,00$

Malgré toute cette nomenclature de permis, nous devons cependant convenir d'éléments importants. Ainsi, tous ces permis ne s'adressent qu'aux étrangers qui n'habitent pas la province ou aux résidents qui regroupent les immigrants qui n'ont pas le statut de sujets britanniques. Car jusqu'à la fin des années 30, les chasseurs et les pêcheurs québécois ne sont pas obligés de faire les frais d'un permis pour s'adonner à ces sports.

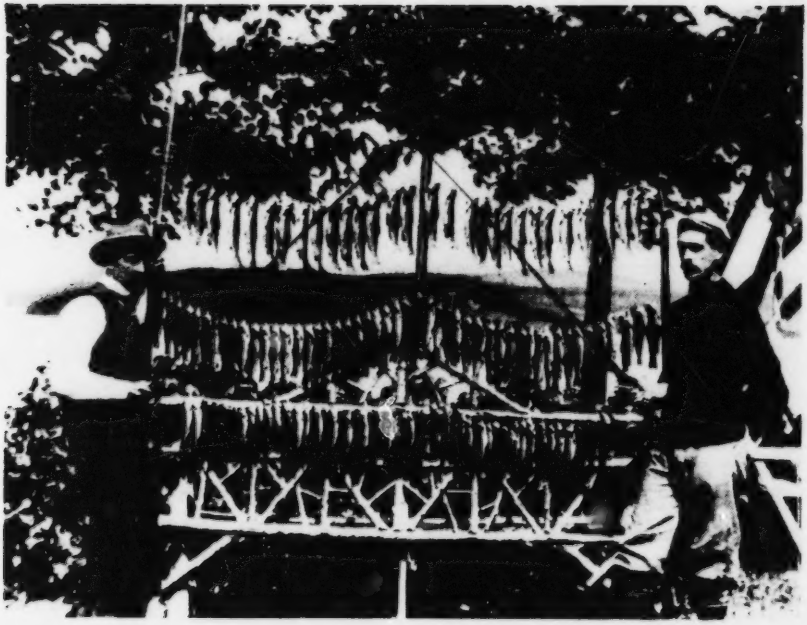

Il y a de ces parties de pêche qui ont parfois un petit côté miraculeux, comme par exemple, cette excursion dans la région du Témiscouata en 1910.
(Photo: Fonds Belle-Lavoie, Musée du Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup, Archives publiques du Canada, PA-079751)

Mais la démocratisation du permis de chasse et de pêche était dans l'air. En effet en 1936, le Comité provincial de la chasse et de la pêche que le ministre unioniste Onésime Gagnon a remis sur pied en cette même année, recommande au ministre des Mines et des Pêcheries la mise en vigueur d'un permis obligatoire pour tous les chasseurs et les pêcheurs.

Le Comité justifie sa recommandation sur le principe qu'il n'est pas équitable que les dépenses publiques aux fins de chasse et de pêche soient une charge pour les contribuables qui ne sont pas intéressés par ces activités. C'est pourquoi, il propose l'instauration d'un permis, mais à la condition que les revenus provenant de la vente, ne soient pas versés dans le fonds consolidé de l'État, mais dans une caisse particulière à la disposition du Ministre avec utilisation pour des fins de protection, de pisciculture, d'éducation et d'organisation de la chasse et de la pêche. Le comité suggère enfin que le prix de vente soit

fixé à 1,00 $ pour la chasse ou la pêche et à 1,50 $ pour la combinaison des deux. Le permis de pêche d'un mari autorise sa femme à pêcher gratuitement. Cette spécification ne s'applique cependant pas pour le permis de chasse. Et près de 50 ans plus tard, cette spécification est toujours en vigueur. Faut-il en croire que la chasse et la pêche sont teintées de conservatisme?

Le nouveau permis fut mis en vente au cours de l'année 1939-1940 au prix de 1,00 $ tel que recommandé par le comité avec une commission de 10 sous à l'émetteur du permis. Quelle fut la réaction du public "sportif" face à cette mesure? Dans son rapport de 1941, le surintendant provincial de la chasse et de la pêche note:
"Nos officiers, nos gardes-chasse et nos gardes-pêche ainsi que les autres personnes autorisées à émettre ce permis, nous déclarent que ces nouveaux permis ont été bien accueillis par le public et que les sportmen en général approuvent cette obligation nouvelle et se disent heureux de contribuer leur modeste part au coût de la protection de la faune et de l'amélioration des conditions de chasse et de pêche dans notre province". (18)

Le permis de chasse et de pêche tel qu'on le connaît aujourd'hui, venait de faire son entrée par la grande porte en ce début de guerre. Pour 1940, soit la première année d'émission, le permis rapportait à la province une somme de 54 755,87 $ provenant de 28 244 pêcheurs et des 32 572 chasseurs québécois. Pour la première fois, l'État pouvait recenser les effectifs de chasseurs et de pêcheurs. Restait maintenant à améliorer tel que promis, les conditions de chasse et de pêche. Il faudra cependant attendre la fin de la guerre.

L'ère des réserves

Le retour à la paix amènera dans son sillage le vaste mouvement d'implantation des réserves fauniques de chasse et de pêche que le ministère de la Chasse et des Pêcheries entreprend à compter de 1945 et qui sétendra sur 30 ans, dans notre région. Nous ne nous attarderons cependant pas ici sur la mise en oeuvre de chacune de ces réserves, car cela fait l'objet d'un chapitre ultérieur.

Avec l'implantation de la toute première réserve, soit la Réserve faunique de la Rivière-Petite-Cascapédia en juin 1945, le ministère de la Chasse et des Pêcheries rejoint deux de ses objectifs prioritaires, à savoir la protection des espèces et l'amélioration des conditions de chasse et de pêche. Tout en favorisant l'accessibilité de territoires et de rivières, ces nouvelles réserves permettent une chasse et une pêche contrôlées en conformité avec les inventaires biologiques. Selon le po-

tentiel de chacune des réserves, des quotas de captures et de prises sont définis pour certaines, alors que pour d'autres, une interdiction de chasse ou de pêche peut y être déclarée pour faciliter la reproduction des espèces animales.

La mise en place de réserves permet également l'avancement de la connaissance sur les espèces animales. En effet, la réalisation d'inventaires biologiques et d'études fauniques par les professionnels du Ministère a permis d'approfondir le savoir sur le poisson et sur le gibier, sur leurs caractéristiques, leur habitat naturel dans le but d'essayer de comprendre, dans ces années 50 et 60, le pourquoi de la diminution de la population chez la plupart des espèces dans nos rivières et dans nos forêts.

Ainsi, en est-il des réserves fauniques qui ouvrent désormais leurs portes à l'ensemble des chasseurs et des pêcheurs de la région. En 1945, tout comme aujourd'hui d'ailleurs, la réserve constitue la meilleure assurance pour la protection et la conservation de la faune et ce, dans l'intérêt des espèces elles-mêmes, mais aussi dans l'intérêt des chasseurs et des pêcheurs de l'avenir.

Pour une chasse en toute sécurité

Les décennies d'après-guerre verront germer sur l'ensemble du territoire de l'Est un ensemble d'infrastructures, en terme de réserves, d'équipements, de sanctuaires de reproduction, dans le but de protéger la faune et de faciliter la pratique de la chasse et de la pêche. Mais le rôle du Ministère ne s'arrête cependant pas là.

Dans les années 60, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, conscient qu'il ne suffit pas d'améliorer les conditions de chasse et de pêche, ajoute à ses interventions un volet de sécurité au niveau de la chasse en particulier. Car la pratique de ce sport implique l'usage d'armes à feu. Il est donc capital que chaque chasseur puisse aller en forêt et y avoir le maximum de plaisir avec le minimum de risques, car trop souvent dans le passé, la chasse s'est révélée une activité meurtrière.

C'est pourquoi, à la fin des années 60, le MTCP élabore un programme de sécurité qui se traduira par un cours de sécurité dans le maniement des armes à feu. Institué en 1970, le cours vise à faire de la chasse un sport sécuritaire, à permettre aux sportifs de connaître leurs armes à feu et d'être empreints d'un plus grand respect envers la faune et les règlements qui la protègent. Dans un premier temps, le MTCP a recruté et formé des instructeurs au sein des associations loca-

les de chasse et de pêche qui pourront par la suite dispenser ces cours en collaboration avec le Ministère.

À l'automne 1971, tous les Québécois et les Québécoises qui voulaient chasser, devaient être détenteurs d'un certificat attestant avoir suivi et réussi le cours de sécurité dans le maniement des armes à feu. En 1976, quelque 42 265 chasseurs de l'Est du Québec étaient inscrits au fichier du certificat de sécurité du chasseur, ce qui représente 8% du nombre total de chasseurs québécois.

Et ces nemrods, qu'ils soient de l'Est ou d'ailleurs, pourront en traversant l'orée de la forêt, se remémorer les commandements du chasseur tel qu'écrits par J.-M. Lemoine de Québec en 1887.

"Sans rechigner tu sauteras
de ton lit machinalement
Dans les champs tu t'échineras
jusqu'au soir inclusivement
Beaucoup de chasseurs tu verras
mais de gibier aucunement
L'oeuvre de mort accomplira
que dans tes rêves seulement
Les poulets tu respecteras
ainsi que les chats mêmement
Le chien d'autrui tu ne prendras
pour un lièvre devenu grand
Ton camarade tu tireras
le moins possible assurément
Ton fusil tu déchargeras
en revenant soigneusement
Vers huit heures tu rentreras
anéanti complètement
et ne rapportant dans tes bras
qu'un moineau mort d'isolement." (19)

Et puis bonne chasse!

De la sécurité à l'éducation

Ces cours de maniement d'armes à feu s'inscrivent pour le MTCP dans un cadre plus large d'éducation et de sécurité. À cet effet, une division a été mise sur pied au Ministère à la fin des années 60 pour élaborer et coordonner des programmes de prévention en matière de sécurité et d'éducation. Dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, en 1974, on retrouve un instructeur de cette division.

Dans son mandat, outre les cours d'entraînement à la sécurité dans le maniement des armes à feu, l'instructeur réalise différentes activités aux quatre coins du territoire. Cela peut prendre la forme de rencontres d'information avec les chasseurs et les pêcheurs, de séances d'ajustement et de vérification d'armes à feu, d'organisation de compétition de tir, de rencontres d'information avec les détaillants d'articles de sport pour les renseigner sur les lois et règlements de la vente des armes et des munitions... etc. Les chasseurs de l'Est du Québec ont ainsi l'occasion, à travers ces activités, de s'informer et de s'outiller de connaissances dont l'application en forêt contribuera à faire de la chasse une activité des plus sécuritaires.

Quant à l'éducation, elle relève de la Division à Québec et comprend diverses manifestations à l'échelle provinciale dans le but d'améliorer le comportement du chasseur et du pêcheur sportifs. Parmi les moyens d'action élaborés pour rejoindre la clientèle, retenons deux exemples du début des années 70 qui se sont perpétués pendant quelques années.

Ainsi en 1971, le MTCP décerne le certificat "Gentilhomme en chasse et pêche" à tous les chasseurs et pêcheurs sportifs qui ont apporté une collaboration au Ministère. Toute une gamme de situations permettent à un sportif d'être décoré. Par exemple: le renvoi d'une étiquette de poisson marqué avec les détails sur le poisson et la capture, le renvoi d'une bague d'oiseau avec les renseignements appropriés, le don de pièces anatomiques demandées pour fins biologiques, une collaboration particulière avec le Service de la faune et ses officiers ou la transmission de renseignements valables sur la faune chassée.

Avec ces renvois et ces informations, de nombreuses études ont pu être menées à bien par les biologistes du Service de la faune, car est-il nécessaire de le préciser, le marquage d'espèces se fait toujours dans le cadre d'études scientifiques pour l'avancement du savoir sur une espèce faunique.

Si le certificat "Gentilhomme en chasse et pêche" est un moyen d'éducation individuel, il existe en contre partie, toujours au début des années 70, des formules d'éducation collective mises en oeuvre par la Division de l'éducation et de la sécurité du Ministère. La "Semaine du chasseur" fait partie de ces formules.

Même si elle n'a pas eu longue vie, la Semaine du Chasseur a été pendant quelques années une occasion idéale pour le Ministère d'effectuer une campagne d'information sur le civisme et la sécurité à la chasse. Brochures, dépliants et publicité dans les média écrits et élec-

troniques meublent cette semaine et rejoignent l'ensemble des chasseurs québécois et la population en général.

En 1972, la Semaine du Chasseur s'est déroulée du 16 au 23 septembre et avait comme slogan "Suis-je un chasseur sachant chasser?". Les lignes qui suivent faisaient partie de l'information écrite diffusée dans le cadre de cette semaine.

"Suis-je un chasseur sachant chasser?"

"Les chasseurs sachant chasser, s'en vont chasser courtoisement et se respectant mutuellement. Chacun d'entre eux s'en voudrait de faire à l'autre ce qu'on ne voudrait pas qu'on lui fasse. L'un après l'autre, ils pourront vous dire:

Qu'on ne pointe jamais une arme sur un autre même si cette arme n'est pas chargée;
Que l'on doit toujours s'efforcer de viser juste afin d'éviter dans la mesure du possible de blesser inutilement le gibier;
Qu'on doit toujours, avant de remiser une arme, s'assurer que celle-ci n'est pas chargée;
Que la chasse doit se faire à l'intérieur des limites permises par les règlements si l'on veut conserver notre faune québécoise et permettre aux générations futures de jouir elles aussi de cette richesse naturelle;
Que l'agent de conservation, c'est le gars qui est là pour conseiller, renseigner le chasseur sur la nature et la portée des règlements tout autant que pour voir à l'observation de ces règlements;
Que le propriétaire foncier est l'ami du chasseur et qu'avant de chasser sur ses terres, on doit lui demander la permission;
Qu'une fois la permission accordée, on doit se conduire en gentleman, sinon on peut s'attendre à perdre le territoire de chasse en même temps que l'ami;
Que s'il ne veut pas être pris pour du gibier lorsqu'il circule en forêt, le chasseur doit porter son dossard orangé phosphorescent.
La courtoisie et le respect des mesures de sécurité, ces deux vertus des disciples de St-Hubert, sont les grandes caractéristiques du vrai chasseur.
Suis-je un chasseur sachant chasser?
Voilà une question que tous les chasseurs devraient se poser durant cette Semaine du Chasseur". (20)

Le 11 octobre 1952, M. Adélard Charest et son copain chasseur se promenaient fièrement dans les rues de Rimouski après la capture de ces trois magnifiques chevreuils. Heureux chasseurs.
(Photo: Fonds Lacombe, A.N.Q., Rimouski)

La Semaine du Chasseur se tenait en septembre juste avant l'ouverture de la chasse aux différents gibiers, alors que le chasseur se prépare fébrilement à la pratique de son sport favori en espérant que les feuilles tombent "au plus sacrant".

Chasseurs et pêcheurs partenaires de l'État

Assemblée Nationale du Québec, jeudi le 22 décembre 1977. Quand il fit l'annonce officielle de l'abolition des droits exclusifs de

chasse et de pêche, le ministre du MTCP, l'Honorable Yves Duhaime ajoutait:
"Nous sommes prêts à aller à la limite de la délégation de pouvoir à nos concitoyens pour assurer, de concert avec mon ministère, une saine gestion de nos ressources fauniques, leur protection et leur conservation, ainsi que l'aménagement du territoire". (21)

Le message est clair: le gouvernement compte désormais sur la participation active des citoyens dans le cadre d'une vaste réorganisation de l'utilisation des territoires de chasse et de pêche. Cette vaste intervention a pour nom "l'Opération Gestion Faune".

La première démarche consiste en la subdivision de l'ensemble du territoire québécois en Z.A.C., c'est-à-dire en zone d'aménagement et de conservation. La région de l'Est compte 5 ZAC, à savoir les ZAC du Grand-Portage, du Bas-Saint-Laurent, des Chic-Chocs, de la Baie-des-Chaleurs et de la Gaspésie. Ces zones d'étendue limitée, permettront de "planifier soigneusement tout le processus d'exploitation de la faune et même le développement coordonné d'autres activités de plein air". (22) Jusqu'à ce jour l'État n'avait pu intervenir sur une bonne partie de son territoire à cause du système de location de clubs de chasse et de pêche. Mais cette situation est désormais chose du passé et l'État retrouve par le fait même la responsabilité de la protection nationale et du patrimoine faunique.

À l'intérieur de ces immenses ZAC, les coins où l'on retrouvait anciennement des concentrations de clubs privés, sont devenus des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et c'est dans la gestion de l'aménagement et de la conservation de ces zones que le ministre Duhaime entend impliquer les chasseurs et les pêcheurs du territoire. Cette implication se fera par l'entremise d'associations accréditées par le Ministère qui prendront en charge la gestion de ces nouveaux territoires de chasse, de pêche et de plein air.

Ouverte à tout le monde, l'association qui prend en charge une ZEC, s'engage à en assumer la gestion tant au niveau de la faune que de l'aménagement. Cette gestion peut signifier l'ouverture et l'entretien des routes, les abris et les chalets à ériger, les embarcations à prévoir, les sentiers de randonnée à établir, les lieux à consacrer à la villégiature, le nombre d'utilisateurs à desservir, les secteurs à transformer en sanctuaires, les règlements spécifiques pour la chasse et la pêche. L'association devient le maître d'oeuvre de l'ensemble de ces travaux et de ces décisions et elle doit également assumer le financement de ses aménagements et de ses activités.

Au niveau de la protection et de la conservation de la faune, une collaboration étroite s'établit entre le Ministère et les asssociations dans la réalisation d'études et d'inventaires biologiques à partir desquels pourra être rationalisé l'effort de chasse et de pêche dans la ZEC.

De 1978 à 1985, les chasseurs et les pêcheurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie se sont regroupés un peu partout sur le territoire et ont mis en place 12 zones d'exploitation contrôlée. À la limite est de la région, près de la frontière américaine, on retrouve la ZEC Chapais gérée par la Société de Gestion de la faune de Kamouraska; dans le Témiscouata, la Fédération de chasse et pêche Owen administre la ZEC du même nom, accolée à la Réserve faunique de Rimouski; la ZEC du Bas-Saint-Laurent relève de la Fédération de conservation de la faune du Bas-Saint-Laurent alors que dans la Matapédia, la ZEC Casault est l'affaire des chasseurs et pêcheurs de la Corporation d'exploitation des ressources fauniques de la Vallée de la Matapédia. Par contre 2 ZEC, les Tourelles et Richard, n'ont connu qu'une brève existence et ont cessé depuis d'exister.

Dans la région immédiate de Gaspé, la Société de gestion des rivières York et Dartmouth administre la ZEC York-Baillargeon, la ZEC de la Rivière York et la ZEC de la Rivière Dartmouth. Dans la Baie-des-Chaleurs, l'Association de chasse et de pêche des Anses gère la ZEC des Anses alors que la ZEC de la Grande-Rivière est exploitée par l'Association de chasse et pêche Du Rocher. Quant à la ZEC de la Rivière Bonaventure, elle est dirigée par l'Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure.

Les 6 ZEC affectées à la chasse, à la pêche et au plein air totalisent une superficie de 3 103 kilomètres carrés alors que les 4 rivières à saumons sous forme de ZEC offrent une longueur de 153 kilomètres de lieux de pêche à leurs membres.

L'Opération Gestion Faune a remis entre les mains de la collectivité la gestion de territoires publics accessibles. Considérant que la faune est une resource collective, le Ministère a voulu par le fait même assurer la participation des utilisateurs de ces territoires à la gestion de ces ressources. Dans l'Est, des centaines et des centaines de chasseurs et de pêcheurs se sont associés au MTCP, et au MLCP par la suite, dans la poursuite d'objectifs communs, à savoir l'aménagement et la conservation des milieux naturels et des espèces fauniques qui y habitent en vue d'une utilisation rationnelle et démocratique.

Plus que chasseurs, plus que pêcheurs, ces hommes et ces femmes sont devenus de véritables partenaires de l'État.

►

Scène de pêche, au soleil couchant, dans la Réserve Rimouski (Photo: MLCP)

CHAPITRE III

LES RÉSERVES FAUNIQUES DES TERRITOIRES ET DES RIVIÈRES ACCESSIBLES ET PROTÉGÉES

Depuis la deuxième guerre mondiale, les amateurs de chasse et de pêche, de même que les gens de plein air, disposent, pour la pratique de leurs activités, de toute une série de territoires que l'on qualifie de réserves fauniques. Gérées par l'État, les réserves fauniques sont destinées à l'utilisation de la faune à des fins récréatives. Ainsi, un accent particulier y est mis sur la diversité des formes d'utilisation de la faune et ce, tant en ce qui a trait aux espèces utilisées qu'aux services offerts. Voilà pour le cadre général.

Dans la pratique, les réserves fauniques se caractérisent par l'accessibilité offerte à tous et à toutes, par un effort de chasse et de pêche en accord avec les inventaires biologiques, par l'aménagement et la conservation des espèces et des milieux naturels et enfin, par les multiples possibilités de récréation de plein air. La réserve allie ces 5 éléments et c'est cet heureux mariage qui donne un caractère particulier à ces territoires de chasse et de pêche. Mais revenons dans le passé.

1.- LES RIVIÈRES S'OUVRENT AU MONDE

Le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie comptent parmi leurs richesses naturelles quelques-unes des plus belles rivières à saumons du Québec. Rivières parsemées de cascades au débit rapide ou rivières sinueuses serpentant dans de longues vallées, ces cours d'eau logent le roi de nos rivières, le poisson sportif le plus majestueux qui soit: le saumon de l'Atlantique.

Dans notre région, avant 1880, l'ensemble des rivières étaient accessibles. Les populations locales, les Amérindiens et un nombre grandissant de pêcheurs américains et canadiens-anglais profitaient d'une faune giboyeuse presque inépuisable. Au XIX[e] siècle, ne dit-on pas qu'il est possible de "traverser la rivière Ristigouche sur le dos des saumons!". (23)

Mais à compter de 1880, la presque totalité et/ou les meilleurs segments des rivières deviennent la concession de richards américains ou canadiens-anglais et les droits de pêche constituent désormais un monopole exclusif. Quant à la pêche au saumon, elle continue de plus belle. Sans limite, sans contrainte autre que la lassitude et la fatigue de ces pêcheurs étrangers. Dans ce contexte, il n'est donc pas surprenant de voir que 3 440 saumons sont capturés sur la Grande-Cascapédia en 1901 par les membres et les invités new-yorkais du Grand Cascapédia Salmon Club. Et ce n'est qu'un exemple qui s'est répété des dizaines et des dizaines de fois en ces années de pêche quasi miraculeuse. Ces captures, pour la plupart, seront servies sur les tables déjà opulentes de la riche bourgeoisie américaine ou canadienne-anglaise, alors que l'ha-

bitant de la région, s'il n'est pas braconnier, devra se contenter de regarder le train de l'Intercolonial qui à toute vitesse achemine ses précieuses cargaisons vers des ailleurs inconnus des gens d'ici.

Une telle pêche abusive, un braconnage à la sauvette, des pêches commerciales intempestives le long des côtes du Groënland, de Terre-Neuve et de la Gaspésie provoqueront une chute dramatique de la population du saumon au milieu du XX[e] siècle. Parallèlement à ce phénomène, de plus en plus d'individus commencent à s'indigner publiquement d'une telle emprise des étrangers sur nos rivières à saumons.

L'avènement des réserves

C'est pourquoi, dès 1942, le ministère de la Chasse du cabinet libéral d'Adélard Godbout décide d'assumer la gestion et la protection de certaines rivières à saumons du territoire. Ainsi, la Petite-Cascapédia, qui se déverse dans la baie des Chaleurs, devient la première rivière érigée en réserve sur notre territoire, par un arrêté en conseil du 23 juin

Le camp Mélançon géré et opéré en 1949 par le ministère de la Chasse et des Pêcheries sur la Réserve faunique de la Rivière-Petite-Cascapédia.
(Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

1945. Le 20 septembre de la même année, c'est au tour de la rivière Matane, sur le versant nord de la Gaspésie, d'acquérir le statut de réserve de chasse et de pêche. Le Ministère détenait les droits sur la Petite-Cascapédia depuis 1942 suite à l'abandon du bail de location par le Little Cascapedia Salmon Club alors que la Matane avait connu une double vocation, ayant été l'objet d'une location et ayant servi pour la flottage du bois.

L'une et l'autre réserves diffèrent grandement. La première offre un parcours accidenté sur 25 kilomètres dans une région densément boisée et difficile d'accès à l'époque. Un service de guides et de canots y est nécessaire pour y atteindre les 30 fosses à saumons de la réserve et, dès 1943, le ministère de la Chasse y maintient des camps confortables et bien aménagés pour des séjours de pêche de 5 jours. Avec ses camps et ses dépendances, la Réserve de la Petite-Cascapédia est exploitée telle un club privé mais avec la différence énorme qu'elle est accessible à tous les citoyens.

Par contre, avec ses 80 fosses sur 62 kilomètres, la nouvelle Réserve de la Rivière-Matane offre la pêche sans trop de frais, car une route longe la rivière sur une bonne partie de son parcours et nombre de fosses peuvent être pêchées de la rive. Le sportif peut ainsi s'offrir une journée de pêche sans avoir à séjourner dans un camp ou à retenir les services d'un guide et d'un canot. Cette facilité pour la pêche est unique et vaudra d'ailleurs une très grande popularité à la Réserve de la Rivière-Matane compte tenu que l'abandon du flottage du bois entraînera des remontées massives de saumons pour la plus grande joie des pêcheurs sportifs.

Avant la fin de la décennie, une autre réserve de pêche viendra s'ajouter aux deux premières. Il s'agit de la rivière Port-Daniel. Comme elle n'a pas été louée depuis plusieurs années, la Port-Daniel a vu sa population de saumons diminuer considérablement à cause d'un manque de surveillance. Dans le but de contrer cette situation, le ministère de la Chasse et des Pêcheries l'a instituée en réserve sur une distance de 16 kilomètres, par un arrêté en conseil en date du 19 mai 1948. Dès la même année, la route d'accès a été refaite et 2 camps pour visiteurs, logements pour gardiens, hangar et glacière ont été érigés pour accueillir les premiers pêcheurs sportifs à l'été 49. Le surintendant provincial de la chasse et de la pêche, L.P. Gagnon, note, dans son rapport de 1950, que le nombre de saumons augmente graduellement et que la truite de mer foisonne dans cette rivière que l'on peut pêcher à gué.

Quant à la Saint-Jean, l'une des trois rivières qui se jettent dans la baie de Gaspé, c'est le 18 avril 1957 qu'elle acquiert le statut de réserve

de pêche. Mais il faut mentionner que, depuis quelques années, le Ministère administrait une partie de cette rivière suite à l'abandon du bail, sur une section, par le St-John Salmon Club et touristes et sportifs y profitaient déjà d'une organisation de pêche.

La nouvelle réserve, d'une longueur de 30 kilomètres, s'étend sur toute la partie supérieure de la rivière et inclut les branches Est, Ouest et Indian Fork qui s'y déversent. D'ailleurs, dans le but de faciliter au maximum la reproduction du saumon, ces trois branches sont instituées en sanctuaire avec pêche interdite à l'année. Sur le reste de la réserve, la pêche est permise dans 19 fosses. Et comme sur les autres rivières protégées, le pêcheur sportif doit être muni du permis spécial émis par le Ministère et des quotas de truites et de saumons déterminent la quantité maximale de captures permises pour chacun.

Ainsi, à la fin du régime Duplessis, les rivières Petite-Cascapédia, Matane, Port-Daniel et Saint-Jean sont accessibles à l'ensemble des pêcheurs de la région et la pêche contrôlée qui s'y fait, s'exerce dans le cadre de règles de protection et de surveillance pour favoriser entièrement les espèces et le milieu naturel.

Le nouvel élan des années 60

Au début des années 60, la restructuration du ministère de la Chasse et des Pêcheries, qui devient le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche insuffle un nouvel élan dans la volonté gouvernementale d'assumer la gestion des rivières à saumons. En effet, de 1964 à 1969, 7 rivières ou portions de rivières iront rejoindre les réserves et les sanctuaires institués antérieurement.

Vallée de la Matapédia, septembre 1964. Devant les pressions de l'Association chasse et pêche de la Matapédia qui milite depuis 7 ans en faveur de la libération des rivières à saumons, le MTCP met en place la Réserve de pêche de la Rivière-Matapédia. Il s'agit d'un ensemble de lieux de pêche dissiminés dans 6 secteurs sur les rivières Matapédia, Humqui et Assemetquagan et sur le lac au Saumon et acquis aux dépens du Matamajaw Salmon Club. Il s'agit d'un début bien modeste, mais qui permettra tout de même aux pêcheurs sportifs de cette région de retrouver des droits qu'ils avaient perdus 60 ans auparavant.

La même année, soit en 1964, la rivière Matane, déjà ouverte aux pêcheurs depuis 1945, se voit doter d'un sanctuaire dans le but de protéger la migration du saumon. Le secteur choisi entoure le barrage de la compagnie Hammermill à une dizaine de kilomètres du centre-ville de Matane. Le mini-sanctuaire qui facilitera le passage des sau-

mons dans la passe migratoire du barrage, s'étend sur 100 pieds en amont et sur 1 600 pieds en aval du dit barrage avec réserve de 3 chaînes sur les berges. Est-il besoin de préciser qu'avec ses 20 années d'existence, la Réserve de la Rivière-Matane jouit d'une grande popularité et attire de nombreux pêcheurs de la région et de l'extérieur.

Jusqu'au milieu des années 60, le secteur de la Gaspésie du nord n'avait pas été touché par l'implantation des réserves de pêche. Mais entre 1966 et 1969, les deux principales rivières, la Sainte-Anne et la Cap-Chat, sont instaurées en réserves. Le 23 juin 1966 marqua la date de promulgation de l'arrêté en conseil qui forme la Réserve de la Rivière-Cap-Chat, rivière qui pendant de nombreuses décennies, avait été louée à la famille McLaughlin d'Oshawa en Ontario. Longue de 30 km, la nouvelle réserve comprend 35 fosses à saumons réparties sur 23 kilomètres alors que les 7 kilomètres, à partir de la source de la rivière, sont constitués en sanctuaire avec interdiction de pêcher. La rivière Petite-Cap-Chat est également intégrée dans la réserve.

D'accès facile et de grande réputation, la Réserve faunique de la Rivière-Matane fait la joie de nombreux pêcheurs dont, à l'avant-plan, M. Roger Desjardins, un célèbre amateur de pêche au saumon. (Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

Trois années plus tard, en 1969, c'est au tour de la Sainte-Anne d'être créée en réserve après plus de 40 ans de location à la famille de George et Cécile Wertheim de New-York dont beaucoup de monde a encore souvenir dans la région de Sainte-Anne-des-Monts. Cette nouvelle réserve s'étend des Fourches, au pied du Mont Albert dans le Parc de la Gaspésie, jusqu'à l'embouchure dans le fleuve Saint-Laurent. La même année, la rivière Dartmouth qui déverse ses eaux dans la baie de Gaspé reçoit le statut de réserve sur une bonne vingtaine de kilomètres de son parcours.

À retenir également deux autres interventions du MTCP sur les rivières à saumons au cours de cette décennie. Ainsi, à l'automne 1966, un sanctuaire est implanté en aval de la chute sur la rivière Madeleine à l'endroit même où le MTCP construira une passe migratoire en 68-69, alors que sur la rivière Saint-Jean, dans la région de Gaspé, un nouveau segment de 10 kilomètres, situé à proximité de l'aéroport, est ajouté à la réserve créée en 1957 pour former les secteurs aval et amont que l'on connaît encore aujourd'hui. C'est d'ailleurs dans cette partie aval de la réserve qu'est installée une clôture de comptage de saumons en 1976.

Au tournant des années 70, l'effort de démocratisation des rivières et de protection du saumon a fait des pas de géant, mais reste cependant le secteur de la Vallée de la Matapédia qui n'offre encore aux pêcheurs qu'une accessibilité restreinte sur ses rivières. Mais cela ne sera qu'une question de temps.

Le dernier effort

Les années 70 viendront mettre un terme à l'implantation des réserves sur les rivières à saumons, mais une fois seulement que les 3 célèbres rivières de la Vallée de la Matapédia, la Matapédia, la Ristigouche et la Patapédia, auront acquis le statut de réserve.

On se rappellera que des parcelles de la Matapédia ont été érigées en réserve en 1964. Au cours des années suivantes, la réserve s'est accrue graduellement et au printemps 1971, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche acquiert les droits de pêche sur toute la rivière de la Compagnie Internationale de Papier, propriétaire du Matamajaw Salmon Club. La Matapédia, déjà réputée dans tout l'est de l'Amérique, devenait alors accessible dans le cadre de la réserve sur plus de 70 kilomètres de son parcours. Et en 1974, un des tributaires de la Matapédia, la rivière Causapscal, est déclaré sanctuaire de reproduction dans sa totalité.

Quant à la rivière Ristigouche, c'est une portion de 7 kilomètres dans le secteur de Pointe-à-la-Croix, à la frontière du Nouveau-Brunswick, qui est érigée en réserve en 1974, tandis que l'un de ses affluents, la Patapédia, est édifié en réserve de pêche sur 50 kilomètres de son itinéraire en 1976.

Le dossier de la Patapédia venait mettre un terme au cycle d'implantation des réserves de pêche sur les rivières à saumons dans l'Est du Québec. Désormais, les pêcheurs sportifs de la région et d'ailleurs auront droit d'accès, d'une façon limitée ou non, à plusieurs des meilleures rivières à saumons de notre région. Les Gaspésiens et les Bas-Laurentiens pouvaient ainsi redécouvrir le plaisir de la pêche sportive au saumon, plaisir qui avait été mis à l'ombre pendant quelques générations.

Administrées, aménagées et surveillées par les différents services du Ministère, les réserves ont été équipées pour satisfaire au maximum la clientèle des pêcheurs sportifs. Voies d'accès pour atteindre les fosses les plus lointaines, service de guides et de canots, postes de contrôle pour la pesée des captures, postes d'accueil qui ont remplacé les traditionnelles barrières, pavillons d'hébergement, camping; tout ceia, dans une réserve ou dans l'autre, est à la disposition des amateurs de la pêche au saumon.

Cependant, l'objectif premier du Ministère, depuis le début de la mise en place des réserves, demeure la survie de cette espèce unique qu'est le saumon. C'est pourquoi les Services de la conservation et de l'aménagement de la faune ont multiplié les recherches et les expériences sur l'espèce et les habitats dans le but de rendre la pêche au saumon possible aujourd'hui, mais surtout demain. Pour ce faire, il est essentiel que nos rivières soient saines et que les populations de saumons qui les habitent, soient vigoureuses et énergiques.

Dans ce contexte, tant pour le saumon que pour les habitats fauniques, les réserves constituent le meilleur gage d'assurance pour l'avenir.

La rivière Matane: une histoire de bois et de saumons

Le bois et le saumon constituent les 2 dénominateurs qui ont marqué l'histoire de la rivière Matane. Si cette dernière est considérée aujourd'hui comme un haut lieu de la pêche au saumon, il n'en fut pas toujours ainsi et pendant plusieurs décennies, le saumon et le bois ont dû se partager le cours d'eau. Même qu'à une certaine époque, le bois a eu la suprématie sur le roi de nos rivières.

Depuis le tout début de la colonisation, la rivière Matane s'était acquise une réputation enviable à cause de la grosseur de ses saumons. Cependant, au cours du XIX^{e} siècle, la Matane allait rapidement devenir un des éléments moteur du développement économique de la région matanaise. En effet, les immenses réservoirs forestiers de l'arrière-pays ont amené l'implantation de compagnies forestières autour de l'activité desquelles s'est déployée la ville de Matane au fil des ans. D'ailleurs, dès 1830, on retrouve un moulin à scie et un moulin à farine sur les berges de la rivière et une première écluse est en place en 1835 pour alimenter le moulin à farine.

La plus célèbre des compagnies, la Price, s'installe en 1864, alors que la Hammermill s'y implante en 1918. Dans ces opérations forestières, la rivière Matane sert de convoyeur pour des centaines et des centaines de milliers de billots entre les concessions où se faisaient la coupe et le moulin de la Price et le quai d'embarquement de la Hammermill, tous 2 situés non loin de l'embouchure de la rivière. C'était la glorieuse époque de la drave et des chantiers vers lesquels, l'automne venu, montaient toutes les "jeunesses" de la région.

Parallèlement aux activités économiques, un certain Colonel De la Cherois T. Irvin fonde le Matane Salmon Club en 1879 et loue la rivière et les droits de pêche de plusieurs propriétaires riverains. À chaque été, le colonel et ses amis viennent taquiner le saumon dans les nombreuses fosses du cours d'eau. Cela se répètera jusqu'en 1906, année où le club disparaît.

En 1865, lorsque la Price érige son premier barrage sur l'emplacement de l'actuel barrage Mathieu-D'Amours, les

membres du club privé font alors des pressions pour que la compagnie y installe une glissoire afin de permettre aux saumons de franchir l'obstacle. Et il en sera de même lorsque la compagnie Hammermill construira son barrage en 1918.

En 1925, les installations de chargement de bois de la compagnie américaine Hammermill à l'embouchure de la rivière Matane. Une telle utilisation de la rivière aura des répercussions néfastes sur le potentiel faunique de la Matane.
(Photo: Société d'Histoire de Matane)

À chaque année, dès la fonte des glaces, la rivière se couvrait de billots. D'abord ceux de la Price qui étaient acheminés dans le réservoir créé par son barrage tout près du moulin à scie. Dans un deuxième temps, les billots de la Hammermill étaient entassés derrière le barrage de la compagnie à 8 kilomètres de la ville et de là, grâce à un système de dalles, ils étaient amenés au quai d'embarquement et chargés sur des bateaux en direction des moulins à scie américains de la compagnie. Le flottage du bois pouvait ainsi s'étendre jusqu'à la fin de juillet.

Une telle activité ne pouvait faire autrement que de gêner la montée du saumon et souvent il devenait presque impossible d'y faire la pêche à cause du trop grand nombre de billots qui encombraient les fosses et brouillaient la limpidité de l'eau. Si bien que, malgré l'existence des glissoires dans les barrages, le saumon disparut graduellement de la rivière et au tournant des années 30, la Matane était considérée comme perdue en tant que rivière à saumons.

Mais en 10 ans, le travail acharné de 2 hommes viendra changer le tableau de la situation. En 1932, le surintendant provincial des pisciculture, M. B.W. Taylor, et le directeur de la pisciculture de Gaspé, M. Charles Lindsay, prennent le dossier en main et mettent en place un programme d'ensemencement de la Matane. Des pressions sont également faites auprès des compagnies pour qu'elles installent de véritables passes migratoires sur leur barrage. Les compagnies obtempèrent à la demande et profitant de reconstruction, la Hammermill en 1935 et la Price en 1941-1942, les barrages furent désormais équipés de ces installations nécessaires à la remontée du saumon.

Le saumon ayant maintenant libre accès à la Matane, le Département de la chasse et de la pêche maintient, à compter de 1943, une équipe de protection composée d'un inspecteur et de 8 gardiens dans le but d'assurer la surveillance des 2 passes migratoires et des lieux de pêche sur la rivière. Deux ans plus tard, le 20 septembre 1945, le ministère de la Chasse et des Pêcheries instituait la Réserve de la Rivière-Matane qui devenait la deuxième réserve faunique de l'Est du Québec.

Le choix de la Matane, pour en faire une réserve, s'expliquait de plusieurs façons. Il y avait tout d'abord cette volonté d'en faire une véritable rivière à saumons, mais l'élément déterminant a été cette grande facilité d'accès à la rivière. En effet, la présence d'une route le long de son parcours permet la pêche à gué dans les 83 fosses de la réserve. Pas besoin de canot, pas besoin de guide. Le sportif n'a besoin que du permis quotidien pour pratiquer son sport favori. Au début des années 50, ce permis était de 3,00 $ par jour pour pêcher sur toute la réserve et de 1,00 $ pour la pêche dans la partie

inférieure, en aval du barrage de la Price. Et comme la montée du saumon est tardive à cause du flottage du bois, le Département de la chasse et de la pêche a décidé en 1947 d'étendre la saison de pêche jusqu'au 15 octobre.

Grâce à un programme d'ensemencement et à la baisse des opérations forestières, la Matane est redevenue une rivière à saumons hors-pair. Le Dr Paul Sarrasin et MM. Gilles et Édouard Dionne avec le plus gros saumon pris sur la Matane au cours de l'été 1958.
(Photo: Société d'Histoire de Matane)

Avec le programme d'ensemencement mené par la station piscicole de Gaspé, la rivière Matane verra sa population de saumons croître très rapidement et sa réputation ira de pair avec les centaines et les centaines de saumons que les pêcheurs sportifs y prennent chaque année. D'ailleurs, en 1950, le surintendant provincial des pisciculture notait que, depuis 2 ou 3 ans, la rivière Matane a donné autant, sinon plus, de saumons que les rivières York et Saint-Jean en Gaspésie. L'abandon des activités forestières de la Price en 1958 ne fera que confirmer cet état de fait.

Et l'on viendra de partout pour taquiner le saumon sur la Réserve de la Rivière-Matane. En 1962, les 1 554 pêcheurs qui ont sorti au moins un saumon, avaient la provenance suivante: 255 de la région, 671 des autres régions du Québec, 23 du Canada et 605 des Etats-Unis. Cette polyvalence dans la provenance démontre bien que la Réserve de la Rivière-Matane a acquis depuis longtemps une réputation qui a largement débordé les frontières de la région.

Au niveau des aménagements, 1970 marque une autre étape importante. C'est en effet cette année-là que le ministère des Richesses naturelles érige un imposant barrage pour remplacer celui de la compagnie Price au centre-ville de Matane. Le nom de Mathieu D'Amours, premier seigneur de la Seigneurie de Matane, est accolé à la nouvelle construction qui, outre la passe migratoire, est dotée d'un poste d'observation qui permet de voir le saumon franchir la passe. Depuis 15 ans, des milliers et des milliers de visiteurs ont rivé leur regard sur la grande surface vitrée de l'observatoire dans l'espoir de voir monter le plus gros saumon du monde.

Cette passe migratoire permet d'évaluer la montaison du saumon et de calculer le potentiel faunique de la rivière. Avec le nombre de saumons observés, il est possible d'établir des comparaisons avec le nombre de captures. Le tableau 4 présente donc pour certaines années le rapprochement entre les saumons réellement observés et les captures. Il faut cependant tenir compte que les captures incluent les saumons pêchés en aval du barrage.

Tableau 4

Nombre de saumons réellement observés à la passe migratoire du barrage Mathieu-D'Amours et saumons capturés sur la rivière, incluant l'aval du barrage

Saumons	1965	1967	1969	1971	1973	1975	1977
Observés:	2 523	2 969	2 358	335	2 810	2 430	2 267
Pêchés:	755	1 050	580	141	1 092	750	1 118

Saumons	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Observés:	2 266	3 569	n.d.	n.d.	582	2 006	1 784
Pêchés:	593	2 052	1 305	749	163	670	616

Et puisque le nombre de droits d'accès n'est pas limité, c'est par milliers que les pêcheurs affluent à chaque année. Le tableau qui suit présente le nombre de sportifs qui ont pêché sur la réserve de la rivière Matane au cours des dernières années de même que le nombre de pêcheurs qui ont fréquenté les 8 autres rivières érigées en réserve dans l'Est du Québec.

Tableau 5

Fréquentation de la Réserve de la Rivière-Matane comparée à la fréquentation totale des autres rivières sous réserve dans l'Est du Québec

Réserves	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Matane	3 797	6 436	8 464	6 420	1 932	4 489	4 580
Autres réserves	11 471 (8)*	16 669 (8)	18 510 (8)	15 861 (8)	9 902 (7)	5 573 (5)	6 730 (5)

* Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de réserves fauniques accessibles à la pêche au saumon. En 1983, le MLCP a cédé la gestion de la Réserve faunique de la Rivière-Petite-Cascapédia à la Société de gestion Grande-Cascapédia. En 1984 et 1985, les Réserves fauniques des rivières Cap-Chat et Port-Daniel ont été fermées dans le but de permettre la reconstitution des stocks de saumons.

Comme on peut le constater, à partir des données contenues dans le tableau 5, la Réserve faunique de la Rivière-Matane attire, bon an, mal an, une bonne partie des pêcheurs sportifs qui fréquentent les réserves fauniques de l'Est du Québec. Il est évident que beaucoup d'entre eux sont repartis bredouilles, mais lorsqu'on pêche sur un cours d'eau comme la Réserve faunique de la Rivière-Matane, tous les espoirs ne sont-ils pas permis?

2.- SALMO SALAR: LE ROI DE NOS RIVIÈRES

En l'an 78 avant Jésus-Christ, dans un livre intitulé **Historia Naturalis**, l'écrivain Pline l'Ancien écrit: "In Aquitania, salmon fluviatilis marinis omnibus praefertur". (24) Ceux et celles qui n'ont pas encore perdu leur latin, peuvent ainsi traduire: "En Aquitaine, le saumon de rivière est préféré à tous les poissons de mer". Au temps des illustres Césars, il est donc permis de croire que le saumon trônait déjà sur les tables orgiaques de la décadence romaine.

Mais la présence du saumon de l'Atlantique le long des côtes européennes date de beaucoup plus loin. En effet, des archéologues ont découvert dans les Pyrennées du Sud une sculpture vieille de 12 000 ans représentant un saumon taillé dans un os de renne. Les peuplades de l'époque connaissaient donc Salmo Salar, le saumon sauteur. Et alors que le saumon remontait déjà les rivières européennes, chez-nous, de l'autre côté de l'Atlantique, la région sortait lentement de la période de glaciation qui allait donner au relief la configuration qu'on lui connaît aujourd'hui.

Plusieurs siècles plus tard

Notre histoire étant toute récente, il demeure extrêmement difficile de remémorer des faits qui se sont déroulés en ces temps immémoriaux. Il faut attendre l'arrivée du colonisateur blanc en Nouvelle-France pour retracer les premières descriptions de vie quotidienne des Amérindiens, ces premiers habitants du continent. Les écrits des découvreurs, missionnaires et autres confirment que les Amérindiens s'adonnent à la pêche au saumon sur les rivières de la Gaspésie, de la Côte-Nord et de l'île d'Anticosti.

Peuplade semi-nomade, les Micmacs de la Gaspésie ont traditionnellement vécu de chasse et de pêche. Mais, avec le XVIII[e] siècle, les

interventions des premiers missionnaires et l'implantation des premiers foyers de colonisation entraîneront une certaine sédentarité chez les autochtones gaspésiens. Cascapédia et Ristigouche, aux embouchures des rivières du même nom, deviennent les deux principaux centres de peuplements amérindiens. Dorénavant, la pêche aura préséance dans le mode de vie des Micmacs.

Blancs et Amérindiens se partagent donc la pêche au saumon sans aucune restriction de quantité alors que les négociants importent ce saumon séché ou fumé vers les grands centres. C'est le véritable âge d'or du saumon. Seulement qu'en 1790, la rivière Ristigouche offre une moisson de quelque 6 000 barils de saumons.

Mais un tel effort de pêche ne pouvait qu'avoir un effet désastreux sur la ressource. C'est pourquoi, dès 1807, une première législation gouvernementale interdit la pêche au saumon entre le 15 août et le 1er décembre et la pose de filets en amont des rapides des rivières Cascapédia et Ristigouche, mais laissant toutefois le droit de pêche pour consommation aux tribus amérindiennes.

D'autres législations restrictives suivront par la suite toujours dans le but de permettre la survie du saumon. Ainsi celle de 1824 prohibe toute pêche après le 1er août et défend formellement la pêche nocturne aux moyens de torches. Les Micmacs y sont alors soumis au même titre que les Blancs. Mais la survivance du saumon est-elle désormais assurée?

Malheureusement, il semble que non. En 1857, dans son rapport au Gouverneur général du Canada, Joseph Cauchon, officier des terres de la Couronne, décrit la situation: "Les produits de pêche de saumons du Bas-Canada diminuent graduellement. Il est évident que si nous ne prenons pas des mesures de protection plus efficaces que celles qui sont adoptées jusqu'ici, ce sera l'extermination de cette précieuse ressource". (25)

L'avènement du pacte confédératif, en 1867, débouchera sur un partage des responsabilités en matière des pêches; le fédéral s'appropriant les droits en eau salée et le provincial, sur toute pêche en eau douce.

C'est ainsi que, dans un objectif de protection du saumon, l'état québécois inaugurera, à compter de 1883, une politique de location de rivières à des particuliers qui devront assumer eux-mêmes la surveillance des territoires loués. Ainsi débute l'ère des clubs privés de chasse et de pêche. Quelques décennies plus tard, au lendemain de la pre-

mière guerre mondiale, la grande majorité des rivières à saumons de la Gaspésie font l'objet de location.

Le 27 juin 1922, sur la rivière Grande-Cascapédia, trois pêcheurs capturent 16 saumons pour un poids total de 361 livres. Pêcheurs et guides posent fièrement pour la postérité.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA-143697)

Le gardiennage privé contribue évidemment à faire diminuer la pêche illégale mais les "Messieurs" des clubs privés s'en donnent à coeur joie sur nos rivières et pêchent avec une avidité parfois abusive. Ainsi, il n'est pas rare, en ce début de siècle, de voir des captures annuelles de 2 ou 3 et même 4 000 saumons sur une seule rivière. Cette manne de saumons de l'Atlantique sera cependant de courte durée et, dès les années 20, les prises accusent une nette régression.

Les premières réactions

En 1937, l'Honorable Onésime Gagnon, ministre des Mines et des Pêcheries, constate: "Un sérieux problème d'ordre scientifique touche le saumon de l'Atlantique. Pour des raisons que l'on ignore, ce poisson

diminue d'une façon assez générale et nombre de rivières en sont affectées". (26)

Si les raisons de cette diminution semblent obscures au cours des années 30, le recul du temps a cependant permis d'en cerner les motifs. Des captures abusives alliées à la pénétration de l'activité humaine à l'intérieur des terres, à la colonisation, à l'exploitation forestière et à l'agriculture à proximité des rivières, tout cela a contribué à modifier le milieu naturel dans lequel évolue le saumon et à provoquer sa décroissance.

Devant cette situation, le ministre Gagnon met sur pied la Commission de Québec pour l'étude du saumon dans le but de fouiller le problème et si possible de proposer des solutions.

Dans la région, la Commission effectue une première étude, au début des années 40, sur les rivières York et Dartmouth. En collaboration avec le Département de la chasse et de la pêche du Ministère, la Commission veut tout d'abord vérifier le "Parent Stream Theory" selon laquelle le saumon revient à sa rivière natale pour s'y reproduire. Si cela ne fait plus aucun doute aujourd'hui, à l'époque, "bien que cette théorie soit partagée par un grand nombre, elle n'a pas reçu pour le saumon de l'Atlantique une confirmation certaine". (27)

Pour réaliser l'étude, en juillet et août 1941, 4 098 saumoneaux ont été marqués par l'excision de certaines nageoires dans la rivière York. Une fois adulte, le retour de ces saumons permettra de vérifier cette théorie qui ne fait pas encore l'unanimité.

L'année suivante, en 1942, la Commission s'attache au milieu de vie du saumon. Une inspection générale des rivières York et Dartmouth est entreprise dans le but d'avoir une meilleure compréhension de la topographie, des caractères physiques de leur fond et de leurs rives, des variations hydrographiques de leur cours et des traits géologiques et forestiers des régions qu'elles traversent. Compte tenu de l'avancement de la science à l'époque, ces premières études auront permis de faire des pas de géant dans la connaissance du saumon et de son milieu naturel.

Cependant, la théorie du retour à la rivière natale ne semble pas avoir été tranchée par les études des années 40, car une dizaine d'années plus tard, en 1953, des nouveaux travaux de recherche sont entrepris sur la rivière Port-Daniel. Dénombrement de saumons qui remontent pour frayer et de saumoneaux qui descendent en mai, marquage de saumoneaux, tentent de vérifier une fois de plus si le saumon revient

effectivement à sa rivière natale pour s'y reproduire. Cette étude de 1953 va cependant plus loin, car elle essaie d'identifier le potentiel de reproduction d'une rivière à saumon en raison de la nourriture nécessaire à la croissance des saumoneaux, alors qu'un autre volet se penche sur le comportement de la truite de mer et des déprédations qu'elle exerce sur les alevins de saumons. C'est le Dr Alexandre Marcotte du Département des Pêcheries de Grande-Rivière en Gaspésie qui assure la supervision de ces études réalisées en collaboration avec le Comité de coordination du saumon de l'Atlantique, l'organisme qui a pris la relève du Comité provincial pour l'étude du saumon.

Mais les scientifiques sont loin d'être au bout de leurs peines. En effet, en ce début des années 50, on entreprend l'arrosage des forêts gaspésiennes avec du DDT et l'on se rend vite compte que dans les régions arrosées, les alevins de saumons et la moitié des saumoneaux avaient presque complètement disparu, alors que les principales mouches dont se nourrissent les saumons, n'ont pas survécu au DDT. À l'été 55, les biologistes du Département de la chasse et de la pêche du Ministère se penchent sur le cas de la rivière Cascapédia dont le parcours est situé dans une région fortement arrosée. Cette étude viendra malheureusement confirmer les premières constatations.

Les années 60 feront apparaître la question du saumon avec encore plus d'aspects dramatiques alors que les pêches commerciales atteignent de nouveaux sommets. La mise en place par le Ministère de réserves sur plusieurs rivières à saumons et le développement du Service de la faune ont permis la réalisation d'inventaires biologiques de nos rivières et ces études ont clairement démontré, chiffres à l'appui, la baisse inquiétante du saumon sur l'ensemble des rivières de l'Est du Québec et ce, malgré un ensemencement continu de ces mêmes rivières. Le creux de la vague était atteint.

Une lente remontée

À compter de 1968, le dossier du saumon de l'Atlantique connaît un développement accéléré dans le but de sauver in extremis cette espèce menacée. Ainsi cette même année, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche se voit confier la gestion des pêches commerciales de saumons dans les eaux québécoises. Anciennement rattachées au ministère de l'Industrie et du Commerce, les pêches commerciales sont ainsi jumelées à la pêche sportive en vue d'une meilleure coordination de ces deux secteurs de pêche au saumon.

Mais l'élément déterminant dans ce dossier en cette fin des années 60 fut sans contredit la mise sur pied par le MTCP, en 1969, du

Conseil du Saumon de l'Atlantique, un organisme qui, dès sa fondation, prône l'abolition des pêches commerciales de saumons le long des côtes gaspésiennes. Devant cette recommandation, dès 1969, le Ministère n'accorde plus aucun nouveau permis de pêche commerciale et ne renouvelle pas le permis des pêcheurs qui n'ont pas utilisé leurs filets en 1967-1968.

Mais il faudra attendre 1972 avant que le MTCP n'abolisse, pour une période de 5 ans, la pêche commerciale au saumon en Gaspésie. Cette décision, recommandée depuis plusieurs années par le Conseil du saumon de l'Atlantique, survient au terme d'une entente fédérale-provinciale selon laquelle le ministère de l'Environnement du Canada compensera financièrement les détenteurs de permis. Ainsi en 1974, 97 pêcheurs commerciaux de saumons, entre Matane et Matapédia, se sont partagés une indemnisation de 235 933,00 $. En 10 ans, de 1972 à 1982, ces pêcheurs se sont divisés la somme de 2 180 859,00 $. L'interdiction de la pêche commerciale fut cependant levée en 1982 sur une section de la baie des Chaleurs et, en 1983, sur l'ensemble des eaux bordant la péninsule. Par contre, cette pêche fut supprimée de nouveau dès 1984.

L'interdiction de la pêche commerciale du saumon allait-elle sauver l'espèce? Il s'avère difficile de répondre à cette question même si l'on assiste à une certaine remontée des captures sur les rivières gaspésiennes au début des années 70.

Tableau 6

Captures de saumons sur les rivières gaspésiennes en 1971, 1972, 1973.

Années:	1971	1972	1973
Gaspésie:	2 086	5 962	6 749

Mais cette hausse des captures, n'est pas imputable uniquement à la fermeture des pêches commerciales en 1972, mais à un ensemble de facteurs qui sont tous interdépendants les uns des autres. Retenons à ce titre l'ensemencement intensif par les pisciculture de Gaspé et de l'Anse-Pleureuse, la construction de passes migratoires et de stations de piégeage sur les rivières Mitis, Madeleine, Matane et Rimouski, la recherche appliquée faite par le MTCP sur le saumon et son milieu de vie, la mise en place par le Ministère et la pêche contrôlée dans une dizaine de réserves sur les rivières à saumons de la région et la mise sur pied du Conseil du Saumon de l'Atlantique. À titre indicatif, mentionnons que le Conseil a effectué, de janvier 1969 à mars 1974, 386

études sur la réglementation de la pêche commerciale, la protection de l'espèce, l'administration des réserves gouvernementales, la location de territoires sur les rivières à saumons... etc. Et il va sans dire que toutes ces études réalisées en collaboration avec les différents services du MTCP seront une contribution capitale à la survie du saumon.

Dans cette même optique, le Ministère n'hésitera pas à adopter d'autres mesures parfois draconiennes pour protéger l'espèce. Ainsi en 1979, devant une baisse catastrophique des captures de 50% par rapport à 1978, le MLCP fermera la saison de pêche à compter du 5 août. Les rivières Saint-Jean, Port-Daniel, Patapédia et Cap-Chat furent fermées en totalité, alors que la Sainte-Anne le fut dans les secteurs amont et central et la Matane dans toute la partie en amont du barrage Mathieu-D'Amours. Cette décision qui a nécessité la compréhension des pêcheurs sportifs du territoire, a permis de modérer l'effort de pêche sur ces rivières particulièrement touchées par l'absence du saumon.

La gestion de la pêche sportive au saumon est une préoccupation constante du MLCP de l'Est du Québec. Que ce soit par l'action concertée du Service de l'aménagement et du Service de la conservation, que ce soit par la gestion des rivières à saumons et des réserves établies sur certaines rivières, que ce soit par les collaborations avec des groupes de citoyens qui assument la gestion de rivière, tout cela vise à permettre aux pêcheurs sportifs de pratiquer leur sport favori en conformité avec les objectifs de protection, de conservation et d'aménagement du saumon et des habitats fauniques que sont ces merveilleuses rivières du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie

La question des Amérindiens

Il est difficile de traiter du dossier du saumon en Gaspésie sans soulever la question des pêches amérindiennes. Depuis des siècles, le roi de nos rivières a eu une présence constante dans le mode de vie traditionnel des Micmacs de la péninsule. Au XIX^{e} siècle, le saumon a longtemps été l'objet de négoce. Avec les décennies, différentes législations, alliées à une diversification des activités économiques, ont amené les Amérindiens à pêcher pour des fins exclusives d'alimentation. Il en sera ainsi pendant une bonne partie du XX^{e} siècle, plus précisément jusqu'aux années 70.

À la fin des années 60, une vague de revendications prend naissance dans l'ouest des États-Unis et se concrétise, en 1968, par la formation de l'"American Indian Movement". Très rapidement, ce mouvement, qualifié de "Red Power" déferle sur l'Amérique blanche. En

février 1973, quelques 300 Sioux, détenant 10 otages blancs, occupent le village de Wounded Knee, dans la réserve de Pine Ridge, dans l'État du Dakota. Wounded Knee devient alors le symbole de cette agitation qui réclame la reconnaissance de droits, d'us et de coutumes que des siècles de domination blanche ont acculé à l'oubli et à l'assimilation. Ce petit village portera le flambeau de ce mouvement de contestation que des célébrités, comme l'acteur Marlon Brando, épauleront et étaleront sur 5 colonnes dans les journaux du monde entier.

Pendant ce temps, à la Baie James, les quelque 7 000 indiens Cris qui habitent cette immense région, voient leur oekoumène ancestral sérieusement menacé par le projet du siècle de Robert Bourassa. La situation des Cris apparaîtra alors à la face du Québec et malgré des actions en justice, les Amérindiens ne pourront faire interrompre la construction des barrages hydro-électriques. De longues négociations entre les Cris et l'État québécois aboutiront à la signature de la Convention de la Baie James. Ce traité qui prend l'allure d'un précédent dans les relations entre le Gouvernement et les populations autochtones, prévoit de substantielles compensations financières et l'attribution de vastes territoires réservés en exclusivité pour la pratique des activités traditionnelles amérindiennes.

En Gaspésie, entre temps, la mobilisation a gagné les groupes Micmacs et le focus se fera désormais sur la réserve indienne sise le long de la rivière Ristigouche. En ce début des années 70, le mouvement de contestation prendra la forme d'un effort de pêche beaucoup plus dynamique que par les années passées, ce phénomène coïncidant avec l'abolition de la pêche commerciale au saumon en 1972 et avec le développement d'un certain marché noir.

À cette époque, le gouvernement du Québec et le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche ont reconnu que les indiens Micmacs, en tant qu'entité et groupe social particulier, avaient un droit d'exploitation de la ressource saumon selon des modalités qui respectent leur ethnie et leur culture.

C'est pourquoi dans l'appréhension d'une pêche abusive, une entente est intervenue entre le MTCP et le Conseil de bande de Restigouche. Signé le 10 juin 1976, cette entente reconnaît aux Amérindiens le droit de pêcher le saumon avec des filets maillants, tout en respectant des quotas de captures, sur un territoire bien délimité de la rivière Restigouche.

Le lieu de pêche des autochtones a ceci de particulier qu'il représente la porte d'entrée d'un important réseau hydrographique. En effet,

tous les saumons qui se présentent au début de l'été pour remonter les rivières Assemetquagan, Humqui, Causapscal, Matapédia, Patapédia, Kedgwick et Ristigouche, passent obligatoirement par le chenal de la rivière Ristigouche où se fait la pêche amérindienne. Car toutes ces rivières se déversent les unes dans les autres avant de se jeter dans la Ristigouche et d'atteindre la baie des Chaleurs.

C'est ainsi que le 6 juin 1977, l'entente est reconduite pour une autre saison et 2 observateurs, un Amérindien et un agent de conservation du Ministère, sont nommés avec l'assentiment des deux parties pour assurer le suivi des activités. Mais une fois les quotas atteints, les Amérindiens refuseront cependant de lever leurs filets de la rivière. Le saumon était devenu le symbole de la contestation des indiens Micmacs de Pointe-à-la-Croix. Comme les ententes signées en 1976 et 1977 avaient été négociées de façon bilatérale entre les autochtones et le MTCP, le Ministère était alors en droit de s'attendre à ce que leurs partenaires respectent les règles du jeu. D'autant plus qu'une pêche abusive risquait fortement d'avoir des répercussions négatives sur la remontée du saumon non pas dans une, mais dans les 7 rivières qui constituent cet important réseau hydrographique essentiel à la reproduction du saumon.

Les trois années suivantes verront la conjoncture dégringoler abruptement. En 1978, le Conseil de bande refusa de signer l'entente et la pêche se fit sans aucune restriction. En 1979 et 1980, des négociations ont été entreprises entre les deux parties dans le but de parapher des conventions. Mais peut-on parler d'entente lorsque tous les observateurs sont unanimes à reconnaître que l'ensemble des clauses n'ont pas été respectées? Et c'est dans ce contexte que se présente l'année 1981.

La fonte des neiges a ravivé un climat déjà tendu. De part et d'autre, on partage de nombreuses frustations qui feront achopper les tractations annuelles, en particulier sur le nombre de jours hebdomadaires où la rivière se devait d'être libre pour laisser monter les saumons vers les lieux de frai. Pendant ce temps, les Amérindiens ont jeter leurs filets pour ne pas rater la courte période de montaison du saumon. La situation se dégrade rapidement, les esprits s'échauffent et les 9 et 10 juin 1981, plus de 200 agents de la paix investissent la réserve.

L'histoire et le recul du temps permettront peut-être un jour d'expliquer les dessous et les responsabilités de chacun dans cette intervention policière massive qui a maintes fois été décriée par la suite. Il ne s'agissait plus d'une simple question de pêche annuelle de saumons, mais beaucoup plus du choc de 2 cultures, du heurt entre le pouvoir

MS109

Micromedia Limited

The contents of this microfiche are copyright by the publisher of the original document. Please contact the original publisher for guidance in copyright matters.

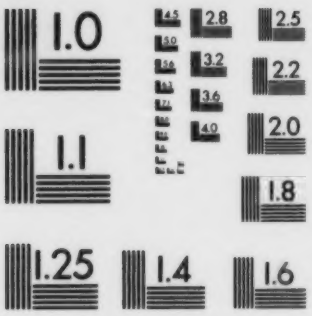

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

This statement was filmed with this document. If the pages of the document are less clear than this statement it is due to the poor photographic quality of the document.

NATIONAL MICROGRAPHICS ASSOCIATION

24x

PAUL LEMIEUX

"C'est arrivé par chez-nous....."

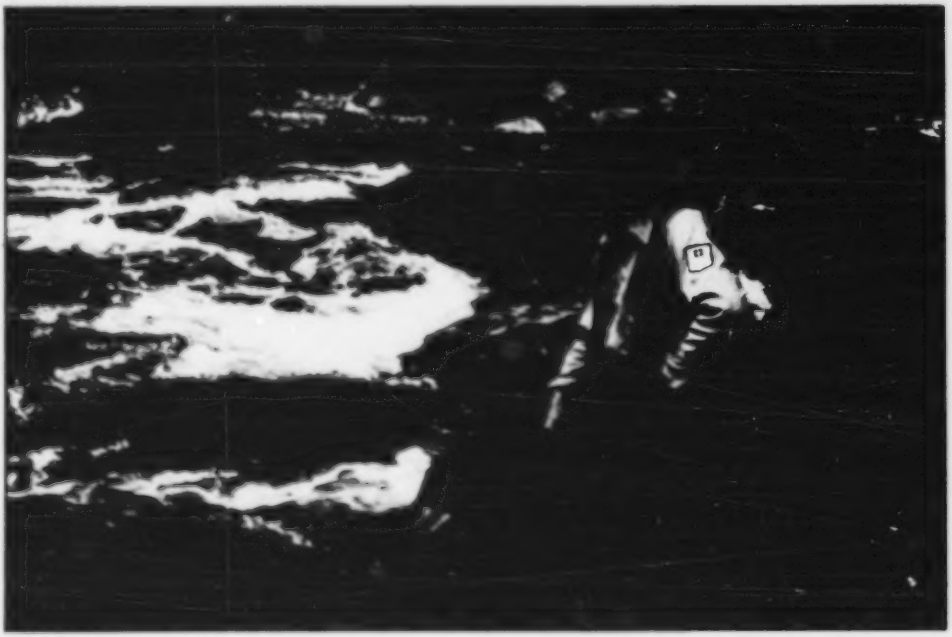

TOURISME - CHASSE - PÊCHE - LOISIR

L'HISTOIRE D'UN MINISTÈRE DANS L'EST DU QUÉBEC

Québec

À force de courage
et de ténacité,
des hommes et des femmes
ont bâti ce Ministère.
Qu'ils en soient remerciés
avec gratitude et reconnaissance

Recherche et rédaction:
Paul Lemieux

Cartes:
Claire Gagnon
Mario Charest

Comité de lecture:
Alain Gariépy
Robert Castonguay
Michèle Lavoie
Armand Dubé
Jean-Charles Fortin
Gaston Lemay

Photocomposition, montage et impression:
Les Presses de l'Est du Québec Inc.
Rimouski

Une publication de la Direction régionale du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de l'Est du Québec.
92, 2ème Rue ouest
Rimouski
G5L 8B3

Copyright 1986, MLCP ©
Tous droits réservés

Dépôts légaux:
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-2-550-16247-1

AVANT-PROPOS

Voici une histoire. Une histoire bien de chez-nous dans laquelle, nous l'espérons, tous et toutes pourront s'y reconnaître, s'y retrouver et y découvrir une facette de ce passé qui est le nôtre, à travers la chasse, la pêche, le tourisme et le loisir. Une histoire qui met en scène des hommes et des femmes d'ici et quelques-uns des plus beaux sites que l'on puisse retrouver dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.

Cette histoire, c'est celle du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, l'un des ministères québécois dont l'enracinement est peut-être le plus marqué aux quatre coins de notre vaste territoire. Mais si le MLCP peut aujourd'hui s'enorgueillir de grandes et belles réalisations, cela, à l'instar de la ville de Rome, ne s'est pas fait en un jour.

C'est pourquoi nous vous convions à refaire le chemin de l'histoire. Pour ce faire, revenons au siècle passé, plus précisément le 21 juillet 1880, car c'est à cette date que débute notre aventure.

Au fil des pages et à la lueur des événements, vous aurez l'occasion de découvrir un ministère... et bien plus.

Bonne lecture.

l'auteur

EN GUISE D'INTRODUCTION

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie
21 juillet 1880

Cher ami,

Grand plaisir est pour moi de sortir encre et plume pour vous instruire de ce coin de pays que vous chérissez tant. Un hiver plus que difficile nous a confinés dans nos chaumières pendant de nombreux mois et les premières chaleurs de mai ont été une véritable délivrance pour les nôtres. Permettez-moi cependant de faire ici diversion pour dire à quel point nous gardons un excellent souvenir de votre passage parmi nous. Mais je suppose qu'il vous tarde de savoir ce qui se passe dans ce merveilleux Bas-Saint-Laurent - Gaspésie! Alors voici.

Vous vous souvenez du Bic, de ses îlots et promontoires, de sa faune et de sa flore si riche? Laissez-moi vous dire que c'est toujours aussi magnifique et que les pilotes du Saint-Laurent s'y trouvent toujours. Ah! ces superbes trois-mâts qui hantent le fleuve juste en face du havre. Que de rêves et quel décor!

Le train y passe maintenant et vous devriez voir les estivants qu'il nous amène à chaque été. De grandes et riches familles de la ville qui viennent couler la saison chaude à Cacouna ou à Notre-Dame-du-Portage dans de véritables petits châteaux. Vraiment impressionnants ces premiers touristes. Et je crois que s'il y avait une véritable route dans la région, ils seraient légion à venir s'extasier devant nos multiples beautés naturelles. Cela viendra sûrement un jour ou l'autre.

Vous vous remémorez Percé? Son rocher est toujours aussi grandiose et l'île Bonaventure a encore la forme d'une imposante baleine au repos. Cependant, il ne règne plus la même activité sur l'île. La population est de plus en plus vieillissante et nombre de jeunes quittent vers la terre ferme. Il y a aussi moins de pêcheurs et de plus en plus d'agriculteurs. Par contre, les milliers de fous de Bassan y nichent toujours et provoquent les mêmes rires chez ceux qui les regardent. On les braconne, semble-t-il. Faudrait que les autorités gouvernementales trouvent des mesures spéciales pour les protéger, car c'est presque unique au monde.

J'ai parfois souvenance du voyage en bateau que nous avions effectué sur la baie des Chaleurs, qui portait bien son nom en cette journée de juillet. Eh bien! aux confins de la baie, dans la falaise rouge que nous avions observée avec des lunettes d'approche, des scientifiques canadiens-anglais ont découvert une véritable mine d'or de fossiles qui dateraient de millions et de millions d'années. Il paraîtrait que d'éminents scientifiques vont venir d'Europe et des États-Unis pour y faire des fouilles. Incroyable n'est-ce pas! Qui aurait cru!

Et puisqu'il est question de scientifiques, des amis m'ont informé qu'ils seraient nombreux à faire des explorations dans l'arrière-pays de la côte nord de la Gaspésie. À l'intérieur des terres, en remontant la rivière Saint-Anne, il y aurait des paysages fabuleux et des richesses géologiques, fauniques et naturelles inestimables. Si vous vous sentez d'attaque, pourquoi ne pas pousser la curiosité d'y faire une petite expédition dès l'été prochain?

Si notre projet fonctionne, nous pourrions en profiter pour aller taquiner le saumon sur l'une de nos belles rivières poissonneuses. Laissez-moi vous dire que certaines d'entre elles sont plus populaires que jamais. Nombre d'étrangers viennent s'y livrer aux joies de la pêche au saumon, même si cette espèce n'abonde pas en aussi grande quantité que par le passé. D'ailleurs, pour lutter contre la pêche illégale et protéger le saumon, le Gouvernement a l'intention de louer les rivières à des groupes de particuliers pour en faire des genres de clubs privés. Des Américains et des Canadiens-anglais seraient fortement intéressés. Espérons que ces locations de rivières permettront à la population de saumon de se regénérer car certaines rivières sont tellement affectées que le gouvernement du Canada a installé une pisciculture à Gaspé où on fait l'élevage des saumons pour ensuite les déposer dans les rivières.

Malheureusement, les abus ne concernent pas uniquement la pêche au saumon. En effet, la chasse donne lieu à de nombreuses exagérations et l'on rapporte régulièrement de nombreuses boucheries de caribous, d'orignaux et de chevreuils. Comment prévenir tout cela? Les gardes-chasse se font rares et la chasse et la pêche ne possèdent encore aucune organisation administrative. Il est cependant question que le gouvernement de la province mette sur pied un service de chasse et de pêche, mais cela n'est pas encore une réalité.

Il y aurait peut-être la formule des réserves qui existent dans vos pays européens et dont vous m'avez brossé un trop bref tableau lors de votre séjour en terre canadienne. Je n'en sais encore que trop peu sur vos fameuses réserves pour affirmer qu'il s'agirait là de la solution idéale. Mais, quoiqu'il en soit, des remèdes devront être trouvés si l'on veut conserver notre faune pour les générations futures. Tel que je vous connais, vous abonderez sûrement dans mon sens.

L'autorité gouvernementale a certes un rôle déterminant à jouer dans les domaines de la chasse et de la pêche, car ne se doit-elle pas d'être responsable de toutes les questions qui concernent la collectivité et le bien public?

Comme vous pouvez encore le constater, cher ami, je me laisse toujours porter par de grands idéaux. Mais qui sait, avec le XX[e] siècle qui est à notre porte, si toutes ces questions ne deviendront pas d'actualité brûlante et si des départements ou des ministères ne seront pas mis en place pour vaquer à ces choses. À la chasse, à la pêche, au tourisme peut-être, pourquoi pas? Et peut-être qu'un historien racontera tout ça dans un livre, un jour, en parlant de notre belle région.

Mais trève de rêves. Nous espérons sincèrement vous revoir au cours de 1881. Au fait, votre famille danse-t-elle maintenant nos quadrilles? A-t-elle découvert le plaisir des cartes? De ce côté de l'Atlantique, nous y consacrons toujours une bonne partie de nos longs hivers et même de nos étés, comme vous avez pu le constater.

En souhaitant que le vapeur ne mette trop de temps à vous apporter cette missive, ma famille et moi offrons, à vous et aux vôtres, nos salutations distinguées.

Amitiés

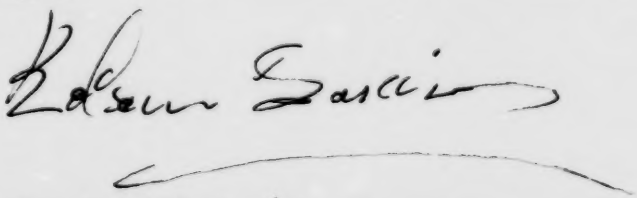

P.S. Vous aviez raison, la nouvelle Confédération canadienne semble là pour durer.

Le Dr Camille-Eugène Pouliot, député de Gaspé-Sud et ministre de la Chasse et des Pêcheries de 1944 à 1960.
(Photo: Archives Pouliot, Musée de la Gaspésie, Gaspé)

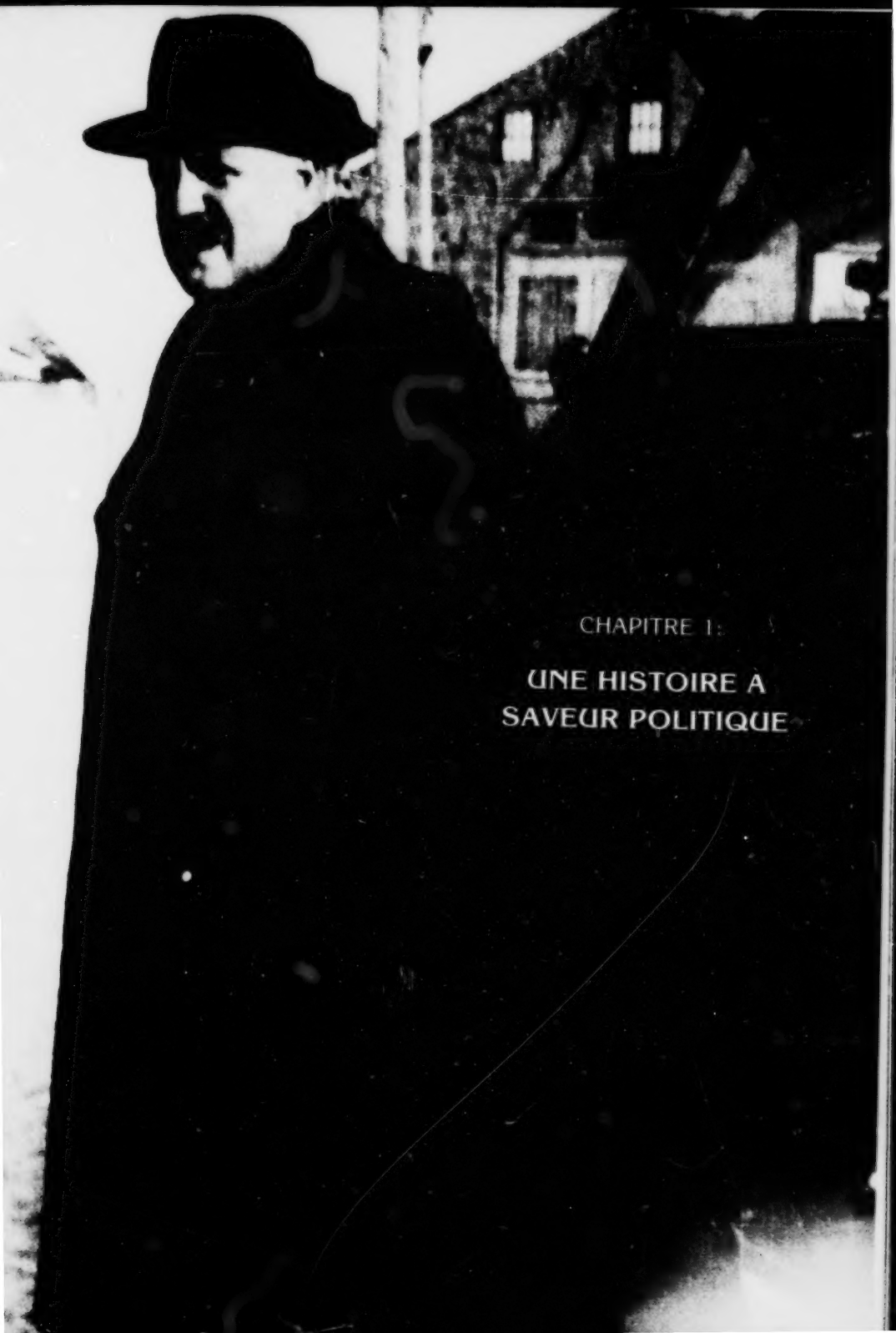

CHAPITRE 1:

UNE HISTOIRE À SAVEUR POLITIQUE

La chasse et la pêche se pratiquent, selon les saisons, dans le calme et la tranquillité qu'inspirent nos forêts, nos lacs et nos rivières. Le tourisme, quant à lui, implique un déplacement, familial ou autre, qui mène vers des paysages inconnus et de nouvelles connaissances. Alors que le loisir, dans la civilisation qui l'a vu naître, offre, selon les milieux, de multiples activités à ceux et celles qui veulent s'en prévaloir et s'en servir comme moyens de détente.

Mais, pour que la chasse et la pêche soient accessibles; pour que le tourisme soit organisé; pour que le loisir soit structuré, il faut tout un encadrement politique et administratif, essentiel à la bonne marche de ces secteurs d'activités. Différents ministères et organismes gouvernementaux se sont partagés ces fonctions depuis une centaine d'années. Retournons dans le passé.

1.-LA CHASSE ET LA PÊCHE

Depuis plus d'un siècle, la chasse et la pêche, en tant qu'entité administrative, ont vogué de ministère en ministère, de département en département, au gré des décisions politiques, des changements de gouvernement et des hommes au pouvoir. Il en est ainsi depuis 1883 alors que fut mis sur pied le Service de chasse et pêche du Québec.

50 ans de ballottements

La mise en place de ce nouveau service, en 1883, coïncide avec la location des premiers territoires à des clubs privés de chasse et de pêche. Débutent alors 5 décennies de tribulations pour le Service dont l'un des premiers mandats est de gérer ces locations de territoires. Après quelques années d'automonie, le Service de chasse et pêche est intégré au Département des Terres, Forêts et Pêcheries pour une période de 4 ans, soit de 1897 à 1901, avant de rejoindre, pour un terme identique, le Département des Terres de la Couronne.

1905 marque cependant l'aube d'une première période de stabilité qui s'étendra sur un quart de siècle et, au cours de laquelle, la chasse et la pêche feront partie intégrante du ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

Au niveau politique, cette ère correspond aux gouvernements libéraux des premiers ministres Sir Lomer Gouin et Alexandre Taschereau qui ont occupé le pouvoir à Québec pendant 31 ans. C'est l'époque de la mise en place du Département de la Chasse et de la Pêche, mis sur pied pour coordonner les dossiers tels que les piscicultures, les clubs privés de chasse et de pêche, la protection du territoire... etc.

En 1930, au plus fort de la crise économique, le gouvernement Taschereau forme un nouveau ministère qui portera le nom de Colonisation, Chasse et Pêcheries et duquel relèvera le Département. La chasse et la pêche commencent à avoir une certaines notoriété et désormais, elles seront clairement identifiées à l'intérieur des ministères. Il en est de même en 1935, alors que le gouvernement Taschereau joue ses dernières manches et qu'est formé le ministère des Travaux publics, de la Chasse et des Pêcheries.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, M. Onésime Gagnon, signant le Livre d'or de la Ville de Matane en 1959. En 1937, alors qu'il était député de Matane, M. Gagnon fut l'instigateur du projet du Parc de la Gaspésie.
(Photo: Société d'Histoire de Matane)

La période unioniste de Duplessis, de 1936 à 1939, n'apportera pas de changement et c'est au cours du mandat du libéral Adélard Godbout, de 1939 à 1944, que se précisera le ministère qui sera de service pendant une vingtaine d'années. En l'espace de 2 ans, soit 1941 et 1942, 3 changements successifs font passer la chasse et la pêche du ministère de la Chasse et de la Pêche, en 1941, au ministère des

Pêcheries maritimes en 1942 pour aboutir au cours de cette même année, à la création du ministère de la Chasse et des Pêcheries. Le secteur Chasse réunira toutes les activités de chasse et de pêche alors que celui des Pêcheries pourvoira aux dossiers des pêches maritimes québécoises.

Sous l'administration Duplessis, le Dr. Arthur Labrie assume la fonction de sous-ministre aux pêcheries maritimes alors que M. L.A. Richard en fait autant du côté de la chasse. Quant au siège ministériel, il est occupé par le député de Gaspé-Sud, le Dr Camille Pouliot.

Après la chute du gouvernement unioniste, en 1960, l'Équipe du tonnerre de Jean Lesage amorcera une vaste refonte de l'appareil gouvernemental et administratif à laquelle les sociologues et les historiens québécois donneront le nom de Révolution tranquille. Dans cette enjambée de cogitation, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche prendra place sur l'échiquier politique québécois.

2.- LE TOURISME

C'est par la grande porte que le tourisme a fait son entrée au niveau ministériel en 1963, cette activité socio-économique acquérant du même coup la notoriété d'une véritable industrie. Par contre, l'effort gouvernemental dans ce domaine s'étalait sur près de 40 ans, avant la mise sur pied du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Retournons à la fin des années folles.

En 1927, le ministère de la Voirie se donne un Service du tourisme à qui il confie la tâche de publier les premières cartes routières et les premiers guides touristiques. D'ailleurs, en 1929, lors de l'inauguration du Boulevard Perron en Gaspésie, le Service publie un ouvrage ayant pour titre **La Gaspésie: Histoire, Légendes, Ressources, Beautés**. C'est également le Service qui voit à l'ouverture de bureaux de renseignements touristiques à Montréal et Québec en 1932. Mais jusque là il n'est encadré par aucune législation en matière de tourisme.

Une première dans ce sens survient en 1933, donnant ainsi une structure officielle au Service et créant du même coup le Conseil du Tourisme qui s'éteindra cependant après quelques balbutiements. Le même scénario se répètera en 1940 avec des résultats identiques. Par contre, le Service du tourisme continuait son petit bonhomme de chemin qui le fit passer en 1936 sous la juridiction du ministère de l'Industrie et du Commerce et, en 1937, sous celle du Conseil exécutif. Le

directeur du service relevait dorénavant du chef de cabinet du Premier Ministre qui avait, entre autres tâches, la responsabilité de la publicité de la Province. La période de belligérance qui marqua le tournant des années 40, taxa lourdement l'industrie touristique québécoise de même que les activités du Service du tourisme.

Au sortir de la guerre, une réorganisation est mise en branle dans le domaine du tourisme, réorganisation qui donne naissance en 1946 à l'Office provincial de Publicité. Le Service du tourisme est alors englobé dans le nouvel organisme et en devient un des volets les plus importants. Cette structure demeurera en vigueur jusqu'en 1960. Durant cette période, l'Office s'attarde à produire de nombreuses publications touristiques, à implanter d'autres kiosques d'information et à réaliser d'importantes campagnes de publicité sur la Province de Québec. À titre d'exemple, citons la campagne, menée entre le 15 avril 58 et le 15 mars 59, dans laquelle le gouvernement du Québec, par l'entremise de l'Office, a investi 500 000,00 $ pour vanter les mérites et les beautés du Québec dans le but de séduire les publics américains et canadiens. Un total de 62 journaux et de 74 revues, pour un tirage de 602 898 537 exemplaires, ont été impliqués par cette campagne qui s'est déroulée à l'échelle de l'Amérique du Nord. Sans compter la distribution mondiale de certaines revues comme Life, Time, National Greographic.. etc. Et grâce à la télé, le rocher Percé dans toute sa splendeur aura rejoint des millions et des millions de foyers qui connaîtront désormais ce massif rocheux de l'extrémité de la péninsule gaspésienne.

Avec l'avènement du gouvernement libéral en 1960, les choses vont se précipiter pour l'Office de Publicité. Tout d'abord, en 60, il passe sous la juridiction du Secrétariat de la Province et, au début 61, il est structuré en 3 services distincts dont l'un aura la responsabilité du tourisme. Par une législation, en date du 1er avril 61, le Service du Tourisme devient l'Office du Tourisme de la Province de Québec et le Conseil du Tourisme est remis sur pied à titre d'organisme consultatif.

Pendant que l'Office du Tourisme s'appliquait à redéfinir et à moderniser les concepts de la publicité de la Belle Province, le Conseil tenait une série d'audiences publiques au cours desquelles des organismes et des individus présentèrent une centaine de mémoires.

Fort de ce "vox populi", le Conseil, au début de 1962, adressait à l'autorité gouvernementale une série de 18 recommandations sur la restructuration et le développement du tourisme au Québec. La première de ces recommandations proposait la création d'un ministère du tourisme qui aurait le mandat de coordonner l'ensemble des services

touristiques et para-touristiques qui, jusque là, relevaient de différents ministères. Un an plus tard ce sera chose faite.

3.- LE TOURISME S'ALLIE À LA CHASSE ET À LA PÊCHE

Faisant suite à la recommandation du Conseil du Tourisme, le 4 avril 1963, le Lieutenant-Gouverneur en conseil sanctionne la loi créant le nouveau ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Trois organismes sont alors réunis pour former cette nouvelle entité. Ce sont l'Office du Tourisme qui relevait du Secrétariat de la Province, le Département de

Le député libéral de Bonaventure, l'Honorable Gérard D. Lévesque. En 1962, alors qu'il était ministre de la Chasse et des Pêcheries, M. Lévesque fut l'un des artisans de la création du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.
(Photo: Fonds Lacombe, ANQ, Rimouski)

la chasse et de la pêche de l'ancien ministère de la Chasse et des Pêcheries et les Services de l'artisanat et de l'hôtellerie du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le nouveau ministère est alors divisé en 2 directions générales, soit celle du tourisme et celle de la chasse et de la pêche.

La Direction générale du tourisme rassemble les volets du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat. Le secteur tourisme voit à la planification et à la coordination des interventions gouvernementales dans ce domaine. De son côté, le Service de l'hôtellerie a la responsabilité de l'application de toutes les lois régissant ce secteur et, à compter de 1968, de l'administration de l'École de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec. Quant à la section de l'artisanat, elle a pour mission de stimuler le "Made in Québec" tout en s'occupant de la Centrale d'artisanat du Québec.

Au niveau de la chasse et de la pêche, la Direction générale réunit 3 grands services qui sont la faune, la protection et les parcs et réserves. Le Service de la faune a été créé en 1961 sur les bases de l'ancien Office de biologie qui avait été mis en place en 1943. Il a pour but d'aménager les populations de gibiers et de poissons d'eau douce du Québec dans le but d'en assurer la perpétuation et l'utilisation pour des fins récréatives et commerciales. Le Service regroupe les divisions de la recherche technologique et du génie, des stations de repeuplement, de la recherche biologique et enfin de la faune aquatique et terrestre.

Le Service de la protection a comme mandat d'assurer la protection des espèces fauniques, la surveillance du territoire et l'application des lois relatives à la chasse et à la pêche. Pour réaliser ces objectifs, le Service réunit 6 divisions, à savoir les gardes-chasse et gardes-pêche, la location de territoires, l'émission de permis, les infractions, le service des fourrures et la réglementation de la chasse et de la pêche.

Enfin, le troisième volet de la Direction de la chasse et de la pêche, le Service des parcs et des réserves, voit à l'administration des parcs provinciaux, des réserves de chasse et de pêche et des sanctuaires fauniques. À cause de l'essor rapide qu'il a connu au milieu des années 60, le Service des parcs et des réserves a été promu au rang de direction générale au même titre que le tourisme et la chasse et la pêche. L'exploitation, la planification, le génie, la gestion et l'animation composent les services de la nouvelle Direction générale qui, dès 1969, a établi un bureau régional à Rimouski. Les parcs et réserves et les services de la protection et de la faune étaient désormais présents sur une base permanente dans l'Est du Québec.

4.- LES SERVICES EN RÉGION

Mais avant de faire le grand saut dans la nouvelle décennie, il serait bon de faire un petit retour en arrière pour suivre l'évolution des services dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.

Au niveau territorial, depuis les années 30, la région est divisée en 2 districts distincts. Le district de Gaspé réunit les comtés de Gaspé-Nord, Gaspé-Sud et Bonaventure, alors que celui de Rimouski rassemble les comtés de Matapédia, Matane et Rimouski; les secteurs de Rivière-du-Loup et de Témiscouata ne seront annexés à ce dernier district qu'au milieu des années 60.

Dans chacun des districts, seul le Service de la protection assure, à l'époque une présence constante avec ses équipes de gardes-chasse et de gardes-pêche sous la direction d'inspecteurs en chef. Il n'y a cependant pas de bureau permanent et c'est à la maison que s'accumulent la paperasse et les dossiers. Il en sera ainsi jusqu'au lendemain de la guerre, soit en 1946-1947, alors qu'un précédent est créé avec l'ouverture à Wakeham, près de Gaspé, du bureau du Service de la protection pour le district de la Gaspésie. Dans le Bas-Saint-Laurent, par contre, il faudra attendre 1963 pour voir s'ouvrir le bureau du district de Rimouski. Et entre-temps, chaque district s'était donné un sous-district, soit Rivière-à-Claude pour la Gaspésie et Matane pour le Bas-Saint-Laurent.

En 1963, avec la mise en place du nouveau ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, deux nouveaux services viennent s'implanter dans la région. Issus du nouvel organigramme ministériel, le Service des parcs et des réserves et le Service de la faune s'installent dans les districts de Gaspé et de Rimouski.

Ce dédoublement des services aura cours jusqu'à la fin des années 60. Mais dans l'intervalle, le BAEQ et l'Entente Canada-Québec auront amené une nouvelle perception de la région. Désormais, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie formeront une nouvelle entité que l'on désignera de plus en plus sous l'appellation de l'Est du Québec. Dans cette foulée, au tournant des années 70, le MTCP régionalisera ses services et Rimouski deviendra la capitale régionale à partir de laquelle rayonneront les services du Ministère.

5.- LES ANNÉES 70

Au cours des années 70, avant la chute du gouvernement de Robert Bourassa, plusieurs modifications seront apportées dans l'organi-

sation du Ministère. D'abord, en 1970, le Service de la protection devient le Service de la conservation de la faune, nom qui correspond mieux aux nouveaux objectifs du Ministère. En 1972, alors que la Direction générale des parcs est réunie à celle de la chasse et de la pêche, la Division de l'éducation et de la sécurité fait son entrée au MTCP et vient ajouter une nouvelle dimension à la chasse et à la pêche et un nouveau rôle de prévention pour le Ministère. Pendant ce temps, en 1974, le Service de la faune est devenu le Service de l'aménagement de la faune.

À la même époque, de nouveaux services viennent se greffer à l'intérieur des 2 directions générales. Au tourisme, les services de renseignements touristiques, de la commercialisation et des agents de voyage ont rejoint les services existants alors qu'aux parcs, chasse et pêche, l'exploitation des parcs, les établissements et les stations piscicoles font dorénavant partie intégrante de la Direction générale.

L'avènement du Parti québécois au pouvoir, en novembre 76, entraînera une réforme majeure dans la structure du Ministère. Au 31 mars 1978, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche présente le tableau suivant au niveau de ses principales composantes. Le tourisme voit maintenant l'ensemble de ses services regroupés dans 3 grandes directions, soit le marketing, le développement touristique et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, le tout chapeauté par une direction générale. Au niveau de ce domaine, il s'agira de la dernière modification avant que le tourisme ne soit rattaché à l'Industrie et Commerce en 1979.

Pour sa part, la Direction des parcs, de la chasse et de la pêche est fractionnée en 2 grandes unités administratives. La nouvelle Direction générale de la faune rassemble, à l'intérieur de 3 directions, toutes les questions et les services ayant trait à la recherche, l'aménagement, l'exploitation et la protection de la faune. De son côté, la Direction générale des parcs et du plein air rallie les parcs et les réserves, les établissements hôteliers du Ministère et le développement du plein air à l'intérieur de 3 directions.

De plus, dans le cadre d'une décentralisation des pouvoirs hors de la capitale, une nouvelle direction s'insère dans l'organigramme du Ministère. Il s'agit de la Direction des opérations régionales qui met en place des directions régionales dans chacune des 10 régions administratives de la Belle Province.

La région du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie se voit ainsi doter d'une direction régionale qui, dans l'organigramme, chapeaute le Ser-

vice de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, le Service de la conservation de la faune, le Service du plein air et des parcs et le Service de l'administration. De plus, la structure régionale comporte des unités-conseils dans les domaines des communications, du tourisme et des équipements qui oeuvrent de concert avec l'ensemble des services. Par cette délégation d'autorité, de la capitale vers les régions, un grand pas venait d'être réalisé dans le rapprochement entre l'administration des services et la population desservie d'un bout à l'autre du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Les Iles.

Et l'on changea de calendrier pour laisser entrer l'année 1979. Le tourisme allait dès lors prendre la voie du ministère de l'Industrie et du Commerce et le loisir, qui avait gagné ses galons, accédait au Ministère.

6.- LE LOISIR

À l'aube des années 60, s'amorce une mutation de la société québécoise qui se caractérise par une évolution rapide des mentalités et par une ouverture d'esprit que la période du régime Duplessis n'avait pas laissé poindre au grand jour. Et alors que s'enclanche la Révolution tranquille, quelques visionnaires prévoient déjà l'émergence d'une société où le loisir sera roi.

Dans cette société en effervescence, le loisir fait ses premiers pas et cherche à se donner des assises plus stables, plus organisées que celles mises en place par les groupes privés, religieux ou autres. Dans ce contexte, l'État, conscient de son rôle d'agent de développement, met sur pied en 1962 un comité d'études sur le loisir, les sports et l'éducation physique, sous l'instigation du ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie. Le rapport qui en découla, en 1964, recommandait notamment la formation de services et d'organismes publics en matière de loisir.

C'est pourquoi, en 1965, on assiste à la création du Bureau des loisirs et des sports que l'on rattache au ministère de l'Éducation du gouvernement Lesage. Deux ans plus tard, le Bureau s'adjoint un comité consultatif chargé d'évaluer les besoins des organismes et de la population et de conseiller l'action du Bureau au sein du milieu.

Mais la responsabilité gouvernementale en matière de loisir, question qui à l'époque fait couler beucoup d'encre, ressortit avec encore beaucoup plus de transparence lors d'audiences publiques, tenues à Lévis, en septembre 1967. Selon la majorité des participants à cette consultation, la responsabilité gouvernementale devait se traduire par la nomination d'un ministre en charge de la jeunesse, des loisirs et des

sports. Le gouvernement unioniste de Daniel Johnson ne fera pas la sourde oreille à cette requête et, dès le mois suivant, soit en octobre 67, M. Jean-Marie Morin accédait au poste de ministre d'État responsable des Loisirs et des Sports. Ces deux formes d'activités socio-récréatives faisaient leur entrée au cabinet Johnson.

Au lendemain de l'année de l'Expo, on assiste à la mise en place d'une structure qui aura cours pendant la décennie suivante. C'est en effet en avril 68 que le Bureau des loisirs et des sports est rattaché au Conseil exécutif de la province sous la nouvelle appellation de Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Malgré le caractère stable de sa nouvelle organisation, le Haut-commissariat louvoiera d'un ministère à l'autre pendant quelques années. Entre 1968 et 1972, il sera successivement rattaché au Tourisme, Chasse et Pêche, aux Communications et Fonction publique et à l'Éducation.

Magré son existence et son implication, le Haut-commissariat n'avait jamais reçu de statut officiel. Ce n'est que le 6 juin 72, qu'un arrêté en conseil viendra le doter de pouvoirs réels et d'un statut bien défini qui enracineront ses assises dans le milieu québécois. Et profitant de cette lancée, le Haut-commissariat se donne une nouvelle structuration. Son organigramme comporte désormais le Service des sports, le Service du développement régional et du plein air, le Service des activités socio-culturelles et le Service de la planification. De plus, des budgets adéquats lui permettent de créer un véritable service de l'administration autonome. Les dernières années du gouvernement Bourassa verront M. Paul Phaneuf agir à titre de ministre responsable auprès du ministre de l'Éducation, M. François Cloutier.

Et arrive le 15 novembre 76, date impromptue qui enverra les libéraux de Robert Bourassa sur les banquettes de l'opposition. Le nouveau ministre responsable du Haut-commissariat, M. Claude Charron, annonce, peu après sa nomination, la mise en chantier d'un Livre vert comme première étape de la formulation globale d'une politique québécoise du loisir.

Prendre notre temps est publié en octobre 77. Au cours des mois qui suivront, le ministre Charron, Livre vert sous le bras, effectue une vaste tournée de consultation et d'information dans 56 municipalités du Québec au cours de laquelle, des centaines et des centaines d'individus et de groupes locaux et régionaux ont eu l'occasion de prendre la parole et d'exprimer leurs points de vue sur le développement du loisir au Québec. Suite à cette tournée, des audiences nationales ont donné la possibilité à 84 organismes nationaux de déposer des mémoires auprès du ministre Charron.

Toute cette grande cogitation débouchera, le 21 septembre 1979, sur la création du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, par la réunification du Haut-commissariat et du MTCP à l'exception de la Direction générale du tourisme qui s'en allait rejoindre le ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. Lucien Lessard se voyait octroyer le poste de ministre du nouveau ministère et procédait au lancement de **On a un monde à recréer**, le Livre blanc sur la politique du loisir au Québec. Dans l'appareillage du MLCP, une Direction générale du loisir était mise en place pour coordonner les Services du développement régional et du plein air, des activités socio-culturelles et des sports, sous la direction d'un sous-ministre adjoint. Dans l'Est du Québec, le bureau régional du Ministère s'adjoint les services d'un responsable du loisir pour l'agencement des interventions gouvernementales et le développement du loisir, en collaboration avec les individus et les organismes locaux et régionaux.

Par l'accession du loisir au rang de ministère, l'État québécois ratifiait la civilisation du loisir de sa signature et confirmait la place essentielle que tient le loisir dans notre société post-industrielle.

7.- LES MINISTRES DE L'EST

Le panthéon ministériel de l'histoire du tourisme, de la chasse et de la pêche, dans l'Est du Québec, réunit sous les feux des projecteurs 6 hommes qui, sous des bannières différentes, ont assumé la responsabilité de ce porte-feuille dans la récente histoire politique de l'État québécois.

Le premier et non le moindre, fut l'Hon. Onésime Gagnon, député de Matane et ministre des Mines et des Pêcheries, d'août 1936 à novembre 1939, dans le premier cabinet du gouvernement de Maurice Duplessis. C'est au cours de ce terme que le ministre Gagnon se fera l'instigateur du projet du Parc de la Gaspésie et de la mise en oeuvre du chantier. Après un séjour dans l'opposition, de 1939 à 1944, l'Hon. Gagnon fut trésorier de la Province de 1944 à 1951 et ministre des Finances de 1951 à 1958. Cette même année, il démissionne du cabinet Duplessis et est nommé Lieutenant-gouverneur de la province, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort survenue à la résidence officielle du Bois de Coulonge en septembre 1961.

Le séjour dans l'opposition de l'équipe Duplessis laissera le pouvoir au Parti libéral d'Adélard Godbout. Pendant ce mandat, la chasse et la pêche relèveront à 2 reprises du député de Bonaventure, l'Hon.

Paul-Émile Côté. Ainsi, de novembre 39 à octobre 40 et de mai 41 à octobre 42, le ministre Côté présidera aux destinées de la chasse et de la pêche mais ses deux courts séjours au Ministère ne passeront pas à l'histoire pour la grandeur de ses oeuvres dans l'Est du Québec. M. Côté avait accédé à la députation en 1942 et avait occupé le ministère de la Voirie au début des années 30.

Mais la reprise du pouvoir par Maurice Duplessis, en 1944, propulsera à l'avant-scène un Louperivois, Gaspésien de coeur et d'action, le Dr Camille-Eugène Pouliot. Élu député de Gaspé-Sud en 1936 et 1939, le député Pouliot entre au cabinet en 1944 à titre de ministre de la Chasse et des Pêcheries. Il le restera durant 16 ans et se fera le promoteur, pendant cette période, du parachèvement et de l'ouverture du Parc de la Gaspésie, de l'implantation des premières réserves de chasse et de pêche, de la mise en place de Fort-Prével et du Cap Bon-Ami..etc. Politicien hors des sentiers battus, ministre d'une simplicité exemplaire, le Dr Pouliot se fera l'ardent défenseur de la Gaspésie et de ses gens. Ces pages renferment d'ailleurs un court texte sur cet homme qui marqua le Ministère de sa personnalité.

Les 6 années du gouvernement libéral de Jean Lesage seront marquées par une succession de 5 ministres, dont 3 du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, à la tête du porte-feuille de la chasse et de la pêche. En formant son cabinet, après sa victoire de juillet 1960, le premier ministre Lesage nomme le jeune député de Bonaventure, Gérard D. Lévesque, au ministère de la Chasse et des Pêcheries, poste qu'il occupera jusqu'en décembre 1962. Le ministre Lévesque deviendra donc l'un des artisans de cette vaste réorganisation du Ministère et de ses services qui aboutira en 1963 à la création du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Gérard D. Lévesque, élu une première fois en 1956, entreprenait, à l'époque, une longue carrière de politicien qui, aujourd'hui en 1986, n'est d'ailleurs pas encore terminée. Trente années à l'Assemblée nationale l'ont amené au MTCP, au ministère de l'Industrie et du Commerce, au ministère de la Justice sans oublier les postes de vice-premier ministre, de leader du Parti libéral en chambre et de chef intérimaire du Parti libéral qu'il a occupé tour à tour. Il demeure l'un des rares politiciens à avoir connu la fin du régime Duplessis, la Révolution tranquille, le nationalisme de Daniel Johnson, l'ère Bourrassa, les 2 mandats du gouvernement péquiste, entrecoupés de la période référendaire, le tout assaisonné de 9 campagnes électorales remportées avec succès. Faut le faire.

Mais en quittant la Chasse et les Pêcheries, Gérard D. Lévesque a laissé son poste au député de Matapédia, Bona Arseneault, qui ne sera en titre que durant quelques mois, soit de décembre 62 au 4 avril 63,

date où le ministère de la Chasse et des Pêcheries est officiellement devenu le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Par la suite, M. Arseneault occupera les fonctions de Secrétaire de la province de 1963 à 1966 et détiendra le siège de Matapédia jusqu'à la vague péquiste du 15 novembre 1976.

Dans la valse des nominations au MTCP, le député de Rivière-du-Loup, le Dr J.-Alphonse Couturier, sera lui aussi amené à tenir les rênes de ce ministère. Cet ancien ministre de la Santé au début du gouvernement Lesage sera titulaire du Tourisme, Chasse et Pêche d'octobre 1965 à juin 1966, terminant ainsi le mandat des troupes libérales qui subiront la défaite contre l'Union Nationale de Daniel Johnson.

En l'espace de 30 ans, soit de 1936 à 1966, les députés de l'Est ont détenu ce ministère pendant près de 25 ans. Il est vrai que la région est un endroit de prédilection pour le tourisme, la chasse et la pêche et c'est probablement ce qui a incité les différents chefs de gouvernement à nommer des députés du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie à la direction de ce Ministère. La plupart n'auront fait que passer mais un homme, tel le Dr Camille Pouliot, constitue, à lui seul, toute une étape dans l'évolution de ce Ministère et dans l'histoire de la Gaspésie.

8.- CAMILLE-EUGÈNE POULIOT: HUMANISTE ET..... POLITICIEN

"Mon oncle avait raison de dire que vous êtes un député qui se décolle le berlot"

(1)

Deux novembre 1936. Herman Ryland, chef de district du ministère de la Colonisation, adresse une missive au nouveau député Pouliot dans laquelle il rapporte les propos tenus par son oncle. Peu importe ce que signifie "berlot", l'expression est symptomatique de l'énergie et de la fougue du nouveau député unioniste de Gaspé-Sud, élu pour la première fois en avril 1936. Dès son accession à la députation, le Dr Pouliot se fera un ardent défenseur de son coin de pays et il n'hésitera pas à le proclamer bien haut. Dans une lettre adressée à J.C. Sasseville de Ste-Anne-des-Monts, le 25 septembre 1936, il écrit "Je réclame et réclamerai toujours que nos Gaspésiens aient justice et c'est à grands cris que je répèterai: la Gaspésie aux Gaspésiens". (2) Cette simple phrase allait guider l'homme politique durant le quart de siècle suivant.

Fils du juge J.-C. Pouliot, Camille-Eugène Pouliot naît à Rivière-du-Loup en 1897. À 18 ans, il quitte le Séminaire et s'engage dans la milice canadienne pour y suivre un cours d'officier. Après un séjour

dans une Europe ravagée par la première guerre mondiale, il est de retour au pays en 1919 et c'est alors qu'il s'inscrit à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal où il décroche un doctorat avec grande distinction en 1924.

Alors que son diplôme aurait pu lui permettre une pratique facile en milieu urbain, c'est vers la Gaspésie que le jeune Dr Pouliot met le cap et s'ouvre un cabinet à Cap-d'Espoir, non loin de Percé. L'année suivante, il y amène sa nouvelle épouse, née Anna-Éva MacDonald, et se lance alors dans la difficile et exigeante profession de médecin de campagne. Homme ouvert, attentif et consciencieux, il ne peut faire autrement, en ces années d'avant crise, que de s'intéresser aux pénibles conditions d'existence des petits pêcheurs aux prises avec les grandes compagnies, des petits agriculteurs installés sur des terres de roche avec qui il partage problèmes quotidiens et espoirs de jours meilleurs.

Sa conscience collective et humanitaire l'amènera à la mairie de Cap-d'Espoir en 1930 et au poste de préfet de comté de Gaspé-Sud, pour 2 mandats, au cours des mêmes années. D'échelon en échelon, il se rendra alors compte que c'est au Parlement de Québec que se prennent les grandes décisions et que c'est là qu'il pourra travailler pour la cause de ses Gaspésiens. Dans ce contexte, il décide de se présenter à l'élection de 1936, pour l'Union Nationale, le nouveau parti que vient de fonder Maurice Duplessis.

Homme d'une grande probité et d'un sens moral peu commun, Camille Pouliot aborde l'élection avec une loyauté et une honnêteté qui tranche avec ce que l'on connaît de la politique. À Mgr François-Xavier Ross, évêque de Gaspé, il écrit: "Comme je suis, depuis hier, candidat aux prochaines élections provinciales, je crois en mon devoir de vous assurer de mon entière adhésion aux directives morales et sociales que vous nous avez données et je vous promets, Excellence, de tout faire en mon possible pour que cette élection soit scrupuleusement honnête. Je veux assurer à chaque électeur la liberté absolue de vote et je demande à mes partisans et à mes organisateurs de respecter, comme moi, cet engagement que réclame l'honnêteté la plus élémentaire".

"Permettez-moi, Excellence, de vous demander en terminant un souvenir pieux à la Ste-Messe pour les 2 candidats qui se font la lutte dans Gaspé-Sud afin que le vaincu, comme le vainqueur, n'aient pas de reproche à se faire après le 17 avril et ne gardent pas l'un contre l'autre une rancune profonde; mais qu'au contraire, ils continuent, chacun dans son comté, et dans sa sphère, à se dévouer pour la cause commune". (3)

Au soir du 17 avril 1936, le Dr Camille Pouliot était élu député du comté de Gaspé-Sud. La cause des Gaspésiens allait devenir son cheval de bataille. Dès lors, les parlementaires québécois allaient, qui sait pour la première fois, entendre parler des pêcheurs gaspésiens, de la rareté du poisson et de son ridicule prix payé aux pêcheurs, de l'exploitation faite sur leur dos par des compagnies étrangères..etc. "C'est que le sort de nos pêcheurs a été trop souvent sous le joug d'exploiteurs avides qui savaient tirer parti de l'humeur courroucée ou avenante de politiciens étroits ou prodigues", (4) lance-t-il à la Chambre des représentants du peuple.

Le député de Gaspé-Sud et ministre de la Chasse et des Pêcheries, le Dr Camille Pouliot, entouré des présidents des Chambres de Commerce de la Gaspésie.
(Photo: Fonds Pouliot, Musée de la Gaspésie)

Et pour régler les maux de son comté, le député Pouliot n'hésite pas à demander une décentralisation des pouvoirs. Ainsi, en 1938, le Gouvernement prévoit dépenser la somme de 1 485 000,00 $ dans le comté de Gaspé-Sud pour l'ensemble de la voirie, de la colonisation,

des pêcheries, de l'agriculture, des terres et forêts..etc. En plus d'avoir arraché cette somme, le député Pouliot enchaîne: "Je demande en plus le pouvoir d'administrer cet argent nous-mêmes, en pleine connaissance des besoins techniques de la région et des nécessités de la population, sans être limités à une interprétation réglementaire de fonctionnaires totalement indifférents à la misère qu'ils ne voient pas et qui n'ont aucune ambition pour développer les coins éloignés de la Gaspésie". (5) Plusieurs décennies avant la décentralisation des pouvoirs, le député Pouliot avait commencé à parler de régionalisation, en partant du principe qu'on est toujours les mieux placés pour régler nos problèmes.

Préoccupé de justice sociale et par le développement de son coin de pays, le député Pouliot est avant tout animé d'un profond sentiment religieux et épris d'un idéal chrétien qui le motive dans ses actions et transparaît grandement dans son discours. Au cours de la session 1940, alors que la guerre fait rage en Europe, il s'adresse en ces termes à ses collègues de l'Assemblée législative: "Point n'est besoin de simagrées publiques, ni d'invocations à haute voix; efforçons-nous surtout de redevenir, chacun de nous, des hommes justes devant Dieu et devant les hommes; n'hésitons pas à flétrir le mal d'où qu'il vienne et à tout faire pour ramener le règne du bien sur la terre". "Ce sera la meilleure manière de prier et, de cette façon, nous ferons beaucoup plus pour le succès de nos armées que notre contribution en argent, en armes et même en sang". (6)

À cause de son acharnement proverbial et de ses grandes qualités humaines, il n'est point surprenant de voir le Dr Pouliot accéder à un poste de ministre au lendemain de la reprise du pouvoir par Duplessis à l'été 44. Le chef du gouvernement unioniste confie alors au député gaspésien la double tâche ministérielle de la chasse, de la pêche et des pêcheries maritimes.

Au niveau des pêcheries québécoises, sujet qui lui tenait particulièrement à coeur, l'ère Pouliot verra apparaître les premières subventions à la construction des navires, les premiers chalutiers gaspésiens, de nombreux entrepôts frigorifiques, des coopératives de pêcheurs, des chantiers maritimes... etc., qui contribueront à donner un véritable élan de départ aux pêches maritimes québécoises et à les sortir du bourbier traditionnel dans lequel elles végétaient cycliquement. Il est évident que le régime Duplessis n'a pas réglé tous les problèmes de l'industrie des pêches, mais grâce à l'effort d'un ministre et à l'aide gouvernementale, un grand pas venait d'être réalisé et les premiers à en profiter furent les petits pêcheurs de la Gaspésie et d'ailleurs.

Au niveau de la chasse et de la pêche sportives, la période 1944-1960 fera entrer le Ministère dans l'ère contemporaine. Dans le cadre d'objectifs de protection et de conservation de la faune et d'accessibilité du territoire, l'équipe du ministre Pouliot met en place, à compter de 1945, toute une série de réserves fauniques sur les rivières à saumons et sur des territoires de chasse et de pêche.

Au lendemain de la guerre, le Parc de la Gaspésie, enfant chéri du ministre Onésime Gagnon, trouvera dans le ministre Pouliot un promoteur enthousiaste pour le parachèvement des travaux et après l'ouverture en 1949, le ministre y sera un des plus fidèles clients, cette mer de montagnes l'aidant à oublier toutes les tracasseries administratives et politiques de l'homme public. Au cours des mêmes années, la mise en place de l'Hôtellerie de Fort-Prével et le parc routier de Cap Bon-Ami s'ajouteront parmi les plus beaux fleurons du palmarès du ministre Pouliot.

Titulaire de la Chasse et des Pêcheries de 1944 à 1960, le ministre Pouliot avait su conserver une affabilité et une simplicité dont beaucoup ont gardé souvenance dans l'Est du Québec.
(Photo: Fonds Pouliot, Musée de la Gaspésie)

Au cours de ces 15 ans, ceux et celles qui l'on connu dans ses fonctions ministérielles sont unanimes, encore aujourd'hui, à reconnaître la grandeur et le charisme de cet homme dont la simplicité ne cessait d'étonner et qui préférait la chambre d'ami et le couvert chez le garde-chasse plutôt que le luxe et l'impersonnalité de l'hôtel. D'un bout à l'autre du comté et de la région, ses amis étaient légion et avec le temps, il avait appris à mettre un nom sur chaque visage. Peu importe les circonstances, il avait toujours un bon mot pour chacun de ses électeurs qui confondaient en lui le ministre, le député et le fidèle médecin de campagne.

Malgré ses fonctions ministérielles, l'homme avait conservé un attachement intense pour la religion et la pratique religieuse et nombre de ses collaborateurs se remémoreront les nombreux chapelets récités lors des déplacements en auto ou en avion. Et c'est lui que le Gouvernement délèguera à Rome pour représenter le Québec lors des cérémonies de l'Année Sainte en 1950. Par la suite, le ministre Pouliot recevra la Croix d'Argent de Sa Sainteté le Pape Pie XII en reconnaissance de la collaboration particulière apportée au succès de l'Année Sainte.

Et survient 1960. Le député Pouliot aborde la septième campagne électorale de sa carrière. Malgré la vague de fond libérale qui se prépare et le fait que l'Union Nationale a perdu beaucoup de son prestige, il inscrira une autre victoire à son dossier de politicien. Mais 2 ans plus tard, il ne pourra rééditer son exploit et cette huitième campagne électorale sera son chemin de Damas. Il devra alors céder le comté à son adversaire libéral Guy Fortier, un autre médecin gaspésien. Grand dans la victoire comme dans la défaite, le Dr Pouliot adressa ce télégramme au vainqueur: "Vous avez été élu dans un grand combat. Je vous félicite et vous souhaite bonne chance. J'espère particulièrement que votre famille ne subira pas les angoisses et les tracas de toutes sortes qui furent mon partage. Puissiez-vous sans retard obtenir pour plus de 18 000 personnes de Gaspé-Sud le travail quotidien dont elles ont urgent besoin. Je quitte la politique heureux d'avoir, jusqu'à la dernière minute, combattu, visière baissée, sans jamais fouler aux pieds des principes ou des adversaires. Félicitations. Bonne chance. Vive la Gaspésie". (7)

Camille Pouliot se retirait alors de la politique après avoir servi ses électeurs du comté de Gaspé-Sud pendant 26 ans.

Débarrassé des aléas de la politique, l'ex-député n'était cependant pas homme à prendre une retraite dorée et à se reposer sur ses lauriers. Il était au milieu de la soixantaine; ses enfants étaient parvenus à l'âge adulte et l'épouse, qui l'avait accompagné toute sa vie, avait été

rappelée à Dieu, suite à une longue maladie. Encore disponible pour oeuvrer pour les autres, Camille Pouliot se tourna alors vers une communauté religieuse dans l'espoir d'y finir ses jours dans le dévouement, le recueillement et la paix de l'esprit. En juin 64, il s'envole vers Paris où il est accepté comme postulant dans l'Ordre des Camilliens, un ordre fondé en 1852 et dont l'objectif est de soulager la misère des démunis et de subvenir aux besoins des malades.

À l'été 1966, l'ex-ministre de la Chasse et des Pêcheries du cabinet Duplessis prononce ses voeux et reçoit les ordres mineurs de l'Ordre des Camilliens. Il sera désormais Frère Camille. Celui que l'on avait surnommé "le médecin des pauvres" et "le père de la Gaspésie" devenait pour le reste de ses jours, soit pour quelques années encore, un disciple de Dieu au service des Hommes. Finalement, ce n'était qu'un changement d'habit; l'homme, quant à lui, n'avait pas changé d'un iota.

Camp de pêche dans la région de Témiscouata au début du siècle.
(Photo: Fonds Belle-Lavoie, Musée du Bas-Saint-Laurent, RDL, Archives publiques du Canada, PA 79741)

CHAPITRE II:

UN PAYS DE CHASSE ET DE PÊCHE

1.- LA CHASSE ET LA PÊCHE DANS LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE

La colonisation au XVIII[e] et au XIX[e] siècle a parsemé les berges du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie d'un chapelet de petites communautés ancrées au fond des anses et des baies paisibles ou enracinées à l'embouchure des rivières au parcours tumultueux. Ces collectivités, parfois minuscules, vivaient d'une façon sédentaire en suivant indéniablement le rythme des saisons.

Les contraintes géographiques d'un territoire immense et l'absence, pendant de multiples décennies, de facilités de transport ont forcé ces pionniers à faire preuve d'un sens peu commun de la débrouillardise et de l'ingéniosité, pour satisfaire la presque totalité des besoins ressentis. Ce mode de vie en autarcie conjuguait deux activités principales: l'agriculture et les pêches maritimes. Alors que la première venait combler les besoins alimentaires du clan familial, la deuxième permettait par la vente ou le troc des surplus, l'appropriation de biens essentiels impossibles à fabriquer. Quant à l'élevage, particulièrement en Gaspésie, la possession de quelques bêtes à cornes faisait figure de richesse et d'un nantissement plutôt rare alors que la boucherie d'automne, lors des premiers gels, prenait l'allure d'une véritable fête. En somme, peu ou pas d'argent sonnant pour ces défricheurs-pêcheurs.

Dans ce cadre d'existence, la chasse et la pêche ont fait partie intégrante du mode de vie des Bas-Laurentiens et des Gaspésiens depuis des générations et des générations. Considérées aujourd'hui comme des activités sportives, la chasse et la pêche ont été, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, un complément à l'agriculture et à la pêche maritime. Poissons et gibiers tirés des lacs et rivières et de la forêt venaient compléter ce que la mer et une terre aride donnaient au prix de multiples labeurs.

Certaines périodes telles que la crise économique et l'ouverture des paroisses de colonisation dans les années 30, favorisèrent ce phénomène d'auto-subsistance d'une façon encore plus accentuée. À l'époque, pour ces hommes et ces femmes partis s'installer dans les "colonies", la chasse et la pêche faisaient partie de la survie. Et l'histoire retiendra le souvenir de ce prêtre, curé de Sacré-Coeur-des-Landes, dans l'arrière-pays de Sainte-Anne-des-Monts, qui, dans ces temps difficiles, recevait ses ouailles qui venaient lui demander sa bénédiction avant de partir à la chasse en toute saison. L'abbé Provost, un témoin fidèle de l'histoire régionale, confirme encore aujourd'hui la noblesse d'intention de ses gens de jadis qui prenaient un soin méticuleux de ne

rien perdre de l'animal abattu. Même les os de l'orignal ou du chevreuil servaient à faire une excellente soupe dont M. Provost garde encore un souvenir impérissable.

Campement de chasseurs dans la région de Témiscouata en 1900. On y remarque de nombreux bois de cervidés et en particulier des bois de caribous, ces derniers à l'époque, ayant une aire de vie qui s'étendait jusque dans le Témiscouata.
(Photo: Fonds Belle-Lavoie, Musée du Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup, Archives publiques du Canada, PA-044723)

Pour le petit pêcheur, le défricheur ou le colonisateur, la chasse devenait le seul moyen de pouvoir se mettre de la viande fraîche sous la dent et d'agrémenter les menus de ces familles qui rassemblaient, plus souvent qu'autrement, de 10 à 15 bouches à nourrir. Dans ce contexte, où s'arrête la survie et où commence le braconnage?

Mais pour le Département de la chasse et de la pêche, cette pratique relevait du braconnage et le travail des trop rares gardes-chasse ne suffisait pas à enrayer le phénomène, particulièrement au niveau de la chasse de nuit. À ce sujet, J.A. Bellisle, le surintendant de la chasse et de la pêche, écrivait en 1931: "L'an dernier, il y a eu recrudescence de

ce genre de braconnage à cause du manque de travail: des milliers d'hommes habitués dans les bois et n'ayant rien à faire, ont cru qu'ils pouvaient se livrer à ce genre de chasse. Les officiers du Département en ont pris un grand nombre, mais dans la majorité des cas, le Département a dû les libérer avec une sentence suspendue, après sévère avertissement, à cause de leur état de pauvreté". (8)

Le Département de la chasse et de la pêche du Québec, malgré son mandat de faire observer la réglementation, se trouvait impuissant devant les conditions socio-économiques imposées par la crise économique de 1929 qui a frappé la région du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie d'une façon particulièrement exemplaire. Il est alors facile de comprendre pourquoi la chasse et la pêche n'avaient pas le statut d'activités sportives. Car, depuis l'aube de l'humanité, a-t-on déjà vu la survie d'individus dépendre d'un sport? Sauf, dans.....les arènes de la décadence romaine!

2.- CES CLUBS PRIVÉS DE CHASSE ET DE PÊCHE

Les clubs privés de chasse et de pêche constituent un phénomène particulier dans l'histoire de la chasse et de la pêche dans la région et au Québec. En effet, il s'agit là d'une forme d'occupation du territoire qui ne se retrouve pas ailleurs et qui a pris naissance dans l'Est du Québec.

Les débuts

La première intervention politique favorisant l'implantation de clubs privés de chasse et de pêche remonte à 1858, avant même la Confédération canadienne. En effet, à cette date, la Loi des pêches (22 Victoria, ch. 86) autorise le Gouverneur en Conseil à octroyer des baux de pêche ou des permis spéciaux de pêche sur les terres de la Couronne.

Ainsi, dès 1865, la rivière Sainte-Anne, sur le versant nord de la Gasgésie, se voit assujettie à des étrangers. Mais cette première location de territoire n'aura pas toute la grandeur et la richesse du Restigouche Salmon Club, le plus prestigieux des clubs privés qui jette ses assises le 24 juillet 1880. À cette date, un groupe de 40 financiers de New-York se liguent et se portent aussitôt acquéreur de la presque totalité des terrains en bordure des rivières Ristigouche et Matapédia dans la vallée du même nom. Car il faut dire, qu'en cette fin du XIX[e] siècle, la réputation de nos cours d'eau comme rivières à saumons a largement débordé nos frontières. Et c'est dans le but "d'entretenir la santé des membres du club et de leur procurer la récréation par l'exercice de la

chasse et de la pêche" (9), que cette grappe de nababs étatsuniens emménage avec faste le long de ces rivières poissonneuses.

Devant ce phénomène naissant, le gouvernement de la nouvelle Province de Québec adopte la Loi des Trois Chaînes en juin 1884. Par cette législation, l'État se réserve désormais les bordures de rivières sur une largeur de 198 pieds sur l'ensemble des terres non concédées de la Couronne avec tous les droits de pêche existants. Le gouvernement est alors en mesure de louer des territoires et des droits de pêche à tous les "Gentlemen" qui en feront la demande.

Et afin de reconnaître les clubs déjà formés et en promouvoir la formation de nouveaux, le Lieutenant-Gouverneur sanctionne le 9 mai 1885 l'Acte pour "faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du gibier et du poisson" (10) Par cette loi, un groupe de 5 personnes peut obtenir une existence corporative, ester en justice contre ceux qui enfreignent les règlements de la chasse et de la pêche et acquérir des biens dont un territoire de chasse et de pêche à l'usage exclusif des membres du club.

D'ailleurs, pour l'autorité gouvernementale, cette nouvelle politique clubéiste s'avère lucrative. Ne rapporte-t-elle pas 3 000,00 $ en droits de location dès 1884? Mais au-dessus des intérêts financiers, une motivation fort louable dirige l'action du gouvernement de la future "Belle Province". En effet, à l'époque, la chasse et la pêche illégales sévissent sur une assez grande échelle et l'État n'a ni les ressources humaines, ni les ressources financières pour assurer une surveillance adéquate des terres de la Couronne. C'est pourquoi un objectif de conservation de la faune clairement défini dans la loi s'ajoute à l'élément pécuniaire.

Pour ce faire, le bail de location de territoires pour fins de chasse et de pêche oblige le locateur, sous peine de résiliation de contrat, à assurer une surveillance de l'espace loué au même titre que s'il s'agissait d'une propriété privée. Selon H. de Puyjalon, l'inspecteur général de la chasse et de la pêche en 1890, la location de territoires constitue la seule solution pour assurer la conservation du gibier. C'est sous la bannière de ce principe des plus respectables que se fait la mise en place des premiers clubs privés de chasse et de pêche.

Le phénomène prendra rapidement une tangente multiplicatrice et, dès 1899, quelques 30 territoires sont concédés en Gaspésie à des locateurs qui originent exclusivement du Canada anglais et de chez nos voisins du sud. En 1915, on en dénombre 70 et fait à signaler, le saumon n'est plus la convoitise unique des locateurs. La chasse intéresse désormais ces étrangers et de plus, les premiers Canadiens-fran-

çais, issus de la politique et de la finance, accèdent à cette élite bourgeoise.

Les clauses de location

La prise de possession d'un territoire pour fins de chasse et de pêche se fait par la signature d'un bail entre l'État et le locateur. Ce bail fort succinct, au début du siècle, fixe et énumère les conditions de location auxquelles le locateur devra se soumettre pour avoir la jouissance des lieux de chasse et de pêche.

L'un des premiers points concerne la tarification annuelle que le locateur devra verser au gouvernement. Pour les rivières à saumons, cette tarification est fixée selon la longueur du territoire en bordure des rivières, selon le nombre de fosses à saumons accessibles et selon le potentiel faunique de la rivière. Pour les territoires de chasse et de pêche, le prix annuel est déterminé par la superficie sous location. Au début du siècle, ce prix était de 1,00 $ le mille carré et aucun club ne pouvait posséder plus de 400 milles carrés.

La clause la plus importante concerne cependant la surveillance du territoire. En effet, le bail stipule qu'entre le 15 mai et le 15 novembre, le locateur devra obligatoirement défrayer le coût d'un ou plusieurs gardiens sur les lieux pour effectuer la garde du territoire contre toute chasse et pêche illégales et ce, en vertu de l'objectif de conservation de la faune qui a prévalu à l'instauration des clubs.

De plus, à la fin de chaque saison de chasse et de pêche, le locateur devra soumettre au Département de la chasse et de la pêche un rapport détaillé sur les membres et les invités qui ont séjourné au club, sur le nombre de jours de chasse et de pêche pratiqués et sur les détails des captures et des prises faites dans les limites du territoire loué. Avec ces données, le Département pouvait ainsi suivre de près l'effort de chasse et de pêche et l'évolution des ressources fauniques.

Avec les années, et plus particulièrement après la deuxième guerre, le bail connaîtra quelques modifications qui préciseront certains de ses éléments. Ainsi le club devra faire l'objet d'une surveillance annuelle par au moins un gardien; il sera interdit d'ensemencer les lacs et rivières avec des espèces autres que celles qui y vivent naturellement et enfin le locataire devra se prémunir de tout l'équipement nécessaire pour la lutte contre les feux de forêt.

Et signe des temps, le bail en vigueur à compter des années 50 précise que le Ministère peut le résilier en tout temps, avec avis de 30

jours, si le bien public commande la constitution ou l'agrandissement d'une réserve de chasse et de pêche. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

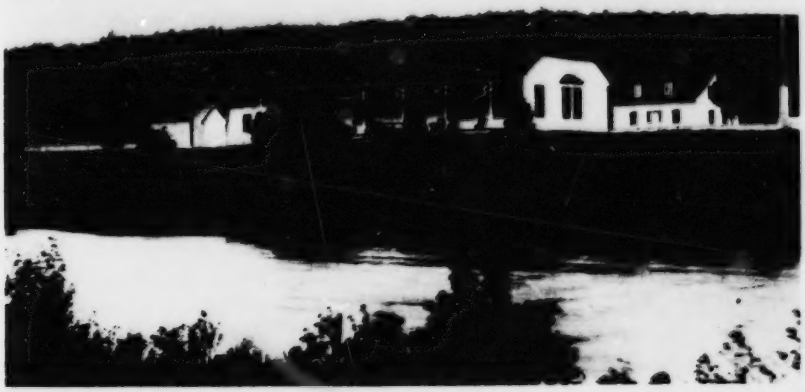

En 1875, le camp de pêche de Georges Stephen, futur Lord Mount-Stephen, sur la rivière Matapédia, au lieu dit des Fourches, à l'embouchure de la rivière Causapscal.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA-143693)

Les années d'expansion

Devant l'ampleur de ce phénomène naissant, le gouvernement du Québec ne se contente pas uniquement de répondre aux demandes de location, il en fait également la promotion. Dans un discours qu'il prononce devant l'Association de Chasse et Pêche de New-York, le 15 mars 1899, le premier ministre du Québec, l'Honorable S.N. Parent incite cordialement les Américains à venir faire la chasse et la pêche au Québec et le chef de l'État y va alors de moult qualificatifs tous plus élogieux les uns que les autres pour désigner nos rivières à saumons.

De telles invitations auront la grâce de séduire de nombreux étrangers, si bien qu'en 1912, la presque totalité des rivières à saumons du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie seront concédées à des clubs privés. C'est au cours de ces années que s'implantent quelques-uns des plus beaux joyaux des clubs privés: le Matamajaw Salmon Club sur la Matapédia, le Grand Cascapédia Salmon Club sur la Grande Cascapédia, le St-John Salmon Club sur la rivière Saint-Jean, le Bonaventure Salmon Club de la famille Molson sur la rivière Bonaventure....etc.

La majorité de ces clubs comporte toute une série de bâtiments avec pavillon central et camps disséminés le long des rivières dont le luxe et le faste relèvent de la plus pure somptuosité. Ne faut-il donc pas s'étonner de voir que plusieurs des camps sur la Ristigouche et la Matapédia sont l'oeuvre de Stanford White, un des plus célèbres architectes américains du début du siècle.

Mais noblesse oblige ou plutôt pouvoir financier le permet. Seulement à titre indicatif, dans les années 20, il en coûte 5 000,00 $ par année pour faire partie du Ristigouche Salmon Club tout comme il faut être au moins millionnaire pour faire partie du Cold Spring Camp sur la Matapédia. Sans parler de la fortune des pêcheurs qui fréquentent le "Million dollars pool" à l'embouchure de la Patapédia, dans les limites du Restigouche Salmon Club, une fosse à saumons considérée comme étant l'une des plus prolifiques de la région. D'ailleurs, toute la rivière Ristigouche, comme la plupart des rivières de la région, en ce début de siècle, fournit aux pêcheurs une généreuse moisson de saumons. Entre 1911 et 1928, les 20 à 30 membres ou invités du Restigouche Salmon Club ont sorti de la rivière quelque 22 094 saumons qui, à bord du train, sont allés rejoindre les tables déjà bien garnies des familles et des amis des grandes villes américaines et canadiennes.

Mais il n'y a pas que le saumon qui fasse la joie des palais étrangers. En effet, avec les premières décennies du siècle, notre gibier gagne en popularité auprès des amateurs de chasse de l'extérieur. Dans une conférence qu'il prononce devant le Club Rimouski, le 23 mai 1930, l'ingénieur forestier Eugène Gagné évalue environ à une cinquantaine le nombre de clubs de chasse dans les comtés de Rimouski, Matane, Gaspé et Bonaventure. Ces clubs entraînent la venue à chaque année de 500 à 600 chasseurs étrangers qui entrent dans nos forêts pour une dizaine de jours à la recherche de l'orignal, du chevreuil ou du caribou.

À l'aube de la deuxième guerre mondiale, le système de clubs privés de chasse et de pêche s'étend sur l'ensembe de la région Bas-Saint-Laurent - Gaspésie. Nos rivières à saumons et nos meilleurs coins de forêt sont l'apanage de pêcheurs et de chasseurs étrangers qui viennent y pratiquer leur sport préféré sous l'oeil déconcerté du citoyen de la région.

Pour l'autorité gouvernementale, le système semble faire ses preuves au niveau de la conservation grâce à la surveillance exercée sur les territoires loués. C'est pourquoi le Comité provincial de la chasse et de la pêche, mis sur pied en 1936 par l'Honorable Onésime Gagnon, recommande en 1938 de maintenir le système en place, mais en y ap-

portant toutefois une attention particulière sur le respect des clauses des baux de location.

Le renouvellement de ces baux de location était bien souvent laissé à la discrétion du député du comté. Ainsi, en 1938, en approuvant le renouvellement de certains baux pour des clubs de son comté, le Dr Camille Pouliot, député de Gaspé-Sud et futur ministre de la Chasse et des Pêcheries, écrit au surintendant provincial de la chasse et de la pêche, Charles Frémont: "Il n'est pas bon de louer à trop long terme, au cas où nous pourrions les exploiter nous-mêmes dès que le gouvernement sera en mesure de le faire (11)".

Était-ce un présage ou une volonté politique naissante? Mais quoi qu'il en soit, l'arrivée de ce député au ministère de la Chasse et des Pêcheries en 1944 coïncidera avec l'implantation des premières réserves gouvernementales de chasse et de pêche. Une nouvelle ère allait commencer.

Le temps d'une pause

Les années de guerre, de 1939 à 1945, ont entraîné une diminution marquée des activités sur les territoires affermés aux clubs de chasse et de pêche. Cette baisse est explicable pour plusieurs raisons. En effet, la guerre a amené sur les champs de bataille de la vieille Europe nombre de jeunes "sportsmen" américains et canadiens, alors que les plus âgés ont aussi délaissé la quiétude de nos rivières et de nos forêts pour se concentrer sur leurs affaires et sur de nouvelles activités.

Le rapport annuel de 1942 du surintendant de la chasse et de la pêche ajoute également comme raisons pour expliquer cette diminution, les restrictions imposées par la guerre sur les moyens de locomotion, la participation à l'effort de guerre et enfin l'imposition des nouvelles taxes qui ont forcé nombre de sportifs à retrancher de leur budget, la cotisation annuelle versée pour être membre du club de chasse et de pêche.

Mais cette pause dans les activités des clubs privés nous laisse cependant l'espace pour aborder deux sujets que l'on ne peut passer sous silence dans l'histoire des clubs de pêche puisqu'ils sont intimement liés à la pratique de ce sport. Ces sujets sont les guides de rivière et les canots.

Bon nombre de membres et d'invités des clubs de pêche n'étaient pas pêcheurs dans l'âme et, dans la pratique, n'avaient pas nécessaire-

ment une connaissance approfondie du cours d'eau sur lequel ils pratiquaient leurs activtés sportives. Pour suppléer à ces manques, chaque club de pêche faisait appel à des guides originaires de la région.

Le rôle du guide avait une grande importance. Il devait être un excellent canoteur et connaître la rivière et les fosses à saumons comme le fond de sa poche. Son savoir devait également comprendre tout ce qui se rapporte sur les mouches à utiliser selon les saisons, sur les heures du jour propices à la pêche, sur les conditions de l'eau... etc. De plus, il devait être un excellent pêcheur, car dans bien des cas, c'est à lui que revenait la tâche de prendre le saumon et de lui livrer une bonne partie de la bataille. Et avec l'épuisement du saumon, le guide passait la perche à l'invité qui faisait les dernières manoeuvres et sortait triomphalement le saumon des eaux froides de la rivière. En dehors des saisons de pêche, le guide servait souvent à titre de gardien de club.

Ce rôle d'acolyte n'a cepenant pas empêché un des guides sur la rivière Matapédia d'acquérir une réputation qui a largement dépassé les frontières du pays. Homme haut en couleurs et d'une expérience inégalée, Richard Adams pratique ce métier depuis plusieurs décennies et a été le guide d'un véritable bottin mondain. Ses conseils judicieux ont servi à des personnalités telles que la Princesse Louise d'Angleterre, le Duc et la Duchesse de Windsor, le célèbre boxeur Jack Dempsey, le chanteur Bing Crosby, l'ancien président américain Jimmy Carter qui, à tour de rôle, sont venus pêcher sur la Matapédia Au tournant du siècle, on y avait également vu le Prince de Galles qui deviendra plus tard le roi Édouard VII.

Et tous ces pêcheurs, qu'ils soient des célébrités ou des illustres inconnus, se servaient du canot de Gaspé pour sillonner les rivières à saumons. Cette appellation du canot de Gaspé ne signifie pas que les canots étaient construits dans cette ville, mais plutôt parce que les Américains disaient "Gaspe Canoe" pour désigner l'embarcation, ces derniers disant "Gaspe" pour l'ensemble de la Gaspésie.

C'est avec l'arrivée des Américains que l'usage de la pirogue fut graduellement délaissé sur nos rivières car ceux-ci ne la trouvaient pas assez sécuritaire. Le canot de Gaspé qui la remplaça, est constitué d'un assemblage de charpentes et il est bordé à clins. Traditionnellement, ce canot a une longueur de 24 pieds et il est manié avec une "pôle" lorsque le fond de la rivière est formé de roches ou de gravier. En cas d'eau profonde, on se servait d'une paire de rames. Lors des sorties de pêche, l'invité ou le membre du club prenait place au centre du canot et s'assoyait sur un petit banc avec dossier pour un meilleur confort.

Les guides s'installaient, quant à eux, à l'avant et à l'arrière de l'embarcation.

Confortablement installé au centre du canot, un "Gentleman" d'un club de pêche termine le combat avec un saumon que le guide s'empresse de sortir de l'eau avec l'épuisette, alors que l'autre guide maintient le canot en place avec la "pôle".
(Photo: Archives publiques du Canada, PA-48739)

Un tel canot de Gaspé, construit aux environs de 1946, fait partie de la collection d'artéfacts du Centre canadien d'Étude sur la Culture traditionnelle au Musée National de l'Homme à Ottawa.

L'après-guerre

"Les pêcheurs et les chasseurs américains sont actuellement enragés, qu'on me pardonne l'expression, pour reprendre le temps perdu qu'une fois la guerre finie et le devoir accompli envers le pays, aucune force ne pourra les empêcher d'aller prendre un repos bien mérité dans des territoires où l'on peut tuer agréablement le temps à pêcher ou à chasser. Je suis même porté à croire que les taxes si élevées soient-elles, ne pourront influencer les pêcheurs et les chasseurs. D'ailleurs,

tout le monde ou à peu près, a de l'argent, mais les occasions pour le dépenser ont été rares jusqu'ici. Il faut donc s'attendre à une grande affluence de sportsmen américains vers le Canada en 1945 et surtout à partir de 1946". (12)

Ces propos du sous-ministre de la chasse et de la pêche LA. Richard dans son rapport de 1944, traduisent bien l'optimisme qui règne dans ces années de fin de guerre. Cette nouvelle période sera caractérisée bien sûr par un retour des chasseurs et des pêcheurs américains, mais elle ouvrira la voie à un tout nouveau phénomène qui ira en s'accentuant. Il s'agit d'une participation de plus en plus massive des gens de la région dans les clubs privés.

Traditionnellement, les territoires sous location avaient été l'exclusivité des étrangers. Mais la fin des années 40 et surtout les années 50 verront les chasseurs et les pêcheurs de chez-nous se regrouper et obtenir des baux sur des terrains pour la chasse aux gros gibiers et pour la pêche à la truite dans les lacs. Le régime Duplessis, qui a débuté en 1944 et qui s'étendra sur 16 ans de pouvoir, accordera de nombreux baux aux gens de chez-nous. Et selon les moeurs politiques en vigueur à l'époque, bon nombre d'amis du régime et de chauds partisans de l'Union Nationale se verront décerner le privilège d'occuper un territoire de chasse et de pêche.

Quant aux rivières à saumons, elles demeurent le monopole des étrangers, car la mise en place de nouveaux clubs s'y avère presque impossible compte tenu de l'accessibilité. Mais par contre, l'ouverture de réserves fauniques gouvernementales, entre 1945 et 1948, sur les rivières Matane, Port-Daniel et Petite-Cascapédia, ouvre désormais ce sport à l'ensemble de la population du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie.

Au niveau de la surveillance obligatoire des territoires sous location, une nouveauté s'ajoute au milieu des années 50. En effet, il sera désormais possible pour tous les propriétaires de club de recourir au service de la compagnie Trans-Gaspésien Aérien de Gaspé pour faire effectuer une surveillance aérienne des territoires moyennant une somme de 100,00 $ par année. La compagnie d'aviation s'engage à assurer le survol hebdomadaire des clubs adhérant à son offre et ce, particulièrement au cours de la saison hivernale.

Au tournant des années 60, le tableau de la situation des clubs de chasse et de pêche change considérablement. La libération de plusieurs rivières à saumons a entraîné le départ de nombreux Américains et Canadiens-anglais. De plus, d'autres ont laissé tomber devant les coûts d'exploitation excessifs de certains clubs. Par contre, les chas-

seurs et les pêcheurs de chez-nous ont continué à s'approprier des territoires. Si bien qu'un inventaire des clubs réalisé en 1967 permet de constater que 185 des 220 territoires loués dans l'Est du Québec sont détenus par des gens d'ici. Entre-temps, la libération du territoire avait commencé à faire son oeuvre.

La libération du territoire

Il y a un siècle, un objectif de conservation de la faune a présidé à la mise en place des clubs de chasse et de pêche. Mais avec le temps, cet objectif fort louable semble s'être effrité et avoir laissé la place à un certain laisser-aller au niveau de la surveillance des territoires en location.

D'ailleurs, en août 1968, un haut-fonctionnaire du ministère du Tourisme, Chasse et pêche rapportait: "À la lumière des témoignages des locataires et des officiers du Service de la protection, on peut affirmer que les valeurs fauniques ont diminué de façon alarmante sur les territoires sous bail. Cette diminution est attribuable en grande partie à l'inefficacité des systèmes de surveillance organisés par les locataires. Le gardien est un employé du club et il n'ose pas impliquer l'employeur. Par ailleurs, le public envahit, de plus en plus, les territoires sous bail et se moque éperdument, de ces hommes déguisés en officier. Les locataires eux-mêmes avouent cette situation bien candidement et déclarent leur incapacité à faire respecter leurs territoires. Jusqu'à quand cette farce ridicule des gardiens de clubs devra-elle durer?" - (13)

Cet élément de surveillance allait devenir la pierre d'achoppement des clubs privés. Mais les cris d'alarme avaient commencé à surgir plus d'une décennie auparavant. En décembre 1957, le ministre de la Chasse et des Pêcheries, le Dr Camille Pouliot, déclarait au quotidien **Montréal-Matin** que 40% des clubs n'avaient pas le nombre nécessaire de gardiens et ne protégeaient pas la faune d'une façon adéquate sur leur territoire. Et devant la situation, le Ministre déclarait qu'il envisageait tout simplement d'abolir les privilèges réservés aux détenteurs de baux.

Cette volonté politique se concrétisera dans les années 60 plus particulièrement. Les autorités du Service de la protection dans les districts de Gaspé et Rimouski, sont les instances qui apprécient, discutent, refusent ou acceptent les baux des territoires de chasse et de pêche. Différentes raisons prévalent dans l'annulation des baux. Retenons, parmi les principales, une protection insuffisante du territoire, le non-paiement du loyer annuel, l'abandon volontaire par le locateur et enfin le bien commun du public.

En cette période de Révolution tranquille chapeautée par le gouvernement libéral de Jean Lesage, ce bien commun du public correspond à la mise en place de toute une série de réserves fauniques sur les rivières à saumons et sur de vastes espaces propices à la chasse et à la pêche. Ce mouvement amorcé après la guerre s'est amplifié sous le gouvernement Lesage et sous le gouvernement unioniste de Daniel Johnson par la suite.

La mise en place de ces réserves a impliqué l'annulation de plusieurs baux de territoires de chasse et de pêche. Ainsi de 1966 à 1969, des 51 baux révoqués dans l'Est du Québec, 35 l'ont été pour permettre l'implantation ou le développement des réserves. À titre de dédommagement, les propriétaires de clubs reçoivent, en cas de non-renouvellement ou de révocation du bail, une compensation monétaire équivalant aux améliorations physiques permanentes du territoire.

Quant aux baux qui sont reconduits, il font depuis 1962 l'objet d'un renouvellement annuel. Compte tenu de la sous-utilisation de nombreux territoires, le Ministère exige désormais une augmentation du nombre de membres à l'intérieur de chaque club de façon à obtenir un ratio de 1 mille carré par membre. Les clubs qui ne satisfont pas cette exigence, voient la superficie de leur territoire diminuer.

Le camp de pêche du prestigieux Restigouche Salmon Club, sur les berges de la rivière Ristigouche, à Matapédia. Construit dans les années 1870, il fut détruit par un incendie en 1983.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA-21676)

Cette amorce de libération du territoire mise en oeuvre par le MTCP vient ainsi répondre en partie, aux aspirations de nombreux groupes de citoyens, en particulier les associations de chasse et de pêche, qui revendiquaient une telle action gouvernementale depuis plusieurs années. Au tournant des années 70, le phénomène des clubs privés avait atteint un point de non-retour.

Le début de la fin

En 1970, en lançant l'opération "Accessibilité", Robert Bourassa, nouvellement élu chef de gouvernement, vise dans une première phase à rendre le territoire accessible à l'ensemble des citoyens québécois. La politique de mise en place de réserves se poursuit et gruge graduellement les territoires des clubs privés, pendant que d'autres baux sont résiliés pour les mêmes raisons qu'au cours des années 60.

En 1967, on recensait 220 clubs privés de chasse et de pêche dans notre région. En 1970, le nombre est descendu à 177 et il n'est plus que de 105 en 1972. Les 177 locateurs de 1970 proviennent en grande partie de la région du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie puisque l'on en dénombre 149, contre 22 pour les autres régions du Québec, 2 du Canada anglais et 4 des États-Unis. Dans la campagne électorale de 1973, le Premier Ministre Bourrassa annonce qu'il abolira complètement les clubs privés avant 1975.

En 1974, le ministre Claude Simard du MTCP annonce la phase 2 de l'opération "Accessibilité" dont l'objectif est de rendre les 250 000 chasseurs et pêcheurs québécois responsables de l'aménagement et de la protection de la faune et du territoire dans le cadre d'"unités d'aménagement".

Le projet du ministre Simard vise à mettre en place des unités de 100 milles carrés dont la gestion serait confiée à des associations de chasse, de pêche ou de récréation à but non lucratif. Les plans d'aménagement et les inventaires biologiques seraient sous la responsabilité des associations alors que le MTCP aurait la charge de la protection de la faune qui serait cependant financée par les unités. Quant aux clubs privés, ils seraient tout simplement intégrés dans la nouvelle structure et les membres pourraient demeurer propriétaire de leurs installations personnelles.

Le projet est cependant resté lettre morte et, en 1975, le gouvernement Bourrassa reconduit tous les baux de clubs privés pour une période de trois ans. Ce sera l'ultime renouvellement pour les derniers clubs existant dans l'Est du Québec.

Automne 1976. Tout le monde vibre aux accents politiques de la campagne électorale. Dans le domaine de la chasse et de la pêche, les Péquistes ont été clairs: le système des clubs privés sera définitivement aboli. Mais il faudra attendre encore un an avant que le ministre du MTCP, M. Yves Duhaime, en fasse l'annonce devant l'Assemblée Nationale.

"Monsieur le Président"

"Ce n'est pas sans une certaine fierté que je me lève aujourd'hui, ce 22 décembre 1977, pour faire la présente déclaration ministérielle.

Cette déclaration touche les pêcheurs, les chasseurs et les amateurs de plein air de tout le Québec. Depuis des décennies, et pour être plus précis, Monsieur le Président, depuis 1883, des privilèges exclusifs de droits de chasse et de pêche ont été accordés et maintenus à des groupes d'individus de notre société, ou encore à des étrangers, privant le plus grand nombre du libre accès à tout le territoire du Québec.

Ainsi donc, Monsieur le Président, pour le 1er avril prochain, aucun bail de droits exclusifs de chasse et de pêche ne sera renouvelé ou maintenu au Québec. (....)

Je vous annonce aujourd'hui la fin d'une situation anachronique et unique en Amérique du Nord. Cette déclaration répond aux objectifs que notre parti s'était fixé. Nous sommes convaincus que l'immense majorité des Québécois se comportera de façon responsable, qu'elle manifestera un esprit de conservation et de protection envers la faune et qu'elle agira avec civisme en forêt.

Cette nouvelle politique témoigne du respect et de la confiance de ce gouvernement à l'endroit de la population du Québec.

Québécois, tel que promis, nous vous remettons ces nouveaux territoires." (14)

Cette mesure annoncée par le ministre Duhaime touche l'ensemble des clubs de chasse et de pêche à l'exception de ceux sis sur 26 des 102 rivières à saumons du Québec. Dans la région, quelques clubs privés subsisteront sur les rivières Saint-Jean, Grande-Cascapédia et Ristigouche et Matapédia.

Avant l'entrée en vigueur de la proposition gouvernementale, le ministre du Tourisme, Chasse et Pêche tint une vaste tournée de consultation dans les régions du Québec dans le but de permettre aux

citoyens et aux associations concernées de s'exprimer sur l'abolition des droits exclusifs de chasse et de pêche et sur l'utilisation future des territoires libérés. La tournée s'arrête à Rimouski le 22 février 78.

Le 1er avril 1978, tous les clubs de chasse et de pêche, sauf ceux situés sur les rivières à saumons, voyaient la révocation ou le non-renouvellement de leur bail. Un moratoire d'un an était accordé aux clubs sur les rivières, le temps que l'État se donne une politique sur la gestion des rivières à saumons.

C'est pourquoi, à compter du printemps 79, les baux sur les rivières ont commencé à être révoqués, selon le rythme de croissance de la demande des pêcheurs sportifs de la région et c'est ainsi que ces clubs furent progressivement abolis. Seuls quelques clubs subsistent encore sur nos rivières à saumons. Leur non-abolition est due à la problématique de l'alternance des terres publiques et des terres privées sur ces rivières. Leur nombre ne représente plus qu'une infime minorité par rapport à la quantité de territoires de chasse et de pêche qui étaient concédés avant le 1er avril 1978.

Ils représentent les derniers vestiges d'une époque qui a connu ses heures de gloire pendant près d'un siècle.

Avec l'abolition des clubs privés, une page de l'histoire de la chasse et de la pêche venait d'être tournée.

GRANDEUR ET VICISSITUDE D'UN CLUB DE PÊCHE: LE MATAMAJAW SALMON CLUB

Le Club Matamajaw dans la Vallée de la Matapédia constitue l'un des plus beaux exemples de club privé de pêche dans la région de l'Est, tant par son ampleur et son développement que par son importance socio-économique au sein de la Vallée.

Le Matamajaw Salmon Club (MSC) est né avec le XX^{e} siècle. C'est en effet en 1902 que 6 financiers de New York s'unissent et fondent le club. Trois ans plus tard, pour la somme de 20 000,00 $, le club achète du Restigouche Salmon Club tout un ensemble de terrains, de propriétés et de droits de passage sur la rivière Matapédia que ce dernier avait acheté en 1882 de Lord Mount Stephen, le premier président du Canadien Pacifique et oncle d'Elsie Reford, l'instigatrice des célèbres Jardins de Métis.

Dans la même foulée, le MSC achète le Glen Emma Salmon Club de John S. Kennedy en 1907 et du gouvernement, il loue tous les droits de pêche sur les rivières Causapscal et Humqui. Ainsi en quelques années, le Matamajaw Salmon Club se retrouve propriétaire ou locateur des droits de pêche et de la presque totalité des terrains en bordure des rivières Matapédia, Causapscal et Humqui.

Mais l'implantation en force de ces Américains dans la Vallée ne se fit pas sans heurts, car les citoyens de l'endroit se trouvaient par le fait même dépossédés de toutes les possibilités de pêche au saumon et de toute forme d'exploitations sur ces trois rivières. Dès 1905, les gens de Causapscal protestent contre cette mainmise qui les empêche de construire un moulin à farine sur les bords de la rivière. Une requête est alors envoyée au ministère de la Colonisation mais sans succès et le moulin ne sera construit qu'une vingtaine d'années plus tard.

Et à chaque saison, les populations locales voient la montée des saumons sur "leurs rivières", mais ils n'ont plus aucune jouissance de la pêche. Quant aux gens de Causapscal, ils voient s'animer de mai à septembre les luxueuses

constructions que le Matamajaw Salmon Club a érigées au centre du village à l'embouchure de la rivière Causapscal. Devant cette situation, un sentiment d'injustice plane dans la Vallée de la Matapédia et au début des années 20, la population fait entendre son cri.

Le Matamajaw Salmon Club sur les rives de la Matapédia, au centre de la municipalité de Causapscal. Construit par George Stephen à la fin des années 1860, il fut la propriété du Restigouche Salmon Club de 1883 à 1905, alors qu'il fut racheté par des financiers de New York, fondateurs du Matamajaw Salmon Club. Il est aujourd'hui classé site historique par le ministère des Affaires culturelles.
(Photo: Collection André Roy, Causapscal)

Le 3 janvier 1922, le conseil municipal de Causapscal adopte unanimement la résolution suivante:
"M. Antoine Ouellet propose, secondé par M. Joseph Gagnon, que le conseil approuve la requête de M. J.P. Morissette

et autres demandant au gouvernement le libre usage des rivières Matapédia et Causapscal au lieu de louer ces rivières au Matamajaw Salmon Club et appuie ces requêtes de leur signature". (15)

L'année suivante, en 1923, le conseil municipal récidive sa demande au ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries pour faire annuler les droits de pêche sur les rivières Matapédia et Causapscal. Mais l'autorité gouvernemental demeure insensible à ces requêtes et un nouveau bail, pour 8 ans, est accordé au Matamajaw Salmon Club en 1923 pour la somme de 1 560,00 $ par année. Les luttes de la population s'éteindront avec les années, alors que la crise économique pointe à l'horizon. En 1928, un nouveau club, le club Casault, s'installe sur les rives enchanteresses du lac Causapscal. Un quinzaine d'années plus tard, ce club unira sa destinée à celle du Matamajaw Salmon Club.

Mais les citoyens n'ont pas oublié cette domination des "Messieurs" sur leurs richesses naturelles. Le 1er juin 1931, le conseil municipal de Causapscal porte une nouvelle offensive. S'adressant cette fois au Département de l'Immigration du Canada, le conseil demande qu'une enquête soit faite sur les personnes étrangères séjournant dans la Vallée et que ces personnes fassent l'objet d'une déportation. Le gouvernement du Canada n'obtempérera pas à cette requête.

À la longue, cette antipathie des gens de la région aura un effet certain sur les riches américains qui, un à un, quitteront le Matamajaw Salmon Club, à un tel point qu'au milieu des années 30, le club ne compte plus que 2 membres. Devant la lourdeur des charges financières qu'imposent l'entretien et le fonctionnement du club, un rapprochement est entrepris avec les membres du club Casault et en 1941, ces derniers sont admis dans le MSC. L'existence des deux clubs sera désormais étroitement liée. Si bien qu'au début des années 50, le Matamajaw Salmon Club délaisse son fastueux pavillon de Causapscal pour se loger, membres et invités, au club Casault sur les rives du lac Causapscal. À la même époque, le MSC cède une partie de ses droits et propriétés situées en aval de la Matapédia à un noyau de ses membres qui reprennent le nom d'un club existant au début du siècle: le Glen Emma Salmon Club.

Malgré l'avortement des moyens de pression dans le passé, la population locale n'a pas dit son dernier mot et en 1957-1958, elle structure son action en mettant sur pied une association de chasseurs et de pêcheurs dont l'un des objectifs sera de faire la lutte contre la mainmise des clubs privés sur les rivières à saumons. Au cours des années qui suivront, la nouvelle association assurera le leadership dans ce dossier de libération des rivières de la Vallée et elle multipliera les interventions auprès des autorités gouvernementales, tout en effectuant de la sensibilisation dans le milieu.

En cette fin des années 50, il s'agit là d'un dossier fort complexe. Le détenteur des droits de pêche est installé dans la région depuis plus de 50 ans et en 1958, il vient de signer un nouveau bail pour une période de 9 ans au prix de 3 500,00 $ par année. Son pouvoir financier est immense et de plus il constitue un employeur non-négligeable dans une région comme la Vallée de la Matapédia. Le tableau 1 donne d'ailleurs une idée de grandeur de l'importance financière et des activités du Matamajaw Salmon Club et de ses deux clubs dépendants.

Tableau 1

Statistiques et budget d'opérations des clubs Matamajaw, Casault et Glen Emma

	1963	1964	1965	1966	1967
Jours pêchés:	344	352	322	263	457
Captures:	284	275	237	164	176
Coût par saumon:	581,00 $	640,00 $	828,00 $	1 247,00 $	1 364,00 $
Nombre d'employés	76	81	76	77	79
Salaires versés:	106,855,00 $	117,163,00 $	141 657,00 $	150 572,00 $	183 854,00 $
Dépenses locales:	30 000,00 $	23 400,00 $	29 300,00 $	27 400,00 $	25 900,00 $
Tarif du bail:	5 250,00 $	5 250,00 $	5 250,00 $	5 250,00 $	5 250,00 $
Coût total d'opérations:	164,933,00 $	175 991,00 $	196 223,00 $	204 506,00 $	240 098,00 $

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et l'on comprendra qu'une organisation de pêche qui est capable de supporter un coût de revient de 1 364,00 $ par saumon, se doit de compter obligatoirement sur la richesse financière de ses membres et de ses invités. Et en regard du nombre d'em-

ployés et des salaires versés, le Matamajaw Salmon Club fait figure de PME, compte tenu que les masses salariales inscrites au tableau représentent la valeur du dollar des années 60.

C'est justement cette influence sur l'économie de la région qui fut au centre de l'affaire Dacquaire, une histoire qui fit beaucoup de bruit à l'époque. Un garde-pêche du club avait été mortellement blessé en surprenant des braconniers sur le fait. Cette histoire contribua à diviser la population en deux clans: les pro-américains qui pour des raisons d'économie et d'emploi, acceptaient la présence des Américains et les anti-Américains qui militaient en faveur de la récupération des droits de pêche et s'opposaient à cette présence étrangère.

Les gens de Causapscal célèbrent la Saint-Jean-Baptiste et le défilé longe le Matamajaw Salmon Club, symbole de la présence américaine dans la Vallée de la Matapédia.
(Photo: Collection André Roy, Causapscal)

Le débat n'allait cependant pas s'éterniser, car le milieu des années 60 allait apporter plusieurs changements notoires. Tout d'abord, par l'arrêté en conseil 1685, en date du 4 septembre 1964, le MTCP institue la réserve de pêche de la rivière Matapédia qui comprend un ensemble de parcelles

de terrains disséminés le long de la rivière Matapédia et du Lac-au-Saumon. De plus, la nouvelle réserve englobe certaines parties des rivières Humqui et Assemetcouagan. La pêche contrôlée au saumon devient alors possible sur les secteurs de la Matapédia alors que l'arrêté en conseil la prohibe sur les rivières Humqui et Assemetcouagan. Les pêcheurs de la Vallée pourront désormais "tirer une ligne" dans ces eaux dont ils n'avaient pas eu la jouissance depuis le début du siècle.

Les années 64 et 65 voient également le Matamajaw Salmon Club commencer à se départir de ses propriétés à cause du coût astronomique de ses opérations. Par exemple, la municipalité de Causapscal acquiert des terrains du club avec l'intention d'y mettre en place un parc municipal. Et comme il le faisait déjà depuis plusieurs années, le club de pêche continue de souscrire dans différents projets collectifs mis de l'avant par la municipalité.

Mais l'espoir d'une libération complète des rivières à saumons ne faisait que sommeiller. Fin 66, les gens de la Vallée font circuler une pétition demandant au ministère du Tourisme, Chasse et Pêche de décluber leur rivière pour l'été 67. Devant le non-suivi de la requête par les autorités du Ministère, le mouvement de contestation s'amplifie et atteint un point culminant dans le secteur de Sainte-Florence, alors que des groupes d'opposants empêchent les Américains de pêcher en tirant des pierres dans les eaux de la rivière.

À la fin des années 60, le processus enclenché depuis plusieurs décennies semble maintenant irréversible et les pressions populaires auront finalement gain de cause. En 1970, un certain nombre de fosses à saumons de la Matapédia sont ouvertes aux pêcheurs sportifs détenteurs d'un permis et l'année suivante, le Ministère acquiert la plupart des droits de pêche du Matamajaw Salmon Club, incluant le club Casault et le Glen Emma Salmon Club. Finalement, trois ans plus tard, soit le 5 novembre 1974, le M.T.C.P. achète l'ensemble des propriétés et dépendances de ce club de pêche qui aura marqué l'histoire de la Vallée de la Matapédia.

Le club de pêche de Matamajaw entrait désormais dans l'histoire.

3.-CHASSEURS ET PÊCHEURS DE CHEZ-NOUS

Dans notre société traditionnelle, la chasse et la pêche ont pendant longtemps été reliées au phénomène d'auto-suffisance alors que le gibier et le poisson de nos lacs et de nos rivières contribuaient directement à la survie de la cellule familiale. Mais l'évolution des mentalités et des modes de vie a modifié ce comportement.

La Deuxième Guerre mondiale sera en quelque sorte la charnière entre ces deux époques. Précisons, cependant, que pendant ces années de belligérance, les activités de chasse et de pêche ont passablement diminué dans notre région et dans l'ensemble du Québec. En effet, différents facteurs tels que l'effort de guerre, un presque plein-emploi, la hausse du coût de la vie, les nouvelles taxes sur les revenus, le rationnement de l'essence et les restrictions de toute sorte ont justifié cette baisse dans la pratique de la chasse et de la pêche que ce soit sur les terres de la Couronne ou dans les clubs privés.

De plus, en ces années 39-45, une autre contrainte a influé directement sur la chasse. Il s'agit de la rareté des munitions. Dans son rapport de 1944 , le surintendant provincial de la chasse et de la pêche, Charles Frémont, note que nombre de chasseurs n'ont pu trouver de cartouches durant les années de guerre suite à l'ordonnance de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qui avait décrété que la priorité dans la fabrication des munitions allait à l'effort de guerre. Inutile de dire que dans ce contexte, les réserves de cartouches pour la chasse valaient de l'or en barre.

Le retour au bois

Mais avec le retour à la paix et l'arrivée de l'année 46, on assiste alors à une recrudescence rapide du nombre de chasseurs et de pêcheurs. Ce qui s'explique, selon Charles Frémont, par les heures de travail plus courtes, par l'apparition des congés payés, par un goût de plus en plus grand pour la vie au grand air et puisque nous sommes au lendemain d'une guerre, par ces milliers et ces milliers de jeunes qui ont appris à se servir des armes à feu.

De plus, l'instauration, en 1940, du permis de chasse et de pêche pour tous et la refonte des lois de chasse et de pêche en 1941 encadrent désormais ces activités d'une manière plus structurée, plus organisée. Sans oublier que la prospérité économique engendrée par les années de guerre se perpétue à la fin des années 40 et dans les années 50 et se caractérise par une diversification de l'emploi et de l'activité économique.

Le 15 novembre 1935, avec son traineau et ses chiens, M. Antoine Castonguay de Rivière-à-Claude revient d'une expédition de chasse au caribou dans les montagnes de l'actuel Parc de la Gaspésie. Sur la photo de droite: M. Castonguay soulevant la peau et le panache de l'animal abattu.
(Photo: Collection Robert Castonguay, Rimouski)

D'une façon générale, l'ensemble de ces éléments a amené une certaine amélioration de la qualité de la vie et les gens de l'Est ne chassent et ne pêchent désormais plus pour subvenir à leurs besoins primaires. Ces activités prennent de plus en plus l'allure d'un ajout, d'un complément, d'une forme de délassement. Dans nos moeurs et dans notre mode de vie, au fil des ans, la chasse et la pêche étaient devenues des sports alliant la vie au grand air, une adresse certaine et de succulents mets de gibiers et de poissons de nos lacs et de nos rivières. Et est-il besoin de rappeler que ces sports permettent de retrouver le goût de l'aventure, l'attrait des grands espaces et l'attirance de cette vie au grand air sans les tracas du quotidien. Avec au retour, ces plus merveilleuses et parfois invraisemblables histoires de chasse et de pêche qu'il fera bon raconter des dizaines et des dizaines de fois lorsqu'un verre aura grisé l'esprit. La chasse et la pêche permettaient

en ces époques pas si lointaines de vivre quelques jours de franches coudées entre hommes. Car signe des temps, en cette période de prélibération de la femme, nombreuses étaient les veuves de chasse et de pêche. Mais les choses ont-elles réellement changé?

Des statistiques....récentes

Dans l'âme de chaque Gaspésien et de chaque Bas-Laurentien se cachent-ils un chasseur et un pêcheur? Il est assez difficile de dire si cette question relève de la plus pure tradition folklorique ou si ce n'est qu'une image forgée et entretenue par les gens de l'extérieur à cause de la proximité constante de nos forêts giboyeuses et de nos lacs poissonneux.

Appartient-il à l'histoire de trancher cette question? Ou ne serait-t-il pas plus sage de laisser ce dossier à quelques sociologues de l'histoire qui prendront un malin plaisir à disséquer les motivations individuelles et collectives des gens de l'Est face aux forêts et aux lacs. Nous y repasserons.

Mais il est possible d'affirmer hors de tout doute qu'il existe une tradition de chasse et de pêche dans notre région depuis les tous débuts de la présence humaine sur les territoires. Par contre, sauf pour les dernières années, il est pratiquement impossible de quantifier cet effort de chasse et de pêche. La mise en circulation du permis obligatoire de chasse et de pêche en 1940 a entraîné la compilation des premières statistiques, mais à une échelle provinciale uniquement, car à l'époque, la "belle province" n'est pas divisée en région et l'on est encore loin de parler de régionalisation des services.

Car c'est avec l'avènement de ce dernier élément et l'ouverture du bureau permanent du Service de la protection du Ministère, à Rimouski, en 1962-1963, qu'émergeront les premières statistiques sur les chasseurs et les pêcheurs de l'Est du Québec. Ainsi à l'aube de la Révolution tranquille, le nombre de permis émis à des gens de la région s'établit comme suit: en 1962, 11 720 personnes se sont procuré un permis de chasse au chevreuil, alors que 2 531 permis de chasse à l'orignal étaient octroyés. Il ne s'agit évidemment que de la chasse aux gros gibiers, car la chasse aux petits gibiers n'a pas fait l'objet de statistiques disponibles pour la postérité. De plus, il n'est pas possible de cerner la distinction entre les résidents et les non-résidents chez ces détenteurs de permis.

Par contre, au cours de la même période, la pêche sportive semble attirer beaucoup plus d'adeptes. Par exemple, en 1964, 23 209 permis

de pêche sont émis dans la région. La grande majorité de ces permis concerne la pêche à la truite dans les lacs et les rivières, car on ne recense que 1 126 permis pour la pêche au saumon. Il faut cependant préciser qu'en 1964, bon nombre de rivières de la région ont encore des droits de pêche détenus par les clubs privés.

Mais la chasse et la pêche sportive connaîtront une popularité grandissante au cours des décennies qui suivront et les effectifs hausseront d'une façon significative. Différents facteurs expliquent cet essor. N'oublions pas qu'au cours des années 60 et 70, la civilisation du loisir a fait son entrée par la grande porte; que les premières négociations de conventions collectives ont augmenté les congés fériés et les périodes de vacances annuelles; que de nombreuses réserves de chasse et de pêche ont été mises sur pied pour le bénéfice des pêcheurs et des chasseurs; que les rivières à saumons sont désormais accessibles avec la radiation des clubs privés et enfin que le goût des activités de plein air a définitivement incrusté nos moeurs.

Au tournant des années 80, la cueillette de données plus précises permet de brosser un tableau de la situation et d'évaluer les effectifs, les dépenses encourues et l'impact économique de la chasse et de la pêche dans la région. 1980 présente donc la situation illustrée au tableau 2.

Tableau 2

Impact économique de la chasse et de la pêche dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie en 1980

1980	Chasse	Pêche
Amateurs actifs:	30 600	40 705
Dépenses totales (en millions):	9,5 $	7,6 $
Dépenses annuelles moyennes:	309,00 $	196,00 $
Dépenses quotidiennes moyennes:	19,00 $	18,00 $
Jours chassés et pêchés:	507 082	428 279

De ce tableau, ressortent les éléments suivants. Depuis 20 ans, le nombre de pêcheurs et de chasseurs a presque doublé et, en 1980, tout comme au début des années 60, la pêche rejoint plus de monde que la chasse d'autant plus qu'elle se révèle une activité moins onéreuse à pratiquer. Cependant, la dépense moyenne quotidienne du pêcheur est pratiquement similaire à celle du chasseur. On peut donc en conclure que, en nombre de jours, le pêcheur accorde moins de temps à son sport favori que le chasseur. D'ailleurs, les mêmes chiffres permettent d'établir que le chasseur accorde en moyenne 16 jours par

année à la pratique de son sport, alors que le pêcheur en consacre 10 en moyenne.

Quant à l'apport à l'économie de la région, elle totalise pour 1980 la somme de 17,1 millions de dollars, ce qui est non négligeable dans une région comme l'Est du Québec surtout si l'on considère qu'il s'agit uniquement de la pratique d'un sport. Mais contrairement à beaucoup d'autres sports, la chasse et la pêche rassemblent des mordus, des invétérés, qui, à chaque année, répondent fébrilement à un appel intérieur lancé par la nature qui les conduira inlassablement vers la quiétude de la forêt, l'ataraxie rassurante d'un lac ou la sérénité de la rivière qui "s'agite dans les pierres sous les grands arbustes épanouis" comme l'a si bien écrit le poète Maupassant.

Chasseurs et pêcheurs s'organisent

La chasse et la pêche constituent des activités sportives qui font appel à une certaine individualité. Même s'ils sont pratiqués en petits groupes, ces sports tablent sur le caractère individuel du chasseur ou du pêcheur. En effet, l'homme se mesure seul à l'espèce animale recherchée et c'est l'adresse, la maîtrise et le savoir-faire de ce seul homme qui décidera de l'enjeu entre lui et la capture. D'autres peuvent l'entourer, mais dans la plupart des cas, ils respecteront ce lien tacite entre l'homme et l'espèce.

Malgré cet aspect d'individualité, la chasse et la pêche réfèrent à des préoccupations, à des causes qui font appel à la collectivité des chasseurs et des pêcheurs. Faune, pollution et environnement retiennent aujourd'hui l'attention de l'ensemble de ces sportifs.

Mais il y a près de 30 ans, c'est une autre question collective qui a entraîné la formation des premières associations de chasse et de pêche. En effet, au milieu des années 50, la propriété exclusive des droits de pêche sur les rivières de la Vallée de la Matapédia a amené les chasseurs et les pêcheurs de ce secteur à se regrouper dans le but de lutter contre le monopole des étrangers.

Au printemps 57, lors de l'assemblée de fondation de l'Association de chasse et de pêche de la Matapédia, l'un des instigateurs , M. Gaston Deschênes, s'exprimait ainsi: "Nous avons à notre portée les plus beaux lacs et les plus belles rivières en bas de Québec. Vous savez cependant que ces lacs et ces rivières sont ou bien loués à des étrangers, ou bien pollués, ou bien pillés. C'est pourquoi, il est urgent pour tous les intéressés de se regrouper et d'étudier comme il se doit ce problème afin d'y remédier le plus tôt possible et pour le plus grand bien de tous". (16)

Des questions de territoires sous bail, de pollution et de pillage, il semble bien que ce soit le point des clubs privés qui retiennent l'attention et incitent les pêcheurs et les chasseurs à se réunir en vue d'établir un rapport de force avec les tenants de ces baux. La Vallée de la Matapédia innove en ce sens au printemps 57, suivie peu après par la région de la Métis dont les pêcheurs et les chasseurs s'assemblent au cours de la même année.

Mené par les associations naissantes, le dossier du déclubage fera un certain bruit au sein de la population. D'ailleurs, **L'Écho du Bas St-Laurent** titre en manchette dans son édition du 27 mars 1957 "Notre gibier et notre poisson aux étrangers" pour expliquer le travail de l'Association de chasse et pêche de la Matapédia et la requête qui circule à l'époque dans le comté de Rimouski demandant que les baux de location des territoires soient réservés aux gens de la région et non plus aux étrangers. 1957 marque donc le coup d'envoi des associations de chasse et de pêche dans la région.

Si le dossier des clubs privés a présidé à la formation des premiers groupes de chasseurs et de pêcheurs, l'ensemble des associations qui naissent en même temps que la Révolution tranquille, partagent des objectifs et des dossiers différents. Qu'il soit permis de retenir l'harmonisation d'intérêts communs aux chasseurs et aux pêcheurs, la préservation et la restauration du poisson et du gibier sportif, le respect du milieu naturel et de l'environnement, l'aménagement des lacs et des rivières, l'éducation du public... etc. Dans ces dossiers et ces moyens d'action, une collaboration étroite s'installe entre les associations et le nouveau ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, car les deux parties partagent nombre de visées communes dans les domaines de l'aménagement et de la conservation.

En une dizaine d'années, des associations de chasseurs et de pêcheurs ont germé un peu partout sur le territoire. Dans le Bas-Saint-Laurent, des groupes ont rapidement vu le jour à La Pocatière, Rivière-du-Loup, Saint-Fabien, Rimouski ou Mont-Joli, alors qu'en Gaspésie, il en fut de même à Matane, Cap-Chat, Mont-Louis, Gaspé ou Chandler... etc. Au niveau du recrutement des membres, la grande majorité des associations ont fait boule de neige. Ainsi, en Gaspésie du Nord, l'Association de chasse et de pêche du Mont-Jacques-Cartier, dans le secteur Marsoui-Mont-Louis, a recruté pas moins de 1 500 adhérents au cours de ses premières années d'existence. Un peu partout, des milliers et des milliers de chasseurs et de pêcheurs ont ainsi décidé de mettre en commun leurs expériences et leurs énergies pour améliorer la pratique de leurs sports favoris.

En 1967-1968, le ministre du Tourisme, Chasse et Pêche, l'Honorable Gabriel Loubier, ne voulant plus négocier avec les 286 groupes de chasseurs et de pêcheurs au Québec, invite les associations locales à se réunir en 11 fédérations régionales qui agiront comme interlocutrices privilégiées avec le Ministre. La Fédération des Associations de Chasse et de Pêche du Bas-Saint-Laurent jette ses assises à La Pocatière en 1967. Elle se donne comme objectif de promouvoir la vie au grand air, d'encourager les législations de nature à conserver la faune, d'être un organisme de consultation et de représentation auprès des autorités gouvernementales et enfin de voir au repeuplement des forêts nécessaires à la conservation du gibier et pour des fins de récréation.

À compter de 1957, les chasseurs et les pêcheurs sportifs de l'Est ont réussi à briser leur isolement traditionnel et à se structurer tant sur le plan local qu'au niveau régional.

Organismes de pression, de recommandations et de consultations, les associations feront désormais partie intégrante de l'évolution et du développement de la chasse et de la pêche dans notre région. Au fil des ans, elles se détermineront des champs d'intervention et prendront une part active aux débats sur les grandes questions d'environnement, d'aménagement et de conservation de la faune.

Mais les associations réunissent avant tout des chasseurs et des pêcheurs. Et c'est pourquoi, lorsque l'automne a ramené le feuillage au sol, nombre d'entre elles célèbrent la fin des activités par les traditionnels concours de panaches, de "calls", de grosses prises, le tout parsemé de joviales retrouvailles et d'histoires à presque.....dormir debout.

Car c'est cela aussi la chasse et la pêche.

4.- L'ÉTAT: PARTENAIRE DU CHASSEUR ET DU PÊCHEUR

Comment définir cette notion de "partenaireship" qui implique l'État et les sportifs des rivières et des forêts? Précisons avant tout qu'il s'agit d'une notion moderne qui s'est tissée au fil des ans par l'intensification des relations, des démarches, des actions et des consultations entre les deux parties. D'un côté, l'État légifère et rend des services disponibles alors que de l'autre, les chasseurs et les pêcheurs exercent un sport et utilisent ces services.

Par le réalisme et le bien-fondé de ses politiques, l'État permet les meilleures conditions possibles pour la pratique de ces sports. Alors que par le respect de ces normes et de ces mêmes politiques, les chasseurs et les pêcheurs s'associent par le fait même à l'État dans

Pêcheurs, guides et saumons capturés sur la Sainte-Anne, une rivière dont l'histoire garde entre autres le souvenir de George et Cécilia Wertheim qui en furent les locataires de 1935 à 1969 et des Pelletier, une célèbre famille de guides de pêche.
(Photo: Collection Roland Provost, Cap-Chat)

une visée commune qui est la protection et la conservation de la faune et du milieu naturel. C'est sous ce dénominateur commun que s'établit une relation de "partenaireship" qui met en présence le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et les sportifs dans un exercice de respect et de confiance mutuelle. Mais comme la ville de Rome, cela ne s'est pas fait en deux jours.

Il y a un siècle.....

Pour assister à la première intervention gouvernementale en matière de chasse et de pêche, il faut remonter à beaucoup plus qu'un siècle. C'est en effet en 1807 qu'un premier règlement est adopté pour déclarer "illégal le fait de tendre ou de remorquer des filets en amont des premiers rapides de la rivière Ristigouche, en amont des premiers rapides de la rivière Cascapédia ou d'aider les sauvages à le faire". (17)

Une telle réglementation aura probablement été comme un grand coup d'épée dans l'eau, car le gouvernement de la colonie britannique est dans la stricte impossibilité d'assurer une surveillance constante dans cette péninsule immense et presque dépeuplée. D'ailleurs, à cette époque, la chasse et la pêche ne relèvent d'aucune autorité particulière, car ce n'est qu'en 1883 que sera structuré le Service de la chasse et de la pêche du Québec.

Il faut dire qu'en cette fin de XIX^{e} siècle, la chasse et la pêche s'apparentent beaucoup plus à l'auto-subsistance qu'à une activité sportive. Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, les gens chassent et pêchent dans le but premier de s'alimenter et de survivre tout simplement. Une telle pratique peut parfois conduire à des outrances, surtout qu'à l'époque, aucune limite de captures ne venait freiner les ambitions des colonisateurs.

C'est pourquoi le 10 juin 1884, un amendement à la Loi de la chasse déjà en vigueur limite pour une saison de chasse les prises de gibiers à 2 orignaux, 3 chevreuils et 2 caribous. Et pour dépasser cette norme, l'amendement oblige le chasseur à se procurer un permis spécial émis par le Commissaire des terres de la Couronne qui donne droit à 3 chevreuils et 3 caribous supplémentaires. Au début du siècle, ce permis se vend 5,00 $. Selon le Surintendant de la chasse, J.-M. Proulx, cet amendement permettra d'éviter les nombreuses boucheries de caribous et d'orignaux qui se produisent dans maints endroits au Québec, dont la Vallée de la Matapédia.

Ainsi une première mesure visant la conservation des espèces venait d'être mise en vigueur. Mais un tel effort de chasse aura une influence négative sur les cheptels qui décroîtront à un tel point qu'une espèce comme le caribou disparaîtra presque complètement au sud du fleuve Saint-Laurent au cours de ces mêmes années. D'autres mesures s'imposaient.

La question du permis

Jusqu'au tournant du XX^{e} siècle, la question du permis de chasse et de pêche ne concerne que les étrangers qui viennent s'adonner à ces sports dans la province de Québec. C'est en effet depuis mai 1882 que les chasseurs et pêcheurs canadiens et américains sont dans l'obligation d'être détenteurs d'une licence émise par le Service de chasse et de pêche du Québec.

Pendant plusieurs décennies, les prix demandés pour ces permis ne fluctueront pas, mais il faut cependant mentionner qu'ils étaient as-

sez onéreux pour l'époque. Ainsi, en cette fin du XIX[e] siècle, le chasseur étranger doit débourser 25,00 $ pour chasser au Québec, ou 10,00 $ s'il est membre d'un club privé. Pour les pêcheurs, le tarif est de 25,00 $ pour tout le monde pour la pêche au saumon et de 10,00 $ pour la pêche à la truite et les autres espèces. Selon les rapports de l'époque, il semble que les étrangers se pliaient de bonne grâce à cette obligation pendant que l'État voyait se gonfler ses goussets.

Peu après 1900, la question du permis de chasse et pêche refait surface et connaîtra 3 décennies marquées de multiples soubresauts au cours desquelles apparaîtront et disparaîtront diverses catégories de permis. Le tableau 3 présente l'état de la situation des permis au début des années 30.

Tableau 3

Catégories de permis de chasse et de pêche, les coûts et les sommes rapportées au gouvernement du Québec pour l'année 1933-1934

Catégorie	Coûts	Recettes
Permis de pêche sportive au saumon:	25,00 $	7 550,00 $
Permis de pêche sportive, membres de clubs:	20,00 $	200,00 $
Permis de pêche sportive:	10,00 $	16 270,00 $
Permis de pêche sportive, membres de clubs:	5,00 $	6 655,00 $
Permis de pêche sportive, dames, invités:	5,00 $	90,00 $
Permis de pêche sportive, familles:	1,00 $	112,00 $
Permis spécial de pêche, Anticosti:	---	358,00 $
Permis de pêche, touristes:	5,00 $	445,00 $
Permis de chasse sportive:	25,00 $	17 320,00 $
Permis de chasse, membres de clubs:	10,00 $	6 285,00 $
Permis de chasse, orignal:	1,00 $	833,00 $
Permis de chasse, chevreuil	1,00 $	4 363,00 $
Permis de chasse, caribou:	1,00 $	44,00 $
Permis de chasse, résidents non sujets britanniques:	----	435,00$

Malgré toute cette nomenclature de permis, nous devons cependant convenir d'éléments importants. Ainsi, tous ces permis ne s'adressent qu'aux étrangers qui n'habitent pas la province ou aux résidents qui regroupent les immigrants qui n'ont pas le statut de sujets britanniques. Car jusqu'à la fin des années 30, les chasseurs et les pêcheurs québécois ne sont pas obligés de faire les frais d'un permis pour s'adonner à ces sports.

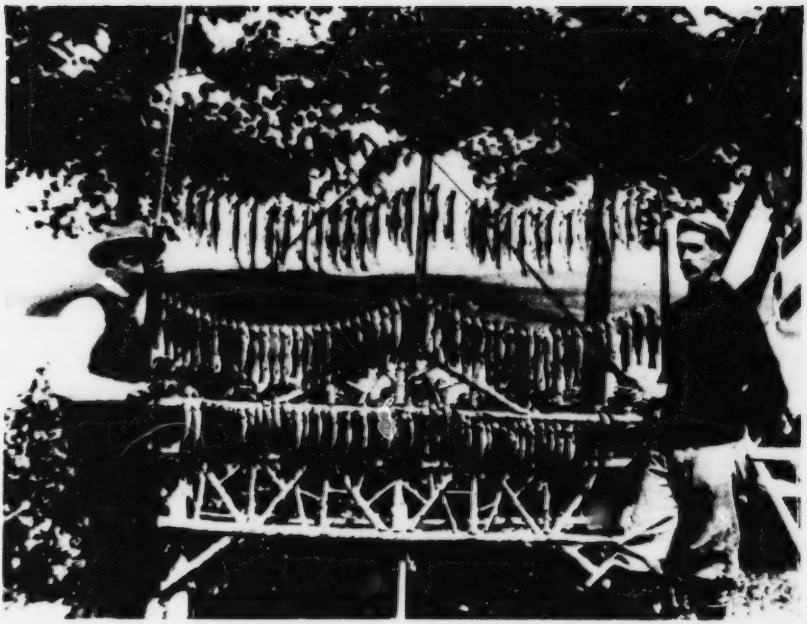

Il y a de ces parties de pêche qui ont parfois un petit côté miraculeux, comme par exemple, cette excursion dans la région du Témiscouata en 1910.
(Photo: Fonds Belle-Lavoie, Musée du Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup, Archives publiques du Canada, PA-079751)

Mais la démocratisation du permis de chasse et de pêche était dans l'air. En effet en 1936, le Comité provincial de la chasse et de la pêche que le ministre unioniste Onésime Gagnon a remis sur pied en cette même année, recommande au ministre des Mines et des Pêcheries la mise en vigueur d'un permis obligatoire pour tous les chasseurs et les pêcheurs.

Le Comité justifie sa recommandation sur le principe qu'il n'est pas équitable que les dépenses publiques aux fins de chasse et de pêche soient une charge pour les contribuables qui ne sont pas intéressés par ces activités. C'est pourquoi, il propose l'instauration d'un permis, mais à la condition que les revenus provenant de la vente, ne soient pas versés dans le fonds consolidé de l'État, mais dans une caisse particulière à la disposition du Ministre avec utilisation pour des fins de protection, de pisciculture, d'éducation et d'organisation de la chasse et de la pêche. Le comité suggère enfin que le prix de vente soit

fixé à 1,00 $ pour la chasse ou la pêche et à 1,50 $ pour la combinaison des deux. Le permis de pêche d'un mari autorise sa femme à pêcher gratuitement. Cette spécification ne s'applique cependant pas pour le permis de chasse. Et près de 50 ans plus tard, cette spécification est toujours en vigueur. Faut-il en croire que la chasse et la pêche sont teintées de conservatisme?

Le nouveau permis fut mis en vente au cours de l'année 1939-1940 au prix de 1,00 $ tel que recommandé par le comité avec une commission de 10 sous à l'émetteur du permis. Quelle fut la réaction du public "sportif" face à cette mesure? Dans son rapport de 1941, le surintendant provincial de la chasse et de la pêche note:
"Nos officiers, nos gardes-chasse et nos gardes-pêche ainsi que les autres personnes autorisées à émettre ce permis, nous déclarent que ces nouveaux permis ont été bien accueillis par le public et que les sportmen en général approuvent cette obligation nouvelle et se disent heureux de contribuer leur modeste part au coût de la protection de la faune et de l'amélioration des conditions de chasse et de pêche dans notre province". (18)

Le permis de chasse et de pêche tel qu'on le connaît aujourd'hui, venait de faire son entrée par la grande porte en ce début de guerre. Pour 1940, soit la première année d'émission, le permis rapportait à la province une somme de 54 755,87 $ provenant de 28 244 pêcheurs et des 32 572 chasseurs québécois. Pour la première fois, l'État pouvait recenser les effectifs de chasseurs et de pêcheurs. Restait maintenant à améliorer tel que promis, les conditions de chasse et de pêche. Il faudra cependant attendre la fin de la guerre.

L'ère des réserves

Le retour à la paix amènera dans son sillage le vaste mouvement d'implantation des réserves fauniques de chasse et de pêche que le ministère de la Chasse et des Pêcheries entreprend à compter de 1945 et qui sétendra sur 30 ans, dans notre région. Nous ne nous attarderons cependant pas ici sur la mise en oeuvre de chacune de ces réserves, car cela fait l'objet d'un chapitre ultérieur.

Avec l'implantation de la toute première réserve, soit la Réserve faunique de la Rivière-Petite-Cascapédia en juin 1945, le ministère de la Chasse et des Pêcheries rejoint deux de ses objectifs prioritaires, à savoir la protection des espèces et l'amélioration des conditions de chasse et de pêche. Tout en favorisant l'accessibilité de territoires et de rivières, ces nouvelles réserves permettent une chasse et une pêche contrôlées en conformité avec les inventaires biologiques. Selon le po-

tentiel de chacune des réserves, des quotas de captures et de prises sont définis pour certaines, alors que pour d'autres, une interdiction de chasse ou de pêche peut y être déclarée pour faciliter la reproduction des espèces animales.

La mise en place de réserves permet également l'avancement de la connaissance sur les espèces animales. En effet, la réalisation d'inventaires biologiques et d'études fauniques par les professionnels du Ministère a permis d'approfondir le savoir sur le poisson et sur le gibier, sur leurs caractéristiques, leur habitat naturel dans le but d'essayer de comprendre, dans ces années 50 et 60, le pourquoi de la diminution de la population chez la plupart des espèces dans nos rivières et dans nos forêts.

Ainsi, en est-il des réserves fauniques qui ouvrent désormais leurs portes à l'ensemble des chasseurs et des pêcheurs de la région. En 1945, tout comme aujourd'hui d'ailleurs, la réserve constitue la meilleure assurance pour la protection et la conservation de la faune et ce, dans l'intérêt des espèces elles-mêmes, mais aussi dans l'intérêt des chasseurs et des pêcheurs de l'avenir.

Pour une chasse en toute sécurité

Les décennies d'après-guerre verront germer sur l'ensemble du territoire de l'Est un ensemble d'infrastructures, en terme de réserves, d'équipements, de sanctuaires de reproduction, dans le but de protéger la faune et de faciliter la pratique de la chasse et de la pêche. Mais le rôle du Ministère ne s'arrête cependant pas là.

Dans les années 60, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, conscient qu'il ne suffit pas d'améliorer les conditions de chasse et de pêche, ajoute à ses interventions un volet de sécurité au niveau de la chasse en particulier. Car la pratique de ce sport implique l'usage d'armes à feu. Il est donc capital que chaque chasseur puisse aller en forêt et y avoir le maximum de plaisir avec le minimum de risques, car trop souvent dans le passé, la chasse s'est révélée une activité meurtrière.

C'est pourquoi, à la fin des années 60, le MTCP élabore un programme de sécurité qui se traduira par un cours de sécurité dans le maniement des armes à feu. Institué en 1970, le cours vise à faire de la chasse un sport sécuritaire, à permettre aux sportifs de connaître leurs armes à feu et d'être empreints d'un plus grand respect envers la faune et les règlements qui la protègent. Dans un premier temps, le MTCP a recruté et formé des instructeurs au sein des associations loca-

les de chasse et de pêche qui pourront par la suite dispenser ces cours en collaboration avec le Ministère.

À l'automne 1971, tous les Québécois et les Québécoises qui voulaient chasser, devaient être détenteurs d'un certificat attestant avoir suivi et réussi le cours de sécurité dans le maniement des armes à feu. En 1976, quelque 42 265 chasseurs de l'Est du Québec étaient inscrits au fichier du certificat de sécurité du chasseur, ce qui représente 8% du nombre total de chasseurs québécois.

Et ces nemrods, qu'ils soient de l'Est ou d'ailleurs, pourront en traversant l'orée de la forêt, se remémorer les commandements du chasseur tel qu'écrits par J.-M. Lemoine de Québec en 1887.

"Sans rechigner tu sauteras
de ton lit machinalement
Dans les champs tu t'échineras
jusqu'au soir inclusivement
Beaucoup de chasseurs tu verras
mais de gibier aucunement
L'oeuvre de mort accomplira
que dans tes rêves seulement
Les poulets tu respecteras
ainsi que les chats mêmement
Le chien d'autrui tu ne prendras
pour un lièvre devenu grand
Ton camarade tu tireras
le moins possible assurément
Ton fusil tu déchargeras
en revenant soigneusement
Vers huit heures tu rentreras
anéanti complètement
et ne rapportant dans tes bras
qu'un moineau mort d'isolement." (19)

Et puis bonne chasse!

De la sécurité à l'éducation

Ces cours de maniement d'armes à feu s'inscrivent pour le MTCP dans un cadre plus large d'éducation et de sécurité. À cet effet, une division a été mise sur pied au Ministère à la fin des années 60 pour élaborer et coordonner des programmes de prévention en matière de sécurité et d'éducation. Dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, en 1974, on retrouve un instructeur de cette division.

Dans son mandat, outre les cours d'entraînement à la sécurité dans le maniement des armes à feu, l'instructeur réalise différentes activités aux quatre coins du territoire. Cela peut prendre la forme de rencontres d'information avec les chasseurs et les pêcheurs, de séances d'ajustement et de vérification d'armes à feu, d'organisation de compétition de tir, de rencontres d'information avec les détaillants d'articles de sport pour les renseigner sur les lois et règlements de la vente des armes et des munitions... etc. Les chasseurs de l'Est du Québec ont ainsi l'occasion, à travers ces activités, de s'informer et de s'outiller de connaissances dont l'application en forêt contribuera à faire de la chasse une activité des plus sécuritaires.

Quant à l'éducation, elle relève de la Division à Québec et comprend diverses manifestations à l'échelle provinciale dans le but d'améliorer le comportement du chasseur et du pêcheur sportifs. Parmi les moyens d'action élaborés pour rejoindre la clientèle, retenons deux exemples du début des années 70 qui se sont perpétués pendant quelques années.

Ainsi en 1971, le MTCP décerne le certificat "Gentilhomme en chasse et pêche" à tous les chasseurs et pêcheurs sportifs qui ont apporté une collaboration au Ministère. Toute une gamme de situations permettent à un sportif d'être décoré. Par exemple: le renvoi d'une étiquette de poisson marqué avec les détails sur le poisson et la capture, le renvoi d'une bague d'oiseau avec les renseignements appropriés, le don de pièces anatomiques demandées pour fins biologiques, une collaboration particulière avec le Service de la faune et ses officiers ou la transmission de renseignements valables sur la faune chassée.

Avec ces renvois et ces informations, de nombreuses études ont pu être menées à bien par les biologistes du Service de la faune, car est-il nécessaire de le préciser, le marquage d'espèces se fait toujours dans le cadre d'études scientifiques pour l'avancement du savoir sur une espèce faunique.

Si le certificat "Gentilhomme en chasse et pêche" est un moyen d'éducation individuel, il existe en contre partie, toujours au début des années 70, des formules d'éducation collective mises en oeuvre par la Division de l'éducation et de la sécurité du Ministère. La "Semaine du chasseur" fait partie de ces formules.

Même si elle n'a pas eu longue vie, la Semaine du Chasseur a été pendant quelques années une occasion idéale pour le Ministère d'effectuer une campagne d'information sur le civisme et la sécurité à la chasse. Brochures, dépliants et publicité dans les média écrits et élec-

troniques meublent cette semaine et rejoignent l'ensemble des chasseurs québécois et la population en général.

En 1972, la Semaine du Chasseur s'est déroulée du 16 au 23 septembre et avait comme slogan "Suis-je un chasseur sachant chasser?". Les lignes qui suivent faisaient partie de l'information écrite diffusée dans le cadre de cette semaine.

"Suis-je un chasseur sachant chasser?"

"Les chasseurs sachant chasser, s'en vont chasser courtoisement et se respectant mutuellement. Chacun d'entre eux s'en voudrait de faire à l'autre ce qu'on ne voudrait pas qu'on lui fasse. L'un après l'autre, ils pourront vous dire:

Qu'on ne pointe jamais une arme sur un autre même si cette arme n'est pas chargée;
Que l'on doit toujours s'efforcer de viser juste afin d'éviter dans la mesure du possible de blesser inutilement le gibier;
Qu'on doit toujours, avant de remiser une arme, s'assurer que celle-ci n'est pas chargée;
Que la chasse doit se faire à l'intérieur des limites permises par les règlements si l'on veut conserver notre faune québécoise et permettre aux générations futures de jouir elles aussi de cette richesse naturelle;
Que l'agent de conservation, c'est le gars qui est là pour conseiller, renseigner le chasseur sur la nature et la portée des règlements tout autant que pour voir à l'observation de ces règlements:
Que le propriétaire foncier est l'ami du chasseur et qu'avant de chasser sur ses terres, on doit lui demander la permission;
Qu'une fois la permission accordée, on doit se conduire en gentleman, sinon on peut s'attendre à perdre le territoire de chasse en même temps que l'ami;
Que s'il ne veut pas être pris pour du gibier lorsqu'il circule en forêt, le chasseur doit porter son dossard orangé phosphorescent.
La courtoisie et le respect des mesures de sécurité, ces deux vertus des disciples de St-Hubert, sont les grandes caractéristiques du vrai chasseur.
Suis-je un chasseur sachant chasser?
Voilà une question que tous les chasseurs devraient se poser durant cette Semaine du Chasseur". (20)

Le 11 octobre 1952, M. Adélard Charest et son copain chasseur se promenaient fièrement dans les rues de Rimouski après la capture de ces trois magnifiques chevreuils. Heureux chasseurs.
(Photo: Fonds Lacombe, A.N.Q., Rimouski)

La Semaine du Chasseur se tenait en septembre juste avant l'ouverture de la chasse aux différents gibiers, alors que le chasseur se prépare fébrilement à la pratique de son sport favori en espérant que les feuilles tombent "au plus sacrant".

Chasseurs et pêcheurs partenaires de l'État

Assemblée Nationale du Québec, jeudi le 22 décembre 1977. Quand il fit l'annonce officielle de l'abolition des droits exclusifs de

chasse et de pêche, le ministre du MTCP, l'Honorable Yves Duhaime ajoutait:
"Nous sommes prêts à aller à la limite de la délégation de pouvoir à nos concitoyens pour assurer, de concert avec mon ministère, une saine gestion de nos ressources fauniques, leur protection et leur conservation, ainsi que l'aménagement du territoire". (21)

Le message est clair: le gouvernement compte désormais sur la participation active des citoyens dans le cadre d'une vaste réorganisation de l'utilisation des territoires de chasse et de pêche. Cette vaste intervention a pour nom "l'Opération Gestion Faune".

La première démarche consiste en la subdivision de l'ensemble du territoire québécois en Z.A.C., c'est-à-dire en zone d'aménagement et de conservation. La région de l'Est compte 5 ZAC, à savoir les ZAC du Grand-Portage, du Bas-Saint-Laurent, des Chic-Chocs, de la Baie-des-Chaleurs et de la Gaspésie. Ces zones d'étendue limitée, permettront de "planifier soigneusement tout le processus d'exploitation de la faune et même le développement coordonné d'autres activités de plein air". (22) Jusqu'à ce jour, l'État n'avait pu intervenir sur une bonne partie de son territoire à cause du système de location de clubs de chasse et de pêche. Mais cette situation est désormais chose du passé et l'État retrouve par le fait même la responsabilité de la protection nationale et du patrimoine faunique.

À l'intérieur de ces immenses ZAC, les coins où l'on retrouvait anciennement des concentrations de clubs privés, sont devenus des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et c'est dans la gestion de l'aménagement et de la conservation de ces zones que le ministre Duhaime entend impliquer les chasseurs et les pêcheurs du territoire. Cette implication se fera par l'entremise d'associations accréditées par le Ministère qui prendront en charge la gestion de ces nouveaux territoires de chasse, de pêche et de plein air.

Ouverte à tout le monde, l'association qui prend en charge une ZEC, s'engage à en assumer la gestion tant au niveau de la faune que de l'aménagement. Cette gestion peut signifier l'ouverture et l'entretien des routes, les abris et les chalets à ériger, les embarcations à prévoir, les sentiers de randonnée à établir, les lieux à consacrer à la villégiature, le nombre d'utilisateurs à desservir, les secteurs à transformer en sanctuaires, les règlements spécifiques pour la chasse et la pêche. L'association devient le maître d'oeuvre de l'ensemble de ces travaux et de ces décisions et elle doit également assumer le financement de ses aménagements et de ses activités.

Au niveau de la protection et de la conservation de la faune, une collaboration étroite s'établit entre le Ministère et les asssociations dans la réalisation d'études et d'inventaires biologiques à partir desquels pourra être rationalisé l'effort de chasse et de pêche dans la ZEC.

De 1978 à 1985, les chasseurs et les pêcheurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie se sont regroupés un peu partout sur le territoire et ont mis en place 12 zones d'exploitation contrôlée. À la limite est de la région, près de la frontière américaine, on retrouve la ZEC Chapais gérée par la Société de Gestion de la faune de Kamouraska; dans le Témiscouata, la Fédération de chasse et pêche Owen administre la ZEC du même nom, accolée à la Réserve faunique de Rimouski; la ZEC du Bas-Saint-Laurent relève de la Fédération de conservation de la faune du Bas-Saint-Laurent alors que dans la Matapédia, la ZEC Casault est l'affaire des chasseurs et pêcheurs de la Corporation d'exploitation des ressources fauniques de la Vallée de la Matapédia. Par contre 2 ZEC, les Tourelles et Richard, n'ont connu qu'une brève existence et ont cessé depuis d'exister.

Dans la région immédiate de Gaspé, la Société de gestion des rivières York et Dartmouth administre la ZEC York-Baillargeon, la ZEC de la Rivière York et la ZEC de la Rivière Dartmouth. Dans la Baie-des-Chaleurs, l'Association de chasse et de pêche des Anses gère la ZEC des Anses alors que la ZEC de la Grande-Rivière est exploitée par l'Association de chasse et pêche Du Rocher. Quant à la ZEC de la Rivière Bonaventure, elle est dirigée par l'Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure.

Les 6 ZEC affectées à la chasse, à la pêche et au plein air totalisent une superficie de 3 103 kilomètres carrés alors que les 4 rivières à saumons sous forme de ZEC offrent une longueur de 153 kilomètres de lieux de pêche à leurs membres.

L'Opération Gestion Faune a remis entre les mains de la collectivité la gestion de territoires publics accessibles. Considérant que la faune est une resource collective, le Ministère a voulu par le fait même assurer la participation des utilisateurs de ces territoires à la gestion de ces ressources. Dans l'Est, des centaines et des centaines de chasseurs et de pêcheurs se sont associés au MTCP, et au MLCP par la suite, dans la poursuite d'objectifs communs, à savoir l'aménagement et la conservation des milieux naturels et des espèces fauniques qui y habitent en vue d'une utilisation rationnelle et démocratique.

Plus que chasseurs, plus que pêcheurs, ces hommes et ces femmes sont devenus de véritables partenaires de l'État.

►

Scène de pêche, au soleil couchant, dans la Réserve Rimouski (Photo: MLCP)

CHAPITRE III

LES RESERVES FAUNIQUES DES TERRITOIRES ET DES RIVIÈRES ACCESSIBLES ET PROTÉGÉES

Depuis la deuxième guerre mondiale, les amateurs de chasse et de pêche, de même que les gens de plein air, disposent, pour la pratique de leurs activités, de toute une série de territoires que l'on qualifie de réserves fauniques. Gérées par l'État, les réserves fauniques sont destinées à l'utilisation de la faune à des fins récréatives. Ainsi, un accent particulier y est mis sur la diversité des formes d'utilisation de la faune et ce, tant en ce qui a trait aux espèces utilisées qu'aux services offerts. Voilà pour le cadre général.

Dans la pratique, les réserves fauniques se caractérisent par l'accessibilité offerte à tous et à toutes, par un effort de chasse et de pêche en accord avec les inventaires biologiques, par l'aménagement et la conservation des espèces et des milieux naturels et enfin, par les multiples possibilités de récréation de plein air. La réserve allie ces 5 éléments et c'est cet heureux mariage qui donne un caractère particulier à ces territoires de chasse et de pêche. Mais revenons dans le passé.

1.- LES RIVIÈRES S'OUVRENT AU MONDE

Le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie comptent parmi leurs richesses naturelles quelques-unes des plus belles rivières à saumons du Québec. Rivières parsemées de cascades au débit rapide ou rivières sinueuses serpentant dans de longues vallées, ces cours d'eau logent le roi de nos rivières, le poisson sportif le plus majestueux qui soit: le saumon de l'Atlantique.

Dans notre région, avant 1880, l'ensemble des rivières étaient accessibles. Les populations locales, les Amérindiens et un nombre grandissant de pêcheurs américains et canadiens-anglais profitaient d'une faune giboyeuse presque inépuisable. Au XIX[e] siècle, ne dit-on pas qu'il est possible de "traverser la rivière Ristigouche sur le dos des saumons!". (23)

Mais à compter de 1880, la presque totalité et/ou les meilleurs segments des rivières deviennent la concession de richards américains ou canadiens-anglais et les droits de pêche constituent désormais un monopole exclusif. Quant à la pêche au saumon, elle continue de plus belle. Sans limite, sans contrainte autre que la lassitude et la fatigue de ces pêcheurs étrangers. Dans ce contexte, il n'est donc pas surprenant de voir que 3 440 saumons sont capturés sur la Grande-Cascapédia en 1901 par les membres et les invités new-yorkais du Grand Cascapédia Salmon Club. Et ce n'est qu'un exemple qui s'est répété des dizaines et des dizaines de fois en ces années de pêche quasi miraculeuse. Ces captures, pour la plupart, seront servies sur les tables déjà opulentes de la riche bourgeoisie américaine ou canadienne-anglaise, alors que l'ha-

bitant de la région, s'il n'est pas braconnier, devra se contenter de regarder le train de l'Intercolonial qui à toute vitesse achemine ses précieuses cargaisons vers des ailleurs inconnus des gens d'ici.

Une telle pêche abusive, un braconnage à la sauvette, des pêches commerciales intempestives le long des côtes du Groënland, de Terre-Neuve et de la Gaspésie provoqueront une chute dramatique de la population du saumon au milieu du XX^{e} siècle. Parallèlement à ce phénomène, de plus en plus d'individus commencent à s'indigner publiquement d'une telle emprise des étrangers sur nos rivières à saumons.

L'avènement des réserves

C'est pourquoi, dès 1942, le ministère de la Chasse du cabinet libéral d'Adélard Godbout décide d'assumer la gestion et la protection de certaines rivières à saumons du territoire. Ainsi, la Petite-Cascapédia, qui se déverse dans la baie des Chaleurs, devient la première rivière érigée en réserve sur notre territoire, par un arrêté en conseil du 23 juin

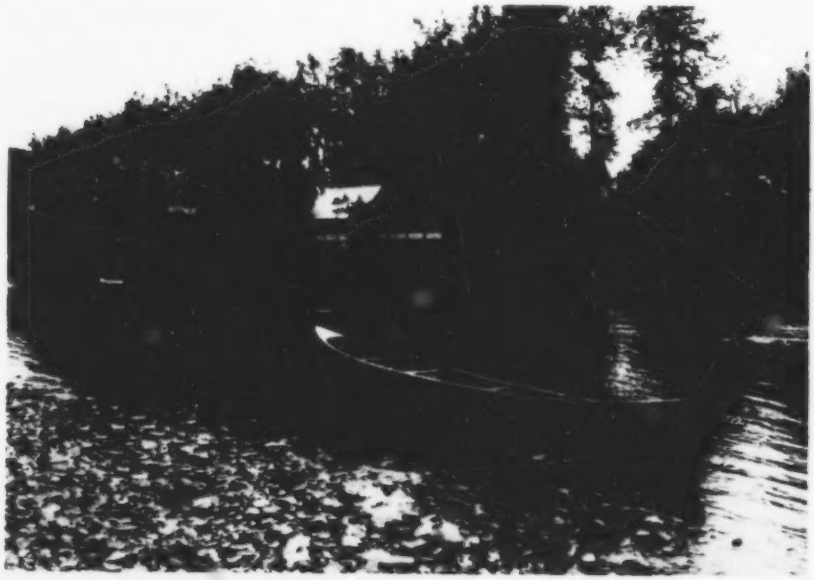

Le camp Mélançon géré et opéré en 1949 par le ministère de la Chasse et des Pêcheries sur la Réserve faunique de la Rivière-Petite-Cascapédia.
(Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

1945. Le 20 septembre de la même année, c'est au tour de la rivière Matane, sur le versant nord de la Gaspésie, d'acquérir le statut de réserve de chasse et de pêche. Le Ministère détenait les droits sur la Petite-Cascapédia depuis 1942 suite à l'abandon du bail de location par le Little Cascapedia Salmon Club alors que la Matane avait connu une double vocation, ayant été l'objet d'une location et ayant servi pour la flottage du bois.

L'une et l'autre réserves diffèrent grandement. La première offre un parcours accidenté sur 25 kilomètres dans une région densément boisée et difficile d'accès à l'époque. Un service de guides et de canots y est nécessaire pour y atteindre les 30 fosses à saumons de la réserve et, dès 1943, le ministère de la Chasse y maintient des camps confortables et bien aménagés pour des séjours de pêche de 5 jours. Avec ses camps et ses dépendances, la Réserve de la Petite-Cascapédia est exploitée telle un club privé mais avec la différence énorme qu'elle est accessible à tous les citoyens.

Par contre, avec ses 80 fosses sur 62 kilomètres, la nouvelle Réserve de la Rivière-Matane offre la pêche sans trop de frais, car une route longe la rivière sur une bonne partie de son parcours et nombre de fosses peuvent être pêchées de la rive. Le sportif peut ainsi s'offrir une journée de pêche sans avoir à séjourner dans un camp ou à retenir les services d'un guide et d'un canot. Cette facilité pour la pêche est unique et vaudra d'ailleurs une très grande popularité à la Réserve de la Rivière-Matane compte tenu que l'abandon du flottage du bois entraînera des remontées massives de saumons pour la plus grande joie des pêcheurs sportifs.

Avant la fin de la décennie, une autre réserve de pêche viendra s'ajouter aux deux premières. Il s'agit de la rivière Port-Daniel. Comme elle n'a pas été louée depuis plusieurs années, la Port-Daniel a vu sa population de saumons diminuer considérablement à cause d'un manque de surveillance. Dans le but de contrer cette situation, le ministère de la Chasse et des Pêcheries l'a instituée en réserve sur une distance de 16 kilomètres, par un arrêté en conseil en date du 19 mai 1948. Dès la même année, la route d'accès a été refaite et 2 camps pour visiteurs, logements pour gardiens, hangar et glacière ont été érigés pour accueillir les premiers pêcheurs sportifs à l'été 49. Le surintendant provincial de la chasse et de la pêche, L.P. Gagnon, note, dans son rapport de 1950, que le nombre de saumons augmente graduellement et que la truite de mer foisonne dans cette rivière que l'on peut pêcher à gué.

Quant à la Saint-Jean, l'une des trois rivières qui se jettent dans la baie de Gaspé, c'est le 18 avril 1957 qu'elle acquiert le statut de réserve

de pêche. Mais il faut mentionner que, depuis quelques années, le Ministère administrait une partie de cette rivière suite à l'abandon du bail, sur une section, par le St-John Salmon Club et touristes et sportifs y profitaient déjà d'une organisation de pêche.

La nouvelle réserve, d'une longueur de 30 kilomètres, s'étend sur toute la partie supérieure de la rivière et inclut les branches Est, Ouest et Indian Fork qui s'y déversent. D'ailleurs, dans le but de faciliter au maximum la reproduction du saumon, ces trois branches sont instituées en sanctuaire avec pêche interdite à l'année. Sur le reste de la réserve, la pêche est permise dans 19 fosses. Et comme sur les autres rivières protégées, le pêcheur sportif doit être muni du permis spécial émis par le Ministère et des quotas de truites et de saumons déterminent la quantité maximale de captures permises pour chacun.

Ainsi, à la fin du régime Duplessis, les rivières Petite-Cascapédia, Matane, Port-Daniel et Saint-Jean sont accessibles à l'ensemble des pêcheurs de la région et la pêche contrôlée qui s'y fait, s'exerce dans le cadre de règles de protection et de surveillance pour favoriser entièrement les espèces et le milieu naturel.

Le nouvel élan des années 60

Au début des années 60, la restructuration du ministère de la Chasse et des Pêcheries, qui devient le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche insuffle un nouvel élan dans la volonté gouvernementale d'assumer la gestion des rivières à saumons. En effet, de 1964 à 1969, 7 rivières ou portions de rivières iront rejoindre les réserves et les sanctuaires institués antérieurement.

Vallée de la Matapédia, septembre 1964. Devant les pressions de l'Association chasse et pêche de la Matapédia qui milite depuis 7 ans en faveur de la libération des rivières à saumons, le MTCP met en place la Réserve de pêche de la Rivière-Matapédia. Il s'agit d'un ensemble de lieux de pêche dissiminés dans 6 secteurs sur les rivières Matapédia, Humqui et Assemetquagan et sur le lac au Saumon et acquis aux dépens du Matamajaw Salmon Club. Il s'agit d'un début bien modeste, mais qui permettra tout de même aux pêcheurs sportifs de cette région de retrouver des droits qu'ils avaient perdus 60 ans auparavant.

La même année, soit en 1964, la rivière Matane, déjà ouverte aux pêcheurs depuis 1945, se voit doter d'un sanctuaire dans le but de protéger la migration du saumon. Le secteur choisi entoure le barrage de la compagnie Hammermill à une dizaine de kilomètres du centre-ville de Matane. Le mini-sanctuaire qui facilitera le passage des sau-

mons dans la passe migratoire du barrage, s'étend sur 100 pieds en amont et sur 1 600 pieds en aval du dit barrage avec réserve de 3 chaînes sur les berges. Est-il besoin de préciser qu'avec ses 20 années d'existence, la Réserve de la Rivière-Matane jouit d'une grande popularité et attire de nombreux pêcheurs de la région et de l'extérieur.

Jusqu'au milieu des années 60, le secteur de la Gaspésie du nord n'avait pas été touché par l'implantation des réserves de pêche. Mais entre 1966 et 1969, les deux principales rivières, la Sainte-Anne et la Cap-Chat, sont instaurées en réserves. Le 23 juin 1966 marqua la date de promulgation de l'arrêté en conseil qui forme la Réserve de la Rivière-Cap-Chat, rivière qui pendant de nombreuses décennies, avait été louée à la famille McLaughlin d'Oshawa en Ontario. Longue de 30 km, la nouvelle réserve comprend 35 fosses à saumons réparties sur 23 kilomètres alors que les 7 kilomètres, à partir de la source de la rivière, sont constitués en sanctuaire avec interdiction de pêcher. La rivière Petite-Cap-Chat est également intégrée dans la réserve.

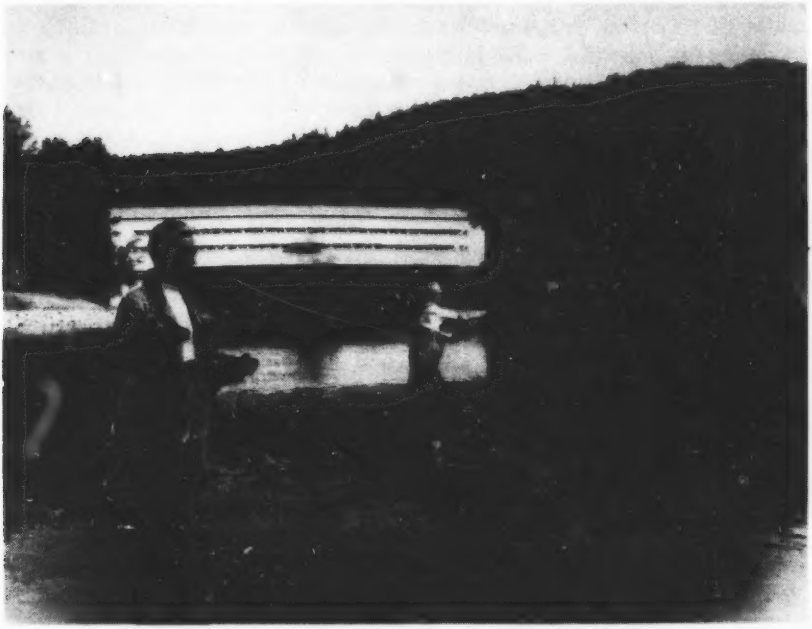

D'accès facile et de grande réputation, la Réserve faunique de la Rivière-Matane fait la joie de nombreux pêcheurs dont, à l'avant-plan, M. Roger Desjardins, un célèbre amateur de pêche au saumon. (Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

Trois années plus tard, en 1969, c'est au tour de la Sainte-Anne d'être créée en réserve après plus de 40 ans de location à la famille de George et Cécile Wertheim de New-York dont beaucoup de monde a encore souvenir dans la région de Sainte-Anne-des-Monts. Cette nouvelle réserve s'étend des Fourches, au pied du Mont Albert dans le Parc de la Gaspésie, jusqu'à l'embouchure dans le fleuve Saint-Laurent. La même année, la rivière Dartmouth qui déverse ses eaux dans la baie de Gaspé reçoit le statut de réserve sur une bonne vingtaine de kilomètres de son parcours.

À retenir également deux autres interventions du MTCP sur les rivières à saumons au cours de cette décennie. Ainsi, à l'automne 1966, un sanctuaire est implanté en aval de la chute sur la rivière Madeleine à l'endroit même où le MTCP construira une passe migratoire en 68-69, alors que sur la rivière Saint-Jean, dans la région de Gaspé, un nouveau segment de 10 kilomètres, situé à proximité de l'aéroport, est ajouté à la réserve créée en 1957 pour former les secteurs aval et amont que l'on connaît encore aujourd'hui. C'est d'ailleurs dans cette partie aval de la réserve qu'est installée une clôture de comptage de saumons en 1976.

Au tournant des années 70, l'effort de démocratisation des rivières et de protection du saumon a fait des pas de géant, mais reste cependant le secteur de la Vallée de la Matapédia qui n'offre encore aux pêcheurs qu'une accessibilité restreinte sur ses rivières. Mais cela ne sera qu'une question de temps.

Le dernier effort

Les années 70 viendront mettre un terme à l'implantation des réserves sur les rivières à saumons, mais une fois seulement que les 3 célèbres rivières de la Vallée de la Matapédia, la Matapédia, la Ristigouche et la Patapédia, auront acquis le statut de réserve.

On se rappellera que des parcelles de la Matapédia ont été érigées en réserve en 1964. Au cours des années suivantes, la réserve s'est accrue graduellement et au printemps 1971, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche acquiert les droits de pêche sur toute la rivière de la Compagnie Internationale de Papier, propriétaire du Matamajaw Salmon Club. La Matapédia, déjà réputée dans tout l'est de l'Amérique, devenait alors accessible dans le cadre de la réserve sur plus de 70 kilomètres de son parcours. Et en 1974, un des tributaires de la Matapédia, la rivière Causapscal, est déclaré sanctuaire de reproduction dans sa totalité.

Quant à la rivière Ristigouche, c'est une portion de 7 kilomètres dans le secteur de Pointe-à-la-Croix, à la frontière du Nouveau-Brunswick, qui est érigée en réserve en 1974, tandis que l'un de ses affluents, la Patapédia, est édifié en réserve de pêche sur 50 kilomètres de son itinéraire en 1976.

Le dossier de la Patapédia venait mettre un terme au cycle d'implantation des réserves de pêche sur les rivières à saumons dans l'Est du Québec. Désormais, les pêcheurs sportifs de la région et d'ailleurs auront droit d'accès, d'une façon limitée ou non, à plusieurs des meilleures rivières à saumons de notre région. Les Gaspésiens et les Bas-Laurentiens pouvaient ainsi redécouvrir le plaisir de la pêche sportive au saumon, plaisir qui avait été mis à l'ombre pendant quelques générations.

Administrées, aménagées et surveillées par les différents services du Ministère, les réserves ont été équipées pour satisfaire au maximum la clientèle des pêcheurs sportifs. Voies d'accès pour atteindre les fosses les plus lointaines, service de guides et de canots, postes de contrôle pour la pesée des captures, postes d'accueil qui ont remplacé les traditionnelles barrières, pavillons d'hébergement, camping; tout ceia, dans une réserve ou dans l'autre, est à la disposition des amateurs de la pêche au saumon.

Cepenant, l'objectif premier du Ministère, depuis le début de la mise en place des réserves, demeure la survie de cette espèce unique qu'est le saumon. C'est pourquoi les Services de la conservation et de l'aménagement de la faune ont multiplié les recherches et les expériences sur l'espèce et les habitats dans le but de rendre la pêche au saumon possible aujourd'hui, mais surtout demain. Pour ce faire, il est essentiel que nos rivières soient saines et que les populations de saumons qui les habitent, soient vigoureuses et énergiques.

Dans ce contexte, tant pour le saumon que pour les habitats fauniques, les réserves constituent le meilleur gage d'assurance pour l'avenir.

La rivière Matane: une histoire de bois et de saumons

Le bois et le saumon constituent les 2 dénominateurs qui ont marqué l'histoire de la rivière Matane. Si cette dernière est considérée aujourd'hui comme un haut lieu de la pêche au saumon, il n'en fut pas toujours ainsi et pendant plusieurs décennies, le saumon et le bois ont dû se partager le cours d'eau. Même qu'à une certaine époque, le bois a eu la suprématie sur le roi de nos rivières.

Depuis le tout début de la colonisation, la rivière Matane s'était acquise une réputation enviable à cause de la grosseur de ses saumons. Cependant, au cours du XIX[e] siècle, la Matane allait rapidement devenir un des éléments moteur du développement économique de la région matanaise. En effet, les immenses réservoirs forestiers de l'arrière-pays ont amené l'implantation de compagnies forestières autour de l'activité desquelles s'est déployée la ville de Matane au fil des ans. D'ailleurs, dès 1830, on retrouve un moulin à scie et un moulin à farine sur les berges de la rivière et une première écluse est en place en 1835 pour alimenter le moulin à farine.

La plus célèbre des compagnies, la Price, s'installe en 1864, alors que la Hammermill s'y implante en 1918. Dans ces opérations forestières, la rivière Matane sert de convoyeur pour des centaines et des centaines de milliers de billots entre les concessions où se faisaient la coupe et le moulin de la Price et le quai d'embarquement de la Hammermill, tous 2 situés non loin de l'embouchure de la rivière. C'était la glorieuse époque de la drave et des chantiers vers lesquels, l'automne venu, montaient toutes les "jeunesses" de la région.

Parallèlement aux activités économiques, un certain Colonel De la Cherois T. Irvin fonde le Matane Salmon Club en 1879 et loue la rivière et les droits de pêche de plusieurs propriétaires riverains. À chaque été, le colonel et ses amis viennent taquiner le saumon dans les nombreuses fosses du cours d'eau. Cela se répètera jusqu'en 1906, année où le club disparaît.

En 1865, lorsque la Price érige son premier barrage sur l'emplacement de l'actuel barrage Mathieu-D'Amours, les

membres du club privé font alors des pressions pour que la compagnie y installe une glissoire afin de permettre aux saumons de franchir l'obstacle. Et il en sera de même lorsque la compagnie Hammermill construira son barrage en 1918.

En 1925, les installations de chargement de bois de la compagnie américaine Hammermill à l'embouchure de la rivière Matane. Une telle utilisation de la rivière aura des répercussions néfastes sur le potentiel faunique de la Matane.
(Photo: Société d'Histoire de Matane)

À chaque année, dès la fonte des glaces, la rivière se couvrait de billots. D'abord ceux de la Price qui étaient acheminés dans le réservoir créé par son barrage tout près du moulin à scie. Dans un deuxième temps, les billots de la Hammermill étaient entassés derrière le barrage de la compagnie à 8 kilomètres de la ville et de là, grâce à un système de dalles, ils étaient amenés au quai d'embarquement et chargés sur des bateaux en direction des moulins à scie américains de la compagnie. Le flottage du bois pouvait ainsi s'étendre jusqu'à la fin de juillet.

Une telle activité ne pouvait faire autrement que de gêner la montée du saumon et souvent il devenait presque impossible d'y faire la pêche à cause du trop grand nombre de billots qui encombraient les fosses et brouillaient la limpidité de l'eau. Si bien que, malgré l'existence des glissoires dans les barrages, le saumon disparut graduellement de la rivière et au tournant des années 30, la Matane était considérée comme perdue en tant que rivière à saumons.

Mais en 10 ans, le travail acharné de 2 hommes viendra changer le tableau de la situation. En 1932, le surintendant provincial des pisciculture, M. B.W. Taylor, et le directeur de la pisciculture de Gaspé, M. Charles Lindsay, prennent le dossier en main et mettent en place un programme d'ensemencement de la Matane. Des pressions sont également faites auprès des compagnies pour qu'elles installent de véritables passes migratoires sur leur barrage. Les compagnies obtempèrent à la demande et profitant de reconstruction, la Hammermill en 1935 et la Price en 1941-1942, les barrages furent désormais équipés de ces installations nécessaires à la remontée du saumon.

Le saumon ayant maintenant libre accès à la Matane, le Département de la chasse et de la pêche maintient, à compter de 1943, une équipe de protection composée d'un inspecteur et de 8 gardiens dans le but d'assurer la surveillance des 2 passes migratoires et des lieux de pêche sur la rivière. Deux ans plus tard, le 20 septembre 1945, le ministère de la Chasse et des Pêcheries instituait la Réserve de la Rivière-Matane qui devenait la deuxième réserve faunique de l'Est du Québec.

Le choix de la Matane, pour en faire une réserve, s'expliquait de plusieurs façons. Il y avait tout d'abord cette volonté d'en faire une véritable rivière à saumons, mais l'élément déterminant a été cette grande facilité d'accès à la rivière. En effet, la présence d'une route le long de son parcours permet la pêche à gué dans les 83 fosses de la réserve. Pas besoin de canot, pas besoin de guide. Le sportif n'a besoin que du permis quotidien pour pratiquer son sport favori. Au début des années 50, ce permis était de 3,00 $ par jour pour pêcher sur toute la réserve et de 1,00 $ pour la pêche dans la partie

inférieure, en aval du barrage de la Price. Et comme la montée du saumon est tardive à cause du flottage du bois, le Département de la chasse et de la pêche a décidé en 1947 d'étendre la saison de pêche jusqu'au 15 octobre.

Grâce à un programme d'ensemencement et à la baisse des opérations forestières, la Matane est redevenue une rivière à saumons hors-pair. Le Dr Paul Sarrasin et MM. Gilles et Édouard Dionne avec le plus gros saumon pris sur la Matane au cours de l'été 1958.
(Photo: Société d'Histoire de Matane)

Avec le programme d'ensemencement mené par la station piscicole de Gaspé, la rivière Matane verra sa population de saumons croître très rapidement et sa réputation ira de pair avec les centaines et les centaines de saumons que les pêcheurs sportifs y prennent chaque année. D'ailleurs, en 1950, le surintendant provincial des pisciculture notait que, depuis 2 ou 3 ans, la rivière Matane a donné autant, sinon plus, de saumons que les rivières York et Saint-Jean en Gaspésie. L'abandon des activités forestières de la Price en 1958 ne fera que confirmer cet état de fait.

Et l'on viendra de partout pour taquiner le saumon sur la Réserve de la Rivière-Matane. En 1962, les 1 554 pêcheurs qui ont sorti au moins un saumon, avaient la provenance suivante: 255 de la région, 671 des autres régions du Québec, 23 du Canada et 605 des Etats-Unis. Cette polyvalence dans la provenance démontre bien que la Réserve de la Rivière-Matane a acquis depuis longtemps une réputation qui a largement débordé les frontières de la région.

Au niveau des aménagements, 1970 marque une autre étape importante. C'est en effet cette année-là que le ministère des Richesses naturelles érige un imposant barrage pour remplacer celui de la compagnie Price au centre-ville de Matane. Le nom de Mathieu D'Amours, premier seigneur de la Seigneurie de Matane, est accolé à la nouvelle construction qui, outre la passe migratoire, est dotée d'un poste d'observation qui permet de voir le saumon franchir la passe. Depuis 15 ans, des milliers et des milliers de visiteurs ont rivé leur regard sur la grande surface vitrée de l'observatoire dans l'espoir de voir monter le plus gros saumon du monde.

Cette passe migratoire permet d'évaluer la montaison du saumon et de calculer le potentiel faunique de la rivière. Avec le nombre de saumons observés, il est possible d'établir des comparaisons avec le nombre de captures. Le tableau 4 présente donc pour certaines années le rapprochement entre les saumons réellement observés et les captures. Il faut cependant tenir compte que les captures incluent les saumons pêchés en aval du barrage.

Tableau 4

Nombre de saumons réellement observés à la passe migratoire du barrage Mathieu-D'Amours et saumons capturés sur la rivière, incluant l'aval du barrage

Saumons	1965	1967	1969	1971	1973	1975	1977
Observés:	2 523	2 969	2 358	335	2 810	2 430	2 267
Pêchés:	755	1 050	580	141	1 092	750	1 113

Saumons	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Observés:	2 266	3 569	n.d.	n.d.	582	2 006	1 784
Pêchés:	593	2 052	1 305	749	163	670	616

Et puisque le nombre de droits d'accès n'est pas limité, c'est par milliers que les pêcheurs affluent à chaque année. Le tableau qui suit présente le nombre de sportifs qui ont pêché sur la réserve de la rivière Matane au cours des dernières années de même que le nombre de pêcheurs qui ont fréquenté les 8 autres rivières érigées en réserve dans l'Est du Québec.

Tableau 5

Fréquentation de la Réserve de la Rivière-Matane comparée à la fréquentation totale des autres rivières sous réserve dans l'Est du Québec

Réserves	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Matane	3 797	6 436	8 464	6 420	1 932	4 489	4 580
Autres réserves	11 471 (8)*	16 669 (8)	18 510 (8)	15 861 (8)	9 902 (7)	5 573 (5)	6 730 (5)

* Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de réserves fauniques accessibles à la pêche au saumon. En 1983, le MLCP a cédé la gestion de la Réserve faunique de la Rivière-Petite-Cascapédia à la Société de gestion Grande-Cascapédia. En 1984 et 1985, les Réserves fauniques des rivières Cap-Chat et Port-Daniel ont été fermées dans le but de permettre la reconstitution des stocks de saumons.

Comme on peut le constater, à partir des données contenues dans le tableau 5, la Réserve faunique de la Rivière-Matane attire, bon an, mal an, une bonne partie des pêcheurs sportifs qui fréquentent les réserves fauniques de l'Est du Québec. Il est évident que beaucoup d'entre eux sont repartis bredouilles, mais lorsqu'on pêche sur un cours d'eau comme la Réserve faunique de la Rivière-Matane, tous les espoirs ne sont-ils pas permis?

2.- SALMO SALAR: LE ROI DE NOS RIVIÈRES

En l'an 78 avant Jésus-Christ, dans un livre intitulé **Historia Naturalis**, l'écrivain Pline l'Ancien écrit: "In Aquitania, salmon fluviatilis marinis omnibus praefertur". (24) Ceux et celles qui n'ont pas encore perdu leur latin, peuvent ainsi traduire: "En Aquitaine, le saumon de rivière est préféré à tous les poissons de mer". Au temps des illustres Césars, il est donc permis de croire que le saumon trônait déjà sur les tables orgiaques de la décadence romaine.

Mais la présence du saumon de l'Atlantique le long des côtes européennes date de beaucoup plus loin. En effet, des archéologues ont découvert dans les Pyrennées du Sud une sculpture vieille de 12 000 ans représentant un saumon taillé dans un os de renne. Les peuplades de l'époque connaissaient donc Salmo Salar, le saumon sauteur. Et alors que le saumon remontait déjà les rivières européennes, chez-nous, de l'autre côté de l'Atlantique, la région sortait lentement de la période de glaciation qui allait donner au relief la configuration qu'on lui connaît aujourd'hui.

Plusieurs siècles plus tard

Notre histoire étant toute récente, il demeure extrêmement difficile de remémorer des faits qui se sont déroulés en ces temps immémoriaux. Il faut attendre l'arrivée du colonisateur blanc en Nouvelle-France pour retracer les premières descriptions de vie quotidienne des Amérindiens, ces premiers habitants du continent. Les écrits des découvreurs, missionnaires et autres confirment que les Amérindiens s'adonnent à la pêche au saumon sur les rivières de la Gaspésie, de la Côte-Nord et de l'île d'Anticosti.

Peuplade semi-nomade, les Micmacs de la Gaspésie ont traditionnellement vécu de chasse et de pêche. Mais, avec le XVIII[e] siècle, les

interventions des premiers missionnaires et l'implantation des premiers foyers de colonisation entraîneront une certaine sédentarité chez les autochtones gaspésiens. Cascapédia et Ristigouche, aux embouchures des rivières du même nom, deviennent les deux principaux centres de peuplements amérindiens. Dorénavant, la pêche aura préséance dans le mode de vie des Micmacs.

Blancs et Amérindiens se partagent donc la pêche au saumon sans aucune restriction de quantité alors que les négociants importent ce saumon séché ou fumé vers les grands centres. C'est le véritable âge d'or du saumon. Seulement qu'en 1790, la rivière Ristigouche offre une moisson de quelque 6 000 barils de saumons.

Mais un tel effort de pêche ne pouvait qu'avoir un effet désastreux sur la ressource. C'est pourquoi, dès 1807, une première législation gouvernementale interdit la pêche au saumon entre le 15 août et le 1er décembre et la pose de filets en amont des rapides des rivières Cascapédia et Ristigouche, mais laissant toutefois le droit de pêche pour consommation aux tribus amérindiennes.

D'autres législations restrictives suivront par la suite toujours dans le but de permettre la survie du saumon. Ainsi celle de 1824 prohibe toute pêche après le 1er août et défend formellement la pêche nocturne aux moyens de torches. Les Micmacs y sont alors soumis au même titre que les Blancs. Mais la survivance du saumon est-elle désormais assurée?

Malheureusement, il semble que non. En 1857, dans son rapport au Gouverneur général du Canada, Joseph Cauchon, officier des terres de la Couronne, décrit la situation: "Les produits de pêche de saumons du Bas-Canada diminuent graduellement. Il est évident que si nous ne prenons pas des mesures de protection plus efficaces que celles qui sont adoptées jusqu'ici, ce sera l'extermination de cette précieuse ressource". (25)

L'avènement du pacte confédératif, en 1867, débouchera sur un partage des responsabilités en matière des pêches; le fédéral s'appropriant les droits en eau salée et le provincial, sur toute pêche en eau douce.

C'est ainsi que, dans un objectif de protection du saumon, l'état québécois inaugurera, à compter de 1883, une politique de location de rivières à des particuliers qui devront assumer eux-mêmes la surveillance des territoires loués. Ainsi débute l'ère des clubs privés de chasse et de pêche. Quelques décennies plus tard, au lendemain de la pre-

mière guerre mondiale, la grande majorité des rivières à saumons de la Gaspésie font l'objet de location.

Le 27 juin 1922, sur la rivière Grande-Cascapédia, trois pêcheurs capturent 16 saumons pour un poids total de 361 livres. Pêcheurs et guides posent fièrement pour la postérité.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA-143697)

Le gardiennage privé contribue évidemment à faire diminuer la pêche illégale mais les "Messieurs" des clubs privés s'en donnent à coeur joie sur nos rivières et pêchent avec une avidité parfois abusive. Ainsi, il n'est pas rare, en ce début de siècle, de voir des captures annuelles de 2 ou 3 et même 4 000 saumons sur une seule rivière. Cette manne de saumons de l'Atlantique sera cependant de courte durée et, dès les années 20, les prises accusent une nette régression.

Les premières réactions

En 1937, l'Honorable Onésime Gagnon, ministre des Mines et des Pêcheries, constate: "Un sérieux problème d'ordre scientifique touche le saumon de l'Atlantique. Pour des raisons que l'on ignore, ce poisson

diminue d'une façon assez générale et nombre de rivières en sont affectées". (26)

Si les raisons de cette diminution semblent obscures au cours des années 30, le recul du temps a cependant permis d'en cerner les motifs. Des captures abusives alliées à la pénétration de l'activité humaine à l'intérieur des terres, à la colonisation, à l'exploitation forestière et à l'agriculture à proximité des rivières, tout cela a contribué à modifier le milieu naturel dans lequel évolue le saumon et à provoquer sa décroissance.

Devant cette situation, le ministre Gagnon met sur pied la Commission de Québec pour l'étude du saumon dans le but de fouiller le problème et si possible de proposer des solutions.

Dans la région, la Commission effectue une première étude, au début des années 40, sur les rivières York et Dartmouth. En collaboration avec le Département de la chasse et de la pêche du Ministère, la Commission veut tout d'abord vérifier le "Parent Stream Theory" selon laquelle le saumon revient à sa rivière natale pour s'y reproduire. Si cela ne fait plus aucun doute aujourd'hui, à l'époque, "bien que cette théorie soit partagée par un grand nombre, elle n'a pas reçu pour le saumon de l'Atlantique une confirmation certaine". (27)

Pour réaliser l'étude, en juillet et août 1941, 4 098 saumoneaux ont été marqués par l'excision de certaines nageoires dans la rivière York. Une fois adulte, le retour de ces saumons permettra de vérifier cette théorie qui ne fait pas encore l'unanimité.

L'année suivante, en 1942, la Commission s'attache au milieu de vie du saumon. Une inspection générale des rivières York et Dartmouth est entreprise dans le but d'avoir une meilleure compréhension de la topographie, des caractères physiques de leur fond et de leurs rives, des variations hydrographiques de leur cours et des traits géologiques et forestiers des régions qu'elles traversent. Compte tenu de l'avancement de la science à l'époque, ces premières études auront permis de faire des pas de géant dans la connaissance du saumon et de son milieu naturel.

Cependant, la théorie du retour à la rivière natale ne semble pas avoir été tranchée par les études des années 40, car une dizaine d'années plus tard, en 1953, des nouveaux travaux de recherche sont entrepris sur la rivière Port-Daniel. Dénombrement de saumons qui remontent pour frayer et de saumoneaux qui descendent en mai, marquage de saumoneaux, tentent de vérifier une fois de plus si le saumon revient

effectivement à sa rivière natale pour s'y reproduire. Cette étude de 1953 va cependant plus loin, car elle essaie d'identifier le potentiel de reproduction d'une rivière à saumon en raison de la nourriture nécessaire à la croissance des saumoneaux, alors qu'un autre volet se penche sur le comportement de la truite de mer et des déprédations qu'elle exerce sur les alevins de saumons. C'est le Dr Alexandre Marcotte du Département des Pêcheries de Grande-Rivière en Gaspésie qui assure la supervision de ces études réalisées en collaboration avec le Comité de coordination du saumon de l'Atlantique, l'organisme qui a pris la relève du Comité provincial pour l'étude du saumon.

Mais les scientifiques sont loin d'être au bout de leurs peines. En effet, en ce début des années 50, on entreprend l'arrosage des forêts gaspésiennes avec du DDT et l'on se rend vite compte que dans les régions arrosées, les alevins de saumons et la moitié des saumoneaux avaient presque complètement disparu, alors que les principales mouches dont se nourrissent les saumons, n'ont pas survécu au DDT. À l'été 55, les biologistes du Département de la chasse et de la pêche du Ministère se penchent sur le cas de la rivière Cascapédia dont le parcours est situé dans une région fortement arrosée. Cette étude viendra malheureusement confirmer les premières constatations.

Les années 60 feront apparaître la question du saumon avec encore plus d'aspects dramatiques alors que les pêches commerciales atteignent de nouveaux sommets. La mise en place par le Ministère de réserves sur plusieurs rivières à saumons et le développement du Service de la faune ont permis la réalisation d'inventaires biologiques de nos rivières et ces études ont clairement démontré, chiffres à l'appui, la baisse inquiétante du saumon sur l'ensemble des rivières de l'Est du Québec et ce, malgré un ensemencement continu de ces mêmes rivières. Le creux de la vague était atteint.

Une lente remontée

À compter de 1968, le dossier du saumon de l'Atlantique connaît un développement accéléré dans le but de sauver in extremis cette espèce menacée. Ainsi cette même année, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche se voit confier la gestion des pêches commerciales de saumons dans les eaux québécoises. Anciennement rattachées au ministère de l'Industrie et du Commerce, les pêches commerciales sont ainsi jumelées à la pêche sportive en vue d'une meilleure coordination de ces deux secteurs de pêche au saumon.

Mais l'élément déterminant dans ce dossier en cette fin des années 60 fut sans contredit la mise sur pied par le MTCP, en 1969, du

Conseil du Saumon de l'Atlantique, un organisme qui, dès sa fondation, prône l'abolition des pêches commerciales de saumons le long des côtes gaspésiennes. Devant cette recommandation, dès 1969, le Ministère n'accorde plus aucun nouveau permis de pêche commerciale et ne renouvelle pas le permis des pêcheurs qui n'ont pas utilisé leurs filets en 1967-1968.

Mais il faudra attendre 1972 avant que le MTCP n'abolisse, pour une période de 5 ans, la pêche commerciale au saumon en Gaspésie. Cette décision, recommandée depuis plusieurs années par le Conseil du saumon de l'Atlantique, survient au terme d'une entente fédérale-provinciale selon laquelle le ministère de l'Environnement du Canada compensera financièrement les détenteurs de permis. Ainsi en 1974, 97 pêcheurs commerciaux de saumons, entre Matane et Matapédia, se sont partagés une indemnisation de 235 933,00 $. En 10 ans, de 1972 à 1982, ces pêcheurs se sont divisés la somme de 2 180 859,00 $. L'interdiction de la pêche commerciale fut cependant levée en 1982 sur une section de la baie des Chaleurs et, en 1983, sur l'ensemble des eaux bordant la péninsule. Par contre, cette pêche fut supprimée de nouveau dès 1984.

L'interdiction de la pêche commerciale du saumon allait-elle sauver l'espèce? Il s'avère difficile de répondre à cette question même si l'on assiste à une certaine remontée des captures sur les rivières gaspésiennes au début des années 70.

Tableau 6

Captures de saumons sur les rivières gaspésiennes en 1971, 1972, 1973.

Années:	1971	1972	1973
Gaspésie:	2 086	5 962	6 749

Mais cette hausse des captures, n'est pas imputable uniquement à la fermeture des pêches commerciales en 1972, mais à un ensemble de facteurs qui sont tous interdépendants les uns des autres. Retenons à ce titre l'ensemencement intensif par les pisciculture de Gaspé et de l'Anse-Pleureuse, la construction de passes migratoires et de stations de piégeage sur les rivières Mitis, Madeleine, Matane et Rimouski, la recherche appliquée faite par le MTCP sur le saumon et son milieu de vie, la mise en place par le Ministère et la pêche contrôlée dans une dizaine de réserves sur les rivières à saumons de la région et la mise sur pied du Conseil du Saumon de l'Atlantique. À titre indicatif, mentionnons que le Conseil a effectué, de janvier 1969 à mars 1974, 386

études sur la réglementation de la pêche commerciale, la protection de l'espèce, l'administration des réserves gouvernementales, la location de territoires sur les rivières à saumons... etc. Et il va sans dire que toutes ces études réalisées en collaboration avec les différents services du MTCP seront une contribution capitale à la survie du saumon.

Dans cette même optique, le Ministère n'hésitera pas à adopter d'autres mesures parfois draconiennes pour protéger l'espèce. Ainsi en 1979, devant une baisse catastrophique des captures de 50% par rapport à 1978, le MLCP fermera la saison de pêche à compter du 5 août. Les rivières Saint-Jean, Port-Daniel, Patapédia et Cap-Chat furent fermées en totalité, alors que la Sainte-Anne le fut dans les secteurs amont et central et la Matane dans toute la partie en amont du barrage Mathieu-D'Amours. Cette décision qui a nécessité la compréhension des pêcheurs sportifs du territoire, a permis de modérer l'effort de pêche sur ces rivières particulièrement touchées par l'absence du saumon.

La gestion de la pêche sportive au saumon est une préoccupation constante du MLCP de l'Est du Québec. Que ce soit par l'action concertée du Service de l'aménagement et du Service de la conservation, que ce soit par la gestion des rivières à saumons et des réserves établies sur certaines rivières, que ce soit par les collaborations avec des groupes de citoyens qui assument la gestion de rivière, tout cela vise à permettre aux pêcheurs sportifs de pratiquer leur sport favori en conformité avec les objectifs de protection, de conservation et d'aménagement du saumon et des habitats fauniques que sont ces merveilleuses rivières du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie

La question des Amérindiens

Il est difficile de traiter du dossier du saumon en Gaspésie sans soulever la question des pêches amérindiennes. Depuis des siècles, le roi de nos rivières a eu une présence constante dans le mode de vie traditionnel des Micmacs de la péninsule. Au XIX^{e} siècle, le saumon a longtemps été l'objet de négoce. Avec les décennies, différentes législations, alliées à une diversification des activités économiques, ont amené les Amérindiens à pêcher pour des fins exclusives d'alimentation. Il en sera ainsi pendant une bonne partie du XX^{e} siècle, plus précisément jusqu'aux années 70.

À la fin des années 60, une vague de revendications prend naissance dans l'ouest des États-Unis et se concrétise, en 1968, par la formation de l'"American Indian Movement". Très rapidement, ce mouvement, qualifié de "Red Power" déferle sur l'Amérique blanche. En

février 1973, quelques 300 Sioux, détenant 10 otages blancs, occupent le village de Wounded Knee, dans la réserve de Pine Ridge, dans l'État du Dakota. Wounded Knee devient alors le symbole de cette agitation qui réclame la reconnaissance de droits, d'us et de coutumes que des siècles de domination blanche ont acculé à l'oubli et à l'assimilation. Ce petit village portera le flambeau de ce mouvement de contestation que des célébrités, comme l'acteur Marlon Brando, épauleront et étaleront sur 5 colonnes dans les journaux du monde entier.

Pendant ce temps, à la Baie James, les quelque 7 000 indiens Cris qui habitent cette immense région, voient leur oekoumène ancestral sérieusement menacé par le projet du siècle de Robert Bourassa. La situation des Cris apparaîtra alors à la face du Québec et malgré des actions en justice, les Amérindiens ne pourront faire interrompre la construction des barrages hydro-électriques. De longues négociations entre les Cris et l'État québécois aboutiront à la signature de la Convention de la Baie James. Ce traité qui prend l'allure d'un précédent dans les relations entre le Gouvernement et les populations autochtones, prévoit de substantielles compensations financières et l'attribution de vastes territoires réservés en exclusivité pour la pratique des activités traditionnelles amérindiennes.

En Gaspésie, entre temps, la mobilisation a gagné les groupes Micmacs et le focus se fera désormais sur la réserve indienne sise le long de la rivière Ristigouche. En ce début des années 70, le mouvement de contestation prendra la forme d'un effort de pêche beaucoup plus dynamique que par les années passées, ce phénomène coïncidant avec l'abolition de la pêche commerciale au saumon en 1972 et avec le développement d'un certain marché noir.

À cette époque, le gouvernement du Québec et le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche ont reconnu que les indiens Micmacs, en tant qu'entité et groupe social particulier, avaient un droit d'exploitation de la ressource saumon selon des modalités qui respectent leur ethnie et leur culture.

C'est pourquoi dans l'appréhension d'une pêche abusive, une entente est intervenue entre le MTCP et le Conseil de bande de Restigouche. Signé le 10 juin 1976, cette entente reconnaît aux Amérindiens le droit de pêcher le saumon avec des filets maillants, tout en respectant des quotas de captures, sur un territoire bien délimité de la rivière Restigouche.

Le lieu de pêche des autochtones a ceci de particulier qu'il représente la porte d'entrée d'un important réseau hydrographique. En effet,

tous les saumons qui se présentent au début de l'été pour remonter les rivières Assemetquagan, Humqui, Causapscal, Matapédia, Patapédia, Kedgwick et Ristigouche, passent obligatoirement par le chenal de la rivière Ristigouche où se fait la pêche amérindienne. Car toutes ces rivières se déversent les unes dans les autres avant de se jeter dans la Ristigouche et d'atteindre la baie des Chaleurs.

C'est ainsi que le 6 juin 1977, l'entente est reconduite pour une autre saison et 2 observateurs, un Amérindien et un agent de conservation du Ministère, sont nommés avec l'assentiment des deux parties pour assurer le suivi des activités. Mais une fois les quotas atteints, les Amérindiens refuseront cependant de lever leurs filets de la rivière. Le saumon était devenu le symbole de la contestation des indiens Micmacs de Pointe-à-la-Croix. Comme les ententes signées en 1976 et 1977 avaient été négociées de façon bilatérale entre les autochtones et le MTCP, le Ministère était alors en droit de s'attendre à ce que leurs partenaires respectent les règles du jeu. D'autant plus qu'une pêche abusive risquait fortement d'avoir des répercussions négatives sur la remontée du saumon non pas dans une, mais dans les 7 rivières qui constituent cet important réseau hydrographique essentiel à la reproduction du saumon.

Les trois années suivantes verront la conjoncture dégringoler abruptement. En 1978, le Conseil de bande refusa de signer l'entente et la pêche se fit sans aucune restriction. En 1979 et 1980, des négociations ont été entreprises entre les deux parties dans le but de parapher des conventions. Mais peut-on parler d'entente lorsque tous les observateurs sont unanimes à reconnaître que l'ensemble des clauses n'ont pas été respectées? Et c'est dans ce contexte que se présente l'année 1981.

La fonte des neiges a ravivé un climat déjà tendu. De part et d'autre, on partage de nombreuses frustations qui feront achopper les tractations annuelles, en particulier sur le nombre de jours hebdomadaires où la rivière se devait d'être libre pour laisser monter les saumons vers les lieux de frai. Pendant ce temps, les Amérindiens ont jeter leurs filets pour ne pas rater la courte période de montaison du saumon. La situation se dégrade rapidement, les esprits s'échauffent et les 9 et 10 juin 1981, plus de 200 agents de la paix investissent la réserve.

L'histoire et le recul du temps permettront peut-être un jour d'expliquer les dessous et les responsabilités de chacun dans cette intervention policière massive qui a maintes fois été décriée par la suite. Il ne s'agissait plus d'une simple question de pêche annuelle de saumons, mais beaucoup plus du choc de 2 cultures, du heurt entre le pouvoir

politique et la reconnaissance des droits immémoriaux et ancestraux de cette poignée de Micmacs qui, depuis 2 siècles, ont dû s'adapter aux exigences et aux politiques de l'homme blanc avec l'inquiétude perpétuelle de perdre racines et identité.

Le débordement de cette impétuosité conduira, au printemps 82, à la signature d'une nouvelle entente dans une atmosphère radoucie, comme si chacun avait compris que l'usage de la force ne pouvait être que sans issue. En y apposant sa griffe, le gouvernement du Québec s'engageait à dispenser aux Amérindiens de la formation sur la conservation de la faune et promettait pour le futur un programme de gestion de la pêche sportive des bassins de la Ristigouche et de la Matapédia dans lequel seraient impliqués les Micmacs.

De son côté le Conseil de bande acceptait la présence, sur la Réserve, de la Commission de surveillance de la pêche autochtone, un groupe indépendant mis sur pied pour l'occasion et présidé par M. Louis-Edmond Hamelin. Tout au long de l'été 82, la Commission a reconnu que les deux parties ont fait des efforts méritoires pour ne point envenimer la situation. Et, effet du hasard, les quotas de captures ne seront pas atteints, tout comme en 1983 d'ailleurs, alors que la surveillance fut exercée par une nouvelle Commission.

Si une certaine harmonie s'installe dans les relations entre la bande amérindienne de Restigouche et le MLCP, il en est de même au niveau des liens entre le gouvernement du Québec et les populations autochtones. Ainsi en novembre 1982, le front commun de tous les Autochtones du Québec a adressé une requête au Conseil des ministres dans l'espoir d'obtenir une reconnaissance officielle de leurs droits. Moins de 3 mois plus tard, le 9 février 1983, le cabinet péquiste, en faisant connaître sa position, fixait un nouveau cadre de discussions basé sur la reconnaissance des nations autochtones et sur la nécessité des relations harmonieuses avec elles. Ce nouveau cadre prenait la forme de 15 énoncés de principe dont les numéros 1 et 4 se lisent comme suit:

1.- "Le Québec reconnaît que les peuples aborigènes du Québec sont des nations distinctes qui ont droit à leur culture, à leur langue, à leurs coutumes et traditions ainsi que le droit d'orienter elles-même le développement de cette identité propre.

4.- Les nations autochtones peuvent exercer, sur des territoires dont elles ont ou auront convenu avec le gouvernement, des droits de chasse, de pêche, de piégeage, de cueillette de fruits, de récolte faunique et de troc entre elles; dans la mesure du possible, la désignation de ces territoires doit tenir compte de leur occupation traditionnelle et de

leurs besoins; les modalités d'exercice de ces droits doivent être définies dans des ententes particulières avec chaque nation" (28)

Et le 20 mars 1985, l'Assemblée nationale du Québec adoptait une résolution qui reprenait les grandes lignes de ces énoncés de principe et qui allait devenir la pierre angulaire de la politique du Québec à l'égard des Autochtones.

Dans ce contexte, les négociations menées en 1984 et 1985 entre le MLCP et la bande amérindienne de Restigouche ont été empreintes d'un climat d'attitudes positives et de respect de la ressource et du milieu naturel.

De part et d'autre, on s'était compris.

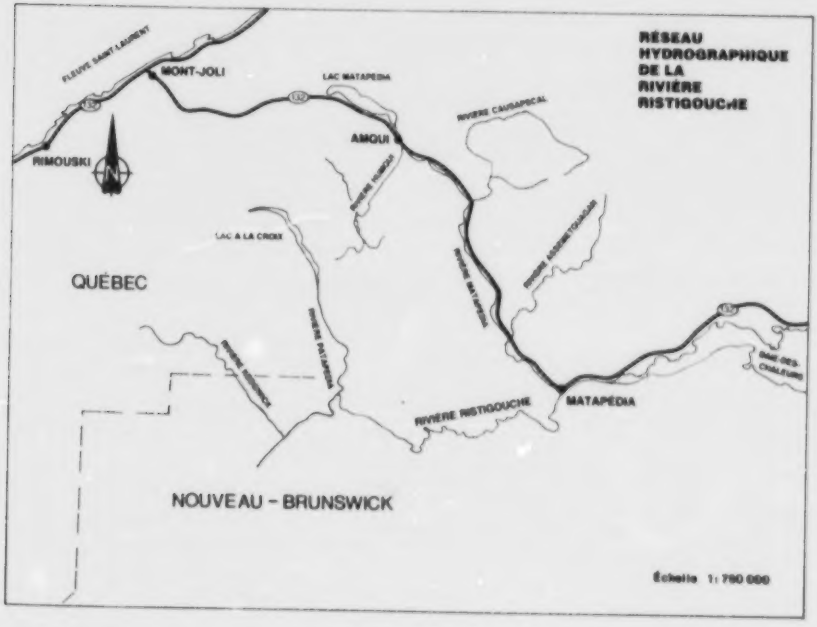

Tableau 7

Tableau des captures de saumons sur les principales rivières du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie entre 1964 et 1985

Rivières:	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Total
Matane (r):	770	755	597	1 050	300	580	961	141	988	1 092	882	750	945	1 118	1 435	593	2 052	1 305	749	163	670	616	18 512
Rimouski:	--	--	--	--	--	--	--	--	45	45	71	45	50	90	110	56	148	173	91	27	87	96	1 334
Ouelle:	5	50	--	--	--	75	--	62	95	100	29	28	30	40	65	90	90	201	29	34	102	66	1 191
Mitis:	21	21	28	32	17	0	20	6	20	10	7	3	8	41	75	47	137	120	199	46	69	90	1 017
Cap-Chat (r):	48	21	20	61	15	42	35	1	73	114	78	36	25	58	98	14	152	123	72	16	F	F	1 102
Sainte-Anne (r):	110	46	44	45	23	90	138	35	206	302	295	229	196	261	251	136	372	385	308	66	123	212	3 873
Madeleine:	15	31	81	8	11	14	33	19	49	74	95	71	68	163	201	56	195	395	181	53	139	79	2 031
Grande-Rivière:	71	69	78	139	30	178	105	48	120	97	93	64	41	386	187	57	386	293	172	114	133	276	2 844
Saint-Jean (r):	509	391	289	446	246	684	641	410	712	803	863	903	656	1 161	607	137	833	669	602	375	366	341	12 644
York (z):	190	135	144	262	130	336	286	123	375	353	450	431	336	814	540	176	769	652	137	393	448	423	7 903
Dartmouth (z):	108	44	75	95	41	136	108	65	144	253	255	217	225	186	352	85	599	276	437	149	174	244	4 268
Matapedia (r):	444	687	631	807	182	397	452	370	1 112	1 245	1 207	823	1 218	1 590	1 708	991	2 067	166	1 100	610	872	1 016	19 695
Restigouche (r):	1 682	2 086	1 243	1 365	205	440	429	215	809	752	1 332	679	774	1 923	1 259	434	1 970	1 887	1 015	688	568	n.d.	21 952
Cascapédia (r):	227	288	271	266	149	210	279	121	442	558	742	392	407	725	733	465	894	1 005	816	496	477	523	10 536
P.-Cascapédia:	94	68	40	58	16	15	32	4	28	83	79	45	57	38	35	47	289	261	233	119	145	103	1 889
Bonaventure:	1 292	664	506	481	143	581	703	377	599	778	726	619	729	683	394	315	902	922	729	690	537	557	13 927
Port-Daniel (r):	--	--	10	--	--	47	--	4-	14	6	1	1	3	0	0	16	62	10	7	0	F	F	181
Patapédia (r):	--	--	19	30	3	52	28	60	84	43	68	49	101	250	103	57	211	161	173	74	59	80	170
Total	5 636	5 356	4 076	5 145	1 511	3 830	4 250	2 061	5 915	6 708	7 273	5 385	5 869	9 527	8 153	3 772	12 128	9 004	7 050	4 313	4 969	4 722	126 653

1.- --: chiffres inexistants
2.- n.d.: chiffres non disponibles
3.- F : rivière fermée

Un cycle de vie peu ordinaire

Lorsque l'on essaie de s'imaginer un saumon, la première image qui nous vient en tête, est celle d'un magnifique poisson argenté, fringant comme pas un, qui se lance intrépidement à l'assaut de la rivière qui l'a vu naître. Mais avant que le saumon à livrée d'argent n'atteigne ce stade adulte, il aura traversé bien des étapes et parcouru bien des milles marins.

Le cycle biologique du saumon commence sous la forme d'un oeuf fertilisé enfoui dans un nid de gravier de quelques centimètres dans les eaux rapides et peu profondes d'une rivière. Après une période d'incubation de 160 à 200 jours, l'oeuf éclôt au début du printemps, libérant un alevin qui, au cours des 3 ou 4 semaines qu'il passera dans le gravier, se nourrira des réserves nutritives du sac vitelin qu'il porte à sa face ventrale. Les réserves épuisées, l'alevin de 3 centimètres émerge du gravier et débute sa vie de poisson.

Dépendamment des conditions de température et de nourriture, l'alevin atteint 9 centimètres à la fin de l'été et passe alors au stade de fretin. Grandissant rapidement au cours de l'été et très peu durant l'hiver, le fretin devient tacon ou saumoneau après 2 ou 3 ans dans la rivière. Sa taille mesure alors de 15 à 20 centimètres et il est maintenant prêt à regagner la mer. Au cours de cette dernière période, une série de transformations physiques donne au saumoneau sa fière allure argentée, alors que l'apprentissage des odeurs lui permettra de retrouver sa rivière natale après son séjour en mer. C'est ce qu'on appelle le phénomène de l'imprégnation olfactive selon lequel le saumon s'imprègne de l'odeur caractéristique de sa rivière natale qui lui servira de guide lors de son retour.

Entre le 15 mai et le 15 juin, à la faveur des crues printanières, le saumoneau descend la rivière, à reculons, se laissant porter par le courant, pour gagner la mer. Après un séjour dans l'estuaire pour s'habituer à l'eau salée, il navigue en bande le long des côtes, pendant quelque temps, avant de rejoindre le large en direction du Groënland où existent de véritables paturages marins fréquentés par les saumons d'Amérique et d'Europe. Cette abondance de nourriture le

fera croître rapidement puisque durant son séjour en mer, qui s'étend d'un à quatre ans, il passera de quelques grammes à 5, à 10 ou 15 kilogrammes.

Puis vient le signal du retour à la rivière natale pour entreprendre la remontée du cours d'eau qui l'a vu naître ou bien qui l'a vu grandir s'il est né en pisciculture. Poussé par on ne sait quel instinct, il refera le même chemin jusqu'à l'estuaire de "sa" rivière où il fera un bref arrêt pour se familiariser avec l'eau douce. Alors vers le 15 mai débute la montaison.

Les femelles les plus grosses, une dizaine de kilos après 3 ou 4 ans en mer, sont les premières à s'engager dans la rivière, suivies des saumons plus petits des deux sexes, environ 6 kilos après 2 ans en mer, et par la suite viennent les gros mâles dont la taille peut atteindre la quinzaine de kilos. À la fin de l'été, c'est au tour des "grilses" ou castillons, 2 à 3 kilos après un an en mer, à s'engager dans la rivière en direction des lieux de frai. Aussitôt la montaison entreprise, les saumons cessent de manger et il en sera ainsi jusqu'à la période de reproduction à l'automne. La montaison prend plusieurs semaines et elle est entrecoupée de périodes de repos dans les fosses dans l'attente des "coups d'eau" qui hausseront le niveau de la rivière et faciliteront le passage des cascades et des rapides. C'est à ce moment que l'on peut voir le saumon réaliser de véritables acrobaties qui témoignent d'une force et d'une énergie sans pareille.

À l'automne, sur les lieux de frai, le saumon passe par une série de transformations physiques. La femelle perd sa belle livrée argentée; le mâle devient rougeâtre alors que sa mâchoire inférieure prend la forme d'un crochet. On dit alors que les saumons prennent leur "livrée de noce".

Pendant que la femelle creuse son nid dans le gravier à l'aide de ses nageoires, les mâles se battent pour avoir le privilège de féconder les oeufs. Une fois la ponte effectuée, la femelle appelle le mâle dominant qui éjecte son sperme sur les oeufs en contractant son corps entier. Cette période de frai peut s'étendre sur plus d'une semaine, car la femelle peut faire plusieurs pontes successives. Une femelle de 5 kilogrammes peut pondre 8 000 oeufs. Mais de ce nombre, seu-

lement 500 écloront au printemps, 50 parviendront au stade du saumoneau et dévaleront la rivière et seulement 4 deviendront géniteur et reviendront se reproduire quelques années plus tard.

Après la frai, les saumons quittent les eaux peu profondes des têtes de rivières et reprennent le chemin de la mer. Mais ce retour sera fatal pour la majorité d'entre eux. En effet, amaigris, épuisés, n'ayant rien ingurgité depuis des semaines et des mois, beaucoup de saumons meurent dans la rivière même, alors que d'autres, tomberont sous la dent des prédateurs, une fois rendus dans la mer. Car seulement 8 à 10% des saumons referont un deuxième séjour en eau salée et par la suite effectueront un second retour à la rivière natale pour s'y reproduire de nouveau.

Le saumon a, depuis des siècles, exercé une fascination chez l'homme à cause de son cycle de vie, de sa combativité et de la force qu'il dégage. Même avant Jésus-Christ, les légionnaires romains des troupes de César qui s'en allaient attaquer la Gaule d'Astérix en passant par les Pyrennées, avaient remarqué les prouesses de sauteur du saumon et c'est pourquoi ils l'ont baptisé "Salmo Salar" qui signifie tout simplement saumon sauteur.

De nos jours, le roi de nos rivières étonne toujours. Ceux et celles qui l'ont vu attaquer les chutes et les cascades, vanteront la détermination de ce poisson. Le pêcheur sportif, quant à lui, encensera sa combativité et parlera avec respect et passion du saumon qui lui aura procuré tant de sensations, avant d'aboutir dans l'épuisette, après un combat royal. Au royaume des poissons, le saumon fait classe à part et sa noblesse lui confère depuis toujours le titre de roi de nos cours d'eau.

3.- UN COMPLÉMENT NÉCESSAIRE: LES PISCICULTURES

La première pisciculture au Québec et au Canada date de 1857 et fut mise en place par Richard Nettle, le surintendant des pêcheries du Bas-Canada à la demande expresse de Sir Étienne-Pascal Taché, un des futurs pères de la Confédération. Jusque là, rien de surprenant en soi. Mais il en est autrement lorsque l'on constate que cette première station piscicole a pignon sur rue dans un édifice sis au coin des rues Saint-Jean et Sainte-Ursule non loin du Vieux-Québec qui, à l'époque n'était pas tout à fait le Vieux-Québec.

Le choix de cet emplacement tranche singulièrement avec le site de l'Anse-aux-Cousins, sur les bords de la rivière Dartmouth dans la Baie-de-Gaspé, où le gouvernement du Canada entreprend la construction d'une pisciculture en 1873. D'installations modestes, la nouvelle station piscicole comporte un incubateur artificiel dans lequel éclôsent les oeufs de saumons et de truites de mer que l'on a prélevés et fertilisés par la capture en étang de géniteurs. Les premiers ensemencements se font sur la Dartmouth, la Saint-Jean et la York, soit les 3 rivières qui se déversent dans la baie de Gaspé. Car il faut dire qu'en cette fin du XIX^{e} siècle, il se fait une généreuse pêche au saumon sur

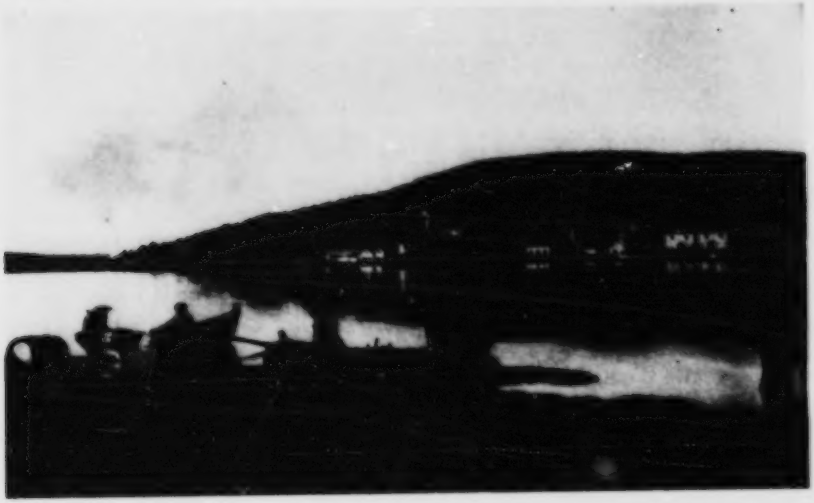

Pêcheurs de saumons sur les rives du bassin de Gaspé au tout début du siècle. L'effort soutenu de pêche au saumon avec des filets dans la baie de Gaspé a amené le gouvernement fédéral à y implanter une station piscicole dès 1873.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA-23848)

ces cours d'eau, vu le fait que les propriétaires riverains possèdent les droits de pêche avec leurs lots de grève. C'est d'ailleurs pour prévenir la disparition du saumon dans ces rivières que fut installée la pisciculture de Gaspé.

1902. La pisciculture de Gaspé inaugure de nouveaux établissements situés sur les berges du Hâvre de Gaspé avec des espaces plus vastes pour une production accrue, car les demandes d'ensemencement sont sans cesse croissantes. Ainsi, en 1911, Charles Lindsay qui a succédé à son père en 1910 et qui assumera la direction pendant plusieurs décennies, confirme dans son rapport avoir ensemencé au cours de la dernière année quelque 1 845 000 alevins de saumons dans les 3 rivières de Gaspé et note que les ensemencements réalisés au cours des années précédentes ont donné des résultats les plus satisfaisants et que "les pêcheurs à la mouche et aux filets firent de fructueuses pêches". (29)

C'est justement cette pêche aux filets qui deviendra source de problèmes lorsqu'en 1919, le gouvernement fédéral mettra en place un nouveau parc à saumons sur la rivière York non loin d'où se trouve la pisciculture actuelle. Mais les nombreux filets, tendus dans la baie et sur les rivières, empêchent bon nombre de saumons de remonter la rivière et d'atteindre le parc à saumons où plusieurs d'entre eux pourraient être détenus temporairement pour servir à la reproduction. C'est pourquoi, dès 1920, le gouvernement fédéral décide d'abolir, sauf 3 exceptions, tous les droits de pêche des propriétaires riverains dans la baie de Gaspé et sur les rivières qui s'y jettent. Les saumons pourront désormais avoir libre accès aux rivières et le parc à saumons pourra s'enorgueillir des plus beaux spécimens qui soient.

Du fédéral au provincial

En ce début des années 20, les pêcheries maritimes de l'est du Canada traversent une des pires crises de leur histoire. Il n'y a plus de marché, les prix se sont écroulés et les pêcheurs restent avec leurs captures sur les bras. Et comme le Québec réclamait depuis longtemps la juridiction sur ses pêches maritimes, le fédéral en profite alors pour céder à l'autorité québécoise tous les droits sur ses pêcheries maritimes. Nous sommes alors en 1921-1922. Et au nombre des nouvelles compétences québécoises se trouvent les piscicultures qui relèveront désormais du même ministère que la chasse et la pêche.

La construction, par le gouvernement du Québec, de la route de ceinture de la Gaspésie, au cours des années 20, rend désormais accessible l'ensemencement dans bon nombre de lacs et de rivières de

toute la région et les besoins se font pressants. C'est pourquoi au cours des années 30, la pisciculture prend un nouvel élan dans son développement.

En 1931, un nouvel établissement est érigé au fond du bassin de la rivière York, au lieu dit Saw Mill Creek, où avait existé un moulin à farine dès 1759, non loin du parc à saumons construit en 1919. Le principal avantage du nouveau site consiste en la possibilité de s'approvisionner en eau de source qui présente moins de variations de température et permet aux oeufs d'éclore plus vite. De plus, en cette même année, et signe des temps, la pisciculture acquiert un camion pour faciliter la distribution des alevins et des fretins de saumons et de truites. Car la station piscicole de Gaspé a maintenant une vocation régionale puisqu'elle dessert la plupart des rivières à saumons de la Gaspésie et de nombreux lacs à truites populaires auprès des pêcheurs.

Juste avant la deuxième guerre mondiale, l'établissement du Havre de Gaspé fait figure d'une autre époque alors que l'on procède à l'ouverture d'un bâtiment neuf à deux étages, bien aménagé et très moderne, sur le site de Saw Mill Creek qui devient le lieu de permanence des équipements et des installations de la pisciculture de Gaspé.

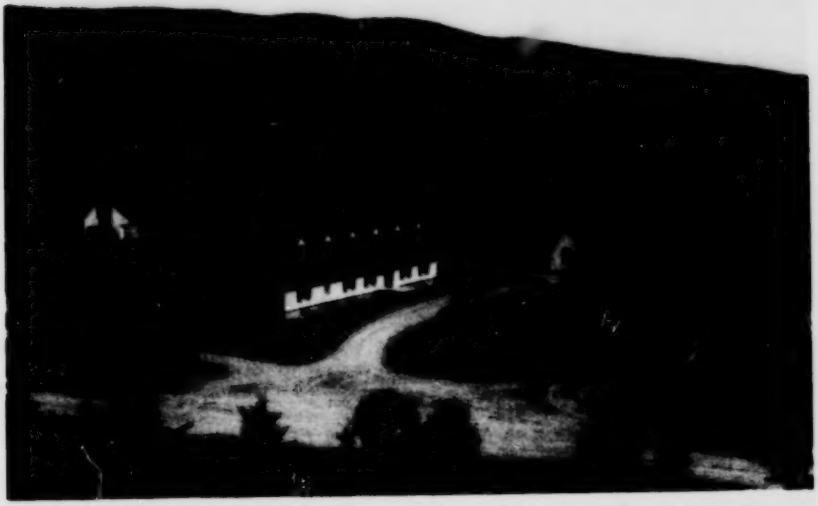

En 1946, la troisième station piscicole de Gaspé, construite au lieu dit Saw Mill Creek, au fond du bassin de la rivière York.
(Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

D'ailleurs, en 1940, le sous-ministre de la Chasse et de la Pêche, L.A. Richard, écrivait à propos de tant de modernisme: "La pisciculture de Gaspé est complétée et elle fait honneur à la province. Il peut y avoir aux États-Unis et en Angleterre des établissements plus considérables, mais il n'y en a pas de plus modernes". (30)

Ce modernisme de la fin des années 30, c'est l'utilisation d'une eau de source plus claire, plus limpide et mieux oxygénée; c'est aussi l'utilisation interne dans les bâtiments d'un système d'eau courante qui donne un approvisionnement d'eau tempérée et qui permet aux oeufs de truites et de saumons d'éclore plus vite. Ce même système permet également de nourrir le jeune poisson durant l'hiver, ce qui lui donne une croissance deux fois plus rapide qu'en rivière. Il s'ensuit alors des possibilités d'ensemencement beaucoup plus grandes.

En terme d'installations physiques, la fin de cette période verra le site recevoir un aménagement paysager et une maisonnette pour le gardien s'élever parmi les constructions dont l'architecture témoigne de la tradition québécoise. Avec ses édifices récents, ses étangs circulaires et ses bassins dans lesquels croissent les saumoneaux et les jeunes truites, ses bassins intérieurs dans lesquels fourmillent des milliers et des milliers d'alevins et de fretins, la station piscicole de Gaspé a maintenant le vent dans les voiles.

Améliorations et expérimentations

Dotée d'infrastructures modernes, la pisciculture de Gaspé entreprend avec les années de guerre une nouvelle phase de son développement placée sous le double signe de l'expérimentation et des améliorations techniques. La multitude de lacs et de rivières de cette vaste région exige un effort d'ensemencement de plus en plus grand, que ce soit pour les lacs et les rivières sur les terres de la Couronne ou pour répondre aux demandes des locateurs des clubs privés de chasse et de pêche.

Toujours dans cet objectif d'amélioration de la productivité, Charles Lindsay qui assume la direction de la station depuis 1910, tente en 1943-1944 des expériences sur la croissance de la truite dans le Troisième Lac et au lac Ross non loin de Gaspé. Dans chacun d'entre eux, plusieurs tonnes d'engrais minéraux sont déversés pour augmenter le potentiel de fertilité, alors qu'on y ajoute 1 000 fretins de truites. Dès la saison suivante, les captures de truites ont permis de constater une augmentation moyenne du poids de 64% pour les prises du lac Ross et de 26% pour le Troisième Lac, alors que plusieurs truites dé-

passent 7 livres. "Une étude très impressionnante" (31) de conclure B.W. Taylor, le surintendant provincial des pisciculture.

Une expérience semblable fut également entreprise à la pisciculture. Dans 3 étangs d'élevage, on a déposé 10, 30 et 50 parties par million d'engrais minéral de même que 100 alevins de truites dans chaque étang. À la fin de la saison, une fois les proportions calculées, le rendement de chaque étang équivalait respectivement à 65 livres, 70,5 livres et 121 livres de truites par acre. Alors que sur une année entière, un lac en général ne donne pas plus de 5 livres de truites à l'acre. Et quant au saumon, on caresse déjà le projet de produire des saumoneaux en moins de 1 an, mais ces expériences viendront plus tard au cours des années 60.

Au niveau de l'amélioration des infrastructures, l'année 1946 voit la mise en place d'un nouveau parc à saumons non loin de Maria dans la Baie-des-Chaleurs à l'embouchure de la Cascapédia, une rivière réputée pour la taille de ses saumons. Ce parc était anciennement exploité par le Grand Cascapédia Salmon Club qui s'en servait pour ses propres fins de pisciculture. Délaissé depuis le début de la guerre, le parc, une fois réaménagé, pourra contenir 200 saumons d'un poids moyen de 25 livres, alors que celui de Gaspé permet le séjour temporaire de 300 saumons adultes. L'effort conjugué des deux parcs permet de prélever à chaque automne quelques 3 millions d'oeufs de saumons qui seront fertilisés et incubés dans les bassins intérieurs de la pisciculture.

Parvenus au stade de fretins (poissons de 2 à 3 pouces), des milliers et des milliers de petits poissons, saumons ou truites, seront ensemencés dans les lacs et les rivières. Alors que dans le passé, l'ensemencement se faisait avec des alevins (poissons de 1 à 1½ pouces), de plus en plus au cours des années 40, on utilisera des fretins qui à cause de leur taille, ont plus de chance de survivre dans le nouvel habitat et rendent la pêche possible plus rapidement.

De plus, au cours de ces mêmes années, l'ensemencement commence à se faire à l'aide d'un avion. L'ensemencement des lacs par la voie des airs se fait principalement avec des hydravions qui lâchent leur cargaison d'alevins ou de fretins à une cinquantaine de pieds au-dessus du niveau de l'eau. Quant aux rivières à saumons, il a lieu au mois de mars afin de permettre aux avions de se poser sur les lacs gelés à proximité des têtes de rivières. Si le plan d'eau est libéré, l'hydravion s'y pose et les officiers du Département de la chasse et de la pêche transbordent les réservoirs d'alevins et de fretins qu'ils déversent dans les eaux gelées des rivières, en espérant que petits poissons deviendront

grands et qu'ils perpétueront la race à la grande joie des pêcheurs sportifs et du.....Service de la conservation du MLCP.

Un nouvel élan de modernisation

Pour le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, les années 60, c'est le BAEQ, l'Entente Canada-Québec et l'Office de Développement de l'Est du Québec qui gère les 411 $ millions qui seront dépensés dans le cadre de cette entente pour tenter de sortir la région de sa traditionnelle précarité socio-économique.

Au nombre des secteurs prioritaires de développement, la station piscicole de Gaspé fait partie intégrante de la composante développement du tourisme et du loisir/rivière à saumons, car elle a une influence directe sur la pêche en tant que loisir sportif.

La manne qui s'abat sur la pisciculture de Gaspé, entre 1968 et 1974, lui insuffle un nouvel élan de modernisme dont l'objectif premier est de doubler la capacité de production. Car avec les années, les de-

Le lac de la Grande-Fourche, à Saint-Hubert, dans le comté de Rivière-du-Loup, reçoit la visite du camion de la station piscicole qui y déverse des milliers de petites truites qui un jour feront la joie des pêcheurs sportifs.
(Photo: M. Roger Jutras, Rivière-du-Loup)

mandes d'ensemencement se font sans cesse croissantes à cause de différents facteurs tels que la démocratisation de l'accès des rivières du territoire, la rareté des ressources, le nombre grandissant de pêcheurs sportifs, sans oublier toutes les demandes provenant des locateurs de clubs de pêche. De plus, la station piscicole a, avec le temps, largement débordé sa vocation régionale et ensemence maintenant nombre de lacs et de rivières sis hors du territoire.

L'ajout d'un nouveau bâtiment et la transformation des méthodes de production d'après des expériences menées en Suède s'inscrivent dans la poursuite de cet objectif d'augmentation de la productivité. Nouveaux bassins, nouveaux étangs, nouveau système d'approvisionnement d'eau, asphaltage et terrassement complètent ces travaux majeurs alors qu'à Maria, le parc à saumons, pour retenir les géniteurs, est agrandi et refait entièrement avec une capacité de 250 saumons adultes dans le but de fournir annuellement les quelque 2 millions d'oeufs nécessaires aux nouvelles installations de Gaspé.

C'est dans cette même foulée d'investissements de l'Entente Canada-Québec que fut mise en place, au tournant des années 70, la pisciculture de l'Anse-Pleureuse sur le versant nord de la Gaspésie. En effet, après l'institution de réserves sur les rivières Cap-Chat et Sainte-Anne, les biologistes du Service de la faune se sont rapidement rendus compte que les populations de saumons y avaient décru d'une façon alarmante. Alors dans le but de relever le potentiel faunique, touristique et sportif de ces rivières, il fut décidé par le MTCP, en collaboration avec l'ODEQ, de construire une station piscicole pour approvisionner en saumoneaux la Cap-Chat et la Sainte-Anne. Le site de l'Anse-Pleureuse fut choisi en raison de la double proximité de l'eau salée et d'une rivière non polluée. Le début des opérations se fit à l'automne 73 avec une production annuelle prévue de 300 00 saumoneaux.

Entre 1968 et 1974, près de 2 millions $ auront été consacrés à ces trois projets de Gaspé, Maria et l'Anse-Pleureuse insufflant une bonne dose de dynamisme et de modernisme à ces trois unités indispensables à la pratique de la pêche sportive.

Une vocation parallèle

Et avant d'être relâchés dans les lacs et rivières, alevins, fretins, saumoneaux et petites truites auront fait la joie des visiteurs à la pisciculture de Gaspé. Et ce phénomène n'est pas nouveau. Dès 1932, le surintendant provincial des piscicultures, B.W. Taylor, note: "Notre établissement de Gaspé, y compris la pisciculture même, la station de pisciculture et le bassin à saumons, est considéré comme l'un des en-

droits intéressants dans ce district au point de vue du tourisme. C'est tellement vrai que quelques-uns des services de navigation ont inclus dans leur itinéraire régulier un voyage à ces endroits". (32)

Le mouvement était lancé et l'avènement du tourisme routier contribuera à accroître cette émergence de visiteurs. Pour beaucoup de gens de la région immédiate de Gaspé, la visite à la pisciculture a constitué pendant longtemps presqu'un véritable pèlerinage dans le cadre de la traditionnelle balade en auto du dimanche après-midi. Au moins une fois l'an, jeunes et moins jeunes avaient l'occasion de s'émerveiller devant la rapidité de déplacement des alevins ou le calme presque stoïque des saumons de grande taille du vivier. Sans oublier les cerfs de Virginie du petit parc que la sécurité du grillage semblait faire s'agiter avec encore plus de charme et de grâce. Ou cette distributrice de nourriture à poissons qui pour 5 cents donnait une pleine poignée de manger dans les petites mains de l'enfant qui n'en revenait pas de la voracité des saumoneaux et des truites.

Et sans publicité, la station piscicole de Gaspé a accueilli et accueille encore aujourd'hui, bon an, mal an, ses milliers de visiteurs et d'habitués de tout âge dans ce petit havre où la faune, la flore et l'environnement font un mariage des plus heureux.

À qui doit aller le foie de boeuf?

Les années de guerre, de 1939 à 1945, apporteront des chambardements au niveau du mode de vie et des habitudes acquises avec le temps. Même les alevins et les fretins de saumons et de truites de la pisciculture de Gaspé auront à subir et à s'adapter à ces changements.

En 1939, le foie de boeuf est la nourriture de base des alevins et des fretins élevés en pisciculture. Mais voilà, la guerre a amené le rationnement de la plupart des viandes, mais pas du foie de boeuf. Il s'en est alors suivi une demande de consommation beaucoup plus grande pour cet aliment à haute valeur nutritive, ce qui a entraîné une hausse des coûts de vente et une certaine rareté sur le marché.

Au niveau des piscicultures, cette question d'approvisionnement a pris l'allure d'un problème de conscience. Doit-on utiliser de grandes quantités de foie de boeuf pour les alevins et les fretins, alors que cet aliment peut être d'un secours précieux pour nombre de foyers?

Le surintendant provincial des piscicultures, B.W. Taylor, rapporte en 1943 que de nombreuses expériences ont été faites avec l'éperlan, le capelan, les viscères du thorax du mouton... etc dans le but de trouver un aliment qui conviendrait aux petits poissons d'élevage. Mais peine perdue, car aucun ne s'est avéré de qualité égale au foie de boeuf. Et le sous-ministre L.A. Richard d'ajouter:
"Nous éprouvons donc un certain scrupule à entrer en compétition avec notre population pour l'achat de cet aliment dont nous faisons une consommation considérable dans les piscicultures où nous élevons les fretins. Au surplus, c'est un article qui est devenu prohibitif pour les moyens mis à notre disposition. Dans les circonstances il est bien probable que nous soyons obligés de limiter considérablement notre production de fretins". (33)

Et c'est effectivement ce qui s'est produit. Au cours des années médianes de guerre, seulement 50% de la quantité habituelle de fretins put se nourrir de foie de boeuf. Mais cela ne dura pas, car les Québécois, tout comme aujourd'hui, ne s'étaient pas entichés du foie de boeuf. Au grand plaisir des alevins et des fretins.....

4.- LES RÉSERVES: CONSERVATION + SPORT + RÉCRÉATION

La notion de réserve remonte assez loin dans nos annales de chasse et de pêche. En effet, dès 1898, dans le rapport du Commissaire des Terres, des Forêts et des Pêcheries, l'inspecteur général de la chasse et de la pêche, H. de Puyjalon, avance l'idée de la réserve, une formule usitée en Europe, comme étant "une sorte de foyer de reproduction d'une surveillance facile et peu coûteuse, d'où rayonne chaque année un surplus qui repeuple les régions fatiguées". (34)

Cette vision de la réserve peut sembler aujourd'hui quelque peu restrictive, puisqu'elle s'attache uniquement à la protection des espèces fauniques. Mais elle n'en correspond pas moins aux préoccupations de cette fin du XIX[e] siècle, alors que les questions d'accessibilité et de récréation de plein air ne figuraient aucunement au tableau des priorités. Faudra attendre plusieurs décennies avant que de telles notions fassent la manchette.

Les réserves dans la mosaïque d'espaces protégés

Si aujourd'hui une réserve faunique est une réserve faunique et un parc de conservation, un parc de conservation, cela n'a pas toujours été ainsi et pendant de nombreuses décennies, les notions de parc et de réserve se sont amalgamées joyeusement dans le grand cirque des espaces protégés.

Le mouvement des parcs a commencé à la fin du XIX[e] siècle avec la création du Parc de la Montagne tremblante en 1894 et du Parc des Laurentides en 1895. Créés cependant comme des parcs et des réserves forestières, ces deux parcs se distinguaient de leurs homologues américains et canadiens par le fait qu'ils permettaient l'exploitation commerciale et industrielle des ressources. Pendant près de 40 ans, ces 2 parcs furent exploités, ni plus ni moins, comme des réserves de forêts, de chasse et de pêche.

À la fin des années 30, la deuxième vague de parcs entraîna la création des parcs de la Gaspésie et du Mont-Orford. Mais cette fois, l'autorité gouvernementale était bien décidée à les inscrire dans la véritable tradition de conservation et de préservation des parcs nationaux américains. Malgré ces nobles desseins, le Parc de la Gaspésie fut ouvert à l'exploitation forestière dès 1940 et à l'exploitation minière dès 1943. Incapable de dissocier la conservation et la préservation de l'exploitation économique des territoires protégés, le gouvernement du Québec, au début des années 40, a mis de côté le concept des parcs

pour se lancer dans la mise en place des réserves de chasse et de pêche, une formule qui allie la protection du gibier, l'exploitation réglementée de la chasse et de la pêche et l'exploitation minière et forestière.

C'est ainsi que, jusqu'à 1981, tous les territoires que le Ministère acquiert ou protège, sont englobés légalement sous l'appellation de réserve de chasse et de pêche. On y retrouve des rivières à saumons, des territoires de chasse et de pêche et même l'Ile Bonaventure et le site du Bic que le Ministère a acquis au début des années 70 et qui sont les préludes des véritables parcs de conservation. Mais dans le langage populaire, nombre de réserves portent le vocable de parc et c'est pourquoi, dans la littérature des années 50 et 60, il est question du Parc Matane ou de Parc Horton.

Et pour ajouter un peu plus de confusion, les années 60 sont la décennie des parcs routiers que le MTCP implante un peu partout dans l'Est et au sein desquels se côtoient, bras dessus bras dessous, les campings de Trois-Pistoles, Carleton ou Mont-Saint-Pierre et les Jardins de Métis... etc.

Ce n'est qu'après 1977 que la situation commencera à se clarifier véritablement. Cette même année, l'adoption de la Loi sur les parcs vint tracer le cadre de ce que devrait être un véritable parc de conservation. En 1981, les sites de Bic, de l'Ile Bonaventure, de Miguasha et du Parc de la Gaspésie reçoivent officiellement le titre de Parc de conservation. De plus en 1983-1984, l'adoption de la Loi de la conservation et la mise en valeur de la faune a consacré la priorité de la conservation et de l'aménagement de la faune et des habitats sur ces territoires que l'on connaîtra désormais sous le nom de réserve faunique.

Et quant aux parcs routiers, nombre d'entre eux sont allés rejoindre d'autres gestionnaires, en particulier les municipalités et la Société des établissements de plein air du Québec.

Et si on revenait aux réserves.

L'évolution d'un concept

Jusqu'en 1939, les territoires sous bail et les terres de la Couronne satisfaisaient la demande pour les activités de chasse et de pêche. Mais avec les ans, les requêtes pour la pratique de telles activités se sont faites de plus en plus croissantes. C'est pourquoi l'autorité gouvernementale n'a eu d'autre choix que de libérer de vastes territoires à l'intérieur desquels une réglementation appropriée régira l'exercice de la chasse et de la pêche.

Au point de vue légal, les réserves sont créées en vertu de l'article 65 de la Loi de la chasse qui autorise le Lieutenant-Gouverneur en conseil à "créer certaines réserves de pêche et de chasse dans les limites desquelles il pourra défendre complètement ou partiellement la chasse et la pêche ainsi que le port d'armes ou déterminer dans quelles conditions la pêche pourra y être faite ou le gibier pourra y être chassé, tué ou pris lorsque cela sera permis....". (35)

Voilà pour le cadre légal dans lequel s'insère l'objectif de conservation qui prévaut à la mise en place des premières réserves et qui vise à rationaliser l'effort de chasse et de pêche sur ces territoires nouvellement accessibles. Un souci d'aménagement est également lié à cet esprit de conservation et de protection des espèces fauniques. En effet, il est beau de préserver les espèces, mais encore faut-il que cette faune puisse bénéficier d'un habitat qui permette sa survie et sa reproduction. La mise sur pied du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, en 1963, priorisera ces nouvelles préoccupations d'études et d'expériences sur la faune et les milieux naturels.

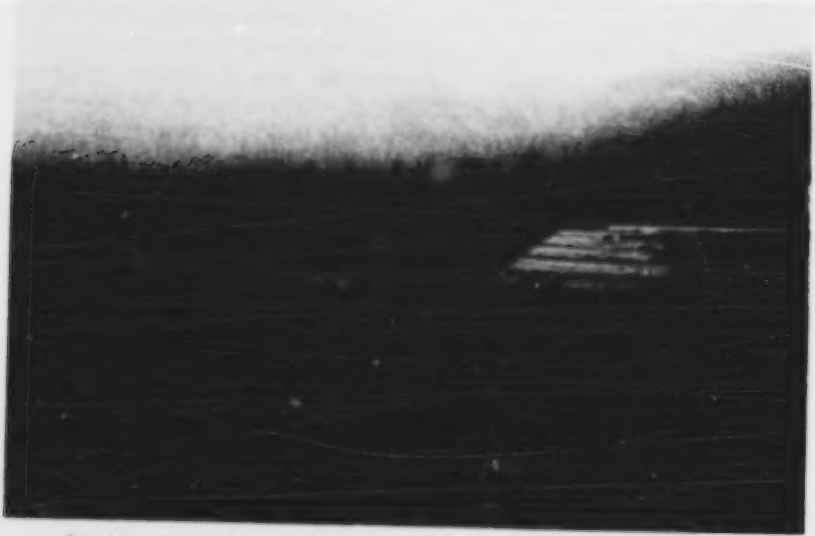

Ancien camp forestier dans la Réserve des Chic-Chocs. La dissociation de l'exploitation des ressources naturelles de la protection des espèces et des milieux naturels a toujours constitué un problème épineux à l'intérieur des réserves de chasse et de pêche.
(Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

Car depuis les années de guerre, le Québec a vu démarrer son industrie et une bonne partie de cette nouvelle production industrielle reposait essentiellement sur les richesses naturelles. Alors comment concilier ce développement économique et la conservation des espèces et des milieux naturels? D'autant plus que les parcs avaient failli à cette tâche. La création des réserves de chasse et de pêche fut le compromis mis de l'avant, car la formule permettait la protection et l'utilisation rationnelle de la faune, tout en laissant la porte ouverte au développement économique. Si le développement minier n'a jamais atteint des sommets dans l'Est, par contre l'exploitation forestière s'est faite sur une grande échelle. À l'intérieur des réserves, l'adoption de plans de coupe a parfois permis au Ministère d'obtenir la protection de certains habitats essentiels. Mais fondamentalement, personne ne niera qu'il s'agit là de vocations tout à fait contradictoires.

Au fil des ans, le nombre grandissant d'adeptes du plein air a amené les réserves à déborder de leur mission sportive pour intégrer un ensemble d'activités de plein air et ainsi élargir considérablement leurs vocations. Sentier pédestre, ski de randonnée, canotage, observation de la nature...etc figurent parmi ces nouvelles activités inscrites au programme des réserves pour répondre aux besoins des clientèles des années 70. La polyvalence atteinte par ces nouvelles vocations confirme le caractère d'accessibilité des réserves mises en place pour rejoindre l'ensemble de la population. Si la notion de réserve émise par H. de Puyjalon, à la fin du XIX^{e} siècle, n'était pas complètement fausse, on se doit quand même de reconnaître que l'évolution des mentalités et du concept des réserves a été bénéfique pour ces territoires dans lesquels se marient la conservation de la faune et de l'habitat, les activités sportives et la récréation de plein air.

Un p'tit tour d'horizon des réserves

Tout en poursuivant notre petit bonhomme de chemin, faisons une tournée rapide de la région de l'Est pour poser le pied, un peu comme Jacques Cartier, dans chacune des réserves de chasse et de pêche du territoire. Et si on commençait par l'extrémité est de la Gaspésie.

Voici en tout premier lieu la Réserve faunique de Port-Daniel. Située à peine à quelques kilomètres de la baie des Chaleurs et du village du même nom, cette réserve s'étend sur la rive est de la rivière Port-Daniel entre les 8^{ième} et 15^{ième} rangs. Alors que la rivière avait été instituée en réserve en 1948, c'est en 1953 que la réserve de chasse fut implantée officiellement par un arrêté en conseil. Trois agrandissements successifs porteront son territoire définitif à quelque 65 kilomètres carrés à

l'intérieur desquels on retrouve une dizaine de lacs pour la pêche à la truite. Depuis 1983, la chasse y est permise.

Toujours à l'extrémité de la péninsule, un petit arrêt à Gaspé nous amène à la réserve Baillargeon, une mini-réserve mise en place en 1967. Sise à environ 25 kilomètres de Gaspé, sur la route Gaspé-Murdochville, cette réserve ne couvre qu'une vingtaine de kilomètres carrés et c'est en 1971 que les pêcheurs sportifs y taquinèrent la truite dans ses lacs pour la première fois. Gérée pendant quelques années par le MTCP, cette réserve passe sous l'administration de la Société de Gestion des rivières York et Dartmouth à la fin des années 70 et devient alors une zone d'exploitation contrôlée.

À une centaine de kilomètres plus à l'ouest, en pleine brousse gaspésienne, se concentrent plusieurs réserves de grande dimension qui chevauchent les frontières du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie. Et l'une

En 1955, le lac Berry Mountain fait partie de la Réserve de la Rivière-Petite-Cascapédia. En 1971, dans le cadre de l'Opération Accessibilité, ce lac sera intégré à la nouvelle Réserve de Baldwin, au centre de la péninsule gaspésienne.
(Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

d'entre elles, et non la moindre, c'est la Réserve faunique des Chic-Chocs.

La création de la réserve Chic-Chocs, en 1949, s'inscrit comme un prolongement du Parc de la Gaspésie, institué 12 ans auparavant. En effet, cette nouvelle réserve se voit décerner un rôle de zone tampon entre le Parc et la bande littorale du fleuve dans le but de maximiser la protection du caribou et de ce site naturel exceptionnel qu'est le Parc de la Gaspésie. Tout comme ce dernier, la réserve des Chic-Chocs connaîtra une carrière assez mouvementée.

Avec ses paysages spectaculaires, la réserve se verra doter, au cours des années 50, de toute une organisation pour y accueillir les pêcheurs sportifs. Un total de 9 barrières contrôlent la circulation dans la réserve alors que 10 organisations de pêche réunissent 10 maisons de gardiens, 9 camps pour visiteurs, 2 salles à manger et toutes les dépendances. L'entretien d'une telle infrastructure nécessitait, en 1960, des déboursés de 96 663,59 $ alors que les revenus pour la même année n'atteignaient que 7 380,07 $. Une telle disproportion aura un effet négatif sur l'avenir de la réserve et entraînera un long déclin et le démantèlement graduel de son organisation.

Quant à la chasse à l'orignal, elle se fera à compter de 1961. Pendant 8 ans, seuls les chasseurs de la région de Gaspé-Nord auront le droit de participer au tirage au sort qui s'effectuait, à chaque automne, à Rivière-à-Claude. En 1969, le tirage fut étendu à tous les chasseurs de la province, pour une année seulement, car la chasse y sera interdite par la suite, pour ne reprendre qu'en 1984.

Depuis son implantation, les limites de la réserve des Chic-Chocs ont connu une véritable élasticité qui a modifié constamment ses frontières. Entre 1949 et 1966, pas moins de 11 arrêtés en conseil du gouvernement du Québec sont venus élargir ses limites. Celui du 19 janvier 1966 stipulait, entre autres, que la route Murdochville-Anse-Pleureuse constituait la limite est de la réserve dont la superficie atteignait désormais 818 kilomètres carrés.

Autre événement des années 60. En 1968, le ministère des Terres et Forêts crée la Forêt domaniale des Chic-Chocs qui couvre une bonne partie de la réserve et qui ouvrait la porte à l'exploitation forestière sur une grande échelle. Mais il faut cependant spécifier que la coupe de bois s'y faisait depuis 1946, alors que furent mis sur pied les premiers Syndicats forestiers dans Gaspé-Nord. D'ailleurs, dès 1953, l'exploitation forestière atteignait les limites du Parc de la Gaspésie. Durant ces mêmes années, prospecteurs de minerais et chercheurs de

pétrole sillonnent également la réserve à la recherche d'un Eldorado gaspésien.

Et lorsque viendront les années 70, le Parc de la Gaspésie prendra la vedette et laissera dans l'ombre la Réserve faunique des Chic-Chocs qui se contentera désormais d'être l'éternel contrefort du plus célèbre de nos parcs gaspésiens.

Heureusement, toutes les réserves de la région n'ont pas eu un destin aussi mouvementé que celle des Chic-Chocs. Si cette dernière coiffe le Parc de la Gaspésie dans sa partie nord, au sud, on retrouve une autre réserve qui a pour nom Baldwin.

L'existence de la Réserve faunique Baldwin est associée à la Réserve faunique de la Rivière-Petite-Cascapédia dont la mise en place remonte à 1945. Avec les années, toute une série de lacs, dont le Berry-Mountain, ont été inclus dans la Réserve faunique de la Rivière-Petite-Cascapédia dans le but de favoriser la pêche à la truite. En 1964, un arrêté en conseil officialisait ces agrandissements successifs et prohibait la chasse sur ces territoires. Et c'est en 1971, dans le cadre de l'Opération Accessibilité, que le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche implante officiellement la réserve Baldwin qui, sur une superficie de 229 kilomètres carrés, englobe la branche ouest de la rivière Petite-Cascapédia et le territoire environnant, dans le canton de Baldwin, en plein coeur de la Gaspésie. Passons maintenant à une autre réserve.

En 1976-1977, la fréquentation par activité des réserves de l'Est du Québec a atteint 84 370 jours-personne (il ne s'agit pas d'individus, mais du nombre de participation aux activités). De ce nombre, quelque 40 350 jours-personne ont été enregistrés à la réserve Matane. Est-il besoin d'en dire plus sur la popularité de cette réserve rendue célèbre par son potentiel faunique et ses paysages impressionnants. En 1962, la réserve est instituée par l'acquisition des concessions forestières de la Cie Hammermill. Après plusieurs modifications, elle héritera de ses frontières définitives en 1981 lors de la délimitation officielle du Parc de la Gaspésie avec qui elle partage une borne commune. Depuis cette date, sa superficie couvre 1 284 kilomètres carrés de territoire.

Deux ans après sa création, un arrêté en conseil fixe les conditions de chasse et de pêche à l'intérieur de la réserve et autorise dès lors la chasse contrôlée à l'orignal. À cause de la forte concentration de cette espèce animale, elle deviendra en quelques années la première réserve au Québec pour le nombre de demandes. Par exemple, en 1984, 4 904 demandes ont été faites pour avoir l'opportunité de devenir l'un des 77 groupes de 3 chasseurs accueillis à la réserve cette année-là. Donc,

Les camps de pêche et les conifères se miroitent avec joliesse sur les eaux quiètes du Lac Mont-Louis dans la réserve des Chic-Chocs.
(Photo: Collection Robert Castonguay)

inutile de dire que les chasseurs que le tirage au sort a désignés, comptaient parmi une minorité des plus chanceuses.

Mais la clientèle de la Réserve faunique de Matane n'est pas uniquement composée de chasseurs à l'orignal, mais aussi de campeurs, de chasseurs de petits gibiers, de cueilleurs de fruits sauvages, de pêcheurs sportifs, de motoneigistes, d'adeptes de la raquette et du ski de randonnée, sans oublier des milliers et des milliers de visiteurs que les 420 kilomètres de route de la réserve entraîneront à la découverte de sites montagneux grandioses et à l'observation d'une faune et d'une flore inégalées.

Située juste au sud de la précédente, la Réserve faunique de Dunière a la particularité d'être située sur des terrains privés appartenant à la New-Brunswick International Paper. C'est d'ailleurs à la demande de la compagnie qu'une réserve fut mise en place car elle ne pouvait plus contrôler la pression des chasseurs sur son territoire. Implantée en

1972, dans le cadre de l'Opération Accessibilité, la Réserve faunique de Dunière s'étend sur 553 kilomètres carrés et permet la chasse à l'orignal avec droit d'accès. Annuellement, elle attire bon nombre de chasseurs qui n'hésitent pas à rechercher les coins les plus reculés pour se mesurer à l'élan d'Amérique.

Et au nord de la Réserve faunique de Matane, non loin du fleuve Saint-Laurent, la Réserve faunique de Cap-Chat ouvre ses portes à la chasse aux gros et petit gibiers. Instituée en 1968, la Réserve faunique de Cap-Chat s'étend sur 121 kilomètres carrés. La présence dans ce secteur de cette réserve de même que la Réserve faunique de la Rivière Cap-Chat facilite grandement l'accessibilité de la chasse et de la pêche au saumon pour tous les sportifs préoccupés par la conservation de la faune.

En 1964, tout juste après la création du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, la Vallée de la Matapédia se voit doter de sa première réserve de chasse et de pêche, soit un territoire de près de 400 kilomètres carrés dont la frontière sud suit une bonne partie de la rivière Assemetquagan, un des tributaires de la rivière Matapédia. L'arrêté en conseil qui crée la réserve, ajoute cependant une particularité unique à ce territoire de chasse et de pêche. En effet, le texte légal spécifie que personne ne pourra pêcher, chasser, circuler ou séjourner dans la Réserve de Causapscal autrement que par l'intermédiaire d'un pourvoyeur, détenteur d'un permis du Ministère. Par contre, le Ministère se réserve le droit de fixer le nombre maximal de chasseurs et de pêcheurs qui pourront y avoir accès.

La Réserve de Causapscal fera partie intégrante du réseau des territoires du MTCP pendant près de 15 ans. En 1978, dans le cadre de l'Opération Gestion Faune, le Gouvernement du Parti québécois cède la gestion de la réserve à la Corporation d'exploitation des ressources fauniques de la Vallée de la Matapédia. La Réserve Causapscal sera alors incluse dans la ZEC Casault et sera sous l'entière responsabilité des hommes et des femmes de la Vallée.

Si l'expérience de la réserve Causapscal constitue un cas d'exception, il s'en trouve un autre sur le territoire dont le caractère singulier mérite de retenir notre attention. Sise au sud-ouest de Rimouski, la réserve Duchénier tranche sur l'ensemble à cause de sa formule de gestion dont la responsabilité est assurée par une corporation à but non lucratif composée de représentants d'associations de chasse et de pêche, des conseils municipaux des villages limitrophes et des Sociétés d'exploitation des ressources des Basques et de la Neigette.

Entreprise en 1976, cette expérience pilote d'aménagement intégré des ressources déboucha sur la création de la réserve en 1977 sur un territoire de 270 kilomètres carrés qui, jusque là, avait été loué à des clubs privés de chasse et de pêche. Ce territoire, très prisé par les chasseurs et les pêcheurs sportifs, regroupe la plus forte concentration de plans d'eau à haut potentiel faunique et halieutique que l'on puisse retrouver sur la rive sud du Saint-laurent. De plus, c'est un réservoir à potentiel très élevé pour le cerf de Virginie.

À l'intérieur des réserves fauniques, le sportif et l'amateur de plein air peuvent disposer de pavillons d'hébergement. En 1965, la Réserve faunique de Port-Daniel accueillait ces amateurs de la vie au grand air.
(Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

En collaboration avec les Services de la conservation, de l'aménagement et de l'exploitation de la faune du Ministère, la corporation de citoyens a vu à la réalisation d'inventaires biologiques et d'un plan d'exploitation forestière tant pour guider les interventions futures dans le domaine de l'exploitation forestière que pour préserver les espèces et la qualité des habitats fauniques. L'expérience se poursuit.

Un arrêt dans le Témiscouata nous amène à la réserve de Parke. Créée en 1934, devant la chute dramatique des espèces fauniques dans cette région, la nouvelle réserve porte le nom du canton dans lequel elle se trouve. Il en sera ainsi jusqu'en 1961, alors que la réserve se voit annexer la réserve de Pohénégamook, ce qui porte son territoire à 250 kilomètres carrés. Mais ce ne sera que pour un temps, car en 1973, la réserve reprend une dimension plus modeste et ses nouvelles frontières encercleront désormais une superficie de 73 kilomètres carrés à l'intérieur de laquelle, la chasse et le port d'armes sont toujours rigoureusement interdits.

Et en terminant, un petit saut à la Réserve Ixworth dans la région de Kamouraska. Mise en place en 1971, cette réserve ouvre ses portes aux pêcheurs mais défend toute forme de chasse à l'intérieur de ses limites. Elle est également un lieu d'accueil privilégié pour des fins éducatives et de plein air.

Et dans ce survol des réserves de la région, nombre de Bas-laurentiens auront sans doute remarqué le silence à propos de la Réserve faunique de Rimouski. Loin d'ignorer cet important territoire de chasse et de pêche, nous y consacrerons plutôt dans ces mêmes pages un bref récit sur les 3 décennies de son histoire.

Ces hommes des barrières

Lorsque l'on traite des réserves de chasse et de pêche, il est beau de parler de ces vastes territoires, de ces forêts giboyeuses qui se mirent nonchalamment sur les innombrables plans d'eau, de ces lacs aux formes les plus étranges, de ces rivières et ruisseaux sinueux qui logent de grands et petits poissons et de toutes ces espèces animales qui cohabitent avec une harmonie dont l'homme pourrait parfois s'inspirer.

Mais une réserve de chasse et de pêche, c'est encore beaucoup plus que cela. Au delà de cet environnement charmeur, les réserves ont une facette humaine que, trop souvent, nous avons malheureusement tendance à oublier. Cette présence humaine constante, outre celle des utilisateurs, c'est celle des gardiens de barrières de jadis, des gardiens de postes d'accueil d'aujourd'hui.

Lors de la création d'une réserve, que ce soit par le ministère de la Chasse et des Pêcheries ou par le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, l'une des premières interventions gouvernementales consistait à mettre en place des barrières aux différentes entrées de la nouvelle réserve. Et qui dit barrière, dit obligatoirement gardien.

C'est dans un décor sauvage, trahi uniquement par le ruban poussiéreux de la route, qu'étaient érigées barrière, maisonnette et dépendances qui rapidement devenaient, non pas uniquement un milieu de travail, mais un véritable milieu de vie. Et c'est dans ce cadre que se faisait le premier contact entre l'usager et la réserve.

En plus de collaborer avec les gardes-chasse, gardes-pêche et gardes-feu, le gardien de barrière exercait le contrôle sur la circulation à l'intérieur de la réserve et voyait à l'application des règlements particulièrement au niveau du transport et de l'utilisation des armes à feu. Pour ce faire, il inspectait les voitures et lorsque la chasse était interdite ou non en vigueur, il n'hésitait pas à "sealer" les armes à feu en guise de mesure préventive. Lorsque tout était correct, lorsque s'éteignait le traditionnel, mais obligatoire propos sur la température, le gardien reprenait son geste mille fois répété et ouvrait la barrière.

Si le chasseur ou le pêcheur daignait moindrement s'arrêter et lier connaissance avec le gardien, il pouvait accéder à une petite mine d'or de renseignements pratiques sur la réserve, ses lacs, ses coins de chasse et son gibier. Non pas le genre de renseignements que l'on pouvait retrouver dans les livres et sur les bancs d'école, mais plutôt ces petits tuyaux de grande pertinence qui s'acquièrent après 10 ou 20 années d'expérience alliée à un sens d'observation certain et à un goût profond, parfois passionné, pour la faune et la flore.

Et l'on a souvent vu dans le passé et encore de nos jours, se développer des liens d'appartenance entre le gardien et la réserve après des dizaines d'années de travail et d'attentes solitaires au milieu d'une nature sauvage. La réserve devenait alors "sa" réserve et chaque arbre, chaque animal, chaque coin d'eau devenait un peu une partie de lui-même, solidement intégrée dans sa vie d'homme et de gardien, dans sa vie de sédentaire des grands espaces.

Le royaume du cerf de Virginie: la Réserve faunique de Rimouski

Depuis plus de 30 ans, la Réserve faunique de Rimouski s'est acquise une réputation enviable de haut lieu de chasse, de pêche et de plein air qui a largement débordé nos frontières. Mais pour nombre de chasseurs sportifs, cette réserve représente toujours le temple du cerf de Virginie, un territoire de chasse où prolifère cet ongulé grâce à des principes éclairés de conservation mis de l'avant au cours des années 60 par le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Mais, aussi surprenant que cela puisse paraître, ce territoire a déjà été un paradis de l'orignal.

La chapelle Saint-Adrien, près du lac Côté, dans la réserve de Rimouski. Construite en 1952, elle avait été précédée d'une autre chapelle érigée en 1948 pour desservir les chasseurs et les pêcheurs des camps des environs. Par contre, les services religieux dispensés par le diocèse de Rimouski avaient débuté en 1942. Pendant 40 ans, de 1942 à 1982, l'abbé Gustave St-Pierre fut le responsable de cette desserte. Il y officia 1 220 messes.
(Photo: Mme Rita Chevron, Collection Archevêché de Rimouski)

C'est en effet l'attrait de la chasse à l'orignal qui, en 1880, amènera dans notre région un certain Colonel Winz qui se fera locateur d'un vaste territoire sur l'emplacement actuel de la réserve. Le Colonel fonde alors le Club Marguerite-Brook et jusqu'en 1939, le militaire et ses descendants s'adonnent presque exclusivement à la chasse à l'orignal.

À l'aube de la seconde guerre mondiale, la famille Winz laisse ses droits exclusifs de chasse et de pêche et le territoire revient aux terres de la Couronne. Profitant de cette occasion inespérée, des dizaines de chasseurs de la région forment toute une brochette de petits clubs privés qui se subdiviseront, avec l'accord du ministère de la Chasse et des Pêcheries de l'époque, l'ancien territoire du Marguerite-Brook. Et ainsi s'écouleront les années 40.

1952. Le Ministère met en place un embryon de réserve à environ 80 kilomètres au sud de Rimouski. D'une superficie de 54 kilomètres carrés, il donne le nom de Horton à la nouvelle réserve, du nom d'une petite rivière qui coule sur les lieux. Dès la première année, 80 chasseurs et 102 pêcheurs repartent de la mini-réserve avec 18 chevreuils et 4 800 truites. Mentionnons également que l'orignal, à cause d'un effort de chasse trop soutenu, a pratiquement disparu du territoire.

Un agrandissement minime en 1955 porte la réserve à 60 kilomètres carrés et en 1958, le Lieutenant-gouverneur en conseil sanctionne un arrêté en conseil qui crée officiellement la Réserve Horton dont la bénédiction en présence du ministre de la Chasse et des Pêcheries, le Dr Camille Pouliot, a lieu au mois d'août 1958. Entre-temps, le Ministère a vu à la construction des premiers établissements d'accueil pour les chasseurs et les pêcheurs.

Après ces débuts modestes, la décennie des années 60 sera marquée de moult changements et législations qui transformeront grandement les destinées de cette réserve. Pour bien situer le tableau politique, précisons que nous sommes en 1962, que le gouvernement libéral de Jean Lesage est au pouvoir depuis 2 ans et que c'est le député de Bonaventure, Gérard D. Lévesque, qui assume la direction du ministère de la Chasse et des Pêcheries qui, moins d'un

an plus tard, deviendra le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche.

Dès 1961, le Service d'aménagement de la faune du Ministère recommande d'élargir les frontières de la Réserve Horton dans le but de libéraliser et d'aménager les forêts et les lacs du territoire pour la chasse et la pêche sportive. Cette recommandation rencontre également les aspirations de nombreux citoyens et groupes de la région du Bas-Saint-Laurent qui militent déjà depuis quelques années pour qu'une telle intervention gouvernementale se fasse.

C'est donc en mars 1962 que le ministre Gérard D. Lévesque annonce officiellement le plan d'agrandissement qui, une fois réalisé dans son ensemble, portera les limites de la réserve de 60 à près de 700 kilomètres. Si cette déclaration ministérielle fait la joie des tenants de la libération du territoire, elle ne sera pas sans provoquer quelques remous chez la trentaine de locateurs de clubs privés de chasse et de pêche dont les territoires sont impliqués en tout ou en partie par la décision gouvernementale. Un mouvement de pressions politiques sera mis en branle et en dernier recours, une délégation de propriétaires de clubs envahira les bureaux du député provincial de Rimouski, Albert Dionne, pour lui demander des précisions sur les intentions du gouvernement Lesage quant à l'avenir des territoires sous location, car les baux de tous ces clubs étaient expirés depuis le 31 décembre 1961.

Mais ce sera peine perdue pour ces détenteurs de droits exclusifs de chasse et de pêche et la Réserve Horton connaîtra l'agrandissement prévu au cours des années qui suivront. Un dernier ajout de territoire en 1967 fixera définitivement l'aire de la réserve à 740 kilomètres carrés, soit le 1/7 de la superficie du comté provincial de Rimouski. Et en cette même année, par un arrêté en conseil, le conseil exécutif de la province change le nom de la Réserve Horton en celui de Réserve Rimouski. Cette décision se justifie par le fait que l'ancien nom, tiré de la rivière Horton, s'appliquait bien alors que la réserve n'avait qu'une soixantaine de kilomètres carrés. Mais depuis 1962, avec l'agrandissement du territoire, le nouveau nom correspond beaucoup mieux à la réalité géographique.

Forte de ses nouvelles limites territoriales, la Réserve Rimouski bénéficie de la faveur des gens de la région. Dans une conférence qu'il prononce à Rimouski en juin 1968, l'administrateur de la Réserve, M. Guy Hins, mentionne que l'année précédente quelque 6 000 personnes ont franchi les postes d'accueil et sillonné les 250 kilomètres de route alors que 28 000 truites ont été prises dans les 40 lacs sur lesquels on retrouve une centaine d'embarcations à la disposition des pêcheurs sportifs. Du côté de la chasse, l'année 1965 a vu 1 145 sportifs abattre 168 cerfs de Virginie. Et chasseurs et pêcheurs ont eu le loisir d'habiter dans les 23 camps qui peuvent recevoir quelques 125 personnes par jour. Si la chasse à la perdrix attire également bon nombre d'adeptes, la chasse à l'orignal, quant à elle, a été abolie en 1964 afin de permettre à l'espèce de refaire son cheptel qu'un effort de chasse abusif avait décimé par le passé.

Le poste d'accueil de Sifroi, l'une des deux entrées qui donnent accès à la Réserve faunique de Rimouski. De nos jours, les préposés à l'accueil ont remplacé les traditionnels gardes-barrières qui ont animé l'entrée des réserves pendant de nombreuses années.
(Photo: MLCP)

Au cours de ces années 60, la clientèle de la Réserve Rimouski est presqu'exclusivement constituée de chasseurs et de pêcheurs. Mais dès le tournant des années 70, comme dans l'ensemble des réserves du territoire, on assiste à une diversification des activités. En plus de la chasse et de la pêche, les secteurs du plein air et de la villégiature rejoignent de nouvelles clientèles friandes de grands espaces et d'air pur. Campeurs, cueilleurs de fruits sauvages, observateurs de la nature, véliplanchistes ou amateurs de tranquillité et de nature prennent place dans la gamme d'usagers de la réserve au même titre que les chasseurs et les pêcheurs, concrétisant par le fait même les postulats de polyvalence et d'accessibilité qui caractérisent ces territoires gouvernementaux.

Et c'est le 25 avril 1979 que la Réserve Rimouski devient officiellement, par arrêté en conseil, une réserve faunique. Dès lors, un accent particulier sera mis sur la conservation de la faune et toutes les interventions en terme d'aménagement et d'utilisation de l'espace seront désormais assujetties à ce grand principe fondamental de conservation de la faune et des milieux naturels.

Assise sur la frontière du Nouveau-Brunswick, la Réserve faunique de Rimouski réunit une faune et une flore d'une grande richesse et son statut de réserve faunique constitue un gage de prévention pour ceux et celles que la chasse, la pêche et la récréation de plein air intéresseront dans quelques décennies.

5.- CES HOMMES DES BOIS EN UNIFORME

1900. La guerre des Boxers fait rage en Chine. Français, Anglais, Russes, Américains, Allemands, Autrichiens, Italiens et Japonais se liguent et assiègent l'illustre Pékin pour y délivrer les étrangers. 1901. La reine Victoria d'Angleterre s'éteint après 64 années de règne alors que Théodore Roosevelt devient le 26ème président des États-Unis d'Amérique. 1901. Les femmes reçoivent le droit de vote en Australie.

Mais toutes ces grandes questions de haute politique internationale touchent-elles le garde-chasse et pêche qui, à la même époque, beau temps, mauvais temps, patrouille nos immenses contrées au coeur du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie? Métier d'une grande solitude, à pied et en raquettes plus souvent qu'autrement, sans ressource et sans moyen, le garde-chasse et pêche du début du siècle fait figure de parent pauvre dans l'organisation de la chasse et de la pêche. Est-il possible d'imaginer les conditions de travail de J.-L. Létourneau qui, en 1869, fut le premier garde-pêche de l'actuel territoire du Parc de la Gaspésie. Même si l'histoire n'a pratiquement rien transmis sur le sujet, il est permis de croire que cela devait être loin d'une sinécure.

En ces temps immémoriaux, l'autorité gouvernementale n'a ni les moyens financiers, ni les ressources humaines pour assurer une protection efficace du territoire québécois. Elle dispose bien d'une équipe restreinte de gardes-chasse et de gardes-pêche mais elle se doit surtout de compter sur le bon vouloir d'une multitude de bénévoles pour assurer la protection des espèces animales contre un braconnage intensif. Ils sont 20 au Québec en 1877. Ils sont 120 en 1885, mais plus de la moitié le sont "ex-officio" à titre d'agents des terres et des bois de la Couronne, alors que les 58 autres sont bénévoles. Ils ne servent donc "que pour la gloire".

Peu après le tournant du siècle, les effectifs ont considérablement augmenté puisque, comme l'indique le tableau 8, on dénombre 42 gardes-chasse et pêche dans les comtés de l'Est. Par contre seulement une dizaine tirent un revenu de cette occupation. Ce n'était donc pas le Pérou.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de voir le phénomène de location de droits exclusifs de chasse et de pêche prendre une aussi grande ampleur en ce début de siècle. En effet, les locateurs d'un territoire de chasse et de pêche s'engageaient obligatoirement à défrayer eux-mêmes les coûts de la surveillance de leur territoire.

Groupe de gardes-chasse et de gardes-pêche en entraînement lors des cours de formation dispensés, à compter de 1950, à l'École d'apprentissage en pêcheries à Grande-Rivière en Gaspésie. (Photo: Collection M. Roger Jutras, Rivière-du-Loup)

Tableau 8

Effectifs des gardes-chasse et des gardes-pêche dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie pour l'année se terminant le 30 juin 1908

Comtés	Noms	Entrée en fonction	Résidence	District	Salaire
Bonaventure	Alex Adams	6 février 1904	Moore's Settlement	Seigneurie Métis	Pas de salaire
	Percy Baker	26 juin 1900	Matapédia	Toute la province	Pas de salaire
	Alf. Boissonneau	Mai 1908	New Richmond	Comté Bonaventure	50,00 $
	Sam Cormier	1er avril 1905	Maria	Comté Bonaventure	50,00 $
	James Dea	Mai 1908	Port-Daniel	Comté Bonaventure	50,00 $
	Edmond Dea	22 août 1905	Port-Daniel	Comté Bonaventure	Pas de salaire
	Alfred Downs	25 juillet 1898	Matapédia	Toute la province	Pas de salaire
	Alfred-G. Falls	25 juillet 1898	Assemetquagan	Toute la province	Pas de salaire
	David Ferguson	30 octobre 1904	Dee Side	Seigneurie Métis	Pas de salaire
	John Ferguson	25 juillet 1898	Chaine de Rochers	Toute la province	Pas de salaire
	John Gillis	7 septembre 1898	Matapédia	Toute la province	Pas de salaire
	Adam Haley	25 juillet 1898	Matapédia	Toute la province	Pas de salaire
	Dan. Lawlor	25 juillet 1898	Matapédia	Toute la province	Pas de salaire
	Jos Nadeau	21 juin 1906	Saint-Jean Évangé.	Comté Bonaventure	Pas de salaire
	John-P. Pratt	25 juillet 1898	Flat Lands	Toute la province	Pas de salaire
	Daniel Prentice	5 août 1899	Matapédia	Toute la province	Pas de salaire

Gaspé	Timothée Auclair	8 avril 1905	Rivière-à-Claude	Cantons Christie et Duchesnay	50,00 $
	Keneth Coffin	13 décembre 1899	Mont-Louis	Comté Gaspé	Pas de salaire
	Cléophas Lemieux	3 janvier 1898	Mont-Louis	Comté Gaspé	50,00 $
	Jos Paterson	13 décembre 1899	Mont-Louis	Comté Gaspé	Pas de salaire
	Jos Simonneau	21 septembre 1905	Percé	Secteur Percé-Newport	50,00 $
Matane	Edmond Boudreault	2 octobre 1893	Causapscal	Partie est comté de Matane	Pas de salaire
	Léo Burdell	17 octobre 1903	Amqui	Toute la province	Pas de salaire
	Jean Côté	1er juillet 1905	Cap-Chat	District Cap-Chat	50,00 $
	Ignace Lavoie	1er août 1904	Amqui	District Cap-Chat	Pas de salaire
	Joseph Lemieux	28 novembre 1898	Méchins	Toute la province	Pas de salaire
	Arthur Roux	25 juillet 1892	Causapscal	Toute la province	Pas de salaire
	David Wyers	28 octobre 1904	Robinsonville	Toute la province	Pas de salaire
Rimouski	Christophe Cormier	30 octobre 1900	Pte-aux-Esquimaux	Comté Rimouski-Témiscouata	Pas de salaire
	Auguste Lepage	28 octobre 1899	Sainte-Blandine	Comté Rimouski	Pas de salaire
	Dugald Myles	6 février 1904	Ristigouche	Seigneurie Métis	Pas de salaire
	Ernest Ouellet	1er juin 1905	Saint-Fabien	Comté Rimouski	50,00 $
	Elzéar Pelletier	---	Saint-Gabriel	Comté Rimouski	50,00 $
Témiscouata	Thomas Bélanger	11 février 1901	Notre-Dame-du-Lac	Comté Témiscouata	Pas de salaire
	Georges Bourgoin	1er décembre 1901	Squatteck	Comté Témiscouata	Pas de salaire
	Paul Cloutier	1er décembre 1901	Notre-Dame-du-Lac	Comté Rimouski-Témiscouata	50,00 $
	Alphé Côté	1er janvier 1901	Isle-Verte	Comté Témiscouata	Pas de salaire
	Thomas Fraser	11 février 1901	Notre-Dame-du-Lac	Comté Témiscouata	Pas de salaire
	Ovide Lucas	11 février 1901	Notre-Dame-du-Lac	Comté Témiscouata	Pas de salaire
	Damase Pinette	11 février 1901	Notre-Dame-du-Lac	Comté Témiscouata	Pas de salaire
	Jules Pinette	11 février 1901	Notre-Dame-du-Lac	Comté Témiscouata	Pas de salaire
	Noël Pinette	11 février 1901	Notre-Dame-du-Lac	Comté Témiscouata	Pas de salaire

Inscrite dans un objectif de conservation de la faune, cette mesure apportait un certain support aux officiers de l'État puisqu'elle restreignait considérablement la superficie de territoires à surveiller.

Toujours est-il que, parallèlement à la croissance du phénomène des clubs privés, le département de la Chasse et de la Pêche a structuré une organisation pour la protection de la faune. Après des débuts placés sous le sceau de la modestie, ce n'est qu'avec les années 40 qu'il sera véritablement permis de tracer un tableau de la situation des gardes-chasse et des gardes-pêche dans la région de l'Est du Québec.

Le garde-chasse Roger Jutras en train de procéder à l'enregistrement d'un chevreuil abattu dans la région de Rivière-du-Loup, au début des années 50. L'uniforme que porte le garde-chasse, copié sur le modèle des Rangers américains, a été introduit au Québec à compter de 1937.
(Photo: Collection M. Roger Jutras, Rivière-du-Loup)

Un tableau en noir et blanc

Pourquoi un tableau en noir et blanc? Tout simplement qu'avec la quantité d'effectifs et les conditions de travail des gardes-chasse et des gardes-pêche des années 40, il serait assez difficile de tracer un tableau en couleurs.

Débutons avec les effectifs. Pour l'année 1940-1941, le tableau 9 présente la situation des effectifs oeuvrant dans les comtés de l'Est du Québec, avec en plus les salaires et les frais de voyage déboursés au cours de la même année.

Tableau 9

Effectifs des gardes-chasse et des gardes-pêche, salaires versés et frais de voyage pour 9 des comtés de l'Est du Québec pour l'année 1940-1941

Comtés	Effectifs	Salaires	Frais de voyage
Kamouraska:	4	996,25 $	479,10 $
Témiscouata:	5	1 435,00 $	766,02 $
Rivière-du-Loup:	5	1 852,50 $	920,55 $
Rimouski:	12	2 620,00 $	977,38 $
Matane:	7	1 975,83 $	700,52 $
Matapédia:	9	1 532,58 $	78,50 $
Bonaventure:	13	4 062,50 $	2 110,40 $
Gaspé-Nord:	9	2 257,50 $	763,17 $
Gaspé-Sud:	5	1 112,50 $	654,90 $
Total:	69	17 844,66 $	7 350,54 $

Ainsi un total de 69 gardes-chasse/gardes-pêche travaillent à la protection et à la surveillance des règlements de la faune dans toute la région. Avec une moyenne de 7,6 officiers par comté, on peut constater que les comtés de Bonaventure et Rimouski sont nettement au-dessus de la moyenne, alors que ceux de l'extrémité ouest ne l'atteignent pas. La superficie de ces comtés, Bonaventure et Rimouski, de même qu'un taux de braconnage plus élevé semblent expliquer ces différences. Pour les comtés de l'ouest, la proximité de Québec et la possibilité de recourir aux équipes volantes stationnées dans la capitale justifient le nombre de gardes-chasse et de gardes-pêche en place.

En ce qui a trait aux salaires, la moyenne s'établit à 258,56 $. D'après les statistiques de 1940, cette moyenne s'applique à la moitié des effectifs qui ont des revenus se situant entre 240,00 $ et 275,00 $ pour les 6 mois de travail. L'autre moitié regroupe les temps partiels qui sont en-dessous de la moyenne pour n'avoir travaillé que 2 ou 3 mois, et ceux qui ont assumé des postes d'inspecteur et de sous-inspecteur ou qui ont été à l'emploi du Département de la Chasse et de la Pêche sur une base annuelle, car en dehors des périodes de chasse et de pêche, le Département gardait un minimum d'effectifs pour assurer la surveillance du territoire. Ces salariés touchaient environ de 400,00 $ à 600,00 $ par année pour leur travail.

Quant aux frais de voyage, ils s'expliquent par l'utilisation des voitures personnelles pour fins de travail. Pour l'ensemble, la moyenne se

Depuis qu'elle a été inventée, la motoneige a toujours été fort précieuse pour la patrouille hivernale des gardes-chasse, épargnant ainsi de nombreuses heures de marche en raquettes dans les bois. (Photo: Collection Roger Jutras, Rivière-du-Loup)

situe à 147,01 $ mais l'échelle des sommes versées varie de 2,50 $ à 644,95 $. À noter cependant que sur les 69 gardes-chasse et gardes-pêche en fonction, 50 ont fait usage de leur voiture personnelle dans le cadre de leur travail.

Les fonctions d'un garde-chasse ou d'un garde-pêche au cours de ces années 40 ne pèchent pas par excès de polyvalence. C'est un métier difficile, exigeant, qui en plus ne s'exerce pas toujours dans des conditions idéales. Ces hommes des bois en uniforme sont bien souvent considérés comme de véritables policiers qui tels des chevaliers sans peur et sans reproche, mènent une lutte farouche contre les chasseurs et les pêcheurs illégaux, tout en brandissant fièrement et bien haut l'épée de la protection et de la conservation des espèces animales. Mais dans quelles conditions!

Dans son rapport de 1943, le surintendant provincial de la chasse et de la pêche, Charles Frémont, mentionne que sur les territoires affermés aux clubs privés pour fins de chasse et de pêche, il y a un gardien pour chaque 17 milles carrés, alors que sur les terres de la Couronne,

il y a un garde-chasse pour 1 000 milles carrés. C'est donc dire l'effort de patrouille auquel doit se soumettre le garde-chasse dans la réalisation de son travail.

Un exemple. En 1945, M. Hormidas Brière est garde-chasse dans le comté de Bonaventure et plus précisément dans le secteur Escuminac-Pointe-à-la-Croix. Dans son rapport d'octobre 45 qu'il fait parvenir au ministère de la Chasse et des pêcheries, M. Brière qui habite l'Alverne, rapporte avoir travaillé 21 jours au cours du mois. Il en a consacré 20 à la patrouille et une journée fut employée à la visite de camps de chasse dans son secteur. Six jours de patrouille avec sa voiture lui ont fait parcourir 110 milles sur des routes plus ou moins carossables en forêt, alors que 14 jours de patrouille à pied l'ont amené à marcher 184 milles de sentier pour une moyenne de 13,1 milles de marche par jour. Pour ses 21 jours en exercice, le garde-chasse Brière a totalisé 225 heures de travail, ce qui représente une moyenne quotidienne de plus de 10 heures de travail.

À compter de 1953, les officiers de la protection de la faune effectuent de la patrouille aérienne. Sur la photo, les gardes-chasse Léon Roger et Wilfrid Desjardins, sur le lac Témiscouata, en compagnie du pilote et de l'avion de la compagnie Trans-Gaspésien Aérien de Gaspé.
(Photo: Collection M. Jean-Pierre April)

Il ne s'agit donc pas d'un métier de tout repos qui exige beaucoup au niveau de la disponibilité et de la bonne forme physique. Longues heures de travail, territoire immense et salaire moyen caractérisent donc le travail des officiers du Département de la Chasse et de la Pêche au cours de ces années 40.

Et lorsqu'il effectue de la patrouille routière, le garde-chasse utilise sa voiture personnelle. Dans quel contexte cela se fait-il? Un exemple. Au milieu des années 40, M. Edmond Gauthier de Grand Cascapédia est garde-chasse dans ce secteur du comté de Bonaventure et le 23 mai 1946, M. Gauthier signe avec le ministère de la Chasse et des Pêcheries une convention pour l'utilisation de son véhicule personnel.

Selon cette entente, le garde-chasse aura la responsabilité des coûts de roulement et d'entretien de son véhicule dans l'exercice de ses fonctions officielles. M. Gauthier devra également mettre son véhicule en disponibilité pour le transport en tout lieu de tout autre officier du Ministère lorsque des raisons de travail l'exigeront. Il devra enfin assumer les frais d'une assurance de 1 000.00 $ pour dommages matériels à autrui et une autre de 5 000,00 $ minimum pour responsabilité légale en cas de lésions corporelles ou mortalité.

En retour, M. Gauthier recevra du Ministère un montant annuel de 350,00 $ répartis en 3 versements de même qu'une allocation de 5 cents pour chaque mille parcouru au travail. Et nombre de mauvaises langues ajoutaient à l'époque que certains gardes-chasse avaient une propension à effectuer de très grands détours lorsqu'ils étaient en patrouille.....

Et un dernier exemple. Ainsi lorsqu'il est engagé comme assistant-garde-chasse le 2 février 1949, M. Stanislas Arsenault de St-Elzéar, dans le comté de Bonaventure, se voit attribuer tout ce comté comme territoire de travail avec en plus une juridiction dans le comté de Gaspé-Sud. Son salaire est fixé à 50,00 $ par mois et il relève, comme tous les gardes-chasse et gardes-pêche de la Gaspésie, de M. Étienne Poirier, l'inspecteur de district. Et le contrat d'engagement de M. Arsenault stipule bien que l'emploi peut prendre fin n'importe quand, "au bon plaisir du Ministre". (36) Car la sécurité d'emploi est loin d'être une chose acquise durant ces années d'après-guerre. Engagement, promotion et mise à pied demeurent à la discrétion du ministre de la Chasse et de la Pêche et beaucoup se rappelleront ces grands bouleversements de personnel qu'engendraient les changements de gouvernement en ces époques pas si lointaines.

Dans l'opinion publique, gardes-chasse et gardes-pêche n'ont pas une réputation très enviable, car plus souvent qu'autrement ils sont considérés comme des policiers déguisés qui cherchent par tous les moyens à prendre les gens en défaut. Il faut mentionner pour expliquer cette impopularité que les gardes-chasse et les gardes-pêche se sont donnés certains moyens d'actions pas très prisés par les chasseurs et les pêcheurs illégaux et par la population en général. Ainsi, depuis 1941, un changement à l'article 42 de la Loi sur la pêche permet au garde-pêche de saisir les rets, filets, seines ou autres engins de pêche à proximité d'un lac ou d'une rivière sans attendre que ces engins aient servi à des fins illégales. De plus, une autre modification, dans la même loi, permet de punir les personnes qui ont sciemment donné de faux renseignements aux gardes-chasse ou aux gardes-pêche.

En 1962, les agents Léonard Gagnon, Roma Gagnon, Gonzague Dugas et Gabriel Lévesque, devant l'église de Sainte-Anne-des-Monts, avec des quartiers d'orignaux saisis dans la maison d'un braconnier de Saint-Bernard-des-Lacs.
(Photo: Collection Léonard Gagnon, Sainte-Anne-des-Monts)

Mais la mesure la plus impopulaire est certes le taux de 50% que le garde-chasse et le garde-pêche pouvaient percevoir sur les amendes qu'ils imposaient. Cette pratique qui ne sera abolie qu'en mai 1961, a contribué grandement à maintenir cette réputation selon laquelle gardes-chasse et gardes-pêche n'étaient bons qu'à "plaquer" des infractions et à soutirer des amendes.

Mais l'histoire des gardes-chasse et des gardes-pêche des années d'avant la Révolution tranquille n'est cependant pas uniquement constituée de points négatifs. Au tableau des réalisations positives, il ne faudrait certes pas oublier le début des cours de formation pour les officiers du Département de la Chasse et de la Pêche.

C'est en mai 1950 que le ministre de la Chasse et des Pêcheries, l'Honorable Camille Pouliot, convie tous les gardes-chasse, les gardes-pêche et les gardiens de clubs privés à des cours qui seront dispensés du 19 au 31 mai à l'École d'apprentissage en pêcheries à Grande-Rivière en Gaspésie. Au programme, on a prévu toute une série de cours qui permettront à ces hommes d'acquérir une foule de connaissances sur la pratique de leur métier et sur le milieu dans lequel ils l'exercent.

Au nombre des personnes invitées à dispenser la formation, mentionnons la présence du surintendant provincial de la chasse et de la pêche, M. Charles Frémont, qui traitera des lois de chasse et de pêche et de l'aspect légal des infractions; de l'assistant-surintendant, M. Jean Duguay, qui expliquera le rôle économique de notre faune et de la nécessité d'une sage conservation; de M. Raymond Cayouette, ornithologue au Zoo de Québec qui parlera des oiseaux de la région; de M. Jean Boulanger qui parlera des poissons; de M. Charles Lefrançois qui enseignera les modalités d'exécution dans les enquêtes et de la discipline obligatoire dans ce métier; de M. Armand Tremblay qui donnera le cours sur les animaux à fourrure et enfin de M. Étienne Poirier, le chef du district de la Gaspésie qui discutera des questions d'intérêt régional.

Avec la polyvalence des sujets traités, gardes-chasse et gardes-pêche seront ainsi mieux outillés pour répondre aux exigences de leur travail. Dans son rapport de 1952, Charles Frémont s'attarde sur cette formation qui se donne déjà depuis 3 ans. Parmi les aspects positifs, M. Frémont introduit l'éducation du public, une notion pratiquement inconnue jusque là et qui avec les années, deviendra une des priorités d'action de nos gardes-chasse et de nos gardes-pêche.

Et avant de clore cette période des années 50, mentionnons les débuts en 1953 de la surveillance aérienne du Bas-Saint-Laurent - Gas-

pésie. Dans son édition du 12 février 1953, l'**Écho du Bas-Saint-Laurent** note que le ministre de la Chasse et des Pêcheries vient d'autoriser cette pratique dans la région avec un avion de la compagnie Trans-Gaspésien Aérien de Gaspé et que les chefs de district, Adalbert Gagnon de Rimouski et Étienne Poirier de Gaspé, participent à ces vols de surveillance en compagnie de leurs meilleurs gardes-chasse. Cette surveillance aérienne s'effectue principalement au cours de l'hiver et permet le survol des ravages d'orignaux et de chevreuils pour déjouer rapidement les sombres desseins des braconniers. Et viennent les années 60.

Le Premier Ministre du Canada, l'Honorable Lester B. Pearson, et son épouse, faisant les frais d'une vérification avec MM. Romuald Jolicoeur et Billy Moore, au club Indian House, sur la rivière Ristigouche.
(Photo: Collection Romuald Jolicoeur, Nouvelle)

Un métier en pleine évolution

Le tournant des années 60 constitue une ère de chambardements profonds dans presque tous les secteurs d'activités au Québec et la chasse et la pêche n'y font pas exception. Un engouement sans précédent pour ces "nouveaux" sports font hausser, entre 1955 et 1965, la vente des permis de pêche de 75% et celle des permis de chasse de 96% pour l'ensemble de la province. Parallèlement à cette augmenta-

tion, une réorganisation administrative entraîne la création du Service de la faune en 1961, la mise sur pied du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche en 1963 et cette même année, l'ouverture du bureau permanent du Service de la protection dans le district de Rimouski.

La coordination du travail des gardes-chasse et des gardes-pêche du Bas-Saint-Laurent relève alors de ce bureau dont l'inspecteur en chef est M. Victor Landry. Cette structuration du service dans la région mettra graduellement un terme aux équipes volantes qui venaient de Québec pour participer et prêter main forte aux officiers de la région dans le cadre de certaines opérations de protection de la faune.

Mais peu après l'implantation du bureau du Service de protection de la faune à Rimouski, 2 innovations majeures viennent faciliter grandement le travail des gardes-chasse et des gardes-pêche. Ces nouveautés sont l'adoption d'un système de télécommunications et l'utilisation d'une flottille de véhicules identifiés au nouveau ministère du Tourisme, Chasse et Pêche.

Avant 1963, toutes les communications internes à l'intérieur du Service, entre les gardes ou avec l'autorité, devaient se faire de vive voix. Il s'ensuivait inévitablement des pertes de temps considérables qui entravaient souvent la vitesse de déroulement des dossiers. C'est dans la région de la Vallée de la Matapédia et de la Réserve Matane que furent tentées les premières expériences d'utilisation des appareils individuels de télécommunications.

L'amélioration de l'efficacité du travail des gardes-chasse et des gardes-pêche fut telle que le système se répandit rapidement dans toute la région. En 1966, le colonel Georges Sévigny, le directeur provincial du Service de la protection de la faune et ancien directeur de la Citadelle de Québec, notait que l'introduction de la communication sans fil avait permis de briser le sentiment d'isolement et avait ajouté une confiance accrue chez la majorité des gardes-chasse et des gardes-pêche du Service.

L'efficacité du travail s'est également accrue, note M. Sévigny, avec l'utilisation d'une flotte de véhicules identifiés au MTCP, car selon lui, l'achat de véhicules par le Ministère s'est révélé rentable tant au point de vue du rendement que sur les coûts. Et pour rendre à César ce qui revient à César, c'est à la région de l'Est du Québec que revient la palme d'avoir institué cette formule de transport pour les officiers du Service de la protection. L'on se rappellera, qu'auparavant, chacun se servait de son véhicule personnel dans l'exercice de ses fonctions en retour d'une compensation financière. Mais ce système ne s'avérait pas

d'une perfection à toute épreuve et l'on sous-entendait parfois que tel ou tel évitait les mauvaises routes pour ménager sa voiture.

C'est M. Victor Landry, l'inspecteur en chef du Service de la protection dans le district de Rimouski, qui fut l'instigateur de cette formule de véhicules gouvernementaux, formule qui allait rapidement déborder la région pour recevoir une application dans l'ensemble des districts du Québec.

Avec en main de meilleurs outils de travail, les gardes-chasse et gardes-pêche des années 60 font face à une meilleure crédibilité populaire. Il faut dire que depuis mai 1961, ils ne perçoivent plus 50% des amendes imposées; ce qui fait taire nombre de mauvaises langues qui les accusaient de semer des amendes à tout vent pour arrondir leurs fins de mois. De plus, la formation a été structurée et mieux planifiée avec l'ouverture de l'École d'entraînement des gardes-chasse et gardes-pêche en septembre 1960. Tous les candidats de la province reçoivent désormais le même cours d'une durée de 4 semaines.

Depuis septembre 1960, les nouveaux gardes-chasse et gardes-pêche reçoivent une formation de 6 semaines aux quartiers généraux du Service de la protection sur la rue Turnbull à Québec. Dans la promotion de 1963, on reconnaît MM. Robert Castonguay de Rivière-à-Claude, René Proulx de Rimouski, Charles Fortin de Gaspé, Roger Jutras de Rivière-du-Loup et Romuald Jolicoeur de Nouvelle. (Photo: Collection Romuald Jolicoeur, Nouvelle)

Enfin l'embauche de nouveaux officiers passe maintenant par la Commission de la Fonction publique du Québec qui a passablement resserré les exigences pour l'attribution des postes. Ainsi à l'automne 65, la Commission tient un concours pour trouver des nouveaux gardes-chasse et gardes-pêche. Sur les 596 applications reçues au niveau provincial, seulement 37 candidats ont réussi les examens oraux et écrits. La connaissance du député du comté n'est maintenant plus le gage pour obtenir un poste au Service de la protection de la faune et l'image populaire de ces hommes des bois en uniforme en sera rehaussée de beaucoup. Et c'est dans ce contexte qu'a pris racine la conception moderne de l'agent de conservation d'aujourd'hui.

Mais avant d'en arriver à l'ère contemporaine, un coup d'oeil sur le tableau 10 permet de brosser le portrait du Service de protection de la faune dans les districts de Rimouski et de Gaspé.

Tableau 10

Effectifs, équipements et patrouille des gardes-chasse et des gardes-pêche dans les districts de Gaspé et Rimouski au 31 mars 1965

Effectifs	**District de Gaspé**	**District de Rimouski**
Inspecteur-chef de dist.	1	1
Inspecteur de district	1	-
Sous-inspecteurs	3	3
Gardes-chasse/pêche	24	10
Employés de bureau	2	1
Surnuméraires	35	50
Gardiens de parcs	27	14
Équipements		
Familiales	2	-
Camionnettes	-	2
Jeep	1	-
Motoneiges	9	4
Chaloupes	5	7
Moteurs	5	7
Poste de radio	1(Wakeham) 1(Riv.-à-Claude)	1(Rimouski)
Patrouille 1964		
Pied/raquettes	23 371 milles	7 027 milles
Avion	31 heures	25 heures
Bateau	1 426 milles	984 milles
Auto-train-taxi	496 643 milles	397 922 milles

Précisons en terminant que le district de Gaspé couvre une superficie de 7 000 milles carrés alors que celui de Rimouski s'étend sur 5 700 milles carrés. Par contre, en 1966, ce dernier s'agrandira substantiellement suite à l'annexion des comtés de Rivière-du-Loup, Témiscouata et Kamouraska. En plus de son bureau principal, chaque district possède un bureau de sous-district, soit Rivière-à-Claude pour Gaspé et Matane pour Rimouski. Voilà, fermons maintenant la porte sur les années 60.

Vers une nouvelle définition de tâches

Pendant de nombreuses décennies, gardes-chasse et gardes-pêche ont axé leur travail sur la protection des animaux eux-mêmes en pourchassant les adeptes du braconnage. C'est alors que des règlementations ont été mises en vigueur pour régir l'exploitation des ressources par la chasse, la pêche et le piégeage des animaux à fourrure. Mais avec les années, on se rendit compte que la principale menace pour la survie de la faune n'était pas nécessairement le braconnage, mais peut-être toutes les pertes d'habitats naturels causées par les modifications de l'homme sur son environnement. Il fallait désormais protéger les milieux naturels autant que les espèces elles-mêmes. Pour remplir cette mission, le Service de la faune fut créé en 1961. Dès lors une collaboration étroite s'établit entre ce dernier et le Service de la protection.

Au fil des ans, l'élargissement du concept de la protection des espèces et des habitats amena une reformulation des objectifs qui impliquait une visée à long terme. La faune se devait d'être non seulement protégée, mais aussi conservée pour les générations futures, alors les habitats fauniques, devant les détériorations, avaient un besoin grandissant d'être aménagés et non uniquement protégés. Dans le cadre de cette redéfinition des objectifs, les Services de la faune et de la protection devinrent les Services de l'aménagement et de la conservation de la faune au début des années 70.

Dans ce contexte, les traditionnels gardes-chasse et gardes-pêche devinrent des agents de conservation avec un mandat élargi pour répondre aux nouveaux impératifs mis de l'avant par l'aménagement et la conservation de la faune et des habitats fauniques. Du rôle répressif de policier, l'agent de conservation est devenu un éducateur, un intervenant de prévention, bref un agent de changement.

Certes l'agent de conservation a conservé dans ses tâches la surveillance de l'application des lois et règlements qui régissent le patrimoine faunique. Mais l'agent est loin d'être ce sbire tatillon à la recher-

che constante d'éventuels coupables. Si cette réputation a déjà eu cours, heureusement qu'elle s'est éteinte dans la cendre des ans. L'agent de conservation est tout simplement l'ami des véritables chasseurs et pêcheurs sportifs qui ont à coeur la perpétuation des espèces fauniques et le respect des milieux naturels. Pour ces hommes et ces femmes, l'agent peut être un ami, un guide, un conseiller, car qui connaît mieux la faune et les lieux de chasse et de pêche que celui qui en a fait son milieu de travail?

L'évolution du métier de gardes-chasse et pêche a introduit de nouvelles notions telles que l'information, la promotion et l'éducation sur les multiples aspects de la faune. Sur la photo, un kiosque d'information du Tourisme, Chasse et Pêche lors d'une exposition tenue à l'été 63. À droite, le garde-chasse Roger Jutras de Rivière-du-Loup.
(Photo: Collection Roger Jutras, Rivière-du-Loup)

Si la très grande majorité des chasseurs et des pêcheurs se conforment aux règlements de la chasse et de la pêche, on ne peut pas en dire autant de cette infime minorité qui s'adonne au braconnage sur notre territoire. Pour contrer ces pratiques illégales, l'agent de conservation détient une commission d'agent de la paix émise par un juge de paix. En vertu de la loi sur les poursuites sommaires, cette commission lui accorde des pouvoirs lui permettant l'application de la Loi sur la conservation de la faune, de la Loi sur les oiseaux migrateurs et de la Loi sur les pêcheurs. Au nombre des pouvoirs dont il peut faire usage, figurent l'arrestation, la perquisition et la saisie contre ceux et celles qui n'ont pas encore capté l'importance capitale de la conservation de la faune.

Mais pour que les générations futures soient sensibilisées à cette question, l'agent de conservation intervient auprès des jeunes et des clientèles scolaires, dans le cadre de sa mission de prévention et d'éducation. Pour ce faire, rencontres de groupes, causeries, documents audio-visuels visent à faire acquérir par les jeunes des comportements préventifs face à la protection et à la conservation de la faune et des habitats fauniques. Ayant intégré ces nouvelles préoccupations dans leurs valeurs, garçons et filles d'aujourd'hui deviendront des citoyens et des citoyennes conscientisés et soucieux du respect des principes de la conservation. Les agents réalisent également un travail identique auprès des clientèles adultes, car la protection de la faune et des milieux naturels est un dossier qui touche l'ensemble de la population et non seulement les chasseurs et les pêcheurs sportifs.

En s'attaquant à un changement des mentalités, la prévention prend l'allure d'un travail de longue haleine. Mais si dans quelques décennies, les hommes et les femmes du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie partagent collectivement un souci de conservation pour la faune et les habitats fauniques, une bonne partie du crédit reviendra alors aux agents de conservation du MLCP, à ces hommes des bois en uniforme, car ils auront été des pionniers dans ce domaine.

C'EST ARRIVÉ PAR CHEZ-NOUS

Un chasseur pas ordinaire

M. Simon Labrie de l'Isle-Verte n'était pas un chasseur ordinaire. Ainsi, le 23 avril 1882, au cours d'une partie de chasse sur les battures du fleuve, M. Labrie a abattu 123 oiseaux blancs d'un seul coup de fusil, sans compter une grande quantité qu'il n'a fait que blesser et qu'il n'a pu recueillir dans sa gibecière. Le témoin de l'époque rapporte également que le gibier abonde sur les grèves de l'Isle-Verte et que les chasseurs peuvent s'en donner à coeur joie.

L'obligation de se marier sinon...

Au tout début de la colonie, la chasse, la pêche et la traite des fourrures exercaient beaucoup d'attraits chez les "jeunesses" du temps. Mais comme il fallait à tout prix coloniser la Nouvelle-France, l'intendant Jean Talon émit une ordonnance en 1671 pour obliger les célibataires à épouser les filles qui arrivaient de France sous peine d'être privés des privilèges de la chasse, de la pêche et de la traite des fourrures.

St-Hubert, patron des chasseurs

Alors qu'il chassait dans les bois, Hubert vit un cerf et s'apprêtait à l'abattre. Mais au même moment, une croix lumineuse avec le corps du Christ apparut dans les bois du cerf. Une voix se fit alors entendre et lui reprocha de tuer les animaux, tout en l'invitant à consacrer son temps au salut des âmes. Une fois converti, Hubert délaissa la chasse et devint le patron des chasseurs. Encore aujourd'hui, la fête de St-Hubert est célébrée le premier dimanche de septembre.

Un écrit célèbre sur la Ristigouche

The Ristigouche and its Salmon Fishing est un petit manuel écrit par Dean Sage en 1887 sur l'art de la pêche au saumon sur la rivière Ristigouche. Publié à 105 exemplaires, ce petit livre valait, il y a quelques années, quelque 2 500,00 $ l'unité. Mentionnons que M. Sage est mort en 1902 à son club de pêche, le Harmony Camp, sur la Ristigouche.

Une nouvelle façon de chasser

Dans les années 50, quelques marginaux se mirent à la chasse à l'arc. Même s'il s'agissait là d'un phénomène plutôt restreint, le ministère de la Chasse et des Pêcheries ouvrit tout de même, à l'automne 1955, les portes de la Réserve Rimouski à la chasse au chevreuil à l'arc, à titre d'expérience pour une saison.

"J'ai mon permis, oui monsieur!"

Un certain M. Bernatchez du comté de Gaspé-Nord qui fut guide de chasse pendant de nombreuses années, était lié d'amitié avec un de ses concitoyens qui lui, vendait des permis de chasse. Au cours d'une partie de chasse, une fois l'orignal abattu, c'est sur la carcasse de l'animal que fut vendu et signé le permis de chasse par le vendeur qui voulait éviter des frais de 10,50 $ à son ami. C'est beau l'amitié, des fois....

Si on "allait aux flambeaux"

Beaucoup de monde se souviennent encore de cette époque glorieuse où la religion catholique invitait ses fidèles à des processions aux flambeaux pour souligner certaines fêtes religieuses. Mais dans la région du Parc de la Gaspésie, l'expression "aller aux flambeaux" signifie également faire une petite pêche de nuit. En effet, un rouleau d'écorce de bouleau attaché sur le devant du canot dégageait une lumière vive qui attirait le saumon et les braconniers n'avaient qu'à attendre de voir les yeux du poisson près de la surface de l'eau pour l'éperonner avec un harpon comme le pêchaient traditionnellement les Amérindiens. Et vive les flambeaux, à moins bien sur qu'il y ait un.... garde-pêche quelque part!

Le plus adroit de tous

Dans une lettre qu'il adressait au ministère de la Chasse et des Pêcheries en juillet 1937, M. J.A. Plamondon raconte qu'au cours d'une partie de chasse dans la région du lac Sainte-Anne en Gaspésie, leur guide, M. Émile Roy, a tué un orignal d'un seul coup de fusil, à une distance de 500 à 600

pieds, alors que l'animal était en course et que la visibilité était plutôt mauvaise. De plus M. Roy n'a qu'un seul bras. Faut le faire!

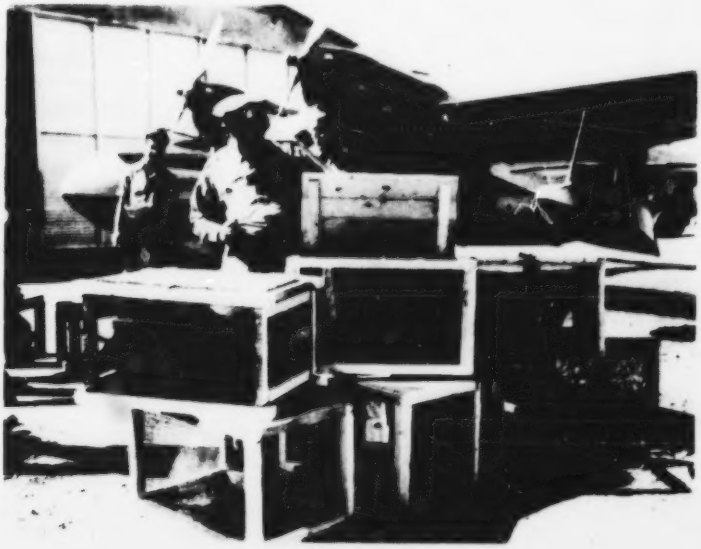

En 1955, des castors capturés sur la Réserve Rimouski sont envoyés sur la Côte-Nord pour repeupler de nouvelles réserves. Le transport se fait en avion à partir de l'aéroport de Gaspé.
(Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

"Oh le joli castor"

Au milieu des années 50, le ministère de la Chasse et des Pêcheries a institué plusieurs réserves de castors sur la Côte-Nord pour protéger cette espèce qui était l'objet de convoitise d'un trop grand nombre de trappeurs. Pour peupler les nouvelles réserves, une quarantaine de castors ont été importés de la Réserve de Rimouski, amenés à l'aéroport de Gaspé et placés à bord d'un avion en direction de la Côte-Nord. Les castors de ces réserves ont donc des ancêtres de la côte sud. C'était en août 1955.

Autre temps, autres moeurs

Les moeurs et les préoccupations évoluent. Heureusement diront certains. En 1985, quel observateur de la scène politique s'attarderait à un député qui déclarerait que telle rivière sera ensemencée avec 50 000 alevins de saumons? Personne ou à peu près personne. Mais en 1960, la situation était différente. Ainsi le 25 mai 1960, le député de Matane, M. Benoit Gaboury, annonçait que le ministre de la Chasse et des Pêcheries, le Dr Camille Pouliot, avait confirmé que 50 000 alevins de saumons seraient ensemencés dans la rivière Mitis. De quoi réjouir les pêcheurs de l'époque. Au fait, savez-vous s'il se fait de l'ensemencement dans les lacs et les rivières près de chez-vous? Glissez-en un mot à votre député juste au cas où...

FÉÉRIE D'UNE LÉGENDE AMÉRINDIENNE

La culture amérindienne est très riche en légendes de toute sorte qui racontent de façon fort imagée les croyances et les traditions ancestrales. La race huronne ne fait pas exception et voici une de ces légendes dans laquelle la faune joue un premier rôle et qui explique bien des choses comme probablement vous ne l'avez jamais entendu.

Féérie d'une légende indienne

"Dans le mois des feuilles qui tombent, l'arbre qui donne le sucre devient couleur de sang. Vous autres les Blancs, prétendez que c'est à cause du froid, mais les Hurons nos pères, expliquaient la chose d'une autre façon".

"Ils racontaient qu'autrefois hommes et animaux voyageaient librement entre notre ile flottante que supporte la Grande Tortue et la terre d'en haut qui est le domaine de la Petite Tortue. Ils montaient et descendaient à l'aide du pont de toutes les couleurs que vous appelez arc-en-ciel!".

"Ici ou là-haut, ils ne faisaient que se promener et jouer; afin d'éviter la guerre et les querelles, le Grand Esprit leur avait ôté la faim et la soif. Il faisait durer aussi les mois chauds toute l'année de sorte que les hommes n'avaient pas besoin de prendre aux animaux leur robe de fourrure".

"Sur l'ile de la Grande Tortue et sur la terre de la Petite Tortue, tout alla bien pendant un nombre incalculable de lunes; jusqu'au jour où Ratchez qui loge depuis chez Toaueskaré, le mauvais frère, proposa de jouer à qui volerait le plus haut chez les oiseaux et qui courrait le plus vite parmi les animaux de la forêt".

"Alouette qui porte une demi-lune noire sur la gorge, monta la première en chantant son chant d'amour et on la perdit bientôt de vue; mais Faucon qui était juge, fit une marque dans le ciel à l'endroit où elle s'était arrêtée avant de descendre".

"Après Alouette, Martin-Pêcheur, Gélinotte et Harle se vantèrent de pouvoir faire mieux, mais tous les animaux purent voir qu'ils en étaient incapables et à leur retour, pour les moquer, on leur tira un peu les cheveux. Ils les ont encore droits sur la tête".

"Vint le tour d'Aigle. Une fois au-dessus des arbres, il se mit à tourner lentement, s'élevant un peu plus haut à chaque tour, si bien que Faucon qui a de bons yeux, finit par le perdre de vue. Il descendit dire aux autres que l'Aigle était l'oiseau qui volait le plus haut, ce que tous savaient déjà".

"Mais quand Aigle revint sur notre ile, le dos encore humide d'avoir frôlé les nuages, Roitelet qui s'était caché sous les plumes de son cou, sortit de sa cachette en s'ébrouant et réclama la victoire sous prétexte que tout le temps, il avait été au-dessus de celui qui le portait. Faucon le fit taire d'un coup d'aile qui l'étourdit et l'empêche depuis de voler haut".

"La course des animaux de la forêt fut ensuite disputée. Mohouse l'élan, Oua-Oua-guèche le cerf, Wapouse le lièvre, Méchigan le loup, Mishi-biji le cougar et Ah-tik le caribou partirent ensemble, mais à la surprise générale, ce fut le lièvre qui arriva le premier. Il faut dire que Wapouse le lièvre, pour jouer un tour aux autres avait fait placer tous ses frères le long du parcours. Le dernier n'eut que quelques sauts à faire pour battre le cerf qui était loin en avant de ceux qui avaient pris le départ avec lui".

"Cette fois, Ours était juge, Mokwa, on le sait à la vue basse. Ne pouvant distinguer un frère lièvre d'un autre, il proclama vainqueur celui qui avait franchi la ligne d'arrivée. Le cerf en fut fâché. Sans mot dire, il quitta l'assemblée et sans attendre les autres, remonta dans la Terre d'en haut par le pont de toutes les couleurs... Sa conduite déplut à Ours qui le suivit pour faire des remontrances. Au lieu de s'expliquer avec lui, Cerf hérissa le poil sur son dos et chargea son compagnon tête baissée. Mokwa se défendit de son mieux, mais il fut blessé à plusieurs endroits et il aurait pu être tué si le Loup qui l'avait suivi, n'avait pas pris sa part et chassé Cerf".

"Poursuivi par Loup qui est demeuré depuis son plus dangereux ennemi, Oua-Oua-guèche se sauva et ses bois couverts du sang d'Ours, dégoulinèrent sur les feuilles des arbres à sucre. Depuis, elles prennent tous les ans la couleur du premier sang versé sur la terre. Ainsi l'a ordonné le Grand Esprit afin que les animaux se rappellent comment eux-mêmes mirent fin à la Grande Trève et que les hommes profitent de la leçon. Et pour punir Cerf, le Grand Esprit a aussi voulu que lorsque les feuilles rouges seront tombées depuis deux lunes, Cerf perde aussi ses bois et soit livré sans défense à Loup". (37)

►

Qu'il faisait bon se prélasser sur la plage de Percé à l'été 1930
(Photo: Archives publiques du Canada, PA 89613)

CHAPITRE IV

APRÈS LE FER, LE PLOMB ET LE BRONZE, MESDAMES ET MESSIEURS, VOICI L'ÂGE DU TOURISME

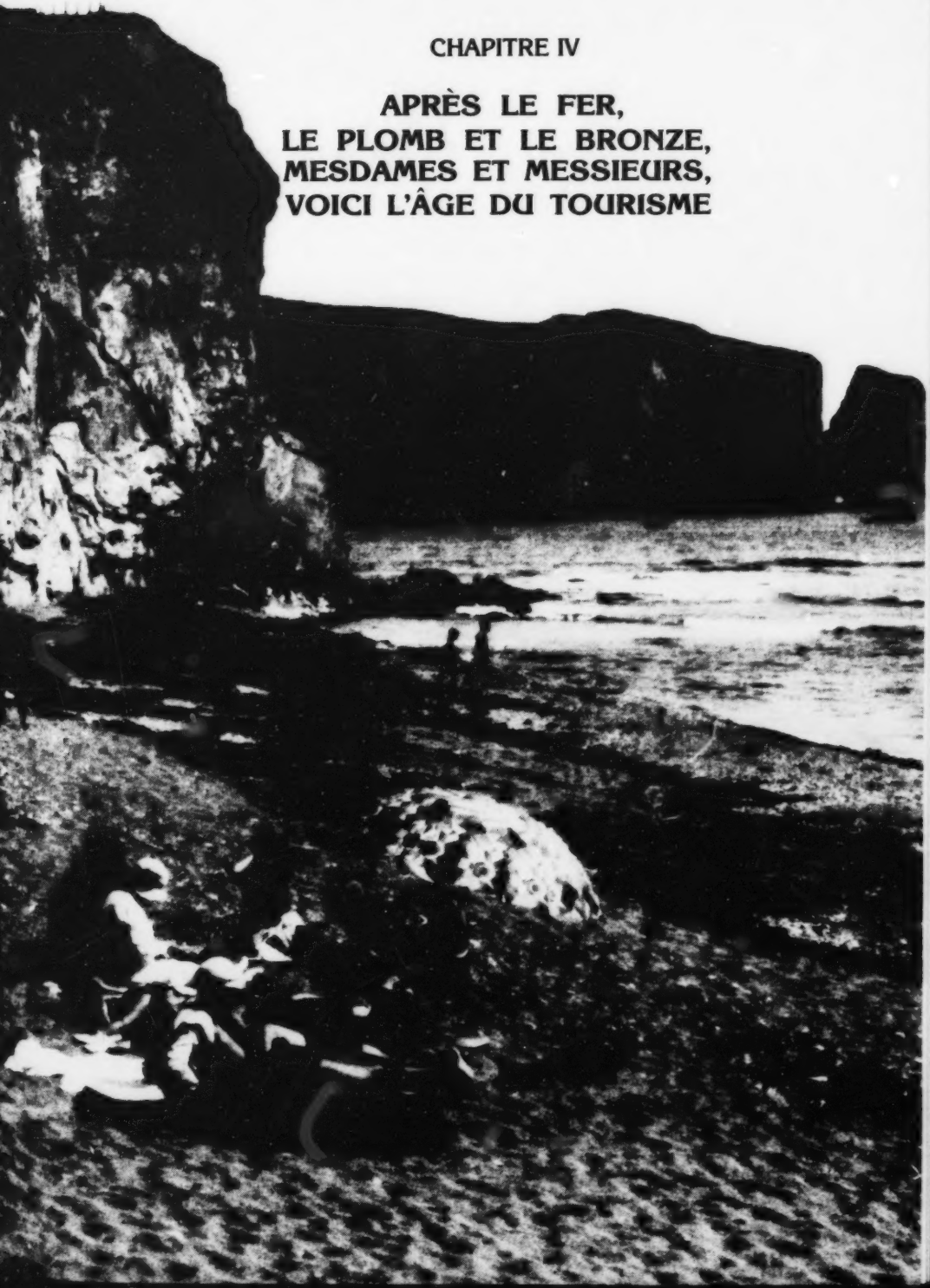

1.- L'ÂGE PRÉ-TOURISTIQUE

L'énigmatique mystère touristique

Rappel historique: En 1690, un certain M. Phipps fait le tour de la Gaspésie avec quelques amis à lui. Ce M. Phipps est amiral de métier et ses amis sont tous plus militaires les uns que les autres. Toute cette joyeuse bande de copains voyagent sur quelques voiliers de style XVII[e] siècle qui, tout à fait comme par hasard, sont magnifiquement ornés de canons. Ici et là, au gré des humeurs estivales et des flots bleus de la baie des Chaleurs, la joviale cohorte rase tous les petits postes de pêche si typiques à cette charmante région presque sauvage.

Question cruciale: L'amiral Phipps était-il un touriste?

Construit à Cacouna, en 1862, par Sir J.B. Stocking, un financier anglais, le Saint-Lawrence Hall peut accueillir 800 personnes dans ses 600 chambres et offre un service de luxe pour une clientèle fortunée. Au tournant du siècle, à l'hôtel, le nec plus ultra consiste à se faire servir un bain d'eau salée dans sa chambre très tôt le matin. (Photo: Archives publiques du Canada, PA 23902)

Raisonnement historico-touristique: Non, l'amiral Phipps n'était pas un touriste. C'était plutôt un amiral anglais à la solde de la Nouvelle-Angleterre dont l'objectif était d'aller prendre Québec au nom de la colonie américaine. Quant à son passage en Gaspésie, c'était du saccage et non du tourisme. Triste historien. Le tourisme dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, c'est pas avant 1850. Voilà.

Grandeur et richesse de nos premiers "touristes"

Et qui étaient ces premiers touristes à découvrir les charmes de notre région? Même s'ils se divisent en 2 groupes distincts, ils partagent tous un point commun: la richesse. Car il s'agit essentiellement d'une clientèle de luxe provenant des grandes agglomérations canadiennes, américaines et parfois même de la Vieille Europe.

En 1860, le chemin de fer du Grand Tronc arrive à Rivière-du-Loup. Dans les années qui suivent, le train et les bateaux à vapeur amènent toute une brochette de grandes familles bourgeoises qui viennent s'installer dans les nouvelles stations balnéaires. Dans un premier temps, Kamouraska, Notre-Dame-du-Portage et Cacouna se développent et dans un deuxième temps, à mesure que progresse le chemin de fer, ce sera au tour de Saint-Fabien-sur-Mer, Bic et Métis Beach qui deviennent alors "réputées pour les qualités de l'air qu'on y respire et pour l'hospitalité et la bonhomie des habitants". (38)

Des maisons cossues sont érigées et témoignent du train de vie de ces familles qui, à chaque année, de mai à septembre, transportent leurs pénates et leurs habitudes de vie le long de la côte bas-laurentienne dans un déploiement de richesses et d'architecture qui tranche singulièrement avec les réalités locales à l'époque. Cacouna fut le rendez-vous annuel de ces villégiateurs fortunés et présente encore de nos jours les témoignages de ce siècle de grandeur. Pensons au Monastère des Capucins qui fut la résidence d'été du célèbre armateur Sir Montagüe Allen, considéré à l'époque comme la deuxième plus grosse fortune au Canada. Ou le Château Vert, une réplique authentique d'un château britannique, dont les boiseries sont faites d'authentique pin de Colombie. L'arrivée des beaux jours ranimaient ces petites communautés. Mais que de rêves pour les populations locales devant ces bals ininterrompus, devant ce faste toujours renouvelé qui ne faisait qu'agrandir l'écart entre les estivants et les pionniers de la région.

Parallèlement à ces familles aisées, une autre clientèle prend l'habitude de venir séjourner dans notre région vers la fin du XIX^{e} siècle. En effet, des sportsmen, financiers, magnats de l'industrie, riches héritiers, débarquent chez-nous, attirés par la faune de nos forêts, de nos lacs et

rivières et profitent du système de location des territoires de chasse et de pêche à même les terres de la Couronne.

La fondation du Restigouche Salmon Club, en 1880, par un groupe de 40 financiers de New-York, ouvre la porte à l'ère des clubs privés de chasse et de pêche. Des figures célèbres viennent taquiner le saumon de nos rivières. Par exemple, Lord Mount Stephen, l'ancien président du Canadien Pacifique et de la Banque de Montréal qui acquiert tous les droits de pêche sur les rivières Matapédia et Causapscal. Son exemple fera boule de neige et les années qui suivront, verront le phénomène des clubs de chasse et de pêche prendre une ampleur considérable et s'étendre sur l'ensemble de nos meilleures rivières à saumons.

Jusqu'en 1930, le train et les bateaux viennent à chaque année déverser ces clientèles élitistes dans nos petits villages riverains et dans la profondeur de nos forêts. C'était le tourisme d'époque. Il en sera

C'est en 1900 que Sir Montagu Allen fit construire le château Montrose, une des plus prestigieuses demeures de Cacouna. Entouré de serres, de jardins et de 3 tennis, le château servait de résidence d'été à la famille Allen et à leur vingtaine d'employés.
(Photo: Fonds Belle-Lavoie, Musée Bas-Saint-Laurent, Archives publiques fédérales, PA 79992)

ainsi jusqu'en 1929, alors que l'ouverture du Boulevard Perron autour de la Gaspésie démocratisera le tourisme, ce nouveau tourisme que l'on qualifie de routier.

Vive la "6"

Avant 1929, les routes du Bas-Saint-Laurent et plus particulièrement de la Gaspésie présentaient un amalgame de bouts de chemins, reliant, ici et là, des villages côtiers, mais se terminant en cul-de-sac au moindre obstacle géographique. À nombre d'endroits, le littoral, à marée basse, servait de trait d'union entre les petites communautés. Se déplacer, même pour les populations locales, comportait alors plein de risques sans parler du temps qu'il était inutile de calculer.

Mais, dès 1921, la situation commence à changer, car nous sommes, à l'époque, en pleine période de colonisation. De nouvelles paroisses à vocation agricole poussent dans l'arrière-pays du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie. Pour rendre accessibles ces nouveaux milieux de vie, le ministère de la Colonisation octroie, entre 1921 et 1926, une somme de 800 000,00 $ pour l'ouverture et l'amélioration des chemins dans la région.

En 1926, le ministère de la Voirie prend la relève et consacre 500 000,00 $ pour doter la Gaspésie d'une route qui en sillonne le pourtour. Les travaux s'échelonnent sur une période de 3 ans et en 1929, le Boulevard Perron est officiellement inauguré. Et avec une inauguration de grande classe, s'il vous plaît.

Le 20 juillet 1929, une forte délégation quitte Québec en direction du Bas-du-Fleuve pour l'inauguration qui s'étendra sur une semaine complète. Sont présents: le Premier Ministre Taschereau, les ministres Perrault et Ouellet, le ministre français J. Knight, le diplomate Henri Coursier de même que plusieurs voitures de personnages politiques et de journalistes. À compter de Rivière-du-Loup, cette tournée fut une succession intensive de banquets, réceptions, assemblées publiques, messes dans les villages du littoral, alors que les ténors politiques haussaient le ton pour s'extasier sur les beautés du paysage et prophétiser sur la future prospérité économique qu'engendrera la nouvelle route. Car il faut dire qu'en 1929, comme aujourd'hui d'ailleurs, il était de bon ton de parler de prospérité et de reprise économique. Politiquement parlant s'entend, car ces politiciens, tels de véritables visionnaires, voyaient déjà déferler les hordes de touristes sur cette région vierge.

À ces futurs touristes, le Club Automobile de Québec émet quelques recommandations dans un communiqué émis le 2 août 1929.

Aux visiteurs, le Club conseille de faire le tour de la Gaspésie en passant par Sainte-Anne-des-Monts avec retour par la Matapédia de façon à "faire les rencontres du côté de la falaise et éviter la hantise du précipice pour les chauffeurs qui conduisent du côté du vide". (39). Enfin entre Sainte-Anne-des-Monts et Gaspé, le Club suggère de se servir de la petite vitesse pour monter et descendre les côtes du Boulevard Perron. Sages conseils.

Le chic Boulevard Perron, lors de sa construction à la fin des années 20, le long des falaises dans le secteur nord de la Gaspésie. (Photo: Archives publiques fédérales, PA 20134)

Avec sa largeur qui n'était pas excessive et sa surface de terre, la nouvelle route 6 correspondait quand même aux besoins de l'époque. Dès les années 30, les premières vagues de touristes déferlent sur le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie et la tenue de grandes fêtes, comme celle de Gaspé 1934, contribuera à faire connaître notre région. L'isolement traditionnel qui avait toujours caractérisé l'Est, était désormais brisé à jamais.

Mais la guerre 1939-1945 portera un coup dur à la route 6, déjà vieille de plus de 10 ans. Une circulation plus intense et plus lourde, à cause du transport militaire, amochera sérieusement le Boulevard Perron. En 1945, tout était à recommencer. Mais, heureusement, nos politiciens veillaient.

Boulevard qui?

Combien de Gaspésiens et de Gaspésiennes savent que la route de ceinture porte le nom de Boulevard Perron. Très peu probablement, car l'appellation n'est jamais entrée complètement dans les moeurs de la population de la péninsule. Mais n'empêche que le très Honorable Léonide Perron fut Ministre de la Voirie dans le cabinet libéral d'Alexandre Taschereau au cours des années 20. C'est donc lui qui fut le responsable de la finition des travaux lorsque son Ministère s'empara du dossier en 1926. Est-ce l'absence de Gaspésiens glorieux ou la volonté d'un ministre qui voulait passer à la postérité, mais toujours est-il que le nom de Perron fut accolé à ce célèbre boulevard.

Mais justement s'agit-il d'un boulevard? Cette appellation fit d'ailleurs sursauter plusieurs observateurs à l'époque. Ainsi Louis Dupiré, rédacteur au quotidien **Le Devoir**, ouvrit une polémique sur le nom de la nouvelle route en se basant sur le principe qu'un boulevard, par définition, est une large avenue bordée d'arbres à l'intérieur d'une ville. Louis Dupiré écrivit à l'époque "qu'il s'agit de la plus longue faute de français de la province puisqu'elle a 550 milles d'étendue". (40)

L'appellation restera quand même. Ce cher Léonide Perron fut quelque peu relégué aux oubliettes et unanimement, les Gaspésiens parlèrent de la route 6.

2.- ATTENTION, LES TOURISTES DÉBARQUENT

Ils étaient attendus depuis longtemps. Voilà, ils arrivent.

Poésie d'une région

Les charmes de la Gaspésie ont inspiré les scribes depuis fort longtemps. Plume à la main, ils et elles se sont attardés à décrire, en des termes tous plus bucoliques les uns que les autres, les charmes de cette région qui, en 1929, venait de s'ouvrir au monde. Dans un petit manuel publié par le ministère de la Voirie en 1933, se retrouve cette description de la Gaspésie.

"Nulle autre région du Canada et, peut-être aucun autre pays du monde, ne présente dans un circuit restreint une telle variété de panoramas splendides. La montagne, la forêt et la mer sont réunies dans un même paysage grandiose; mais des rivières et des ruisseaux, tantôt bondissant rapidement sur un lit de grosses roches au fond de vallées étroites, tantôt serpentant sans hâte au milieu de prairies verdoyantes, atténuent sensiblement ce qu'aurait de trop rude un tel panorama. Le voisinage immédiat des montagnes dont quelques-unes sont très massives et très hautes et du majestueux Saint-Laurent ou de l'immense baie des Chaleurs donne naissance à une dentelle de baies et d'anses profondes, les unes découpées dans le roc solide et bordées de falaises gigantesques, les autres, au contraire, mollement arrondies, dans le sable fin des grèves et bordées de prairies à peine vallonnées. Le fleuve et la mer reflètent dans leurs eaux limpides l'image sombre des forêts qui couvrent le flanc des montagnes. La côte toute entière que longe la route dans son magnifique circuit autour de la péninsule présente un rude tableau fait de force et de beauté". (41)

Même aujourd'hui, une telle description ne saurait laisser insensible le coeur de n'importe lequel citadin en mal d'évasion et de grands espaces. D'ailleurs, la publication de ce manuel par le nouvel Office du Tourisme qui relève du ministère de la Voirie, sera un excellent incitatif pour inviter les touristes dans notre région. Mais il semble qu'en ce début des années 30, tous les efforts de promotion soient axés sur la Gaspésie et beaucoup moins sur le Bas-Saint-Laurent que l'on considère plutôt comme une région de passage. Mais un événement d'importance, en 1934, contribuera largement à mettre la Gaspésie sur la carte. Il s'agit bien sûr des fêtes du quatrième centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé.

À la fin des années 30, les premiers voyages organisés en autobus commencent à déferler sur la Gaspésie, avec, cela va de soi, un petit arrêt au Pic-de-l'Aurore près de Percé.
(Photo: Archives du Canadien national, No 39056, Musée de la Gaspésie)

Des fêtes grandioses

La fin de semaine des 24, 25 et 26 août 1934, de 20 à 30 000 personnes, selon les estimations des observateurs de l'époque, se présentent à Gaspé pour participer aux fêtes commémorant le quatrième centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé. Ces manifestations de réjouissances, placées sous le patronage des gouvernements fédéral et provincial et de l'Église catholique, recevront une publicité qui débordera largement les frontières de la région. Des milliers et des milliers de Nord-Américains prendront conscience, peut-être pour la première fois, de l'existence de cette région nouvellement ouverte au reste du monde. Le coup d'envoi du tourisme dans l'Est était définitivement donné. À propos des Fêtes de Gaspé 1934, ces pages comportent un court texte qui en dévoile un peu plus sur la grandeur de ces manifestations.

Le tourisme s'implante

À compter des années 30, chaque saison estivale verra débarquer son contingent de touristes dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie et le phénomène se répétera avec la régularité d'un métronome. Et pour évaluer cette affluence, l'Office du Tourisme du Québec effectue des relevés de plaques d'immatriculation d'automobiles au cours des mois d'août des années 1935, 1936 et 1937. La municipalité de New Richmond est alors choisie comme site de cette étude statistique.

Tableau 11

Provenance et nombre de voitures comptées à New Richmond aux mois d'août 1935, 1936 et 1937

Provenance	1935	1936	1937
Québec	11 753	14 302	12 377
Canada (autres que Québec)	1 182	1 677	1 847
États-Unis	4 474	4 796	5 331
Total	17 409	20 778	19 555

Cependant malgré ces chiffres sur la circulation automobile, il est assez difficile d'établir des projections sur la fréquentation touristique de la Gaspésie pour ces années 30. D'un côté, ces statistiques ne concernent que le mois d'août et de l'autre, dans l'item Québec, aucune distinction n'est faite entre les véhicules locaux et les véhicules du reste du Québec. Ainsi en 1937, des 12 377 automobiles avec plaque du Québec, bon nombre devait originer de la région. Lors de ce comptage, on ne s'est pas attardé aux passagers par véhicule. En prenant en considération les moyennes tirées d'enquêtes ultérieures (3,4 personnes par véhicule pour l'enquête du BAEQ en 1964, 3,1 pour l'enquête du MTCP en 68), on peut supposer que la Gaspésie pouvait recevoir annuellement une trentaine de milliers de touristes au cours de ces années 30.

À comparer à ceux d'aujourd'hui, ces chiffres peuvent sembler minces. Mais il ne faut pas oublier que les autos de l'époque ne sont pas encore des bolides; que la route est particulièrement accidentée; qu'il n'y a pas un mille d'asphalte et que les structures d'accueil et d'hébergement se font plutôt rares. Heureusement dans tout cela qu'il y a les paysages.

En plus des beautés naturelles, il y a aussi la famille. Car le tourisme familial constitue l'une des premières caractéristiques de ce phé-

nomène naissant. Il faut ici se souvenir que la région, et particulièrement le Bas-Saint-Laurent a connu ses premières vagues d'émigration dès le dernier quart du XIX[e] siècle. À cause d'une pleine occupation du sol le long du Saint-Laurent, nombre de jeunes, sont allés tenter la chance dans les centres urbains et en Nouvelle-Angleterre, ce qui a amené la dispersion de nombre de familles. Ce tourisme familial prenait donc l'allure d'un retour aux sources qui donnait l'occasion de renouer avec la parenté, ceux et celles que l'on appelait familièrement "les gens d'en bas". Cette première forme de tourisme ne nécessitait pas d'infrastructure énorme en terme d'hébergement et de restauration et c'est pourquoi, il faudra attendre les années d'après-guerre pour voir ce secteur se développer dans la région.

Alors que les stations balnéaires de la riche bourgeoisie atteignent le zénith de leur popularité, d'autres endroits commencent à recevoir la faveur populaire du nouveau tourisme routier. Des villages comme Percé et Sainte-Luce deviennent des lieux de séjour recherchés par

L'émergence du tourisme routier a amené nombre de Gaspésiens à tenter la chance du côté des petits commerces saisonniers, parfois bien typiques à la Gaspésie.
(Photo: Archives du Canadien national, No 39132, Musée de la Gaspésie)

une clientèle de touristes qui visitent la région pour s'y reposer ou pour y prendre des vacances.

Et ces années 30 débouchent sur la Deuxième Guerre mondiale. À cause des restrictions de toutes sortes, de l'effort de guerre et du plein emploi, la région de l'Est connaît une diminution marquée du tourisme de toute provenance. Il faut dire que le rocher Percé peut sembler bien loin en période de rationnement d'essence. De plus entre 1942 et 1945, il y a couvre-feu sur tout le long du fleuve, entre l'Isle-Verte et Douglastown en Gaspésie. Bref, le Canada aussi était en guerre.

À l'été 1933, l'estivant, de passage sur la côte de Gaspé, pouvait séjourner dans ces "tourists cabins" et s'abreuver des mille et un paysages maritimes florissant sur de bleus horizons.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA 146173)

Et les Américains dans tout ça. Eh bien, nos voisins du sud ont porté un grand intérêt à la guerre civile espagnole qui s'est déroulée entre 1936 et 1939. Or, ces dates correspondent au premier gouvernement de Maurice Duplessis. Le Québec devient alors la seule démocratie pro-nationaliste en Amérique du Nord. Est-ce là l'explication, mais toujours est-il que dans l'édition du 10 août 1940 du magazine américain **CLICK**, on peut voir la photo d'un panneau-réclame de la ville de Sea-Side en Orégon sur lequel on peut lire: "Sea-side has everything but war... If you want to fight, go to hell Norway, Shangai, London, Berlin, Paris, Quebec....". (42) Pas Montréal, pas Toronto, mais bien Québec, capitale francophone d'un gouvernement nationaliste. Les touristes ne viendront pas mais cela ne sera que partie remise.

Gaspé 1934: des fêtes encore inégalées

À l'image de Jacques Cartier qui débarqua sur le sol de Gaspé en 1534, quelque 30 000 personnes se sont donné rendez-vous sur les rives de cette baie, les 24, 25 et 26 août 1934, pour commémorer le quatrième centenaire de l'arrivée du découvreur.

Organisées par le Comité du Souvenir Canadien, ces fêtes ont été l'occasion du plus grand rassemblement de visiteurs et de personnalités jamais vu en Gaspésie. Des convois ferroviaires spéciaux de Montréal et Québec ont débarqué des milliers de visiteurs sur le quai de la gare de Gaspé. Des navires de guerre de France, de Grande-Bretagne, des États-Unis et du Canada trônaient dans la baie alors que sur les routes de la péninsule d'interminables convois de véhicules automobiles convergeaient vers Gaspé. Toute la crème politique et religieuse du Canada et des représentants officiels de nombreux pays s'étaient déplacés.

L'Office du Tourisme du Québec avait d'ailleurs mis en branle au cours du printemps une fabuleuse campagne de publicité tant au Québec, au Canada, aux États-Unis qu'en Europe. Sur place, le Bureau de renseignements touristiques du gouvernement du Québec avait dépêché une équipe pour accueillir les visiteurs et les renseigner sur l'hébergement et la nourriture. Une fois les hôtels et les pensions occupés, les visiteurs étaient dirigés vers les 3 000 chambres recensées dans les maisons entre Rivière-au-Renard et Percé alors que le collège et le couvent étaient transformés en dortoir. Il en coûtait de 2,50 $ à 3,00 $ par jour pour chambre et pension, alors qu'un repas à l'hôtel valait 0,75 cents. Le Canadien National, de son côté avait mis à la disposition de sa clientèle quelque 58 wagons-lits rangés sur une voie de garage de 1 mille de long. Toute cette organisation avait été planifiée à l'avance et lors de sa visite à Gaspé au début du mois d'août, le chef du Service des Hôtelleries du Québec, M. Loic Trudel, avait été impressionné par la qualité de l'organisation en place.

Les moments forts de cette fin de semaine d'activités hautes en couleurs furent le dévoilement, par le Premier Mi-

nistre du Canada, M. William Bennett, de la croix de granit de 32 tonnes en l'honneur de Jacques Cartier, devant 5 000 personnes, alors que des pièces pyrotechniques et des salves d'artillerie éclataient dans le ciel de Gaspé. Le samedi soir, le banquet de 700 couverts, donné dans d'immenses tentes, fut l'occasion de discours politiques à saveur patriotique et le tout culmina frénétiquement lorsque les Premiers Ministres Taschereau du Québec et Bennett du Canada s'échangèrent une généreuse poignée de main historique. Et le dimanche, les Fêtes se sont terminées par une grand-messe pontificale, célébrée par le Cardinal Villeneuve, au cours de laquelle furent bénites la pierre angulaire et les trois cloches de la future Basilique du Souvenir de Gaspé.

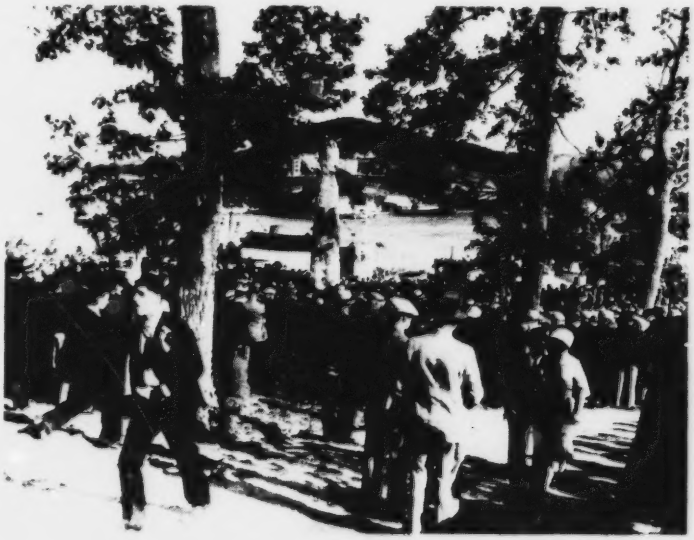

Au cours de la fin de semaine des 24, 25 et 26 août 1934, de 20 000 à 30 000 personnes ont convergé vers Gaspé pour commémorer le quatrième centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier. Des fêtes encore inégalées... ou presque.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA 124417)

Ces Fêtes de Gaspé 1934 ont reçu une couverture de presse imposante. Les principaux événements tels que le dévoilement de la croix, les discours du banquet et la messe pontificale ont été retransmis en direct sur les ondes de Radio-État, CHRC-Québec, CKAC-Montréal, Columbia Broadcasting et National Broadcasting aux États-Unis.

Et après la messe pontificale, ce fut le retour, alors que trains, bateaux et cortèges de voitures se sont lentement mis en branle. Et qui sait si ce départ ne s'est pas fait en fredonnant le refrain de la chanson-thème de ces fêtes, une composition de Dame Mary Travers de New Carlisle, mieux connue sous le nom de la Bolduc.

"Oui tous les pays du monde
Étaient tous représentés
Pour fêter O joie profonde
L'arrivée de Jacques Cartier"

"La Gaspésie, c'est mon pays
Et j'en suis fière, je vous le dis" (bis) (43)

Faut-il mettre le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie en quarantaine?

Au début de l'année 1939, l'École supérieure d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière sonne un glas d'alarme: le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie sont sous la menace d'une invasion d'herbe à poux qui risque sérieusement d'affecter le tourisme, l'agriculture et la santé publique.

Introduites par inadvertance avec des graines de semence, les graines d'herbe à poux n'existaient pas en Gaspésie avant le milieu des années 30, mais en quelques années, elles ont atteint des proportions considérables. Comme la graine d'herbe à poux est responsable de 75% des cas de fièvre des foins, le professeur Elzéar Campagna de l'École d'agriculture suggère l'installation d'une quarantaine dans le but de réglementer la qualité des graines entrant dans la région et d'enrayer la possibilité d'invasion d'herbe à poux.

Comme le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie est déjà reconnu pour son air pur et salin, M. Campagna propose que la région devienne le paradis des patients de la fièvre des foins à cause de l'absence du pollen de cette graine. Ainsi une partie des 3 millions de Nord-Américains qui souffrent de ce mal, pourraient trouver refuge dans l'Est à chaque été pour des périodes allant de 3 à 6 semaines. Enfin le professeur de l'École d'agriculture suggère de faire une campagne de publicité bien conduite dans le but d'attirer cette toute nouvelle classe de touristes.

Le projet de quarantaine et d'hôpital à ciel ouvert du professeur Campagna a reçu de nombreux appuis dans la région dont celui des évêques de Rimouski et de Gaspé, Mgr Courchesne et Mgr F.X. Ross. De plus, une pétition d'approbation a circulé dans 20 municipalités du territoire, récoltant 525 signatures de citoyens.

Le projet resta à l'état de canevas et il fut possible de rencontrer en Gaspésie autres choses que des nez qui coulent, des yeux qui larmoient et des éternuements à n'en plus finir.

3.- DE L'ARMISTICE AU B.A.E.Q.: DEUX DÉCENNIES DÉCISIVES

La signature de l'armistice au terme de la guerre 39-45 a ravivé de nombreux espoirs chez les tenants de la thèse du développement touristique dans notre région et cette paix chèrement acquise laissait désormais miroiter des possibilités énormes. Parallèlement à ces espoirs, un nombre grandissant d'hommes et de femmes optent pour la Gaspésie dès les premiers chauds rayons de soleil estival.

En terme de développement touristique, les années 30 avaient été placées sous le signe de l'initiative individuelle. Par contre, avec la période des années 40, on assistera aux premières interventions collectives régionales en matière de tourisme. Car de plus en plus, de Rimouski à Gaspé, des citoyens, et l'État également, prennent conscience que le tourisme peut être une industrie, et une industrie rentable, si elle est l'objet d'organisation et de planification. Et au sortir de cette guerre, le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie avait-il les moyens de se priver d'une industrie sur laquelle tant d'espérances étaient fondées?

C'est pourquoi, dès la fin des années 30, on voit les premières tentatives de structuration de la future industrie touristique.

Le milieu s'implique

Au cours des années d'avant-guerre, un groupe de citoyens conscients que les interventions doivent aussi venir du milieu, ont mis en branle le Syndicat d'initiatives touristiques Matane-Gaspé dans le but de promouvoir le développement touristique de ce secteur. Le lieutenant-colonel Raoul Fafard de Matane présidait alors l'organisme.

L'idée faisant son petit bonhomme de chemin et toute la région voulant profiter de la manne promise, le nouveau groupe fut rapidement appelé à s'étendre sur une base beaucoup plus régionale. C'est ainsi qu'à l'automne 1940, J. Boulanger, le chef de cabinet du Premier Ministre de qui relève l'Office du Tourisme, convoque tous les intervenants intéressés à se réunir à l'Hôtel Saint-Laurent de Rimouski.

Devant les besoins pressants ressentis dans toute la grande région, les participants ont alors jeté les bases du Syndicat d'initiatives touristiques de la Gaspésie, avec comme composition des représentants de 6 comtés du Bas-du-Fleuve, de l'Association des Hôteliers, de l'ex-Syndicat Matane-Gaspé, des Chambres de Commerce de Gaspé, Matane, Mont-Joli et Rimouski et enfin de 3 représentants de l'Office du Tourisme du Québec.

Adoptant la constitution de l'ex-Syndicat Matane-Gaspé, les membres se sont alors élus un premier bureau de direction en respectant la représentativité: M. Fafard de Matane à la présidence, Me Terence Pidgeon de Gaspé et Alphonse Routhier de Routhierville à la vice-présidence, M. Gérard Légaré de Rimouski au secrétariat et à la trésorerie et enfin 3 directeurs par comté.

Dès 1940, le Syndicat se donne ses premiers mandats. La priorité est alors mise sur l'inventaire des ressources touristiques de la région dans le but d'alimenter la publicité de l'Office provincial du Tourisme et le programme de publicité que le Syndicat entend mettre sur pied. De plus, sensibilisé au fait qu'un touriste bien informé risque de séjourner plus longtemps dans la région, l'organisation prévoit ouvrir un kiosque d'information à Sainte-Flavie, à la boucle de la route 6. Et en collaboration avec les Cercles de Fermières de la région, un comptoir d'artisanat est pressenti à ce kiosque. Enfin, pour que l'information touristique soit de la meilleure qualité possible, le Syndicat se propose de dispenser des cours sur l'histoire régionale et la géographie en collaboration avec les Séminaires de Rimouski et Gaspé.

Dès le début des années 40, la ville de Gaspé possède son kiosque d'information touristique, une initiative de la municipalité en collaboration avec l'Office du Tourisme du Québec.
(Photo: Archives du Canadien national, 39112)

Mais la guerre a porté un dur coup au tourisme dans la région et les dossiers du Syndicat n'avanceront pas avec la rapidité prévue. De plus, l'arrêt des subventions à l'Office du Tourisme vers la fin de la guerre n'aidera pas l'organisme dans la réalisation de ses projets. Si bien qu'en 1947, l'inventaire des ressources n'est pas encore terminé et le kiosque de Sainte-Flavie est demeuré un projet. Malgré ces débuts difficiles, le Syndicat n'en continuera pas moins d'exister et les décennies des années 50 et 60 verront maintes fois ce groupe intervenir dans des dossiers sur le tourisme, alors que les périodes d'activités intenses ont alterné avec des périodes de plus grande tranquillité.

Parallèlement aux efforts déployés par le Syndicat d'initiatives touristiques de la Gaspésie, d'autres groupes du milieu s'impliquent dans le domaine du tourisme. Mentionnons entre autres l'Association des Hôteliers de la Gaspésie, présidée au cours des années 40 par J. Ernest Guité de Percé et New Richmond. L'organisme qui rassemble des propriétaires d'hôtel, travaille principalement au niveau de la promotion du tourisme et agit comme groupe de pression dans certains dossiers auprès de l'Office du Tourisme du Québec et le gouvernement. À la fin

de la guerre, l'Association a multiplié les démarches auprès des ministères de la Voirie et de l'Industrie et Commerce pour hâter la réfection des routes que la guerre avait passablement endommagées. De plus, en 1948, elle reçoit une subvention de 1 500,00 $ de l'Office pour la mise en place d'un kiosque d'information touristique à Pointe-à-la-Croix aux confins de la baie des Chaleurs.

Les mêmes années voient également les Chambres de Commerce s'intéresser activement au développement du tourisme. Ainsi les Chambres de Gaspé, Matane, Mont-Joli et Rimouski sont impliquées dans le Syndicat d'initiatives touristiques de la Gaspésie dès sa fondation en 1940. En 1946, la Chambre de Commerce des jeunes de Rimouski possède également son comité tourisme et l'obtention d'un kiosque d'information touristique à Rimouski fait l'objet de démarches vers la fin de la guerre.

4.- L'ÉTAT INTERVIENT

Début des années 40. L'État québécois partage les préoccupations de nombreux citoyens de la région pour qui le développement touristique s'avère la solution de l'avenir du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie. Dans l'appareillage gouvernemental, les interventions dans ce domaine relèvent à l'époque de plusieurs autorités. Citons l'Office du Tourisme du Québec, le ministère de la Chasse et des Pêcheries, le ministère de la Voirie qui se partagent les responsabilités selon les champs d'actions. Et malgré l'absence de concertation, ce n'était pas encore à la mode, tout un ensemble de réalisations seront effectuées dans la région et serviront d'infrastructure de base au futur développement touristique.

Cette première phase d'exécution s'étendra sur une période de 20 ans et débouchera en 1963-1964 sur 2 événements de grande importance, soit la création du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche et la mise en branle de la vaste opération du B.A.E.Q.. Mais avant d'en arriver là, bien des choses auront été accomplies. Revenons aux années 40.

Dans ses voeux de bonne année qu'il livre sur les ondes de CJBR-Rimouski, le 1er janvier 1945, le député de Matane, l'Hon. Onésime Gagnon, annonce que le **ministère de la Voirie** a l'intention d'entreprendre un vaste programme de réfection des routes 6 et 10 dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie. Cette décision politique vient ainsi répondre aux attentes de l'Association des Hôteliers de la Gaspésie et du Syndicat d'initiatives touristiques de la Gaspésie qui, depuis quelques années, faisaient des pressions auprès des autorités gouvernementales pour la réalisation d'un tel projet.

La toute nouvelle route 6 a maintenant fière allure après le vaste programme de réfection terminé au milieu des années 50. (Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

Au gré des belles saisons, les travaux s'échelonneront sur une période de 9 ans et entraîneront des déboursés de 9 millions de dollars. Avec ces travaux, les routes 6 et 10 ont maintenant fière allure: plus larges, moins de courbes et de passages à niveau; de nouveaux murs de soutien le long de la mer et tel le comble du modernisme, un revêtement d'asphalte pour un roulement tout en douceur.

Et, à titre de complément au réseau routier, le ministère de la Voirie construit, peu avant les années 60, 4 belvédères le long de la route de ceinture de la Gaspésie. Les sites choisis sont le Pic de l'Aurore et la Côte Surprise à Percé de même que Mont-Saint-Pierre et Pointe-Frégate.

À chacun de ces endroits, les touristes routiers et les gens des environs peuvent y jouir de panoramas exceptionnels et bénéficier d'installations telles que tables à pique-nique et toilettes. Ces belvédères permettent aux automobilistes de profiter en toute sécurité, hors des limites de la route, des beautés de nos plus beaux paysages.

Quant à l'**Office du Tourisme,** son action prendra forme au tout début des années 60 et viendra compléter celle du ministère de la Voirie. C'est en effet le 1er avril 1961 que l'Office se voit charger par le gouvernement du Québec de doter les principaux axes routiers de la province d'équipements de service destinés aux touristes utilisant le réseau. Ces équipement à vocation récréo-touristique, couvrant de faibles superficies, sont englobés sous le terme "parcs routiers" et sont principalement constitués de campings et de sites d'intérêt historique ou naturel.

Au lieu de se lancer dans l'implantation de parcs routiers à la grandeur du Québec, l'Office établit la priorité sur la route Montréal-Québec-Sainte-Flavie-tour de la Gaspésie, car il s'agit d'un axe ouest-est très fréquenté par les touristes. Dans l'Est, l'Office statue sur les sites de Trois-Pistoles, Mont-Louis et Métis pour y implanter ses premiers parcs routiers. Pour l'acquisition et les premiers aménagements de ces 3 sites, le Gouvernement met une somme de 225 000,00 $ à la disposition de l'Office en 1961-1962, avec promesse d'un montant identique en 62-63 pour le parachèvement des travaux et l'entretien.

À Mont-Louis, à l'automne 61, un terrain est acheté pour la mise en place d'un camping. Il est situé en retrait de la route 6, au fond d'une baie qu'abritent des caps remarquables. Le chemin qui s'y rend, est le même qu'utilise le ministère de la Chasse et des Pêcheries avec ses excursions organisées au Mont Jacques-Cartier dans le Parc de la Gaspésie. Mais malgré l'achat du terrain, ce parc routier ne verra jamais le jour.

Par contre, à Trois-Pistoles, dans la région des Basques, le site choisi est déjà tout aménagé. En effet, sur le terrain acheté se trouvent un moulin à vent, un kiosque d'information touristique, un camping où ont séjourné 400 familles en 1961 et une aire à pique-nique. C'est un site déjà fréquenté puisque toujours en 1961, en plus des campeurs, quelque 12 000 personnes se sont présentées à l'information touristique.

Le camping de Trois-Pistoles vient ainsi s'ajouter à ceux du Parc de la Gaspésie et du Cap Bon-Ami, sous la juridiction du ministère de la Chasse et des Pêcheries, pour former le premier réseau de campings gouvernementaux dans la région. Car dormir sous la tente constitue à l'époque une formule d'hébergement de plus en plus populaire auprès de la clientèle touristique. D'ailleurs d'autres viendront s'ajouter quelques années plus tard dans la foulée de l'Entente Canada Québec. Nous y reviendrons.

Mais le joyau des parcs routiers instaurés par l'Office du Tourisme en 1961 est sans contredit les Jardins de Métis dans lesquels l'alliance de l'histoire et de la flore atteint des sommets inégalés. Par la transaction signée le 18 septembre 1961 entre l'Office du Tourisme et M. Bruce Reford, le gouvernement du Québec s'appropriait un site naturel qui, depuis 25 ans, attire et charme l'oeil et l'odorat de dizaines et de dizaines de milliers de visiteurs à chaque année. Véritable poésie florale, les Jardins de Métis racontent aussi un siècle d'histoire qui met en évidence la grandeur et l'énergie d'une femme: Elsie Meighen-Reford. Par son acquisition, l'Office du Tourisme consacrait le caractère unique de ce site naturel et historique afin que les générations futures puissent se souvenir et admirer une exclusivité aux mille couleurs et aux mille parfums.

Le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie ont développé depuis la fin du XIX[e] siècle une vocation de tourisme sportif. Dans le prolongement de cette tradition, le **ministère de la Chasse et des Pêcheries,** a été amené à réaliser différentes interventions dans le but, premièrement, de mettre en place des infrastructures à caractères touristiques et sportifs et deuxièmement, de concrétiser sa mission de protection et de conservation des ressources fauniques et naturelles. Le tout, en rendant accessibles, dans certains cas, des territoires qui, jusque là, avaient été sous location à une certaine élite sportive. Bref, l'action du ministère de la Chasse et des Pêcheries est guidée par quatre éléments qui sont la protection, la conservation, le tourisme et l'activité sportive. Les infrastructures mises en place devront donc rejoindre l'un ou plusieurs de ces éléments.

Le Parc de la Gaspésie constitue un exemple idéal qui allie l'ensemble de ces éléments. C'est le 5 septembre 1937, par un arrêté en conseil, qu'est créé le Parc National de la Gaspésie, le troisième au Québec, dans la plus pure tradition des parcs nationaux américains et canadiens. Site tout à fait exceptionnel, le territoire du Parc de la Gaspésie représente un cas unique, tant au niveau de son relief, de sa faune et de sa végétation à protéger et à conserver qu'au niveau des immenses possibilités touristiques et sportives qu'il offre.

Au cours de son histoire, le Parc de la Gaspésie a fait l'objet d'une foule de décisions politiques qui ont grandement influencé la vocation et le développement de cette mer de montagnes incomparables dans l'Est de l'Amérique. Le chapitre suivant relate d'ailleurs les nombreuses péripéties qui ont marqué la vie de ce parc.

Deux autres sites de la péninsule gaspésienne acquis par le Ministère après la guerre, verront leur destinée jointe à celle du Parc de la

Gaspésie. Il s'agit de Fort-Prével et du Cap Bon-Ami, une hôtellerie et un camping implantés en fonction du tourisme naissant.

C'est à l'automne 1945, que le ministère de la Chasse et des Pêcheries acquiert le camp militaire de Fort-Prével du Département des Terres et des Bâtiments de la Corporation des biens de guerre. Poste avancé de défense de l'Atlantique durant la guerre, le lieu tient son

Acquis par le ministère de la Chasse et des Pêcheries en 1945, Fort-Prével est rapidement devenu un symbole de qualité et de gastronomie dans le domaine de l'hôtellerie. De plus, à l'époque, il servait de centre administratif pour le Parc de la Gaspésie.
(Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

nom de George Prével, un naufragé écossais établi dans les environs au XIX[e] siècle. Dès son acquisition, Fort-Prével est intégré au Parc de la Gaspésie dont il deviendra le centre administratif.

L'objectif du Ministère est de transformer le baraquement militaire en un centre hôtelier d'après des plans et devis de l'architecte René Blanchet de Québec dont les propositions sont acceptées en juillet 46. Les travaux ne tarderont pas et le luxe d'un hôtel moderne surgira de

la grisaille du camp militaire. D'ailleurs, dès 1950, on peut lire dans le rapport annuel du Ministère: "L'aménagement et l'embellissement ont été continués à un tel point qu'aujourd'hui, Fort-Prével fait l'orgueil de la Gaspésie tout en servant de modèle à l'industrie de l'hôtellerie.(44) Rapidement, Fort-Prével deviendra le standard sur lequel s'ajustera l'hôtellerie gaspésienne.

De plus, en 1950, en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère de la Chasse et des Pêcheries dispense des cours de formation au personnel féminin des établissements hôteliers de la Gaspésie. Ces cours, qui se perpétuent encore de nos jours, ont contribué à mettre en place, à maintenir et à développer la tradition d'excellence et de haute qualité professionnelle de Fort-Prével. Et ceux et celles qui n'ont pas pris place à sa table pour déguster la fameuse bouillabaisse d'après la recette unique de l'ancien chef Béland, manquent un fin délice pour le palais, alors que les amateurs de golf peuvent s'exercer à souhait sur le premier terrain aménagé en Gaspésie dans les années 50.

La réputation de Fort-Prével tant pour la qualité de son service, la gastronomie de sa table et l'excellence de ses activités sportives, a largement outrepassé les frontières de la région depuis longtemps. Et tous et toutes qui ont déjà fréquenté l'endroit, conviendront que cette réputation n'a jamais été surfaite. Cette tradition se maintient même si le MLCP a cédé Fort-Prével à la Société québécoise des établissements de plein air en 1985.

Si la renommée de Fort-Prével s'accrut en flèche, on peut affirmer que ce fut également le cas de Cap Bon-Ami. C'est en 1947 que le ministère de la Chasse et des Pêcheries s'approprie le Cap Bon-Ami, un des sites naturels les plus remarquables de la Gaspésie. La transaction au coût de 10 000,00 $ est conclue avec le propriétaire des lieux, M. Percy Hyman de Gaspé. Le nouveau parc routier vise à rendre accessible à la population locale et touristique un emplacement géographique d'une beauté peu commune. Suite à l'achat, les premiers aménagements sont réalisés pour faciliter l'accès au site et à la plage; une maisonnette pour le gardien est érigée de même qu'une salle communautaire pour les visiteurs. L'endroit deviendra un lieu de pique-nique très fréquenté.

Mais peu de temps après, soit au début des années 50, le parc routier développera une vocation peu répandue à l'époque: le camping. Il s'agit là en effet d'une nouvelle forme d'hébergement qui a commencé à se répandre après la guerre. Peut-on attribuer ce phénomène

aux influences de la vie militaire, alors que cette pratique était courante dans l'armée?

Quoiqu'il en soit, le besoin est là et la mise en place du camping de Cap Bon-Ami vient satisfaire la nouvelle clientèle de touristes qui délaissent le confort moelleux des hôtels pour le sac de couchage et la vie au grand air. Déjà en 1955, le rapport annuel du ministère de la Chasse et des Pêcheries souligne la très grande popularité de ce camping. Faut dire qu'un décor aussi grandiose a de quoi impressionner les campeurs les plus blasés.

Le célèbre Cap Bon-Ami, acquis par le ministère de la Chasse et des Pêcheries en 1947. Juchée sur le cap, on y aperçoit le "refuge de l'Espion", une maisonnette qui au cours de la Deuxième Guerre mondiale aurait abrité un espion venu de l'étranger dans la clandestinité.
(Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

Mais le site de Cap Bon-Ami n'est qu'une parcelle de cette vaste pointe qui s'avance dans le golfe Saint-Laurent et qui se termine par le majestueux Cap Gaspé. Dans le but d'assurer la conservation des lieux, une entente intervient en 1962 entre le ministère de la Chasse et des Pêcheries et le Secrétariat de la province, de qui relève l'Office du Tourisme, en vue de la création d'un parc provincial qui serait intégré au réseau des parcs québécois. La décision de créer cet immense parc a pour but de léguer aux générations futures une étendue inviolée et de préserver cet espace contre toute forme de développement anarchique.

Huit ans plus tard, toute la pointe, de Cap Bon-Ami à Cap Gaspé, reçoit le statut de parc. Mais ce n'est pas un parc québécois, mais plutôt un parc fédéral qui a pour nom Forillon. Nous y reviendrons pour voir comment ce territoire est passé sous l'obédience d'Ottawa.

Cette période qui a précédé la création du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, se caractérise également par l'implantation des premières réserves de chasse et de pêche. Dans le cadre de ses préoccupations de protection et de conservation de la faune et des habitats fauniques, le ministère de la Chasse et des Pêcheries étend sa juridiction, dès la fin de la guerre, sur un ensemble de territoires dans le but de mettre à la disposition de la population de la région et des touristes de vastes espaces pour la pratique de la chasse et de la pêche et de la vie au grand air. Les éléments de protection, de conservation et de tourisme sous-tendent à la mise en place de ces réserves.

Toute cette question de protection et de conservation de la faune et des milieux naturels préoccupe particulièrement l'autorité gouvernementale en ces années d'après-guerre et pour cause. En 1956, L.P. Gagnon, le surintendant des parcs et réserves du Québec, écrit: "Bien que la province de Québec soit engagée sur la voie de l'industrialisation, il reste encore d'immenses régions riches en ressources halieutiques et cynégétiques qui seront graduellement envahies par l'industrie avec les conséquences que cela comporte au point de vue chasse et pêche. La population qui y sera amenée, exercera une pression désastreuse sur notre gibier..... Nos voisins des États-Unis avaient, il y a à peine 50 ans, de grandes ressources naturelles. Aujourd'hui, ces ressources ont diminué à un tel point qu'il leur est nécessaire de recourir à la pisciculture et à l'élevage pour maintenir des conditions artificielles de chasse et de pêche. Le même sort est réservé à certaines régions de la province, par suite du développement économique et de l'augmentation de la population; la chose est inévitable et c'est pourquoi il faut conserver, maintenir, et administrer rationnellement nos parcs et réserves si nous voulons garder leur richesse et leur productivité".(45)

C'est pourquoi l'article 65 de la Loi sur la chasse autorise le Lieutenant-Gouverneur en conseil à "créer certaines réserves de chasse et de pêche dans les limites desquelles il pourra défendre complètement la chasse et la pêche ainsi que le port d'arme ou déterminer dans quelles conditions la pêche pourra y être faite ou le gibier pourra y être chassé, tué ou pris lorsque cela sera permis". (46)

Même si le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie ne sont pas sous la menace d'une industrialisation rapide et anarchique, la région se verra doter de toute une série de réserves de chasse et de pêche à compter de 1945. Les rivières Petite-Cascapédia, Matane, Port-Daniel et Matapédia sont ainsi érigées en réserve entre 1945 et 1963 tout comme les réserves de chasse et de pêche de Port-Daniel, Chic-Chocs, Matane et Horton. Les chasseurs et les pêcheurs de la région et la clientèle touristique avaient désormais accès à des lieux de chasse et de pêche dans lesquels la protection et la conservation de la faune et des habitats fauniques constituaient des éléments de base indiscutables.

Et nous arrivons à 1964. Pour le domaine du tourisme, ce sera la grande période du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) et de l'Entente Canada-Québec. Mais avant de faire le saut, un arrêt sur l'histoire du Parc de la Gaspésie et des Jardins de Métis.

Les Jardins de Métis: un joyau de fleurs et d'histoire

14 juillet 1886. La prise de la Bastille a presque 100 ans et tous les Français du monde célèbrent à l'ombre du Bleu-Blanc-Rouge. Par contre, chez-nous sur les berges du fleuve, un émigrant écossais se porte acquéreur, en cette journée mémorable, de tous les terrains situés à l'embouchure de la rivière Métis. Cet émigrant a pour nom George Stephen. Au cours des années précédentes, il a entre autres assumé la présidence de la Banque de Montréal et du Canadien Pacifique. Le pavillon de pêche érigé en 1887 n'abrite point sa destinée bien longtemps, puisqu'en 88, il regagne l'Angletaerre où il est fait Lord Mount Stephen, 3 ans plus tard, par la reine Victoria. Dès lors, il ne fera que des séjours occasionnels dans sa propriété de Métis.

Cependant à compter de 1902, les saisons estivales voient y séjourner Elsie Meighen-Reford, une jeune femme de 30 ans, nièce de Lord Mount Stephen, qui allait marquer

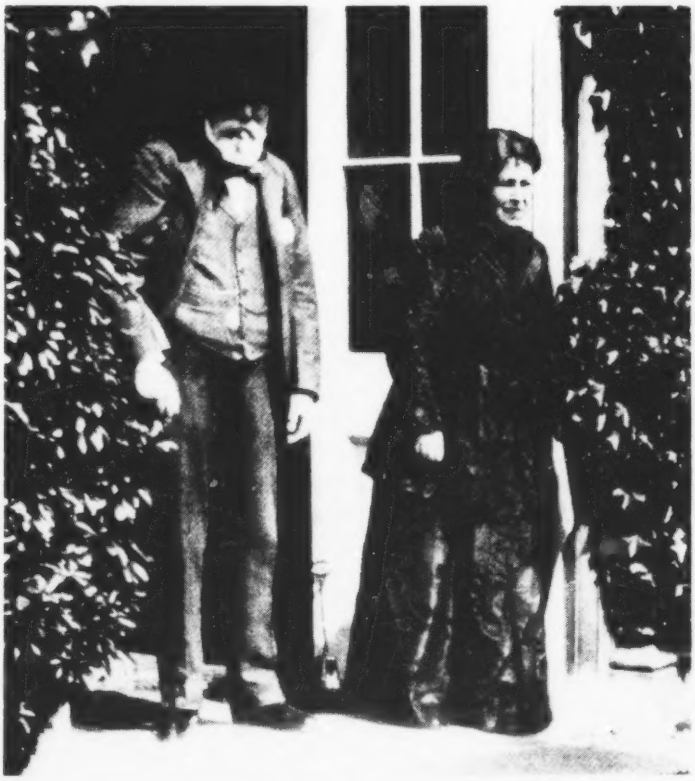

M. George Stephen, fait Lord Mount-Stephen par la reine Victoria, s'installa à l'embouchure de la rivière Mitis en juillet 1886. En 1919, il légua son domaine à sa nièce, Mme Elsie Meighen-Reford. Sur la photo, Lord Mount-Stephen en compagnie de sa soeur, Mme Robert Meighen, la mère de Mme Elsie Reford.
(Photo: Collection Les Jardins de Métis)

le destin de cette propriété. Les séjours de vacances vont ainsi s'étaler jusqu'à 1919, date à laquelle Elsie Reford reçoit le pavillon de pêche en cadeau de son célèbre oncle. Peu après 1927, elle y entreprend d'importantes rénovations et l'Estivan Lodge devient une magnifique résidence de 37 pièces qui revivra, à chaque année, aux accents de l'été.

En 1926, Mme Reford, une passionnée d'horticulture, a entrepris d'implanter un jardin botanique sur sa propriété. La barrière de conifères qui protège des vents du fleuve et l'acidité du sol en font un site exceptionnel pour la culture des plantes. En 30 ans, de 1926 à 1956, la châtelaine des lieux, assistée de ses jardiniers, réunira autour de sa demeure quelque 3 000 espèces de plantes, arbustes et fleurs, créant ainsi un jardin d'une grande beauté et où poussent entre autres des variétés de plantes du Tibet, de l'Hymalaya et des pics alpins.

En 1953, dans **Beautiful gardens of the world,** un livre paru à Londres, Robert Jackson consacre un chapitre aux jardins d'Elsie Reford qui, toute sa vie, aura consacré temps et argent à sa passion. Non pas en simple observatrice ou amante de la nature, mais en tant que véritable spécialiste de la flore. D'ailleurs n'a-t-elle pas été admise à la prestigieuse Société Royale d'Horticulture de Londres dès 1929.

Mais toute énergique qu'elle soit, Elsie Reford subira elle aussi le poids des ans et elle lègue le domaine et ses jardins à son fils Bruce, un ex-brigadier des Irish Guards et vétéran des 2 grandes guerres. L'Estivan Lodge est par la suite habité jusqu'en 1959, date à laquelle Elsie Reford cesse d'y venir. Elle a alors 87 ans.

Délaissant la grande maison, Bruce Reford s'installe dans un chalet à la Pointe-aux-Cenelles et se départit de tout l'ameublement de l'Estivan Lodge lors d'une vente aux enchères. Il entreprend dès lors des négociations avec le gouvernement du Québec pour la vente du domaine.

Le 21 septembre 1961, l'Hon. Lionel Bertrand, secrétaire de la province, signe au nom de l'Office du Tourisme l'achat des terrains et des propriétés appartenant à la famille Reford. La transaction se chiffre à 80 000,00$. L'État québécois prenait alors en main ces jardins dont l'emblème floral est le pavot bleu, une fleur originaire des prairies alpines de l'Hymalaya et qui présente un coloris de bleu végétal d'une beauté rare. Une plante unique, tout comme le fut Elsie Reford.

Devant l'Estivan Lodge, Mme Elsie Reford en compagnie de son fils Éric, de sa belle-fille et de ses petits-enfants, dans les célèbres jardins qu'elle a commencé à implanter en 1926.
(Photo: Collection les Jardins de Métis, MLCP)

Dès le 24 juin 1962, les Jardins de Métis ouvraient leurs portes au grand public. Au cours de ce premier été, plus de 13 000 personnes vinrent, moyennant des frais d'entrée de 10 cents, admirer le résultat de plus de 30 ans d'efforts et d'expériences dans la culture des plantes et des fleurs. Depuis, le MTCP et le MLCP ont réalisé différents aménagements techniques pour faire en sorte que les fleurs, plantes et arbustes soient toujours plus beaux et pour que les 100 000 visiteurs qui y viennent chaque année, puissent bénéficier d'un accueil à la mesure des Jardins.

Et depuis 60 ans maintenant, les Jardins de Métis ont pu compter sur l'expérience de plusieurs générations de jardiniers qui se sont succédés dans ce petit paradis de beautés naturelles. À eux revient une bonne part du mérite d'avoir façonné ces jardins avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui, eux qui ont partagé la passion d'Elsie Reford.

5.- UNE MER DE MONTAGNES: LE PARC DE LA GASPÉSIE

"Et ce que l'on connaît de la Gaspésie se borne aux rivages. Comme la fille du Roy, sa beauté réside surtout dans son intérieur". (47) Ces deux phrases signées par un certain J.S.R. et parues dans l'hebdomadaire **Progrès du Golfe** le 4 novembre 1938 résument d'une façon imagée et poétique ce qu'est le Parc de la Gaspésie, ce monument naturel sis dans l'arrière-pays de Sainte-Anne-des-Monts. Mais tant il est impressionnant et majestueux, tant il a eu un passé farci de multiples soubresauts. Revivons ce demi-siècle d'histoire.

La création

Au cours de la dernière tranche du XIX[e] siècle s'amorce un mouvement mondial de conservation qui prit forme lorsque certains penseurs, certains politiciens prirent conscience de la fragilité de l'environnement et des espèces vivantes; bref que la beauté peut être éphémère et que nombre de choses sont irremplaçables malgré les toutes nouvelles techniques de la Révolution industrielle du siècle dernier. C'est dans cette optique de pensée qu'est né le mouvement mondial des parcs de conservation aux États-Unis, par la création du Parc de Yellowstone en 1872. Au Canada, c'est en 1885 que s'amorce le mouvement avec la création du Parc de Banff.

Au Québec, les exemples américains et canadiens furent suivis avant la fin du siècle, par la mise sur pied du Parc des Laurentides en 1894 et, dès l'année suivante, du Parc du Mont-Tremblant.

Puis vint 1937. C'est le 14 avril de cette année que fut sanctionnée la loi créant le Parc National de la Gaspésie qu'avait piloté, au cours de la dernière année, l'Hon. Onésime Gagnon, député de Matane et ministre de la Chasse et des Pêches dans le cabinet Duplessis. À l'époque, cette législation rencontre plusieurs objectifs. Retenons la protection des beautés scéniques, la promotion du développement touristique, la mise en place d'une réserve pour les espèces animales, l'accès public à un lieu de délassement et de récréation de plein air et le soutien de l'emploi dans une région fortement touchée par la pauvreté.

Ainsi des principes de récréation, mais surtout de protection et de conservation semblent guider le Gouvernement dans son action en ce printemps 1937. Récréation et conservation certes, mais capital politique comme le démontrent les propos du ministre Gagnon devant l'Assemblée législative du Québec:

"Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de donner de longues explications à la Chambre sur ce projet qui a pour but de doter la Gaspésie - pays splendide et merveilleux - d'un Parc National. Nous croyons que ce Parc sera une nouvelle source de revenus pour la Gaspésie. C'est une réparation que nous faisons aux citoyens de cette région. Car en 1906, Sir Lomer Gouin, le Premier Ministre du temps, avait chargé son ministre des Terres, l'Hon. Adélard Turgeon, de présenter une loi créant une réserve forestière de chasse et de pêche dans la Gaspésie. J'ai ici **Le Soleil** du 6 février 1906 - **Le Soleil** était l'organe du Parti Libéral à l'époque (rires) - et le correspondant parlementaire rapporte le discours de M. Turgeon. Le Ministre disait que ce parc était pour conserver le gibier et le poisson de la Gaspésie et le perpétuer. Le lendemain, **Le Soleil** publiait un éditorial pour faire l'éloge du gouvernement. Là encore, on expliquait bien qu'il ne s'agissait pas seulement d'une réserve forestière, mais d'un parc pour la chasse et la pêche".

"Or Monsieur le Président, cette loi est restée lettre morte. Le gouvernement a accordé des droits de coupe pour le bois des forêts de la

Tout le sérieux voulu pour ces pêcheurs qui posent en compagnie du garde-pêche Jos Pelletier avec les captures d'une pêche à la truite effectuée, à l'été 1952, au Lac Cascapédia dans le Parc de la Gaspésie.
(Photo: Collection M. Robert Castonguay)

Gaspésie et il a cédé les rivières à des clubs américains. Ce projet est donc une réparation".

"Nous voulons faire un parc selon toutes les théories modernes. C'est pourquoi nous voulons que ce parc soit bien libre, libre de tous les intérêts particuliers. Il n'y aura ni concession forestière, ni concession de rivières à des clubs". (48)

Et voilà pour les bonnes intentions du gouvernement Duplessis en ce printemps 1937. Mais la suite démontrera que les politiciens ont parfois la mémoire bien courte et que plus ça change, plus c'est pareil.

Dès septembre 1937, deux arrêtés en conseil viennent confirmer les intentions du cabinet unioniste. Le premier, en date du 17 septembre, vient statuer sur les limites du Parc qui aura une superficie de 912 kilomètres carrés alors que le deuxième, le 30 du même mois, interdit désormais la chasse, le port d'armes et la circulation sans permis dans les limites du Parc.

Le 1er octobre 1937, le Parc de la Gaspésie a maintenant quelques mois d'existence, un territoire délimité, quelques bribes de règlements de conservation et un surintendant en la personne de M. Ernest Ménard.

1937-1945 les années difficiles

La mémoire est une faculté qui oublie, ça tout le monde le sait, peu importe les siècles et les époques. Et 1937 n'échappe pas à la règle. Ainsi, dès l'automne 37, la vocation de réserve forestière du Parc de la Gaspésie est modifiée par l'adoption du Bill NO. 7 qui permet au Lieutenant-Gouverneur en conseil d'y autoriser la coupe des arbres de 50 ans et plus sur une grande échelle. Cette décision est motivée par le fait que la forêt est mûre et dépérissante et qu'elle est menacée par la propagation d'une épidémie de mouches à scie. Le phénomène de 1905 se reproduit alors que cette mesure législative ouvre la porte à l'exploitation forestière. Pendant ce temps, on s'affaire à arpenter et à défricher un espace de terrain qui deviendra le coeur du Parc, à l'ombre de l'impressionnant Mont-Albert, aux Fourches de la rivière Sainte-Anne.

À l'été 1938, les premiers aménagements se réalisent. Avec les 400 000 pieds de bois coupés par le moulin du Parc, une imposante construction provisoire pouvant loger 175 ouvriers prend forme alors que de son côté, l'architecte Lorenzo Auger dessine les plans d'une future hôtellerie de style "Ancien Canadien". Et pour rendre l'endroit

accessible, 40 kilomètres de routes sont tracés entre le pied du Mont-Albert et la municipalité de Sainte-Anne-des-Monts. Enfin on débroussaille de nombreux sentiers dans les limites du Parc pour faciliter la surveillance par les gardes-chasse.

Au cours de l'année 39, on met les bouchées doubles, car on compte bien ouvrir le Parc au public à l'été 40. Au printemps, dans le cadre du Plan Bilodeau-Rogers, le Service de l'Aide à la Jeunesse fait travailler quelque 75 jeunes qui ont coupé et transporté 300 000 pieds de bois pour la construction. Au centre d'activités, les bâtiments avancent, alors que l'on met en chantier un entrepôt avec bureau et logement, une cuisinière-réfectoire, 4 chalets pour les visiteurs de même que les travaux de drainage, égout et terrassement.

Le chemin entre Sainte-Anne et le secteur Mont-Albert est déjà terminé et à l'entrée du Parc, non loin de Sainte-Anne, on érige une barrière, un kiosque et une résidence pour les gardiens. De plus, 5 camps sont construits sur les sentiers à l'intention des gardes et des patrouilleurs.

Fait à noter, dès l'été 39, l'impact économique du Parc commence à se faire sentir puisqu'une centaine d'hommes de la région y travaillent. Mais cela était trop beau pour durer.

Les débuts de la guerre en Europe et la prise du pouvoir par les libéraux provinciaux d'Adélard Godbout, en novembre 39, amènent un ralentissement marqué des travaux du Parc en 1940 et 1941. Scrutant l'administration Duplessis des années 36-39, le gouvernement Godbout entreprend, à compter du 27 août 1941, une enquête complète sur les dépenses de fonds publics dans la création du Parc de la Gaspésie. Anguille sous roche ou simple rivalité politique, toujours est-il que bien peu de choses semblent avoir transpiré de cette enquête.

Mais les Libéraux feront quand même valoir leur autorité politique en remplaçant le surintendant Ernest Ménard par J. Sasseville Roy de Gaspé et en mettant fin, à l'automne 41, à toutes les activités dans le Parc. Seul le service de garde est maintenu en place pour la patrouille et la surveillance contre le braconnage, tout en assurant la garde et l'entretien des constructions et des camps.

C'est dans un contexte passablement tranquille que le Parc de la Gaspésie reçoit une toute nouvelle clientèle à l'été 1942, alors que l'armée canadienne s'installe sur le Mont Jacques-Cartier. Sur le sommet le plus élevé du parc, une base est construite et une équipe de militaires y est maintenue en permanence. Malgré les contacts avec les popula-

tions locales pour le ravitaillement et le courrier, le mutisme le plus complet entoure ces opérations militaires et même de nos jours, le ministère de la Défense Nationale du Canada n'est pas bavard sur le sujet. Mais selon toute vraisemblance et compte tenu de la position du Mont Jacques-Cartier, il se serait agi d'une base d'observation aérienne.

Pour recevoir les amateurs de pêche, le ministère de la Chasse et des Pêcheries a érigé des camps près de plusieurs lacs, dont le lac Sainte-Anne qui, au début des années 50, était à l'intérieur des limites du Parc de la Gaspésie.
(Photo: Collection M. Robert Castonguay)

Et pendant que les militaires scrutent le ciel, d'autres personnes ont les yeux fixés sur le sous-sol du Parc. C'est ainsi qu'en septembre 43, l'arrêté en conseil 2692 autorise pour une période de 5 ans, la compagnie Mount Albert Mining Co. Ltd à effectuer de la recherche et de la prospection minière sur un territoire de 75 kilomètres carrés situé dans le secteur du Mont Albert-Sud. Le gouvernement libéral justifie alors sa décision par les pressants besoins de minéraux pour soutenir l'effort de guerre. Cette décision était-elle conciliable avec la vocation

du Parc? Il ne semble pas que ce fut une préoccupation en ces années de guerre.

Bref, jusqu'en 1945, les prospecteurs, les militaires et les gardes seront les seules personnes à se côtoyer à l'intérieur des limites du Parc de la Gaspésie. Mais en août 1944, les initiateurs du Parc, Maurice Duplessis en tête, avaient repris le pouvoir.

La reprise d'après-guerre

Dès 1944, on sent chez les autorités gouvernementales une volonté politique de parfaire le Parc de la Gaspésie. À ce sujet, L.P. Gagnon, le surintendant général des parcs, écrit:
"Tous les économistes s'accordent à dire que, après la victoire, la Province de Québec jouira d'un essor touristique formidable. La Gaspésie dont les charmes sont tellement exceptionnels, ne pourra manquer d'être envahie chaque année par des milliers de touristes. Il est à souhaiter que le Parc de la Gaspésie sera alors suffisamment aménagé pour recevoir une partie des visiteurs qui après avoir contourné la péninsule, désireront la pénétrer pour en avoir, avant de retourner chez-eux, un aspect tout à fait différent".

"Rien de plus reposant en effet, après plusieurs jours de randonnée sur le bord de la mer, que de trouver le calme des montagnes. Quel contraste entre ces masses rocheuses s'élevant vers les nues et d'une immobilité saisissante et la mer toujours en mouvement se lançant sans jamais se lasser à l'assaut des rives. La Gaspésie est trop riche en beautés de toutes sortes pour que les montagnes de l'intérieur ne portent ombrage aux merveilles de la mer. Je crois donc que l'aménagement du Parc de la Gaspésie constituera simplement un attrait de plus à cette randonnée merveilleuse et incitera les touristes à prolonger leur séjour en Gaspésie". (49)

Mais avant de profiter de cette manne touristique qui envahira la région, il reste fort à faire dans le Parc de la Gaspésie. 1946. Les travaux se remettent lentement en branle et la priorité est axée sur le complexe hôtelier du Mont-Albert sur les bords de la rivière Sainte-Anne. D'année en année, les autorités du Parc espèrent procéder à l'ouverture, mais les échéanciers sont à chaque fois reportés et ce n'est qu'en 1949 que le Parc de la Gaspésie s'ouvrira au monde, soit 12 ans après sa création.

Mais entre-temps, de 1946 à 1949, beaucoup de travaux auront été entrepris ou parachevés. Au niveau des constructions, l'hôtellerie du Mont-Albert, la salle à manger et le logement du personnel ont été

achevés, alors qu'une ligne téléphonique relie maintenant le site avec Sainte-Anne-des-Monts dans le but de faciliter le contrôle de la surveillance et la protection contre les feux de forêt. Pour desservir les pêcheurs sportifs, des camps ont été érigés au lac Madeleine de même qu'une route pour y accéder, alors que pour améliorer l'accessibilité au Parc, on a déjà envisagé le tracé d'une route, la Trans-Gaspésienne, qui reliera le Mont Albert et New Richmond dans la Baie-des-Chaleurs.

Pour contrôler la circulation et appliquer la réglementation du Parc, une série de barrières ont été mises en place sur les voies d'accès. Outre la barrière principale près de Sainte-Anne-des-Monts, on en retrouve désormais sur le chemin de Mont-Louis, sur le chemin du syndicat forestier à Saint-Octave de l'Avenir dans le canton Dalibaire et sur le chemin qui longe la rivière York, en direction de Murdochville. À chaque endroit, des gardiens sont en poste et veillent pendant qu'un plus grand nombre de patrouilles sillonnent le Parc pour faire respecter les règles de conservation. Et c'est justement pour augmenter les chances de conservation du dernier troupeau de caribous du sud du Saint-Laurent, que la Réserve Chic-Chocs a été implantée en 1949 pour servir de zone tampon entre le littoral et le territoire du Parc.

Toutes ces nouvelles infrastructures dans les domaines de la protection, de la conservation et de la récréation s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle réglementation du Parc adoptée au lendemain de la guerre. Alors que l'ancienne ne concernait que la chasse, les engins de chasse et l'accès, la nouvelle réglementation en 25 points se veut beaucoup plus précise et plus complète.

Si certains points concernent toujours la chasse et les armes, d'autres par contre traduisent une nouvelle ouverture de pensée face à la conservation et à la protection du milieu naturel. Ainsi, selon le nouveau code du Parc, il est désormais interdit de "défigurer, altérer ou modifier tout objet, tout cours d'eau, toute source, toute formation naturelle de roches ou rochers, tout arbre, bille, ponts, bancs ou siège ou toute construction en les déplaçant, les cassant, les coupants, en y gravant ou écrivant des inscriptions, en jetant dans les cours d'eau, les sources ou les lacs ou le long des pentes des montagnes, des roches, des pierres ou du bois", de "cueillir, arracher, couper ou mutiler ou enlever, de quelque manière, des plantes, arbrisseaux, mousse ou lichens, si ce n'est avec une permission spéciale du Ministre". (50)

Voilà, avec ses aménagements tout neufs et son code renouvelé en matière de protection et de conservation des espèces et du milieu naturel, le Parc de la Gaspésie pouvait désormais accueillir ses premiers visiteurs.

Le complexe hôtelier du Gîte du Mont-Albert, à l'ombre de la célèbre montagne, en 1952, soit 2 ans après son ouverture, mais 15 ans après la création du Parc de la Gaspésie.
(Photo: Archives nationales du Québec)

Le Parc s'ouvre au monde

1949 marque l'ouverture officielle du Parc de la Gaspésie. Dès lors les amants de la nature, les excursionnistes, les estivants peuvent trouver, dans cette mer de montagnes, un régal pour l'oeil et un décor remarquable pour les activités de plein air, alors que les pêcheurs sportifs pourront satisfaire leur passion sur des lacs rendus accessibles dans les limites du Parc. Sans parler du touriste que le Gîte du Mont-Albert émerveillera tant par son site que par sa table ou simplement l'automobiliste qui pourra se rincer l'oeil de paysages somptueux.

Et pour satisfaire ces clientèles diverses, au cours des années 50, le Parc de la Gaspésie améliore ses équipements, parfait ses infrastructures et fignole ses services, alors que les facilités de logements sont améliorées au Gîte du Mont-Albert et que les lacs sont aménagés et équipés d'abris, de camps et d'embarcations à l'intention des pêcheurs sportifs.

Mais le développement majeur, au cours de ces années 50, est certes la construction de la route Trans-Gaspésienne entre le secteur du Mont-Albert et New Richmond dans la Baie-des-Chaleurs. Commencée en 1951, elle s'est poursuivie par étapes jusqu'en 1956. Parallèlement à ces travaux, un embranchement est construit entre la Trans-Gaspésienne et Murdochville, le centre minier qui a ouvert ses portes en 1953 au coeur de la brousse gaspésienne. Les barrières Sterling et de Murdochville régiront la circulation sur ces 2 nouvelles voies d'accès au Parc qui est maintenant accessible par trois directions, au nord, au sud et à l'est.

L'ouverture de la Trans-Gaspésienne, avec l'embranchement de Murdochville, fera hausser considérablement la circulation routière dans les limites du Parc. Ainsi en 1952, un total de 11 092 voitures se sont présentées aux différentes barrières avec un dénombrement de 35 575 personnes. Par contre, dès 1957, après l'ouverture des 2 nouvelles voies d'accès, 91 871 voitures entreront dans le Parc avec à bord 189 579 personnes. À la fin de la décennie, ce nombre sera de 569 869 personnes réparties dans 221 426 véhicules. Il va sans dire qu'il s'agit là de véhicules de toute catégorie et que le nombre de personnes inclut les utilisateurs de toute sorte, tant les vacanciers, les pêcheurs sportifs, les ouvriers forestiers que les convives de la table du Gîte et les Gaspésiens qui se dirigent vers les centres urbains. Et l'un de ses visiteurs les plus attentifs et les plus intéressés sera nul autre que le député de Gaspé et ministre de la Chasse et des Pêcheries, le Dr Camille Pouliot qui s'en fera un refuge, loin du tumulte de la vie politique.

Si le Parc de la Gaspésie a pris 12 ans à larguer les amarres, on peut dire qu'avec les années 50, il a réussi à hisser sa grande voile et qu'un bon vent lui donne maintenant fière allure. Mais n'y a-t-il pas plus imprévisible que le vent?

Les années 60: le vent tourne

Le suroît des année 50 n'a cependant pas eu la même régularité au cours de la décennie suivante et plusieurs bourrasques chambouleront passablement le Parc de la Gaspésie. En effet, malgré la réglementation du Parc, malgré les énoncés de principe au niveau de la protection et de la conservation de la faune, de la flore et des milieux naturels, le cabinet du nouveau gouvernement libéral de Jean Lesage adopte une série de mesures nettement contradictoires avec les nobles idéaux d'un parc. Et cette première tornade, ce sera l'exploitation minière.

À l'instar du permis spécial accordé à la Mount Albert Mining Co en 1943, le gouvernement concède le 14 septembre 1960 une licence

de recherche et d'exploitation minière, sur un terrain délimité, à la Sullico Mines. Mais cette exception sera la pointe de l'iceberg, car 3 ans plus tard, c'est l'ensemble du territoire du Parc qui sera ouvert aux prospecteurs. L'arrêté en conseil du 19 septembre 63 fixe au 1er novembre, à minuit une minute, les débuts de la recherche minière.

Tous les prospecteurs qui voudront accéder au Parc, devront détenir un certificat de mineur du ministère des Richesses Naturelles et se procurer un permis de circulation. Ce dernier ne pourra être émis avant le 1er novembre et aucun jalonnement de claims ne sera valide sans le permis, sauf ceux accordés à la Sullivan Mines en 1960. Les compagnies minières qui obtiendront un titre, devront verser une somme de 1 000,00 $ au ministère du Tourisme, Chasse et Pêche pour permettre à leurs employés de circuler dans le Parc. Ceux-ci porteront un signe d'identité qui remplacera le permis de circulation. Enfin mentionnons que la prospection peut se faire pour l'ensemble des substances minérales, sauf le gaz et le pétrole.

Compagnies minières et prospecteurs en herbe envahissent donc le Parc, au matin du 1er novembre 1963, à la recherche du filon d'olivine ou de cuivre qui sera source de richesse et de prospérité subite. Mais il y aura beaucoup d'appelés et peu d'élus. Seulement pour l'année 65, les officiers du Service de la protection de la faune du secteur de Sainte-Anne-des-Monts émettent 440 permis de recherche et de prospection pour le territoire du Parc. Le secteur des Monts McGerrigles et la partie sud du Parc reçoivent une attention particulière de la part des chercheurs, à un tel point qu'en 1971, on retrouve plus de 8 000 claims jalonnés dans ce secteur.

Mais à l'exception des Mines Madeleines qui seront opérantes dans les années 70, très peu de claims ne deviendront des concessions minières exploitées. La promesse qu'avait faite Jean Lesage à l'élection de 1960 de relancer l'économie de la Gaspésie avec l'industrie minière, a donc fait couler beaucoup d'encre et d'espoir, mais pas tellement de billets verts. L'exemple de la mine de cuivre de Murdochville en exploitation depuis 1953 ne fera pas boule de neige et la Gaspésie devra chercher son Eldorado ailleurs.

Et si l'avenir et la prospérité étaient dans l'industrie du bois? Pourquoi ne pas faire une Forêt domaniale avec tout l'arrière-pays de Cap-Chat - Sainte-Anne - Mont-Louis? Rien de plus simple puique le Lieutenant-Gouverneur peut, en vertu de la Loi des terres et forêts réserver certaines étendues pour les besoins de l'industrie forestière.

Tout comme à Fort-Prével, la salle à manger du Gîte du Mont-Albert a développé, au fil des ans, une tradition d'excellence. Et 1964 ne faisait pas exception à la règle.
(Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

Ainsi en 1968, le Lieutenant-Gouverneur en conseil crée la Forêt domaniale des Chic-Chocs qui recouvre l'ensemble du Parc de la Gaspésie et presque toute la réserve des Chic-Chocs. Tout ce secteur devient alors ouvert à l'exploitation forestière sur une grande échelle. Des compagnies comme Gérard Lepage et Fils, A. Couturier et Fils, James Richardson signent ainsi des ententes de 10 ans avec le ministère des Terres et Forêts pour l'exploitation de cette Forêt domaniale. Nombre de petites municipalités de la Gaspésie du Nord, bâties autour de moulins à scie, connaîtront des heures de prospérité au cours de ces années. Par contre, le Parc de la Gaspésie sortira meurtri de ces vagues d'exploitation forestière et minière. D'ailleurs, il en porte encore les traces aujourd'hui.

Mais les années 60 ne furent pas uniquement que bourrasques et tourmentes. Au niveau de l'activité sportive, 1969 voit l'intégration de la rivière Sainte-Anne dans le Parc de la Gaspésie. En effet, l'acquisition des droits de pêche que détenait la famille de George et Cécilia Wer-

theim de New York depuis 1935, fait passer la gestion et l'exploitation de cette rivière à saumons sous la juridiction du Parc de la Gaspésie. Le 23 juillet 1969, cette rivière est intégrée dans le réseau des réserves fauniques de l'Est du Québec. Les pêcheurs sportifs de la région de Sainte-Anne peuvent désormais taquiner le saumon sur cette rivière, chose qu'ils n'ont pu faire légalement depuis 104 ans.

En terme d'aménagements, aucun développement majeur ne survient au cours des années 60. Un camping est mis en place au Gîte du Mont-Albert et devient vite très populaire puisqu'il reçoit 4 500 campeurs dès 1964. Et symbole des temps modernes, des tours de télécommunications sont installées sur le sommet du Mont Logan en plus d'une station météorologique. Une route d'accès y est construite, alors qu'à l'autre extrémité du Parc, une autre route nouvelle permet d'atteindre le toit du mont Jacques-Cartier.

Avant la fin de la décennie, soit en 1967, on voit disparaître les barrières secondaires où se faisait le contrôle de la circulation dans le Parc. Seules sont maintenues les barrières sur les 3 principales voies d'accès en provenance de Sainte-Anne-des-Monts, Murdochville et New Richmond.

Au tournant des années 70, le Parc de la Gaspésie est devenu une véritable galère qui présente malheureusement plusieurs infiltrations d'eau.

L'âge bordélique

Pendant que l'Entente Canada-Québec sème sa généreuse manne un peu partout dans l'Est du Québec, le Parc de la Gaspésie prend de plus en plus l'allure d'un grand fourre-tout dans lequel pataugent les principes de protection, de conservation et les activités économiques. Prospecteurs, mineurs, ouvriers forestiers, excursionnistes, pêcheurs sportifs, agents de conservation, biologistes, amateurs de nature, botanistes et vacanciers se côtoient sur ce territoire restreint qui, en 1937, a reçu le titre de Parc National pour sauver une faune, une flore et un milieu naturel unique et remarquable.

Mais la situation n'est pas unique au Parc de la Gaspésie, car dans l'ensemble des parcs du Québec, des décisions politiques, adoptées au nom d'impératifs économiques, ont sérieusement entaché la vocation des parcs. Devant cet état de fait, le gouvernement du Parti québécois, élu le 15 novembre 76, s'attaque à redéfinir ces grands espaces que sont les parcs québécois. Le naufrage allait être évité.

La fin de l'hémorragie

La loi qu'adopte le gouvernement Lévesque le 29 novembre 1977, vient préciser ce que doit être un parc et l'utilisation qui doit en être faite. Ainsi selon cette Loi des parcs, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche peut "affecter comme parc, à des fins exclusives de conservation ou de récréation de plein air, toute partie de terres publiques que le Gouvernement indique". "Cet ensemble d'espaces entièrement protégés que constitue le réseau des parcs du Québec, permettra .... de répondre aux besoins de récréation de la poulation et de rencontrer les préoccupations maintes fois manifestées en terme de préservation du patrimoine naturel". (51)

Voilà pour le cadre général. Quant à l'utilisation, la Loi prévoit que les parcs québécois deviendront des espaces à vocations exclusives, à savoir la protection générale des ressources du milieu et l'utilisation à des fins de récréation ou d'éducation. Toute autre forme d'exploitation industrielle et commerciale des ressources devient interdite formellement à cause de l'incompatibilité avec la vocation du parc, à cause des transformations qu'elles infligent au milieu et des risques de dégradations de l'environnement.

Ainsi la Loi précise que "toute forme de protection, d'utilisation et d'exploitation des ressources à des fins de production forestière, minière ou énergétique, de même que le passage d'oléoduc, de gazoduc et de ligne de transport d'énergie sont interdites à l'intérieur d'un parc". (52)

Fort de cette Loi et soucieux d'entendre la population s'exprimer sur l'avenir du Parc de la Gaspésie, le MTCP décide de tenir des audiences publiques pour écouter les avis et les prendre en considération si nécessaire. C'est pourquoi les 20 et 21 octobre 1978, une brochette de fonctionnaires avec en tête le ministre du MTCP, l'Hon. Yves Duhaime, se présentent à Sainte-Anne-des-Monts. Au cours de ces deux journées, une quarantaine d'individus et de groupes locaux, régionaux et nationaux, préoccupés par les questions de développement économique, de conservation du milieu, de protection des espèces et d'accessibilité aux loisirs, se feront entendre par le ministre Duhaime.

La fusion des principes contenus dans la loi de 1977 et les recommandations du milieu lors des audiences, débouchera sur la classification du Parc de la Gaspésie en novembre 1981. Après 44 ans d'attente et d'incertitude, le Parc de la Gaspésie étalt officiellement créé. La tornade laissait place à la brise.

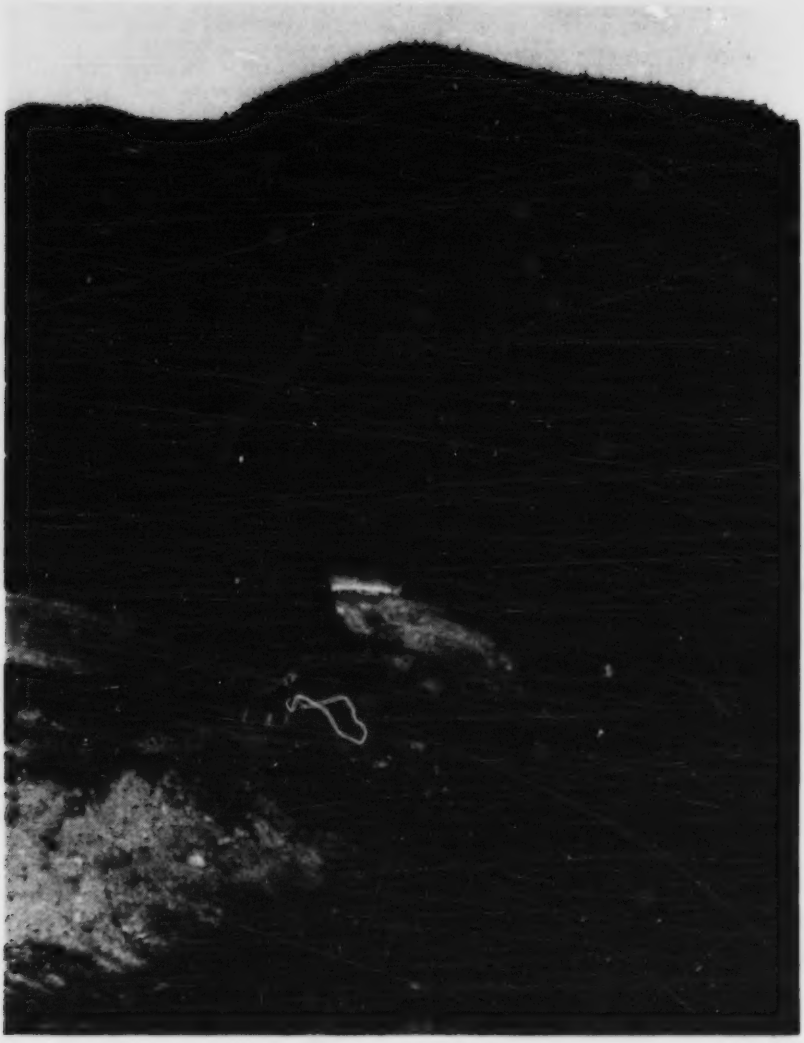

La construction de la route Trans-gaspésienne, entre New Richmond et le mont Albert avec embranchement vers Murdochville, a grandement favorisé l'accès au Parc de la Gaspésie au début des années 50. Mais ce ne fut pas une construction de tout repos.....
(Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

Enfin un parc

Et c'est ainsi qu'à la fin de 81, le Parc de la Gaspésie reçoit le statut de parc de conservation dans le but de protéger, d'une façon définitive, ces territoires représentatifs du patrimoine naturel et ces sites exceptionnels, tout en les rendant accessibles au public dans un but d'éducation et de récréation extensive dans un environnement bien protégé. Il n'y sera plus question de recherche et de prospection minière, ni d'exploitation forestière. Et afin d'exclure, hors de ses limites, tous les sites qui pourraient représenter un intérêt économique quelconque, en particulier en terme de gisements miniers, la superficie du Parc est officiellement réduite à 802 kilomètres carrés, ce qui fixe ces frontières qui ont été d'une élasticité peu commune depuis 1937. D'ailleurs la Loi sur les parcs de 1977 prévoit que toute modification des limites d'un parc entraîne obligatoirement la tenue d'audiences publiques.

Mais pour recevoir le statut de parc de conservation, un territoire doit présenter certaines caractéristiques bien spécifiques qui lui confèrent une singularité particulière. Pour le Parc de la Gaspésie, cette singularité repose sur 5 éléments de potentiel biophysique tout à fait unique. Les voici:

1.- La qualité esthétique et panoramique des Monts Chic-Chocs et des Monts McGerrigles au centre desquels s'étend la vallée de la rivière Sainte-Anne
2.- La richesse écologique de la végétation qui se caractérise par sa répartition altitudinale singulière
3.- Cette répartition altitudinale unique justifie la présence sur un territoire restreint de 3 espèces ongulées, soit le cerf, l'orignal et le caribou
4.- La présence de la musaraigne de Gaspé, une espèce que l'on ne retrouve plus hors des limites du Parc
5.- Les lacs et les rivières du Parc abritent 4 espèces de salmonidés: la truite mouchetée, la truite rouge du Québec, la truite grise et le Saumon atlantique. La réunion de ces 4 espèces sur un territoire aussi restreint constitue un fait rare.

Pour arriver à assurer la protection et la conservation de ces 5 éléments de potentiel biophysique, tout en permettant l'éducation et la récréation de plein air, le Parc de la Gaspésie fut divisé en 4 zones de conservation et d'utilisation bien définies. Zone de préservation extrême, zone de préservation, zone d'ambiance et zone de services se marient avec élégance dans le respect des grands principes qui ont prévalu à la mise en place du Parc de conservation. Les brochures et les cartes récentes du Parc présentent les caractéristiques de ces différentes zo-

nes en place pour maximiser la conservation et l'utilisation rationnelle du territoire.

En plus de proposer toute une variété d'activités sportives et récréatives, le Parc de la Gaspésie met un accent particulier sur l'éducation du public. Pour ce faire, un programme d'interprétation a été élaboré et fignolé au fil des ans pour permettre aux visiteurs d'apprécier à sa juste valeur les composantes de ce site unique. La faune, la flore, la géomorphologie et l'histoire font l'objet de rencontres, de causeries, de randonnées guidées, de projections audio-visuelles...etc. Une équipe d'interprètes et de naturalistes animent le centre d'interprétation au cours de la belle saison et rendent la connaissance accessible à ceux et celles qui veulent apprendre tout en s'amusant.

Et le 17 juillet 1985, le gouvernement du Québec publiait dans la Gazette Officielle de nouveaux amendements à la Loi sur les parcs qui accordaient le statut de parc national à tous les parcs de conservation du Québec. Le Parc de la Gaspésie, le Parc du Bic, le Parc de Miguasha et le Parc de l'Ile-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé accédaient au titre de parc national.

Le Parc de la Gaspésie reprenait le titre qui lui avait été conféré en 1937, mais cette fois, de par ses objectifs et sa réglementation, ce n'était plus seulement un titre, mais une réalité.

Le Parc national de la Gaspésie: une mer de montagnes pour les générations de l'avenir.

Les scientifiques dans le Parc: une histoire plus que centenaire

Il y a près d'un siècle et demi, les premiers scientifiques canadiens exploraient le territoire du Parc, tant cette mer de montagnes pouvait représenter un intérêt certain pour les hommes de science. Géologues, botanistes, géographes et biologistes ont sillonné le Parc en tout sens, explorant, scrutant, faisant des relevés, prenant des notes, emplissant d'innombrables herbiers, car ce territoire est un amalgame d'éléments biophysiques qui n'a point son pareil dans le nord-est de l'Amérique.

Ils étaient scientifiques, mais ils partageaient tous un sens de l'exploration et un goût de l'aventure qui les ont ame-

nés, particulièrement au XIX[e] siècle, dans cette contrée encore sauvage. Accompagnés de guides locaux, ils ont remonté les rivières, effectué mille et un portages, escaladé les

Le frère Marie-Victorin, auteur de **La flore laurentienne**, *le plus célèbre des botanistes québécois, lors d'une expédition de recherche au lac Sainte-Anne dans le Parc de la Gaspésie, au mois d'août 1930.*
(Photo: Collection Parc de la Gaspésie, MLCP)

montagnes, vécu sous la tente, tout en s'enivrant de l'euphorie des découvertes dans ce véritable laboratoire à ciel ouvert.

William Logan, le premier directeur de la Commission géologique du Canada, fut l'un des pionniers lorsqu'il explora, en 1844, la rivière Cap-Chat, le Mont Logan et la rivière Cascapédia, traversant ainsi la péninsule du nord au sud. Son exemple fut suivi par Alexandre Murray, en 1845, qui visita le secteur du Mont Albert et la vallée de la Sainte-Anne ou James Richardson qui, en 1857, parcourut le Mont Jacques-Cartier et une autre haute montagne à qui il laissa son nom.

L'histoire scientifique du Parc fait également ressortir le nom d'A.P. Low qui, en 1882, sur le Mont Albert, reconnut la position géographique de quelque 160 sommets; de John Macoum, un botaniste qui, la même année, inventoria 790 espèces de plantes entre Sainte-Anne et le Mont Albert. Sans oublier le professeur M.L. Fernald de l'Université Harvard, une sommité mondiale en botanique, qui au début du siècle, effectua 4 séjours dans le Parc de la Gaspésie. Il fut l'un des maîtres à penser du Frère Marie-Victorin, notre botaniste national, qui lui aussi vint y faire des études sur la flore.

Plus près de nous, deux noms sont à retenir. Tout d'abord, H.W. McGerrigles, géologue du ministère des Mines et des Ressources naturelles de 1937 à 1970, qui a à son crédit plusieurs études géologiques sur le Parc et en l'honneur de qui les Monts de la Table ont été rebaptisés. Et enfin, M. Gaston Moisan, biologiste dont les travaux sur le caribou ont permis de mieux connaître cette espèce menacée de disparition.

Ce ne sont que quelques exemples, mais ils furent beaucoup plus nombreux. Des Américains, des Canadiens-Anglais, des Québécois qui ont permis l'avancement de la connaissance sur ce coin de pays et qui, bien avant le premier touriste, avaient reconnu le caractère exceptionnel du Parc de la Gaspésie.

Une végétation et un climat bien particuliers

La végétation altitudinale, ça vous dit quelque chose? Si vous avez déjà fréquenté le Parc de la Gaspésie, vous avez

été à même de remarquer cette végétation toute particulière qui se découpe par étage entre les pieds de montagnes et les sommets dont plusieurs dépassent les 1 000 mètres.

Au pied des montagnes, la végétation se compose de feuillus et de résineux. C'est le royaume des sapins, des épinettes et des bouleaux. Avec un peu d'altitude, les feuillus deviennent épars, alors que sapins et épinettes noires dominent. À l'approche des sommets, la végétation sub-alpine s'installe et se traduit par des ensembles de conifères de dimension moyenne, regroupés en attroupements serrés. Et plus haut, sur le toit des montagnes, mousse, lichen et broussaille composent la toundra alpine telle qu'elle existe au nord du 55e parallèle. Pourtant, les premiers sommets se trouvent à moins de 40 kilomètres au sud du fleuve Saint-Laurent et le Parc niche au 45e degré de latitude nord.

Tout ce phénomène de vie végétale distincte est occasionné par le climat sur les montagnes du Parc. N'oublions pas en effet que le Mont Albert atteint 1 083 mètres (3 606 pieds) dans sa partie sud et 1 151 mètres (3 798 pieds) dans sa partie nord; que le Mont Richardson culmine à 1 220 mètres (4 026 pieds) alors que le Mont Jacques-Cartier surplombe le Parc avec ses 1 270 mètres (4 191 pieds).

De telles élévations supposent également un climat qui n'a absolument rien d'ordinaire. Et pour cause. La station de météorologie installée sur le Mont Logan au cours des années 60 a permis de faire les relevés suivants. En moyenne, le mercure ne dépasse 0' celsius qu'entre le 25 mai et le 26 septembre. Par contre, au cours de cette période, il tombe 166,3 centimètres de pluie, ce qui n'est pas surprenant puisque, sur le sommet des montagnes, on enregistre plus de 200 jours de pluie et de brume par année. Rien d'étonnant de voir que le Mont Logan reçoit 750 centimètres de neige au cours de l'hiver qui dure plus de 9 mois. Et quand les vents de 180km/h se mettent de la partie, il n'y a pas de quoi être ébaubi s'il fait tempête.

De toute façon, avec son histoire, sa faune, sa flore et son relief, le Parc de la Gaspésie a-t-il quelque chose d'ordinaire? Hum!

LES RÉGIONS BIOGÉOGRAPHIQUES DE LA GASPÉSIE ET DU NORD DU SAINT-LAURENT

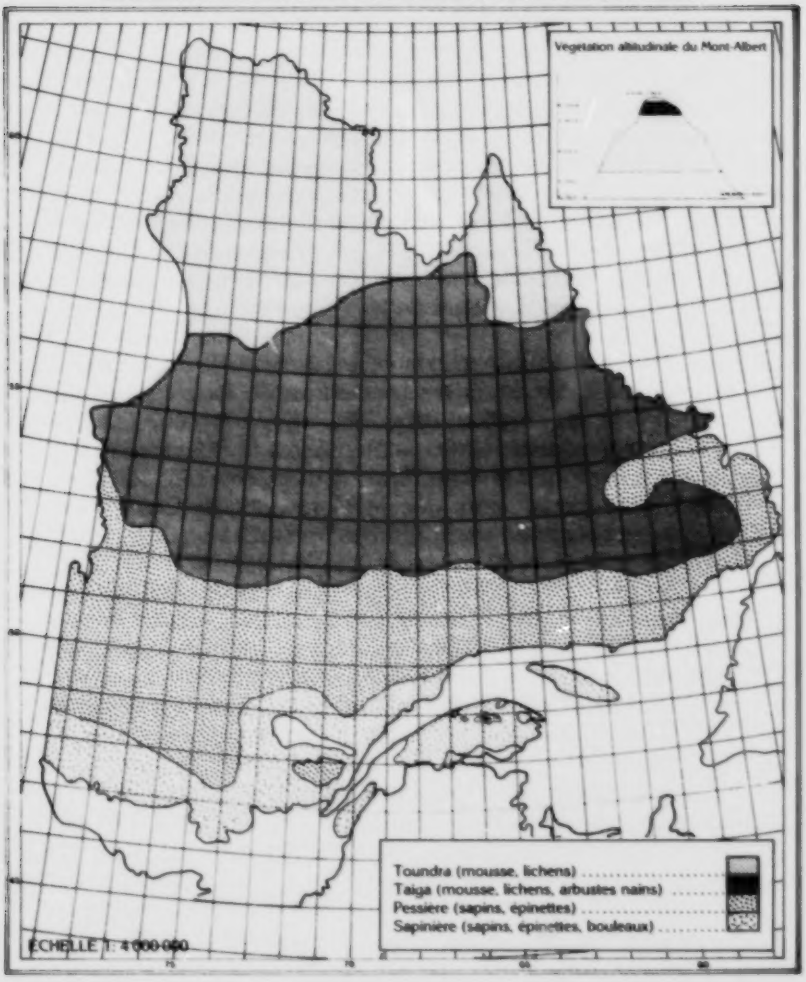

Au début du siècle, l'aire du caribou s'étendait du Témiscouata aux Maritimes. Aujourd'hui, ils ne sont plus que quelque centaines de têtes confinées sur les hauts sommets montagneux du Parc de la Gaspésie.
(Photo: MLCP)

Le caribou: un ongulé qui a fier panache

Alors que pendant des siècles, il a peuplé l'ensemble de l'Est du Canada et des USA, le caribou a vu par le suite sa population décliner d'une façon dramatique et son milieu de vie se restreindre considérablement. C'est ainsi qu'il est disparu du Maine vers 1913, de la Nouvelle Écosse vers 1924 et du Nouveau-Brunswick vers 1927. De sorte que les seuls survivants des grandes hardes qui voyageaient jadis de la Restigouche au Cap-Breton, se sont aujourd'hui repliés dans les monts Chic-Chocs et McGerrigles en Gaspésie où ils partagent leur vie entre la toundra du sommet des montagnes et les forêts de conifères qui leur fournissent nourriture et abri.

Jusqu'au milieu du XX^{e} siècle, la chasse au caribou était permise dans la région. Même qu'au début du siècle, la réglementation en vigueur permettait à un chasseur d'abattre annuellement 2 caribous, 2 orignaux et 3 chevreuils. De plus, avec un permis de 5,00 $, le même chasseur avait droit à 3 caribous et à 3 chevreuils supplémentaires. À la fin des années 40, il devint évident que la population de caribous avait subi une baisse inquiétante et la chasse fut alors bannie au sud du Saint-Laurent en 1949.

Le cri d'alarme pour la survie de cette espèce fut sonné quelques années plus tard lorsque M. Gaston Moisan, un biologiste du ministère de la Chasse et des Pêcheries, réalisa les premières études sur le caribou de la Gaspésie. Celui-ci évalua le troupeau à environ 1 000 têtes réparties dans des colonies situées au Mont Logan, au Mont Blanc, au Mont Albert, au Mont Jacques-Cartier et à la rivière Garland.

Mais l'ouverture de la mine de Murdochville en 1953 et la construction des routes d'accès à la nouvelle ville contribuèrent à éliminer la colonie de la rivière Garland, tout comme la route d'accès au sommet du Mont Logan et l'installation de tours de télécommunication eurent le même effet sur le troupeau qui juchait sur le sommet de cette montagne.

Les travaux de M. Moisan au cours des années 50 permirent d'accroître les connaissances sur cette espèce animale et de sensibiliser les autorités sur la survie de cet ongulé. Mais, malgré un savoir plus grand sur le caribou et son milieu de vie, malgré l'arrêt de la chasse en 1949, le troupeau de caribous n'en continua pas moins de décroître au cours des années 50 et 60.

Tout un ensemble de facteurs tendent à expliquer cette situation. La chasse et le braconnage ont influé directement sur sa population alors que l'exploitation forestière, la recherche et l'exploitation minière, la construction de routes et les feux de forêts ont transformé l'habitat et restreint le milieu de vie du caribou au Mont Albert et au Mont Jacques-Cartier.

Mais il faudra attendre 1969 pour qu'une entente à l'amiable intervienne entre le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, le ministère des Terres et Forêts et le ministère des

Richesses naturelles, 3 Ministères québécois impliqués dans la gestion et l'exploitation des ressources naturelles du Parc de la Gaspésie. Selon les termes de cette entente, un sanctuaire a été mis en place pour la protection du caribou. D'une superficie de 61 milles carrés, le sanctuaire regroupait les 2 milieux de vie du caribou, soit les secteurs du Mont Albert et du Mont Jacques-Cartier. Cette décision politique traduisait une certaine volonté de sauvegarder cette espèce en voie de disparition.

En 1974, une nouvelle convention se signe entre le Tourisme, Chasse et Pêche et les Terres et Forêts. Les 2 Ministères conviennent de soustraire à toute forme d'exploitation les aires de vie de cet ongulé. Le Service d'aménagement de la faune du MTCP réalise alors des études plus poussées à l'aide d'appareils de télémétrie pour évaluer le cheptel et aussi pour déterminer de la façon le plus exacte possible l'habitat des caribous, tant l'hiver alors qu'ils vivent en bande sur le sommet des montagnes, que l'été alors qu'ils se dispersent dans les environs. Ces nouvelles études ont permis de chiffrer le troupeau du Parc de la Gaspésie à quelque centaines de têtes tout au plus.

L'obtention du statut de parc de conservation en 1981 viendra renforcer la protection du caribou. Les zones de préservation extrême du Mont Albert Sud et du Mont Jacques-Cartier ne permettent plus la présence d'aucune activité humaine et pour y accéder, il faut être muni d'un permis spécial du Ministère. Entourant ces zones, de vastes espaces de préservation ne laissent la place qu'à certaines formes de récréation extensive comme la randonnée pédestre.

Peu importe les saisons, l'aire de vie du caribou se voit assurer du maximum de protection. Il pourra ainsi couler des jours et se reproduire dans ces paysages de toundra que nombre de personnes âgées dénomment, encore aujourd'hui, le pays des "bois tordus", alors que dans le langage algonquin, ces sommets aux arbres rabougris, c'est la terre de "Khalibu" qui signifie celui qui piaffe, celui qui gratte le sol avec le sabot pour chercher sa nourriture.

Avec de telles mesures, souhaitons que le caribou soit pour toujours cet ongulé qui a fier panache.

FAITS ET GESTES DANS LE PARC DE LA GASPÉSIE

William Logan et le Cap-Seize

À la porte du Parc de la Gaspésie, sur la 299, une petite communauté porte le nom de Cap-Seize. D'où origine ce nom? Très simple si on remonte l'histoire. En 1844, William Logan, le premier président de la Commission géologique du Canada, effectue des recherches sur le territoire du Parc. Un jour, lui et ses guides ont chaviré et Logan s'écria alors: "Damn, we capsized" que l'on peut traduire par: "Merde, nous avons chaviré". Les guides qui n'étaient pas très bilingues, gardèrent l'expression anglophone et continuèrent à dire, en parlant de la rivière, que c'est là qu'ils avaient "capsizé"! Le nom de Cap-Seize venait d'être trouvé.

M. Antoine Castonguay, de Rivière-à-Claude, le dernier garde-feu à avoir résidé sur le mont Jacques-Cartier jusqu'à la fin de ce service discontinué en 1963. À gauche, le dernier camp du gardien construit en 1961-1962 et à droite, la poudrière construite par l'armée canadienne pendant la guerre, qui fut habitée par le gardien jusqu'en 62. À l'avant-plan, le trottoir qui reliait les camps et la tour d'observation.
(Photo: Collection M. Robert Castonguay)

Le Mont Albert qui?

Jusqu'à l'été 1845, le Mont Albert était une montagne impersonnelle qui n'avait même pas de nom. Le 26 août 1845, le géologue Alexandre Murray fut le premier scientifique à faire l'ascension du célèbre sommet. Comme cette date était également le jour anniversaire de la naissance de son Altesse Royale le Prince Albert de Saxe-Cobourg, l'époux de la douce et vénérée Reine Victoria d'Angleterre, Murray, pour souligner l'événement, accola le nom du prince à la plus renommée des montagnes du Parc de la Gaspésie.

Le géologue et les moulins

James Richardson est géologue et explorateur. À l'été 1857, il étudie le secteur de la rivière Madeleine, du Mont Jacques-Cartier et d'une autre montagne à qui il donne son nom et qui est le deuxième plus haut sommet du Parc avec ses 1 220 mètres. Monsieur Richardson a beau être un scientifique mais il a aussi le sens des affaires. Constatant la présence d'immenses forêts vierges, le géologue fit l'acquisition, quelques années plus tard, d'importantes concessions forestières dans ce secteur et il construisit toute une série de moulins à scie le long de la côte, notamment à Matane, Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts. Et le nom de Richardson entra dès lors dans la petite histoire de la Gaspésie du Nord.

Ah, cette chère toponymie

La toponymie des montagnes du Parc de la Gaspésie s'est développée au fil des ans et nombre de noms ont été donnés sans l'accord de la Commission de Géographie, l'ancêtre de la Commission de Toponymie du Québec. En 1937, lors de la création du Parc, Ernest Ménard, le premier surintendant, constate que la majorité des noms de montagne collent bien peu à la réalité gaspésienne. C'est pourquoi dans une lettre qu'il adresse au ministre Onésime Gagnon, le 15 novembre 1937, M. Ménard suggère de profiter de la création du Parc pour rebaptiser les principales montagnes du nom de personnalités gaspésiennes. C'est ainsi qu'il propose au Ministre les noms de Mathurin Bourg, de Nicholas Denis et de Vallières de Saint-Réal, un natif de Maria qui a fait honneur à la politique, au barreau et à la magistrature. Et M. Ménard termine sa lettre en écrivant: "Voilà trois grandes figures de notre histoire dont les noms méritent d'être retenus par la postérité et que le Parc National de la Gaspésie serait heureux d'honorer".(53) Mais pas cette fois...

En terminant, un mot pour mentionner qu'avant que la Commission de Géographie ne baptise le Mont Jacques-Cartier de son nom, celui-ci s'appelait "Botanist's Dome".

Le Parc de la Gaspésie a toujours été un site exceptionnel pour la radonnée pédestre et les excursions en montagne. Tel ce groupe de jeunes Routiers du mouvement scout de la région de Rimouski en expédition au mont Logan en 1966.
(Photo: Collection M. Louis-Georges Lamontagne)

Les premières visites de groupe

Avant 1949, c'est à dire avant son ouverture officielle, le Parc de la Gaspésie avait quand même ouvert ses portes à des groupes organisés. C'est ainsi qu'à l'été 1946, le Parc accueillait sa première batterie de congressistes, soit les membres de la Chambre de Commerce Sénior de la Gaspésie. L'année suivante, c'est au tour de plus de 80 membres de la Société Botanique d'Amérique à se réunir dans le Parc et à faire l'ascension du Mont-Albert.

Un lieu de pélerinage: pourquoi pas?

En 1954, Monsieur E.L. Désilets de Sainte-Anne-des-Monts soumet au Dr Camille Pouliot, ministre de la Chasse et des Pêcheries, un projet de développement qui vise à établir sur le faîte du Mont Albert

un lieu de pélerinage et une station touristique. Le projet prévoit une route d'accès qui passerait par le ruisseau Isabelle et un sanctuaire près du lac du Diable.

Dans une lettre adressée à M. Désilets le 10 août 1954, le curé de Murdochville, l'abbé Charles Allard, note que ce projet recevrait sûrement l'assentiment de l'évêque de Gaspé, Mgr Albini Leblanc, du moment "qu'on aura soin de placer la Statue de la Vierge assez éloignée des autres centres d'intérêts pour ne pas risquer rien qui ressemblerait à une profanation".

"Il me semble que cette partie de la Gaspésie, une des plus belles, mérite d'être connue et visitée; mais elle mérite surtout d'être dédiée à la Sainte-Vierge pendant cette année mariale selon le désir du Souverain Pontife qui parle avec enthousiasme de statues sur les plus hautes montagnes".(54)

Mais cela ne restera qu'un projet!

Les hommes du Parc

Depuis sa création en 1937 et encore de nos jours, le Parc a été le lieu de travail de plusieurs générations d'hommes qui ont assuré la surveillance du territoire. Si l'équipement et les moyens facilitent aujourd'hui le travail, il n'en a pas toujours été ainsi. Reportons-nous à 1941 et brossons le tableau de la situation alors que la surveillance du Parc est assurée par une équipe de 8 hommes.

À la barrière située sur la route qui relie Sainte-Anne et le secteur du Mont-Albert, on retrouve le gardien Samuel Côté de Cap-Chat et son assistant Georges Paquet. En plus d'empêcher la circulation sans permis dans le Parc, les deux hommes patrouillent les parties nord et ouest du Parc. De leur côté, Aimé Dupuis et son assistant Gustave Dupuis, tous deux de Saint-Joachim-de-Tourelle, sont en poste aux Fourches de la rivière Sainte-Anne. Leur travail consiste à garder les bâtiments érigés près du Mont Albert et à faire la patrouille dans toute la partie sud jusqu'au ruisseau Isabelle.

Armand Rioux de Ruisseau-à-Rebours et son assistant Horace Drapeau de Rivière-à-Claude, en poste dans ce dernier village, assurent la surveillance de la partie est, par le portage de la rivière à Claude. Alors que Gervais Joseph et son assistant Francis Horth demeurent au lac Sainte-Anne et patrouillent la partie sud-est tout en s'assurant qu'il n'y a pas de circulation illégale par les chemins de bois.

En terme de salaire, M. Joseph reçoit 85,00 $ par mois; MM. Horth, Dupuis, Côté et Rioux gagnent 75,00 $ alors que les assistants Drapeau, Paquet et Dupuis se méritent 65,00 $ mensuellement. Comme ils résident sur les lieux de travail, le Ministère accorde à chacun une allocation de 15,00 $ par mois pour la nourriture. Ces sommes sont cependant versées aux marchands chez qui ils s'approvisionnent. Et c'est à pied et en raquettes que s'effectuent les longues patrouilles sur ce territoire accidenté qu'est le Parc de la Gaspésie.

Et à l'automne 1941, tout ce beau monde est sous la supervision d'un nouvel inspecteur-garde-chasse en la personne de M. Steven McWhirter de New Richmond.

Petit éclairage sur la présence militaire

Même si par les canaux officiels, il est difficile, voire impossible, d'obtenir de l'information, on peut quand même, en compilant des témoignages de gens de la région, faire un peu de lumière sur la présence militaire de 1942 à 1945 dans le Parc de la Gaspésie.

Avant l'arrivée des soldats, il n'y avait qu'une tour à feu et une cabane pour le gardien sur le Mont Jacques-Cartier. À l'hiver 42, les militaires déboisent une route qui sera terminée au printemps avec des tracteurs. Peu après, des camions militaires acheminent sur le sommet tout le matériel nécessaire pour implanter la base. Cinq bâtiments et 4 tours métalliques sont érigés en peu de temps. Selon les observateurs, quelque 14 militaires auraient été stationnés en permanence sur le toît du Parc.

À l'approche de la saison hivernale, les militaires stockaient de volumineuses quantités de nourriture pour pouvoir survivre au moins 6 mois. Dès les premières neiges, le service du courrier était assuré par des gens de Mont-Saint-Pierre qui s'aventuraient dans la brousse gaspésienne avec des traîneaux à chiens et se rendaient au Mont Jacques-Cartier en faisant des haltes dans des petits camps disséminés le long du sentier. Un de ces facteurs à traîneaux, M. René Ouellet de Mont-Saint-Pierre, racontait dans une entrevue en 1984 avoir fait face à une tempête de plusieurs jours qui l'avait obligé, lui et son compagnon de même que leurs 6 chiens, à trouver refuge dans un petit camp à la Galène, non loin du Mont Jacques-Cartier.

À la fin de la guerre, les militaires se retirèrent tout aussi discrètement qu'ils étaient arrivés. Tout le matériel téléphonique et électronique fut acheté par M. Jules Brillant de Rimouski qui à l'époque avait fondé la compagnie Québec-Téléphone. Mais en quittant, l'armée avait laissé

Un groupe de soldats et de véhicules militaires de l'Armée canadienne, lors de l'opération "Grand ménage" sur le sommet du mont Jacques-Cartier en 1975.
(Photo: Collection Parc de la Gaspésie, MLCP)

nombre de vestiges de son occupation et ce n'est qu'à l'automne 1975, devant les pressions exercés, que l'armée canadienne est venue faire le grand ménage de la base qu'elle avait occupée 30 ans auparavant.

De quel genre de base s'agissait-il? Il est permis de croire qu'il s'agissait d'une base d'observation aérienne, mais l'armée ne l'a jamais confirmé. De quoi faire travailler de futurs historiens quoi!

L'ouverture à l'exploitation minière

Avant que le Parc ne soit ouvert à la prospection et à l'exploitation minière le 1er novembre 1963, toute cette question avait déjà fait l'objet de nombreuses tractations. On se rappellera que la Mount Albert Mining Co. avait déjà obtenu un permis spécial, en 1943, pour la recherche de zinc dans le but de soutenir la construction d'avions militaires. Pendant les 2 décennies qui vont suivre, nombre de prospecteurs sillonnent le Parc à la recherche du filon providentiel. Le tout se fait dans l'anonymat le plus total, car il s'agit bien sûr d'une activité interdite.

Mais tout le monde connaît l'existence de minéraux depuis le temps que des géologues y trafiquent. Puis arrive 1960.

Au début de l'été, une campagne électorale provinciale oppose les libéraux de Jean Lesage aux unionistes d'Antonio Barrette. En Gaspésie, les candidats de Lesage sont Claude Jourdain dans Gaspé-Nord et Louis Doiron dans Gaspé-Sud. Tous les deux veulent proposer l'ouverture du Parc à l'exploitation minière, ce qui est entrevu comme étant la solution miracle pour sortir la Gaspésie de son marasme socio-économique. D'autant plus que la mine Noranda de Murdochville fait des affaires d'or depuis 1953 et constitue un excellent incitatif. Mais les deux candidats n'ont pu faire inscrire cet élément dans le programme électoral de leur parti.

Le 10 juin 1960, le chef Jean Lesage est à Gaspé. Les candidats Jourdain et Doiron le rencontrent en privé et lui expliquent le bien-fondé de leur proposition. Devant la plaidoirie des deux Gaspésiens, Lesage obtempère à la demande et annonce que le Parc sera ouvert à l'exploitation minière. Trois ans plus tard, ce sera chose faite.

Le Mont Albert en centre de ski?

En avril 1963, une étude sur les possibilités d'aménagement du Mont Albert fut réalisée par M. Ernie McCullogh pour le compte du Bureau d'Expansion Industrielle et de Productivité de Gaspé-Nord Inc. Fort de cette étude, le Bureau prépara un projet pour l'implantation d'un centre de ski sur le versant ouest du Mont Albert. Le projet prévoyait la construction d'une route de 5 kilomètres reliant la route Trans-Gaspésienne et le Lac du Diable qui est situé à 750 mètres d'altitude. À partir de cet endroit, 2 ou 3 T-Bar ou télésièges amèneront les skieurs sur le faîte de la montagne où ils auront le choix de nombreuses pistes d'une longueur variant de 5 à 8 kilomètres. Près du lac, un stationnement de 1 000 emplacements est prévu dans le projet. Les promoteurs espéraient offrir à la clientèle de skieurs d'hiver et de printemps les mêmes avantages que le centre du Lac Beauport près de Québec.

En avril 1964, le projet était toujours dans l'air. Il le restera.

6.- L'ÈRE DES VACHES GRASSES

Dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, la douzaine d'années qui s'étend de 1964 à 1976, sera intensément marquée par ces grandes aventures que furent le B.A.E.Q. et l'Entente Canada-Québec. Triste époque pour certains, ère mémorable pour d'autres, cette vaste épopée régionale s'inscrira dans le cadre de la Révolution tranquille québécoise.

Mais contrairement à plusieurs autres régions de la "Belle Province", l'effervescence et les changements suscités par ces années s'incrusteront avec encore plus de profondeur dans l'Est du Québec. Ainsi, il était une fois.....

Le B.A.E.Q.

Le B.A.E.Q., c'est le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, mis en place en 1963, dans le sillage des actions de certains leaders du milieu vers la fin des années 50. Entre 1963 et 1966, une cohue d'économistes, de sociologues et de professionnels du même acabit, scrutent, analysent, observent et disséquent. Plusieurs s'en souviendront comme étant l'époque des étrangers, frais émoulus de l'université, avec des petits magnétophones sous le bras. Enfin.

Toute cette grande séance de cogitation déboucha sur un vaste plan d'aménagement qui **devait** "avoir comme aboutissement la revalorisation socio-économique de la région Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine. Il devait atténuer, sinon faire disparaître, les disparités de revenus, de productivité et d'emplois existant entre cette région et la province. Le niveau de vie du territoire **devait** être comparable à celui de l'ensemble du Québec en 1982"(55)

Tout ce travail d'enquête, d'analyse et de recommandations du BAEQ s'est cristallisé sur 2 048 pages, en 10 volumes, incluant 231 recommandations sur le développement de la région 01.

Au nombre des champs d'enquête, le tourisme figure au même titre que l'agriculture, la forêt ou les pêcheries. Il en a résulté un vaste portrait de la situation de l'industrie touristique en 1964 qui constitue le premier véritable constat de la conjoncture socio-économique de cette activité humaine. Selon l'enquête, il est ressorti que 217 000 touristes ont visité la région en 1964, avec un séjour moyen étalé sur 4,7 jours. Quant à l'impact économique, il s'est chiffré entre 13,5 et 15 millions de dollars, Au niveau des lieux privilégiés par la horde estivale, le site de Percé a reçu la faveur de 13% des touristes, contre 10% pour Rivière-du-Loup et Gaspé et 5% pour Rimouski, Matane et Carleton.

Quant à la provenance des vacanciers, elle s'établit comme suit: 39% du Québec, 11% de l'Ontario, 10% des USA, 5% des Maritimes et 35% de la région même. De plus, l'enquête a inventorié l'existence de 431 établissements hôteliers et de 88 terrains de camping. L'année suivante, en 1965, l'industrie touristique créait 3 200 emplois saisonniers dans le territoire. Et en guise de conclusion, l'enquête stipulait que l'infrastructure touristique était de modèle traditionnel et non orga-

Pour offrir une formule alternative d'hébergement à la clientèle des jeunes, un réseau d'auberges de jeunesse a été mis en place dans l'Est du Québec dans le cadre de l'Entente Canada-Québec. Sur la photo, l'Auberge de jeunesse de Saint-Omer, dans la Baie-des-Chaleurs, au début des années 70.
(Photo: MLCP)

nisé; que les équipements de loisir y étaient d'une pauvreté rare et que les conseils municipaux, sauf quelques exceptions, n'avaient aucune préoccupation en terme de développement touristique.

Fort de cette étude, les aménagistes du BAEQ ont esquissé une série de recommandations destinées à insuffler un élan de vigueur à cette industrie. De l'ensemble, nous pouvons retenir celles-ci:

1.- Accentuer le caractère touristique de la Gaspésie
2.- Développer le caractère complémentaire du Bas-Saint-Laurent
3.- Développer des étapes touristiques selon des itinéraires pré-établis
4.- Retenir le touriste en région
5.- Étendre la saison touristique sur 4 saisons
6.- Réorganiser le système d'accueil
7.- Faire élaborer une politique de tourisme par l'État

Comme on peut le constater à la lumière de ces recommandations, le BAEQ ne priorise pas une vocation touristique pour la région du Bas-Saint-Laurent et concentre majoritairement son attention sur la Gaspésie. Cette prise de position transparaît également dans les moyens d'action suggérés par l'organisme pour appliquer ses recommandations. En terme de moyens, le BAEQ propose de:

1.- Créer un zonage touristique sur l'ensemble de la région en vue de contrôler l'essor touristique et éviter un développement anarchique,

2.- Développer la Ville de Percé comme pôle central du tourisme dans l'Est du Québec,
3.- Développer des centres, des étapes et des circuits mis en place en fonction du tourisme routier et élaborés autour de pôles touristiques que le BAEQ identifie, dans un ordre prioritaire, comme étant: Percé, Forillon, Mont-Saint-Pierre, Carleton, les Chic-Chocs, Bic et le Témiscouata,
4.- Publiciser les attraits touristiques de la région par l'intervention gouvernementale en concordance avec les plans du BAEQ,
5.- Diversifier les formules d'hébergement pour multiplier les clientèles et assurer une formation pertinente au personnel des établissements à vocation touristique,
6.- Faciliter le crédit pour l'entreprise par la mise sur pied d'une caisse régionale de financement avec volet touristique.

Et avec l'application des moyens d'action proposés, le BAEQ prévoyait qu'en 1972, le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie attirerait annuellement quelque 500 000 touristes qui, avec un séjour moyen de 7 jours, déverseraient autour de 40 millions de dollars dans l'Est. Pour le milieu des années 60, 40 millions de dollars annuellement., c'est pas juste un impact économique, c'est une vraie manne tombée du ciel. Que d'espoirs, que d'espoirs véhiculés et entretenus dans une région qui s'en est nourrie plus souvent qu'à son tour. Pendant ce temps, à Montréal, le Maire Drapeau jubile frénétiquement de voir sortir son Expo 67 de son fleuve préféré. Pour lui, l'espoir avait pris forme.

L'Entente Canada-Québec

À la fin de leur rapport, les dirigeants du BAEQ avaient été très clairs. Pour que toutes les hypothèses se réalisent, il fallait absolument que les moyens d'action proposés se concrétisent. Et pour ce faire, il était obligatoire que les paliers de gouvernement manifestent une volonté politique et s'impliquent activement dans le dossier du développement de l'Est du Québec.

Ce processus s'enclenchera peu après le dépôt du rapport final du BAEQ et débouchera au terme d'une longue négociation fédérale-provinciale sur l'Entente Canada-Québec que les deux partenaires signent le 28 mai 1968. Selon les clauses de l'Entente, les deux gouvernements s'engagaient à dépenser une somme globale de 258 $ millions, sur une période de 5 ans, dans le but de "changer les structures économiques de la région afin qu'elles répondent aux exigences d'une économie moderne". (56)

Cette enveloppe budgétaire globale est répartie entre une foule de

secteurs d'activités. La tranche allouée au tourisme et au loisir se chiffre alors à 22 $ millions. Mais, dès 1971, soit 2 ans avant la fin du contrat, l'Entente est reconduite pour une autre période de 5 ans et les budgets d'investissements sont portés de 258 $ à 411 $ millions alors que le secteur du tourisme et du loisir se voit échoir d'un montant de 30 $ millions, soit un ajout de 8 $ millions sur les sommes prévues antérieurement.

Mais dans cette valse des gros sous, la note finale n'avait pas été jouée. L'inflation du début des années 70 et de mauvaises prévisions budgétaires sur certains projets ont fait péter les budgets; si bien qu'un exercice de révision financière, au cours de l'année 73, a propulsé les sommes consacrées au tourisme et au loisir à plus de 40,0 $ millions. La répartition de ces argents, selon les secteurs de développement touristique, figure au tableau 12.

Dès la signature de la première Entente en 1968, la responsabilité de dépenser cet argent a été confiée à l'Office de Développement de l'Est du Québec qui passera à la postérité sous le sigle d'ODEQ. Comme mandat général, l'ODEQ assure la coordination de toutes les actions prévues par l'Entente et voit à l'orchestration de toutes les interventions ayant trait au développement régional.

Dans sa démarche, l'ODEQ est assisté de la CAREQ qui est la Conférence Administrative Régionale de l'Est du Québec. Présidée par le délégué du Plan qui est aussi directeur général de l'ODEQ, la Conférence réunit une série de coordonnateurs régionaux qui représentent les Ministères impliqués dans ce vaste programme d'aménagement. Le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche par l'entremise de son coordonnateur régional, siège à cette conférence.

Tableau 12

Secteurs d'activités, dépenses prévues et dépenses réelles de l'Entente Canada-Québec dans l'Est du Québec

Secteurs d'activités	Dépenses prévues	Dépenses réelles
Parc Forillon:	9 700 000,00 $	9 700 000,00 $
Stations et étapes:	8 814 000,00 $	15 905 279,00 $
Structures d'accueil:	4 272 000,00 $	6 948 282,00 $
Rivières à saumons:	2 176 000,00 $	3 680 647,00 $
Aménagements touristiques et culturels	5 000 000,00 $	4 274 258,00 $
Total:	29 962 000,00 $	40 508 466,00 $

Les années de vaches grasses

Dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, l'effort gouvernemental en matière de tourisme n'avait été que de 2,5 $ millions entre 1955 et 1963. Avec la participation du gouvernement fédéral, le voilà multiplié par près de 20 pour les années 68 à 76.

Dans ce contexte, la période qui suit la signature de l'Entente de coopération Canada-Québec, verra s'implanter dans la région tout un ensemble d'infrastructures axées sur le développement de l'industrie touristique et la modernisation des équipements. D'un bout à l'autre de cet immense territoire, on construit, on rénove, on aménage. Tels des champignons, de multiples installations touristiques ont jailli avec une célérité prompte. En reprenant chacune des composantes du secteur tourisme et loisir, il est possible de voir à quoi ont été consacrés les budgets.

D'abord **Forillon.** L'article 55 de l'Entente du 26 mai 1968 prévoyait que le Canada entreprendrait l'aménagement d'un parc national dans la presqu'île de Forillon, à l'extrémité de la péninsule gaspésienne. Il était entendu que le Québec se chargerait de l'achat des terrains et les céderait par bail au gouvernement du Canada, le tout devant être fait avant le 31 décembre 1970.

Un arrêté en conseil du 11 février 1970 autorisait le ministère des Travaux publics du Québec à acquérir par expropriation, ou de gré à gré, tous les terrains, immeubles et droits sur les terrains inclus dans les limites du futur parc. Une somme de 6,8 $ millions fut alors mise à la disposition du Ministère pour réaliser l'expropriation. Mais ce montant s'avérera insuffisant, car on sait que de nombreux dossiers d'expropriés ont été réouverts par la suite et que de nouvelles compensations furent accordées.

Le transfert au gouvernement du Canada de l'administration et du contrôle des terrains fut officialisé par un arrêté en conseil le 27 mai 1970 et le 10 juin suivant, l'entente est signée par Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien, Claire Kirkland-Casgrain, ministre du Tourisme, Chasse et Pêche et Gérard D. Lévesque, ministre des Affaires inter-gouvernementales. En apposant leur signature sur l'entente, les représentants québécois se départissaient de ce site absolument unique pour une période de 99 ans. Et le Cap Bon-Ami que le ministère de la Chasse et des Pêcheries avait acquis en 1947, venait de changer de drapeau.

L'auberge de Fort-Prével s'est refaite une beauté pour recevoir sa fidèle clientèle de gastronomes et d'amateurs de plein air. (Photo: MLCP)

Les **stations et étapes** constituent l'item dans lequel la plus forte somme a été injectée, puisque près de 16 $ millions y ont été consacrés. Il regroupe tout un ensemble d'équipements tant du côté de l'hébergement que du côté des loisirs. En vertu des recommandations du BAEQ, les zones de Gaspé-Percé, Carleton et Mont-Saint-Pierre ont été déclarées prioritaires alors que Rivière-du-Loup, Cabano, Trois-Pistoles, le secteur Saint-Fabien-Métis, Matane, le secteur Cap-Chat-Sainte-Anne-des-Monts, le Parc de la Gaspésie, Bonaventure et Amqui ont été insérés dans le réseau d'étapes.

En terme d'aménagements et d'équipements, le MTCP a enrichi la zone Percé-Gaspé du camping de la Baie-de-Percé près du Centre d'Arts, du parc de roulottes du Cap-Blanc à la sortie sud du village, du mur et de la promenade entre le quai et la Côte Surprise et du parc littoral dans les environs du quai. En dehors de la ville de Percé, on a procédé à l'aménagement du havre de pêche de l'Anse-à-Beaufils, à la mise en place d'une halte panoramique à Pointe-Saint-Pierre et de nouvelles facilités d'accueil à Prével. L'achat et les premiers aménagements de l'Ile Bonaventure, pour en faire un parc de conservation, sont également inclus dans cet item.

Quant à la deuxième zone prioritaire, Carleton, elle s'est vue doter d'un camping, d'un parc pour roulottes et d'une piscine qui en terme d'équipements, sont venus joindre le golf établi au début de la décennie. Des sommes sont également consenties pour l'achat des terrains et les premières mises en valeur du site de Miguasha. Alors qu'à Mont-Saint-Pierre, les budgets prévus ont servi à implanter une piscine, un camping, un parc de roulottes et à aménager la rivière du même nom. Voilà pour les 3 zones prioritaires. Il va sans dire que le secteur de Percé a recueilli le gros des infrastructures afin d'en faire le pôle régional de développement touristique tel que préconisé par le plan d'aménagement du BAEQ.

Au niveau des étapes des itinéraires touristiques, les équipements mis en place varieront d'un endroit à l'autre dépendamment des besoins et de l'intérêt du site. Pendant que Trois-Pistoles et Matane se voient équiper d'un camping, le secteur Saint-Fabien-Métis se voit agrémenter du Parc de la Pulpe le long de la rivière Rimouski, de nombreuses améliorations techniques aux Jardins de Métis et enfin, événement non le moindre, de la création du Parc du Bic.

Dans la péninsule, le Parc de la Gaspésie reçoit différents aménagements, des infrastructures de base et des sentiers de la nature alors qu'à Bonaventure, sur les bords de la baie des Chaleurs, un terrain de golf est implanté à Fauvel. De plus, une subvention à la municipalité de Bonaventure lui permet d'acquérir le Jardin zoologique de l'endroit.

Dans la Vallée de la Matapédia, une zone de récréation est établie à Amqui. Elle comprend un camping et un parc de roulottes, des accès publics au Lac Matapédia, une petite marina, des pistes d'hébertisme et des sentiers de la nature.

En une période de 8 ans, de 1968 à 1976, l'Est du Québec, ce territoire-pilote comme l'avait désigné le BAEQ, a fait un pas de géant au niveau de l'infrastructure touristique grâce à l'action concertée de l'ODEQ, du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche et du gouvernement du Canada. Si la région était désormais mieux en mesure, au niveau des équipements, d'attirer, de recevoir et de répondre aux besoins de la clientèle touristique, encore fallait-il être capable de retenir les estivants le plus longtemps possible. Les structures d'accueil, le troisième élément du secteur Tourisme et Loisir, allaient combler cette lacune.

Dans le cadre du volet Tourisme et Loisir de l'Entente Canada-Québec, les **structures d'accueil** voient à l'établissement d'équipements destinés à allonger le séjour des touristes dans la région et à répondre

aux besoins de loisirs des populations locales. Le maître d'oeuvre dans ce dossier devient le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, un organisme gouvernemental qui en s'intégrant à la chasse et à la pêche, formera le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en 1979.

À compter de 1968, date de sa création, le HCJLS et l'ODEQ essaimeront sur le territoire près de 7 $ millions dans une foule de projets à vocation socio-récréative qui se concrétiseront par autant d'équipements lourds de loisir. Mais contrairement au ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, le Haut-commissariat ne devient pas propriétaire de ces équipements, car l'injection des millions se fait sous forme de subventions à des corporations municipales ou à des corporations à but non lucratif qui oeuvrent dans le domaine du loisir.

Le réseau des auberges de jeunesse naîtra dans cette foulée tout comme plusieurs centres de ski, des bases de plein air, des complexes sportifs, des piscines et des arénas qui rendront possible la pratique de nombreux sports et activités de plein air et insuffleront un élan de dynamisme dans le développement du loisir individuel et collectif.

De plus, toujours dans cet item des structures d'accueil, le MTCP consacre 1,3 $ millions pour mettre sur pied le centre d'accueil touristique de Rivière-du-Loup qui devient la porte d'entrée de la grande région du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie. Également, dans le domaine de l'information touristique, le Ministère tient à même ce budget une vaste campagne de publicité à la grandeur du Québec pour mettre en valeur les beautés et les attraits de la région de même que toutes les nouvelles facilités d'accueil et de séjour à la disposition de la clientèle touristique.

Au niveau des **rivières à saumons,** le quatrième élément du secteur Tourisme et Loisir, plus de 3,5 $ millions serviront en partie à la réalisation de trois grands projets. Ce sont: la réorganisation complète de la pisciculture de Gaspé en une unité de production de type suédois, la construction de la pisciculture de l'Anse Pleureuse pour alimenter en saumoneaux les rivières Cap-Chat et Sainte-Anne et la construction d'une passe migratoire sur la rivière Madeleine pour permettre aux saumons de franchir les 66 pieds de dénivellation de la chute du Grand Saut. Enfin un quatrième projet, la station de piégeage sur la rivière Rimouski, visait à transporter le saumon par camion-citerne en haut des Portes de l'Enfer pour lui permettre d'aller s'y reproduire. Mais avant de débuter le projet, des études sur Service de la faune du MTCP ont clairement démontré que la partie supérieure de la rivière Rimouski ne présentait pas les conditions adéquates pour la reproduction du saumon. Le projet a donc été abandonné.

Outre les grands travaux, de nombreuses rivières à saumons ont fait l'objet d'aménagements menés conjointement par le Service de la faune et le Service de génie et de technologie du MTCP dans le but d'améliorer la productivité et le milieu de vie de ces cours d'eau. Ainsi les rivières Rimouski, Mitis, Matapédia, Petit-Pabos, Matane, Saint-Jean, Nouvelle, Cap-Chat et Sainte-Anne ont été soumises à différents travaux et expertises par les professionnels du Ministère.

Et comme ces rivières à saumons représentent un élément important du capital touristique de la région, le MTCP a consacré une partie du budget rivières à saumons à la tenue d'une campagne intensive de publicité sur la pêche au saumon dans le but de prolonger de quelques semaines la saison touristique dans l'Est du Québec.

L'Entente Canada-Québec a également permis au ministère du Tourisme, Chasse et Pêche de mettre en place la station piscicole de l'Anse-Pleureuse en vue de repeupler les rivières gaspésiennes. Chat.
(Photo: MLCP)

Enfin le cinquième et dernier point du volet Tourisme et Loisir, les **aménagements touristiques et culturels** regroupent tout un ensemble de projets pilotés par le ministère des Affaires culturelles en collaboration avec l'ODEQ. Dans ce secteur, près de 5 $ millions ont été alloués pour la réalisation d'études historiques, la mise en valeur du patrimoine, la rénovation de sites historiques, le financement de différents musées, l'acquisition de biens culturels...etc.

La clientèle touristique pourra ainsi jeter un regard sur le passé de la région en visitant cette gamme d'équipements à vocation touristique et culturelle, alors que pour les populations locales, cette enveloppe budgétaire aura permis de faire revivre l'histoire, de ressuciter le patrimoine bâti et d'empêcher que s'éteignent avec les générations les témoignages et les traditions d'autrefois.

Huit années et 40 $ millions plus tard, Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie sont parés de leurs plus beaux atours pour attirer et recevoir la clientèle touristique. Mais se laissera-t-elle tenter?

Petit tableau du tourisme

Le vaste plan de relance de l'industrie touristique qui s'est concrétisé entre 1968 et 1976, a-t-il véritablement réussi à amener dans la région une clientèle estivale plus nombreuse? Une chose est certaine, le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie n'a pas connu au cours de ces années une véritable explosion du tourisme. Augmentation certes, mais pas de réel éclatement. Laissons parler les chiffres.

Entre 1966 et 1975, le nombre de nuités a diminué, passant de 1 363 000 à 1 136 700. Une nuité signifie une personne ayant séjourné une nuit dans la région, que ce soit dans un hôtel ou dans un motel. Cette baisse ne signifie cependant pas qu'il y a eu moins de touristes, car les campeurs ne sont pas inclus dans ces statistiques et l'on sait qu'au cours de ces mêmes années, le camping et le caravaning ont connu un essor sans précédent.

L'impact économique du tourisme laisse croire qu'il y a eu augmentation de la clientèle, car de 1968 à 1976, il a presque doublé. On doit cependant tenir compte de l'inflation galopante qui a déferlé sur l'Occident au début des années 70 et qui a considérablement fait changer la valeur du dollar canadien. Exprimé en millions de dollars, l'impact économique se traduit comme ceci:

Tableau 13

Impact économique du tourisme entre 1968 et 1976 dans l'Est du Québec

Année	Millions $	Année	Millions $	Année	Millions $
1968:	29,5 $	1971:	37,0 $	1974:	50,0 $
1969:	32,0 $	1972:	38,0 $	1975:	47,0 $
1970:	37,1 $	1973:	45,0 $	1976:	49,0 $

Même si une grande partie de l'impact économique revient dans les goussets de l'entreprise privée, celle-ci se montre hésitante à investir dans le développement touristique, en particulier au niveau de l'hébergement. Ainsi le nombre d'emplois dans l'hôtellerie n'a pas connu de hausse significative au cours de ces années, fluctuant de 1 236 en 1968, 1 529 en 1972 à 1 363 en 1975. Cette situation est imputable en grande partie au fait que le nombre de chambres d'hébergement n'a pas fait de bond prodigieux au cours de la décennie 66-76.

L'élévation des coûts de construction de même que la difficulté de rentabiliser des établissements hôteliers saisonniers n'ont pas incité l'entreprise privée à investir dans l'immobilier. Devant une telle situation, l'ODEQ n'a pas hésité, en 1972, à mettre à la disposition du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche une somme de 2 $ millions pour subventionner la construction de nouvelles unités d'hébergement. Le programme mis de l'avant par le MTCP allouait 1 500,00 $ pour chaque nouvelle unité, jusqu'à concurrence de 50 000,00 $. Entre 1972 et 1976, la mise en chantier de la plupart des nouvelles facilités d'hébergement touristique a été rendue possible grâce à ce programme de financement, ce qui explique en grande partie la hausse de 11.8% du nombre d'unités qui sont passées de 5 786 en 1966 à 6 470 en 1976.

Et alors que tout le gratin de l'élite sportive débarquait à Montréal pour la tenue des Jeux Olympiques, le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie tournait la page sur une phase de développement touristique qui l'avait consacré comme l'une des principales régions touristiques de la "Belle Province". Mais il n'y a rien de plus imprévisible que l'industrie touristique, car personne ne sait à l'avance si "ils" vont venir. Viendront-ils, viendront-ils pas? La question est toujours posée!

Une dernière entente

Deux petites années vont s'écouler et le développement touristique va faire l'objet d'une nouvelle entente entre les gouvernements du Canada et du Québec. C'est en effet le 6 avril 1978 que le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, le ministère des Affaires culturelles et le Haut-commissariat à la jeunesse, au loisir et aux sports parafent cette entente qui s'étendra jusqu'au 31 mars 1983.

Selon les clauses du contrat, un montant de 10 $ millions sera injecté dans l'industrie touristique dans le cadre de certains projets de développement. Au niveau des parcs, le Parc de la Gaspésie se voit octroyer 5 $ millions afin d'en faire un véritable parc de conservation

alors que 3,5 $ millions sont prévus pour le développement du Parc du Bic.

Au chapitre des projets ponctuels que pilote le MTCP, 500 000,00 $ sont investis dans la zone de Percé pour mettre la touche finale aux aménagements de cet arrondissement naturel alors que 1 $ million serviront à la revitalisation des havres de pêche artisanale de la Gaspésie qui se révèlent être des attraits fort prisés par la clientèle touristique.

Mais quelques mois après la signature de cette entente auxiliaire, le secteur du tourisme se détachait du MTCP pour aller couler des jours heureux au ministère de l'Industrie et du Commerce et le loisir s'alliait avec la chasse et la pêche et accédait par la grande porte dans le nouveau ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Une implication accentuée du milieu

Dans les années 40, l'implication du milieu se résumait beaucoup à la participation d'une poignée d'individus soucieux du développement touristique ou y ayant directement des intérêts. Mais avec les années 60, cette participation populaire se fit sur une base beaucoup plus large et regroupa un plus grand nombre d'intervenants.

Des conseils municipaux, des chambres de commerce, des corporations de fêtes populaires, des groupes à vocation patrimoniale, des associations de développement touristique....etc, intensifièrent leurs actions, développèrent des projets, suscitèrent des nouveaux centres d'intérêt afin de retenir la clientèle touristique le plus longtemps possible en lui offrant un éventail d'activités toujours plus diversifiées.

En collaboration avec les gouvernements, des kiosques d'information touristique ont été mis sur pied, des sites historiques ont été retapés, des aménagements de plein air ont été créés, des festivals populaires ont permis de s'amuser et d'un bout à l'autre du territoire, des milliers et des milliers de bénévoles se sont impliqués dans le développement de la récréation et du tourisme.

Au-dessus de tout cela, des associations touristiques régionales ont été mises sur pied avec comme mandat de concerter tous les agents de promotion et de développement touristiques de la région. L'Association Touristique Régionale du Bas-Saint-Laurent est ainsi fondée à Rivière-du-Loup le 25 février 1978 alors que celle de la Gaspésie jette ses assises à Carleton le 4 mars de la même année.

Conscients de l'importance du tourisme dans une région comme le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, les hôteliers ont été les premiers intervenants du milieu à se regrouper pour stimuler l'industrie touristique. Le 26 août 1953, une trentaine d'entre eux se réunissaient à l'hôtel Saint-Louis de Rimouski.
(Photo: Fonds Lacombe, Archives nationales du Québec, Rimouski)

Et alors que le Tourisme délaisse la Chasse et la Pêche pour aller à l'Industrie et Commerce en 1979, l'activité touristique dans la Bas-Saint-Laurent - Gaspésie prend de plus en plus l'allure d'une industrie tant par ses structures que par ses aménagements. En moins de 15 ans, grâce à l'intervention du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, l'activité touristique a délaissé son côté artisanal pour entrer dans l'ère de la planification et de la concertation.

Malgré ses aménagements et ses structures, elle demeure d'une grande fragilité, car c'est une industrie saisonnière à la merci de l'affluence des touristes, de la température et des modes passagères qui déplacent les foules vers une région ou une autre. Mais la meilleure garantie de développement et de prospérité de cette industrie demeure un accueil attentionné, une hospitalité chaleureuse, une table de bon goût et une mise en valeur adéquate de notre passé et de notre présent.

"Oooooooohh, le beau rocher"

Que d'étonnement, que d'admiration, que d'exclamations, le célèbre rocher Percé a-t-il suscités tout au long de sa prodigieuse carrière d'attraction touristique numéro un de la Gaspésie. Figure de proue et image de marque de la publicité touristique, le monument rocheux surprend et étonne par sa magnificence et l'immuabilité de son immobilisme. À chaque saison, depuis plusieurs décennies, le rocher Percé charme l'oeil et compose le paysage le plus magnifique qui soit, l'Île Bonaventure, les Trois-Soeurs, le Pic de l'Aurore et le Mont Sainte-Anne lui servant d'acolytes dans ce décor d'inestimable grandeur.

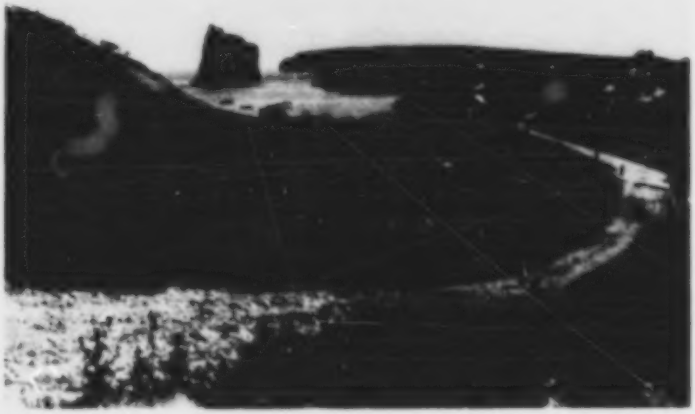

Au volant de sa Ford T à pédales, le touriste, faisant le tour de la Gaspésie, à l'été de 1930, découvrait ce panorama en descendant la côte du Pic de l'Aurore à Percé. (Archives publiques du Canada, PA 89618)

Les rares touristes qui s'y sont pointés le nez avant le 17 juin 1845, ont pu contempler le rocher avec ses 2 arches, mais ce jour-là, l'usure du temps a fait tomber une arche, ne laissant qu'une tourelle rocheuse de 45 mètres de haut à l'une des extrémités. En ce milieu du XIX e siècle, outre les militaires et les religieux, les premiers touristes figurent parmi

les artistes. Dès le 7 avril 1862, le Conseil municipal de Percé statue que "tout artiste venant ici pour une période de 2 ou 3 mois devra payer une licence de 6 dollars". (57) Hé oui, il fallait payer pour séjourner à Percé. Et malgré l'absence de route et de chemin de fer, le bateau étant le seul moyen d'accès, le conseil municipal n'hésite pas, en cette fin du siècle, à faire commencer ses résolutions importantes par "Vu que Percé est un endroit recherché de tourisme....." (58) Si les élus municipaux de l'époque avaient vécu dans les années 70, ils auraient bien manqué de vocabulaire!

Un premier déblocage de l'afflux touristique se fait avec l'arrivée à Percé, en 1911, de la ligne de chemin de fer. Une cinquantaine de places d'hébergement sont alors disponibles dans le village pour la clientèle touristique qui aura désormais tendance à se diversifier. On y voit des congressistes également. C'est notamment le cas des membres de la Commission de Géologie du Canada qui tiennent leur congrès à Percé en 1912 et qui profitent de l'occasion pour dévoiler une plaque commémorative à l'effigie de William Logan, le premier directeur de la Commission et le premier géologue à avoir étudié le centre de la péninsule en 1845.

Mais le véritable détonateur de l'industrie touristique sera l'ouverture de la route de ceinture de la Gaspésie en 1929. Pour savoir qui sont ces touristes, le Frère Bernard, un Gaspésien de l'époque, nous en donne une petite idée: "À Percé, s'arrêtent et séjournent le peintre et le poète en quête d'inspiration, l'intellectuel surmené qui cherche le repos, le convalescent pâli et tout simplement le voyageur sensible à la beauté. Percé, grande nature inviolée, superbe de force et de grâce, consciente pour ainsi dire de sa puissance d'attraction, de son mystérieux magnétisme. Dès l'abord, on s'y trouve saisi, dominé par la lutte incessante que se livrent en toute liberté, dans une arène grandiose, la lumière et l'ombre. Lutte qui renaît avec les premières teintes d'aurore au bout de l'océan, combat silencieux dont les péripéties se succèdent sans trêve au rythme des heures et des saisons, mettant aux prises les grandes masses d'ombre des montagnes, des falaises, du rocher; et le vaste scintillement des eaux uni à la vibrante clarté qui tombe des profondeurs de l'azur. Immensité de cadre; hardiesse, harmonie variété des lignes; incomparable richesse des couleurs; telles sont les qualités de fond

du paysage percésien dont l'oeil observateur ne peut se rassasier, tant y abondent les détails charmants, tant les jeux de lumière y possèdent de secrètes ressources". (59)

Tant de poésie, tant d'envolées littéraires, conjuguées à la publicité de l'Office provincial du Tourisme, incitent au cours des années 30 un nombre sans cesse croissant de touristes à mettre le pied à Percé. Entre 1934 et 1939, de 25 000 à 50 000 estivants sont accueillis à l'ombre du rocher à chaque année.

Profitant d'une mer calme, des touristes s'agglutinent dans les barques pour une petite promenade en mer, près du rocher ou autour de l'île Bonaventure.
(Photo: Archives du Canadien national, 7169)

Pour recevoir tant de visiteurs, l'infrastructure d'accueil se développe. C'est l'époque où l'on voit apparaître l'hôtel Pic-de-l'Aurore, l'hôtel Bleu-Blanc-Rouge, le Normandie, les Trois-Soeurs, les Meagher's Cottages, sans oublier la pharmacie Au Bon Secours qui a toujours pignon sur rue en face de la route du quai. Des familles comme les Le Boutillier et les Guité s'implantent dans le domaine du tourisme. En 38,

une vingtaine de propriétaires de bateaux s'unissent pour former le "Syndicat du tour de l'Île", alors que, sur cette dernière, de plus en plus d'Américains et d'étrangers en général deviennent propriétaires fonciers. Et les touristes en mal de souvenirs peuvent, dès 1934, se procurer de l'artisanat local au Percé Handicraft Guild et au Comptoir des arts domestiques de Percé à compter de 1941. Alors que Percé s'organise petit à petit, certaines activités deviennent fort populaires. La bénédiction des bateaux de pêche et le pélerinage annuel sur le Mont Sainte-Anne reçoivent la ferveur des touristes catholiques alors que les Canadiens-anglais et les Américains trouvent cela "so typical". Mais la guerre imposera une trève à l'industrie touristique; le temps de faire le point, de reprendre son souffle et de compter ses sous. Et pour les gens de Percé, la guerre sera longue, très longue même.

La fin des années 40 et la décennie suivante viendront reconfirmer la vocation de Percé à titre de premier centre touristique de l'Est du Québec. Les toutes nouvelles routes asphaltées du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie et le développement de l'industrie automobile facilitent grandement la venue de milliers de touristes dans l'Est et Percé devient le point culminant, le zénith du tour de la Gaspésie.

Le tourisme organisé s'amplifie et de plus en plus d'autobus de vacanciers dévalent lentement la côte du Pic-de-l'Aurore. Pendant ce temps, chaque emplacement, chaque petit local de la rue principale de Percé devient un denrée hors de prix et les enseignes les plus exubérantes viennent couronner des étals de bidules de provenance douteuse.

Percé s'ouvre également à la vie artistique dans le sillage du Centre d'Arts d'Alberto Tommi et de Suzanne Guité. La vieille grange, au centre du village, voit germer des formes et des couleurs selon les nouvelles tendances d'arts visuels des années 60. Percé devient un lieu de rencontre pour nombre de créateurs. Par contre, d'autres artistes, de plus en plus nombreux et de disciplines pas toujours connues, viennent y chercher la paix de l'esprit, mais pas toujours celle du corps. Et le village se souviendra longtemps des joyeuses ribotes de Plume Latraverse et de ses amis.

Avec le temps, les clientèles de touristes se sont diversifiées. Le touriste richard descend dans les meilleurs hôtels, alors que le touriste moyen profite de la cabine sans trop de luxe. Les amateurs de plein air s'agrémentent des campings nouvellement installés, alors que la cohorte de hippies de la génération de l'Expo 67, niche à l'Auberge de Jeunesse dans la montagne et un.... petit peu partout. Et tout ce beau monde anime la rue principale, la rue du quai et le quai sous l'oeil amusé du vieux pêcheur qui se demande ce qu'il peut bien y avoir d'intéressant à regarder béatement quelqu'un évider une morue.

Percé a toujours été un lieu de prédilection pour les artistes qui, depuis un siècle, ont immortalisé sur la toile ses paysages magnifiques. À l'été 1930, ce peintre se laissait charmer par les Trois-Soeurs.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA 89614)

Dans ce décor, surgit le BAEQ qui propose de faire de Percé la zone prioritaire de développememt touristique dans la région. La recommandation tombera dans une oreille attentive et l'Entente Canada-Québec fera pleuvoir quelques millions sur Percé à compter de 1968. Le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche mettra en place 2 campings, une

piscine, une promenade littorale, procèdera à la mise en place du Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé tout en assurant la conservation et la gestion des bâtiments à proximité du quai. De son côté, le ministère des Affaires culturelles, soucieux de protéger l'attrait pittoresque et l'environnement naturel des lieux, déclare Percé arrondissement naturel en 1973.

Cette intervention gouvernementale a contribué grandement à éviter que le Percé touristique ne s'enlise dans une voie de développement anarchique. Maintenant, la concertation entre l'entreprise privée et les Ministères impliqués régissent toutes les interventions de développement dans ce petit paradis touristique.

Bon an, mal an, les touristes viennent et y reviennent. La flambée des prix du pétrole et la crise économique ont provoqué des fluctuations dans l'affluence, mais ils y demeurent fidèles. Percé, et le rocher en tête, dégagent un magnétisme magique sur les étrangers et les populations locales. Et qui n'a pas vu ces interminables cortèges de voitures sur la rue principale les dimanches de juillet, n'a pas complètement goûté Percé. À la fin de l'été, alors que se verrouille la porte du dernier motel, les gens de Percé s'étonnent de tant de tranquillité, font le bilan et commence à rêver à la prochaine saison. Et pour des mois, ils seront les seuls à jouir du charme absolument exceptionnel de Percé durant les saisons d'automne et d'hiver. Si les touristes savaient.....

LE TOURISME AU FIL DES SAISONS

Printemps 1927

Au printemps 1927, alors qu'il doit exproprier le terrain pour construire un nouveau chemin, le ministère de la Voirie se porte acquéreur du moulin banal de Sainte-Luce, une construction du milieu du XIX e siècle. C'est en effet le 12 août 1848 qu'un groupe de notables de l'endroit demandent à la Seigneuresse Drapeau de construire un nouveau moulin pour le village. La dame engage alors un "entrepreneur-ingénieur-menuisier-meunier", le sieur Louis Bernard, qui érige cette construction de pierre qui sera en opération jusqu'en 1926.

En juillet 1938, sous la plume d'un anonyme, on pouvait lire dans le **Progrès du Golfe:** "Un jour probablement, nous apprendrons que des philistins auront acquis ce "monument".....inutile pour le démolir et en faire servir la pierre au remplissage d'un quai. Cela ne nous surprendrait pas!". (60)

Mais un tel présage ne se réalisera pas et en 1941, le moulin banal de Sainte-Luce est rénové. À la suite d'une entente entre la Voirie et le Secrétariat de la Province, le moulin est confié à l'Office du Tourisme qui le transforme en centre d'accueil touristique. Ouvert au public vers 1942, il a été le premier kiosque gouvernemental d'information touristique à opérer d'une façon stable.

Le moulin banal du ruisseau à la Loutre, à Sainte-Luce, dans les années 20. Construit en 1848 par le sieur Louis Bernard, ce moulin constitue l'un des plus beaux exemples de notre patrimoine architectural régional.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA 36910)

Et avec les années, grâce à la remise en état des anciens équipements de la meunerie, un volet d'interprétation historique a été ajouté au moulin banal. Depuis les années 80, la grande roue à eau du moulin s'est remise à tourner et à fait revivre cet exemple typique du patrimoine régional.

Mai 1933

Qui dit touriste, dit souvenir. C'est comme une loi de la nature et ni vous, ni moi, n'y pouvons rien. Si le "Made in Taïwan" a fait fureur à certaines époques, on se doit de constater, avec bonheur, que les produits régionaux obtiennent de plus en plus de succès de nos jours. Cela date-t-il d'aujourd'hui? Non, pas tout à fait. Ainsi dans l'édition du 5 mai 1933 de l'hebdomadaire **Progrès du Golfe,** on pouvait lire ceci:"Ce n'est pas la grande industrie, ce n'est pas la fabrication en série qui peut ainsi tenter un étranger. Ce qu'il lui faut, ce sont les produits de la petite industrie locale, les tapis, les dentelles, les étoffes tissées à la maison, les vêtements, toutes les productions faites à la main ou au métier, tous les travaux de nos artisans, de nos artistes du terroir, sans compter les multiples produits alimentaires que nous pourrions lui présenter avec un cachet local, un nom de chez-nous, une toilette particulière. Ne négligeons rien dans ce domaine car tous nos efforts doivent être infiniment fructueux. Semer dans ce champ de la petite industrie locale, c'est assurer la plus ample, la plus magnifique des moissons". C.A.B. (61)

Janvier 1937

Le 9 janvier 1937, le capitaine J.N. Côté de Cap-des-Rosiers soumettait au député de Gaspé-Sud, le Dr Camille Pouliot, un mémoire sur le développement touristique de la Gaspésie. Parmi les 3 kiosques d'information touristique proposés, celui de Cap-des-Rosiers serait agrémenté d'une carte de 20 pieds par 8 pieds représentant l'est de la province à partir de Québec. Un système de 80 lumières indiquerait les sites à visiter et ces lumières "osculteront ou éclaireront selon leurs caractéristiques individuelles". (62) En plus de toutes les questions d'informations touristiques, M. Côté suggère que les préposés puissent être en mesure de donner l'heure exacte, la lecture du thermomètre et du baromètre, les probabilités de température...etc. Autres temps, autres moeurs!

Été 1962

À compter de l'été 62, l'Office du Tourisme opère 4 kiosques d'information touristique dans la région. Le plus ancien, celui de Sainte-Luce, est déjà en opération depuis une vingtaine d'années. Celui de Trois-Pistoles a été acheté d'un particulier en 1961 et celui de Sainte-Flavie a été acquis du Syndicat d'Initiatives touristiques de la Gaspésie. Quant à celui de Rivière-du-Loup, il a été érigé en 1962 selon des plans adoptés par l'Office du Tourisme.

Mais ces kiosques n'ont pas été les premiers de la région, car on en retrouve un à Percé en 1938 qui est sous la responsabilité de M. Jos Meagher, qui est également maire, préfet de comté et hôtelier. En 1946, ils sont au nombre de 4, soit Sainte-Luce et Percé avec en plus Gaspé qui est sous la responsabilité de la ville en collaboration avec l'Office du Tourisme, et Pointe-à-la-Croix, lequel est administré par l'Office, l'Association des Hôteliers et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

En août 66, le MTCP établissait, par un arrêté en conseil, qu'aucun comptoir d'information touristique ne pouvait être ouvert ou maintenu sans un permis du Ministère dont pouvaient se prévaloir les corporations municipales, les corporations à but non lucratif et les organismes préoccupés par le développement touristique. À compter de 68, chambres de commerce et municipalités d'un peu partout sur le territoire implanteront des kiosques en collaboration avec le MTCP.

Car bien faire connaître son produit contribue à retenir le touriste dans la région et à lui faire prendre des décisions positives à la suite d'une sensibilisation et de la découverte d'un intérêt grâce à la promotion touristique. Bref ces kiosques s'insèrent parfaitement dans une stratégie planifiée de développement et de promotion touristique.

Automne 62

Les beautés du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie sont vues un petit peu partout dans le monde grâce à 2 courts métrages tournés dans la région. "Leaping Dandies" est un petit film sur la pêche au saumon tourné le long des rivières Saint-Jean et Matane en collaboration avec Lee Wulff, une autorité mondiale dans le domaine. Distribué par la compagnie Universal, ce film a été projeté au célèbre Radio City Music Hall de New York pendant plusieurs semaines à la fin du printemps 62 avant d'entreprendre son tour du monde.

De son côté, "A Picture for Jean", sur les charmes de la région, entreprend sa carrière mondiale à l'automne 62 grâce à la distribution de la compagnie Universal. D'excellents véhicules publicitaires.....

Janvier 1963

En janvier 1963, les nouvelles plaques de l'année arborent un slogan que l'Office provincial du Tourisme utilisait déjà depuis quelques années. Ce slogan a d'ailleurs été pendant plusieurs années sur nos plaques. Tout le monde aura compris qu'il s'agit de l'inscription "La Belle Province" que Feu Jean Lesage avait largement contribué à faire connaître au début de la Révolution tranquille.

Mai 1965

Les 28 et 29 mai 1965, la Chambre de Commerce régionale du Bas-Saint-Laurent tient son congrès à Rimouski. Invité spécial au congrès, le sous-ministre du tourisme au MTCP, M. Robert Provost, estime que 4% des visiteurs qui se présenteront à l'Expo de 1967, prendront ensuite la direction du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie. Au cours des mêmes délibérations, M. J.F. Guité de Percé propose une action commune de tous les intervenants pour retenir le touriste en région. Selon lui, l'Expo apportera 600 000 touristes dans l'Est en plus des 250 000 touristes habituels, pour un grand total de 850 000 touristes pour le seul été 67. Heureusement qu'ils ne sont pas tous venus.....

Été 1967

Juste avant l'été 67, la route qui longe le littoral s'est vue parer de toute une série de panneaux bruns, sans inscription, sur lesquels on distinguait une roue de chariot. Et pendant plusieurs années, beaucoup d'automobilistes se sont demandés ce que cela pouvait signifier. Il s'agissait tout simplement de la Route des Pionniers, un projet conjoint mené par le Québec et l'Ontario pour souligner l'itinéraire touristique qui va des chutes Niagara à Percé en passant par Toronto, Ottawa, Montréal et Québec. En 1974-1975, les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada investissaient 270 000,00 $ pour publiciser ce circuit touristique.

Juillet 1969

À Percé, la saison touristique de l'été 69 fut marquée par la célèbre affaire de la Maison du Pêcheur, un bâtiment à proximité du quai dans lequel nombre de jeunes s'hébergeaient. L'expulsion de ces jeunes à coup de jets d'eau fit écrire un poème à Sandy Burgess, un communicateur bien connu décédé en 1983. Ce poème fut publié dans l'édition du 1 er août 1969 de l'hebdomadaire **Progrès du Golfe.**

MONEY-PERCÉ

Les policiers de Percé,
Maniaques de la propreté,
Ont copieusement arrosé
Cheveux longs et hippies
Pour finalement déloger
Ces galeux, ces pelés
De la maison du Pêcheur

Devenue Musée des Horreurs.
Selon hôteliers et restaurateurs,
Ces jeunes gens sont le déshonneur
De ce qui leur tient à coeur
Le rocher dans toute sa splendeur!
Je les ai vu, ces barbus, ces poilus,
Parlant ma langue, c'est bien connu,
Plus riches d'idées que d'argent
Et les défendant ardemment,
Étant chez-eux en Gaspésie,
D'essence leur propre pays;
Lisant plus en une journée
Que le touriste en une année.
Ils n'ont que faire des profits
À leurs yeux, langage maudit.
Je dirai à leur décharge,
Qu'au prix qu'on nous charge
À travers toute la Gaspésie,
Grand bien leur fit
De préférer la Maison du Pêcheur
À la Maison du Voleur.

S.B.

7.- LES PARCS DE CONSERVATION: DES UNIVERS À DÉCOUVRIR

À Miguasha, à Bic et à l'Île Bonaventure, la richesse historique épouse les trésors naturels dans l'un des plus fastueux mariages qui soit. L'histoire, la géologie, la faune et la flore se sont données rendez-vous à l'un ou à l'autre de ces endroits dans d'impressionnants déploiements, charmeurs pour l'oeil et l'esprit. Et le statut de parc de conservation permettra de léguer aux générations futures ces sites naturels d'une richesse historique unique.

1.- LE PARC DE MIGUASHA: où la pierre raconte le passé

Aux confins de la baie des Chaleurs, à une quinzaine de kilomètres de Carleton, Miguasha représente un site exceptionnel et exclusif, car il s'agit d'un des plus beaux gisements de fossiles d'âge dévonien supérieur au monde. Au Canada, il constitue le seul vestige de cette période, retrouvé à l'est de l'Alberta.

Il y a 365 millions d'années, il y avait à Miguasha un lac profond et de grande dimension dans lequel se jetaient de nombreuses rivières

chargées de sédiments. Diverses variétés de poissons vivaient dans le lac, alors que sur les berges, poussait une abondante végétation de type tropical, composée surtout de fougères de grande taille. Une multitude d'insectes et de scorpions cohabitaient dans ce monde végétal. Il n'y avait ni oiseau, ni reptile, ni mammifère puisqu'ils ne sont apparus sur terre que beaucoup plus tard. Les poissons étaient à l'époque les seuls animaux pourvus d'une colonne vertébrale.

La falaise de Miguasha témoigne aujourd'hui par ses couches de sédiments grisâtres de la vie de ce lac et de ses rivages.

Découverte et re-découverte

Il faudra cependant attendre 1842 pour qu'un scientifique du Service géologique du Nouveau-Brunswick, le Dr Abraham Gesner, découvre le gisement tout à fait par hasard. Celui-ci était à faire des fouilles sur des formations géologiques dans la région de Dalhousie, dans le nord du N.B., lorsqu'il eut l'idée de traverser la baie des Chaleurs pour voir s'il y avait des prolongements du côté québécois. Le cimetière de fossiles dans la falaise de Miguasha venait d'être découvert, mais pour retomber aussitôt dans l'oubli pour une trentaine d'années.

Le Dr Abraham Gesner, du Service de Géologie du Nouveau-Brunswick, découvrit le site fossilifère de Miguasha en 1842.
(Photo: Parc de Miguasha, MLCP)

1879. La Commission géologique du Canada qui avait été fondée la même année que la première découverte du site, charge le Dr R.N. Ells d'aller explorer le nord du Nouveau-Brunswick. Par curiosité, le géologue décide d'aller examiner le côté québécois de la Baie-des-Chaleurs. Et vlan, Miguasha venait d'être redécouvert. Mais cette fois, ce sera pour de bon. En 1880, le Dr Ells effectue le prélèvement de 50 fossiles et cette même année, une revue scientifique décrit, pour la première fois, une empreinte conservée dans la pierre de Miguasha. Dès lors, l'attention des paléontologues du monde entier se portera sur le site.

Une notoriété mondiale

À compter de 1880, scientifiques canadiens-anglais, américains et européens affluent à Miguasha à la recherche de fossiles. L'importance des espèces, leur diversité, leur quantité et la qualité exceptionnelle de conservation consacrent très rapidement la notoriété de ce site vers lequel de grands musées et des universités de prestige jetent un regard scientifique et très intéressé.

Débute alors l'époque au cours de laquelle tout un chacun vient magasiner à Miguasha. Entre 1906 et 1916 , 874 spécimens de fossiles sont achetés et acheminés au New York State Museum d'Albany dans l'État de New York. En 1939, le Dr Erik Stenzio du Musée Royal de Stockholm, en Suède, repart de Miguasha avec 1 056 spécimens qui lui permettent de fonder, dans son pays, une école de paléontologie qui compte encore de nos jours parmi les plus importantes du monde. Et il en est ainsi de musées et d'universités de New York, Londres, Buffalo, Cambridge, Chicago, Ottawa , Stockholm, Toronto , Washington, Edimbourg...etc. Devant ce nouvel attrait et de potentielles sources de profits, les gens de la place s'y mettent et on rapporte qu'il était possible de voir, à l'époque, de petits écriteaux sur lesquels on pouvait lire "Fossiles à vendre". Pendant ce temps, au Québec, on ignore complètement Miguasha. Mais 1937 marquera un revirement de la situation.

Le Québec s'y intéresse....enfin

En 1937, le ministère des Mines du Québec charge l'abbé J.W. Laverdière et le père Léo Morin de réaliser des études sur les formations géologiques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. D'étapes en étapes, les deux scientifiques québécois finissent par aboutir à Miguasha. Appuyés par les dires des populations locales, les deux universitaires constatent que le site fossilifère est l'objet d'un véritable pillage de la part de chercheurs du monde entier. Ils interviennent alors auprès du ministère des Mines et des Pêcheries et l'Hon. Onésime Gagnon dépê-

che sur les lieux un jeune scientifique, M. René Bureau, pour prélever, dès l'automne 1937, la première collection de fossiles pour le Québec. Même que le gouvernement du Québec aurait de grands projets pour le site de Miguasha comme le rapportait le quotidien **Le Soleil** du 1er mars 1938:

"Le gouvernement va probablement présenter un projet de loi pour empêcher l'émigration des fossiles dans le sol pré-cambrien de la Péninsule de Gaspé. Depuis plusieurs années, des paléontologistes distingués, venus d'Europe et des États-Unis, achetaient ces fossiles à vil prix. La loi aurait pour but d'exproprier les terrains où se trouvent les fossiles" (63)

Mais ce projet n'aura pas de suite, car au Québec, en cette fin des années 30, les politiciens et les gens en général ne pèchent pas par excès sur les questions scientifiques.

Le Québec s'y intéresse.... vraiment

Au début des années 60, deux géologues québécois, MM. René Bureau et Yvon Pageau, relancent le projet de Miguasha. M. Bureau, du Service de géologie de l'Université Laval de Québec, est celui-là même qui, depuis 1937, a monté la collection de fossiles de cette université.

Alors que le site de Miguasha acquérait une réputation mondiale, des gens de la région, tel M. Joseph Landry, se constituaient des collections de fossiles extraites de la falaise. (Photo: Parc de Miguasha, MLCP)

Les démarches et interventions des deux scientifiques ne seront pas vaines puisqu'en 1965, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche annonce son intention de créer un sanctuaire à Miguasha. Dès lors, le projet reçoit l'appui de nombreux organismes scientifiques, universités et musées de la Belle Province.

Le projet avance cependant à pas de tortue et en 1970, devant certaines informations selon lesquelles les Américains auraient l'intention de se porter acquéreurs de tous les terrains de Miguasha, le MTCP reconfirme son intention de préserver le site fossilifère. Par la suite, les événements vont se précipiter. En 1971, après la signature de la nouvelle Entente Canada-Québec, le projet débloque vraiment. Le MTCP, en collaboration avec l'ODEQ, achète une partie importante des terrains du site en 1972. Le quinquennat suivant verra l'érection d'un Musée, la recherche s'intensifier et se monter une véritable collection. Au cours de l'année 1976, le MTCP signe un protocole d'entente avec l'Université du Québec à Rimouski qui se voit confier le mandat d'effectuer la recherche, l'animation et la mise en opération du Musée et à l'été 78, le Parc de Miguasha accueille ses premiers visiteurs.

Recherche scientifique, animation et conservation résument les objectifs qui ont prévalu à la mise en place de ce parc et plusieurs décennies ne seront pas nécessaires avant de les atteindre. Au niveau de la recherche, de 1977 à 1982, quelque 2 000 spécimens ont été récoltés et 80% ont été identifiés. En terme d'animation, de 1978 à 1981, quelque 37 896 visiteurs ont découvert une richesse unique au Canada, alors que l'objectif de conservation permettra le maintien de cette richesse pour les générations futures.

En 1980, le ministère du Loisir, Chasse et Pêche s'adjoint les services de M. Marius Arseneault, l'un des rares paléontologues québécois, pour diriger la gestion, la recherche et le programme d'interprétation conjointement avec l'Université du Québec. Dès l'année suivante, cette dernière s'est cependant retirée du dossier, suite à une décision du Ministère d'assumer seul la gestion du Parc.

Compte tenu de cette réputation mondiale et de cette unicité scientifique, la Commission des biens culturels du Québec, dans son rapport annuel de 1980-1981, a recommandé au ministère des Affaires culturelles d'entreprendre des démarches pour que le site de Miguasha soit inscrit sur la prestigieuse liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, à cause de l'exceptionnelle valeur scientifique, pédagogique et touristique de l'endroit.

À la fin de l'automne 1984, suite à des audiences publiques tenues à Carleton, Miguasha recevait officiellement le statut de parc de conservation et le 17 juillet 1985, il intégrait le réseau des parcs nationaux du Québec au même titre que ceux de la Gaspésie, du Bic et de l'Ile-Bonaventure-et-du-rocher-Percé.

M. René Bureau, l'un des premiers Québécois à s'intéresser aux fossiles de Miguasha, et quelques spécimens de la collection du Département de géologie de l'École des Mines de l'Université Laval de Québec. Parmi ces fossiles de Miguasha, on aperçoit, au centre, sur la quatrième rangée d'en haut, l'Eusthenopteron foordi, un fossile qui a grandement contribué à la réputation mondiale de Miguasha. (Photo: Parc de Miguasha, MLCP)

La mise en place du Parc de Miguasha assurera désormais la protection de ces millions d'années d'histoire enfermée dans cette falaise remplie d'enseignements. Mais loin de restreindre ce haut lieu de connaissance à quelques scientifiques émérites, le Parc permet, grâce à son programme d'interprétation, la divulgation du savoir pour ceux et celles que la curiosité anime.

Parce que le Parc national de Miguasha, c'est un univers à découvrir.

Quand la pierre se met à parler

De nos jours, la pierre de Miguasha parle. Elle raconte toutes les étapes de la vie de ce grand lac, bordé de végétation tropicale, qui existait à cet endroit, il y a 365 millions d'années. Au fil des siècles, vase, limon, sable et sédiments se sont déposés au fond du lac, charroyés par les rivières ou par des gisements qui ont emprisonné la faune et la flore dans de véritables cercueils de boue qui, en se solidifiant, ont pris la forme exacte du poisson, de la fougère.

Depuis 100 ans, la falaise de Miguasha révèle ce qu'était la vie animale et végétale à une époque où la Gaspésie connaissait un climat tropical. Les plantes et les poissons configurés dans la roche ont fait l'objet d'études de la part des scientifiques qui ont pu en déterminer les principales caractéristiques.

Ainsi parmi les 24 poissons fossiles identifiés à Miguasha, on retrouve 5 espèces de poissons sans mâchoires dans une lignée apparentée à nos lamproies actuelles, 3 espèces ayant un crâne et un thorax recouverts de plaques osseuses et qui, de loin, s'apparente à nos requins actuels, 4 espèces d'une lignée maintenant disparue et caractérisée par des embryons d'épine osseuse à l'intérieur des nageoires.

On a également retrouvé 2 espèces de poissons possédant des branchies et des poumons, autrement dit 2 systèmes respiratoires, alors qu'une autre serait l'ancêtre très éloigné de nos esturgeons actuels. Mais le plus célèbre et le plus connu des fossiles de Miguasha est l'*Eusthenopteron foordi* (un instant, répétons à haute voix: l'Eusthe....) qui à cause de

ses narines internes et de la structure osseuse de ses nageoires, représente un chaînon à partir duquel vont se développer les premiers amphibiens. Ce fossile a été étudié pendant plus de 45 ans par le réputé paléontologue suédois Erik Jarvik. Ce fossile, qui est unique à Miguasha, a acquis une réputation mondiale et est certainement l'une des espèces les plus connues dans le domaine de la science paléontologique.

La paléontologie peut sembler une science très austère et plutôt ardue. Pourtant, grâce à un programme de vulgarisation adéquat, toute cette connaissance est facilement accessible pour ceux et celles qui manifestent l'appétit du savoir. Et le Parc de conservation de Miguasha s'applique particulièrement à remplir cet objectif en complémentarité avec ses buts de recherche et de conservation.

La région du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie compte l'un des sites fossilifères les plus prestigieux au monde. Il serait dommage de ne point en profiter!

2.- Le Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé: une histoire et des oiseaux à l'ombre du grand rocher

L'Île Bonaventure n'a plus besoin de présentation. Que ce soit à cause de sa célèbre colonie de fous de Bassan ou de la proximité du Rocher Percé. Beaucoup l'ont admirée de la terre ferme; d'autres en ont fait le tour au gré des vagues; certains ont foulé son sol, mais combien connaissent son histoire? Combien connaissent cette histoire sociale et économique et cette tradition insulaire qui a forgé, au cours des siècles, une mentalité typique à ce coin de pays? Remontons le fil de l'histoire.

Avant Cartier

Dès le XIII[e] siècle, la baisse des stocks de harengs sur les côtes européennes a amené des pêcheurs impénitents à se lancer à l'aventure sur l'océan dans le sillage des routes maritimes que les Hommes du Nord avaient tracé depuis l'an 1 000. Bretons, Basques et Normands, ces valeureux peuples marins, naviguent le long des côtes d'Amérique à la recherche de fabuleux bancs de poissons. Et bien avant l'arrivée de Jacques Cartier qui se fera découvreur en plantant une croix, ces pêcheurs utilisent l'Île Bonaventure comme halte de repos dans leurs longues et harassantes expéditions de pêche. Une théo-

rie voudrait d'ailleurs que le nom de l'île date de cette époque car, pour ces pêcheurs, l'abondance du poisson dans ce secteur était une véritable "bonne aventure". Par contre une autre théorie accorde la paternité du nom de l'île à Jacques Cartier qui a mouillé près du rocher avec ses 3 navires le 10 juillet 1534, soit le jour de la Saint-Bonaventure. Mais peu importe puisque pendant des siècles, il ne sera point question de l'île Bonaventure mais des Îles Percées pour désigner le site.

Pêcheurs sur la grève à l'île Bonaventure avec une morue de 75 livres. L'histoire ne dit cependant pas si cette morue a été prise avec un "jigger"!
(Photo: Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-rocher-Percé, MLCP)

Les premiers postes de pêche

Au tournant du XVII[e] siècle, peu après 1600, le poste de pêche des Îles Percées reçoit déjà une bonne fréquentation à cause de la proximité de ressources halieutiques abondantes, de la longueur de la saison de pêche et aussi parce que la morue, pour être séchée, demande des installations à terre. En 1653, alors que le Sieur Nicolas Denys se voit accorder toute la région en Seigneurie, quelque 500 hommes font la pêche à chaque saison dans les Îles Percées.

L'importance du poste de pêche lui vaut d'acquérir une certaine stabilité, si bien que vers 1676, on assiste à une certaine sédentarisation qui marque l'implantation du premier établissement permanent sur l'île. L'amplitude de la jeune colonie, 24 habitants en 1686, lui vaudra d'ailleurs la visite du gouverneur Frontenac en 1689. Mais une autre visite sera moins appréciée l'année suivante alors que l'Admiral Phipps, en route pour aller détruire Québec, rase le poste de pêche. Même scénario en 1702 avec cette fois des pirates à la solde de la Nouvelle-Angleterre. La pêche en mer était devenue tellement périlleuse que, malgré la signature du Traité d'Utrecht en 1713, les Îles Percées se sont vidées au profit du calme beaucoup plus rassurant de la Baie-de-Gaspé.

Malgré de nouvelles tentatives de colonisation par la suite, l'Île Bonaventure ne restera qu'un lieu de pêche saisonnier avec quelques installations sommaires qui encore une fois feront l'objet d'une destruction en 1760 lors de la conquête anglaise.

Le siècle d'or de l'île

La fin de la révolution américaine en 1776 amena en Gaspésie, et sur l'Île, un contingent de loyalistes et de militaires à qui le gouvernement concéda des terres. De plus, en 1795, on note la présence de plusieurs familles irlandaises: les O'Hara, les Flynn, les Morissey.... etc. Cette deuxième véritable tentative de colonisation par les familles irlandaises et anglo-normandes aura beaucoup plus de succès que les précédentes et c'est sur une note anglophone que l'Île Bonaventure entre dans le XIX^{e} siècle, ce siècle qui verra son apogée.

Un recensement en 1831 confirme la présence sur l'Île de 172 personnes réparties dans des familles d'origines diverses: 14 de l'île de Jersey, 13 d'Irlande, 6 d'Angleterre et 2 du Bas-Canada. L'ensemble forme une société cosmopolite qui, avec le temps, s'est donnée les services d'une église, d'une école et d'un magasin d'alcool. Un véritable système d'autosuffisance a été mis en place. Les contacts avec la terre ferme se font plutôt rares même si un pont de glace est entretenu durant la saison hivernale et la présence de bateaux de pêche permet la navette durant l'été. Tous les lots du cadastre de l'île sont occupés et chaque propriétaire voit à l'entretien du chemin public selon la largeur de son lot. L'agriculture, la pêche et l'élevage viennent combler les besoins alimentaires et chacun fait preuve de débrouillardise et d'ingéniosité dans la vie quotidienne. Pour l'impossible, il y a toujours le village de Percé.

Vers le milieu du XIX^{e} siècle, l'ajout d'un groupe de Canadiens-français viendra modifier la composition de la petite société insulaire.

Falaises rougeâtres friables et établissements de pêche: voilà l'Île Bonaventure du début du siècle.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA 11380)

Un dénombrement effectué en 1861 permet de constater que 119 personnes vivent sur l'île. Une majorité de 92 habitants pratiquent la religion catholique contre seulement 27 anglicans. Au niveau des origines, 98 personnes ont des racines dans le Bas-Canada, 16 de Jersey, et 1 de Guernesey, 1 d'Irlande, 2 de l'Île du Prince-Édouard et 1 de Serk (Irlande). Et fait important à noter, la très grande majorité de la population est maintenant née sur l'île.

Au niveau de la vie économique, le XIX[e] siècle se caractérise par la présence des grandes compagnies de pêche qui auront pied sur l'île pendant plus de 125 ans. La toute première à s'installer est la Compagnie Janvrin, vers la fin du XVIII[e] siècle, qui y poursuivra ses activités jusqu'en 1825. La Lebouthillier, l'une des plus importantes compagnies gaspésiennes, s'implante, quant à elle, en 1845 et détiendra le monopole jusqu'en 1926. Comme un peu partout en Gaspésie, les compagnies de pêche ont détenu une emprise absolue sur les pêcheurs de l'Île Bonaventure. S'apparentant à la féodalité du Moyen-Âge, le système en place impliquait le troc et l'absence d'argent sonnant et contribua largement à maintenir les insulaires dans un état de servitude.

Pour avoir une idée de l'importance de l'activité de pêche, citons un extrait d'un rapport de Pierre Fortin, commissaire aux pêcheries du Golfe Saint-Laurent, lors d'une visite à l'Île en 1857:
"La pêche à la morue est très efficace aux environs de l'Île; plusieurs bateaux reviennent des fonds avec 8 à 10 quintaux de morue chacun. Depuis une semaine, il y a aussi des bancs de maquereaux autour de l'Île, mais nos pêcheurs négligent entièrement la pêche de ce poisson. Il y a environ une soixantaine de bateaux sur toute l'Île dont 40 appartiennent à la compagnie Lebouthillier. Ces bateaux sont montés par 2 hommes chacun et prennent ordinairement tous les ans de 80 à 150 quintaux de morue dont la plus grande partie est exportée sur les marchés d'Espagne et d'Italie". (64)

Si la pêche constitue l'activité essentielle au milieu du siècle, on assiste cependant vers la fin du siècle à une diversification des activités, alors que l'agriculture et l'élevage deviennent l'occupation principale de certains et que le bétail prend l'allure de valeur précieuse et de richesse. De plus, il y a une absence marquée de la relève, car nombre de jeunes émigrent vers des cieux plus bleus et moins isolés. La population vieillit lentement et beaucoup de pêcheurs se recyclent dans l'agriculture et l'élevage, un métier nettement moins difficile. À la fin de ce siècle, c'est également l'époque où des insulaires natifs de l'Île meurent sans n'avoir jamais mis les pieds sur la terre ferme. Avec eux disparaît le siècle d'or de l'Île Bonaventure.

Le déclin du XX^e siècle

Le tournant du siècle amorcera le long déclin de cette société d'insulaires. La population est de plus en plus vieillissante et les nouvelles familles qui y viennent s'établir, font cas d'exception. Parallèlement à ce phénomène de décroissance, on assiste avec les décennies, à l'apparition des estivants. Ils proviennent en majorité des États-Unis et sont artistes, peintres, photographes, écrivains ou naturalistes. Le charme des paysages et la chaleureuse hospitalié des gens de l'Île attirent ces étrangers qui viennent et reviennent à chaque belle saison.

En 1934, un habitant de l'Île vend des terrains à 2 Américaines conquises par les beautés de ce petit paradis. Cette transaction ouvrira la porte à de nombreuses autres, si bien qu'une trentaine d'années plus tard, plus de la moitié de l'Île sera propriété d'étrangers, particulièrement d'américains. Lorsqu'un relevé du cadastre est réalisé en 1968, 52,8% de la superficie de l'Île est détenue par des estivants. Entre temps, l'Île s'est éclose au tourisme à grande échelle avec la mise en place d'un bateau-passeur au lendemain de la guerre. La clientèle touristique ne se contente plus d'admirer, du rivage de Percé, cette île en

En août 1930, par une belle journée d'été, il devait sûrement être agréable d'aller faire un petit tour de l'Île Bonaventure. Ce plaisir n'a pas changé. Heureusement.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA 89610)

forme de baleine, elle peut désormais y fouler le sol et se ravir l'oeil de moult joliesses et de milliers et de milliers d'oiseaux. L'affluence ne se fera pas attendre et l'activité deviendra populaire tout comme le célèbre "Tour de l'Île" que des crieurs s'égosillent à annoncer aux abords du quai. Mais à compter de 1963, les derniers habitants quittent l'Île pour passer l'hiver sur la terre ferme. L'Île Bonaventure était devenue un éden de villégiature que les premiers rayons blafards de l'automne vidaient de toute présence humaine, laissant la froidure givrer tant d'histoire, de souvenirs et de traditions.

L'Île revient aux Québécois

Devant la mainmise grandissante des étrangers sur cet exemple unique de patrimoine historique et naturel, le gouvernement du Québec décide en 1971 de redonner ce territoire à la collectivité québécoise. C'est pourquoi un arrêté en conseil, en date du 7 juillet 71, autorise le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche à se porter acquéreur, grâce au financement de l'Entente de coopération Canada-Québec, de l'Île Bonaventure avec l'intention avouée d'en faire un parc.

Aussitôt, un plan directeur d'aménagement est élaboré et le Parc de l'Île-Bonaventure est créé officiellement au cours de l'année 73 dans le but d'offrir à la population québécoise une zone de récréation, de plein air et d'interprétation de la nature, dans le cadre d'objectifs de conservation, d'éducation et de récréation. Pour opérationnaliser le Parc, une collaboration étroite s'établit entre le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche et le Service canadien de la faune d'Environnement Canada. Le Ministère a alors la responsabilité de l'accueil et de l'entretien et le Service voit au gardiennage et à l'interprétation de la faune.

La présence du Service canadien de la faune sur l'Île Bonaventure remonte à plusieurs décennies, car c'est le 29 mars 1919 que le Service instituait un sanctuaire sur la zone de nidification des fous de Bassan dans le but d'empêcher l'extinction de cette espèce et de tous les autres oiseaux menacés, à l'époque, par le braconnage. En plus du secteur de l'Île, le sanctuaire incluait le rocher Percé et son pourtour à marée basse, car de nombreuses espèces d'oiseaux dont les cormorans, y nichent au cours de la belle saison. En 1974, le MTCP et le SCF conviennent d'étendre à toute la superficie de l'Île la zone de refuge d'oiseaux migrateurs afin de maximiser les chances de protection et de conservation de l'ensemble des volatiles qui y trouvent asile.

Alors que l'Île Bonaventure accueillait ses premiers touristes, ces derniers pouvaient compter sur un système de voiturage en charette pour se rendre voir les fous de Bassan.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA 115838)

La collaboration entre le MTCP et le SCF s'accentuera avec les années et débouchera en 1977 sur un véritable protocole d'entente, signé par MM. Romée Leblanc et Yves Duhaime, respectivement ministre des Pêcheries et de l'Environnement du Canada et ministre du Tourisme, Chasse et Pêche, qui reprenait et départageait les responsabilités en terme d'accueil, de surveillance, d'entretien et d'interprétation. Et pendant que le MTCP approfondissait le côté historique en vue de la mise en valeur du parc, le SCF construisait à Percé son Centre d'interprétation faunique dans le rang de l'Irlande.

Avec la nouvelle Loi des parcs promulguée en 1981, l'État québécois définissait un nouveau statut de parc, à savoir les parcs de conservation. Dans un mémoire qu'il déposait au Conseil des Ministres en mai 84, le ministre du MLCP, M. Guy Chrevrette, recommandait que l'Île Bonaventure et le rocher Percé reçoivent le statut de parc de conservation compte tenu du caractère exceptionnel de sa richesse historique, naturelle, faunique et géologique. Suite à des audiences publiques tenues à l'automne 84, le Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé devenait un véritable parc de conservation, sans néon gigantesque, dans le calme et la beauté et avec le caractère historique et éducatif des parcs québécois.

En 1985, le Service canadien de la faune s'est retiré du programme d'interprétation, tout en continuant cependant de remplir son mandat au niveau des oiseaux migrateurs. Le ministère du Loisir, Chasse et Pêche est alors devenu le seul maître d'oeuvre dans la gestion et l'opération du Parc et du Centre d'interprétation de Percé.

Ha! ces coureurs de marigots

La Baie des Marigots, vous connaissez?

Il s'agit d'une anse, bordée d'escarpements, située sur la côte sud de l'Île Bonaventure. Au XVII[e] siècle, alors que l'Île Bonaventure était un important poste de pêche, cette anse et plusieurs autres sur le pourtour de l'Île, recevaient la visite, assez régulière semble-t-il, de certains pêcheurs qui ne détestaient pas s'y prélasser et prendre quelques heures de bon temps dans le farniente le plus total.

Mais laissons le Seigneur des lieux, Nicolas Denys, narrer les faits en ce milieu du XVII[e] siècle:*

"Courir le marigot, c'est lorsque les pêcheurs vont se cacher en quelque anse de terre ou à l'abri d'un rocher au lieu d'aller sur les fonds, ce qui ne leur arrive que trop souvent. Là ils font du feu pour rôtir un maquereau et faire bonne chère et puis ils dorment jusqu'à 2 ou 3 heures de l'après-midi qu'ils se réveillent et s'en vont sur les fonds, prennent ce qu'ils peuvent attraper, 100 ou 150 moulues et s'en retournent à l'échafaud comme les autres crainte d'être grondés".

"Ils grondent les premiers, allèguent leur malheur, qu'ils ont couru toute la journée d'un bord sur l'autre, mouille plus de 20 fois le grappin sans trouver de moulue, qu'ils sont plus fatigués que s'ils en avaient pêché plus de 500, qu'ils ont été malheureux, que le lendemain ils iront d'un autre côté et seront plus heureux".

"Et le lendemain ils apportent de la moulue car d'aller au marigot deux fois c'est trop. Il n'y a pas de maître qui n'y aille quelquefois, mais les uns plus que les autres. En temps de pluie ils y sont bien sujets n'ayant pas de hardes pour se changer". (65)

Et c'est ainsi que s'exerçait le travail buissonnier en cette glorieuse époque de la Nouvelle-France. Mais il est rassurant de constater que les employés ne sont pas les seuls à s'adonner à cette pratique. Peut-on les blâmer? Le décor de Percé et de l'Île n'est-il pas un lieu de délices qui inspire un certain laisser-aller, un léger penchant à l'oisiveté?

* Le texte de Nicolas Denys est quelque peu adapté en français moderne.

3.- Le Parc du Bic: où l'histoire se tourne vers le fleuve

Fin août 1535. Trois petits navires, arborant les armoiries du roi François I[er] de France, remontent le fleuve Saint-Laurent au gré des brises de la fin d'été. Dimanche 29 août, en vue d'un site d'une grande beauté, le capitaine ordonne de jeter l'ancre dans un havre naturel, entouré d'îlots et de promontoires, et véritable refuge contre les vents et les courants du fleuve.

Comme le 29 août commémore la Décollation de l'apôtre Jean, le capitaine baptise l'endroit les Îleaux Saint-Jean.

Fin observateur, le capitaine et navigateur malouin décrit minutieusement l'endroit dans son journal de bord et le mercredi 1er septembre, la petite flottille lève l'ancre et hisse la grande voile. Jacques Cartier et ses équipages quittaient le Bic.

Cartier, les Amérindiens et les autres

Les relations de voyage de Jacques Cartier constituent vraisemblablement la première description assez précise et détaillée du site du Parc du Bic. Cependant, il est fort probable qu'il ne s'agissait pas de la première présence blanche sur les lieux.

En effet, les Basques qui, au siècle précédent, avaient édifié des installations sur l'île en face de Trois-Pistoles, connaissaient possiblement le havre du Bic pour l'avoir reconnu au passage ou pour s'y être abrités. Ou Jean Cabot, le navigateur italien à la solde de l'Angleterre, qui a navigué le long des côtes du Saint-Laurent en 1497, mais dont les cartes de voyage, publiées 50 ans plus tard par son fils, auraient été copiées sur celles de Cartier. Ou Thomas Aubert, un Dieppois, qui en 1508 longe le littoral sud du fleuve et rapporte les faits dans son récit de voyage. Ou d'autres, qui sait!

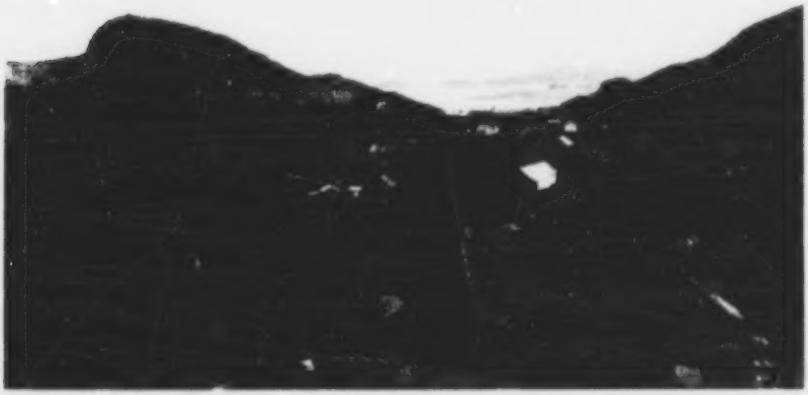

Une partie du site du Parc du Bic, au début du siècle. Les îles, les caps, quelques fermes, la vieille route vaseuse et la ligne de chemin de fer composent ce paysage d'une grande beauté.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA 21066)

Quant aux Amérindiens, leur présence ne fait plus aucun doute et les recherches archéologiques sur le territoire du Parc ont déjà permis de retrouver nombre de vestiges attestant la présence de campements autochtones dont certains remonteraient à quelque 7 000 ans dans l'histoire. Des études plus poussées permettront sûrement d'en connaître beaucoup plus sur la présence et le mode de vie de ces premiers habitants du Parc. Les Micmacs de la race algonquine ont été la dernière peuplade à s'implanter majoritairement dans l'Est du Québec à compter de la fin du XVI[e] siècle. Essentiellement nomades au cours de la belle saison, les Micmacs se déplaçaient en bande d'un bout à l'autre de la région et ils établissaient leurs quartiers d'hiver sur les lieux de chasse à l'intérieur des terres. Dans leurs déplacements en canot, le site du Bic représentait un endroit de campement provisoire idéal.

À part ces quelques faits historiques, rien ne viendra troubler la quiétude du XVI[e] siècle dans le décor enchanteur du Bic.

Champlain, les missionnaires et les autres

Peu après être entré de pied ferme dans le XVII[e] siècle, Champlain, le futur fondateur de Québec, débarque chez-nous. Dans son journal de navigation de l'année 1603, il raconte son premier passage au Bic, à la fin du mois de mai, et décrit d'une façon détaillée cette montagne, haute de plus de 1 000 pieds, que l'on connaîtra par la suite sous le nom de Pic Champlain. Au cours des années suivantes, le site du Bic fait l'objet de plusieurs anotations dans ses récits. Ainsi en 1624, Sieur Champlain, grand découvreur et fondateur, mais qui n'en a pas moins quelques petites ambitions mercantiles, s'insurge contre la présence dans le havre du Bic d'un bateau de La Rochelle qui fait la traite des fourrures avec les Amérindiens. Et le bâtisseur de l'Habitation de dénigrer ces marchands qui ébrèchent le monopole du commerce qu'il a reçu du roi de France.

Mais outre ces épisodes de la petite histoire, le site du Bic prend une véritable importance en ce XVII[e] siècle à cause de l'augmentation du trafic maritime. D'abord le havre naturel devient un abri, un asile dans lequel mouillent les navires dans l'attente du beau temps, des vents favorables, de la dispersion de la brume ou de la descente des glaces sur le fleuve. Puis le Pic sert désormais de point de repère pour l'ensemble des navigateurs. À cette époque, l'absence d'instruments de navigation obligeait les marins à se servir d'éléments naturels pour se repérer. Ainsi dans le Bas-Saint-Laurent, le Mont Comi et le Pic Champlain, les 2 plus hauts sommets de la région, étaient utilisés tels des phares naturels pour s'y retrouver. Et durant toute la période du régime

français, en apercevant l'Île du Bic et le Pic Champlain, les navires obliquaient vers Tadoussac pour poursuivre leur route par le chenal nord du fleuve.

Et c'est justement de Tadoussac, où il existait un important poste de traite des fourrures, que vinrent les premiers missionnaires au milieu du XVII[e] siècle. Jésuites et Récollets abordent la côte sud dans l'espoir d'évangéliser les Amérindiens qui y résident. Le havre du Bic devient alors le point de ralliement de ces missions itinérantes, car nombre d'autochtones y campent ou viennent y faire le commerce des pelleteries avec les blancs. C'est l'époque des Pères Henri Nouvel, François Ragueneau, Albanel et Couture, de vaillants envoyés de Dieu qui n'hésitent pas à passer des hivers complets dans l'arrière-pays avec les tribus indiennes pour les amener à la religion catholique.

Et pendant que certains vont porter la bonne parole, le gouverneur Frontenac concède, en 1675, la Seigneurie du Bic au Sieur Charles-Denis de Vitré. Pendant 175 ans, ventes et héritages feront voguer la Seigneurie aux mains de multiples seigneurs et seigneuresses, certains ayant eu une influence profonde sur le développement de ce coin de pays, d'autres n'ayant subsisté que le temps des lilas.

Montcalm, Wolfe et les autres

Le site du Parc du Bic a joué un rôle déterminant dans le plan de défense militaire tout au long de l'histoire de la Nouvelle-France. Il en fut ainsi lors de la prise de Québec en 1629 par les frères Kirk, des Huguenots français à la solde du roi d'Angleterre. Il en sera également de même lors de la chute de la colonie française.

Dès 1755, devant l'imminence d'une attaque militaire par l'Angleterre, le Marquis de Montcalm , chef des armées de la Nouvelle-France, met en place un système de guet sur la Montagne du Bic (le nom du Pic Champlain aux XVIII[e] et XIX[e] siècles) pour épier le fleuve et surveiller l'éventuelle montée de la flotte ennemie. Et par un système de relais, la nouvelle pourrait ainsi être acheminée à Québec avant l'arrivée de l'envahisseur.

À la fin de l'année 58, juste avant la glaciation du fleuve, Montcalm écrit au Roi de France et lui demande des renforts militaires. Il suggère alors aux renforts de quitter l'Europe dès la fin de l'hiver, de faire la traversée et d'attendre à Bic que le fleuve soit libre de toute glace avant de rejoindre Québec.

Mais le 23 mai 59, les sentinelles sur la Montagne du Bic voient se pointer à l'horizon 15 vaisseaux qui font l'approche vers le havre du Bic et y jettent l'ancre. Devant l'immobilité de l'escadre anglaise, les vigiles s'étonnent, mais elles ignorent que l'amiral Farrell est là pour intercepter les secours qui pourraient venir de France.

Et de son côté l'Amiral Charles Saunders qui transporte les militaires du Général Wolfe sur sa flotte, connait également le havre du Bic. À l'été 59, alors qu'ils font route vers Québec, l'amiral anglais a donné ordre à ses capitaines de navire de se regrouper à Bic au cas où la flotte se serait dispersée dans le golfe et le fleuve à cause de mauvaises conditions de navigation. La Nouvelle-France en était à ses dernières heures de régime français.

Lors de la guerre anglo-américaine de 1812, le havre du Bic sera encore une fois appelé à jouer un rôle de port militaire pour la marine anglaise. Mais malgré ce va-et-vient de la marine de guerre depuis près de 2 siècles, le havre du Bic n'a jamais fait l'objet d'aménagement particulier et a conservé son caractère naturel.

Les pilotes s'y installent

L'avènement du régime anglais entraina l'utilisation d'une nouvelle route de navigation sur le fleuve. Alors que les navires français déviaient vers Tadoussac après avoir reconnu le Bic, les navires anglais quant à eux, ont délaissé le chenal nord du fleuve pour emprunter celui de la côte sud. Les pilotes du Saint-Laurent qui étaient traditionnellement basés dans la région de Charlevoix, sont donc venus s'établir sur la rive sud entre Trois-Pistoles et Sainte-Luce. Lorsqu'un navire remontait le fleuve, il s'arrêtait à un de ces endroits, y prenait un pilote qui barrait le bateau jusqu'à Québec. Car l'on sait qu'à partir du Bic, la navigation sur le fleuve demande une connaissance approfondie de la route à suivre, car les îles, les îlots et les hauts-fonds y pullulent.

Au tout début, le pilotage n'était point réglementé et tout un chacun pouvait devenir pilote. Dans ce contexte, les accidents maritimes étaient légion. James Murray, deuxième gouverneur anglais, détermina les premières règles du pilotage en fixant officiellement la station de pilotage à Bic et en établissant la durée de la saison de navigation et les tarifs pour les services des pilotes.

Avec le deuxième code élaboré par le gouverneur Carleton en 1768, Bic voit arriver ses premiers pilotes qui prennent feux et lieux à Cap-à-l'Orignal ou sur la Pointe du Vieux-Bic. Le premier à s'y établir est Joseph Mignot dit Labrie vers 1770.

Le Havre du Bic fut jusqu'en 1905 la base des pilotes du Saint-Laurent. Pour aller rejoindre les navires qui mouillaient en face du Bic, les pilotes se servaient de cette grosse barque à 2 mâts que l'on voit amarrer au petit quai dans le havre.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA 21063)

Au cours de la saison de navigation, les pilotes résident sur l'Île du Bic dans un endroit appelé l'Anse-des-Pilotes où une simple cabane faisait office de logement pour abriter les pilotes qui, chacun leur tour, attendaient les bateaux. Les pilotes, lorsqu'ils n'étaient pas en mer, devaient consacrer leur temps au défrichement et à l'agriculture, car c'était là une condition essentielle pour pouvoir s'établir dans la Seigneurie du Bic. Ainsi, en 1785, la Seigneuresse du Bic, la Marquise d'Albergatti-Vezza expulse de la Pointe du Vieux-Bic et du Cap-à-l'Orignal plusieurs colons dont William Ross, le surintendant des pilotes, pour la simple et bonne raison qu'ils n'ont pas cultivé leur terre.

Et tout le XIX[e] siècle verra grands et petits bateaux s'arrêter en face du Bic pour y faire monter ou descendre un pilote. Il en sera ainsi jusqu'en 1905, alors que la station de pilotage sera déménagée à Pointe-au-Père, à quelques kilomètres en aval du Bic, où les navires, de plus en plus gros à l'époque, pouvaient bénéficier de beaucoup plus

d'espace pour manoeuvrer. Ce transfert tournait la page sur 145 ans de pilotage à Bic.

Le havre du Bic: super-port?

À cause de sa géographie particulière, le havre du Bic constitue un port naturel assez unique le long de la côte sud du Saint-Laurent. Et c'est ce qui explique l'utilisation qui en a été faite depuis le début de la colonie.

Ce trafic maritime autour du havre a fait surgir de nombreux projets de développement tout au long des siècles. Dès le XVII[e] siècle, on parle d'aménager le havre. En 1663, devant les débuts prometteurs de la colonie, le Baron d'Avaugour qui est alors gouverneur, envisage d'établir un refuge à cet endroit pour tous les vaisseaux marchands qui viennent de France et pour la flotte royale elle-même. Mais son projet restera lettre morte comme celui élaboré vers 1690 par le Maréchal de Vauban.

Mais le projet qui a fait couler le plus d'encre, est certes celui de 1850. Cette année-là, un groupe de citoyens du Bic adressent aux autorités politiques du Bas-Canada un projet visant l'aménagement d'un havre de refuge. Le dossier reçoit l'appui d'un bon nombre de pilotes et de navigateurs et celui du Capitaine Henry Bayfield, le futur amiral de la Marine royale. Mais ne voulant pas s'en laisser imposer par les gens du Bic, les citoyens de Rimouski déposent eux aussi un projet. C'est alors qu'une houleuse polémique s'installa entre les 2 municipalités au cours des années 50.

Dans son histoire du Bic, l'historien J. Michaud rapporte le commentaire d'un Rimouskois de l'époque: "Le Bic dont l'aspect sauvage étonne l'imagination et fait l'admiration des voyageurs, ne saurait être qu'un lieu de repos et de contemplation pour le poète ou l'écrivain, ou de méditation pour le solitaire". (...) "Rimouski, au contraire, est le port qui réunit tous les avantages qu'il sera possible d'obtenir dans aucun lieu, en bas de Québec, pour un havre de refuge". (66)

Mais cette chicane de clocher ne sera bénéfique pour aucune des 2 municipalités, car l'un et l'autre projets iront dormir sur les tablettes des politiciens. Toutefois, les Bicois ne lâcheront pas prise et, en 1892, le conseil municipal réitère la demande au gouvernement fédéral. Les élus municipaux justifient la requête par le développement du commerce du bois qui a pris de l'ampleur avec les années. La construction d'un quai viendrait ainsi faciliter le transbordement du bois à bord des bateaux. Le gouvernement fédéral rendra une décision positive, mais

uniquement en 1904 alors qu'il se porte acquéreur de terrains pour construire un quai en eau profonde sur les battures de l'Île au Massacre avec un embranchement de la ligne de chemin de fer. La mise en chantier se fit en 1905, mais malheureusement, cette installation tant attendue fut en partie détruite 2 ans plus tard.

L'activité portuaire se poursuivra pendant le premier tiers du XXe siècle, alors que caboteurs et goélettes viennent s'arrimer dans ce site enchanteur. Au lendemain de la crise économique, l'élément igné aura raison de la structure de bois et comme l'argent se fait bien rare en cette année 30, le gouvernement n'en réparera qu'une partie. L'activité portuaire dans le havre du Bic décline rapidement et s'éteindra au fil des ans.

Décor de rêve pour villégiateurs

Tant de beautés concentrées sur une superficie aussi restreinte ne pouvaient faire autrement qu'attirer les villégiateurs et les amants de la nature. Dès la fin du XIX[e] siècle, alors que se développent des stations balnéaires comme Cacouna et Métis, Bic reçoit également sa part d'estivants fortunés qui ont succombé aux charmes de tant de majesté. Le secteur du Cap-à-l'Orignal recueille à cette époque la faveur de beaucoup d'entre eux et de nobles demeures s'y érigent.

Depuis près de 30 ans, des milliers d'enfants de la région et d'ailleurs ont vécu des étés merveilleux à la colonie de vacances du Cap-à-l'Orignal. Cette photo du début des années 60 rappellera sûrement de bons souvenirs à des plus de 30 ans.
(Photo: Collection Louis-Georges Lamontagne)

Avec le XX[e] siècle, la provenance des villégiateurs se diversifie. Américains et Canadiens-Anglais ne détiennent plus la majorité et Québécois et gens de la région lorgnent avec avidité la parcelle de terrain, avec vue superbe cela va de soi, pour bâtir le petit chalet qui fera la joie de l'été. Les secteurs du Cap-à-l'Orignal, de la Baie-des-Ha-Ha, des Anses-aux-Bouleaux et de la Baie-des-Roses figurent parmi les sites recherchés par les vacanciers. Riches villégiateurs, modestes vacanciers et agriculteurs se partagent le site avec les campeurs, les enfants de la colonie de vacances et les pêcheurs de myes sans parler des milliers et des milliers de photographes qui ont immortalisé d'impressionnants couchers de soleil sur les îlots du Bic. Et au début des années 60, il est question d'en faire un parc.

L'idée d'un parc

Aménagistes et grands penseurs du BAEQ ont cogité, dans leur plan de développement du tourisme, l'idée d'instituer un parc québécois avec la zone littorale du Bic dans le but d'en faire un des pivots de l'industrie touristique régionale. Mais 10 ans seront encore nécessaires avant que le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche se porte acquéreur du site grâce au financement de l'Entente Canada-Québec. 1975 marque donc un premier pas dans la volonté politique d'instaurer un parc.

Mais problèmes politiques, difficultés budgétaires et changement de gouvernement en 1976 viendront bouleverser l'échéance de mise en place du parc, alors que la publication de la nouvelle Loi des parcs québécois en 1977 vient servir de pierre d'assise à toute forme de développement futur.

Au printemps 83, le MLCP dépose un document provisoire qui propose une délimitation des frontières du parc, un plan d'aménagement et d'utilisation des espaces et la reconnaissance du statut de parc de conservation. Le statut suggéré est fondé sur la richesse et la diversité des ressources naturelles de même que sur la valeur des ressources archéologiques et historiques.

Au niveau du relief, le site du parc est constitué d'un alignement de crêtes rocheuses orientées parallèlement au fleuve dans lesquelles sont intercalés des espaces plats. Îles, îlots, récifs, barres rocheuses aux falaises abruptes et rivages fortement découpés se conjugent pour former un site naturel d'une beauté saisissante.

Quant à la flore, elle présente toute une variété de plantes d'affinités arctique-alpine et subarctique, ce qui est plutôt inusité pour la ré-

gion. On y retrouve même une sorte de fougère que l'on n'a pu dénicher nulle part ailleurs au Québec. Au niveau de la faune, invertébrés, poissons, oiseaux et mammifères marins abondent dans ce secteur côtier et la présence du marais salé dans le parc en fait une halte privilégiée pour les oiseaux migrateurs.

Le patrimoine archéologique et historique représente une autre richesse du Parc du Bic. En effet, des fouilles archéologiques, effectuées en 1980, ont démontré que la présence amérindienne y remonte à plus de 7 000 ans et que cette présence a été continuelle au fil des millénaires. La poursuite des fouilles permettra sûrement d'en apprendre beaucoup sur ce phénomène de continuité très particulier au Parc du Bic. Quant à l'histoire contemporaine, même si elle ne date que de quelques siècles, elle n'en demeure pas moins fertile en événements de toute sorte et mérite grandement d'être gardée vivante pour la postérité.

Que ce soit au niveau de la géologie, de la faune, de la flore ou de l'histoire, le site du Parc du Bic a été profondément marqué par la mer qui l'a façonné, modelé et a amené la présence humaine. C'est pour conserver intact l'ensemble de ces richesses et pour éviter le développement anarchique de ces lieux, que cette portion du littoral bas-laurentien a reçu le titre de parc de conservation afin de rendre accessibles les mille et une connaissances renfermées dans ce véritable petit bijou. Dans le but de permettre à la population de s'exprimer sur la délimitation et la vocation du parc, des audiences publiques ont été tenues à la fin de l'année 83 et un an plus tard, à la mi-octobre 84, le député-ministre de Rimouski, M. Alain Marcoux, annonçait officiellement la création du Parc de conservation du Bic. Beaucoup restait à faire, mais un grand pas venait d'être franchi.

Naufrage et légende à l'Islet aux Flacons

Si d'une part, de nombreux naufrages sont survenus au cours des siècles dans l'environnement immédiat du Parc du Bic, d'autre part, une foule de légendes, transmises par la tradition orale, racontent les lieux, expliquent les noms et colorent l'histoire du Parc. L'Islet aux Flacons est un exemple type de ce phénomène puisqu'il allie naufrage et légende. Précisons que l'Islet en question est situé à l'extrémité ouest du Parc ou si l'on préfère, à l'extrémité est de la plage de Saint-Fabien-sur-Mer. Si aujourd'hui un tombolo la relie à la terre ferme, à l'époque, elle formait une petite île distincte.

Ainsi, à l'été 1749, un bateau français, le Cerf, remonte le fleuve avec une pleine cargaison de barriques et de bouteilles de vin et d'eau de vie que l'on suppose être destinée aux Amérindiens en échange de peaux de castors. Parvenu à la hauteur du Bic et compte tenu des mauvaises conditions de navigation, le Cerf vient s'éventrer sur les battures de l'Islet aux Flacons et y déverse sa précieuse cargaison. Deux tentatives de récupération du chargement ont été faites à l'automne 49 et au printemps 50, mais une partie seulement put être récupérée. Et les nombreuses bouteilles intactes et cassées qui ont jonché les berges de l'Islet, ont donné ou ont contribué à perpétuer ce nom de l'Islet aux Flacons.

Quant à la légende, il faut la situer vers le tournant du XV[e] siècle. À cette époque, les Espagnols et les Portuguais pillaient joyeusement l'Amérique du Sud et l'Amérique Latine et ramenaient en Europe de grandes quantités de métaux et de pierres précieuses. Devant tant de richesses qui circulaient sur les mers, des pirates écumaient l'Atlantique à la recherche de ces rutilants trésors.

L'un des flibustiers, le plus dangereux d'entre tous, semble-t-il, avait établi ses quartiers généraux à l'Islet aux Flacons, bénéficiant ainsi de la sûreté du fleuve Saint-Laurent. Un bon jour, avant de repartir vers une nouvelle aventure, le corsaire enterra son fabuleux trésor et pour en assurer la protection, il enterra un de ses hommes avec. Et pour bien marquer l'endroit, il déposa un amas de bouteilles et de tessons de verre. D'où le nom d'Islet aux Flacons.

Pour retrouver ce trésor, la légende raconte qu'il faut débarquer sur l'Islet aux Flacons le 11 août au matin alors que la marée est basse et dans le silence le plus complet, car à chaque parole prononcée, le trésor et son gardien s'enfoncent un peu plus vers le centre de la terre.

Alors avis aux intrépides chasseurs de trésor!

La triste légende de l'Île au Massacre

Dans le Havre du Vieux-Bic, se dresse une petite île, de forme arrondie, qui a pour nom l'Île au Massacre. À cet îlot

est rattachée une vieille légende selon laquelle il aurait été le théâtre du massacre de 200 Amérindiens. Comme il n'existe pas de fumée sans feu, voici la légende et en parallèle, les faits tels qu'ils se sont déroulés.

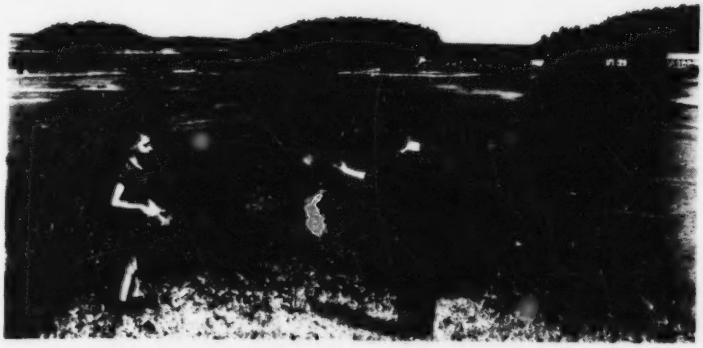

Au centre, à l'arrière-plan de ces 2 enfants qui jouent au ballon à l'été 60, se dresse l'Île au Massacre qui, selon la légende, fut le théâtre d'un tragique massacre à l'été 1533.
(Photo: Archives nationales du Québec, Québec)

La légende

Quelques années avant l'arrivée de Cartier, un groupe de 200 Micmacs quittent le lac Témiscouata pour se rendre à Gaspé. Débouchant sur le fleuve par la rivière Trois-Pistoles, ils font la rencontre de guerriers Iroquois qui les prennent en chasse.

Pour échapper aux poursuivants, la tribu Micmac compte atteindre une petite île, située dans un havre na-

Les faits

À son deuxième voyage au Canada, en 1535, alors qu'il a exploré le fleuve jusqu'à la hauteur de Montréal, Cartier revient à Québec au milieu du mois d'octobre.

C'est plus précisément le 13 octobre que Jacques Cartier fait la rencontre de Donacona, le grand sagamo de Stadaconé qui lui montre les scalps de 5

turel, où ils connaissent l'existence d'une caverne qui pourra les abriter. Redoublant d'ardeur, ils mettent pied sur l'île à la tombée du jour.

Pendant que les femmes et les enfants se réfugient dans la caverne, les hommes édifient une muraille d'arbres et de branchages pour en dissimuler l'entrée. Et commence l'attente.

Les Iroquois n'ont pas été dupes du stratagème des Micmacs et ils mettent pied sur l'île dans un silence absolu. Vociférant leur cri de guerre, ils mettent le feu à la muraille pendant que la fumée qui se répand, sème la panique dans la caverne. Se jetant dans les flammes pour gagner l'air libre, les Micmacs sont rapidement massacrés par les Iroquois et une fois les flammes apaisées, ces derniers se précipitent dans la caverne où ils exterminent ceux qui n'ont pas été piétinés dans l'épouvante. Cinq Micmacs auront eu le temps de s'enfuir et de gagner les bois. Après le départ des Iroquois, quelque 200 cadavres jonchaient le sol de la petite île.

La tradition orale gardera cette légende dans son répertoire et la petite Île du guerriers Toudamans qui, 2 ans auparavant, ont participé au massacre de 200 de ses frères de sang. Donacona fera alors le récit de la tragique équipée.

À l'été 1533, un groupe de 200 !roquois, hommes, femmes et enfants, quittent Stadaconé, près de Québec, dans le but d'aller guerroyer avec les Toudamans dans la région d'Honguedo (Gaspé). Au terme d'une journée sur le fleuve, la tribu débarque sur une île, située face à une profonde et grande rivière. Il s'agit ici du Saguenay et l'île en question serait fort probablement l'Île Verte.

Les Iroquois érigent alors un fort de fortune dans lequel ils pourront passer la nuit. Mais leurs agissements n'avaient pas passé inaperçus et lorsque la noirceur fut tombée, un groupe de guerriers Toudamans mit le feu autour du fort et un à un, les Iroquois furent massacrés en tentant de sortir de la fragile enceinte. Cinq d'entre eux purent échapper à la tuerie et rapporter ce tragique incident au reste de la tribu à Stadaconé.

Dans ses relations de voyages, Cartier rapporte

Havre de Bic portera le nom de l'Île au Massacre en souvenir de cette triste histoire.

que le sagamo Donacona et la tribu d'Iroquois nourrissaient un sentiment de vengeance face aux Toudamans qui avaient décimé 200 des leurs. L'histoire confirmera par la suite que les Toudamans étaient bel et bien des Micmacs, une tribu des Maritimes qui venait faire la guerre et pêcher dans la région.

Dans ces narrations, la légende et la réalité historique s'entremêlent au niveau du récit mais diffèrent au niveau de 2 points capitaux. De l'une à l'autre, les attaquants et les attaqués ont été inversés et le site du drame n'est pas le même. Précisons en terminant que lors des voyages de Cartier, l'Est du Québec était peuplé d'Iroquois. Taignoagny et Domagaya, les deux Amérindiens que Cartier ramena en France en 1534, étaient des Iroquois qu'il avait rencontrés à Gaspé.

Lorsque Champlain abordera nos côtes à compter de 1603, il n'y retrouvera plus trace des Iroquois, ces derniers ayant été refoulés dans la plaine de Montréal. Par contre, la région était devenue le lieu d'habitat des Micmacs qui s'y étaient implantés définitivement entre les voyages de Cartier et de Champlain.

Le ski à l'époque où il se pratiquait avec un seul bâton. Le 6 janvier 1920, cette Gaspésienne y consacrait ses heures de loisir.
(Photo: Collection Michel Morin)

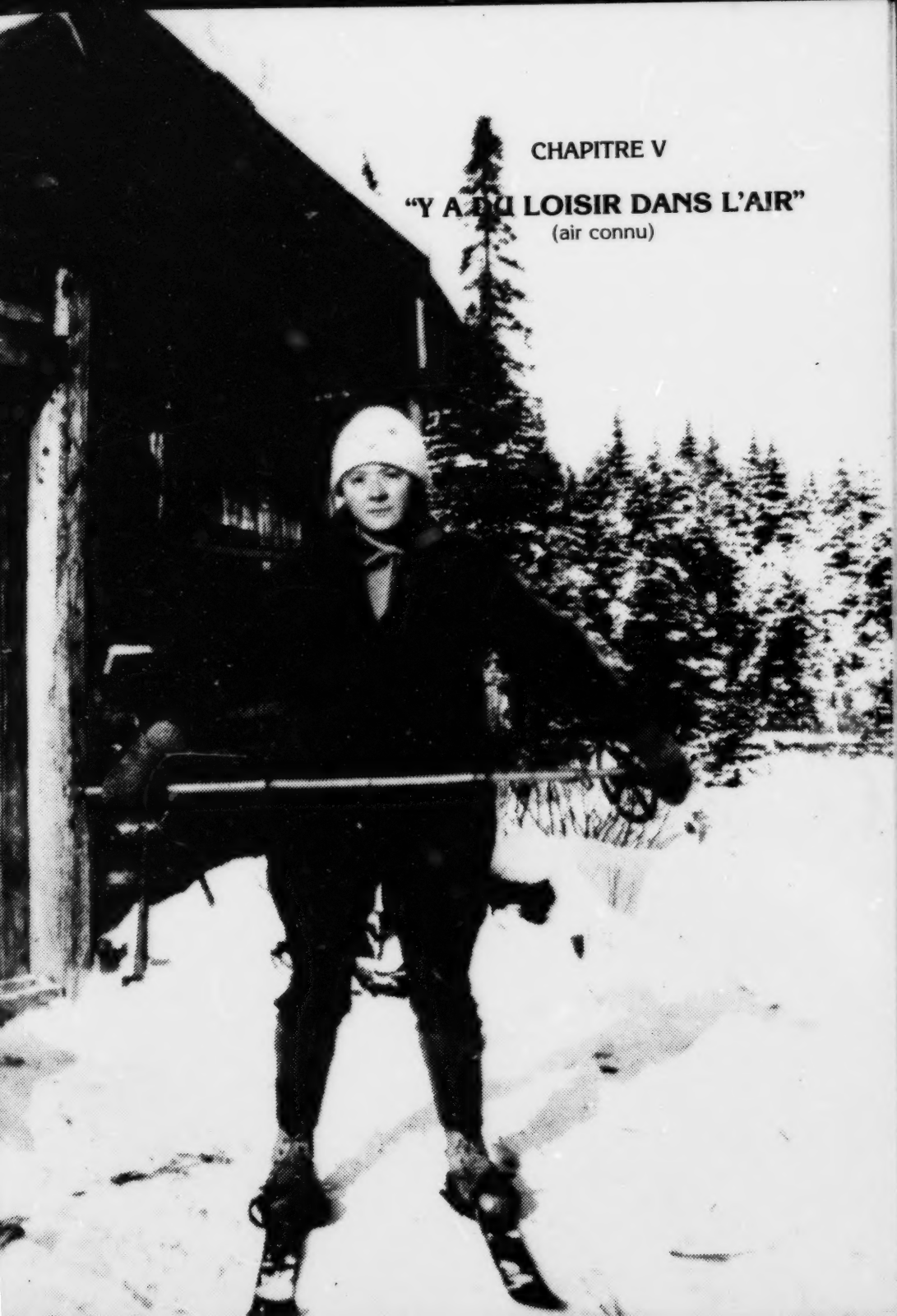

CHAPITRE V

"Y A DU LOISIR DANS L'AIR"

(air connu)

La Révolution tranquille des années 60 et les changements profonds survenus dans la société québécoise ont engendré la civilisation du loisir, telle qu'on la connaît de nos jours. Mais auparavant, le loisir existait-il? Qui d'entre nous n'a pas entendu une personne âgée dire "Dans l'temps, on savait s'amuser". Civilisation ou pas, les loisirs semblent avoir toujours existés, peu importe les modes et les époques. La grande différence, entre hier et aujourd'hui, c'est que les loisirs n'étaient pas perçus de la même façon.

1.- LES LOISIRS D'ANTAN

Dans la société traditionnelle, les loisirs n'existaient pas à ce titre. L'agriculture, la pêche et les chantiers d'hiver meublaient la vie et ne laissaient que de rares temps libres. Par contre, on savait se divertir et s'amuser avec beaucoup d'entrain. La cellule familiale constituait, à l'époque, le noyau de base autour duquel s'articulaient les activités récréatives. La famille, au sens large, et quelques voisins et amis se rencontraient alors dans le cadre de situations bien précises. La fin de l'engrangement des récoltes ou de la saison de pêche, les boucheries d'automne, le temps des Fêtes, le temps des sucres ou les mariages représentaient quelques-unes des occasions fort prisées, au cours desquelles le travail et les préoccupations quotidiennes étaient mis de côté au profit de joyeuses retrouvailles.

Et le temps de quelques heures ou de quelques jours, on redonnait vie à nos plus beaux airs de folklore; on brassait les cartes dans un tourbillon de carreaux, de trèfles ou de coeurs; on réveillait l'archet et le violon magique pendant que, dans un coin, la tradition orale remplissait l'oreille de chacun des histoires les plus merveilleuses, que des conteurs colorés imageaient au gré des rasades de p'tit blanc.

De Sainte-Thérèse de Gaspé jusqu'en Abitibi, les campagnes et les villages résonnaient aux accents de ces formes de loisirs familiaux et non structurés, qui ont permis à de nombreuses générations de se divertir et de perpétuer la culture traditionnelle québécoise.

Pendant ce temps, dans les centres urbains, de nouvelles formes de loisirs s'ajoutent à l'agenda des temps libres: le théâtre, les variétés, le cinéma et certaines danses, qui n'avaient plus rien de folklorique, et sur lesquelles, le clergé ne tardera pas à jeter son haro. Mais avant les années 30, l'Est du Québec n'était pas encore contaminé par ces loisirs venus des villes et nos ténors religieux, du haut de leur chaire, vilipendaient, à grands cris, ces plaisirs profanes hérités de Satan et laissaient pendre des épées de Damoclès sur les ouailles que de telles tentations auraient corrompus. Et c'est pour sauver une morale chrétienne et sans

À l'hiver 1913-1914, des Matanais s'en donnent à coeur joie en disputant une partie de crosse sur la patinoire.
(Photo: Société d'Histoire de Matane)

reproche, que le clergé commencera à s'intéresser aux loisirs quelques années plus tard.

Entre temps, la question des loisirs devient un sujet d'intérêt public et nombre de scribes commencent à noircir les pages de journaux pour dénoncer la mauvaise utilisation des temps libres. Un article paru dans **l'Écho du Bas-Saint-Laurent**, le 14 janvier 1938, est assez symptomatique de la situation des femmes et de leurs loisirs en cette période d'avant-guerre. "Il est regrettable de constater qu'un trop grand nombre de maîtresses de maison sont inhabiles à utiliser leurs loisirs. Dans le monde où l'on s'amuse, il n'est pas question de choses utiles. Toute l'année durant, les mondaines gaspillent les heures de la journée tout en gardant l'impression d'être très occupées. On papote sur la mode, on danse, on flirte, on joue au bridge, on lit des livres qui n'ont aucune valeur morale ou littéraire, on écoute de la mauvaise musique...".

"Ne demeurons pas inactives et rêveuses quant tant d'oeuvres sollicitent de nous support et encouragement. Créons-nous des tâches agréables qui rempliront utilement nos loisirs. Les arts paysans, si délaissés pendant de nombreuses années, sont de nouveau à l'honneur; sachons nous y donner et ornons notre foyer de pièces choisies qui auront d'autant plus de prix qu'elles seront le fruit de notre travail patient".

"Les tricots de tout genre, les tapis confectionnés chez-nous, les points à l'aiguille, voire même les couvre-pieds de nos grand-mamans, reviennent à l'honneur avec quelques variantes heureuses: les patrons ont été perfectionnés, les teintures sont plus fondues et de meilleur goût. Profitons de ces avantages qui nous sont donnés et enrichissons notre foyer d'articles bien faits, exécutés pendant nos heures de loisir, objets qui feront notre fierté et dans la confection desquels, nous oublierons la monotonie de l'heure qui passe". (67)

Il est bien évident qu'à cette époque, le féminisme n'avait pas fait son oeuvre et que toute forme d'émancipation, par les loisirs, était mal perçue par certaines bien-pensantes. Mais, tant pour les hommes que pour les femmes, la préservation des valeurs morales constituait, au milieu du siècle, le château fort qu'il fallait absolument défendre contre l'envahissement des nouvelles formes de loisirs et la mauvaise utilisation qui pouvait en être faite. Mais les loisirs peuvent-ils être dangereux? Un observateur des années 50 raconte: "Est-il besoin de signaler que les heures de loisirs peuvent être dangereuses justement parce qu'elles viennent après les heures de fatigue alors que nous sommes plus sensibles et partant, exposés à être plus fragiles. L'expérience ne démontre-t-elle pas que bien des jeunes et des moins jeunes se sont perdus moralement au cours des heures de détente qu'ils se sont permis sans discernement, ni prudence. Que de personnes dont la conduite fut bonne au travail toute la semaine, deviennent un objet de honte et de scandale en fin de semaine! La cause? Mauvais usage des loisirs". (68)

Mais quels sont ces loisirs qui peuvent avoir un effet aussi dévastateur? Rares sont les textes de l'époque, nous sommes au début des années 50, qui dénoncent clairement ces activités considérées comme pernicieuses et la plupart du temps, c'est à mots couverts qu'il en est question. Mais un article de l'**Écho du Bas-Saint-Laurent**, en date du 23 décembre 53, identifie quelques-uns de ces loisirs fallacieux: les courses, les vues, le théâtre, les quilles, le restaurant, le grill, les salles de danses, les randonnées loin de tout regard... etc. Voilà.

Alors que la majorité des détracteurs des loisirs s'en prennent aux dommages causés aux vertus morales, certains, par contre, y ajoutent de nouvelles dimensions négatives. Par exemple, Esdras Minville, l'un des plus célèbres Gaspésiens, notait à la fin des années 40: "Les façons païennes d'occuper les loisirs nous dénationalisent et nous diminuent humainement. Du point de vue national, l'organisation des loisirs s'impose donc comme une mesure d'assainissement". (69) Ça y était, les loisirs avaient désormais une portée socio-politique.

Au tournant des années 50, fort d'une bien mauvaise presse, le loisir allait connaître ses premières structures. Le clergé allait prendre les choses en main.

2.- LES "BONS" LOISIRS S'ORGANISENT

Depuis plusieurs années, les loisirs dits mauvais avaient reçu beaucoup plus de publicité que les activités familiales et récréatives pratiquées par le gros de la masse, les gens de l'Est du Québec ne faisant pas exception à la règle. Pique-niques sur la plage, randonnées du dimanche après-midi, patinage entre amis ou parties de cartes, tout cela se fait sur une base individuelle, familiale ou en petit groupe sans qu'il soit question d'organisation.

En ce début des années 50, c'est à l'ombre des clochers, un petit peu partout dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, que seront canalisées les énergies en vue de l'implantation du loisir organisé. Les membres du clergé assumeront le leadership dans ce domaine et dans leur sillage vont se greffer les premiers bénévoles laïques et religieux préoccupés par la question du loisir.

À gauche et à droite, dans les municipalités, des comités de loisirs vont germer et prendre en main le développement de ce dossier. C'est dans cette foulée que vont être mis en place les Oeuvres de terrains de jeux qui passeront à l'histoire sous le vocable d'OTJ. Dans les villages minuscules ou les petits centres urbains, les nouvelles organisations vont procurer des loisirs structurés à la jeunesse. Les terrains de jeux d'été et les patinoires extérieures d'hiver vont devenir des pôles d'activités, pour les enfants et les adolescents dans un cas et, dans l'autre, pour toute la population de hockeyeurs et de patineurs. Et pour assurer le financement de ces activités sportives, les comités de loisirs vont démocratiser la tenue de manifestations récréatives à caractère populaire. Bazars, tombolas et carnavals vont s'insérer dans la vie communautaire des localités, procurer des loisirs ponctuels à la population et fournir quelques dollars aux comités de loisirs pour la poursuite de leurs activités.

Avec les années, nombre de comités de loisirs paroissiaux se sont vite rendus compte que l'absence de lieu de permanence constituait un obstacle dans le développement des loisirs. Dans le but de suppléer à ce manque, dès quêtes et des souscriptions publiques ont été mises sur pied en vue de l'érection de centres ou de salles paroissiales, selon les moyens financiers des collectivités. Qu'elle soit de dimension modeste ou spacieuse, la salle paroissiale va devenir la plaque tournante de l'organisation du loisir et de la vie communautaire.

D'ailleurs, l'Église voit d'un très bon oeil la mise en place de tels aménagements physiques où pourront se dérouler des loisirs conformes à la morale chrétienne. Lors de l'inauguration du Centre des loisirs de la Paroisse Saint-Germain de Rimouski, en mars 1955, l'archevêque du diocèse, Mgr Charles-Eugène Parent, notait qu'en se lancant dans l'organisation du loisir, la paroisse ne faisait qu'user de son pouvoir supplétif qui lui vient de la famille qui est en soi, la première responsable du loisir de ses membres. La paroisse devient alors une grande famille où se fait la récréation en commun. Et si le loisir amène l'épanouissement de l'individu; la récréation collective aura le même effet sur la vie paroissiale et le centre paroissial devient alors le prolongement de l'Église, de conclure Mgr Parent.

Le 6 mars 1955, Mgr Charles-Eugène Parent bénit le nouveau Centre des loisirs de la paroisse Saint-Germain de Rimouski. Au premier rang, de gauche à droite, Mgr Louis Martin, supérieur du séminaire, Mgr Eudore Desbiens, vicaire général du diocèse, le chanoine Couturier, curé de la cathédrale Saint-Germain, le Dr Victor Lepage, maire de Rimouski, Mgr Alphonse Fortin, professeur au séminaire, M. Roméo Crevier de Rimouski et le chanoine Léonard Lebel, chancelier à l'Évêché.
(Photo: Fonds Lacombe, Archives nationales du Québec, Rimouski)

L'exemple de la paroisse St-Germain de Rimouski sera repris à plusieurs endroits dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie mais à des échelles différentes selon la taille des paroisses et la capacité financière de ses membres. En l'absence de concertation et de planification sur une base régionale, l'initiative est laissée à chaque communauté et la présence, ou le manque, de leaders naturels dans le milieu, sera un élément déterminant dans le développement, ou non, des loisirs au cours de l'ère duplessiste.

En 1959, une enquête du Conseil des Oeuvres du diocèse de Rimouski révèle que, dans les 120 paroisses du diocèse, 23 ont un comité de loisirs structuré, 6 ont un terrain de jeux organisé; 34 financent leurs loisirs par des quêtes ou souscriptions publiques; 20 reçoivent une subvention d'environ 100,00 $ de l'autorité provinciale; 4 sont aidés financièrement par la municipalité et 3 OTJ ont une incorporation civile. Tel est le tableau pour le diocèse de Rimouski. À l'extrémité de la péninsule, dans le diocèse de Gaspé, quelques foyers de loisirs organisés ont pris naissance mais ils font encore cas d'exception.

Et survient le 7 avril 1959.

3.- LES LOISIRS SE RÉGIONALISENT

Le 7 avril 1959, une quarantaine d'intervenants impliqués dans le domaine du loisir dans le Bas-Saint-Laurent se réunissent à l'invitation du Service de la recherche du Conseil des Oeuvres du diocèse de Rimouski. Sur une proposition des directeurs du Conseil, les personnes présentes ratifient la formation du Service des Loisirs diocésains dont la présidence sera assumée par M. Théo D'Amours de Trois-Pistoles. Le nouvel organisme se donne comme mandat de promouvoir les loisirs éducatifs, sains et honnêtes, d'aider à la formation de comités paroissiaux de loisirs et enfin de coordonner, dans un plan d'ensemble, les activités des oeuvres de loisirs du diocèse.

L'absence presque totale de loisirs pour les jeunes et le nombre restreint de terrains de jeux organisés constituent le premier dossier auquel s'attaque le Service. Pour tenter de combler cette carence, l'École de formation des moniteurs et des monitrices de Cap-à-l'Orignal est mise sur pied sous la direction d'un groupe de bénévoles du diocèse de Rimouski. Du 22 au 27 juin 59, 50 jeunes de 17 à 25 ans, provenant de Rivière-du-Loup à Gaspé et ayant au moins une 11ième année, participent au premier camp. Grâce au programme de formation, moniteurs et monitrices seront en mesure de préparer et d'exécuter des programmes de loisirs dans les colonies de vacances, les terrains de jeux et les centres de loisirs, par l'organisation d'activités ou

l'enseignement de techniques telles que l'artisanat, la musique, le folklore... etc. Le loisir qui, jusque là, avait été majoritairement consacré à la cause du sport, faisait maintenant une petite place aux activités socio-culturelles, un volet rendu accessible par les personnes-ressources de l'École de formation de Cap-à-l'Orignal. Ces ancêtres des récréologues ouvriront la porte du loisir organisé à de toutes nouvelles clientèles intéressées par des activités offrant une alternative aux sports.

Le Service devient une fédération

Moins de 2 ans après sa création, le Service des Loisirs diocésains est devenu la Fédération des Oeuvres de Loisirs du diocèse de Rimouski, avec lettres patentes dûment enregistrées le 22 décembre 1961 en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies.

Dotée maintenant d'une existence légale, la Fédération s'est donnée une charte dans laquelle sont précisés ses objectifs que l'on peut résumer comme suit: grouper les organismes de loisirs de tout genre et en favoriser l'épanouissement, mettre à leur disposition l'aide technique dont ils ont besoin, voir à la formation de leur personnel et, finalement, aider les milieux dans l'étude de leurs problèmes d'organisation de loisirs.

Malgré des moyens financiers précaires, puisqu'elle était uniquement subventionnée par le Conseil des Oeuvres du diocèse, la Fédération s'est implantée petit à petit dans le monde des loisirs bas-laurentiens et, à la mesure de ses ressources, elle a entrepris des actions et donné des services à ses membres. En 1964, la Fédération présente le tableau suivant.

La Fédération réunit dans ses rangs quelque 37 organismes de loisirs disséminés aux quatre coins du diocèse. Comme à chaque année, la Fédération a procédé à l'engagement d'une secrétaire et de 2 éducateurs physiques pour la période estivale. Cette équipe a eu la responsabilité du stage de formation auquel ont participé, cette année, 50 garçons et 62 filles. Les éducateurs ont également effectué la tournée des 32 terrains de jeux du diocèse dans le but de conseiller les moniteurs et de les supporter dans leurs projets. Comme 1964 était une année olympique avec la présentation des Jeux de Tokyo, les éducateurs ont mis en place des jeux olympiques régionaux dans le cadre desquels se sont affrontés les jeunes athlètes des OTJ des 6 divisions du diocèse.

L'Éveilleur, le bulletin d'information de la Fédération, a paru pour la première fois en septembre 64. Destiné principalement aux organisa-

teurs de loisirs, aux curés de paroisses, aux municipalités et aux commissions scolaires, le bulletin a comme but premier d'informer et de sensibiliser sur la question des loisirs et d'accentuer le travail d'éducation auprès de tous ceux qui oeuvrent, de près ou de loin, dans les loisirs communautaires. Toujours en terme d'information, la Fédération a complété une banque de documents à la disposition de ses membres, dans l'optique de les soutenir dans leurs démarches d'incorporation, de réglementation, d'organisation, de programmation... etc.

Enfin, depuis avril 64, la Fédération a mis sur pied le Service des sports et de la récréation afin d'aider les organismes de loisirs au niveau des problèmes techniques d'organisation sportive et récréative et aussi de susciter la tenue de compétitions sportives au niveau régional ou diocésain.

Avec des moyens relativement modestes, la Fédération des Oeuvres de Loisirs avait tout de même réussi à atteindre une certaine vitesse de croisière mais son erre d'aller sera stoppé, en 1965, lors de la publication du Rapport Michaud et Laliberté sur la situation du loisir dans le diocèse de Rimouski. Dans leur rapport, les 2 universitaires québécois dénoncent l'état des loisirs dans le Bas-Saint-Laurent et

Le drapeau des États-Unis et celui du Dominion du Canada flottent sur cette course de chevaux, un sport plutôt inusité dans la région, mais que les riches étrangers avaient importé à Cacouna à la fin du XIX^e siècle.
(Photo: Archives du Canada, PA 23507)

adressent une série de recommandations qui peuvent être récapitulées ainsi: la Fédération devrait être abolie puisqu'elle ne tient pas compte des réalités sociales et économiques du milieu; un organisme régional, à caractère public, devrait être mis sur pied, les loisirs devraient être municipalisés avec une reconnaissance des comités de loisirs locaux et enfin pour assurer la survie des loisirs, les jeunes devraient être impliqués sur une grande échelle.

La publication de ce rapport, qui avait été commandé par un comité inter-ministériel, ne fut pas sans causer quelques remous entre la Fédération et les auteurs. Mais consciente que des changements étaient à prévoir, la Fédération mit sur pied, au tout début de 1967, un comité d'orientation chargé d'étudier la restructuration de l'organisme diocésain de loisirs. Pour éclairer le contexte, mentionnons que les études du BAEQ, réalisées entre 1964 et 1966, ont permis d'approfondir grandement la connaissance du territoire au niveau démographique, sociologique, économique et sur l'inventaire des ressources, alors qu'au niveau provincial, la Révolution tranquille a été source de grands bouleversements d'idées.

Le travail du comité d'orientation de la Fédération débouchera sur la tenue d'un colloque qui verra naître un nouvel organisme régional dans le domaine des loisirs. Mais avant d'ouvrir ce colloque, arrêtons le cours de l'histoire, le temps d'un coup d'oeil sur les loisirs dans la région. À l'automne 67, 105 municipalités des diocèses de Gaspé et de Rimouski ont un organisme de loisirs légalement constitué et officiellement reconnu. De plus, dans 51 d'entre elles, il existe un ou plusieurs autres groupes reliés directement ou indirectement aux loisirs. Dans 8 municipalités, on retrouve un service de loisirs municipalisé et 3 d'entre elles ont embauché un directeur des loisirs. À l'exception des 8 services municipaux, tous les comités de loisirs doivent pourvoir eux-mêmes à leur financement.

Et c'est le 25 novembre 1967 que s'ouvre, à Rimouski, le colloque organisé par la Fédération des Oeuvres de Loisirs du diocèse de Rimouski, devant l'urgence de mettre en place des mécanismes sur une base régionale. Placé sous le thème de "L'Homme interroge son temps libre", le colloque regroupe des participants de Rivière-du-Loup aux Iles-de-la-Madeleine. Après 2 jours de discussion, les intervenants conviennent des éléments suivants: le loisir est une affaire de sport au détriment des activités culturelles confinées dans quelques centres urbains; le bénévolat doit être maintenu et suscité pour la survie du loisir; la jeunesse doit avoir sa place dans le monde des loisirs; les municipalités et les commissions scolaires doivent s'impliquer; la refonte de la

structure doit passer par la mise en place d'un organisme régional à caractère public qui sera représentatif du milieu.

Ce colloque sera le véritable point de départ d'une action concertée dans le domaine du loisir qui se concrétisera par la création du Conseil des Loisirs de l'Est du Québec qui prendra la relève des Fédérations des Oeuvres de loisirs des diocèses de Rimouski, de Gaspé et de Sainte-Anne-de-La-Pocatière. Et en mettant un point final au colloque, les participants réaffirment leurs espoirs de voir naître le futur ministère québécois des loisirs que le gouvernement unioniste de Daniel Johnson a annoncé pour 1968.

4.- 1968-1978: LE LOISIR ÉCLATE AU GRAND JOUR

L'année 1968 lève le rideau sur une décennie au cours de laquelle le monde du loisir subira de profondes transformations tant en terme des mentalités, des structures que des équipements. Car la civilisation des loisirs, dont l'avènement avait été prévu par des "visionnaires" dès la fin des années 50, frappait maintenant à notre porte. Dans cette vague de changements et d'idées nouvelles, une refonte en profondeur des mécanismes du loisir s'imposait pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par la collectivité. L'État se voyait décerner un rôle de leadership alors que la dimension régionale du loisir prenait une importance insoupçonnée. Pendant ce temps, à la base, les adeptes du loisir avaient commencé à se donner des organisations locales et régionales correspondant à leurs exigences et à leurs aspirations.

Avec les années, l'État, les organismes, les comités ou associations se tailleront une place sur l'échiquier des loisirs de l'Est du Québec et la concertation deviendra la bougie d'allumage de cette éclosion des loisirs qu'ils soient sportifs, culturels ou de plein air.

Au provincial: le Haut-commissariat

C'est en avril 1968 que le gouvernement du Québec met en place le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports en remplacement du Bureau des Loisirs et des Sports que les libéraux avaient institué en 1965. Incorporé au Conseil exécutif de la province, le nouvel organisme qui est sous l'administration de 3 commissaires, chapeautera les domaines du sport, du socio-culturel et du plein air pendant ses 11 années d'existence.

Si, au cours de cette période, le HCJLS acquiert une certaine stabilité, cela n'empêchera pas l'autorité gouvernementale de le faire voguer d'un ministère à l'autre et c'est pourquoi, il sera successivement

rattaché au Conseil exécutif, au Tourisme, Chasse et pêche, aux Communications et enfin à l'Éducation alors que plusieurs ministres et députés en assureront la responsabilité devant l'Assemblée nationale.

Lors de sa fondation, le HCJLS se voit accorder la responsbilité de la gestion des politiques du loisir et d'en assurer l'accessibilité pour l'ensemble de la population québécoise. Il a également le mandat de coordonner les interventions des différents ministères du gouvernement du Québec dans le domaine du loisir et d'en promouvoir le développement, de concert avec les fédérations sportives, socio-culturelles et de plein air, les organismes nationaux et régionaux et les municipalités de la Belle Province.

Compte tenu du caractère public des loisirs, le HCJLS se fait pourvoyeur de subventions pour assurer la survie, le développement et l'action de centaines et de centaines de comités, de services et d'associations de loisirs, disséminés aux 4 coins du territoire québécois. Dans l'Est du Québec, au début, le Haut-commissariat n'a pas de représentation régionale mais, dès 1970, il délègue cette tâche au coordonnateur du secteur tourisme du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche. Cependant, en 1973, l'Office de développement de l'Est du Québec dégageait du budget de l'Entente Canada-Québec un certain montant d'argent pour permettre au Haut-commissariat d'avoir un représentant dans la région.

Même s'il est question d'un ministère des loisirs depuis le milieu des années 60, il faudra attendre l'élection du Parti québécois, en novembre 76, et la nomination de Claude Charron, à titre de ministre responsable du Haut-commissariat, pour que débloque le dossier et que soit mis en place, en 1979, le ministère du Loisir, Chasse et Pêche.

Mais, entre temps, dans la région, les intervenants et les intéressés au domaine du loisir s'étaient donnés un véritable organisme à caratère régional: le Conseil des Loisirs de l'Est du Québec, appelé à prendre la relève de l'ancienne Fédération des Oeuvres de Loisirs du diocèse de Rimouski qui n'a point survécu à la Révolution tranquille.

Au régional: le Conseil des Loisirs

Le Rapport Michaud et Laliberté, paru en 1965, sur la situation du loisir dans le diocèse de Rimouski, avait clairement démontré la nécessité d'un organisme régional de loisir qui soit issu de la base et non pas imposé comme l'ancienne Fédération des Oeuvres de Loisirs. Les auteurs du rapport justifiaient alors leur argumentation sur le fait qu'un tel

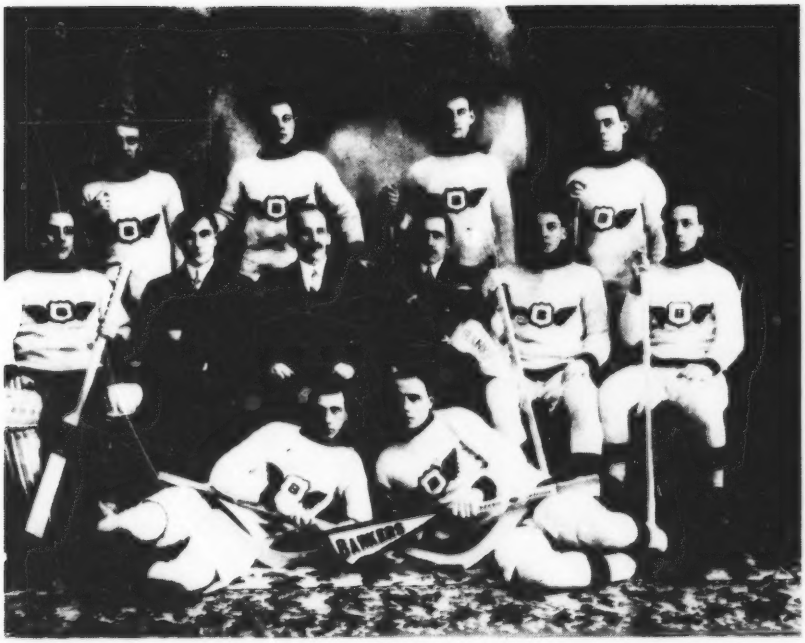

La valeureuse équipe des Bankers de Rivière-du-Loup, lors de la saison de hockey de 1925. De nos jours, on pourrait s'habiller de cette façon pour jouer au golf ou à la pétanque, mais surtout pas au..... hockey!
(Photo: Fonds Belle-Lavoie, Musée du Bas-Saint-Laurent, RDL, Archives publiques du Canada, PA 079724)

organisme serait beaucoup plus en mesure de répondre de façon adéquate aux besoins du milieu.

Même si un embryon d'organisation est déjà en place au milieu de l'année 67, c'est le colloque sur la situation du loisir, tenu à Rimouski les 25 et 26 novembre de la même année, qui lui donnera son véritable envol. L'émission des lettres patentes, modifiées le 12 février 1968, confirmera l'existence légale du Conseil des Loisirs, au niveau de sa définition, ses objectifs, ses mandats et la composition de son conseil d'administration.

Depuis 1968, les mandats du Conseil des Loisirs (CLEQ) ont évolué et se sont adaptés aux différentes réalités du milieu. Si au début il était beaucoup plus question d'accessibilité, de développement et de

prise en main du milieu, depuis quelques années par contre, la priorité porte sur la concertation des intervenants, la consultation du milieu, l'éducation populaire et le soutien au développement.

Ainsi, au cours de ses premières années d'existence, le CLEQ a dû composer avec la rareté des personnes ressources sur le territoire. En effet, au début des années 70, seules quelques municipalités, telles que Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles ou Matane, avaient du personnel spécialisé à leur service. C'est pourquoi les agents du CLEQ, dans les secteurs des Iles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie, de la Métis et du Grand-Portage, sont intervenus directement sur le terrain, au niveau de l'implantation des structures, de la planification dans la mise en place des équipements ou au niveau du support dans l'élaboration de plans directeurs de loisirs pour les municipalités.

Parallèlement à ce travail sur le terrain, le CLEQ effectue, tout au long des années de développement de la décennie 70, un effort de concertation avec les nombreux intervenants en loisirs: ministères de l'Éducation, des Affaires municipales, des Affaires culturelles, du Tourisme, Chasse et Pêche, Haut-commissariat, Office de développement de l'Est du Québec, conseils municipaux, commissions scolaires.. etc. Le tout en vue d'en arriver à un développement rationnel des loisirs dans l'Est du Québec.

Au fil des ans, d'assemblée générale en assemblée générale, le Conseil des Loisirs a précisé ses champs d'activités à l'intérieur de 3 grands volets que sont les sports, le socio-culturel et le plein air auquel s'ajoute un secteur d'interventions de développement communautaire. En 1975-76, 3 commissions régionales, dotées chacune d'un comité d'intervenants, ont été mises sur pied, dans le but d'orienter et de promouvoir le développement de chacun de ces secteurs d'activités. Et la mise en place de ces nouvelles structures, dans le développement régional du loisir, a coïncidé avec le rapatriement à Rimouski des animateurs de territoire des secteurs de la Gaspésie et du Grand-Portage et c'est désormais du bureau régional que seront coordonnées les interventions du Conseil dans l'Est du Québec.

En plus de ses rôles d'agent de changement et d'interlocuteur privilégié, le Conseil des Loisirs a également permis l'avancement de la connaissance de la situation du loisir grâce à des études, des inventaires, des interventions multiples et une implication constante sur l'ensemble du territoire. Dans le milieu, tout cela s'est traduit par une augmentation du mieux-être et du développement de la communauté régionale, rendue possible par la facilité de l'apprentissage, de la prise en main et de la pratique individuelle ou collective d'activités de loisirs.

À ce chapitre, le Conseil des Loisirs a eu, et conserve encore, une vocation de premier plan.

L'organisation du loisir à la base

Grâce à l'action concertée de nombreux intervenants, les loisirs ont pris un certain essor, en ce début des années 70, en terme de structures, d'équipements et d'implication populaire. Mais les acteurs du développement du loisir ont dû faire face à des contraintes énormes auxquelles ils ont été obligés de s'adapter.

Ces obstacles de base, contre lesquels personne ne peut rien y faire, sont l'immensité du territoire et la faible densité de la population. En effet, si les distances ne sont pas pour favoriser les échanges et les déplacements à l'intérieur de la région, la dispersion linéaire de la population, particulièrement en Gaspésie, accentue, quant à elle, les difficultés de regroupement d'autant plus que la taille de la grande majorité des municipalités est plutôt réduite. Ainsi, au milieu des années 70, 43% de la population de la région 01 vit dans 15 agglomérations, alors que la majorité, soit 57%, est répartie dans 190 municipalités de type rural, dont 108 ont une population qui ne dépasse pas 1 000 habitants. C'est donc dire que nombre de petits milieux n'ont pas la capacité financière pour se doter d'équipements de loisirs élaborés. Dans bien des cas, devant les besoins fondamentaux à combler, ces conseils municipaux n'ont d'autre choix que d'exclure le loisir du champ des priorités. Dans ce contexte, le tableau 14 présente l'organisation du loisir en mai 1977.

Tableau 14

Évolution des types de structures aux niveaux local et régional dans le domaine du loisir dans l'Est du Québec.

Local	1960	1970	1974	1977
Service municipal de loisirs:	0	3	9	10
Commission municipale en loisirs:	0	4	9	15
Comité de loisirs:	130	185	193	193
Commission ou conseil inter-municipal:	0	0	3	8
Régional				
Structure régionale sectorielle:	0	0	0	3
Association régionale sportive:	1	8	40	36
Association régionale socio-culturelle:	8	12	14	18
Association régionale de plein air:	-	-	-	8

Un petit tour d'horizon de chacune de ces structures permet d'approfondir l'importance et la compréhension de chacune d'entre elles. En 1977, une dizaine de services municipaux de loisirs existent dans les centres les plus populeux, tels que Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Rimouski, Matane, Gaspé, Chandler... etc. Créés en vertu de règlements municipaux, ces services existent au même titre que les services de police ou des incendies. Chaque service possède un ou plusieurs permanents qui se départagent, selon les cas, les sports et le socio-culturel. À certains endroits, le service est géré par un directeur des loisirs. Enfin, un échevin, spécialement affecté aux loisirs, assure la liaison entre le service et le conseil municipal.

Canotage et farniente pour ces beaux et ces belles du siècle dernier sur la plage de Cacouna.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA 23503)

C'est également l'échevin responsable du dossier des loisirs qui fait le lien avec la commission municipale en loisirs, une structure qui, en 1977, a cours dans une quinzaine de municipalités. Regroupant des bénévoles impliqués dans le loisir, la commission a vie suite à une décision du conseil municipal et son mandat premier est d'acheminer aux élus municipaux des recommandations sur le développement du loisir.

Quant aux comités de loisirs, ils forment véritablement la base de l'organisation du loisir dans l'Est du Québec. Les 193 comités de 1977 rassemblent des centaines et des centaines de bénévoles qui ont dé-

cidé de s'impliquer, par choix, dans le développement de leur communauté. Étant tous à but non lucratif, ces comités touchent un grand nombre de secteurs d'interventions, que ce soit les festivals d'été, les carnavals d'hiver, le développement culturel (Codec), les tournois sportifs, le hockey mineur, les Jeunesses Musicales... etc. De concert avec les autres structures locales, régionales et nationales, les comités de loisirs animent la vie culturelle et sportive des villes, villages et campagnes, grâce au travail d'hommes et de femmes qui n'hésitent pas à consacrer leurs temps libres à l'organisation d'activités pour le bénéfice de la collectivité.

Enfin, au niveau des structures locales, la commission ou conseil intermunicipal réunit un groupe de municipalités qui ont décidé de se liguer en vue de se donner une infrastructure et des équipements de loisirs, chose qui n'aurait pas été possible sans un effort collectif. Par exemple, en 1973, 13 petites municipalités et 4 commissions scolaires joignent leurs efforts pour former la Commission intermunicipale de loisirs du Témiscouata. En 1977, on dénombrait 8 structures du genre dans l'Est du Québec.

En 77, le niveau régional comportait également 4 types d'organisations. En premier lieu, la structure régionale sectorielle est formée de 3 commissions de développement mises sur pied par le Conseil des Loisirs en 1975-1976. Le sport, le socio-culturel et le plein air constituent les champs d'activités de ces commissions dont le but est de regrouper et de concerter le milieu pour fins de développement de ces secteurs de loisirs.

Entre 1973 et 1976, le monde des sports assiste à la création de près de 40 associations sportives régionales qui viennent regrouper sur une base, collective ou individuelle, les amateurs de toute une série de disciplines sportives. De l'équitation à l'escrime en passant par le baseball, le tir à l'arc, le hockey mineur et la boxe, chaque association régionale fait partie d'une fédération provinciale au sein de laquelle, elle constitue le rouage intermédiaire entre la base et l'échelon national. De plus, chaque association régionale a un représentant au conseil d'administration de sa fédération. Promotion, représentation, support technique et compétition régionale comptent parmi les attributions de ces associations régionales sportives.

Dans le domaine socio-culturel, les mêmes années ont vu s'accentuer la formation de regroupements régionaux en vue, entre autres, d'une meilleure coordination des activités de la base. L'amplitude du domaine socio-culturel permet d'englober, dans ce secteur, nombre de volets d'activités, tels que les Jeunesses Musicales, le Conseil régional

Les carnavals d'hiver sont une forme de loisir collectif prisé depuis longtemps. À Rivière-du-Loup, à un carnaval d'hiver des années 30, Sa Majesté la Reine et les duchesses défilent royalement dans la ville.
(Photo: Fonds Belle-Lavoie, Musée du Bas-Saint-Laurent, RDL, Archives publiques du Canada, PA 080192)

de l'Âge d'Or, la Corporation des Artisans Créateurs de l'Est du Québec, les Jeunes naturalistes, l'Association régionale de loisirs pour handicapés de l'Est du Québec, les Dames Fermières... etc.

Le domaine du plein air voit également se former ses premières associations régionales, mais ce n'est qu'un début, car ce secteur d'activités connaitra son véritable envol au tournant des années 80.

Selon les types d'organisations, il faut bien reconnaitre que le sport dame le pion au socio-culturel et au plein air que ce soit au niveau local ou au niveau régional. D'ailleurs l'enquête menée, en 1974, par le Conseil des Loisirs, auprès des organismes municipaux de loisirs, démontre bien l'importance accordée à chaque secteur d'activités.

Tableau 15

Importance accordée par les organismes municipaux aux secteurs de loisirs en 1974 dans l'Est du Québec.

	Grande importance	Moyenne importance	Peu d' importance	Total
Secteur sportif:	82,8%	15,5%	1,7%	100%
Secteur récréatif:	50,0%	31,0%	19,0%	100%
Secteur socio-culturel:	19,0%	32,8%	48,2%	100%
Secteur plein air:	17,2%	22,4%	60,3%	100%

Ainsi 82,8% des organismes municipaux accordent une grande importance au secteur sportif alors que 60,3% d'entre eux n'allouent que peu d'importance au plein air. Entre les deux, le secteur socio-culturel fait figure de parent pauvre, alors que le secteur récréatif se maintient assez bien puisqu'il rejoint, peut-être, le plus grand nombre de population. C'était il y a plus de 10 ans, heureusement!

Mentionnons enfin, avant de clore ce chapitre, que le secteur sportif s'est enrichi de stages offerts aux athlètes depuis 1973, du Méritas sportif régional depuis 1975, alors qu'au cours de ces années, se sont poursuivis les Jeux de l'Est du Québec. Tout ça, à l'initiative du Conseil des Loisirs en collaboration avec le Ministère et les intervenants du milieu. Et un dernier mot pour ajouter qu'en 1975, les travailleurs municipaux en loisirs se sont regroupés en association régionale. Venons-en maintenant au rôle de l'État dans tout ça.

5.- L'ÉTAT S'IMPLIQUE

C'est en 1964, avec la mise sur pied du Bureau des Loisirs et des Sports que remonte le début de l'intervention de l'État dans le domaine du loisir. Mais, c'est en 1968, alors que le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports prend la relève, que cette participation gouvernementale s'accentue principalement en terme de financement, l'État étant le seul partenaire capable d'assumer cette part vitale du fonctionnement et du développement du loisir. Financement des comités et des organismes de loisirs, financement des équipements publics au niveau des municipalités et en milieu scolaire, programme de création d'emplois en loisirs... etc constituent, en ce début des années 70, quelques applications de l'intervention du Haut-commissarait dans le milieu.

Au niveau du financement des organismes et des comités de loisirs, le HCJLS a repris la tradition instaurée par le Bureau des Loisirs et des Sports. Le tableau 16 présente pour les années 1967, 1973 et 1974, les subventions accordées dans chaque comté de l'Est, le nombre d'organismes subventionnés et la moyenne reçue par ces organismes.

Tableau 16

Subventions versées par le Haut-commissariat dans les comtés de l'Est du Québec, avec le nombre d'organismes subventionnés et la moyenne reçue par comté, en 1967, 1973 et 1974.

	1967 [1]			1973			1974		
	Subventions	Org.	Moyennes	Subventions	Org.	Moyennes	Subventions	Org.	Moyennes
Bonaventure:	5 650,00 $	21	269,00 $	7 500,00 $	6	1 250,00 $	29 000,00 $	14	2 071,00 $
Gaspé-Nord: [2]	7 150,00 $	17	421,00 $	.....			.....		
Gaspé-Sud:	6 200,00 $	18	344,00 $	12 900,00 $	9	1 433,00 $	14 000,00 $	11	1 273,00 $
Matane:	7 375,00 $	20	369,00 $	10 200,00 $	24	425,00 $	23 000,00 $	30	767,00 $
Matapédia:	6 400,00 $	18	356,00 $	15 900,00 $	24	662,00 $	14 000,00 $	29	483,00 $
Rimouski:	10 630,00 $	24	443,00 $	20 000,00 $	25	800,00 $	14 000,00 $	8	1 750,00 $
Rivière-du-Loup:	24 200,00 $	21	1 152,00 $	14 050,00 $	18	781,00 $	14 000,00 $	24	583,00 $
Témiscouata: [3]	7 700,00 $	16	481,00 $	.....			.....		
Total:	75 305,00 $	155	479,00 $	80 550,00 $	106	892,00 $	108 000,00 $	116	1 154,00 $

1.- En 1967, avant la mise sur pied du Haut-commissariat, les subventions étaient versées par le Bureau des loisirs et des sports

2.- Les comtés de Gaspé-Nord et de Gaspé-Sud ont été unis pour former le comté de Gaspé.

3.- Les comtés de Témiscouata et de Rivière-du-Loup ont été coalisés pour former le comté de Rivière-du-Loup.

De ce tableau, nous pouvons tirer les remarques suivantes. En 1967, parmi les 155 récipiendaires de subventions, on retrouve 7 municipalités et 148 associations culturelles ou sportives, OTJ, centres de loisirs et comités de loisirs, qui se sont répartis un peu plus de 75 000,00 $. Il va sans dire que la part de chacun n'était pas énorme et que la plupart de ces groupes n'ont reçu que 200,00 $ ou 300,00 $ pour leur fonctionnement ou la tenue de leurs activités. Il y a cependant une exception. Si la somme totale du comté de Rivière-du-Loup dépasse nettement les autres, c'est qu'une subvention de 11 000,00 $ a été accordée au Foyer Patro louperivois. Le développement de ce centre, en 1967, coïncide d'ailleurs avec l'implantation du cours de technique de loisirs au CEGEP de Rivière-du-Loup.

Six ans plus tard, soit en 1973, le tableau de l'organisation du loisir a passablement changé au niveau des subventions. Cette fois, les 106 subventions se répartissent en 96 municipalités et 10 comités et associations de loisirs; ce qui démontre la place importante qu'ont acquise les municipalités dans le domaine du loisir au tournant des années 70. La subvention totale n'a pas faite de bond prodigieux entre 67 et 73 et seul la baisse de 33% du nombre de subventionnés a permis une hausse de la moyenne des sommes allouées. L'année suivante, en 1974, ce sont 95 municipalités et 21 comités et associations qui vont

se partager la subvention totale qui a connu une hausse de plus de 25% par rapport à l'année 73, ce qui a fait augmenter la subvention moyenne, même si, à ce chapitre, il existe des écarts assez grands entre les comtés.

Le 24 juin 1935, les Louperivois célèbrent dignement la Saint-Jean-Baptiste et le traditionnel défilé descend l'actuelle rue Lafontaine. Pour plusieurs, la Saint-Jean était une période de réjouissances après la période des semences.
(Photo: Fonds Belle-Lavoie, Musée du Bas-Saint-Laurent, RDL, Archives publiques du Canada)

Ces subventions aux organisations locales et aux municipalités ne comptent cependant que pour une partie de l'effort financier déployé par le Haut-commissariat dans l'Est du Québec. On se rappellera que, depuis 1968, soit depuis la signature de la première Entente Canada-Québec, une manne fédérale-provinciale a commencé à s'abattre sur la région. En 1971, lors du renouvellement de l'Entente, un volet sur le développement du loisir a été ajouté dans le but de mettre en place des équipements de sports et de loisirs susceptibles de retenir les touristes dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie et de répondre aux besoins des populations locales.

Financé à 75% par le fédéral et 25% par le provincial, et avec le Haut-commissariat comme maître d'oeuvre, un montant de 4 291 000,00 $ a été investi, entre 1971 et 1976, dans toute une série d'équipements lourds pour la pratique du sport, du plein air et des activités de loisirs en général.

C'est ainsi qu'une contribution fut apportée à la **mise en place** ou à **l'amélioration** des centres de ski de Val-Neigette à Rimouski, du mont Citadelle à Saint-Honoré, du mont Saint-Mathieu, du mont Castor à Matane et du Petit Chamonix à Matapédia, des complexes sportifs de Rimouski, Rivière-du-Loup et Gaspé, des arénas de Matane, Rivière-du-Loup, Gaspé, Notre-Dame-du-Lac et des Iles-de-la-Madeleine, des centres de plein air de Saint-Damase et de Pohénégamook, du camp de vacances de Mont-Comi, du Parc des Iles de Matane et de la piscine de Rimouski.

Dans ce même programme, un réseau d'auberges de jeunesse a été créé à Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Mont-Saint-Pierre, Percé, Saint-Omer, Témiscouata et aux Iles-de-la-Madeleine pour accueillir la clientèle des jeunes voyageurs au cours de la période estivale.

Enfin, mentionnons que les plans directeurs de loisirs des villes de Rimouski, Matane et Gaspé ont été réalisés à même cette enveloppe budgétaire, tout comme les plans directeurs de plein air pour le territoire du Grand-Portage et pour les centres du Mont-Comi et de Val d'Irène.

Toujours dans le cadre de l'Entente Canada-Québec, c'est en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles du Québec qu'une somme de 1 280 400,00 $ fut allouée pour l'aménagement et l'opération du Conservatoire de Musique de Rimouski et pour l'aide au développement des principaux festivals du territoire en vue de rationaliser ces activités avec la saison touristique.

Et nous n'insisterons pas ici sur les argents investis par le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche dans la mise en place du projet du parc fédéral de Forillon ou pour l'aménagement des rivières à saumons de la région, car ces éléments associés aux loisirs sont traités dans d'autres chapitres du présent ouvrage.

En 1976, au sortir de l'Entente Canada-Québec, la population de l'Est du Québec pouvait compter sur un ensemble d'infrastructures pour la pratique d'activités de loisirs. Mais force est de reconnaître qu'un accent particulier a été mis sur les équipements sportifs avec une insistance beaucoup moindre sur les équipements socio-culturels et de plein air.

Mais au cours de ses dernières années d'existence, le Haut-commissariat continuera sa politique de subventions pour soutenir le développement du loisir dans l'Est du Québec. Cette fois, le plein air prendra le haut du pavé et s'appropriera une bonne part de l'enveloppe budgé-

taire consacrée à la région comme en fait foi le tableau 17

Tableau 17

Sommes investies dans les secteurs de loisirs par le Haut-commissariat dans l'Est du Québec entre 1975 et 1978

Secteurs	1975-1976	1976-1977	1977-1978	Total
Promotion du sport:	138 074,00 $	193 350,00 $	226 500,00 $	557 924,00 $
Développement du loisir socio-culturel	61 570,00 $	147 731,00 $	329 834,00 $	539 135,00 $
Développement régional et plein air:	2 038 321,00 $	1 935 528,00 $	1 759 613,00 $	5 733 462,00 $
Total:	2 237 965,00 $	2 276 609,00 $	2 315 947,00 $	6 850 521,00 $

Dans l'ensemble, ces sommes regroupent toutes les subventions versées aux municipalités pour la réalisation de programmes et projets locaux et régionaux, en excluant cependant l'assistance financière aux associations régionales et au Conseil des Loisirs.

Au niveau du sport, les infrastructures étant déjà en place, l'aide financière est apportée à la promotion du sport et de l'activité physique en général de même qu'à la réalisation de certaines compétitions comme les Jeux de l'Est du Québec. Au socio-culturel, le développement de ce secteur passe par l'attribution des subventions aux municipalités pour des projets spéciaux et le financement de certaines activités telles que des festivals populaires, des colloques... etc.

C'est le volet du plein air et du développement régional qui, entre 1976 et 1978, recueillera la plus grosse part de l'effort financier du Haut-commissariat, car ces années correspondent au boom du plein air dans la région. Centres de plein air, centres nautiques, auberges de jeunesse, camps de vacances et autres se partagent une enveloppe budgétaire de quelque 5,7 $ millions pour l'aménagement, la consolidation et le développement de leurs infrastructures et de leurs activités. L'action entreprise par le Haut-commissariat sera poursuivie par le ministère du Loisir, Chasse et Pêche, après sa création en 1979 , et le tableau du plein air régional s'enorgueillira de sites et d'équipements qui viendront combler les attentes des amateurs de sports et de plein air. En se basant sur le découpage des municipalités régionales de comté, les sites et les équipements de plein air présentent le portrait suivant au milieu des années 80. Tableau 18.

Tableau 18

Équipements de plein air dans les 14 municipalités régionales de comté de l'Est du Québec en 1984

Municipalités régionales de comté

Équipements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
Centres locaux de plein air:	1	2	4	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
Centres zonaux de plein air:	-	1	1	-	2	1	1	-	1	1	1	-	-	5	14
Camps de vacances:	-	-	-	-	-	-	2	-	1	1	1	1	1	1	8
Auberges de jeunesse:	1	-	-	1	1	1	-	1	-	-	1	1	1	-	8
Centres nautiques:	1	1	2	1	1	3	-	1	1	1	3	1	1	5	22
Sentiers de rand. pédestre:	1	4	1	2	2	2	2	1	1	1	2	3	-	2	24
Sentiers de ski de randonnée:	6	6	8	5	7	4	6	7	15	5	2	9	7	12	99
Sentiers de motoneiges:	4	5	5	1	8	-	1	6	2	1	-	2	7	11	53
Centres de ski:	1	1	1	2	3	-	1	1	1	1	-	1	-	3	16
Clubs de plongée sous-marine:	-	-	1	1	2	1	-	1	-	-	1	1	1	-	9

1.- MRC Avignon
2.- MRC Basques
3.- MRC Bonaventure
4.- MRC Côte-de-Gaspé
5.- MRC Denis-Riverin
6.- MRC Îles-de-la-Madeleine
7.- MRC Kamouraska
8.- MRC Matane
9.- MRC Matapédia
10.- MRC Mitis
11.- MRC Pabok
12.- MRC Rimouski-Neigette
13.- MRC Rivière-du-Loup
14.- MRC Témiscouata

Pour une meilleure compréhension du tableau, il convient de définir ce que sont ces centres de plein air. Les centres locaux sont des corporations qui offrent, à la collectivité locale, des équipements pour la pratique d'au moins 2 activités de plein air. Mentionnons à titre d'exemple, le Centre de plein air Les Arpents Verts de Saint-Omer dans la Baie-des-Chaleurs, le Mont Bellevue de Sainte-Anne-des-Monts et le Centre de plein air du Lac York près de Murdochville.

Quant aux centres zonaux, on les retrouve sur des sites à haut potentiel naturel. Ils peuvent être de type polyvalent s'ils opèrent sur une base annuelle, offrent un minimum de 3 activités de plein air et s'adressent à la population de tout un territoire. Le Parc du Mont-Comi, la Base de plein air de Pohénégamook et la Base de plein air Bellefeuille de Pabos-Mills constituent des exemples de centres zonaux polyvalents. Ils peuvent également être de type spécialisé s'ils rejoignent une clientèle particulière et offrent la pratique, l'initiation ou le perfectionnement d'une activité spécifique, telle que l'équitation ou la voile.

Le 15 août 1945, les jeunes hommes de Carleton se divertissent en disputant une course de motocyclette dans les environs du mont Saint-Joseph.
(Photo: Archives publiques du Canada, PA 80457)

Le Ranch des Montagnards, à Auclair dans le J.A.L., est un exemple de centre zonal spécialisé.

Enfin, un dernier mot sur les centres nautiques pour spécifier que ce sont des bassins et plans d'eau aménagés pour la pratique du yachting, de la voile, de la planche à voile, du canot et du kayak avec en plus, la possibilité de location de matériel et d'école de voile. Le Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé représente un cas type de centre nautique de plein air.

Pour en revenir au tableau, les chiffres confirment bien la grande popularité du ski de randonnée et de la motoneige. En terme d'équipements, ce sont les seules activités de plein air qu'il est possible de pratiquer dans la presque totalité des MRC. Il faut également mentionner que les centres nautiques et les sentiers de randonnée pédestre, malgré un nombre moindre, offrent une répartition géographique qui couvre, à 2 exceptions près, l'ensemble du territoire des municipalités régionales. D'un bout à l'autre de la région, les amateurs d'activités de plein air peuvent donc profiter de la présence d'équipements, même si l'immensité de la région oblige parfois à des déplacements de quelque dizaines de kilomètres pour jouir de la griserie d'une pente de ski ou de la gîte d'un dériveur. Mais, il s'agit d'une réalité régionale avec laquelle tous et toutes doivent composer et il en sera toujours ainsi.

Le tableau ne permet cependant pas de tirer des statistiques sur les équipements de chacune des MRC, car certains équipements se retrouvent dans plusieurs classifications. Par exemple, la Base de plein air de Pohénégamook est inscrite dans les centres zonaux de plein air, les camps de vacances, les centres nautiques, les sentiers de randonnée pédestre et les sentiers de ski de randonnée. Et il en est ainsi pour nombre d'équipements qui ont une vocation polyvalente. Mais l'on doit cependant noter qu'avec ses 5 centres zonaux de plein air, la MRC du Témiscouata offre un excellent potentiel d'activités de plein air.

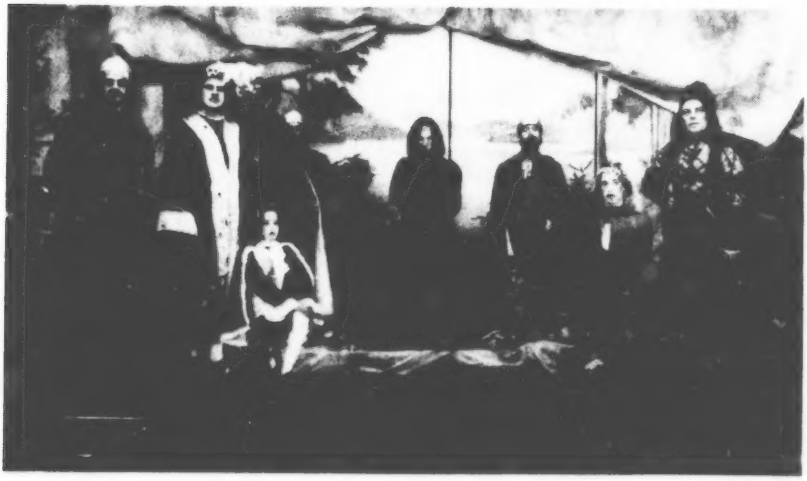

Beaucoup d'airs tragiques de circonstance pour ces comédiens amateurs de Matane qui présentaient ***Le secret du lépreux****, les 16 et 17 mai 1948, à la salle paroissiale Saint-Jérôme de Matane.*
(Photo: Société d'Histoire de Matane)

L'aide financière et le support apportés par le Haut-commissariat et, à compter de 1979, par le ministère du Loisir, Chasse et Pêche, le tout allié à l'énergie et la volonté des citoyens et des citoyennes du milieu, ont permis la mise en place et le fonctionnement de ces équipements et de ces sites qui font, aujourd'hui, la joie de milliers et de milliers de participactifs de la région et d'ailleurs. Car, il faut bien le dire, certains sites comme la base de Pohénégamook, le Parc Mont-Comi ou le Ranch des Montagnards, ont acquis des réputations qui ont largement dépassé les frontières régionales. L'Est du Québec a de quoi être fière. Et avec raison.

6.- MAINTENANT, QUI FAIT QUOI?

L'Est du Québec vit désormais à l'heure de la civilisation du loisir. Avec ses équipements tout neufs, ses multiples organisations locales et régionales de loisirs et l'implication de milliers de bénévoles, la région offre à sa population la possibilité de loisirs diversifiés en autant que tous et chacun veuillent bien y participer. C'est justement dans l'intention de savoir "qui fait quoi" que le Haut-commissariat chargeait, à la fin de 76, la firme de sondage SORECOM de réaliser une vaste enquête, à l'échelle du Québec, sur les habitudes de loisirs des individus. Dans l'Est du Québec, un total de 716 personnes fut interrogé au cours de l'année 77. À partir de l'échantillonnage, les résultats ont été extrapolés à l'ensemble de la population adulte de la région que l'on a quantifié à l'époque à 155 000 personnes.

Tableau 19

Estimation de la participation de la population aux activités de loisirs dans l'Est du Québec en 1977

Activités sociales et culturelles	Population estimée	% de population
Théâtre	44 000	28,4%
Opéra, opérette	1 000	0,6%
Concert classique	9 000	5,8%
Spectacle musical	41 000	26,5%
Musée	59 000	38,1%
Galerie d'art	24 000	15,5%
Lieu historique	40 000	25,8%
Exposition	81 000	52,3%
Foire, carnaval	77 000	49,7%
Cinéma	92 000	59,4%
Joute, match	73 000	47,15

Inscription: activités sociales et culturelles	Population estimée	% de population
Audio-visuel	1 000	0,6%
Artisanat	11 000	7,1%
Bricolage	1 000	0,6%
Loisirs scientifiques	300	0,2%
Arts plastiques	1 000	0,6%
Arts dramatiques	3 000	1,9%
Activités sociales	29 000	18,7%

Activités sportives	Population estimée	% de population
Quilles	13 000	8,4%
Jogging	20 000	12,9%
Badminton	17 000	10,7%
Natation intérieure	19 000	12,3%
Yoga	2 000	1,3%
Tennis intérieur	3 000	1,9%
Patinage (aréna)	29 000	18,7%
Pêche	51 000	32,9%
Curling	4 000	2,6%
Bicyclette	55 000	35,5%
Natation en piscine ext.	10 000	6,5%
Natation lac/rivière	25 000	16,1%
Tennis extérieur	9 000	5,8%
Golf 9 et 18 trous	6 000	3,9%
Golf (pratique)	1 000	,6%
Voile, canot, kayak	9 000	5,8%
Ski nautique	2 000	1,3%
Chasse	44 000	28,4%
Patinage glace ext.	21 000	13,5%
Hockey	11 000	7,2%
Motoneige	47 000	30,3%
Ski alpin	8 000	5,2%
Ski de fond	48 000	31,0%
Raquette	52 000	33,5%

Ces chiffres ne doivent pas être perçus comme étant des nombres réels de participants aux activités de loisirs, mais plutôt à titre de tendances représentatives de l'utilisation des loisirs par la population adulte de l'Est du Québec. Au niveau du social et du culturel, le cinéma est l'activité la plus prisée et peut-être aussi la plus démocratisée. Dans les salles paroissiales ou dans les vrais "théâtres", le grand écran a toujours fasciné les jeunes et les moins jeunes et dans la Gaspésie des années

70, le cinéma, c'est la chaîne CINÉ-RO qui a popularisé le 7ième Art dans nombre de municipalités. Mais quels seraient ces chiffres en 1986 avec l'essor du film vidéo? Au deuxième rang, il est possible de grouper les activités dites de participation collective, telles les expositions de tout genre, les foires, festivals et carnavals et les joutes et matchs. Dans la presque totalité des cas, ces activités s'organisent et se déroulent à un niveau local et constituent des formules de réjouissances populaires qui agrémentent la vie des petites et des grandes communautés. Et pour ce qui est de l'opéra et de l'opérette, il n'est point surprenant de les retrouver en dernière position car il s'agit d'une activité qui s'adresse à une infime couche de la population et dont les manifestations brillent par leur absence dans la région. Quant aux inscriptions aux activités sociales et culturelles, elles ne semblent pas rejoindre des foules nombreuses et seules l'artisanat et les activités sociales ont la ferveur de la population. Avec la démocratisation des cours offerts par les services de loisirs et les institutions d'enseignement, ces chiffres qui témoignent de la réalité de 1977, paraîtraient probablement d'un autre âge au milieu des années 80.

Le 3 janvier 1960, la cérémonie de bénédiction des skis a lieu au Centre de ski Mont-Castor de Matane. Le curé P.E. Dubé de St-Rédempteur est entouré du Père Bellemare du Séminaire, de l'abbé Paradis de St-Jérome, du pro-maire François Doré et des échevins Gagné, McMullen et Levasseur.
(Photo: Société d'Histoire de Matane)

Au niveau des activités sportives, les plus populaires présentent toutes des caractéristiques communes. Ce sont des sports qui peuvent se pratiquer d'une façon individuelle, sans infrastructure et équipements coûteux, et ils sont tous de plein air. Ce sont la raquette, le ski de fond, la motoneige, la chasse, la pêche et la bicyclette qui se classe au premier rang. À l'opposé, la rareté d'équipements spécialisés pour la pratique du curling, du tennis intérieur ou du golf n'occasionne que de faibles participations dans ces sports. Au milieu de l'échelle, natation en piscine, badminton, hockey et patinage intérieur peuvent être pratiqués dans les équipements lourds du réseau scolaire et des municipalités qui ont été mis en place depuis le début des années 70. Fait à noter, le hockey, notre cher sport national, ne se situe qu'au quatorzième rang, ce qui prouve bien, qu'une fois dépassé le stade du hockey mineur, le hockey est bien meilleur à la télévision.

D'ailleurs la même étude de la firme SORECOM démontre que 94,6% des adultes de la région regardent la télévision pour une moyenne de 16,19 heures par semaine. Finalement, aucune activité, qu'elle soit culturelle, sociale ou sportive, ne battra ce cher petit écran que beaucoup, récréologues ou autres, considèrent comme l'opium du peuple de notre civilisation post-industrielle.

Avec les millions injectés, des équipements rutilants, des milliers et des milliers de participactifs, la situation du loisir était-elle toute rose en cette fin des années 70?

7.- ESQUISSE ATRABILAIRE DU LOISIR EN 1978

Janvier 1978. Claude Charron, ministre responsable du Haut-commissariat, débarque à Rimouski dans le cadre de sa vaste tournée provinciale de consultation sur **Prendre notre temps**, le Livre vert sur les loisirs au Québec.

À titre d'interlocuteur privilégié et d'organisme régional de concertation et de consultation, le Conseil des Loisirs de l'Est du Québec dépose alors un mémoire qui trace un portrait sévère, mais réaliste, de la situation du loisir dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. En voici les grandes lignes.

Au niveau des structures, seules une dizaine de municipalités possèdent un service de loisirs intégré, si bien que presque tout le développement des loisirs repose sur le dynamisme d'une foule d'organismes privés sans but lucratif. Dans ce contexte, le CLEQ souligne qu'il devient difficile de maintenir les structures d'animation et d'organisation, car le bénévolat qui soutient les comités, souffre, d'une façon cyclique,

d'essoufflement et d'instabilité. De plus, la taille des municipalités n'arrange rien. Ou bien elles sont trop petites, ou bien elles sont trop grandes, comme les super-villes de Gaspé et de Percé. Au palier local, d'une manière presque généralisée, il y a une faiblesse au niveau de la concertation et de la coordination des différents intervenants du monde des loisirs. Enfin, sur le plan régional, l'immensité du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie constitue un obstacle de taille pour maintenir et rendre efficace des structures régionales.

Quant à la question des effectifs, le Conseil des Loisirs constate que les ressources humaines sont concentrées dans une vingtaine de municipalités. En 1977, on dénombre 209 travailleurs-euses dans le domaine du loisir. De ce nombre, 45 oeuvrent au niveau municipal, 10 dans des organismes régionaux et nationaux, 128 en milieu scolaire et 26 dans les institutions. Pour financer leurs effectifs en loisir, les municipalités recourent à des projets de création d'emplois dans une proportion de 77,6% d'où le caractère provisoire de ces effectifs. Et ce personnel municipal est souvent orienté vers l'administration des équipements lourds tels que les arénas. Enfin, le CLEQ fait ressortir le manque de concertation et d'utilisation des ressources humaines entre les secteurs municipal, scolaire et régional.

En terme d'équipements, ceux que l'on qualifie de lourds, tels que les piscines, les arénas, les complexes sportifs... etc sont concentrés principalement dans 4 centres, soit Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et Gaspé, alors que la plupart des municipalités rurales n'ont pas le minimum d'équipements souhaitables à leur disposition. De plus, la rentabilisation sociale et économique de certains équipements s'avère difficile à cause de la dispersion de la population et de l'absence de planification, lors de leur mise en place. Finalement, le CLEQ met en lumière le fait que les modes de gestion actuels ne permettent pas une utilisation maximale des équipements, étant donné l'absence de concertation et de polyvalence de ces équipements et du personnel.

Malgré la noirceur du tableau présenté au ministre Charron, le Conseil des Loisirs soulignait, quand même, tout le dynamisme vivant de la population de l'Est dans le domaine du loisir et la contribution significative de ces hommes et de ces femmes impliqués au niveau de la qualité de la vie dans la région. Finalement, le Conseil des Loisirs réaffirmait son appui à la création d'un ministère québécois des loisirs. Mais, contrairement à 1968, les attentes de la population et des groupes allaient être comblées dès l'année suivante.

8.- LE LOISIR REÇOIT SES LETTRES DE NOBLESSE

Le 21 septembre 1979, le loisir québécois recevait officiellement ses lettres de noblesse par la mise sur pied du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Une décennie de promesses et de tergiversations devenait alors réalité.

Mais avant d'en arriver là, le monde du loisir avait assisté, en octobre 1977, au lancement de **Prendre notre temps**, le Livre vert sur les loisirs au Québec, dans lequel, le Haut-commissariat du ministre Charron ébauchait les grandes lignes d'une future politique québécoise du loisir. Livre vert sous le bras, le député de St-Jacques entreprit alors une vaste tournée d'audiences publiques tout au long de l'hiver 77-78 et dans le cadre de laquelle, furent inscrits des arrêts à Rimouski, Gaspé et Rivière-du-Loup. Une quarantaine de groupes locaux et régionaux et quelques individus profitèrent de l'occasion pour se faire entendre du ministre Charron et lui faire connaître leurs positions et la situation du loisir dans l'Est du Québec.

Cet effort de consultation allié aux propositions gouvernementales ont débouché, en septembre 79, sur la création du MLCP et la nomination de M. Lucien Lessard à titre de ministre responsable. En même temps, les intentions du Gouvernement étaient dévoilées dans **On a un monde à recréer**, le Livre blanc de la politique québécoise du loisir.

Selon les termes de la nouvelle politique, le citoyen devient la cible prioritaire, vers qui doivent être axées les interventions en loisir. La municipalité en devient le principal organisateur, car chaque milieu doit être le maître d'oeuvre de son développement et en assurer le leadership. De son côté, l'État québécois orientera son action vers le bien-être collectif de l'ensemble de la population et, en collaboration avec les municipalités, financera l'avancement des secteurs du loisir, qu'ils soient sportif, culturel, de plein air, touristique ou physique.

La politique québécoise des loisirs reconnaît également les organismes régionaux et nationaux à titre de partenaires des municipalités et de l'État. Le Conseil des Loisirs de l'Est du Québec se voit reconfirmer dans sa vocation d'interlocuteur privilégié et d'organisme régional de concertation et de consultation, tout en assurant un soutien aux municipalités, la coordination d'activités régionales et la réalisation de projets spécifiques de ses membres.

À la direction régionale du Ministère à Rimouski, l'avènement du loisir a entraîné la nomination d'un responsable du dossier pour coordonner l'application des politiques et des mandats du Ministère, en col-

laboration avec le Conseil des Loisirs, les municipalités, les organismes régionaux et locaux... etc.

Au tournant des années 80, le milieu du loisir régional implique 204 municipalités en majorité de type rural, 210 services, commissions, comités municipaux et intermunicipaux de loisirs, 58 associations sportives et culturelles régionales, 33 comités de développement culturel (CODEC), 36 corporations privées à but lucratif opérant des équipements de plein air et une flopée de clubs et de groupes locaux axés sur le sport, le socio-culturel et le plein air. Et l'existence de tous ces comités, associations ou services a, comme modus vivendi, le loisir, un véritable phénomène social qui prend parfois la tangente d'une industrie et qui est caractéristique de nos sociétés dites progressites.

Il y a 50 ans, le loisir n'existait pas comme tel, ou du moins, on en connaissait plus ou moins la notion. Le travail, non plus, n'avait pas la même valeur et il primait dans l'existence des individus. Entre 2 besognes, on s'amusait, on se divertissait, un point c'est tout.

Au fil des ans, dans notre monde moderne et informatisé, le loisir a subi une évolution rapide et est devenu formation et participation, car il est loin le temps où la détente passive pouvait être associée aux loisirs. De nos jours, les moments libres se doivent d'être productifs, que ce soit par l'apprentissage d'une technique ou d'une habilité, l'acquisition du savoir ou la pratique d'une activité physique. Et dans notre échelle de valeurs, le loisir prend maintenant place à côté du travail, car la réduction du nombre d'heures de boulot a laissé une large place aux loisirs qui, petit à petit, se sont incrustés dans nos moeurs et dans notre mode de vie.

Pour le travailleur et la travailleuse, l'activité de loisir, librement choisie, permet la réduction de la fatigue physique et de la tension nerveuse, car elle constitue une occupation qui n'est pas soumise à des contraintes extérieures comme c'est souvent le cas au travail. La valeur loisir se juxtapose alors à la valeur travail et c'est vers l'équilibre des 2, que notre société cherche à s'orienter.

Cette même société a également sa quote-part de sans-emploi. De conjoncture difficile en crise économique, il en résulte une augmentation de la consommation des activités de loisirs qui deviennent alors des moyens de socialisation pour ceux et celles qui ne peuvent exprimer ce besoin fondamental sur le marché du travail. Le sport, le socio-culturel et le plein air prennent, dans ce cas, l'allure de palliatifs occupationnels quand ce n'est pas tout simplement pour brûler des trop-pleins d'énergie.

À la colonie de vacances du Cap-à-l'Orignal, la construction de radeaux a toujours été un des loisirs préférés des jeunes. Le capitaine du Fantasse pose fièrement sur son radeau alors que son ami semble éprouver quelques difficultés de flottaison.
(Photo: Collection M. Louis-Georges Lamontagne)

Pour les uns comme pour les autres, le loisir représente le "différent", le "nouveau", l'"ailleurs". Il est source de formation, d'information et de délassement. De plus, il contribue au développement de la personnalité de l'individu par une participation sociale volontaire dans un milieu, au sein d'un groupe social, culturel ou sportif.

Le monde du loisir, c'est également ces quelques milliers de personnes qui consacrent leurs temps libres à l'organisation et à la mise en place d'activités au niveau local ou régional. En effet, dans notre société, le bénévolat demeure la pierre angulaire sur laquelle s'échafaude l'édifice du loisir. Peu importe les équipements, les structures ou les permanents en loisirs, le bénévolat constitue la source d'inspiration, le souffle de vie qui injecte la dose de dynamisme nécessaire à l'animation des grandes et petites communautés.

Et le loisir évolue, grandit, s'adapte aux générations et est sans cesse en mouvement. Mais les problèmes y sont aussi nombreux que les réussites. Le bénévolat fluctue, les fonds de tiroir se font rares, l'accessibilité n'est pas la même pour tous et toutes, mais, peu importe, pour les intervenants du loisir, cela fait partie des défis à relever.

Si les bénévoles, les travailleurs en loisirs, les institutions, les municipalités, le CLEQ et le Ministère s'y mettent, il va y avoir du loisir dans l'air.

Les loisirs, ce qu'ils en disent...

Ne boudons pas les loisirs

"Il est donc évident que nous n'avons pas le droit de bouder les loisirs même s'ils comportent certains dangers, parce qu'ils sont bien une nécessité voulue par Dieu. Dieu lui-même se reposa le septième jour. Et nous?.... Qui veut faire l'ange fait la bête... Saint-François de Sales écrivait un jour que "c'est un vice que de ne pas vouloir prendre aucune sorte de récréation". (70)

Paul Lavallée 1954

Ne gaspillons pas nos loisirs

"Les longues soirées d'hiver ménagent à la plupart d'entre nous de nombreuses heures de liberté. En effet, si toute la journée durant, nous nous sommes occupées aux soins du ménage, à l'entretien du linge ou à la préparation des repas, le soir venu, il nous est facile de garder quelques instants de repos. Si l'ordre règne dans la maison, ces instants deviendront des heures entières et ce ne sera plus la soirée seulement, mais aussi une partie de nos après-midi que nous pourrons utiliser à des travaux d'embellissement, à des ouvrages de fantaisie, à des tricots, voire même à la lecture de bons auteurs. Il ne faut pas croire que le temps donné à la lecture des ouvrages sérieux est du temps perdu. Au contraire, le voisinage des bons livres permet à la pensée de se renouveler et à l'esprit d'accroître ses connaissances". (71)

Jeanne Le Franc 1938

Organisons nos loisirs

"L'organisation des loisirs populaires attire l'attention de tous les pays du monde depuis un quart de siècle plus spécialement. On a compris partout dans le monde que les heures libres de la population devraient être utilisées à parfaire la personnalité physique, intellectuelle et morale de chaque individu. Hitler même a mis en branle une vaste organisation des loisirs pour servir la sainte race allemande. Avant lui toutefois, l'Italie a inauguré une organisation des loisirs qui est demeurée un modèle. Un manifeste italien des loisirs démontre la valeur de l'oeuvre. On y lit: "Il faut fédérer les institutions

qui agissent en faveur du bien-être de la population, donner aux loisirs une orientation en vue d'une élévation intellectuelle et sociale de la masse, faire participer tous les citoyens à la vie de la collectivité et créer une communauté de pensée". En dépit des nombreuses études faites chez-nous sur le problèmes du loisir, nous avons bien peu d'organisations des loisirs concrètes à l'heure actuelle. À Rimouski, tous les esprits sont tendus vers ce problème. Le projet d'un "centre civique" en concrétise l'adaptation. On croirait à tort cependant que le fait d'édifier un beau monument aux loisirs réglera le problème de leur utilisation". (72)

Paul Le Breton 1948

Drôles de sportifs

Vous connaissez aussi cette autre façon d'utiliser les loisirs: celle des "sportifs" ou plutôt de ceux qui ont l'esprit sportif. Les sports peuvent être utiles au perfectionnement de l'être physique, moral même. Mais s'imagine-t-on qu'on fait du sport, qu'on appartient au monde des sports, qu'on a des allures sportives, quand seulement on encourage les sports, qu'on souscrit à leur caisse, qu'on assiste fidèlement à toutes les parties de quelque chose qui se jouent dans les arènes. Par cette manière facile d'utiliser ses heures libres, on ne pratique pas le sport, on ne fait pas d'exercice physique dont le corps puisse bénéficier, on ajoute rien à la valeur de la personne humaine. Le mal serait de croire que ces activités constituent le sommet des récréations et des plaisirs et qu'on s'est suffisamment délassé quand on y a pris part". (73)

J.P. Légaré 1949

36 heures de loisirs par semaine?

"D'abord les loisirs occupent une grande place dans nos vies. Nous pouvons même dire que, toutes réunies en un seul bloc, les heures de loisirs représentent, à l'heure actuelle, pour la plupart des gens, au moins 36 heures quand ce n'est pas davantage. Et c'est bien davantage pour un grand nombre de jeunes et de moins jeunes qui ajoutent, aux 36 heures régulières, toute la nuit du samedi au dimanche... ou presque". (74)

Paul Lavallée 1955

Le premier des loisirs

"Au tout premier rang des loisirs: le repos en famille. Qui s'arrête à y penser? Le repos en famille est manifestement en voie de disparaître. Les gens ne vivent plus au foyer. On dirait même que les planchers de la maison leur brûlent les pieds. Vite, les repas, la toilette et... filons. Les courses, les vues, le théâtre, les quilles, le restaurant, le grill, les salles de danse, les randonnées loin de tout regard... etc. L'on reviendra ensuite trop tard souvent pour causer en famille et la vie continuera ainsi sans que l'on ait jamais le temps de se connaître et de s'apprécier en famille". (75)

Paul Lavallée 1954

Loisirs et vie sociale

"Les loisirs profiteront encore à l'ouvrier par le temps qu'il consacrera, sans nuire à sa vie de famille, aux diverses organisations qui visent à restaurer sa condition: associations religieuses, oeuvres de loisirs, mouvement d'Action catholique, syndicats professionnels, coopérative d'épargne et de crédit, de consommation et d'habitation. Ces associations lui feront étudier les problèmes concrets qui l'intéressent, lui découvriront des solutions, et lui offriront l'occasion de prendre les responsabilités qui le grandiront tout en le poussant à mieux pratiquer la solidarité sociale". (76)

Lettre collective de l'Épiscopat 1950

Ces joies frelatées

"Si l'on ne donne pas en famille, cette gaieté vraie et saine qui est l'atmosphère nécessaire à l'épanouissement de la jeune plante humaine, l'enfant et le jeune homme iront chercher ailleurs des joies frelatées". (77)

L'abbé Pradel

L'Est du Québec, c'est.....

En 1984, selon la direction régionale du MLCP, il existait, dans l'Est du Québec, 8 auberges de jeunesse, 8 camps de vacances, 16 centres de ski alpin, 38 patinoires intérieures, 14 piscines intérieures et 14 terrains de golf à la disposition de tous les amateurs d'activtés sportives et de plein air.

L'Est du Québec, c'est.....

Tout un monde de bénévolat, d'hommes, de femmes et de jeunes qui s'impliquent dans les 80 clubs de services (Lions, Richelieu, Optimistes.. etc), les 160 clubs de l'Âge d'Or (20 000 membres), les 115 cercles de fermières (6 000 membres), les 70 AFÉAS (3 000 membres), les 300 organismes communautaires, les 1 500 organismes sectoriels de loisirs, les 210 comités locaux de loisirs... etc. Le bénévolat, c'est une force essentielle à la région.

L'Est du Québec, c'est....

Un total de 196 municipalités, réparties dans 14 municipalités régionales de comté, qui, en 1983, ont investi en moyenne entre 7% et 8% de leur budget dans le secteur loisir et culture. Par rapport à l'ensemble des citoyens, c'est un per capita de 24,44 $ annuellement.

EN GUISE DE CONCLUSION

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie
15 mai 1986

Cher ami,

C'est avec beaucoup de bonheur que je m'asseois devant mon ordinateur pour vous adresser ces quelques lignes car, que voulez-vous, même ma correspondance a fait le virage technologique.

Je voudrais vous exprimer tout le plaisir que j'ai ressenti en recevant votre enveloppe contenant toute la correspondance que mon arrière-grand-père échangeait avec le vôtre au XIX^{e} siècle. J'ai lu et relu longuement et je dois admettre que j'ai été amusé, pour ne pas dire flatté, de voir le genre de préoccupations que partageaient nos aïeux. Dieu que j'aimerais que le paternel de mon grand-père puisse revenir ici-bas pour constater tout le chemin parcouru pendant ce siècle qui nous sépare. Il serait agréablement surpris, du moins je l'espère!

Afin que vous aussi vous ne soyez pas en reste sur ce siècle et peut-être aussi pour trouver des réponses aux interrogations de nos "vieux", je me permets de vous faire parvenir une copie de "C'est arrivé par chez-nous...", l'histoire du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans l'Est du Québec. Au gré de vos lectures, de chapitre en chapitre, vous y découvrirez toutes les interventions que le Ministère a réalisées, tout au long de ce siècle, dans les domaines de la chasse, de la pêche, du tourisme et du loisir.

L'évolution du Ministère se dessinera à vos yeux et, à travers les nombreuses péripéties qui ont marqué son histoire, vous serez en mesure d'observer la place prépondérante qu'a occupé le Ministère dans l'Est du Québec. Sans commettre d'impair, il est possible d'affirmer que rares sont les ministères québécois qui ont collé d'aussi près à la réalité d'une région, qui ont créé et maintenu des liens aussi étroits avec les populations qui en sont l'âme et le coeur.

Car je ne sais si c'est une particularité qui singularise notre région, mais ici, la chasse, la pêche, le tourisme et le loisir font partie intégrante de la vie des gens. Et j'ajouterais même que presque tout le monde a un parent, un ami ou un voisin qui a travaillé dans le passé, ou travaille actuellement, pour le Ministère.

Mais, malgré cette présence constante, malgré ces liens soutenus avec le milieu, vous serez peut-être surpris d'apprendre que pour beaucoup de monde et même nombre de Bas-laurentiens et de Gaspésiens (hé! oui), le ministère du Loisir, Chasse et Pêche semble un fourre-tout, teinté de nébulosité, aux vocations et aux mandats les plus divers.

Pourtant un regard attentif sur le Ministère permet d'avoir un tout autre éclairage qui vient réfuter ces conceptions erronées. En effet, à travers toutes ses interventions, le MLCP de l'Est du Québec travaille en fonction d'un objectif général bien déterminé qui est de maintenir et d'améliorer la qualité de la vie et du milieu. Depuis bien peu de décennies, philosophes, sociologues et écologistes ont énoncé des théories sur l'harmonie qui se doit d'exister entre l'homme et son milieu et sur le respect et l'attention qu'il doit y porter pour atteindre cette qualité du milieu. Quant à cette qualité de vie qui est de plus en plus prônée de nos jours, elle s'inscrit dans un cadre naturel harmonieux et fait appel à un juste équilibre entre le temps de travail et les temps libres bien utilisés pour contrebalancer le stress et la tension véhiculés par le travail et le train-train quotidien.

Et le MLCP dans tout ça, me direz-vous?

C'est bien simple. Pour le Ministère, la promotion de la qualité de la vie consiste, entre autres, à permettre aux hommes et aux femmes du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie de pratiquer la chasse et la pêche dans les meilleures conditions possibles et de trouver plaisir et délassement à travers ces activités sportives. En plus, c'est permettre aux milliers d'amateurs de plein air de se retrouver en pleine nature, loin des tracas et des soucis journaliers, dans des endroits bien aménagés et des décors inoubliables.

Ces activités sont les proches parents du monde du loisir, qui est étroitement associé à la qualité de la vie. Dans ce domaine, le Ministère soutient, finance, anime, concerte et, en collaboration avec le milieu, rend disponible, et à la portée de tous, tout le secteur du loisir organisé, des fêtes populaires, des compétitions sportives régionales... etc. D'une façon générale, toutes ces possibilités d'activités sportives de chasse et de pêche, d'activités de plein air et de loisir font partie intégrante de la

qualité de la vie pour ceux et celles qui en sont les utilisateurs et les utilisatrices.

La qualité du milieu, pour sa part, compte parmi les priorités d'interventions du Ministère. Elle se concrétise par toute une série de réserves fauniques à l'intérieur desquelles la faune et l'habitat sont protégés et aménagés en vue d'utilisations rationnelles et diversifiées. Les parcs de conservation tendent également à sauvegarder la qualité du milieu car ils concourent à préserver, pour les générations futures, des sites naturels et historiques d'une qualité exceptionnelle. Enfin, un mot sur les équipements récréo-touristiques, tels les Jardins de Métis ou le Moulin banal de Sainte-Luce, qui sont des exemples de notre patrimoine bâti et naturel que le Ministère a récupéré pour en faire un témoignage de notre passé, dans un cas, et dans l'autre, un véritable plaisir pour les sens.

Dans chacun de ces lieux, aux quatre coins de notre immense territoire, la qualité du milieu s'allie avec la qualité de la vie à travers les concepts de conservation et les mille et une façons d'utiliser ces parcs, réserves et équipements.

Mais ces lieux et ces sites, tout remarquables qu'ils soient, ne sauraient vivre, s'animer et se développer sans le travail et la participation des quelque 700 personnes qui, sur une base permanente, occasionnelle ou saisonnière, oeuvrent pour le ministère du Loisir, Chasse et Pêche dans l'Est du Québec. À chaque jour, de La Pocatière aux Iles de la Madeleine, ces hommes et ces femmes, d'expériences et de formations diverses, s'activent à des occupations les plus diversifiées mais dans la poursuite d'objectifs communs. Dans leurs fonctions, ils et elles collaborent avec le public, transmettent la connaissance, assurent la conservation de la faune, voient au développement du plein air, accentuent le savoir sur la faune et la flore... etc.

Bref, mille tâches, mille occupations, mille échanges qui se répètent, se développent et s'entrecroisent au fil des jours et des saisons. Il en est ainsi à Rimouski où sont rassemblées la direction régionale et les directions des Services de l'aménagement, de la conservation, du plein air et des parcs et de l'administration, de même que des unités en communications et en analyse et programmation, sans oublier les divisions des loisirs et de la sécurité et de l'éducation.

Alors que certains services gravitent autour de la direction régionale à Rimouski, d'autres, par contre, ont un organigramme fortement décentralisé. C'est entre autres le cas du Service de la conservation de la faune dont les effectifs sont répartis dans 11 bureaux d'un bout à

l'autre de cet immense territoire. C'est également le fait du Service du plein air et des parcs dont les 5 secteurs autonomes réunissent les parcs de conservation, les réserves fauniques et les équipements récréo-touristiques. Sans oublier, cela de soi, le Service de l'aménagement de la faune qui maintient des équipes en place à Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé et New Richmond. Il va sans dire que cette présence quotidienne dans chacune des régions d'appartenance du territoire contribue à accentuer l'enracinement du Ministère dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.

Par contre, tous les équipements que le Ministère a mis en place, depuis 5 décennies, dans les domaines de la récréation, du tourisme et de la faune, ne font plus nécessairement partie du plan d'organisation de 1986. En effet, à l'époque, c'est pour répondre aux besoins du milieu, pour corriger certaines situations ou abus et pour favoriser l'accessibilité et la protection, que le Ministère a doté la région de toute une série d'infrastructures nécessaires à son développement, ne faisant ainsi qu'assumer ses rôles d'acteur dans le développement régional et de protecteur de la richesse collective.

Mais la gestion de tous ces équipements devait-elle obligatoirement lui revenir pour toujours? Pas nécessairement. C'est pourquoi, depuis quelques années, dans le cadre d'une actualisation de sa vocation, le Ministère a résolu de remettre un certain nombre de ses équipements à des partenaires du milieu qui ont pris la relève de gestionnaire, tout en maintenant l'accessibilité pour l'ensemble de la population.

C'est ainsi, à titre d'exemples, que les piscines et les golfs ont été municipalisés et que les campings et Fort-Prével ont été remis à la Société des établissements de plein air du Québec. Au niveau de la faune, des rivières et des territoires de chasse et de pêche ont été livrés à des groupes d'utilisateurs désireux de s'impliquer dans la gestion des espaces et des ressources fauniques. Menée depuis 1978, l'expérience des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) est un modèle de prise en main du milieu par des hommes et des femmes soucieux d'une utilisation rationnelle de la faune et des habitats. Dans ce dernier domaine, le Ministère s'est réservé les missions d'aménagement et de conservation de la faune. Bref, dans les domaines de la faune, du tourisme ou de la récréation, l'État s'est associé à de nouveaux partenaires dans la poursuite d'objectifs communs.

Pendant longtemps, le Ministère a été maître d'oeuvre et gestionnaire de ses projets et équipements, car cela correspondait aux nécessités du milieu et du moment. Dorénavant, il maintiendra son engagement d'agent de changement mais cela se fera désormais de concert

avec les organismes et les intervenants du milieu qui se verront déléguer la maîtrise et la gestion des projets et des équipements.

Mais tout près des gens et tout décentralisé qu'il soit, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche n'en détient pas moins un mandat du législateur pour la surveillance et l'application des politiques du gouvernement du Québec. Par ce mandat, il assume l'entière responsabilité de la gestion et de la sauvegarde du patrimoine faunique, compte tenu qu'il s'agit là d'une richesse collective, tout comme il pourvoit à l'application de la politique québécoise des loisirs.

Mais dans un cas comme dans l'autre, cette mission, dont les composantes rejoignent le social, l'économique et le culturel, ne pourrait être remplie pleinement sans une collaboration étroite du milieu, sans une participation active des municipalités, des associations et organismes concernés, et surtout, sans cet appui inconditionnel d'un nombre grandissant d'hommes et de femmes de chez-nous qui partagent des préoccupations similaires à celles du Ministère.

Puisse-t-il en être ainsi pour longtemps.

Amitiés

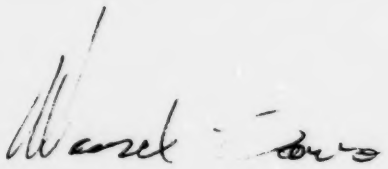

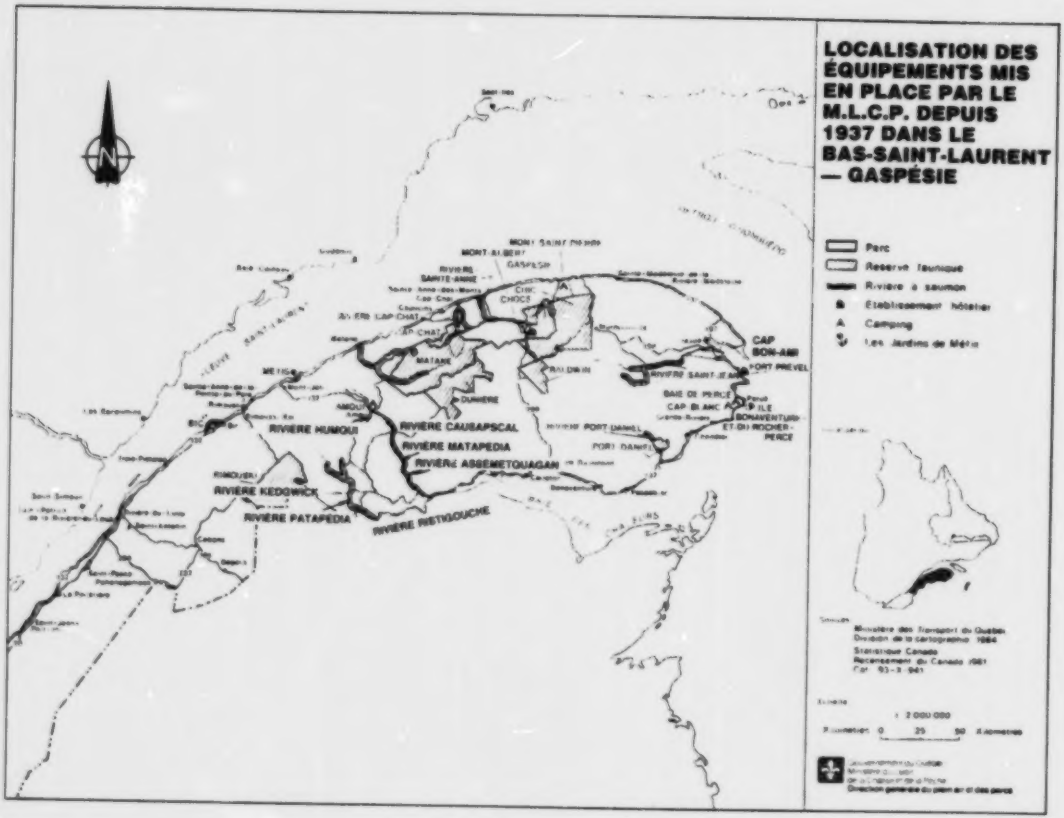
LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS MIS EN PLACE PAR LE M.L.C.P. DEPUIS 1937 DANS LE BAS-SAINT-LAURENT — GASPÉSIE
Parc
Reserve faunique
Rivière à saumon
Etablissement hôtelier
Camping
Les Jardins de Métis
RIVIÈRE HUMQUI
RIVIÈRE CAUSAPSCAL
RIVIÈRE MATAPEDIA
RIVIÈRE ASSEMETQUAGAN
RIVIÈRE KEDGWICK
RIVIÈRE PATAPEDIA
RIVIÈRE RESTIGOUCHE
CAP BON-AMI
PORT PREVEL
BAIE DE PERCE
CAP BLANC
ILE BONAVENTURE ET DU ROCHER-PERCÉ
PORT DANIEL
MONT ALBERT
GASPÉSIE
RIVIÈRE SAINTE-ANNE
CHIC-CHOCS
MATANE
DUNIÈRE
BALDWIN
RIVIÈRE SAINT-JEAN
Ministère des Transports du Québec
Division de la cartographie 1984
Statistique Canada
Recensement du Canada 1981
Echelle
1 : 2 000 000
Kilomètres 0 25 50

LA CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

1842: Abraham Gesner, de la Commission géologique du Canada, découvre le site fossilifère de Miguasha.

1860: L'arrivée du chemin de fer dans le Bas-Saint-Laurent entraîne le développement des stations balnéaires de Notre-Dame-du-Portage, Cacouna, Saint-Fabien... etc.

1873: Le gouvernement fédéral implante une station piscicole à Gaspé.

1880: Le Restigouche Salmon Club acquiert les droits de pêche sur la rivière Ristigouche.

1883: Le Québec met sur pied le Service de chasse et de pêche.

1900: Le siècle d'or de vie socio-économique de l'Île Bonaventure prend fin graduellement.

1902: Le Matamajaw Salmon Club s'installe sur la rivière Matapédia.

1905: La chasse et la pêche relèvent du ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

1912: La presque totalité des rivières à saumons du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie sont concédées à des clubs privés.

1919: Le Service canadien de la faune crée un sanctuaire sur la zone de nidification des fous de Bassan à l'Île Bonaventure.

1922: Les piscicultures passent sous l'autorité du gouvernement du Québec.

1927: Le ministère de la Voirie met sur pied le Service du tourisme de la province.

1929: Le boulevard Perron qui ceinture la Gaspésie, est inauguré.

1930: La chasse et la pêche sont intégrées au ministère de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries.

1933: Le Conseil du tourisme du Québec est mis sur pied.

1934: Quelque 30 000 personnes participent aux fêtes de Gaspé 1934.

1935: La chasse et la pêche sont regroupées au ministère des Travaux publics, Chasse et Pêcheries.

1936: Le Dr Camille Pouliot, futur ministre de la Chasse et de la Pêche, remporte sa première victoire électorale dans le comté de Gaspé-Sud.

1937: L'Hon. Onésime Gagnon met sur pied la Commission de Québec pour l'étude du saumon.

Le Parc de la Gaspésie est officiellement créé.

1940: Le Syndicat d'initiatives touristiques est mis sur pied.

Le permis de chasse et de pêche devient obligatoire pour tous.

1941: La Loi de la chasse et de la pêche est refondue.

1942: L'Office du tourisme ouvre un kiosque d'information touristique au moulin banal de Sainte-Luce.

Le ministère de la Chasse et des Pêcheries prend en main le dossier de la chasse et de la pêche.

1943: L'Office de biologie est mis sur pied pour s'occuper des questions d'aménagement de la faune.

1944: Le Dr Camille Pouliot, député de Gaspé-Sud, devient ministre de la chasse et de la pêche.

1945: La rivière Petite-Cascapédia devient une réserve de pêche.

La rivière Matane devient une réserve de pêche.

Le Ministère acquiert le site de Fort-Prével.

1946: Le ministre Onésime Gagnon annonce la réfection des routes 6 et 10.

Le Service de la protection de la faune ouvre un bureau de district à Gaspé.

Le gouvernement québécois crée l'Office de publicité du Québec.

1947: Le Ministère fait l'acquisition de Cap Bon-Ami, près de Gaspé.

1948: La rivière Port-Daniel devient une réserve de pêche.

1949: La réserve Chic-Choc est instaurée.

Le Parc de la Gaspésie ouvre au public.

La chasse au caribou est interdite au sud du Saint-Laurent.

1950: Le clergé s'implique de plus en plus dans le domaine des loisirs. Des OTJ naissent un peu partout.

Le premier cours à l'intention des gardes-chasse et des gardes-pêches se tient à Grande-Rivière.

1952: La réserve Horton est mise sur pied au sud de Rimouski.

1953: Les travaux débutent pour la construction de la route Trans-gaspésienne entre le Parc de la Gaspésie et la Baie-des-Chaleurs.

La réserve de chasse et de pêche de Port-Daniel est mise sur pied.

1955: Le Ministère autorise une chasse expérimentale à l'arc dans la réserve Horton.

1957: Une partie de la rivière Saint-Jean est instituée en réserve.

Les chasseurs et les pêcheurs de la Matapédia forment la première association de chasse et de pêche de la région.

Le ministère de la Voirie, et l'Office du tourisme installent des belvédères à Mont-Saint-Pierre, Pointe-Frégate, au Pic de l'Aurore et à la Côte Surprise à Percé.

1959: Le Service des loisirs diocésains est mis sur pied dans le diocèse de Rimouski.

Une école de moniteurs et monitrices en loisirs ouvre ses portes à Cap-à-l'Orignal.

1961: L'Office de biologie devient le Service de la Faune.

L'Office du tourisme acquiert le camping de Trois-Pistoles.

Les Jardins de Métis deviennent propriété gouvernementale.

Désormais, les gardes-chasse et gardes-pêche ne perçoivent plus 50% des amendes imposées.

La Fédération des Oeuvres de loisirs du diocèse de Rimouski est mise sur pied.

1962: L'Office du tourisme opère une série de kiosques d'information touristique dans l'Est du Québec.

La réserve Matane ouvre ses portes pour les chasseurs et les pêcheurs.

1963: Le Parc de la Gaspésie est ouvert à la prospection minière.

Les gardes-chasse et gardes-pêche travaillent avec des appareils de télé-communication sans fil.

Le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche est formé.

Le Service de la protection met en place un bureau pour le district de Rimouski.

1964: Le BAEQ entreprend une vaste étude de la région Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - les Îles.

Une partie de la rivière Matapédia devient réserve de pêche.

Une réserve de chasse et de pêche est implantée à Causapscal.

1965: Le gouvernement du Québec crée le Bureau des loisirs et des sports.

1966: La rivière Cap-Chat est instituée en réserve.

1967: La réserve Horton change de nom et devient la réserve Rimouski.

Une entente Québec-Ontario crée la Route des Pionniers, un circuit touristique entre Windsor et Percé.

La réserve Baillargeon est mise en place près de Gaspé.

1968: Une nouvelle réserve de chasse et de pêche est instaurée à Cap-Chat.

Le Gouvernement met sur pied le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

Le Conseil des loisirs de l'Est du Québec remplace les anciennes Fédérations des Oeuvres de loisirs des diocèses de Rimouski, Gaspé et La Pocatière.

L'Entente Canada-Québec se propose d'injecter, sur une période de 5 ans, 250 000 000,00 $ dans l'Est du Québec. L'Entente est renouvelée en 1981.

Un réseau d'auberges de jeunesse commence à voir le jour dans l'Est du Québec.

Les zones de Mont-Saint-Pierre, Percé et Carleton sont désignées prioritaires au niveau du développement touristique et reçoivent toute une série d'équipements récréo-touristiques.

Le Parc de la Gaspésie et la réserve Chic-Chocs sont inclus dans la Forêt domaniale des Chic-Chocs.

1969: La rivière Sainte-Anne rejoint le réseau des réserves fauniques.

Le MTCP met sur pied le Conseil du saumon de l'Atlantique.

Le MTCP ouvre un bureau régional à Rimouski.

1970: Les districts de Gaspé et Rimouski sont unifiés pour ne former qu'une seule région. Les services du Ministère sont régionalisés.

Le gouvernement Bourassa lance l'opération "Accessibilité" en vue d'impliquer les citoyens dans la gestion du territoire.

La péninsule de Forillon devient un parc fédéral.

Les chasseurs québécois doivent maintenant suivre des cours de maniement d'armes à feu.

1971: La réserve Baldwin est mise en place sur la branche ouest de la rivière Petite-Cascapédia.

Le MTCP procède à l'achat de l'Île-Bonaventure en vue d'en faire un parc.

1972: La pêche commerciale au saumon est interdite en Gaspésie pour une période de 5 ans. L'interdiction sera renouvelée en 1977.

La réserve de Dunière est implantée au centre de la péninsule gaspésienne.

Le MTCP acquiert le site de Miguasha dans l'intention d'en faire un parc.

1973: Un arrêté en conseil crée le Parc de l'Île Bonaventure.

Percé devient un arrondissement naturel suite à une décision du ministère des Affaires culturelles.

1974: La rivière Patapédia et une partie de la Ristigouche sont instaurées en réserve.

1975: Le MTCP se porte acquéreur du site du Bic.

1976: La réserve Duchénier est implantée avec une gestion conjointe du Ministère et des citoyens.

1977: Le ministre Claude Charron lance **Prendre notre temps**, un énoncé des intentions gouvernementales en matière de loisir. Une vaste tournée de consultation suit.

Le ministre Yves Duhaime annonce l'abolition des clubs privés de chasse et de pêche.

La Loi des parcs de conservation est adoptée par l'État québécois.

1978: Le Parc de Miguasha ouvre ses portes au public.

Le MTCP lance l'opération "Gestion Faune". Dans la région 5 ZAC et 12 ZEC sont mises en places avec la participation des groupes de chasseurs et de pêcheurs.

1979: Le ministère du Loisir, Chasse et Pêche succède au Tourisme, Chasse et Pêche.

Le ministre Lucien Lessard dévoile la politique québécoise du loisir contenue dans **On a un monde à recréer**.

1981: Le Parc de la Gaspésie devient officiellement un parc de conservation.

1984: Le ministre Alain Marcoux annonce la création du Parc de conservation du Bic.

Le rocher Percé fait désormais partie intégrante du Parc de l'Île-Bonaventure.

1985: Les parcs de la Gaspésie, du Bic, de Miguasha et de l'Île-Bonaventure reçoivent le titre de Parc national de conservation.

L'ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

La chasse, la pêche, le tourisme et le loisir. Quatre sujets vastes et complexes, quatre véritables mondes qui, dans l'histoire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, ont une importance de premier ordre car ils sont étroitement liés à la vie quotidienne des gens d'ici.

Malgré cela, peu de choses ont été écrites sur l'histoire régionale de la chasse et de la pêche, comme si ces activités étaient reléguées au niveau de la petite histoire. Le tourisme, par contre, fait l'objet d'une documentation beaucoup plus abondante, ce qui rend la recherche beaucoup plus aisée. Quant au loisir, son émergence est tellement contemporaine et rapide que cela simplifie et complique tout à la fois le travail de recherche sur ce sujet. Cependant, il n'était point de notre intention de faire une quête complète de renseignements sur chacun de ces thèmes car notre objectif premier était de tracer le portrait des interventions gouvernementales effectuées par les différents ministères qui ont eu la responsabilité de ces champs d'action.

C'est pourquoi, au niveau de la recherche, un accent particulier a été mis sur la documentation gouvernementale. C'est ainsi que, pour la période de 1930 à nos jours, un dépouillement systématique a été fait au niveau des rapports annuels et des documents pertinents publiés par les Ministères impliqués et contenus dans les Documents de sessions parlementaires du Québec. Les Ministères qui ont fait l'objet de notre attention, sont le ministère des Terres, Forêts et Pêcheries, le ministère de la Colonisation, Mines et Pêcheries, le ministère des Travaux publics, Chasse et Pêcheries, le ministère de la Colonistion, Chasse et Pêcheries, le ministère de la Chasse et des Pêcheries, le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche et enfin le ministère du Loisir, Chasse et Pêche. En ce qui a trait aux années antérieures à 1930, nous nous sommes guidés sur les dates et les événements pour la consultation des Documents de sessions parlementaires.

Au niveau des archives, nos efforts ont porté principalement sur deux sources soit les archives du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche aux Archives nationales à Québec et les archives Pouliot au Musée de la Gaspésie à Gaspé.

Dans le premier cas, le fonds d'archives du MTCP s'est avéré incomplet car une partie a été détruite par le feu, il y a quelques années

et une autre est non accessible, car non indexée. Malgré ces inconvénients, cette source s'est révélée très pertinente par rapport aux sujets de recherche. Quant aux fonds Pouliot, il aura permis, à travers la correspondance de l'ancien ministre, de mieux saisir les réalités quotidiennes des années 40 et 50 et d'apprécier cet homme exceptionnel que fut le Dr Camille Pouliot. Enfin, en terme d'archives, un éclairage nous a été apporté sur certains faits grâce à l'accès à certains documents appartenant à des particuliers.

De plus, une bonne quantité d'informations très disparates nous a été fournie par la consultation d'une centaine de livres de toute sorte. Si les livres sur la chasse et la pêche sont plutôt avares en contenu historique, par contre, la section Documentation régionale de la bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski s'est révélée précieuse pour le dépouillement de nombreuses monographies de paroisse, de plusieurs manuels d'histoire régionale et d'une foule d'études et de rapports d'enquête sur le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie. Le chapitre sur le tourisme a particulièrement bénéficié de cette dernière source de documentation.

L'accès à de nombreux rapports et études, publiés depuis une vingtaine d'années par les différents services du Ministère, a été possible au centre de documentation du MLCP à Rimouski, de même qu'à la bibliothèque du Ministère à Québec. Pour le chapitre sur le loisir, le centre de documentation du Conseil des Loisirs de l'Est du Québec à Rimouski nous a été d'une grande utilité, avec, en complément, les documents du Ministère sur le sujet.

Certains événements ont pu être approfondis avec le concours des journaux. Le **Progrès du Golfe, l'Écho du Bas-Saint-Laurent, Le Gaspésien, Le Soleil,** et le **Devoir**, entre autres, ont été des mines estimables de renseignements pour suivre l'actualité au jour le jour.

Enfin, des entrevues avec des acteurs et des témoins de l'histoire du Ministère ont permis d'en apprendre plus sur le fonctionnement et les grands changements survenus dans l'évolution du Ministère. Une autre série d'entrevues, réalisées par l'équipe du Parc de la Gaspésie avec des personnes âgées du secteur de Sainte-Anne-des-Monts, nous a dévoilé bon nombre d'aspects de la chasse et de la pêche dans la société traditionnelle.

La fusion de l'ensemble du matériel récolté dans ces différentes sources nous a permis de produire cette histoire du ministère du Loisir, Chasse et Pêche dans l'Est du Québec.

LISTE DES TABLEAUX

1.- Tableau 1: Statistiques et budgets d'opérations des Clubs Matamajaw, Casault et Glen Emma.

2.- Tableau 2: Impact économique de la chasse et de la pêche dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie en 1980.

3.- Tableau 3: Catégories de permis de chasse et de pêche, les coûts et les sommes rapportées au gouvernement pour l'année 1933-1934.

4.- Tableau 4: Nombre de saumons réellement observés à la passe migratoire du barrage Mathieu-d'Amours et saumons capturés sur la rivière Matane, incluant l'aval du barrage.

5.- Tableau 5: Fréquentation de la Réserve faunique de la Rivière-Matane comparée à la fréquentation des autres rivières sous réserve dans l'Est du Québec.

6.- Tableau 6: Captures de saumons sur les rivières gaspésiennes en 1971, 1972 et 1973.

7.- Tableau 7: Captures de saumons sur les principales rivières du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie entre 1964 et 1979.

8.- Tableau 8: Effectifs des gardes-chasse et des gardes-pêche dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie pour l'année se terminant le 30 juin 1908.

9.- Tableau 9: Effectifs des gardes-chasse et des gardes-pêche, salaires versés et frais de voyage pour 9 comtés de l'Est du Québec en 1940-1941.

10.- Tableau 10: Effectifs, équipements et patrouille des gardes-chasse et des gardes-pêche dans les districts de Gaspé et Rimouski pour l'année se terminant le 31 mars 1965.

11.- Tableau 11: Provenance et nombre de voitures comptées à New Richmond aux mois d'août 1935, 1936 et 1937.

12.- Tableau 12: Secteurs d'activités, dépenses prévues et dépenses réelles de l'Entente Canada-Québec dans l'Est du Québec.

13.- Tableau 13: Impact économique du tourisme entre 1968 et 1976 dans l'Est du Québec.

14.- Tableau 14: Évolution des types de structures aux niveaux local et régional dans le domaine du loisir dans l'Est du Québec.

15.- Tableau 15: Importance accordée aux secteurs de loisirs par les organismes municipaux en 1974 dans l'Est du Québec.

16.- Tableau 16: Subventions versées par le Haut-commissariat dans les comtés de l'Est du Québec, avec le nombre d'organismes subventionnés et la moyenne reçue par comté, en 1967, 1973 et 1974.

17.- Tableau 17: Sommes investies dans les secteurs de loisirs par le Haut-commissariat, dans l'Est du Québec, entre 1975 et 1978.

18.- Tableau 18: Équipements de plein air dans les 14 municipalités régionales de comté de l'Est du Québec en 1984.

19.- Tableau 19: Estimation de la participation de la population aux activités de loisirs dans l'Est du Québec en 1977.

LES RÉFÉRENCES

1.- Lettre de M. Herman Ryland, ingénieur forestier et chef de district du ministère de la Colonisation, au député Camille Pouliot, 2 novembre 1936, Archives Pouliot, Musée de la Gaspésie, Gaspé.

2.- Lettre du député Camille Pouliot à J.-C. Sasseville de Sainte-Anne-des-Monts, 25 septembre 1936, Archives Pouliot, Musée de la Gaspésie, Gaspé.

3.- Lettre du Dr Camille Pouliot à Mgr François-Xavier Ross, évêque de Gaspé, mars 1936, Archives Pouliot, Musée de la Gaspésie, Gaspé.

4.- Discours du député Pouliot devant l'Assemblée législative de Québec, non daté, Archives Pouliot, Musée de la Gaspésie, Gaspé.

5.- Document **L'administration de Gaspé-Sud**, 1938, Archives Pouliot, Musée de la Gaspésie, Gaspé.

6.- Discours du député Pouliot devant l'Assemblée législative de Québec, session 1940, Archives Pouliot, Musée de la Gaspésie, Gaspé.

7.- Télégramme du Dr Camille Pouliot au Dr Guy Fortier, député de Gaspé-Sud, 1962, Archives Pouliot, Musée de la Gaspésie, Gaspé.

8.- J.A. Bellisle, surintendant provincial du Service de la chasse et des pêcheries, rapport annuel du ministère de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries, Québec, 15 octobre 1931.

9.- Donald Guay, **La chasse au Québec: chronologie commentée 1603-1900**, Société québécoise d'histoire du loisir, Québec, 1982, p. 119, Coll. Temps libre, Vol. 3.

10.- Ibid, p. 126.

11.- Lettre du député Camille Pouliot à Charles Frémont, surintendant provincial du Département de la chasse et de la pêche, 15 octobre 1938, Archives Pouliot, Musée de la Gaspésie, Gaspé.

12.- L.A. Richard, sous-ministre de la Chasse, **Rapport annuel du ministère de la Chasse et des Pêcheries**, Québec, 31 mars 1944.

13.- **Le nouveau régime de location des territoires: les Sociétés d'aménagement et de conservation**, les pourvoyeurs, p. 5.

14.- Déclaration ministérielle du ministre Yves Duhaime, le 22 décembre 1977, devant l'Assemblée nationale de Québec, dans **Québec chasse et pêche**, Vol. 7 No 5, février 1978, p. 4.

15.- Paroisse de Causapscal, **Livre des délibérations de la Paroisse de Causapscal,** vol. 4, p. 268, dans: Firme Ethnotech Inc., **Étude d'ensemble de l'ancien club de pêche au saumon de Matamajaw,** ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, Québec, janvier 1982, p. 159.

16.- Gaston Deschênes, **Formation d'une association de "Pêcheurs sportifs de la Vallée de la Matapédia",** dans **l'Écho du Bas-Saint-Laurent**, section 2, 28 mars 1957, p. 1.

17.- Germain Giroux, **Historique des pêches**, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, 1977, p. 15.

18.- Charles Frémont, surintendant provincial du Service de chasse et de pêche, **Rapport annuel du ministère de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries**, Québec, 31 mars 1941, p. 8.

19.- Donald Guay, op. cit. pp. 132-133.

20.- **"Suis-je un chasseur sachant chasser"**, Semaine du Chasseur 1972, MTCP, Archives nationales du Québec, Québec.

21.- **La ZEC, pierre angulaire de l'exploitation contrôlée**, dans **Québec Chasse et Pêche**, mars 1978, Vol. 7, No 6, p. 42.

22.- **La ZAC, premier jalon de l'Opération Gestion Faune**, dans **Québec Chasse et Pêche**, mars 1978, Vol. 7, No 6, p. 40.

23. **Le saumon de l'Atlantique,** édition spéciale Conservation, Association pour le saumon de l'Atlantique, Montréal, février 1980, p. 3.

24.- Wilfrid Carter, **Le saumon de l'Atlantique au Québec**, rapport sur le saumon et plan directeur pour l'aménagement de cette ressource, MTCP, Québec, 1968, p. 10.

25.- Ginette Beaulieu, **Le saumon de l'Atlantique en péril?**, dans Forêt Conservation, Vol. 50, No 4, juillet-août 1983, p. 15.

26.- Idem.

27.- Georges Préfontaine, Commission de Québec pour l'étude du saumon, **Rapport annuel du ministère des Mines et des Pêcheries**, Québec, 31 mars 1942, p. 25.

28.- **Le Gouvernement et les nations autochtones du Québec: harmonisation des relations**, Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI), Québec, 1985, p. 17.

29.- Alfred Pellan, **La Gaspésie**, ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec 1914, p. 136.

30.- L.A. Richard, sous-ministre de la Chasse et de la Pêche, **Rapport annuel du ministère de la Chasse et des Pêcheries**, Québec, 12 septembre 1945, p. 6.

31.- B.W. Taylor, surintendant provincial des pisciculture, **Rapport annuel du ministère de la Chasse et des Pêcheries**, Québec, 31 mars 1945, p. 74.

32.- B.W. Taylor, surintendant provincial des pisciculture, **Rapport annuel du ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries**, Québec, 1er décembre 1932, p. 184.

33.- L.A. Richard, sous-ministre de la Chasse, **Rapport annuel du ministère de la Chasse et des Pêcheries**, Québec, 31 mars 1943, p. 10.

34.- Rapport du commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries de la province de Québec, Québec, 30 juin 1898.

35.- **Plan directeur du Parc des Chic-Chocs (Gaspésie)**, Cahier 1 - Inventaire, Direction générale des Parcs, MTCP, Québec, 1972, p. 18.

36.- Contrat d'engagement de M. Stanislas Arsenault, ministère de la Chasse et de la Pêche, 18 février 1949, Archives nationales du Québec, Québec.

37.- **Pourquoi les érables rougissent l'automne et que le cerf perd ses bois**, dans **Le Témiscouata**, revue d'histoire régionale, Vol. 1, No 3, pp. 33-34.

38.- **Guide touristique du Bas-Saint-Laurent**, Association touristique du Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup, 1981, p. 14.

39.- **Le tour de la Gaspésie**, dans **Le Progrès du Golfe**, Rimouski, 2 août 1929.

40.- Louis Dupire, **L'inauguration du "boulevard" Perron**, dans **Le Progrès du Golfe**, Rimouski, 2 août 1929.

41.- **La Gaspésie, histoire, légendes, ressources, beautés**, ministère de la Voirie, Office provincial de publicité, Québec, 1933, p. 8.

42.- **Les touristes se font attendre, pourquoi?**, dans **Le Progrès du Golfe**, Rimouski, 16 août 1940, p. 4.

43.- Extrait de la chanson "Gaspésienne pure laine", chanson thème des Fêtes de Gaspé 1934, paroles et musique de Mme Edouard Bolduc, née Mary Travers, de New Carlisle.

44.- L.P. Gagnon, surintendant général des Parcs et Réserves, **Rapport annuel du minstère de la Chasse et de la Pêche**, Québec, 15 novembre 1950, p. 80.

45.- LP. Gagnon, surintendant général des Parcs et Réserves, ministère de la Chasse et des Pêcheries, 1956, dans **Les parcs québécois**, Vol. 2, l'organisation du réseau, MLCP, Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 1982, pp. 19-20.

46.- **Plan directeur du Parc des Chic-Chocs (Gaspésie)**, Cahier 1 - Inventaire, Direction générale des parcs, MTCP, Québec, 1972, p. 18.

47.- J.S. R., **Une visite au Parc de la Gaspésie**, dans **Le Progrès du Golfe**, Rimouski, 4 novembre 1938, p. 6.

48.- **Le débat à l'Assemblée Législative sur le Parc National de la Gaspésie**, dans **Le Gaspésien**, Québec, 10 août 1937, p. 1.

49.- L.P. Gagnon, surintendant général des Parcs, **Rapport annuel du ministère de la Chasse et de la Pêche**, Québec, 31 mars 1944, p. 90.

50.- **Plan directeur du Parc des Chic-Chocs**, op. cit., pp. 7-8.

51.- **Les parcs québécois**, op. cit. p. 55.

52.- Ibid, pp. 57-58.

53.- Lettre de M. Ernest Ménard, surintendant du Parc de la Gaspésie, à l'Hon. Onesime Gagnon, ministre des Mines et des Pêcheries, datée du 15 novembre 1937, Archives nationales du Québec, Québec.

54.- Lettre de Charles Allard, curé de Murdochville, à E.L. Désilets de Sainte-Anne-des-Monts, datée du 10 août 1954, Archives Pouliot, Musée de la Gaspésie, Gaspé.

55.- Clermont Dugas, **L'Est du Québec à l'heure du développement régional**, Cahier de l'Université du Québec à Rimouski, Rimouski, 1975, p. 115.

56.- Ibid, p. 126.

57.- C.E. Roy, **Percé**, 1947, p. 52.

58.- Idem.

59.- C.E. Roy, op. cit., p. 51.

60.- **Tourisme décevant**, dans **Le Progrès du Golfe**, Rimouski, 15 juillet 1938, p. 1.

61.- **Le tourisme et la petite industrie**, dans **Le Progrès du Golfe**, Rimouski, 5 mai 1933, p. 1.

62.- Mémoire sur le tourisme en Gaspésie, présenté par le Capitaine J.N. Côté de Cap-des-Rosiers, au député de Gaspé-Sud, le Dr Camille Pouliot, 9 janvier 1937, Archives Pouliot, Musée de la Gaspésie, Gaspé.

63.- Quotidien **Le Soleil**, 1er mars 1938, dans René Bureau, **Le site de Miguasha: un aperçu historique**, dans **Le site fossilifère de Miguasha**, MLCP, Rimouski, 1984, p. 19.

64.- Rapport de Pierre Fortin, commissaire aux pêcheries du Golfe Saint-Laurent, dans Madeleine Bisson, **Historique de l'Île Bonaventure**, MTCP-MAC, Percé, 1977, p. 52.

65.- **Parc de l'Île-Bonaventure**, "Où il fait bon courir le marigot", MLCP, Québec, 1984, p. 1.

66.- Michaud, **Le Bic**, tome 1, dans Marielle Coulombe et Jacques Lemay, **Histoire du Bic**, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, 1976, p. 226.

67.- Jeanne Le Franc, **Le gaspillage de nos loisirs**, dans **L'Écho du Bas-Saint-Laurent**, Rimouski, 14 janvier 1938, p. 2.

68.- Paul Lavallée, **Les loisirs influencent toute une vie**, dans **L'Écho du Bas-Saint-Laurent**, 23 décembre 1954, p. 2.

69.- Jean-Paul Légaré, **Loisirs populaires**, dans **L'Écho du Bas-Saint-Laurent**, Rimouski, 19 mai 1949, p. 13.

70.- Paul Lavallée, **Le problème des loisirs**, dans **L'Écho du Bas-Saint-Laurent**, Rimouski, 3 décembre 1954, p. 7.

71.- Jeanne Le Franc, **Le gaspillage de nos loisirs**, dans **L'Écho du Bas-Saint-Laurent**, Rimouski, 14 janvier 1938, p. 2.

72.- Paul Le Breton, **Comment utiliser les loisirs populaires**, dans **L'Écho du Bas-Saint-Laurent**, Rimouski, 1er avril 1948, p. 3.

73.- Jean-Paul Légaré, **Redonnons un sens aux loisirs**, dans **L'Écho du Bas-Saint-Laurent**, Rimouski, 21 avril 1949, p. 15.

74.- Paul Lavallée, **Les loisirs influencent toute la vie**, dans **L'Écho du Bas-Saint-Laurent**, Rimouski, 23 décembre 1954, p. 2.

75.- Paul Lavallée, **Loisirs et vie familiale**, dans **L'Écho du Bas-Saint-Laurent**, Rimouski, 16 décembre 1954.

76.- Lettre collective de l'Épiscopat, dans **L'Écho du Bas-Saint-Laurent**, Rimouski, 5 janvier 1955, p. 4.

77.- Abbé Pradel, dans Paul Le Breton, **Comment utiliser les loisirs populaires**, dans **L'Écho du Bas-Saint-Laurent**, Rimouski, 1er avril 1948, p. 3.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

CHAPITRE I: UNE HISTOIRE À SAVEUR POLITIQUE

1.- La chasse et la pêche 12
2.- Le tourisme 14
3.- Le tourisme s'allie à la chasse et à la pêche 16
4.- Les services en région 18
5.- Les années 70 18
6.- Le loisir 20
7.- Les ministres de l'Est 22
8.- Camille-Eugène Pouliot: humaniste et politicien 24

CHAPITRE II: UN PAYS DE CHASSE ET DE PÊCHE

1.- La chasse et la pêche dans la société traditionnelle 32
2.- Ces clubs privés de chasse et de pêche 34
Le Matamajaw Salmon Club 48
3.- Chasseurs et pêcheurs de chez-nous 54
4.- L'État: partenaire du chasseur et du pêcheur 60

CHAPITRE III: LES RÉSERVES FAUNIQUES: DES TERRITOIRES ACCESSIBLES ET PROTÉGÉS

1.- Les rivières s'ouvrent au monde 74
La rivière Matane: une histoire de bois et de saumons 81
2.- Salmo Salar: le roi de nos rivières 87
3.- Un complément nécessaire: les pisciculture 102
4.- Les réserves: conservation, sport et récréation 111
Le royaume du cerf de Virginie: la réserve Rimouski 123
5.- Ces hommes des bois en uniforme 128

CHAPITRE IV: L'ÂGE DU TOURISME

1.- L'âge pré-touristique 152
2.- Attention, les touristes débarquent 158
Gaspé 1934: des fêtes encore inégalées 163
3.- De l'armistice au BAEQ: 2 décennies décisives 166
4.- L'État intervient 169
Les Jardins de Métis: un joyau de fleurs et d'histoire 177
5.- Une mer de montagnes: le Parc de la Gaspésie 181

6.- L'ère des vaches grasses 210
"Oooooooohhhh! le beau rocher" 224
7.- Les parcs de conservation: des univers à découvrir 234
Miguasha: où la pierre raconte le passé 234
Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé: une histoire et des oiseaux à l'ombre du grand rocher 241
Bic: où l'histoire se tourne vers le fleuve 249

CHAPITRE V: "Y A DU LOISIR DANS L'AIR"
1.- Les loisirs d'antan 264
2.- Les "bons" loisirs s'organisent 267
3.- Les loisirs se régionalisent 269
4.- 1968-1978: le loisir éclate au grand jour 273
5.- L'État s'implique $$$$$$$$ 281
6.- Maintenant, qui fait quoi? 289
7.- Esquisse atrabilaire du loisir en 1978 292
8.- Le loisir reçoit ses lettres de noblesse 294

CONCLUSION 301

Chronologie des événements 307

L'orientation bibliographique 314

Liste des tableaux 316

Les références 318

L'AUTEUR
PAUL LEMIEUX

Le Bas Saint-Laurent–Gaspésie est une région que Paul Lemieux connaît fort bien pour y avoir vécu toute sa vie. Né à l'Isle-Verte, c'est cependant à Gaspé qu'il grandit et effectue ses études primaire, secondaire et collégiale, pour poursuivre par la suite ses études universitaires à Rimouski où il obtient un baccalauréat en histoire en 1974.

De retour sur les rives de la baie de Gaspé, il touche à l'enseignement, au journalisme et à l'histoire avant d'aller faire un séjour aux Îles de la Madeleine où il oeuvre dans les Affaires sociales pendant quelques années. De retour sur la "grande terre" à l'automne 81, il adopte Rimouski comme lieu de résidence et remplit des contrats pour le Conseil de la Culture, le Conseil régional de Développement, le Musée de la Mer, le CLSC des Basques et le ministère du Loisir, Chasse et Pêche où il fait son entrée le 1er novembre 1984 en vue de produire cette recherche.

Parallèlement à ses activités professionnelles, il dispose de ses temps libres à l'intérieur de nombreux groupes bénévoles, tels que le Salon du Livre de Rimouski, la radio communautaire du Bas-Saint-Laurent et la Société d'Histoire du Bas-Saint-Laurent.... etc.

"C'est arrivé par chez-nous..." constitue sa première recherche historique d'importance, mais non la dernière, espère-t-il.

"C'est arrivé par chez-nous....."

Depuis un siècle, dans les domaines de la chasse, de la pêche, du tourisme et du loisir, il est arrivé beaucoup de choses par chez-nous, dans cette magnifique région qu'est le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie.

Et c'est facilement compréhensible. Car quelle région du Québec peut se vanter d'être à la fois un paradis du tourisme et un endroit privilégié de chasse et de pêche? Et le loisir, n'a-t-il pas connu, depuis 30 ans, un développement dont bien peu de secteurs peuvent s'enorgueillir?

À travers la vision et les interventions du MLCP et de ses prédécesseurs, ce livre retrace l'histoire de la chasse, de la pêche, du tourisme et du loisir dans l'Est du Québec. Une histoire fertile en rebondissements, ponctuée de nombreuses péripéties mais qui colle d'une façon admirable à la réalité de la région et au passé des hommes et des femmes qui l'habitent.

Au fil de ces pages d'histoire, le lecteur découvrira le passé de nos parcs et de nos réserves, assistera à l'arrivée de nos premiers touristes et verra l'avènement de la civilisation du loisir dans l'Est. Mais le lecteur aura surtout l'occasion de saisir le rôle d'acteur de premier plan qu'ont joué le ministère du Loisir, Chasse et Pêche et ses prédécesseurs dans le développement du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Et ça, ce n'est pas une histoire de pêche, car c'est bien arrivé par chez-nous.

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine